## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.					été p plaire ograp ou q	L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.					
	Coloured covers Couverture de co	-					pages / P				
	Covers damaged Couverture endo					Pages re	stored and staurées e	l/or lamina		•	
	Covers restored Couverture resta				7		scoloured, colorées,		foxed / ou piquée	s	
	Cover title missir	ng / Le titre de	couverture	manque		Pages de	etached / P	ages déta	chées		
	Coloured maps /	Cartes géogra	aphiques en	couleur		Showthro	ough / Tran	nsparence			
	Coloured ink (i.e. Encre de couleur		•			Quality o	f print varie négale de l	es/	n		
	Coloured plates a Planches et/ou il					Includes	supplemer d du maté	ntary mate	rial /		
	Bound with other Relié avec d'autr		<b>.</b>			·				errata slips,	
	Only edition avai Seule édition dis			tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à							
	Tight binding may interior margin /		obtenir la meilleure image possible.								
	l'ombre ou de la intérieure.	a distorsion le	e long de la	a marge		discolour	posing pages with varying colouration or colourations are filmed twice to ensure the best sible image / Les pages s'opposant ayant des				
	Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.								tions sont		
<b>V</b>	Additional comm Commentaires s		es: Pag Pag	ination mu es 93-104 (	ltiple. & 185 comp	ortent un	e numérota	ation faut	ive: p. 92	2-103 & 158.	
• • • • • •	tem is filmed at the r cument est filmé au										
10x	<del>,                                      </del>	14x	18x		22x		26x		30x	<u> </u>	
	12x	16x		20x		24x		28x		32x	

## JOURNAUX

DU

# CONSEIL LÉGISLATIF.

VOL. 3.

## **JOURNAUX**

DU

## CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA

### PROVINCE DU CANADA.



SON EXCELLENCE LE TRÈS HONORABLE SIR CHARLES THEOPHILUS METCALFE, G. C. B.
GOUVERNEUR-GÉNÉRAL.

&c. &c. &c.

# ÉTANT LA TROISIÈME SESSION DU PREMIER PARLEMENT PROVINCIAL.

1843.

VOL. 3.

## PROCLAMATIONS.



PROVINCE DU CANADA.

CHARLES BAGOT.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et convoqués à Par Ordre, une Assemblée du Parlement de notre dite Province, qui devait commencer et se tenir en notre Township de Kingston, le dixhuitième jour du mois de Novembre courant, et à chacun de vous-

SALUT:

#### PROCLAMATION.

Proclamation A TTENDU que le douzième jour d'Octobre bre, continuant dernier, nous avons jugé à propos de proroger au 29 Décem- notre Parlement Provincial, au dix-huitième jour de Novembre courant, auquel temps, en notre Township de Kingston, vous étiez tenus obligez de comparaître. Maintenant, sachez, que pour diverses causes et considérations, et prenant en considération les aises et la convenance de nos sujets affectionnés, nous avons jugé à propos, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous dispenser et chacun de vous, de vous trouver présents au temps susdit, vous convoquant et vous enjoignant par les présentes, à chacun de vous, de nous rencontrer Jeudi, le vingt-neuvième jour de Décembre prochain, en notre Parlement Provincial, en notre Township de Kingston,

être de notre dite Province du Canada, et faire ce qui sera jugé convenable.—N'y manquez

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoin notre très-fidèle et bien aimé Sir Charles Bagot, G. C. B., un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice Amiral d'icelles, &c. &c.

A notre Hôtel du Gouvernement, à Kingston, dans notre Province du Canada, ce dixième jour de Novembre, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-deux, et dans la sixième année de notre règne.

C. B.

FELIX FORTIER,

C. C. C.



PROVINCE DU }

CHARLES BAGOT.

VICTORIA, par la Grûce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et convoqués à une

pour prendre en considération l'état et le bien-

au 7 Février

Assemblée du Parlement de notre dite Province, qui devait commencer et se tenir en notre Township de Kingston, le vingtneuvième jour du mois de Décembre courant, et à chacun de vous-

SALUT:

#### PROCLAMATION.

Proclamation du 22 Décem-ATTENDU que le dixième jour de Novembre, continuant bre dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au vingtneuvième jour de Décembre courant, auquel temps, en notre Township de Kingston, vous étiez tenus et obligés de comparaître: Maintenant, sachez, que pour diverses causes et considérations et prenant en considération les aises et la convenance de nos sujets affectionnées, nous avons jugé à propos, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous dispenser et chacun de vous, de vous trouver présents au temps susdit, vous convoquant et vous enjoignant, par les présentes, à chacun de vous, de nous rencontrer Mardi, le septième jour de Février prochain, en notre Parlement Provincial, en notre Township de Kingston, pour prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province du Canada, et faire ce qui sera jugé convenable.-N'y

> En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoin notre très-fidèle et bienaimé Sir Charles Bagot, G. C. B., un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique et Capitaine Général et Gouverneur en Chef, dans et sur nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

> A notre Hôtel du Gouvernement, à Kingston, dans notre Province du Canada, ce vingtdeuxième jour de Décembre, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarantedeux, et dans la sixième année de notre règne.

> > C. B.

Par Ordre.

manquez pas.

FELIX FORTIER,

C. C. C.



Province Du CANADA.

CHARLES BAGOT.

VICTORIA, par la Grûce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et convoqués à une Assemblée du Parlement de notre dite Province, qui devait commencer et se tenir en notre Township de Kingston, le septième jour du mois de Février courant, et à chacun de vous-

SALUT:

#### PROCLAMATION.

ATTENDU que le vingt-deuxième jour de Décembre dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial, au du la septième jour de Février courant, auquel continuant le Parlement au temps, en notre Township de Kingston, vous 18 Mars suiétiez tenus et obligés de comparaître: Maintenant, sachez, que pour diverses causes et considérations et prenant en considération les aises et la convenance de nos sujets affectionnés, nous avons jugé à propos, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous dispenser et chacun de vous, de vous trouver présents au temps susdit, vous convoquant et vous enjoignant par les présentes à chacun de vous, de nous rencontrer Samedi, le dix-huitième jour de Mars prochain, en notre Parlement Provincial, en notre Township de Kingston, pour prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province du Canada, et faire ce qui sera jugé convenable. -N'y manquez pas.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoin notre très-fidèle et bienaimé Sir Charles Bagot, G. C. B., un de

Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick, et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

A notre Hôtel du Gouvernement, à Kingston, dans notre dite Province du Canada, ce premier jour de Février, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-trois, et dans la sixième année de notre règne.

C. B.

Par ordre,

FELIX FORTIER,

C. C. C.



Province Du ? CANADA.

CHARLES BAGOT.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE, du Royaume-Uni de la Grande Par Ordre, Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et convoqués à une Assemblée du Parlement de notre dite Province, qui devait commencer et se tenir en notre Township de Kingston, le dix-huitième jour du mois de Mars courant, et à chacun de vous-

SALUT:

#### PROCLAMATION.

Proclamation ATTENDU que le premier jour de Février dernier, nous avons jugé à propos de proroger Parlement au Propos de Propos de Propos de Propos de Propos de Mars 2 Mai suivant. notre Parlement au dix-huitième jour de Mars courant, auquel temps, en notre Township de Kingston, vous étiez tenus et obligés de comparaître: Maintenant sachez, que pour diverses

nos Très-Honorables Conseillers Privés, | causes et considérations et prenant en considération les aises et la convenance de nos sujets affectionnés, nous avons jugé à propos par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous dispenser et chacun de vous, de vous trouver présents au temps susdit, vous convoquant et vous enjoignant par les présentes à chacun de vous, de nous rencontrer, Mardi, le deuxième jour de Mai courant, en notre Parlement Provincial, en notre Township de Kingston, pour prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province du Canada, et faire ce qui sera jugé convenable. —N'y manquez pas.

> Enfoi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoin notre fidèle et bien-aimé Sir Charles Bagot, G. C. B., un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur toutes nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick, de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

> A notre Hôtel du Gouvernement, à Kingston, dans notre Province du Canada, ce quinzième jour de Mars, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-trois, et dans la sixième année de notre règne.

> > C. B.

FELIX FORTIER, C. C. C.



Province Du? CANADA.

C. T. METCALFE.

VICTORIA, par la grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à nos

Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et convoqués à une Assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, qui devait commencer et se tenir en notre Township de Kingston, le deuxième jour de Mai courant, et à chacun de vous-

SALUT:

#### PROCLAMATION.

Proclamation ATTENDU que le quinzième jour de Mars du 28 Avril, continuant' le dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial, au deuxième jour Juin suivant. de Mai, maintenant prochain, auguel temps, en notre Township de Kingston, vous étiez tenus et obligés de comparaître: Maintenant, sachez, que pour diverses causes et considé-

rations et prenant en considération les aises et la convenance de nos sujets affectionnés, nous avons jugé à propos, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous dispenser et chacun de vous, de vous trouver présents au temps susdit, vous convoquant et vous enjoignant par les présentes à chacun de vous, de nous rencontrer, Lundi, le douzième jour de Juin prochain, en notre Parlement Provincial, en notre Township de Kingston, pour prendre en considération l'état et le bien-être de notre

dite Province du Canada, et faire ce qui sera

jugé convenable.—N'y manquez pas.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoin notre très-fidèle et bienaimé le Très-Honorable Sir Charles Théophilus Metcalfe, Baronet, Chevalier Grand Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, un de nos Très-Honorables Conscillers Privés, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick, et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles. &c. &c. &c.

A notre Hôtel du Gouvernement, à Kingston, dans notre Province du Canada, ce vingthuitième jour d'Avril, l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-trois, et la septième année de notre règne.

C. T. M.

Par Ordre,

FELIX FORTIER,

C. C. C.



Province Du? CANADA.

C. T. METCALFE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et convogués à une Assemblée du Parlement de notre dite Province qui devait commencer et se tenir en notre Township de Kingston, le douzième jour de Juin courant, et à chacun de vous-

SALUT

#### PROCLAMATION.

ATTENDU que le vingt-huitième jour Proclamation d'Avril dernier, nous avons jugé à propos de continuant le proroger notre Parlement Provincial au dou-Parlement au zieme jour de Juin courant, auquel temps, vant. en notre Township de Kingston, vous étiez tenus et obligés de comparaître: Maintenant, sachez, que pour diverses causes et considérations, et prenant en considération les aises et la convenance de nos sujets affectionnés, nous avons jugé à propos, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous dispenser et chacun de vous, de vous trouver présents au temps susdit, vous convoquant et vous enjoignant par les présentes, à chacun de vous, de nous rencontrer, Samedi, le vingt-deuxième jour de Juillet prochain, en notre Parlement Provincial, en notre Township de Kingston, pour prendre en considération l'état et le bienêtre de notre dite Province du Canada, et faire ce qui sera jugé convenable.-N'y manquez pas.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoin notre très-fidèle et bienaimé le Très-Honorable Sir Charles Théo-

Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick, et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

A notre Hôtel du Gouvernement, à Kingston, dans notre dite Province du Canada, ce dixième jour de Juin, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-trois, et dans la sixième année de notre règne.

C. T. M.

Par ordre.

FELIX FORTIER,

C. C. C.



Province Du CANADA.

C. T. METCALFE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE, du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et convoqués à une Assemblée du Parlement de notre dite Province, qui devait commencer et se tenir en notre Township de Kingston, le vingt-deuxième jour du mois de Juillet courant, et à chacun de vous-

SALUT:

#### PROCLAMATION.

ATTENDU que le dixième jour de Juin dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial, au vingt-deuxième jour de Juillet courant, auquel temps, en notre Township de Kingston, vous étiez tenus et obligés de comparaître : Maintenant sachez, que pour diverses causes et considérations et

philus Metcalfe, Baronet, Chevalier Grand jugé à propos par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous dispenser et chacun de vous, de vous trouver présents au temps susdit, vous convoquant et vous enjoignant par les présentes à chacun de vous, de nous rencontrer, Jeudi, le trente-et-unième jour d'Août prochain, en notre Parlement Provincial, en notre Township de Kingston, pour prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province du Canada, et faire ce qui sera jugé convenable.—N'y manquez pas.

> En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoin notre très-fidèle et bien-aimé Sir Charles Théophilus Metcalfe, Baronet, Chevalier Grand Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, un de nos Très-Honorables - Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur toutes nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick, de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

> A notre Hôtel du Gouvernement, à Kingston, dans notre Province du Canada, ce quinzième jour de Juillet, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-trois, et dans la septième année de notre règne.

> > C T. M.

Par Ordre,

FELIX FORTIER, C. C. C.



Province Du CANADA.

C. T. METCALFE.

VICTORIA, par la grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la . Foi, &c. &c. &c.

A tous ceux qui ces présentes verront ou qu'elles pourront concerner.

SALUT:

#### PROCLAMATION.

prenant en considération les aises et la con- ATTENDU qu'à une Session du Parlement du 9 Août, anvenance de nos sujets affectionnés, nous avons du Canada, tenue à Kingston, en notre dite

roclamation 15 Juillet. tinuant le Parlement suivant.

noncant la Sanction Royale au Bill in sur le Blé étranger.

Province, le huitième jour de Septembre, mil huit cent quarante-deux, et prorogée le douposant un droit zième jour d'Octobre suivant, dans la sixième année de notre règne, un certain Bill intitulé, " Acte pour imposer un droit sur le Blé étran-" ger importé en cette Province," a été passé par le Conseil Législatif et l'Assemblée, a été lors de la prorogation de la dite Session, le douzième jour d'Octobre susdit, présenté au Très-Honorable Sir Charles Bagot, alors notre Gouverneur Général de notre dite Province, pour notre sanction à icelui, qui en vertu de l'autorité dont il est revêtu par un certain Acte du Parlement de la Grande-Bretagne, passé dans les troisième et quatrième années de notre règne, intitulé, " Acte pour réunir les Provinces " du Haut et du Bas-Canada, et pour le Gou-" vernement du Canada," et d'après sa discrétion, a, alors et là, déclaré qu'il réservait le dit Bill pour la signification de notre plaisir sur icelui: Maintenant sachez, que le Bill intitulé, " Acte pour imposer un droit sur le Blé étran-" ger importé en cette Province," ayant été mis devant nous en Conseil, il nous a plû de le sanctionner; Et par ces présentes, conformément aux dispositions du susdit Acte du Parlement de la Grande Bretagne et d'Irlande, passé dans les troisième et quatrième années de notre règne, nous le sanctionnons; de quoi tous nos sujets affectionnés prendront connaissance et se conduiront en conséquence.

> En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles opposer le Grand Sceau de notre dite Province du Canada: Témoin notre très-fidèle et bien-aimé le Très-Honorable Sir Charles Theophilus Metcalfe, Baronet, Chevalier Grand Croix du Très-Honorable Ordre Bain, un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

> A notre Hôtel du Gouvernement, à Kingston, dans notre dite Province du Canada, ce neuvième jour d'Août, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante trois, et dans la septième année de notre règne.

> > C. T. M.

Par Ordre,

S. B. HARRISON,

Secrétaire.



Province Du CANADA.

T. METCALFE.

VICTORIA, par la Grûce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement de notre dite Province, qui devait commencer et se tenir en notre Township de Kingston, le septième jour du mois de Février courant, et à chacun de vous-

SALUT:

#### PROCLAMATION.

 ${f A}$  TTENDU que notre Parlement demeure  $_{f Proclamat}$ prorogé au trente-et-unième jour d'Août courant, cependant, nous avons jugé à propos, pour
Parlement a
28 Septembr diverses causes et considérations de le proroger suivant. de nouveau à Jeudi, le vingt-huitième jour de Septembre prochain, de sorte que vous, ni aucun de vous ne serez le dit trente-et-unième d'Août courant, tenus ni obligés de paraître en en notre Township de Kingston; car nous voulons que vous et chacun de vous, soyez entièrement déchargés à cet égard, vous commandant, et par la teneur des présentes, vous enjoignant fermement et à chacun de vous, et à tous autres intéressés à cet égard, d'être et de comparaître personnellement, Jeudi, le vingt-huitième jour de Septembre prochain, en notre Township de Kingston, pour procéder à l'expédition des affaires, et traiter, faire, agir et conclure sur ces choses qui, par la grâce de Dieu, pourront être ordonnées dans notre dit Parlement Provincial par le Conseil Commun de notre dite Province.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoin notre très-sidèle et bien-aimé le Très-Honorable Sir Charles Théophilus

Très-Honorable Ordre du Bain, un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique et Capitaine Général et Gouverneur en Chef, dans et sur nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

Metcalfe, Baronet, Chevalier Grand Croix du | A notre Hôtel du Gouvernement, à Kingston, dans notre Province du Canada, ce dixième jour d'Août, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-trois, et dans la septième année de notre règne.

C. T. M.

Par Ordre,

FELIX FORTIER,

C. C. C.

## **JOURNAUX**

DU

## CONSEIL LÉGISLATIF.

#### Anno 7. Victoriæ.

Parlement as

AU Parlement Provincial continué par Proclamation et tenu dans le Township de Kingston, en conformité à un Acie passé dans le Parlement du Royaume-Uni de la Grande Breiagne et d'Irlande dans la quatrième année du règne de Sa présente Majesté, intitulé, "Acte pour réunir les Provinces du Haut et "du Bas-Canada et pour le Gouvernement du "Canada."

#### Jeudi, 28 Septembre, 1843.

Membres prósents. Les Membres présents dans l'Edifice préparé pour recevoir la Législature Provinciale dans le Township de Kingston ont été:—

L'Honorable, Vice Chancelier, Orateur.

Les Hon. M.M.

De Blaquiere,
Sullivan,
Morris,
Fergusson,
Macaulay,

Les Hon. M.M.
McDonald,
Dickson,
Dionne, Amable
Goodhue,
Washburn.

Hamilion,

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Son Excellence vient à la Chambre et requiert la présence de l'Assemblée.

Son Excellence le Très Honorable Sir Charles Theophilus Metcalfe, Chevalier Grand Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, un des Très-Honorables Conseillers Privés de Sa Majesté, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur les Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick, et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice Amiral d'icelles, étant assis dans le Fauteuil sur le Trône, l'Oraceur a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire d'informer l'Assemblée, "qu'il est du " plaisir de Son Excellence qu'elle se rende "immédiatement auprès d'elle dans cette " Chambre."

L'Assemblée arrive. Laquelle étant venue avec son Orateur, il a plû à Son Excellence de prononcer le discours suivant.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de la Chambre d'Assemblée.

Discours d'ou-

Je suis heureux de vous rencontrer réunis vertures pour remplir les hautes fonctions qui vous ont été confiées. Diverses considérations importantes m'ont empêché de vous assembler à une époque moins tardive.

Depuis votre dernière Session, la naissance d'une Princesse a répandue la joie dans tout l'Empire Britannique, et nous devons être vivement reconnaissants de la protection dont la divine Providence continue de favoriser notre Gracieuse Souveraine, dont la vie et la santé sont des causes de bonheur et de prospérité pour ses sujets.

Dans le même intervalle, un triste événement a eu lieu dans le Canada: la mort de votre dernier Gouverneur, et mon Prédécesseur immédiat, dont le cœur était tout dévoué au bien public. Le regret universel qu'elle a causé, fait honneur à sa mémoire dans toute la Province; et je ne puis m'empêcher d'observer, que sa veuve et sa famille désolées, ainsi que ses restes mortels, ont reçu en passant sur le territoire voisin des Etats-Unis pour arriver au Port d'embarquement à New-York, ces signes touchans et marqués de respect amical qui annonçaient et l'estime qu'on lui portait dans un pays où il avait été personnellement connu, et cette sympathie généreuse si digne de la grande nation dont elle provenait.

L'Acte de la Législature Impériale pour faciliter l'introduction du Blé Canadien et de la Farine manufacturée en Canada, dans les Ports du Royaume-Uni, sera, je l'espère, un bienfait précieux pour cette Province. Il est une nouvelle preuve de la sollicitude incessante de la Reine, pour la prospérité de cette partie de ses possessions. Une copie d'une dépêche du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté sera mise devant vous sur ce sujet.

Des mesures vous seront soumises pour l'amélioration du système de Judicature dans le

Bas-Canada, des Institutions Municipales, des Lois concernant l'Education et le système du Jury dans les deux Sections de cette Province-Unie, des Lois de cotisation dans le Haut-Canada, et enfin relativement à d'autres sujets importans; toutes mesures qui occuperont, j'en suis convaincu, votre attention la plus sérieuse.

J'ai récemment parcouru la Province, autant que les affaires publiques ont pu me le permettre, afin de prendre en quelque sorte connaissance des circonstances locales qui appellent l'attention.

J'ai vu avec beaucoup de plaisir un beau pays progressant évidemment dans la voie des améliorations; et j'ai été reçu partout avec des marques de loyauté pour notre Gracieuse Souveraine, et de bonté pour moi personnellement.

C'est avec une grande satisfaction que j'ai vu les grands travaux, en cours de progrès, que, grâce à l'emprunt effectué en Angleterre sous la garantie du Gouvernement Impérial, la Province a pu entreprendre ou continuer. Ils sont destinés, je l'espère, à augmenter le commerce, à développer les ressources de ce vaste pays, et à accroître le revenu public et la richesse générale et individuelle.

J'ai trouvé que dans les endroits où s'exécutent des travaux de cette nature, le contentement régnait parmi les habitans, à la perspective d'avenir qu'ils leur présentent. En d'autres lieux, il n'y a qu'une voix pour demander l'amélioration des chemins pour le transport des produits sur des marchés convenables, demande qui est digne de considération; car de ces communications doit dépendre, en grande partie, la prospérité du pays. Nulle part ce désir n'a été plus fortement exprimé que dans les Townships de l'Est du Bas-Canada, où les habitans, presque tous agriculteurs, ont perdu par suite des droits élevés imposés sur leurs produits dans les Etats-Unis, le marché auquel ils les portaient autrefois; tandis que les mêmes produits de nos voisins, étant libres de droits dans notre pays, peuvent, à raison de la plus grande facilité des transports, être vendus à plus bas prix sur nos marchés, que ceux des habitans des Townships de l'Est. Des plaintes semblables ont été faites aussi en d'autres lieux contre l'effet des droits imposés sur nos produits dans les Etats-Unis, et contre les facilités données à l'admission de leurs propres produits sur notre territoire. Toute amélio-

ration que l'on pourra faire à nos Communications intérieures, est si évidemment désirable, pour l'avantage de la société, qu'aucune dépense pour cet objet, compatible avec les moyens que nous avons, doit être accompagnée du plus grand bien. L'on doit donc beaucoup regretter que l'état des Finances nous prive de l'espoir de pouvoir nous rendre immédiatement aux vœux de plusieurs Districts profondément intéressés à cet égard.

Je ne puis m'empêcher de vous mettre sous les yeux, comme un sujet bien digne de votre attention l'état des Prisons dans quelques parties de la Province. Le Pénitencier de Kingston est une Institution qui fait grand honneur au Pays: on a dépensé beaucoup d'argent pour construire des Prisons dans d'autres endroits, et plusieurs des autorités locales font en ce moment des efforts louables pour loger convenablement les Prisonniers; mais quelques places souffrent encore beaucoup sous ce rapport. La justice qui est due même à des criminels, exige qu'ils ne soient pas assujétis à un châtiment plus sévère que ne le comporte leur sentence, et qu'outre l'emprisonnement, ils ne soient pas encore exposés à des maladies occasionnées par un air malsain, et le manque d'exercice. L'on doit également aux Prisonniers qui n'ont pas encore subi de procès, et qui peuvent être innocents, de ne pas les confiner dans la même cellule avec des Criminels condamnés. Il est nécessaire aussi de classifier et séparer ces derniers. La décence et la morale exigent que l'on adopte la même mesure par rapport aux différens sexes, et que les Débiteurs et les Criminels ne soient pas confondus dans les mêmes appartemens. Il est à désirer que l'on fasse une enquête pour constater jusqu'à quel point les Prisons de ce pays manquent de logemens convenables, et pour remédier aux vices les plus essentiels qui existent à cet égard.

Le besoin d'un établissement pour servir d'Asile aux Insensés dans le Bas-Canada, se fait vivement sentir; les personnes qui sont malheureusement frappées d'aliénation mentale, sont maintenant logées dans la Prison Commune, ou dans quelques-unes des Institutions Religieuses ou Charitables qui font honneur à cette partie de la Province. Des mesures sont en voie de progrès pour fixer, d'une manière permanente, la localité de l'Asile qui existe maintenant dans le Haut-Canada, d'après un arrangement temporaire, et pour compléter les arrangemens relatifs à cette Institution.

Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Les comptes de l'année dernière, et les Estimations de la présente année, seront mis devant vous. Je dois vous annoncer avec regret qu'il y a une dimunition considérable dans les Revenus, mais jespère que cela est dú à des causes temporaires, et sera bientôt suivi d'une nouvelle augmentation. L'emprunt effectué en Angleterre, sous la garantie du Parlement Impérial, a été négocié à des conditions avantageuses.

L'Acte de la Législature Impériale, qui établit un nouveau Tarif, exige nécessairement une altération correspondante dans nos lois de Douane, et ce sujet sera soumis à vos délibérations. Je ne doute nullement que vous ne soyez disposés volontiers à pourvoir aux éxigences du Service Public, et, quant à promouvoir cet objet, par une économie judicieuse et praticable, vous pouvez compter sur ma co-opération.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de la Chambre d'Assemblée.

Je ne vous détournerai pas d'avantage des devoirs difficiles que vous avez à remplir. Le bien-être du Canada, dépend du résultat de vos délibérations sur les nombreuses et importantes questions qui viendront devant vous : et c'est vers ce grand but, je l'espère, que vous dirigerez uniquement tous vos travaux. C'est là le plus vif désir du Gouvernement de Sa Majesté, et ce sera constamment le but de mes efforts. J'espère humblement que la bénédiction du Très-haut, couronnera de succès nos efforts réunis.

L'Assemblée retire, L'Assemblée Législative s'en étant allée, il a plû à Son Excellence de se retirer.

PRIERES.

On lit un Bill ro formâ.

Le Bill intitulé "Acte pour l'amélioration "de la navigation du Fleuve St. Laurent," a été lu la première fois, pro formâ.

Commission
intorisant ceraines personses à adminisrer le serment
sux Membres.

L'Honorable Orateur a informé la Chambre, qu'il avait été émané une commission sous le Grand Sceau en faveur de George Barthélemi Faribault, John Fennings Taylor, ainé, Gustavus William Wicksteed, et William Poyntz Patrick, Ecuyers, les autorisant à administrer le serment aux Membres de la Législature.

Ordonné, Qu'elle soit entrée sur les Journaux, et elle est dans les mots suivants:

PROVINCE DU CANADA. C. T. METCALFE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A tous ceux qui ces présentes verront ou qu'elles pourront concerner—

SALUT:

ATTENDU que par et en vertu d'un certain Acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, passé pendant la session tenue dans les troisième et quatrième années de notre règne et intitulé, " Acte pour " réunir les Provinces du Haut et du Bas-" Canada, et pour le Gouvernement du Ca-" nada," il est entre autres choses statué, qu'il ne sera permis à aucun Membre, soit du Conseil Législatif ou de l'Assemblée Législative de notre dite Province, de siéger ou voter en iceux, avant qu'il ait prêté et souscrit le serment mentionné et décrit dans le dit Acte, et que le dit Acte enjoint à tels Membres de prêter devant le Gouverneur de notre dite Province, ou devant quelque personne ou personnes autorisées par tel Gouverneur à cet effet: Et attendu que le dixième jour de Juin, dans la quatrième année de notre règne, il nous a plû d'émaner nos Lettres Patentes Royales, en date des jour et an susdits, en notre Ville de Kingston, dans notre dite Province du Canada, et qu'en vertu d'icelles, Nous avons constitué, nommé et appointé l'Honorable Levius P. Sherwood, William Hepburn, James Sampson et Thomas Kirkpatrick, Ecuyers, et chacun d'eux conjointement et séparément, nos Commissaires et Commissaire pour administrer le dit serment, mentionné dans le dit Acte et prescrit et voulu par icelui, pour les dits Levius P. Sherwood, William Hepburn, James Sampson et Thomas Kirkpatrick avoir, tenir et exercer la dite fonction de Commissaires et Commissaire, pendant notre plaisir Royal: Et attendu que Nous avons jugé à propos de faire connaître notre bon plaisir à ce sujet, et que pour diverses causes et considérations, Nous avons jugé à propos de révoquer et abroger, et que par ces présentes Nous révoquons et abrogeons nos dites Lettres Patentes: Maintenant sachez, que reposant une entière confiance dans l'intégrité, fidélité et circonspection de George Barthélemi Faribault, John Fennings Taylor, aine, Gustavus William

Wicksteed et William Poyntz Patrick, Ecuyers, de notre propre mouvement et volonté, Nous les avons nommé, constitué et appointé et par les présentes nous les nommons, constituons et appointons, et chacun d'eux, les dits George Barthélemi Faribault, John Fennings Taylor, ainé, Gustavus William Wicksteed et William Poyntz Patrick, conjointement et séparément nos Commissaires et Commissaire, pour administrer le dit serment mentionné dans le dit Acte, et prescrit et voulu par icelui, (lequel, en conformité au dit Acte doit être prêté et souscrit par les Membres du dit Conseil Législatif et de la dite Assemblée Législative, comme susdit,) à chaque Membre du dit Conseil Législatif, et à chaque Membre de la dite Assemblée Législative désirant le prêter, et pour recevoir leurs signatures à icelui; pour avoir, tenir et exercer la dite fonction de Commissaires et Commissaire comme susdit, et les pouvoir et autorité ci-dessus accordés à eux les dits George Barthélemi Faribault, John Fennings Taylor, ainé, Gustavus William Wicksteed et William Poyntz Patrick, et à chacun d'eux conjointement et séparément pour et durant notre plaisir Royal, et les Rôle et Record de leurs transactions à ce sujet seront par eux certifiés et déposés dans le Bureau du Régistrateur de notre dite Province du Canada, où ils demeureront, fournissant des copies certifiées d'iceux au Greffier du Conseil Législatif et au Greffier de l'Assemblée Législative, respectivement.

> En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dice Province du Canada: Témoin notre trèssidèle et bien-aimé le Très-Honorable Sir Charles Theophilus Metcalfe, Baronet, Chevalier Grand Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice Amiral d'icelles, &c. &c. A notre Hôtel du Gouvernement, à Kingston, dans notre dite Province du Canada, le vingt-sixième jour de Septembre, de l'année mil huit cent quarante

trois, et dans la septième année de notre règne.

C. T. M,

D. Daly, Secrétaire.

L'Honorable Orateur a informé la Chambre L'Honble. M qu'il y avait un Membre qui se présentait pour duit. être introduit.

Lorsque l'Honorable William Henry Draper a été introduit entre les Honorables M. M. Sullivan et **D**ickson.

Alors l'Honorable M. Draper a présenté il présente son Writ de sommation à l'Orateur qui son Writ. l'a remis au Greffier et il a été lu comme suit:

Province du Canada. C. T. METCALFE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, Le Writ. REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A notre fidèle et bien-aimé William Henry Druper, Ecuyer,

SALUT:

SACHEZ que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et la défense de notre Province du Canada et l'église d'icelle, nous avons jugé à propos de vous appeller au Conseil Législatif de notre dite Province, et nous vous commandons le dit William Henry Draper, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez, pour les fins susdites, dans le Conseil Législatif de notre dite Province, en tous les temps et en tous les lieux, où notre Parlement Provincial pourra être convoqué et tenu en notre dite Province, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province du Canada: Témoin notre très-fidèle et bien-aimé le Très-Honorable Sir Charles Théophilus Metcalfe, Baronet, Chevalier Grand Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Gé-

néral de l'Amérique Septentrionale Britannique, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick, et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, &c. &c. &c. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Ville de Kingston, en notre dite Province du Canada, le dixième jour d'Avril, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarantetrois, et dans la septième année de notre règne.

C. T. M.

Par Ordre.

FELIX FORTIER,

C. C. C.

Alors l'Honorable M. Draper s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment voulu par la Loi, lequel lui a été administré par John F. Taylor, Ecuyer, un des Commissaires nommés sous le Grand Sceau pour administrer le serment aux Membres de la Législature, et il a pris son siège en consé-

L'Honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avait un Membre qui se présentait pour être introduit.

,'Honorable M. Irving introduit.

11 présente on Writ.

Il prête ser-ment et prend-

son siége.

Quand l'Honorable Æmilius Irving a été introduit entre les Honorables M. M. de Blaquiere et Hamilton.

Alors l'Honorable M. Irving a présenté son Writ de sommation à l'Orateur qui l'a remis au Greffier et il est comme suit :

PROVINCE DU ? CANADA.

C. T. METCALFE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A notre fidèle et bien-aimé Æmilius Irving, Ecuyer.

SALUT:

SACHEZ, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et la défense de notre Province du Canada, et l'église d'icelle; Nous avons jugé à propos de vous appeller au Convous commandons, le dit Æmelius Irving, Greffier, et il a été lu comme suit :

Ecuyer, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez, pour les fins susdites, dans le Conseil Législatif de notre dite Province, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement Provincial pourra être convoqué et tenu en notre dite Province, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

> En soi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province du Canada, Témoin notre très-fidèle et bienaimé le Très-Honorable Sir Charles Theophilus ... Metcalfe, Baronet, Chevalier Grand Croix du Très-Honorable Ordre du Bain. un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick, de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, &c. &c. &c. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Ville de Kingston, en notre dite Province du Canada, le quatrième jour de Septembre, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarantetrois, et dans la septième année de notre règne.

C T. M.

Par Ordre,

FELIX FORTIER,

C. C. C.

Alors l'Honorable M. Irving s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment Il prête servoulu par la Loi, lequel lui a été administré par son siège. John F. Taylor, Ecuyer, un des Commissaires nommés sous le Grand Sceau pour administrer le serment aux Membres de la Législature, et il a pris son siège en conséquence.

L'Honorable Orateur a informé la Chambre L'Hon, M. qu'il y avait un Membre qui se présentait pour duit. être introduit.

Quand l'Honorable Jean Baptiste Taché a été introduit entre les Honorables. M. M. Sullivan et A. Dionne.

Alors l'Honorable M. Taché a présenté son il présente : seil Législatif de notre dite Province et nous Writ de sommation à l'Orateur qui l'a remis au Writ.

Province Du ? CANADA.

SYDENHAM.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A notre fidèle et bien-aimé Jean Buptiste Taché, Ecuyer,

SALUT:

Le Writ.

SACHEZ que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et la défense de notre Province du Canada et l'église d'icelle, nous avons jugé à propos de vous appeller au Conseil Législatif de notre dite Province, et nous vous commandons le dit Jean Baptiste Tuché, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez, pour les fins susdites, dans le Conseil Législatif de notre dite Province, en tous les temps et en tous les lieux, où notre Parlement Provincial pourra être convoqué et tenu en notre dite Province, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

> En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province du Canada: Témoin notre très-fidèle et bien-aimé le Très-Honorable Charles, Baron, Sydenham, de Sydenham, dans le Comté de Kent, et de Toronto en Canada, un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique et CapitaineGénéral et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, &c. &c. A notre Hôtel du Gouvernement, à Kingston, dans notre dite Province du Canada, le neuvième jour de Juin, de l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-et-un, et dans la quatrième année de notre règne.

THOS. AMIOT,

Clerc C. en Chr.

Il a été objecté qu'il paraissait par le Writ Objection est qu'il s'était écoulé plus de deux années depuis la considéra-que le sceau y avait été apposé, et le Greffier tion en est réde la Chambre ayant certifié qu'il n'y avait mité des priaucun avis de congé d'absence donné à Mr. Taché, par Son Excellence le Gouverneur Général, il ne pouvait d'après l'Acte d'Union prêter le Serment et prendre son siège dans cette Chambre, la considération du sujet a été en conséquence remise pour le présent.

Ordonné, que la considération du Writ appellant l'Honorable Jean Baptiste Taché au Conseil Législatif soit référée au Comité des priviléges, lorsqu'il aura été nommé.

L'Honorable Orateur a fait rapport du Discours de Discours de Son Excellence prononcé du Son Excel-Trône.

Lequel étant lu par le Greffier:

Ordonné, que la Chambre prenne en con- A être pris en considération sidération le dit Discours de Son Excellence demain. le Gouverneur Général, demain.

Ordonné, que tous les Membres présents Comité des ce jour forment un Comité pour prendre en mé. considération les usages et coutumes de cette Chambre et les priviléges du Parlement.

Leurs Honneurs ou cinq d'entre eux s'assembleront demain à dix heures du matin,

dans la Chambre du Conseil Législatif et chaque Lundi suivant, et s'ajourneront à loisir. L'Honorable Orateur a informé la Chambre Rapt. d'une qu'il avait reçu une communication de James Fitz Gibbon, Fitz Gibbon, Ecuier, le Greffier d'icelle, Ecr.

(Pour la Lettre, voir l'Appendice No. 1.)

laquelle a été lue comme suit:

Ordonné, que la demande contenue dans d'assister à la Chambre et J. l'application de Mr. Fitz Gibbon soit accordée en autant qu'il s'agit de le dispenser Deputé. d'assister à la Chambre, et que la nomination d'un Deputé, savoir Mr. John F. Taylor, Ainé, soit consirmée.

Il est dispensé

Mr. Taylor, a alors prêté et souscrit le Serment dans les mots suivants :

Mr. Taylor prête serment

1

" Vous serez vrai et fidèle, et vous por-" terez fidelité à notre Souveraine Dame " Victoria, par la Grace de Dieu Reine du " Royaume-Uni de la Grande Bretagne et " d'Irlande et à Ses Héritiers et Successeurs. " Il ne viendra rien à votre connaissance qui

- pourrait être préjudiciable à Son Altesse, " Sa Couronne, Ses Biens et Sa Dignité
- " Royale que vous ne vous y opposiez de tout
- " votre pouvoir et que vous n'en avertissiez
- avec toute l'expédition possible Sa Grâce ou

" du moins quelqu'un de Son Conseil, de manière qu'elle puisse en être informée.

- " Vous servirez aussi, bien et fidèlement Son
- " Altesse dans l'Office de Député Greffier du
- " Conseil Législatif du Canada, pour assister
- " au Conseil Législatif de cette Province,
- " faisant de vraies minutes et enregistrements
- " des choses faites et passées en icelui.
- " tiendrez secrêtes toutes telles matières qui
- " seront traitées dans son dit Conseil Légis-
- " latif, et vous ne les révélerez, avant qu'elles
- " soient publiées, qu'à ceux de qui elles " doivent être connues, et vous ferez et exé-
- " cuterez généralement bien et vraiment
- " toutes choses qui vous regarderont et qui
- " seront du ressort de l'Office d'Assistant
- " Greffier dudit Conseil Législatif. Ainsi que
- " Dieu vous soit en aide."

J. F. TAYLOR.

Assermenté devant moi ce 28e Jour de Septembre, 1843.

ROBERT S. JEMIESON.

Orateur.

L'Honorable Orateur a lu un retour du Clerc de la Couronne en Chancellerie des noms des Conseillers Législatifs en faveur de qui il avait été émané dernièrement des Writs de Sommation sous le Grand Sceau.

Bureau du Clerc de la Couronne en Chancellerie, Kingston 28 Septembre, 1843.

PROVINCE DU Canada.

Retour des

noms des nou-veaux Conseil-

Le relour.

Retour des noms des Messieurs appelés au Conseil Législatif de cette Province depuis la dernière Session, suivant leur rang et la date du Writ de Sommation.

L'Honorable William Henry Draper,—date du Writ, 10e Avril, 1843.

L'Honorable William Warren Baldwin,date du Writ, 15e Août, 1843.

L'Honorable Christopher Widmer,—date du Writ, 15e Août, 1843.

L'Honorable Réné Joseph Kimber,—date du Writ, 4e Septembre, 1843.

L'Honorable Æmilius Irving,—date du Writ 4e Septembre, 1843.

L'Honorable Louis Massue,—date du Writ, 4e Septembre, 1843.

L'Honorable Pierre Boucher de Boucherville,—date du Writ, 27e Septembre, 1843.

FELIX FORTIER,

G. C. C. James Fitzgibbon Ecr. Greffier du Conseil Législatif.

Conformément à l'ordre de la Chambre la Le Greffier en personne remplissant les fonctions de Greffier Rapport sur les en Loi a présenté un Rapport des Lois ex-Lois sur le point d'expirer. pirées et sur le point d'expirer.

Il a été alors mis sur la table et il est comme

(Pour le Rapport, voir l'Appendice, No. 2.)

Ordonné, que les Honorables M.M. Morris, Comité d Macaulay et Amable Dionne, forment un Co- mé. mité pour examiner et perfectionner les Journaux de cette Session du Parlement Provincial et des précédentes.

Comité des

Leurs Honneurs s'assembleront quand, où, et aussi souvent qu'ils voudront.

Ordonné, que le Greffier de la Chambre reçoive ordre d'ouvrir un compte avec la compte avec la Poste. Poste pour le port des Lettres reçues et envoyées par les Membres pendant la Session et d'en inclure le montant dans les comptes contingents.

L'Honorable Orateur a déclaré cette Cham- Ajournement. bre continuée à demain, à dix heures, A.M., la Chambre l'ordonnant ainsi.

#### Vendredi, 29e Septembre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Vice-Chancelier, Orateur.

Les Hon. M.M.

De Blaquiere,

Morris,

Fergusson,

Macaulay, Hamilton,

Les Hon. M.M.

Dickson,

Dionne, Amable,

Washburn,

Irving,

PRIERES.

L'Honorable Orateur a présenté une Pé- Rétition de Charles De tition de Charles de Léry, Ecuyer, un des Léry, Ecr. Greffiers Assistants du Conseil Législatif, demandant que pour cause de la sérieuse indisposition d'un des Membres de sa famille, il soit dispensé d'assister à la Chambre le premier jour de la Session.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'Honorable Mr. Fergusson a présenté une Pétition des habitants du Township d'Eramosa, du Township d'Eramosa. dans le District de Wellington, réunis dans leur assemblée annuelle de Township; aussi une Pétition des habitants du Township de Puslinch, dans le District de Gore réunis dans du Township leur assemblée annuelle de Township, aussi une Pétition des habitants du Township de

Des habitants

Des habitants du Township Guelph.

Du Conseil Municipal du District de Wellington.

Guelph, réunis dans leur assemblée annuelle de Township; demandant séparément l'étatablissement d'une ligne de communication convenable entre le District de Wellington, et le Lac Ontario; et aussi une Pétition du Conseil Municipal du District de Wellington, demandant que toutes personnes qui n'ont pas de propriétés connues, soient emprisonnées, lorsqu'elles refusent d'accomplir le travail voulu par le Statut.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Du Conseil Municipal du District

L'Honorable Mr. de Blaquiere a présenté trois Pétitions du Conseil Municipal du District d'Ouest, demandant un changement dans la Loi qui a rapport à la saisie des biens des Débiteurs qui se soustraient à la justice, et l'abrogation de la Loi au sujet de l'emprisonnement pour dette, excepté dans le cas où il y aura un recèlement frauduleux des effets; aussi demandant l'imposition d'une taxe sur tous les Chiens dans les Villes de Sandwich, Windsor, Amherstburg et Chatham; et aussi l'imposition d'une taxe raisonable sur tous les Chiens dans le District d'Ouest, lorsqu'il y en aura plus de deux dans chaque famille et ferme; et aussi demandant la passation d'une Loi autorisant les Greffiers de Townships d'administrer les affidavits requis aux Officiers de Townships toutes les fois que ceux-ci seront tenus par la Loi de transmettre des retours assermentés par l'entremise des dits Greffiers.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Du Conseil Municipal du District de Brock.

L'Honorable Mr. de Blaquiere, a présenté deux Pétitions du Conseil Municipal du District de Brock, demandant que l'on étende les avantages des droits protectifs à toutes espèces de produits agricoles; que le fermier Canadien jouisse au moins des mêmes avantages que le fermier des *Etats-Unis*, et aussi que le fermier et le marchand de Campagne ne soient plus assujettis aux charges exorbitantes imposées par les marchands qui exportent; et aussi demandant que le Bureau d'Enrégistrement soit transféré du Village de Ingersoll, à la Ville de District.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'Honorable Mr. Draper est entré.

L'Honorable Mr. Morris, a présenté trois Pétitions du Conseil Municipal du District de Johnstown, demandant l'adoption de mesures nécessaires pour assurer aux habitants du Canada l'entière jouissance du don fait par feu Sa Majesté le Roi George Trois, pour l'Education de la jeunesse de cette Province; de-

mandant aussi que la dette de £6,000 contractée en vertu d'un Acte du Parlement du Haut-Canada, pour macadamiser le chemin depuis Brockville jusqu'à St. François, et pour le remboursement de laquelle le District se trouve obligé, soit adoptée par le Gouvernement Provincial, et aussi que la balance de £24,000 octroyée en vertu de l'Acte sus-mentionné soit payée, soit à l'ordre des Pétitionnaires au Bureau des Travaux Publics, soit aux Commissaires du chemin macadamisé pour être employée à l'achèvement du dit chemin, et aussi demandant des amendements à l'Acte des Municipalités.

Ordonné, Qu'elles restent sur la Table.

L'Honorable M. A. Dionne, a présenté une Pétition de Charles Turgeon, demandant le Turgeon. paiement d'une somme à lui due pour le louage d'une maison occupée par le Conseil Municipal de Québec;—aussi une Pétition du Ministre et anciens de l'Eglise de St. Andrew &c., de l'Eglise de Québec, demandant une allocation pour le Québec. maintien d'une Ecole en liaison avec la dite Eglise; et aussi une Pétition du Comité de régie de l'Ecole Nationale de Québec, deman- de régie de l'Ecole Nationale de l'Ecole N dant une allocation.

De Charles

Du Comité nale de Québec

Ordonné, Qu'elles restent sur la Table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée, à une heure, cet après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

La Chambre continuée à une houre,P.M.

A une heure, P. M., les Membres assemblés ont été:

L'Honorable, Vice Chancelier, Orateur.

Les Hon. M.M.

Les Hon. M.M.

De Blaquiere, Sullivan,

Dionne, Amable

Morris,

Goodhue. Washburn,

Fergusson,

Irving.

Macaulay,

L'Honorable Orateur a mis devant la Chambre les comptes de la Maison de la Trinité de Comptes de la Québec, en conformité à la 20e Section des Québec. 4 et 5 Victoria, Chap. 15.

Ordonné, Qu'ils restent sur la Table, et ils sont comme suit:

(Voir Papiers Parlementaires, Lettre E.)

L'Honorable M. de Blaquiere, du Comité des Priviléges auquel avait été référée la condes Priviléges auquel avait été référée la con-sidération du Writ adressé à l'Honorable Jean du Comité dus Priviléges. Baptiste Taché, l'appellant à un siège en cette Chambre, a présenté son premier rapport.

Du Conseil Municipal du District de Johnstown.

Il a été alors lu par le Greffier, comme suit : Conseil Législatif,

29e Septembre, 1843.

Le rapport

Le Comité nommé hier par votre Honorable Chambre pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les priviléges du Parlement, s'étant assemblé aujourd'hui dans la Chambre du Conseil Législatif, conformément au dit ordre, furent présents:

L'Honorable Orateur, les Honorables Messieurs, de Blaquiere, Sullivan, Morris, Fergusson, Macaulay, Hamilton, Dickson, Dionne, Amable, Washburn et Draper.

L'Honorable M. de Blaquière a été appelé au Fauteuil.

Lu l'ordre de référence.

Lu le Writ de sommation de Sa Majesté adressé à Jean Baptiste Taché, Ecuyer, en date, à Kingston, du neuvième jour de Juin, mil huit cent quarante-et-un, et attesté par Son Excellence Charles Baron Sydenham.

Lu les 7e et 8e clauses de l'Acte du Parlement Impérial, 3e et 4e Victoria, chap. 35, communément appelé l'Acte d'Union.

L'Honorable M. A. Dionne a mis devant le Comité une Lettre adressée à l'Honorable J. B. Taché par Henry Jarmy, Ecuyer, Député Clerc de la Couronne en Chancellerie et en date, à Kingston, du 6e Juin 1843, dont copie est ci-jointe.

Sur motion, il a été résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité qu'il y a matière à douter du droit de l'Honorable Jean Baptiste Taché, d'avoir un siège dans cette Chambre, en vertu du Writ de sommation à lui adressé, en date du neuvième jour de Juin, mil huit cent quarante-et-un.

Ordonné, Que le Président laisse le Fauteuil et fasse rapport de la dite Résolution à la

Le tout néanmoins humblement soumis.

P. B. DE BLAQUIERE.

Président.

Bureau du Clerc de la Couronne en Chancellerie, Kingston, 6e Juin, 1843.

Monsieur,

Référant à la lettre que je vous ai adressée,

à vos lettres du 31e Octobre et du 5e Décembre dernier, J'ai l'honneur, par ordre du Gouverneur Général de vous informer, qu'attendu que le Writ de sommation ne vous a pas été transmis, vous n'êtes pas censé avoir perdu votre siège dans le Conseil Législatif de la Province pour n'y avoir pas assisté pendant les deux dernières sessions de la Législature, et je vous envois maintenant le Writ, vous priant de vouloir bien en accuser la réception aussitôt que vous en aurez le loisir.

> J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très obéissant serviteur, HY. JARMY,

Dép. C. C. C.

Ordonné, Que le rapport ci-dessus soit Il est adopté. adopté.

Ordonné, Qu'il soit présenté une Adresse communiqué à Son Excellence le Gouverneur Général, à Son mettant devant Son Excellence les procédés et le rapport des objections du Comité des Priviléges, tel qu'adopté par cette Chambre sur le Writ de sommation de l'Honorable Jean Baptiste Taché, comme Membre de cette Chambre.

Ordonné, Que l'Honorable M. Sullivan, se rende auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec la dite Adresse.

Ordonné, Que l'Honorable Orateur soit requis de communiquer les dits procédés et le muniqué à l'Hon. M. Tarapport à l'Honorable M. Tuché.

Il est com-

Les Honorables Messieurs Hamilton et Dickson sont entrés.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pro- Considération cédé à prendre en considération le Discours du Discours de Son Excellence de Son Excellence à l'ouverture de la Session.

En conséquence il a été proposé qu'il soit Résolu, qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général pour Motion. remercier Son Excellence de son Discours Gracieux du Trône et pour exprimer à Son Excellence nos félicitations sur son avènement au Gouvernement de cette Province, et notre bonheur de rencontrer Son Excellence pour remplir les hautes fonctions qui nous ont été confiées dans la Présente Session du Parlement Provincial, que diverses considérations importantes ont empêché Son Excellence d'assembler, à une époque antérieure.

2. Que nous partageons la joie que la naisen date du 14e Décembre dernier, en réponse sance d'une Princesse Royale a répandue dans

tout l'Empire Britannique, et nous sommes vivement reconnaissants de la protection dont la divine Providence continue de favoriser Notre Gracieuse Souveraine, dont la vie et la santé sont des causes de bonheur et de prospérité pour ses sujets.

- 3. Que nous partageons le regret qu'a fait éprouver dans toute la Province la Mort de notre dernier Gouverneur, le Prédécesseur immédiat de Son Excellence, dont le cœur était dévoué au bien public, et c'est avec beaucoup de satisfaction que nous apprenons que sa veuve et sa famille désolées et ses restes mortels ont reçu, en passant sur le territoire voisin des Etats-Unis, pour arriver au port d'embarquement, à New-York, des signes touchants et marqués de respect amical qui annonçaient et l'estime qu'on lui portait dans un pays où il avait été personnellement connu et une sympathic généreuse si digne de la grande nation dont elle provenait.
- 4. Que nous espérons avec Son Excellence que l'Acte de la Législature Impériale pour faciliter l'introduction du Blé Canadien et de la Farine manufacturée en Canada, dans les Ports du Royaume-Uni, sera un bienfait précieux pour cette Province, et nous le recevons avec remerciment comme une nouvelle preuve de la sollicitude incessante de Sa Majesté pour la prospérité de cette partie de ses possessions, et nous recevrons avec beaucoup de plaisir de Son Excellence une copie de la Dépêche du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté sur ce sujet intéressant.
- 5. Que nous considérerons avec une attention séricuse toutes les mesures qui nous seront soumises pour l'amélioration du système de Judicature dans le Bus-Canada, des Institutions Municipales, des Lois concernant l'Education et le système du Jury dans les deux Sections de cette Province-Unie, des Lois de cotisations dans le Haut-Canada, aussi bien que celles relatives à d'autres sujets importants.
- 6. Que nous voyons avec reconnaissance le désir manifesté par Son Excellence de se mettre au fait des circonstances locales qui demandent de l'attention, et qui a engagé Son Excellence à parcourir la Province autant que les affaires publiques ont pu le permettre.
- 7. Que nous sommes très satisfaits d'apprendre le vif plaisir que Son Excellence a éprouvé en voyant un beau Pays s'avançant

- nous sommes reconnaissants de la remarque que fait Son Excellence des manifestations de loyauté pour notre Gracieuse Souveraine, et de bonté personnelle pour lui-même, avec lesquelles Son Excellence a été reçu en chaque endroit.
- 8. Que nous éprouvons beaucoup de plaisir de voir qu'il ait été satisfaisant pour Son Excellence d'être témoin des grands travaux en cours de progrès, que grâce à l'emprunt effectué en Angleterre, sous la garantie du Gouvernement Impérial, la Province a pu entreprendre ou continuer, et nous espérons qu'ils sont destinés à augmenter le Commerce, à développer les ressources de ce vaste Pays, et à accroître le revenu public et la richesse générale et individuelle.
- 9. Que nous partageons entièrement l'opinion de Son Excellence que tandis que dans ces endroits où s'exécutent des travaux de cette nature, Son Excellence a trouvé que le contentement régnait à la perspective d'avenir que ces améliorations présentaient. Nous partageons entièrement l'opinion de Son Excellence que le désir d'améliorer les chemins pour le transport des produits sur des marchés convenables, remarqué par Son Excellence, en d'autres parties du Pays, est tout à fait digne de considération, et que de ces communications doit dépendre en grande partie la prospérité du Pays.
- 10. Que nous sentons avec Son Excellence que l'anxiété que les habitants des Townships de l'Est du Bas-Canada, dont la plûpart sont Agriculteurs, ont exprime à Son Excellence sur ce sujet, par suite des droits élevés imposés sur leurs produits dans les Etats-Unis, ont perdu le marché auquel ils les portaient autrefois, tandis que l'exemption de droit dont jouissent en ce pays les mêmes produits de nos voisins, les mettent à portée de les vendre à plus bas prix sur nos marchés que ceux des Townships de l'Est, et des plaintes semblables de la part d'habitants d'autres endroits en cette Province méritent aussi la plus sérieuse attention.
- 11. Que nous partageons l'opinion de Son Excellence, que toute amélioration que l'on pourra faire à nos communications intérieures, est si évidemment désirable pour l'avantage de la société, qu'aucune dépense pour cet objet, compatible avec les moyens que nous avons, doit être accompagnée du plus grand hien, et nous regrettons infiniment d'apprendre de Son évidemment dans la voie des améliorations, et | Excellence que l'état des finances nous prive

de l'espoir de pouvoir rencontrer immédiatement par un aide de la Législature les vœux de plusieurs Districts profondément intéressés à cet égard.

- 12. Que nous partageons entièrement les observations de Son Excellence au sujet des Prisons dans quelques parties de la Province, et nous reconnaissons avec gratitude l'esprit de bienveillance qui a engagé Son Excellence à s'enquérir de l'état de cette portion infortunée de notre société qui les habitent; et nous serons toujours prêts à assister Son Excellence dans l'investigation de ce sujet pour s'assurer en quoi les prisons de ce Pays manquent des accommodations nécessaires, dans la vue de remédier aux vices les plus essentiels qui existent à cet égard.
- 13. Que nous sommes entièrement de l'opinion de Son Excellence que l'état des personnes qui sont malheureusement frappées d'aliénation mentale, dans le Bas-Canada, maintenant logées dans les Prisons Communes et dans quelques unes des Institutions religieuses et charitables qui font honneur à cette partie de la Province, demande à être amélioré par l'établissement d'un Asile pour les Lunatiques, et nous sommes heureux d'apprendre de Son Excellence que des mesures sont en voie de progrès pour fixer d'une manière permanente, la localité de l'Asile qui existe maintenant dans le Haut-Canada, d'après un arrangement temporaire et pour compléter les arrangements relatifs à cette Institution.
- 14. Que nous sentons vivement avec Son Excellence combien le bonheur du Canada dépend du résultat des délibérations de la Législature maintenant assemblée et nous nous efforcerons d'en faire l'objet unique de nos travaux.
- 15. Que nous remercions Son Excellence de l'assurance que son avancement forme le plus vif désir du Gouvernement de Sa Majesté et sera le but constant des efforts de Son Excellence, et nous joignons humblement nos vœux à ceux de Son Excellence dans l'espérance que la bénédiction du Très-Haut couronnera de succès nos efforts réunis.

Débats remis à

Après quoi il s'est élevé quelques débats.

Ordonné, Que la considération ultérieure de la dite motion soit remise à demain.

Ajournement.

L'orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à une heure de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

#### Samedi, 30e Septembre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Vice-Chancelier, Orateur :

Les Hon. M.M.

Les Hon. M.M.

De Blaquiere,

Dickson,

Sullivan,

Dionne; Amable,

Morris.

Goodhue,

Fergusson,

Washburn,

Hamilton,

Irving.

McKay,

PRIERES.

L'Honorable M. Morris, a présenté six Pétitions. Pétitions du Conseil Municipal du District de Bathurst, demandant un octroi pour l'amélio- Municipal du District de ration du chemin de Kingston à Bytown, et qui Bathurst. traverse Perth: aussi demandant un Acte octroyant une somme pour l'ouverture d'un grand chemin commençant à Fitzroy Harbour, à travers les Townships de Fitzroy, McNub, Horton, Ross, Westmeath et Pembroke, pour aller aboutir au Lac des Allumettes, et aussi que le grand chemin qui conduit à la ville de District soit amélioré; aussi demandant que l'Acte des Municipalités soit amendé manière que le Conseil ne soit tenu de s'assembler que deux fois par année; aussi demandant que le grand chemin qui conduit de l'extrémité sud à l'extrémité nord du dit District soit complété et que l'on nomme une personne compétente pour en faire l'exploration; aussi demandant un changement dans le temps voulu par la Loi pour la perception des taxes de Townships; et aussi demandant que certaines taxes d'une nature locale soient abandonnées par le Gouvernement pour l'usage du District et que les produits en soient employés à réparer les chemins.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable M. Irving a présenté deux Pétitions du Conseil Municipal du District de Municipal du District de District de District de District de Home, demandant divers amendements aux Home. Actes des Municipalités et des Ecoles, et demandant aussi que certaines taxes d'une nature locale soient abandonnées par le Gouvernement pour l'usage du District et que les produits en soient employés à réparer les chemins et ponts dans le dit District.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable M. Irving, a présenté une Pétition du Conseil Municipal du district de District de Simcoe, demandant divers amendements aux Simcoe. Actes de Municipalités et des Ecoles.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

De A. Simpson et autre

L'Honorable M. Hamilton, a présenté une Pétition de A. Simpson et autres, résidents dans et aux environs de la cité de Québec, demandant que l'Acte des Barrières de Québec soit amendé de manière que les charettes et wagons employés au transport des engrais passent sans payer.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

De James Caldwell et autres.

Du Conseil Municipal du District de St. Hyacinthe.

L'Honorable M. A. Dionne, a présenté une Pétition de James Caldwell et autres, propriétaires et Capitaines de Goëlettes naviguant dans et au delà du Golfe St. Laurent, demandant la réduction des droits et redevances actuels prélevés au Port de Québec, et aussi cinq Pétitions du Conseil Municipal du District de St. Hyacinthe, demandant que l'Acte des Municipalités soit amendé de manière à accorder au Conseil la nomination de tous ses officiers et éxiger une qualification en propriété et un serment d'office du Préset, et tels amendements à l'Acte des Ecoles Elémentaires qui placeront les octrois pour l'éducation à la disposition du Conseil et les écoles exclusivement sous sa surintendance; aussi demandant qu'en conséquence des hauts droits prélevés sur les produits agricoles des Canadas, exportés aux Etats-Unis, que les Fermiers de la Province soient protégés par l'imposition d'un droit sur cette partie des produits agricoles des pays étrangers qui se récoltent maintenant dans la Province, ou qui sont susceptibles d'y être récoltés; aussi demandant un octroi pour l'amélioration de la navigation de la rivière Yamaska, depuis le Lac St. Pierre jusqu'aux villages St. Césaire et Sl. Pie, espace de 20 à 30 lieues, estimé à £26,000, et une part équitable des octrois accordés pour les améliorations publiques; aussi demandant l'établissement de Cours pour la décision sommaire " rer que la même dépression de l'industrie des Petites Causes au lieu des Cours de " agricole se fait sentir dans toutes les autres Division actuelles, et que leurs jurisdiction soit élevée à dix livres sterling; et aussi expourant au pouvoir du Conseil d'imposer des pénalités contre les personnes qui refusent de ment paralisée et la confiance mutuelle donner au Cotiseur des états fidèles de leurs " détruite. Le fermier qui dépend entièrepropriétés, il leur a été impossible de percevoir " ment sur le travail de ses mains trouve sur les cotisations, et qu'ils ont encour une une une une une marchés un compétiteur étranger contre dette de £120 2 01, et demandant en consé- " lequel il ne peut lutter et pour cela tirer quence qu'il soit adopté quelques moyens pour | " aucun profit de ses denrées; il ne peut en liquider ces dettes et que les pouvoirs du Con- " conséquence remplir ses engagements, ni seil Municipal à ce sujet soient définis d'une « se procurer l'assistance nécessaire, et cette manière plus précise qu'ils le sont actuellement. « Chambre espère avec confiance que Son

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Conformément à l'Ordre du jour, la Chambre de la motion a pris de nouveau en considération la motion pour une Adresse en réparte de la motion pour une Adresse en respective de la motion pour une Adresse en réparte de la motion pour une proposition de la motion pour une proposition de la motion pour une pour une pour une pour une pour une proposition de la motion pour une proposée hier pour une Adresse au Gouverneur ponse au Du cours de Son Général en réponse au Discours de Son Excellence. Excellence prononcé du Trône.

L'Honorable M. Macaulay est entré.

Alors il a été proposé de faire un amende- Amendemen ment à la dite motion en insérant après le mot graphe propose " sujets" dans la dernière ligne du cinquième paragraphe, "Que le Conseil Législatif trouve qu'il est également dû au peuple de la Pro-" vince et à eux-mêmes comme l'une des " branches de la Législature de la Colonie de manifester l'espérance que l'on n'attendra pas la fin de la Session pour soumettre à leur considération, des sujets d'une aussi vaste importance pour le bien-être de la société lorsqu'il devient impossible d'accorder la moindre attention à leurs dispositions, comme il est arrivé à la fin de la première Session du présent Parlement, que le Bill de l'Education et autres mesures du Gouvernement, d'un intérêt vital ont été mises " devant le Conseil bien tard le soir de sa " dernière séance.

Objection étant faite à la dite motion,

La question a été mise " ces mots seront-ils insérés en icelle."

Il a été résolu dans la négative.

Il est rejoté.

The state of the s

Alors il a été proposé de faire un amende- Amendement ment à la dite motion en insérant après le mot graphe proposé " considération" dans la dernière ligne du dixième paragraphe, " Que cette Chambre par-" tage les sentiments que Son Excellence a " exprimé sur l'état de dépression dans lequel " se trouve les Agriculteurs des Townships de " l'Est et des causes qui l'ont occasioné; mais " cette Chambre croit de son devoir de décla-" Excellence suggèrera à l'autre branche de

" gitimement due.

" la Législature d'imposer un droit suffisant " agricoles ou autres, venant des Etats-Unis " en cette Province, pour remédier aux torts " dont on se plaint, et procurer au fermier et " au marchand la protection qui leur est lé-

Objection étant faite à la dite motion,

La question a été mise, "ces mots seront-ils Il est rejelé. inserés en icelle."

Il a été résolu dans la négative.

Amendement u 13c paraaphe pro-

Alors il a été proposé de faire un amendement à la dite motion en insérant après les mots "Institution, dans la dernière ligne du 13e paragraphe, " Et cette Chambre demande " humblement à représenter à Son Excellence, " qu'elle se repose avec une ferme confiance " sur la justice de Son Excellence de " veiller à ce que l'on se procure les fonds " nécessaires pour la construction de l'Asile " des Alienes du Canada-Est, au moyen d'une " cotisation locale dans la dite partie de la " Province, et non pris à même le revenu " consolidé de la Province, et que les grandes " sommes qui ont été prélevées de la même " manière dans le Canada-Ouest, et qui sont " demeurées à s'accumuler entre les mains du " Receveur Général, soient appropriées immé-" diatement pour les objets pour lesquels elles " ont été perçues, afin de remédier au grand " inconvénient auquel cette partie du Canada " a été depuis longtemps exposée par le " manque d'un établissement permanent de " cette nature, cette Chambre se repose avec " une égale confiance sur la sagesse de Son " Excellence dans le choix pour le site de " cette Institution, d'un endroit qui offrira un " accès facile à toutes les parties du Canada-" Ouest, espérant aussi que cette Institution " réalisera sur tous les rapports l'objet que " l'on aura eu en vue en la fondant.

Ilest rejeté.

La Chambre

concourt dans

la motion prin-

Objection étant faite à la dite motion,

La question a été mise, " ces mots serontils insérés en icelle,"

Il a été résolu dans la négative.

Alors il a été proposé de concourir dans la dite motion pour une adresse, telle que proposée en premier lieu.

La question étant mise sur la dite motion, Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'il soit nommé un Comité pour mé pour pré- préparer une Adresse à Son Excellence le parerl'Adresse. Gouverneur Général fondée sur la résolution ci-dessus.

Ordonné, que le Comité soit composé des " et raisonnable sur toutes les importations | Honorables M.M. Sullivan, Fergusson et Irving, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

> Il a été proposé de résoudre qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le une Adresse demandant les Gouverneur Général priant respectueusement dépêches au sujet du siège du Gouvernecette Chambre, si cela est compatible avec les instructions de Son Excellence, copies des dépèches qui peuvent avoir été reçues du Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, relativement au lieu où la Législature s'assemblera à l'avenir dans cette Province.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, la Chambre y a acquiescé, et il

Ordonné, en eonséquence.

Ordonné, que les Honorables M.M. Morris et Washburn se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec la dite Adresse.

L'Ordre du jour étant lu pour proposer la Nomination nomination d'un Comité pour prendre en con-sujet du divorce sidération, préparer et soumettre à l'approba- remis à Lundi. tion de cette Chambre, les règlements qui seront jugés nécessaires pour la régie de ses procédés au sujet du divorce, il a été.

Ordonné, qu'il soit déchargé et qu'il soit le premier ordre du jour pour Lundi prochain.

L'Honorable Mr. Dickson étant à sa place a demandé la permission de s'absenter de ses Dickson de devoirs en cette Chambre, afin qu'il puisse se mande senter. rendre à un Writ de Subpæna qui lui a été servi dernièrement.

L'Hon. Mr.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans la négative. Permission re-

L'Orateur a déclaré cette Chambre conti-Ajournement. nuée à Lundi prochain, à une heure de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

#### Lundi, 2e Octobre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Vice-Chancelier, Orateur:

Les Hon. M.M.

Les Hon. M.M.

De Blaquiere,

Dickson,

Sullivan,

Dionne, Amable,

Morris,

Goodhue.

Fergusson,

Washburn,

Hamilton,

Irving.

McKay,

PRIERES.

G

Tableau des Baptêmes, &c. de Québec,

L'Honorable Orateur a mis devant la Chambre un Tableau Général des Baptêmes, Mari-Montréal, ages et Sépultures pour les Districts de Québec, Gaspé et des Montréal, Gaspé et des Trois-Rivières, pour les années 1841 et 1842, en conformité au Statut Provincial de la ci-devant Province du Bas-Canada, de la 6e Geo. 4, Chap. 8.

> Ordonné, Qu'il reste sur la table, et il est comme suit:

(Voir Papiers Parlementaires, Lettre D.)

Rapport du

L'Honorable Orateur a mis devant la Cham-Bibliothécaire bre un rapport du Bibliothécaire au sujet de la Bibliothèque.

Pétitions De Cyprien

L'Honorable M. Morris, a présenté une Pétition de Cyprien Morgan, du Township de Yonge, demandant un Acte de Naturalisation.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Hamilton, a présenté une Pétition de James Corbett et autres, deman-De James Corbett, et dant une rémunération pour avoir fait le Recensement de la paroisse de Sorel.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

De A. Frascr.

De Jean Btc.

Miville de

L'Honorable M. A. Dionne, a présenté une Pétition de A. Fraser, de la paroisse de St. Vallier, dans le Comté de Bellechasse, dans le District de Québec, demandant le renouvellement du droit de prélever des péages sur un Pont construit sur la rivière Boyer, ; et aussi une Pétition de Jean Baptiste Miville de Chène, de Ste. Famille, demandant à être indemnisé de la perte d'un vaisseau à lui appartenant, lequel, après avoir été chargé par le Gouvernement en 1816, a été perdu dans un naufrage, et aussi le paiement de certains effets à bord d'icelui.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Réponse de Son Excellence au sujet du Writ de l'Hon. M. Taché.

L'Honorable M. Sullivan a fait rapport qu'il s'était rendu conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, avec l'Adresse de cette Chambre de Vendredi dernier, au sujet du writ de sommation de l'Honorable J. B. Taché, comme Membre de cette Chambre, et que Son Excellence avait bien voulu la recevoir gracieusement et dire qu'il y répondrait par Message.

Rapport du Comilé chargé de préparer l'Adresse en réponse au Discours du Trone.

L'Honorable M. Irving, du Comité Spécial, nommé pour préparer une Adresse en réponse au Discours de Son Excellence prononcé du Trône, a fait rapport d'une Adresse qu'il avait préparée, comme suit :-

Très-Honorable Ordre du Bain, un des Très-Honorables Conseillers Privés de Sa Majesté, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur les Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick, et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

Qu'il plaise a votre Excellence.

Nous, les dévoués et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif du Canada, assemblés en Parlement Provincial, remercions humblement Votre Excellence du Discours gracieux de Votre Excellence prononcé du Trône.

Nous offrons nos félicitations à Votre Excellence sur votre avènement au Gouvernement de cette Province, et nous témoignons notre bonheur de rencontrer Votre Excellence pour remplir les hautes fonctions qui nous ont été confiées dans la Présente Session du Parlement Provincial, que diverses considérations importantes ont empêché Votre Excellence d'assembler, à une époque antérieure.

Nous partageons la joie que la naissance d'une Princesse Royale a répandue dans tout l'Empire Britannique, et nous sommes vivement reconnaissants de la protection dont la divine Providence continue de favoriser Notre Gracieuse Souveraine, dont la vie et la santé sont des causes de bonheur et de prospérité pour ses sujets.

Nous partageons le regret qu'a fait éprouver dans toute la Province la Mort de notre dernier Gouverneur, le Prédécesseur immédiat de Votre Excellence, dont le cœur était dévoué au bien public, et c'est avec beaucoup de satisfaction que nous apprenons que sa veuve et sa famille désolées et ses restes mortels ont reçu, en passant sur le territoire voisin des Etats-Unis, pour arriver au port d'embarquement, à New-York, des signes touchants et marqués de respect amical qui annonçaient et l'estime qu'on lui portait dans un pays où il avait été personnellement connu et une sympathie généreuse si digne de la grande nation dont elle provenait.

Nous espérons avec Votre Excellence que A Son Excellence le Très-Honorable Sir | l'Acte de la Législature Impériale pour faci-CHARLES THEOPHILUS METCALFE, | liter l'introduction du Blé Canadien et de la Baronet, Chevalier Grand Croix du | Farine manufacturée en Canada, dans les Ports

du Royaume-Uni, sera un bienfait précieux nables, remarqué par Votre Excellence, en pour cette Province, et nous le recevons avec d'autres parties du Pays, est tout à fait digne remerciment comme une nouvelle preuve de la sollicitude incessante de Sa Majesté pour la prospérité de cette partie de ses possessions, et nous recevrons avec beaucoup de plaisir de Son Excellence une copie de la Dépêche du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté sur ce sujet intéressant.

Nous considérerons avec une attention sérieuse toutes les mesures qui nous seront soumises pour l'amélioration du système de Judicature dans le Bas-Canada, des Institutions Municipales, des Lois concernant l'Education et le système du Jury dans les deux Sections de cette Province-Unie, des Lois de cotisation dans le Haut-Canada, aussi bien que celles relatives à d'autres sujets importants.

Nous voyons avec reconnaissance le désir manifesté par Votre Excellence de se mettre au fait des circonstances locales qui demandent de l'attention, et qui a engagé Votre Excellence à parcourir la Province autant que les affaires publiques ont pu le permettre.

Nous sommes très satisfaits d'apprendre le vif plaisir que Votre Excellence a éprouvé en voyant un beau Pays s'avançant évidemment dans la voie des améliorations, et nous sommes reconnaissants de la remarque que fait Votre Excellence des manifestations de loyauté pour notre Gracieuse Souveraine, et de bonté personnelle pour vous-même, avec lesquelles Votre Excellence a été reçu en chaque endroit.

Nous éprouvons beaucoup de plaisir de voir qu'il ait été satisfaisant pour Votre Excellence d'être témoin des grands travaux en cours de progrès, que grâce à l'emprunt effectué en Angleterre, sous la garantie du Gouvernement Impérial, la Province a pu entreprendre ou continuer, et nous espérons qu'ils sont destinés à augmenter le Commerce, à développer les ressources de ce vaste Pays, et à accroître le revenu public et la richesse générale et individuelle.

Nous partageons entièrement l'opinion de Votre Excellence que tandis que dans ces endroits où s'exécutent des travaux de cette nature, Votre Excellence a trouvé que le contentement régnait à la perspective d'avenir que ces améliorations présentaient.

Le désir d'améliorer les chemins pour le transport des produits sur des marchés conve-

de considération, et que de ces communications doit dépendre en grande partie la prospérité du Pays.

Nous sentons avec Votre Excellence que l'anxiété que les habitants des Townships de l'Est du Bas-Canada, dont la plûpart sont Agriculteurs, ont exprime à Votre Excellence sur ce sujet, par suite des droits élevés imposés sur leurs produits dans les Etats-Unis, ont perdu le marché auquel ils les portaient autrefois, tandis que l'exemption de droit dont jouissent en ce pays les mêmes produits de nos voisins, les mettent à portée de les vendre à plus bas prix sur nos marchés que ceux des Townships de l'Est, et des plaintes semblables de la part d'habitants d'autres endroits en cette Province méritent aussi la plus sérieuse attention.

Nous partageons l'opinion de Votre Excellence, que toute amélioration que l'on pourra faire à nos communications intérieures, est si évidemment désirable pour l'avantage de la société, qu'aucune dépense pour cet objet, compatible avec les moyens que nous avons, doit être accompagnée du plus grand bien, et nous regrettons infiniment d'apprendre de Votre Excellence que l'état des finances nous prive de l'espoir de pouvoir rencontrer immédiatement par un aide de la Législature les vœux de plusieurs Districts profondément intéressés à cet égard.

Nous partageons entièrement les observations de Votre Excellence au sujet des Prisons dans quelques parties de la Province, et nous reconnaissons avec gratitude l'esprit de bienveillance qui a engagé Votre Excellence à s'enquérir de l'état de cette portion infortunée de notre société qui les habitent; et nous seronstoujours prêts à assister Votre Excellence dans l'investigation de ce sujet pour s'assurer en quoi les prisons de ce Pays manquent des accommodations nécessaires, dans la vue de remédier aux vices les plus essentiels qui existent à cet égard.

Nous sommes entièrement de l'opinion de Votre Excellence que l'état des personnes qui sont malheureusement frappées d'aliénation mentale, dans le Bas-Canada, maintenant logées dans les Prisons Communes et dans quelques unes des Institutions religieuses et charitables qui font honneur à cette partie de la Province, demande à être amélioré par l'établissement d'un Asile pour les Lunatiques, et nous sommes heureux d'apprendre de Votre Excellence que des mesures sont en voie de progrès pour fixer d'une manière permanente, la localité de l'Asile qui existe maintenant dans le Haut-Canada, d'après un arrangement temporaire et pour compléter les arrangements relatifs à cette Institution.

Nous sentons vivement avec Votre Excellence combien le bonheur du Canada dépend du résultat des délibérations de la Législature maintenant assemblée et nous nous efforcerons d'en faire l'objet unique de nos travaux.

Nous remercions Votre Excellence de l'assurance que son avancement forme le plus vif désir du Gouvernement de Sa Majesté et sera le but constant des efforts de Votre Excellence, et nous joignons humblement nos vœux à ceux de Votre Excellence dans l'espérance que la bénédiction du Très-Haut couronnera de succès nos efforts réunis.

Adresse adoptée.

Laquelle Adresse étant lue par le Greffier, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par toute la Chambre.

Ordonné, Que les Honorables M. M. Sullivan, Fergusson et Irving, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général pour savoir quand Son Excellence voudra bien recevoir la dite Adresse.

Pétition des Pilotes de Montréal

L'Honorable M. McKay, a présenté une Pétition des Pilotes entre Montréal et Québec, demandant une loi pour empêcher que certains Pilotes ne fassent tort aux autres en s'embarquant à bord des vaisseaux avant qu'il arrivent à Québec.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Comité au sujet du Di-

Il a été proposé de résoudre qu'il soit nommé un Comité pour considérer, préparer et soumettre à l'approbation de cette Chambre les réglements qui seront jugés nécessaires pour la régie de ses procédés au sujet du Divorce.

L'Honorable M. Macaulay, est entré.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables M. M. de Blaquiere, Sullivan, Morris et Dickson, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir

Motion pour un pardon gé-

Il a été proposé de résoudre qu'il soit présenté une Adresse à Sa Majesté, priant Sa nant lu.

Majesté de vouloir bien gracieusement étendre néral en saveur sa clémence royale, ainsi qu'un pardon général politiques. et une amnistie, sans exception, pour toutes offenses politiques commises contre la personne royale de Sa Majesté, sa Couronne et sa Dignité, dans la Province du Canada.

Objection étant faite à la dite motion, elle a été retirée avec permission de la Chambre.

Elle est retirée

L'Honorable M. Dickson, a demandé un congé d'absence de ses devoirs comme mem- L'Hon. N bre de cette Chambre.

L'Hon. M. tient congé d'absence

Ordonné, Que l'Honorable M. Dickson ait congé d'absence jusqu'à Samedi prochain.

L'Honorable M. de Blaquiere a présenté une Pétitions. Pétition George T. Denison, jeune, et autres, De George T. de la Cité de Toronto, demandant que la Bar- de nutres: rière de Péage Ouest, soit transférée au delà de la Banlieue où elle était située auparavant; et aussi une Pétition de William Leonard, demandant que la Législature permette qu'il Leonard; reçoive quatre années de salaire comme Maître d'une Ecole sous la direction de l'Institution Royale pour l'avancement de l'éducation dans la Ville de New-Carlisle, dans la Buie des Chaleurs.

Ordonné, Qu'elles restent sur la Table.

Ordonné, Que l'Honorable Orateur soit L'Orateur est prié de prendre les démarches nécessaires procurer les documents impour communiquer avec l'Honorable Orateur primés par l'Assemblée. de l'Assemblée Législative, afin que le Conseil puisse recevoir, sans délai, copies de tous les documents imprimés par ordre de cette Honorable Chambre.

De William

Ordonné, Qu'il soit nommé un Comité Spé- Comité de contingents, cial de trois Membres pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif de la présente Session.

Comité des

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables M. M. Macaulay, Hamilton et A. Dionne, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Ordonné, Que le rapport du Greffier en Loi, Comité Spécial sur les lois sur le point d'expirer soit référé à du Greffier en Loi sur les Lois un Comité Spécial de deux Membres.

pirantes.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables M. M. Sullivan et Fergusson, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Ordonné, Que le rapport du Bibliothécaire Le Rapport du Bibliothécaire présenté aujourd'hui à la Chambre soit mainte- est lu-

Il a été alors lu par le Greffier en conséquence et il est comme suit:

(Pour le Rapport, voir Appendice No. 3.)

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée, à demain à une heure, de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

#### Mardi, 3e Octobre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Vice-Chancelier, Orateur.

Les Hon. M.M.

Les Hon. M.M.

De Blaquiere, Sullivan,

McKay,

Morris,

Dionne, Amable, Goodhue,

Fergusson, Hamilton,

Washburn, Irving,

PRIERES.

Pétitions Sa Majesté;

L'Honorable M. Sullivan a présenté une Des censitaires du Domaine de Pétition de certains Censitaires du domaine de Sa Majesté, dans la Cité de Québec, demandant un nouveau délai pour payer les lods et ventes qu'ils doivent à la Couronne.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

De l'Ecole Médicale de Monti éal;

De William MacIntosh et autres ;

De Thomas

de Pointe Claire ;

L'Honorable Mr. McKay a présenté une Pétition de l'Ecole Médicale de Montréal, en liaison avec le Collége McGill, demandant une nouvelle allocation pour le soutien de la dite Ecole ; aussi une Pétition de William MacIn-'tosh et autres habitants du Bas-Lachine, demandant l'établissement d'une barrière sur le chemin entre le Pavillion et l'Eglise, en commun avec le chemin de Montréal; aussi une De la Banque Pétition de la Banque de Montréal, demandant une prolongation du temps limité par la Loi, pour la demande des nouvelles actions; aussi une Pétition de Thomas White et autres, White et autres Fabricants de Bottes et de Souliers, de Montréal, demandant un Acte imposant un droit de 30 pour cent sur les Bottes et Souliers importés des Etats-Unis, en cette Province, et aussi une Pétition des habitants résidents Des Habitants sur le grand chemin de Lachine à Pointe Claire, demandant la continuation du chemin de Barrière de Montréal, depuis Lachine jusqu'à ce village.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

De John Livingston, et autres .

L'Honorable M. Goodhue a présenté une Pétition de John Livingston, et autres, habitants du Township de Bayham, dans le Comté de Norfolk, demandant à être annexés au district de

Brock; aussi une Pétition de Uriah Jewett, et De Uria autres, habitants du Comté de Stanstead, deman- autres ; dant la conservation du poisson appelé Masquinongé, dans les Lacs des Townships de l'Est, et qu'il ne soit pas pris dans la saison du frai; aussi une Pétition des habitants du Comté de Des habitants du Comté de Stanstead, demandant que les Cours de District Stanstead; et de Division dans le Canada Est, soient abolies, et que les Cours des Petites Causes, soient remises en opération, et aussi demandant qu'on leur rende leur ancien Bureau d'Enrégistrement de Comté; aussi une Pétition des Syndics Des Syndics de de l'Académie de Charleston, demandant une l'Académie de Charleston. allocation pour le soutien de la dite Institution; et aussi une Pétition des habitants du Comté de Stanstead, demandant une allocation pour Des Habitans la réparation du chemin qui traverse les mon- du Comité de s'anstead; tagnes de Bolton, dans le dit comté.

Ordonné, Qu'elles restent sur la Table.

L'Honorable M. A. Dionne, a présenté une De William M. Pétition de William M. Dole, et autres, habitants du Township de Buckingham, dans le district de Syhenham; aussi une Pétition de Joseph De Joseph La-Ladouceur, et autres, habitants de la seigneurie autres; de la Petite Nation, dans le district de Sydenham; aussi une Pétition de George Brown, De George et autres, habitants du Township de Hull, dans Brown, autres; le district de Sydenham, demandant séparément l'abolition des Conseils Municipaux et Du Conseil la remise en force de l'Acte de la Législature District de Sydenham; du Bas-Canada, de la 2e Guil. 4, chap. 44; aussi une Pétition du Conseil Municipal du district de Sydenham, demandant un octroi pour le mettre en état de construire une Prison et une Cour de Justice à Aylmer, la ville de district; et aussi une Pétition des Dames Direc-Directrices des trices des Orphelins de Québec, demandant Orphelins de Québec; une allocation.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable M. Morris, a présenté une De Effy Pétition de Effy McQuaig, veuve de John McQuaig; Mc Quaig, demandant que l'on fasse disparaître certains griefs en séparant le Township de Lancaster de la seigneurie du Nouveau Lon-

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Irving, a présenté une Pétition d'Edward Ryall, et autres, habitants du Ryall, et autres Township d'Oro, demandant que l'Acté des Municipalités soit amendé et celui des Ecoles abrogé; et aussi une Pétition de George De George Wil-Wilson, et autres, habitants des Townships son, et autres; d'Orillia, nord et sud; d'Oro, Medonte, Matchadash et Tay, dans le district de Simcoe, et

des Townships de Rama et Mara, dans le district de Home, demandant la jonction des Lacs Huron et Ontario, au moyen d'un grand chemin provincial,

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Des Dames du Comité de ré-gie de l'Hospice de l'accou-chement de Montréal;

L'Honorable M. Morris, a présenté une Pétition de certaines Dames de Montréal, composant le Comité de régie de l'Hospice de l'Accouchement de Montréal demandant une allocation, et aussi un Acte pour incorporer leur association; aussi une Pétition du Revérend John Bethune, D. D., et autres, de la cité de Montréal, demandant un Acte pour l'incorporation d'une association sous les nom et titre de "Société des Dotations Viagères Mutuelles ainsi que Cléricale, Légale, Médicale et Générale du Canada," et aussi une Pétition de Benjamin Holmes, et autres, de la cité de Montréal, demandant un octroi pour les mettre à portée de construire une Bâtisse dans le voisinage du Port pour servir d'Ecole et comme un lieu de culte.

De Benjamin

Do Révérend

John Bethune.

et autres ;

Holmes.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Quand Son Excellence re-cevra la Cham-Adresse.

L'Honorable M. Sullivan, a fait rapport que les Honorables M. M. Fergusson, Irring et lui même, s'étaient rendus, conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, pour savoir quand Son Excellence voudrait bien recevoir la Chambre avec son Adresse et que Son Excellence avait fixé ce jour à deux heures, à l'Hôtel du Gouvernement.

La Chambre s'est ajournée à loisir. La Chambre s'est remise.

L'Honorable Orateur a fait rapport que la Chambre s'était rendue aujourd'hui auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, avec son Adresse, à laquelle Son Excellence avait bien voulu faire la réponse suivante :

Honorables Messieurs,

Réponse à l'Adresse en réponse au Discours du Trône.

Je vous remercie pour votre Adresse et vos félicitations sur mon avènement au Gouvernement de cette Province, et je me repose avec confiance sur votre appui et votre assistance dans mon administration de ses affaires.

à l'Adresse au sujet du siége du Gouverne-

L'Honorable M. Morris, a fait rapport que Réponse de Son Excellence l'Honorable M. Washburn et lui-même, s'étaient rendus, conformément à l'ordre auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec l'Adresse de cette Chambre de Samedi dernier, et que Son Excellence avait bien voulu dire qu'il répondrait à la dite Adresse par Message.

.....»

L'orateur a déclaré cette Chambre continuée Ajournement. à demain, à une heure de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

#### Mercredi, 4e Octobre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Vice-Chancelier, Orateur.

Les Hon. M.M. Les Hon. M.M. De Blaquiere, McKay, Sullivan, Dionne, Amable Morris, Goodhue, Fergusson,Sherwood, Macaulay,Washburn, Hamilton, Irving. Ferrie,

PRIERES.

L'Honorable Orateur a informé la Chambre L'Honble. M. qu'il y avait un Membre qui se présentait pour Widmer introêtre introduit.

Quand l'Honorable Christopher Widmer. a été introduit entre les Honorables M.M. Sullivan et Irving.

Alors l'Honorable M. Widmer a présenté son Writ de sommation à l'Orateur qui l'a remis au Greffier, et il a été lu comme suit:

PROVINCE DU ? C. T. METCALFE. CANADA.

VICTORIA, par la grâce de DIEU, Le Writ. REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

notre sidèle et bien-aimé Christopher Widmer, Ecuyer.

SALUT:

SACHEZ, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et la désense de notre Province du Canada, et l'église d'icelle; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Législatif de notre dite Province et nous vous commandons, le dit Christopher Widmer, Ecuyer, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez, pour les fins susdites, dans le Conseil Législatif de notre dite Province, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement Provincial pourra être convoqué et tenu en notre dite Province, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

> En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province du Canada, Témoin notre très-fidèle et bienaimé le Très-Honorable Sir Charles Theophilus Metcalfe, Baronet, Chevalier Grand Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick, de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, &c. &c. &c. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Ville de Kingston, en notre dite Province du Canada, le quinzième jour d'Août, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarantetrois, et dans la septième année de notre règne.

С Т. М.

Par Ordre.

FELIX FORTIER,

C. C. C.

Enrégistré 22e Août, 1843, Lib. A.A. folio 501. R. A. TUCKER,

Régistrateur.

Il prête serment et prend son siége,

Alors l'Honorable M. Widmer s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment voulu par la Loi, lequel lui a été administré par John F. Taylor, Ecuyer, un des Commissaires nommés pour administrer le serment aux Membres de la Législature, et il a pris son siége en conséquence.

Pétitions de Shefford.

L'Honorable M. de Blaquiere, a présenté Des Directeurs de l'Académie de l'Académie de Shefford, demandant une allocation.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

De George Brown, et autres;

L'Honorable M. Washburn, a présenté une Pétition de George Brown, et autres, habitants, des Townships de Hull et Wakefield, dans le district de Sydenham, et aussi une Pétition de William Craig, et autres, habitants du Township de Bristol, district de Sydenham, demandant une extension de temps pour les mettre à portée de payer certains arrérages dûs sur leurs

terres; et aussi qu'il soit nommé une personne compétente pour faire rapport sur la valeur actuelle des terres qu'ils occupent.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable M. Ferrie, a présenté une Pé- &c., de l'Hotition des Président et des Directeurs de de Montréal; l'Hopital Général de Montréal, demandant une allocation; et aussi une Pétition du Président du Comité de Régie d'une Compagnie d'un Fonds consolidé, connue sous le nom de "Compagnie d'exportation et d'assurance du De la Compagnie d'exportation et d'assurance du gnie d'exportation et d'assurance du Carada pour l'intérieur," demandant un Acte tion et d'assurance du Carada de l'assurance de l'assurance du Carada de l'assurance de l'assurance du Carada de l'assurance du Carada de l'assurance de l'assu l'autorisant à poursuivre pour le recouvrement nada. de certaines dettes dues à la dite Compagnie.

Du Président,

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Ordonné, Que l'Adresse en réponse au l'Adresse en réponse au Discours du Trône, ainsi que la réponse de Discours du Trône. Son Excellence à icelle, soient traduites en français et qu'il en soit imprimé deux centcinquante copies dans chacune des deux langues.

Impression de

L'Honorable M. Sullivan, a informé la Message de Son Excellence Chambre qu'il avait un Message de Son Ex-au sujet du Writ de l'Hon. cellence le Gouverneur Général, sous son seing J. B. Taché. manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Et il a été lu comme suit :

C. T. METCALFE.

Le Gouverneur Général ayant reçu une Pétition de l'Honorable Jean Baptiste Tuché, la réfère à l'Honorable Conseil Législatif, pour en examiner les allégués, en ce qui concerne la réclamation du Pétitionnaire y mentionné, et de l'informer de l'opinion de leurs Honneurs à ce sujet.

Hôtel du Gouvernement, Kingston, 3e Octobre, 1843.

(Pour la Pétition, voir l'Appendice No. 4.)

Ordonné, Que le dit Message ainsi que la Le Message et Pétition qui l'accompagne soient référés au la Pétition sont Comité chargé de prendre en considération les Comité des usages et coutumes de cette Chambre et les priviléges du Parlement.

Ordonné, Que tous les Membres qui ont Membres ojoupris leur siége depuis le premier jour de la Session soient ajoutés au dit Comité.

Ordonné, Que l'Honorable M. Sherwood L'Hon M. soit ajouté au Comité Spécial chargé de con- sherwood ajousidérer, préparer et soumettre à l'approba- sur le Divorce. tion de cette Chambre les réglements nécescessaires pour la régie de ses procédés au sujet du Divorce.

Pétition
Du Maire et de la Corporation de KingsDétition du Maire de la Corporation de la ville de Kingston, demandannt un Acte pour étendre les limites de la dite ville, et aussi pour l'incorporer sous les nom et raison de la "Cité de Kingston."

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

A journement.

L'Honorable Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à une heure de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

#### Jeudi, 5e Octobre, 1843.

A une heure et demi de l'après midi, les Membres présents ont été:

L'Honorable, Vice-Chancelier, Orateur.

Les Hon. M.M.

Les Hon. M.M.

De Blaquiere,

Goodhue,

Morris,

Sherwood,

McKay,

Widmer.

Asournement faute d'un quo-

L'Orateur en conformité à la soixante et deuxième règle, a déclaré cette Chambre continuée à demain à une heure de l'après midi. faute d'un Quorum.

#### Vendredi, 6e Octobre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Vice-Chancelier, Orateur.

Les Hon. M. M.

Les Hon. M. M.

De Blaquiere,

McKay,

Sullivan.

Dionne, Amable,

Morris,

Goodhue.

Fraser, Alexander

Sherwood,

Fergusson,

Washburn,

Macaulay,

Hamilton,

Draper,

Ferrie,

Widmer, Irving.

#### PRIERES.

Conformément au Quatrième Ordre perma-Appel de la nent la Chambre a été appelée.

#### LES HONORABLES MESSIEURS,

Robert S. Jameson,.... Présent. Peter Boyle de Blaquiere, Présent, Peter McGill, ..... Excusé pour cause de maladie.

Robert Baldwin Sullivan, Présent. René E. Caron, .... Excusé.

William Morris..... Présent. George Pemberton,.... Excusé. Allexander Fraser,..... Présent. Barthelemy Joliette,.... Absent. James Crooks, .... Excusé. Adam Fergusson,..... Présent. John Fraser,..... Absent. John Macaulay,..... Présent. John Hamilton,..... Présent. François P. Bruneau,... Absent. John McDonald, ..... Excusé pour cause de maladie dans sa famille. Adam Ferrie,..... Présent. Paul H. Knoulton, .... Absent. Thomas McKay,.... Présent. Gabriel Roy,..... Excusé pour cause de madie. Philip H. Moore,..... Absent. Robert Dickson,..... Absent avec permission de la Chambre. Amable Dionne,..... Présent. Joseph Dionne..... Excusé pour cause de maladie. George J. Goodhue, .... Présent. Levius P. Sherwood,... Présent. Simeon Washburn,.... Présent. William Henry Draper,. Présent. Christopher Widmer,.... Présent.

Il a été proposé que les Membres suivants Membres conde cette Chambre, savoir, les Honorables M.M. surés. Joliette, John Fraser, Bruneau, Knoulton et Moore, ne s'étant pas trouvés à leurs places aujourd'hui, en conformité au quatrième ordre permanent, et n'ayant fait aucune excuse à cette Chambre pour leur absence, conformément au cinquième ordre permanent, ils ont encouru la censure de cette Chambre; et que l'Honorable Orateur soit chargé de leur signifier respectivement la censure de la Chambre en conséquence

J. Æmilius Irving,.... Présent.

La quelle motion étant lue deux fois, la question de concurrence a été mise sur icelle, et il a été résolu dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

L'Honorable Orateur a mis devant la Chambre un retour de la Compagnie de l'Assurance Compagnie de l'Amérique Britannique de la Vie et contre l'Amérique le Feu, jusqu'au trente Septembre 1843, in- Britannique de la Vic et contre clusivement, en conformité à la 3e Guil.4, chap. le Feu.

19, sec. 25 et à la 6 Victoria, chap. 26, sec. 2.

Il a été alors mis sur la table, et il est comme suit:

(Voir Papiers Parlementaires, Lettre I.)

Messages de Son Excellence

L'Honorable M. Sullivan, a informé Chambre qu'il avait certains Messages de Son Excellence le Gouverneur Général, sous son seing manuel que Son Excellence l'avait chargé de remettre à la Chambre,

Et ils ont été alors lus comme suit:

#### C. T. METCALFE.

Annongant la sanction royale des Droits sur

Le Gouverneur Général transmet au Conau Bill au sujet seil Législatif copie d'une Dépêche du Secréle Blé étranger taire d'Etat annonçant la Sanction Royale au Bill passé par le Parlement Provincial dans sa dernière Session, pour imposer un droit sur le No. 65, 18c Blé importé en Canada, et d'un Acte du Par-Juillet, 1843. lement Impériel lement Impérial pour diminuer les droits sur le Blé et la Farine du produit du Canada, lors de leur importation dans le Royaume-Uni.

> Hôtel du Gouvernement, Kingston, 4e Octobre, 1843.

(Pour la Dépêche, voir l'Appendice No. 5.)

#### C. T. METCALFE.

No. 270. 7 Nov. 1842.

Le Gouverneur Général transmet ci-joint pour l'information du Conseil Législatif, copies de deux Dépêches du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté relatives aux Adresses du Conseil Législatif à Sa Majesté et à Son Altesse Roy-28 Nov. 1842. ale le Prince Albert, soumises pendant la dernière Session.

Hôtel du Gouvernement, Kingston, 4e Octobre, 1843.

(Pour les Dépêches, voir l'Appendice No. 6)

Ordonné, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Gé-Adresse de re- néral lui offrant les remerciments de cette Chambre pour ses deux Messages de ce jour, Son Excellence. transmettant une copie de la Dépêche du Secrétaire d'Etat, annonçant la sanction de Sa Majesté au Bill passé par le Parlement Provincial pendant sa dernière Session, pour imposer un droit sur le Blé importé en Canada; et la passation par le Parlement Impérial d'un Acte pour diminuer les Droits sur le Blé récolté en Canada; et aussi copies de deux Dépêches du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté relativement aux Adresses du Conseil Législatif à Sa Majesté et à Son Altesse Royale le Prince Albert, adoptées pendant la dernière Session.

> Ordonné, Que les Honorables M. M. Sullivan, et Widmer, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, avec les dites Adresses.

L'Honorable M. Macaulay, a présenté une Pélitions Pétition du Conseil Municipal du District de Du Conseil Municipal du Midland, demandant que la régie du chemin District Midland. macadamisé depuis la ville de Kingston, jusqu'au village de Napanee, soit confiée au Bureau des Travaux Publics sous la direction du Gouvernement Provincial.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Fergusson a présenté une L'Honorable M. Fergusson a présenté une D'Alexander Pétition d'Alexander McDonell, et autres, McDonell et autres. habitants de la réserve des Sauvages dans le District d'Est, demandant un Acte pour leur accorder la franchise élective pour l'Election des Membres de l'Assemblée Législative et des Conseils Municipaux.

Ordonné, Qu'elle reste sur la Table.

L'Honorable M. A. Dionne, a présenté une Pé-tition du Préfet, des Conseillers et Habitants du d'Ottawa. comté d'Ottawa, dans le district de Sydenham, demandant un octroi pour ouvrir un chemin depuis les établissements dans les profondeurs sur l'Ottawa, jusqu'à la cité de Montréal.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Sherwood, a présenté une Pétition de R. D. Fraser, et autres, francs- De R.D. Fraser et autres. tenanciers du district d'Ottawa, demandant un Acte qui leur permette de racheter certaines terres dans le dit district vendues par le Shérif pour arrérages de taxes.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre conti- Ajournement. nuée à Lundi prochain, à une heure de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 9e Octobre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Vice-Chancelier, Orateur:

Les Hon. M.M. Les Hon. M.M. De Blaquiere, Ferrie, Sullivan, Dionne, Amable, Morris,Goodhue, Fraser, Alex. Sherwood, Fergusson, Draper,

Widmer. Macaulay, Irving. Hamilton,

Prieres.

L'Honorable M. Sullivan a présenté une Pé-Pétitions tition du Lord Evêque de Montréal, et autres. Du Lord Eve-

I

No. 286.

merciments à

ouc de Mont-

Bienveillante des Dames de Montréal;

demandant un Acte pour l'incorporation du De la Société Canada-Est, ; et aussi une Pétition de la Société Bienveillante des Dames de Montréal, demandant une allocation.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

De George Belton, et au-

L'Honorable Mr. Goodhue, a présenté une Pétition de George Belton, et autres, habitants des districts de London et Brock, demandant que les cultivateurs de Houblon, en cette Province, soient protégés et encouragés.

Ordonné. Qu'elle reste sur la table.

Des Syndies du Chemin de Barrieres de Longueuil et Chambly;

L'Honorable M. A. Dionne, a présenté deux Pétitions des Syndics du Chemin de Barrière de Longueuil, et Chumbly, demandant un Acte qui leur accorde le privilége exclusif de tenir une embarcation de péage sur le Fleuve St. Laurent, de Longueuil à Montréal, et aussi demandant l'amendement de l'Acte des chemins en vertu duquel ils sont employés; et demandant un nouvel emprunt pour les mettre en état d'accomplir l'objet pour lequel ils ont été nommés; De Marie Car- aussi une Pétition de Marie Cartier, de la paroisse de St. François, Lac St. Pierre, demandant des arrérages de salaire à elle dus comme Maîtresse d'Ecole depuis 1836; aussi une Pétition d'André Antoine Gosselin, de St. toine Gosselin; François Lac St. Pierre, demandant des arrérages de salaire à lui dus comme Maître d'Ecole depuis 1832; et aussi une Pétition d'Alexandre Dupéré, de Kamouraska, demandant une rémunération pour ses services comme Greffier du Conseil Municipal du District de Kamouraska.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Du Conseil Municipal du district d'Ouest

d'Agriculture de la 4e Divi-

D'André An-

D'Alexandre

L'Honorable M. Irving, a présenté une Pétition du Conseil Municipal du District d'Ouest, demandant que Chatham soit la ville de district au lieu de Sandwich; et aussi une Pétition de la Société d'Agriculture de la Quatrième De la Société Division du Comté d'York, demandant que les sion, comté de deniers octroyés par le Gouvernement pour York; l'usage des dites sociétés, soient distribués par les Trésoriers de District, au lieu des Trésoriers des dites Sociétés.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Du Maire de Montréal;

L'Honorable M. Ferrie, a présenté une Pétition du Maire, de la part des Echevins, Conseillers et Citoyens de Montréal, demandant un Acte pour autoriser la Corporation à faire l'achat de l'appareil pour fournir l'eau à la ville de Montréal, avec tout ce qui en dépend pour l'usage de la dite Cité.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. de Blaquiere, a présenté Du Bureau de Médecine de Collége Diocisain de Lennoxville, dans le une Pétition du Bureau de Médecine de la la cité de Montréal; Cité de Montréal, demandant une Loi pour régler l'étude de l'Anatomie.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Morris, a présenté une Pétition du Séminaire de Québec, demandant un de Québec; Acte pour autoriser le dit Séminaire à posséder des terres et autres propriétés destinées à l'Education; aussi une Pétition de l'Association De l'Associa-Charitable des Dames Catholiques de Québec, tion Charitable des Dames de demandant une allocation; et aussi une Péti-Québec:
Des Dames de l'Ecole des enfants en bas l'Ecole des âge de Québec, demandant une allocation

âge de Québec.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable M. Sullivan, a informé la Message au Chambre qu'il avait un Message de Son Ex-sujet du Bill des affaires cellence le Gouverneur Général, sous son seing temporelles de l'Eglise, B. C. manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Et il a été lu comme suit:

C. T. METCALFE.

Le Gouverneur Général informe le Conseil Législatif, que le Bill intitulé, "Acte pour " pourvoir à la régie des biens temporels de " l'Eglise unie d'Angleterre et d'Irlande, dans " le Diocèse de Quebec, en cette Province, et " pour d'autres fins y mentionnées," passé par le Parlement Provincial pendant la dernière Session, et réservé par le ci-devant Gouverneur Général pour la signification du plaisir de Sa Majesté, a été confirmé d'une manière spéciale et finalement passé par Sa Majesté en Conseil, le 23e Août dernier.

Hôtel du Gouvernement, Kingston, 6e Octobre, 1843.

L'Honorable M. de Bluquiere, du comité 2e Rapport du chargé de prendre en considération les usages Comité des Priviléges. et les coutumes de cette Chambre et les priviléges du Parlement a présenté son second Rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le Greffier, comme suit :

Chambre du Conseil Législatif. Lundi, 9e Octobre, 1843.

Le Comité de Votre Honorable Chambre chargé de considérer les usages et coutumes Le Rapport. de cette Chambre et les priviléges du Parlement, et auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur Général, présenté à cette Chambre le 4e du courant, accompagné d'une Pétition de l'Honorable Jean Baptiste

Taché, demandant un siége dans Votre Honorable Chambre, a, en obéissance à la dite référence, procédé à la considération des dits Message et Pétition, et après mûre délibération est convenu de faire rapport pour la détermination finale Votre Honorable Chambre, de certaines résolutions adoptées par votre Comité et qui sont comme suit :-

Résolu, Qu'un Writ de sommation pour prendre un siége dans votre Honorable Chambre en date du neuvième jour de Juin, de l'année, mil huit cent quarante-et-un, et adressé à Jean Baptiste Taché, Ecuyer, est parvenu au dit Jean Buptiste Taché, le douzième jour de Juin dernier, et pas avant, et que le dit Jean Baptiste Taché, a présenté le dit Writ à la Barre de votre Honorable Chambre, et a réclamé le droit de prêter serment en qualité de Conseiller Législatif, le vingt-huitième jour de Septembre dernier, et pas avant.

Résolu, Que l'émanation et la réception du dit Writ de sommation ne donne pas au dit Jean Baptiste Taché, un siège comme Membre de votre Honorable Chambre, avant qu'il vienne au Parlement et y prenne un siége suivant l'injonction du Writ, et que le dit Writ n'a pas son effet et opération, avant qu'il prenne son siège au Parlement.

Résolu, en conséquence, Que le dit Jean Baptiste Taché, n'étant pas Membre de votre Honorable Chambre, n'a pas perdu son droit d'être admis dans votre Honorable Chambre, d'après cette partie de l'Acte du Parlement Impérial de la Grande-Bretagne et d'Irlande, intitulé, " Acte pour réunir les Provinces du " Haut et du Bas-Canada, et pour le Gouver-" nement du Canada," où il est statué "Que si " aucun Conseiller Législatif de la Province " du Canada," manque, pendant deux Sessions " consécutives de la Législature de la dite

" Province, d'assister au dit Conseil Législatif,

" son siège dans le dit Conseil Législatif,

" deviendra vacant en conséquence."

Résolu. en conséquence, Que le dit Jean Baptiste Taché, lorsqu'il a présenté le dit Writ à la Barre de votre Honorable Chambre, avait et a actuellement droit de prêter le serment requis avant de pouvoir être admis dans votre Honorable Chambre, et par conséquent, comme Membre d'icelle, conformément au dit Writ de sommation.

Résolu, Qu'en attendant un ordre de préséance de Sa Majesté pour les Membres de votre Honorable Chambre, la place et la pré-

séance des Membres, doivent être d'après le temps que chacun d'eux ont prêté ou prêteront le serment d'office.

Résolu, en conséquence, que la place et préséance du dit Jean Baptiste Taché, sur le Rôle actuel de votre Honorable Chambre, est après l'Honorable Christopher Widmer, le Membre qui a été admis et a prêté le serment le dernier, et entre l'Honorable Christopher Widmer, et aucun Membre qui sera ainsi admis et assermenté après lui.

Le tout néanmoins humblement soumis.

P. B. DE BLAQUIERE.

Président.

L'Honorable M. Dickson, est entré.

Et les Résolutions soumises par le Comité dernièrement mentionné étant lues de nouveau, adoptées. la question de concurrence a été mise sur chacune d'elles, et la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, en conséquence.

A la réception du Rapport du Comité des Priviléges relativement au droit de Jean Bap- le Rapport. tiste Taché, Ecuyer, à un siège en cette Chambre, en vertu d'un Writ de sommation, en date du 9e Juin, 1841.

#### Dissentient—

Parceque, Le Rapport omet et n'explique pas au Conseil Législatif les opinions des Aviseurs Légaux de Son Excellence le Gouverneur Général, qu'un Writ de sommation à un siège dans le dit Conseil est de nul effet jusqu'à ce qu'il ait été inscrit sur les Rôles.

Parceque, Nous sommes d'opinion qu'aucun Writ de sommation au Conseil Législatif qui n'a pas été pris dans l'espace de deux années par l'individu en faveur duquel il a été fait, ne doit pas être considéré comme un document valide, attendu que l'Acte constitutionel fait encourir la perte de son siége à tout Membre qui s'absente pendant deux Sessions consécutives sans la permission du Gouverneur Général.

Parceque, Le Writ de sommation appelant Jean Baptiste Taché, au Conseil Législatif, ayant été émané malgré sa déclaration qu'il n'accepterait point la place, devrait être considéré sous le même point de vue que trois commissions maintenant dans le Bureau du Clerc de la Couronne en Chancellerie, en faveur de personnes qui ont envoyé des lettres de résignation au Gouvernement.

Parceque, Si on admet le principe qu'un Writ de sommation à un siège en cette Chambre, peut être refusé pendant plus de deux années et que ce n'est pas un Document valide jusqu'à ce qu'il ait été inscrit sur les Rôles, et qu'aucune nomination ne peut avoir lieu avant qu'il ait été servi à la personne en faveur de laquelle il est fait, il s'en suit nécessairement que vingt-deux Membres de cette Chambre n'ont aucun droit de siéger ou voter en icelle, attendu que leurs commissions n'ont jamais été inscrites sur les Rôles.

Parceque, Si l'inscription sur les Rôles est essentielle à la validité d'un Writ de sommation, il n'y a que sept Membres présents qui ont légitimement droit de siéger et voter en cette Chambre, et conséquemment le rapport du Comité des priviléges et toutes les autres procédures du Conseil Législatif sont nulles et inconstitutionelles.

Parceque, Un pareil procédé peut engager des individus qui possèdent des Commissions sous les mêmes circonstances à les faire inscrire sur les Rôles dans bien des années d'ici et de cette manière assister le Gouvernement Exécutif à changer la composition de cette Chambre sans consulter le Gouvernement Impérial, si une mesure d'une grande importance, tel que le changement du siége du Gouvernement, requérait l'emploi de semblables moyens.

Parceque, Comme il s'est écoulé plus de deux années avant que le dit Jean Baptiste Tuché, ait consenti à prendre sa commission. nous sommes d'opinion que le Gouvernement aurait dû ordonner l'émanation d'une nouvelle commission en sa faveur, plutôt que de troubler par la procédure actuelle le droit d'une majorité de cette Chambre, d'être considérée comme Membres de cette Chambre.

Parceque, Nous sommes d'opinion qu'un Writ de supersedeas ou autre document légal aurait dû être émané pour annuller le Writ de sommation en question et les autres trois Writs dans le Bureau du Clerc de la Couronne en Chancellerie, lorsqu'on s'est apperçu que les individus en faveur desquels ils avaient été émanés avaient refusé de les prendre dans l'espace de deux années.

> W. Morris, P. B. DE BLAQUIERE, ROBERT DICKSON.

A la dernière Résolution.

Dissentient-

Parceque, La première règle de cette Cham- Protèt contre bre dit que les Membres d'icelle prendront Résolution. leurs siéges dans l'ordre voulu par Sa Majesté, et que cette Chambre s'est attribué l'exercice de la prérogative royale sans s'assurer d'abord si c'est le plaisir de Sa Majesté de déterminer dans quel ordre l'Honorable Membre en question prendra son siège.

> P. B. DE BLAQUIERE, JNO. MACAULAY.

Ordonné, Qu'une copie des dites Résolutions soit communiquée à Son Excellence le tions sont com-Gouverneur Général.

Les Résolu muniquées à SonExcellence

Ordonné, Que les Honorables M. M. Sullivan, Fergusson et Draper, se rendent auprès de Son Excellence avec les dites Résolutions

Ordonné, Que l'Honorable M. Taché, soit L'Hon. M. Taché, est apappelé.

Lequel étant présent, l'Orateur l'a informé que le serment que les Membres de cette Chambre sont obligés de prendre allait lui être administré.

Alors l'Honorable M. Taché, s'est approché II prête serde la table et a prêté et souscrit le serment ment et p voulu par la Loi, lequel lui a été administré par John F. Taylor, Ecuyer, un des Commissaires nommés sous le Grand Sceau pour administrer le serment aux Membres de la Législature, et il a pris son siége en conséquence.

L'Honorable M. Draper, a présenté un Bill Bill des Banpour abroger une Ordonnance du Bas-Canada, intitulée, "Ordonnance concernant les Banque-" routiers et l'administration et la distribution " de leurs effets et de leurs biens," et pour établir des dispositions pour le même objet dans la Province du Canada.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Lu, Ire fois-

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, Jeudi prochain.

Ordonné, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Adresse à Son Excellence le Gouverneur Excellence au aujet du Péni-Général, priant respectueusement Son Excel-tencier. lence de vouloir bien communiquer à cette Chambre, copies de toutes lettres des Inspecteurs du Pénitencier Provincial, relativement à l'abandon d'une partie du terrein donné pour l'usage du dit Pénitencier, et aussi pour toute information que Son Excellence sera à portée de donner au sujet de l'occupation ou disposition subséquente du dit terrein ou des bâtisses sur icelui, et de l'autorité en vertu de laquelle la dite occupation ou disposition a eu

lieu; aussi pour un retour du nombre des soldats emprisonnés et de la nature des offenses pour lesquelles ils sont ainsi emprisonnés, pendant les trois dernières années et pour combien de temps ils ont été condamnés.

Ordonné, Que les Honorables M.M. de Blaquiere, Morris et Widmer, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec la dite Adresse.

Adresse pour les noms des employés dans les Bureaux du Commissaire des Terres et de l'Arpenteur Général, &c.

La Pétition de George Wilson,

et autres, est

Ordonné, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence, le Gouverneur Général, priant respectueusement Son Excellence de vouloir bien ordonner que l'on mette devant cette Chambre des retours des noms des différents officiers employés dans les Bureaux du Commissaire des Terres de la Couronne, et de l'Arpenteur Général, ou à la vente, régie, inspection ou évaluation des réserves du Clergé, avec la date de leur nomination et leurs salaires, émoluments et allocations; aussi des sommes reçues pour rentes, deniers d'acquisition, ou intérêt des réserves du Clergé pour les trois années précédant l'Union du Haut et du Bas-Canada, et pour l'espace de temps qui s'est écoulé depuis cette Union, ainsi que le montant des dépenses encourues pour la régie, vente, inspection ou évaluation pour chacune des dites années, y compris l'années 1843, jusqu'au premier Septembre; aussi du nombre des acres des réserves du Clergé vendus pendant, chacune des dites années; aussi du montant si aucun, pris à même les produits des réserves du Clergé pour rencontrer les dépenses de la vente ou régie des autres terres publiques et dû à la caisse des réserves du Clergé; aussi la proportion dans laquelle les salaires ou autres émoluments des dits officiers ou aucun d'eux, est payée par ou chargé à la caisse des réserves du Clergé.

Ordonné, Que les Honorables M. M. Hamilton, Dickson et Draper, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec la dite Adresse.

Ordonné, Que la Pétition de George Wilson, et autres, habitants d'Aurillia nord et sud, Oro, Medonte, Matchadash et Tay, dans le district de Simcoe, et des townships de Rama et Mara, dans le district de Home, demandant la connexion des Lacs Huron et Ontario, au moyen d'un grand chemin provincial, soit maintenant lue, et

Elle a été alors lue par le Greffier, en conséquence.

Ordonné, Que cent copies du Bill pour Bill des Ban-abroger une Ordonnance du Bas-Canada, primé. intitulée, "Ordonnance concernant les Ban-" queroutiers et l'administration et la distri-" bution de leurs effets et de leurs biens, et " pour établir des dispositions pour le même " objet dans la Province du Canada," soient

L'Honorable M. de Blaquiere a présenté une Pélition. Pétition de Thomas McLean, et autres, du McLean, et township de Zorra et district de Brock, demandant une nouvelle division du dit township.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

imprimées pour l'usage des Membres.

L'Orateur a déclaré cette Chambre con- Ajournement. tinuée, à demain à une heure de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

#### Mardi, 10e Octobre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Vice-Chancelier, Orateur.

Les Hon. M.M. Les Hon. M.M. De Blaquiere, Dionne, Amable, Sullivan, Goodhue, Morris, Sherwood. Fergusson, Draper, Macaulay, Irving, Ferrie, Widmer, Dickson. Taché.

PRIERES.

K

L'Honorable M. Sullivan, a informé la Message de Chambre qu'il avait un Message de Son Excel- au sujet du lence le Gouverneur Général, sous son seing siége du Gouverneur Général, sous son seing vernement. Manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Et il a été lu comme suit :-

#### C. T. METCALFE,

Le Gouverneur Général informe l'Honorable Conseil Législatif, en réponse à son Adresse relative à l'endroit où la Législature de cette Province s'assemblera à l'avenir, qu'il ne se croit pas libre de mettre devant la Chambre copies des communications qui ont été échangées entre le Gouvernement de Sa Majesté et le Gouverneur de cette Colonie, à ce sujet; mais que les instructions qu'il a reçues, portent en substance, que le Gouvernement de Sa Majesté ne croit pas devoir en venir à une

décision sur le choix d'une place pour le siége futur du Gouvernement, sans l'avis de la Législature Provinciale; et que les Ministres de Sa Majesté seront prêts à soumettre favorablement à Sa Majesté telles Adresses qui pourront lui être présentées à ce sujet par les deux Chambres Législatives, ou l'une d'entr'elles, pour recommander soit Kingston ou Montréal; étant bien entendu que ce choix est nécessairement limité à l'une de ces deux villes; car les anciennes Capitales. Québec et Toronto, sont toutes deux trop éloignées du centre de la Province,—et le projet de faire siéger la Législature alternativement dans l'une ou l'autre, ou ailleurs, est considéré comme impraticable, à cause des inconvéniens graves et manifestes qu'il présente. Comme liés à ce sujet, le Gouverneur Général transmet copie d'un rapport du Comité du Conseil Exécutif, et copie du protêt de l'un de ses Membres, sur le même sujet, qui ont été soumis à la considération des Ministres de Sa Majesté.

Hôtel du Gouvernement, Kingston, 6e Octobre, 1843.

(Pour le Rapport du Conseil Exécutif, voir l'Appendice No. 7.)

Adresse de remerciments.

Ordonné, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, lui offrant les remerciments de cette Chambre pour son Message d'hier, qui informe cette Chambre que le Bill intitulé, " Acte pour " pourvoir à la régie des biens temporels de " l'Eglise Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans " le Diocèse de Québec, en cette Province, " et pour d'autres fins y mentionnées," passé par le Parlement Provincial, dans sa dernière Session, avait regula sanction royale.

Ordonné, Que l'Honorable M. Sullivan, se rende auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec la dite Adresse.

Pétitions DePeterFisher, et autres.

L'Honorable Mr. Fergusson a présenté une Pétition de Peter Fisher, et autres, habitants du township de Nelson, demandant une loi qui impose un droit sur les produits agricoles importés des Etats-Unis, en cette Province.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

De Joachim Walter, et autres.

L'Honorable M. Ferrie, a présenté une Pétition de Joachim Walter, et autres, habitants du Comté de Vaudreuil, demandant un octroi pour l'ouverture d'un chemin traversant l'Isle Perrault et joignant le chemin macadamisé de Montréal aux Cascades.

Ordonné, qu'elle reste sur la table

L'Honorable M. Morris, a présenté une pu conseil Pétition du Conseil Municipal du District de Municipal du District de Victoria; Victoria, demandant une allocation de la Législature pour réparer les chemins du dit District, et aussi l'abandon par le Gouvernement Provincial, de certaines taxes locales aux autorités du dit district pour être employées à réparer les chemins.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. A. Dionne, a présenté une De la Congré-Pétition de la Congrégation de Notre Dame de Québec; Québec, demandant un Acte d'Incorporation; et aussi une Pétition de D. G. Morrison, et autres, habitants d'Acton, Upton et St. Hyacinthe, De D. G. Morrison, et autres; demandant un octroi pour compléter le chemin qui conduit de Grantham à St. Hyacinthe et Montréal, en traversant Acton et Upton.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable M. Macaulay, a présenté une De Chs. A. Low, Pétition de Charles A. Low, et autres, habi- et autres; tants du district d'Ottawa, demandant une Loi pour ratifier certains Actes Officiels du Député nommé par Richard P. Hotham, Ecuyer, Greffier de la Paix et Régistrateur du dit district d'Ottawa.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Dickson, a présenté une Pétition de George Rykert, et deux autres, Rykert, et autres; du district de Niagara, demandant une Loi pour les autoriser à recouvrer certains frais à eux dûs comme Commissaires de lignes du dit district, et aussi une Pétition de Peter De Peter Lampman et Adam Stull, du township de Lampman et Adam Stull. Grantham, district de Niagara, demandant le paiement de certains arrérages de pension à eux dûs.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable M. Goodhue, a présenté deux p'Alexander Pétitions d'Alexander Kilborn, et autres, habi- autres. tants du comté de Stanstead, demandant une Loi imposant un droit sur les produits agricoles importés des Etals-Unis, en cette Province, et aussi demandant l'ouverture de deux routes partant du chemin planchéyé de Chambly, et aboutissant respectivement aux villes de Sherbrooke et Stanstead.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. Christie, et autres, avec un Bill intitulé, Pour continuer « Acte pour continuer le Parlement Provincial au décès de Sa

" avenant le décès de Sa Majesté," et aussi Mojesté.

" un Bill intitulé, "Acte pour exempter les Pour exempter des Officiers Publics des frais de nouvelles les Nouvelles."

Commissions nu décès de Sa Majesté. " Commissions au décès de Sa Majesté," auxquelles elle demande la concurrence de cette Chambre.

Les dits Bills ont été lus séparément la première fois·

Ordonné, Que les dits Bills soient lus la seconde fois, demain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée Ajournement. à demain, à une heure de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

# Mercredi, 11e Octobre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Vice-Chancelier, Orateur.

Les Hon. M. M. De Blaquiere,

Les Hon. M. M.

Sullivan,

Dionne, Amable, Goodhue,

Morris, Fergusson,

Sherwood, Draper,

Macaulay,

Irving,

Ferrie.

Widmer,

Dickson,

Taché.

PRIERES.

Pétitions De David Con-

L'Honorable Mr. Goodhue, a présenté une nell, et autres; Pétition de David Connell, et autres, habitants et francs-tenanciers du comté de Stanstead, dans le district de St. François, demandant que l'Ordonnance de la 4e Victoria, chap. 30, soit abrogée, et que l'ancienne méthode d'enrégistrer les copies notariées des contrats en entier, sans aucun sommaire, soit déclarée légale; et aussi une Pétition de David W. De David W. Moulton, et autres, habitants du comté de Stanstead, demandant le rétablissement des Cours des Commissaires pour la décision des petites causes, et l'abrogation de la loi qui a rapport aux Cours de Division.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

De John S. Cartwright, et autres;

Moulton, et

autres :

L'Honorable M. Fergusson a présenté une Pétition de John S. Cartwright, et autres, demandant un Acte pour les incorporer en une Compagnie à Fonds Communs, laquelle sera appelée " Compagnie de Dépôt et de Prêt du Haut-Canada.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Des Directeurs de l'Ecole Suérieure de Québec ;

L'Honorable M. Ferrie, a présenté une Pétition des Directeurs de l'Ecole Supérieure de Québec, demandant une allocation.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Taché, a présenté une Pé- De D.L'Horty. tition de D. L'Horty, et autres, habitants de et autres; St. Jean Chrysostôme, dans le comté de Dorchester, demandant un Acte pour obliger le Seigneur de bâtir un Moulin Banal, ou qu'à défaut, il leur soit permis de le faire.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Draper, a présenté une De Eden Col-Pétition de Eden Colville, Ecuyer, Agent de ville, Ecuyer; l'Association Coloniale d'Irlande dans l'Amérique Septentrionale, demandant un Acte pour consérer certains pouvoirs à la dite Compagnie.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Conformément à l'Ordre du jour, le Bill Bill pour exintitulé, "Acte pour exempter les Officiers velles Commis-Publics des frais de Nouvelles Commissions de Sa Majesté, au décès de Sa Majesté," a été lu la seconde lu la 2e sois. fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Référé à un Comité Spécial Comité Spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables M. M. de Blaquiere, Sullivan, et Draper, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill Bill pour consinuer le Parlement ment au décès ment au décès de Sa Majesté, Provincial avenant le décès de Sa Majesté," a de Sa Majeste, a lu la 2e fois. été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé a un Comité de toute la Chambre.

Réséré à la Chambre en Comité demain

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Bill, demain.

Il a été proposé, qu'il soit présenté une Adresse de rehumble Adresse à Son Excellence le Gouver-merciments pour le Mesneur Général pour le remercier de la part de sage au sujet du siége du cette Chambre de son Message d'hier, en Gouvernement. réponse à l'Adresse de cette Chambre au sujet du lieu où la Législature de cette Province s'assemblera à l'avenir.

Il s'est élevé des débats sur cette motion.

Ordonné, Que les dits débats soient ajournés à demain.

L'Honorable M. Macaulay, a présenté une Pétitions Pétition de William Ketcheson, jeune, et deux De Wm. Ket-autres, du district de Victoria, demandant un et autres; Acte les autorisant à collecter certains argents à eux dûs comme Commissaires de Lignes; aussi une Pétition de Robert Barklay, et De Robert autres, Maçons de Kingston, demandant du autres; soulagement; et aussi une Pétition du Véné-

Archidiacre de Kingston;

Du Vénerable rable Archidiacre de Kingston, et autres, habitants du lot 24 du township de Kingston, demandant que dans le cas où le dit, lot No. 24 serait incorporé dans la ville de Kingston, les habitants d'icelui ne soient tenus de payer aucune partie de la dette contractée par la dite ville.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

De Loop Odell;

Lancing, et

rassa, et autres

autres ;

L'Honorable M. Goodhue, a présenté une Pétition de Loop Odell, Commissaire pour la construction d'une Prison au village de Napierville, demandant le remboursement d'une somme qu'il a avancée au contracteur; aussi De John G. une Pétition de John G. Lancing, et autres, habitants de Lacolle et Odelltown, sur la frontière, demandant le remboursement des pertes qu'ils ont soufferts par les actes d'incendiaires; De J B. Bou- et aussi une Pétition de J.B. Bourassa, et autres, habitants de la paroisse de Chateauguay, dans le comté de Huntingdon, demandant une allocation pour les mettre en état de bâtir un Séminaire pour l'éducation des filles.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Ajournement.

L'orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à une heure de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

# Jeudi, 12e Octobre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Vice-Chancelier, Orateur.

Les Hon. M.M.

Les Hon. M.M.

De Blaquiere, Ferrie, Sullivan, Dickson,Morris, Goodhue, Joliette, Sherwood, Fergusson, Draper, Macaulay, Irving, Hamilton, Taché.

PRIERES.

Pétitions Du Conseil Municipal du district de Vic-

L'Honorable M. Morris, a présenté une Pétition du Conseil Municipal du District de Victoria, demandant que le dit Conseil soit autorisé à prélever une taxe sur les Chiens dans le dit district.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Macaulay, a présenté une De la Compa.

L'Honoradie in. Macaday, a principal du Che-Pétition de la Compagnie du Chemin à Lisses

Maritime de Kingston, demandant un Acte min a Lisses Maritime de leur conférant de nouveaux pouvoirs. Kingston;

Ordonné, Qu'elle reste sur la Table.

L'Honorable M. Fergusson a présenté quatre Pétitions du Conseil Municipal du district de Municipal de Gore. Gore, demandant un octroi pour les mettre à portée de compléter le chemin qui conduit de Guelph, dans le district de Wellington, jusqu'à l'endroit où il coupe le chemin macadamisé au nord-ouest de Dundas, dans le dit district de Gore; demandant aussi que la ligne ou borne établie par les Commissaires de lignes du district de Gorc, soit ratifiée par une loi; aussi demandant l'imposition de droits protectifs sur les produits agricoles importés en cette Province; et que les produits du Canada, soient admis en Angleterre francs de droit; aussi demandant le rétablissement de la Cour des Requêtes.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable M. Draper, a présenté une Pétition de Donald Alexander McDonald, du McDonald; comté de Beauharnois, demandant le remboursement de certaines pertes qu'il a souffertes en conséquence du soulèvement des travailleurs employés au Canal de Beauharnois.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Irving, a présenté une Pétition de James Hunter, et deux autres, de Hunter et deux New Market, formant le comité de l'Institution autres; du Travail Manuel en Commun du Canada, demandant une allocation pour son soutien.

De James

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris ses débats sur la motion d'hier, pour reprend ses déqu'il soit présenté une humble Adresse à Son bats sur Excellence le Gouverneur Genéral, pour lui siège du Gouvernement. offrir les remerciments de cette Chambre pour son Message de Mardi dernier, en réponse à l'Adresse de cette Chambre au sujet du lieu où la Législature s'assemblera à l'avenir en cette Province.

question

La question de concurrence étant mise sur icelle,

La Motion est accordée.

Il a été résolu dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Ordonné, Que l'Honorable M. Sullivan, se rende auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, avec la dite Adresse.

Il a été proposé qu'il y ait un appel de la Chambre Lundi, le trente du courant, pour Chambre pour

prendre en considération le susdit Message de Son Excellence, et les Documents qui l'accompagnent.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle,

Et il a été résolu dans la négative.

Appel de la Chambre pour prendre en conidération le Message au sujet du siége du Gouverne-ment refusée.

Il a été alors proposé qu'il y ait un appel de la Chambre Lundi le ving-trois du courant, pour l'objet sus-mentionné.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle,

Et il a été résolu dans la négative.

En conséquence, il a été proposé que le dit Message de Son Excellence le Gouverneur Général et les Documents qui l'accompagnent soient référés à un Comité de toute la Chambre immédiatement.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et il a été résolu dans l'affirmative, et il a été,

Ordonné, Que la Chambre se mette maintenant en Comité sur les dits Message et Documents.

La Chambre en Comi é ur le dit Message.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur les dits Message et Documents.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. Sullivan, a fait rapport de la part du dit Comité qu'il avait pris les dits Message et Documents en considération, y avait fait quelque progrès, et demandait la permission de siéger de nouveau demain.

Ordonné, Que permission soit accordée en conséquence, et que les dits Message et Documents forment le premier ordre du jour demain.

Sommation des

Ordonné, Que les Membres maintenant en ville et qui se sont absentés aujourd'hui de cette Chambre soient sommés spécialement d'assister au service de cette Chambre, demain, à une heure, P. M.

Tableau des bre un tableau des cautionnements enrégistrés Chambre l'ordonnant ainsi. des Officiers

entre le 7e Septembre, 1842, et le 28e Septembre, 1843, préparé en conformité à la 15e section de l'Acte des 4e et 5e Victoria, chap. 91, pour être mis devant l'Honorable Conseil Législatif.

(Voir Papiers Parlementaires, Lettre L.)

L'Ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du Bill pour abroger une Ordonnance Bill des Bandu Bas-Canada, intitulée, "Ordonnance concer-mise à demain. " nant les Banqueroutiers et l'administration " et la distribution de leurs effets et de leurs " biens," et pour établir des dispositions pour le même objet dans la Province du Canada, il a été

2e lecture du

Ordonné, Qu'il soit déchargé, et que la seconde lecture du dit Bill soit remise sur les ordres du jour de demain.

L'Ordre du jour étant lu pour que la Chambre Comité se mette en Comité de toute la Chambre sur le sur le Bill pour continuer le Parle-le Parlement du décès de Sa ment Provincial avenunt le décès de Sa Maistre de la Maistre de la Maistre de la Comité de la Bill pour continuer le Parle-le Parlement de décès de Sa Maistre de la Comité de la Bill pour continuer le Parle-le Parle de la Comité de la Bill pour continuer le Parle de la Comité de la Bill pour continuer le Parle de la Comité de la Bill pour continuer le Parle de la Comité de la Bill pour continuer le Parle de la Comité de la Comité de la Chambre sur le Bill pour continuer le Parle de la Chambre sur le Bill pour continuer le Bill pour contin " ment Provincial avenant le décès de Sa Majesté, remis à demain. " Majesté," il a été

De Freeland

Ordonné, Qu'il soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur les ordres du jour de demain.

L'Honorable M. de Blaquiere, a présenté Pétition une Pétition de Freeland Taylor, et autres, Taylor, et manufacturiers de Savon et de Chandelle de autres; Toronto, demandant que leur commerce soit encouragé et protégé par l'imposition d'un droit additionnel sur les mêmes articles importés des Etats-Unis, en cette Province.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Fergusson, a présenté une Pétition de James Morton, et autres, intéressés ton, et autres; dans certaines sources médecinales dans les environs de Kingston, demandant un Acte d'Incorporation sous les nom et raison de " Compagnie des Fontaines Minérales de Kingston."

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Draper, a présenté une De George Pétition de George Pozer, de la cité de Québec, Pozer; demandant que l'on fasse disparaître certains doutes relativement au pouvoir du Conseil de Ville de Québec, de passer des règlements d'une nature oppressive et calculés à diminuer et déprécier la valeur de ses propriétés.

Ordonné, Quelle reste sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre conti- Ajournement. L'Honorable Orateur a mis devant la Cham- | nuée à demain, à une heure de l'après midi, la

L

## Vendredi, 13e Octobre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Vice-Chancelier, Orateur:

Les Hon. M.M. Les Hon. M.M. Ferrie, De Blaquiere, Dickson, Sullivan, Dionne, Amable, Morris, Goodhue, Joliette, Sherwood, Crooks, Washburn, Fergusson, Irving, Macaulay,

Taché.

PRIERES.

Hamilton,

Pétitions De l'Honorable Peter McGill, et autres ;

De William Newhouse, et autres;

De Benjamin Burland, et autres ;

De Joseph Masson et autres ;

L'Honorable M. Ferrie, a présenté une Pétition de l'Honorable Peter Mc Gill, et autres, Syndics et Anciens de l'Eglise de St. Paul à Montréal, demandant un Acte d'incorporation en faveur de la dite Eglise; aussi une Pétition de William Newhouse, et autres, commis dans des maisons mercantiles de Montréal, demandant un Acte d'incorporation sous les nom et raison de "Société de la Bibliothèque Mercantile de Montréul; aussi une Pétition de Benjamin Burland, et autres, Mesureur et Officiers de Douane au Port de St. Jean, dans le Canada Est, demandant une augmentation de salaire; aussi une Pétition de Joseph Masson, et autres, souscripteurs d'un fond pour l'établissement d'une école supérieure en la cité de Montréal, demandant une allocation pour le soutien de cette Instititution; et aussi une Pétition de E. M. Le-E.M.Leprohon prohon, Inspecteur de Potasse et Perlasse, en la cité de Montréal, demandant que l'Acte qui règle l'Inspection de la Potasse et Perlasse soit amendé.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Joliette a présenté une Pé-Du Bureau de Médecine de tition du Bureau de Médecine de la cité de Montréal; *Montréal*, demandant l'adoption de mesures propres à mettre la profession de la Médecine en cette Province sur un pied plus sûr et plus efficace.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. A. Dionne, a présenté une De Joseph Bouchette, Ecr Pétition de Joseph Bouchette, Ecuyer, demandant une allocation pour le mettre en état de publier une Nouvelle Carte du Canada.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Taché, a présenté une Pé-T. H. Day, et autres; tition de T. H. Day, et autres, habitants du

district inférieur de Sydenham, demandant un octroi annuel pour le soutien d'une école dans le dit district; et aussi une Pétition des Curés et des Longueuil habitants des paroisses de Longueuil et de Chambly, &c. Chambly, demandant l'exemption des droits de péages sur le chemin plancheyé entre ces deux places, les Dimanches ou la Fêtes, lorsqu'ils vont à et reviennent de l'église et qu'ils assistent aux autres cérémonies de l'église; aussi une Pétition de Joseph Bissette, et autres, DeJos. Bissette, habitants de la paroisse de Chambly, demandant et autres; à être indemnisés des pertes qu'ils ont souffertes de ce que leurs propriétés ont été inondées par les eaux du Canal de Chambly; aussi une Pétition de Charles Symmes, et autres, habitants du comté de Sydenham, de-Symmes, mandant que le dit comté soit séparé du district de Montréal, et érigé en un district inférieur; aussi une Pétition d'Alexis Guinard, et autres, D'Alexis Guico-propriétaires de la Commune de l'Île du nard; Pads, demandant un Acte pour établir des règlements au sujet de la dite Commune et pour la diviser entre les co-propriétaires, si la chose est jugée convenable; aussi une Pétition des habitants des paroisses de St. Martin, Des Habitants Ste. Thérèse, St. Benoit, Ste. Scholastique, des paroisses de St. Jerôme, et St. Eustache, demandant qu'on leur remette les armes qui leur ont été enlevées en 1837 et 1838, d'après les ordres de Sir John Colborne; aussi une Pétition de Joseph Laurin, en son nom et comme agent de certains Laurin; Miliciens, demandant que l'on prolonge le temps limité pour recevoir leurs réclamations, en récompense de leurs services pendant la dernière guerre avec les Etats-Unis.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable M. Goodhue, a présenté une Pétition de L. Hall, et autres, habitants des et autres; Townships de Westbury, Eaton, Newport, Clifton et Hereford, dans le district de St. François, demandant un octroi pour compléter le chemin qui coupe les dits Townships, courant depuis la Ligne Provinciale jusqu'à Québec; aussi une Pétition de Jacob Beams, et autres, habitants des Townships de Clinton et Grimsby, Beams, et dans le district de Niagara, demandant que la Charte de l'Université de King's College à Toronto, soit amendée; aussi une Pétition de Israel Rice, du Township de Ham, dans le De Israel Rice; district de St. François, demandant du soulagement ; aussi une Pétition de Robert Hoyle, Collecteur des Douanes au Port de Stanstead, Hoyle; demandant un augmentation de salaire; aussi une Pétition de William Morris, et autres, habitants du comté de Sherbrooke, demandant Morris, et que les intérêts agricoles de cette Province,

De Joseph

De L. Hall.

De Robert

De William

D'Edward

soient protégés par l'imposition d'un droit sur les produits des pays étrangers importés en cette Province; et aussi une Pétition d'Ed-Cox, et autres; ward Cox, et autres, habitants de certains Townships des districts des Trois-Rivières, et St. François, de la seigneurie de Nicolet, et des endroits voisins, demandant un octroi pour les mettre en état de compléter un certain chemin du côté est de la rivière St. Fran-

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

De A. Amiot. et autres ;

L'Honorable M. Dickson, a présenté une Pétition de A. Amiot, et autres, résidents dans les environs des rues du Cul-de-Sac et Champlain, de la cité de Québec, demandant que la Douane de Québec, ne soit pas transformée en un Hôpital de Marine, mais que l'on continue à l'occuper pour les fins pour lesquelles elle a été bâtie.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

en Comité sur le Message au sujet du siége du Gouvernement.

La Chambre, conformément à l'ordre, La Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise de nouveau en Comité de toute la Chambre sur le Message de Son Excellence de Mardi dernier, en réponse à l'Adresse de cette Chambre relativement au lieu où la Législature de cette Province s'assemblera à l'avenir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

L'Honorable M. Draper, est entré.

Rapport de Résolutions.

L'Honorable M. Suilivan, a fait rapport de la part du dit Comité qu'il avait examiné le dit Message en entier et l'avait chargé de faire rapport de diverses Résolutions, qu'il était prêt de soumettre quand la Chambre voudrait bien les recevoir.

Motion contre

Il a été proposé que le dit rapport ne soit na reception du pas maintenant reçu, mais que le dit Message de Son Excellence soit référé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, Lundi, le vingt-trois du courant.

Objection étant faite à la dite motion,

Après quelques débats,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et il a été résolu dans la négative.

Il est reçu

Il a été alors proposé, que le dit Rapport soit maintenant reçu.

Objection étant saite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et il a été résolu dans l'affirmative, et il

Ordonné, en conséquence.

Les dites Résolutions ont été alors lues par le Greffier comme suit:

Résolu, Qu'en consentant à l'Union du Haut et du Bas-Canada, les habitants de la LesRésolutions première de ces Provinces, ont été portés à se prononcer en faveur de cette mesure, particulièrement dans l'attente que les mêmes vues politiques qui avaient engagé les Ministres de Sa Majesté à conseiller son adoption, détermineraient décidemment la localité du siége du Gouvernement.

Résolu, Que le Parlement Impérial en conférant au Gouverneur Général, comme le représentant de Notre Très-Gracieuse Souveraine, le pouvoir de déterminer l'endroit ou endroits où la Législature de cette Province s'asssemblerait, a fait voir qu'il voulait que les Ministres de Sa Majesté fussent revêtus d'une autorité suffisante pour mettre leurs vues à exécution, dans l'établissement du Gouvernement futur de cette Province.

Résolu, Que Son Excellence, feu Lord Sydenham, le premier Gouverneur Général de cette Province en choisissant un endroit dans le Haut-Canada, où s'assemblerait le premier Parlement Provincial, s'est conformé aux vues politiques qui avaient amené l'Union, et a rencontré les vœux du peuple du Haut-Canada, tels qu'exprimés par leurs représentants.

Résolu, Que quoique de temps à autre on ait soulevé un grand nombre d'objections contre la localité de Kingston, il ne parait pas que les intérêts publics ou privés aient penché suffisamment en faveur d'aucune autre place de manière à réunir une majorité du peuple de cette Province en sa faveur.

Résolu, Que la seule proposition qui ait rencontré une majorité dans les deux branches de la Législature au sujet du changement du siége du Gouvernement, est celle qui a réuni les partisans de deux différentes Cités, et quoiqu'éloquemment soutenue et basée sur diverses considérations publiques et patriotiques, néanmoins les arguments avancés en sa faveur non seulement n'ont pu convaincre les Ministres de Sa Majesté de la convenance de les adopter et de les mettre à effet, mais ont fait émettre au Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies l'opinion " qu'on ne devrait sancti-" onner un changement, entraînant entre autres " conséquences de très fortes dépenses, que " dans le cas de la nécessité la plus urgente et " lorsque la Province se sera prononcée sans " équivoque en faveur du dit changement."

Résolu, Que quoique le Conseil Exécutif de Sa Majesté en cette Province, en conséquence d'une référence à lui faite par Son Excellence le feu Gouverneur Général, ait adopté un rapport renfermant tous les arguments en faveur de la translation du siège du Gouvernement à Montréal, rapport qui a été transmis en Angleterre pour l'information des Ministres de Sa Majesté, les considérations avancées en icelui ne paraissent pas avoir été suffisantes pour engager le Cabinet Britannique à aviser Sa Majesté d'agir sur les conclusions des Aviseurs Provinciaux du Gouverneur Général.

Résolu, Que cette Chambre ignorant l'existence d'autres motifs qui aient pu influer sur le jugement des Ministres de Sa Majesté pour les porter à ne pas adopter les vues recommandées dans le rapport du Conseil Exécutif, conclut naturellement qu'ils continuent à entretenir les opinions, sur le but politique de l'Union et la localité du siège du Gouvernement, qui ont été reconnues et suivies lors de la passation de cette mesure dans le Parlement Impérial et de sa mise en opération en cette Province.

Résolu, Que le Conseil Législatif n'a pu, sur aucun des points soumis à sa considération, en venir à d'autres conclusions que celle-ci; que la solidité des principes d'après lesquels le Haut-Canada a consenti à l'Union, n'a été en aucune manière ébranlée, et qu'il n'est survenu aucun changement pour justifier une déviation de la politique du Gouvernement basée sur ces principes.

Résolu, Que dans le choix d'un endroit en préférence à un autre, il est impossible dans cette Province d'éviter entièrement l'influence des intérêts locaux et des prédilections personnelles, et conséquemment aucune décision formée ici ne commandera le même respect et n'obtiendra le même témoignage d'impartialité, que celui que les fidèles sujets de Sa Majesté accorderaient avec empressement à la décision de leur Souveraine.

Résolu, Que mu par ces considérations le Conseil Législatif désire respectueusement qu'il plaise à Sa Majesté d'exercer sa Prérogative Royale, dans le choix d'un lieu dans les limites de la ci-devant Province du Haut-Canada, où le Parlement du Canada devra s'asbranche de la Législature dans un octroi qui la situation permanente du siége du Gouverne- question soumise.

ment, dans le lieu choisi par Sa Majesté, entraînera nécessairement.

Les dites Résolutions étant lues une seconde Les Résolutions sont fois et objection étant faite à icelles, la question adoptées. de concurrence a été mise sur chacune d'elles, et la Chambre y a acquiescé, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Dissentient-

sujet du siége du Gouvernement Provincial de Sa Majesté a été proposée et discutée subitement et sans avis préalable, mais sur un amendement à une motion pour un appel de cette Chambre pour que la considération du dit Message fut remise à une époque ultérieure, et parceque la considération du dit Message a été en conséquence amenée par surprise, sans accorder le temps requis pour prendre le dit Message en considération.

Parceque, Lorsqu'on a procédé à la consiration du dit Message, il y avait un grand nombre de Membres accidentellement absents de Kingston, ceux qui étaient présents étant principalement résidents dans le Haut-Canada, et quatre seulement des Membres présents étaient résidents dans la Section Est de la Province, et parceque le dit Message touchait vivement les intérêts et la prospérité de toute la Province et qu'on ne pouvait en venir à une détermination satisfaisante à ce sujet en l'absence accidentelle de la plus grande partie des Membres Canadiens de la partie inférieure de la Pro-

Parcequ'il n'y avait pas de traduction française du dit Message, ni des Résolutions devant la Chambre, et parceque l'on n'a pas donné le temps nécessaire pour la traduction du dit Message et des Résolutions, quoique demandée par deux, et un plus grand nombre de Membres, en conformité à la soixante et huitième règle de cette Chambre.

Parceque, Tous les procédés qui ont eu lieu en cette Chambre sur le dit Message, ont été conduits avec une précipitation inusitée et inutile, quoiqu'il ait été objecté à cet empressement et qu'il ait été présenté des motions pour un délai ultérieur, et quoiqu'il n'y eût sembler, s'engageant à concourir avec l'autre || aucune presse d'affaires devant la Chambre, et que l'on n'eût aucune excuse raisonnable sera fait à Sa Majesté pour les dépenses que pour se hâter d'en venir à une décision sur la

Parceque, Sa Majesté ne pouvait désirer recevoir l'opinion des Membres résidents dans une section de la Province seulement, et parceque les Résolutions adoptées par cette Chambre pendant l'absence de la plus grande partie des Membres résidents dans le Bas-Canada, ne peuvent être regardées comme représentant la véritable opinion de cette Chambre sur la question devant elle, et parceque toutes les conséquences qui résulteront de l'adoption des dites Résolutions ne pourront être satisfaisantes pour le peuple du Canada.

conformes aux vues de Sa Majesté telles qu'exprimées dans le Message de Son Excellence le Gouverneur Général, puisque les dites Résolutions ne recommandent aucun des endroits mentionnés dans le dit Message, l'un desquels Sa Majesté se proposait de choisir pour le siège de la Législature Provinciale, et parceque, tandis que les dites Résolutions semblent s'en rapporter à la décision de Sa Majesté pour le siége du Gouvernement, elles prient Sa Majesté, autant que les Résolutions de la Chambre peuvent le faire, de limiter son choix à quelqu'endroit dans le Haut-Canada.

Parceque, Dans le choix de l'endroit où s'assemblera le Parlement Provincial, on devrait consulter les intérêts des habitants des deux sections de la Province et avoir égard à la langue qu'ils parlent, parceque pour les raisons données dans les Minutes du Comité du Conseil Exécutif de cette Province, dont copie accompagnait le Message de Son Excellence, l'établissement du siége du Gouvernement Provincial dans la cité de Montréal, contribuerait grandement à promouvoir la prospérité et le contentement du peuple Canadien en général.

> R. B. SULLIVAN, ADAM FERRIE, BMY. JOLIETTE, J. ÆMS. IRVING, J. B. TACHE', G. J. GOODHUE, A. DIONNE.

Ordonné, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Sa Majesté fondée sur les dites Résolutions.

Ordonné, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence, le Gouverneur Général, priant respectueusement Son Excellence de vouloir bien transmettre l'Adresse à la Reine, au Principal Sécretaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, pour qu'elle soit déposée au pied du Trône

Ordonné, Que les dites Adresses soient présentées à Son Excellence par toute la Chambre.

Ordonné, Que les Honorables M.M. de Blaquiere, Morris, Sherwood et Draper, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général pour savoir quand Son Excellence voudra bien recevoir la Chambre avec la dite Adresse.

Ordonné, Que cinq cents copies des dites Les Résolu-Résolutions soient imprimées dans la langue primées. Anglaise, et un pareil nombre dans la langue Française.

Parceque, Les dites Résolutions ne sont pas lecture du Bill pour abroger une Ordonnance du Bill des Ban-enformes aux vues de Sa Majesté telles du Bas-Canada, intitulée, "Ordonnance concer-mise à Lundi. L'Ordre du jour étant lu pour la seconde " nant les Banqueroutiers et l'administration " et la distribution de leurs effets et de leurs " biens," et pour établir des dispositions pour le même objet dans la Province du Canada,

Ordonné, Qu'il soit déchargé, et que la seconde lecture du dit Bill soit mise sur les ordres du jour de Lundi prochain.

L'Ordre du jour étant lu pour mettre la comité sur le Bill Chambre, en Comité de toute la Chambre sur le pour continuer le Parlement Bill intitulé, " Acte pour continuer le Parle- au décès de Sa majesté, remis remis remis de la Continuer le décès de Sa Lundi." " Majesté," il a été

Ordonné, Qu'il soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur les ordres du jour de Lundi prochain.

Un Message de l'Assemblée Législative par Bill relatif à la l'Honorable M. le Procureur Général Lafon. Sir John Caldwell taine, et autres, avec un Bill intitulé, " Acte " pour épargner à la Province toute perte " inutile sur la vente judiciaire de certaine partie de la succession vacante de feu l'Hono-" rable Sir John Caldwell," et aussi un Bill intitulé, "Acte pour faire le recensement du Bill du Recen-" Bas-Canada, et pour obtenir certains ren-" seignements statistiques y mentionnés," auxquels elle demande la concurrence de cette

Un Message de l'Assemblée Législative par Bill de l'Indél'Honorable M. le Solliciteur Général Aylvin, Juges. et autres, avec un Bill intitulé, " Acte pour " rendre indépendants de la Couronne les " Juges des Cours du Banc du Roi en cette " partie de la Province qui formait ci-devant le Bas-Canada."

Chambre.

L'Honorable M. Sullivan, à la demande du res Président du Bureau des Travaux Publics a présenté une état détaillé des différents Travaux Publics en progrès sous la surintendance de ce

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est

(Voir Papiers Parlementaires, Lettre Q.)

Adresse à Sa Majesté.

Bill des Lettres de Change Protestées.

L'Honorable M. Irving, a présenté à la Chambre un Bill pour s'assurer des dommages sur les lettres de change et les billets promissoires protestés, et pour rendre les lois sur ce sujet uniformes dans toute la Province.

Lu 1re fois.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Il sera imprimé

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois Lundi prochain, et qu'il en soit imprimé cent copies pour l'usage des Membres.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à Lundi prochain, à une heure de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

### Lundi, 16e Octobre, 1843.

Les Membres assemblés ont été: L'Honorable Vice-Chancelier, Orateur.

Les Hon. M.M.

Les Hon. M.M.

De Blaquiere, Sullivan, Caron, Morris. Joliette, Crooks, Fergusson, Hamilton, Ferrie.

Dionne, Amable, Dionne, Joseph Goodhue, Sherwood, Washburn, Irving, Widmer, Taché,

PRIERES.

L'Orateur inà Son Excel·

L'Honorable Orateur a informé la Chambre bre qu'il a offert qu'il avait offert à Son Excellence le Gouverneur Général sa résignation de la charge d'Orateur de cette Chambre; que jusqu'à présent Son Excellence avait refusé d'accepter sa résignation, et qu'il avait en conséquence pris son siège aujourd'hui principalement dans la vue d'assurer un ajournement régulier de la Chambre et donner le temps à Son Excellence de réfléchir sur le sujet, et qu'il désirait limiter ses services dans le fauteuil seulement aux matières qui précéderaient les ordres du jour.

L'Honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avait un Membre qui se présentait pour être introduit.

L'Honble, M.

Lorsque l'Honorable Louis Massue, a été Massue intro- introduit entre les Honorables M. M. A. Dionne, et Taché.

Il présente son Writ.

Alors l'Honorable M. Massue a présenté son Writ de sommation à l'Orateur qui l'a remis au Greffier, et il a été lu comme suit:

PROVINCE DU CANADA.

C. T. METCALFE.

VICTORIA, par la grâce de DIEU, Le Writ. REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A notre fidèle et bien-aimé Louis Massue, Ecuyer.

SALUT:

SACHEZ, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et la défense de notre Province du Canada, et l'église d'icelle; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Législatif de notre dite Province et nous vous commandons, le dit Louis Mussue, Ecuyer, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez, pour les fins susdites, dans le Conseil Législatif de notre dite Province, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement Provincial pourra être convoqué et tenu en notre dite Province, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

> En soi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province du Canada, Témoin notre très-fidèle et bienaimé le Très-Honorable Sir Charles Theophilus Metcalfe, Baronet, Chevalier Grand Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur toutes nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, &c. &c. &c. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Ville de Kingston, en notre dite Province du Canada, le quatrième jour de Septembre, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarantetrois, et dans la septième année de notre règne.

Par Ordre,

FELIX FORTIER, C. C. C.

Alors l'Honorable M. Massue, s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment ment et prend voulu par la loi, lequel lui a été administré par John F. Taylor, Ecuyer, un des Commissaires

Il prête ser-

nommés sous le Grand Sceau pour administrer le serment aux Membres de la Législature, et il a pris son siège en conséquence.

sujet de l'A-dresse à Sa Majesté.

L'Honorable M. de Blaquiere a fait rapport que les Honbles.M.M. Morris, Sherwood, Draper et lui-même, s'étaient rendus, conformément à l'ordre, auprès de SonExcellence le Gouverneur Général pour savoir quand Son Excellence voudra bien recevoir cette Chambre avec son Adresse à Sa Majesté au sujet du siége du Gouvernement, et que Son Excellence avait fixé demain, à une heure de l'après midi.

Message trans-mettant des Dépêches.

L'Honorable M. Sullivan, a informé la Chambre qu'il avait un Message de Son Excellence le Gouverneur Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre,

Et il a été lu comme suit:

#### C. T. METCALFE,

Le Gouverneur Général transmet, pour l'information du Conseil Législatif, copies de diverses Dépêches du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté, énumérées dans la Cédule ci-jointe.

Hôtel du Gouvernement, Kingston, 12e Octobre, 1843.

CEDULE des Dépêches qui accompagnent le Message du Gouverneur Général, du 12e Octobre, 1843.

Octobic, 1040.		
No.	DATE.	SUJET.
66	11e Fév. 1842	Relative à l'Acte pour régler les Banques d'Epargnes, passé par la Législature Provinciale dans sa Session de 1841.
103	<b>22e</b> Mars,1842	Relative à certains Actes pour régler le cours Monétaire et les diverses Compagnies de Banquiers passés dans la même Session.
137	30e Avril, 1842	Relative à l'Acte pour con- solider les lois qui ont rapport aux droits de Douanes Provinciaux, passé dans la même Session.
15	3e Avril,1843	Relative à l'Acte pour mieux proportionner le châtiment à l'offense dans certains cas, passé dans la Session de 1842. (Extrait d'une Dépêche.)  Pour les Dépêches, voir l'Appendice No. 8.

L'Honorable Orateur a mis devant la Chambre Retours un Retour de la Société d'Agriculture du d'Agriculture comté de Drummond; aussi un Retour du Drummond; Préfet du Conseil Municipal du district de Beauharnois, pour l'année 1843; aussi un district de résumé des recettes et dépenses du Conseil Beauharnois. et du Conseil Municipal du district de Sydenham, pour l'andu district de Sydenham. née 1842.

Du Conseil du

Ordonné, Qu'ils restent sur la table.

L'Honorable Orateur a mis devant la Cham- De la Banque bre un résumé des affaires de la Banque de la de la Cité, Cité du 1er Septembre, 1842, au 31e Août,

Ordonné, Qu'il reste sur la Table, et il est comme suit:

(Voir papiers Parlementaires, Lettre V.)

L'Honorable M. Sullivan, par ordre de Son blics. Comptes Pu-Excellence le Gouverneur Général, a présenté à la Chambre les Comptes Publics pour l'année expirée le 31e Décembre, 1842.

Réponse su

Ordonné, Qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit:

(Voir papiers Parlementaires, Lettre A.)

L'Honorable M. Sullivan, a fait rapport qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre, auprès sujet de diverde Son Excellence le Gouverneur Général, avec l'Adresse de cette Chambre au sujet du Writ de sommation de l'Honorable M. Taché; aussi avec les Adresses de cette Chambre, remerciant Son Excellence de ses Messages au sujet du siége du Gouvernement et du Bill des affaires temporelles de l'Eglise de Québec; et aussi avec l'Adresse de cette Chambre demandant certains retours ayant rapport au Pénitencier Provincial, et que Son Excellence avait bien voulu les recevoir gracieusement et dire qu'il répondrait à la dernière Adresse par Message.

L'Honorable M. Morris, a présenté une rétitions. Pétition de William McNaughton, et autres, McNaughton habitants Presbytériens de Ormstown, dans le et autres; comté de Beauharnois, demandant que l'on prenne en considération une Loi proposée par le Synode du Canada, pour régler les affaires temporelles de l'Eglise d'Ecosse; et aussi une Pétition de James Scott, de South Burgess, De James Scott dans le district de Bathurst, demandant le réglement de certaines réclamations contre les Commissaires pour l'amélioration du Fleuve

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

St. Laurent.

cher;

L'Honorable M. Taché, a présenté une Pétition de Jean Durocher, de St. Mathieu de Belæil, demandant une rémunération pour les pertes que lui a occasionnée une blessure infligée par un soldat des troupes de Sa Majesté pendant qu'il était de garde comme sentinelle.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

De.J.S.Brondgeest, et autres

Protestants de

Montréal;

et autres.

L'Honorable M. Ferrie, a présenté une Pétition de J. S. Brondgeest, et autres, propriétaires de la chapelle St. George, à Montréal, demandant une allocation pour le soutien d'une école, en liaison avec la dite Chapelle; aussi Du Comi é de deux Pétitions du Comité de régie de l'Asile régie de l'Asile des Orphelins des Orphelins Protestants de Montréal, demandant un Acte d'incorporation de la dite Institution, et une allocation pour son soutien; et aussi une Pétition de B. H. Le Moine, et B. H. Le Moine. autres, habitants de la cité de Montréal, demandant une allocation pour le soutien de la Société de l'Ecole Britannique et Canadienne, établie dans la dite ville.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Ajournement

L'orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à une heure de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

### Mardi, 17e Octobre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Vice-Chancelier, Orateur.

Les Hon. M.M.

Les Hon. M.M.

De Blaquiere, Goodhue, Sullivan, Sherwood, Washburn, Caron. Morris, Irving, Crooks, Widmer, Fergusson, Taché, Macaulay, Massue,

PRIERES.

Hamilton.

L'Orateur con-

L'Honorable Orateur a informé la Chambre qu'en conséquence du refus de Son Excellence d'accepter la résignation de sa charge dont il avait parlé hier, il continuerait à remplir les fonctions de la charge honorable qui lui avait été conférée.

Son Excellence

L'Honorable Orateur a aussi informé la Chambre qu'en conséquence du délai causé

par son entrevue avec Son Excellence le Gou- Chambre deverneur Général, aujourd'hui, Son Excellence main. avait bien voulu, à sa sollicitation, fixer demain, à une heure et demie de l'après midi pour recevoir l'Adresse à Sa Majesté, au lieu de ce jour.

L'Honorable M. de Blaquiere a présenté une Pétitions De William Pétition de William Warren Baldwin, et autres, W. Baldwin et francs-tenanciers, habitants et pères de famille autres; du district de Home, demandant des droits agricoles protectifs.

Ordonné, qu'elle reste sur la table

L'Honorable M. Caron, a présenté une Du Président Pétition du Président et des Membres de la &c., de l'Ecole Britannique; Société de l'Ecole Britannique et Canadienne de Québec, demandant une allocation pour le soutien de cette Institution; aussi une Pétition de Jane Pigott, veuve de seu John Pigott, de De Jane Pigot; la cité de Québec, demandant le renouvellement de l'octroi qui lui a été fait autrefois en récompense des services rendus par son mari aux sciences; aussi une Pétition de H. H. M. Moun-M. Mountain, de la part des dames qui con-tain; duisent les affaires de l'Asile des Orphelins Protestants de Québec, demandant une allocation pour le soutien de la dite Institution; aussi une Pétition de Charles Hubert, de Qué- De Charles IIubec, Messager du Conseil Municipal du district de Québec, demandant une indemnité; et aussi une Pétition de Godfrey LeBlanc, et De Godfrey Le autres, habitants du township de Blandford, Blancet autres; dans le district de Nicolet, demandant un octroi pour réparer le chemin qui conduit de la rivière Bécancour, à travers le township Blandford, jusqu'à la paroisse de Gentilly, dans le dit district de Nicolet.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

I. Honorable M. Taché, a présenté une Pé- De J. Durocher tition de J. Durocher, et autres, habitants de la et autres; seigneurie de Belæil demandant un droit agricole protectif; et aussi une Pétition de Willium Phillips, et autres, représentant les créan- De William Phillips et auciers de la succession de Wolfred Nelson et tres; Cie., demandant le remboursement des pertes encourues par la destruction des propriétés du dit Wolfred Nelson, et Cie., par les troupes de Sa Majesté, en 1837.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable M. de Blaquiere, a présenté une Pétition de William Rees, de la Cité de Rees; Toronto, Surintendant Médical de l'Asile temporaire des aliénés de la cité de Toronto, demandant que le salaire dépendant de la

De William

charge qu'il tient, lui soit accordé en sus de l'allocation temporaire qu'il a reçue jusqu'à sont entrés. présent.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Rapport de la Société d'Agriculture du comté des deux Montagnes.

L'Honorable Orateur a mis devant la Chambre le rapport de la Société d'Agriculture du comté des Deux Montagnes, pour l'année 1842.

Ordonné, Qu'il reste sur la table.

Pétition de Benjamin Hubbs, et autres.

L'Honorable M. Washburn, a présenté une Pétition de Benjamin Hubbs, et deux autres, Commissaires de Lignes pour le district de Prince Edward, demandant un Acte pour les autoriser à prélever certaines sommes qui leur sont dues comme Commissaires de Lignes.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Bill des Banmis à demain.

L'Ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette en Comité de toute la Chambre sur le Bill pour abroger une Ordonnance du Bas-Canada, intitulée, "Ordonnance concer-" nant les Banqueroutiers et l'administration " et la distribution de leurs effets et de leurs " biens," et pour établir des dispositions pour le même objet dans la Province du Canada, il a été

Ordonné, Qu'il soit déchargé, et que le dit Bill soit mis sur les ordres du jour de

La Chambre en Comité sur le Bill pour continuer le Parlement au décès de Sa 🚜 Majesté.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le Bill intitulé, " Acte pour continuer le Parlement Provincial " avenant le décès de Sa Majesté."

Quelque temps après, la Chambre s'est re-

amendement.

L'Honorable M. Caron, a fait rapport de la Rapport sans part du dit Comité, qu'il avait éxaminé le dit Bill en entier et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

3e lecture demain.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois demain.

Bill des Lettres de Change Protestées, lu la 2e fois.

Conformément à l'Ordre du jour, le Bill pour s'assurer des dommages sur les lettres de change et les billets promissoires protestés, et pour rendre les lois sur ce sujet uniformes dans toute la Province, a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit réséré à un Comité Spécial Comité spécial de trois Membres.

> Ordonné, Que le Comité soit composé loisir.

Les Honorabies M. M. Joliette et J. Dionne,

Le Bill intitulé, " Acte pour faire le Recen-Bill du Recen-" sement du Bas-Canada, et pour obtenir cer-sement, (B.C.) " tains renseignements statistiques y menti-

lu la 1re fois.

onnés," a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, Jeudi prochain.

Le Bill intitulé, "Acte pour rendre indé-Bill de l'Indépendants de la Couronne les Juges des pendance des Juges, lu la 1re

Cours du Banc du Roi en cette partie de la fois. Province qui formait ci-devant le Bas-Ca-

" nada," a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Le Bill'intitulé, "Acte pour épargner à la Bill relatif à la sion vacante de feu l'Honorable Sir John fois. Caldwell, a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois Jeudi prochain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre con-Ajournement. tinuée à demain, à une heure de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

# Mercredi, 18e Octobre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Vice-Chancelier, Orateur.

Les Hon. M. M. De Blaquiere, Les Hon. M. M. Hamilton,

Sullivan,

Ferrie.

Morris, Crooks. Sherwood, Washburn.

Fergusson, Macaulay.

Widmer.

PRIERES.

L'Honorable M. Morris, a présenté une Pé- Pétitions. tition de Matthew McIntosh, et autres, Pres- De M. McIntosh, et autres; bytériensrésidants à Edwardsburgh et Augusta, demandant qu'il ne soit passé aucun acte pourvoyant à la régie des affaires temporelles de l'Eglise Presbytérienne du Canada, en liaison avec l'Eglise d'Ecosse.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Sullivan, a présenté une Pétides Honorables M. M. Morris, Crooks et tion de William Hall, et autres, habitants du Hall, et autres. Irving, qui s'assembleront et s'ajourneront à township de Broughton, demandant un Acte leur accordant une certaine somme pour les

mettre en état de rencontrer les frais d'exploration et de construction d'un chemin et de ponts depuis le dit township de Broughton jusqu'à l'endroit le plus convenable sur le chemin Craig, dans le township de Leeds, la dite somme devant être dépensée sous la surintendance du Bureau des Travaux Publics.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Sullivan, a informé la Message au sujet des l'ostes Chambre qu'il avait un Message de Son Excellence le Gouverneur Général, sous son seing Manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Et il a été lu comme suit :--

#### C. T. METCALFE.

Le Gouverneur Général transmet, pour l'information du Conseil Législatif, une Dépêche du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté, au sujet des Postes dans l'Amérique Septentrionale Britannique.

Hôtel du Gouvernement, Kingston, 17e Octobre, 1843.

(Pour la Dépêche, voir l'Appendice No. 9.)

Adresse do

Ordonné, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, pour lui offrir les remerciments de cette Chambre pour son Message de ce jour, transmettant une Dépêche du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté, relative aux arrangements dans les Bureaux des Postes de l'Amérique Septentrionale Britannique.

Ordonné, Que l'Honorable M. Sullivan, se rende auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, avec la dite Adresse.

La Dépêche sera imprimee.

Ordonné, Qu'il soit imprimé deux cent cinquante copies de la dite Dépêche en Anglais et autant en Français, pour l'usage des Mem-

La Chambre se rend chez le Gouverneur.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

La Chambre s'est remise.

Rapport.

L'Honorable Orateur a fait rapport que la Chambre s'était rendue aujourd'hui auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, avec Son Adresse à la Reine au sujet du siège du Gouvernement, à laquelle Son Excellence avait bien voulu faire la réponse suivante:

Honorables Messieurs,

Je transmettrai votre Adresse au Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour qu'elle soit déposée au pied du Trône.

Les Honorables M. M. Caron, Joliette, Roy, J. Dionne, Goodhue, Irving et Massue sont entrés.

Conformément à l'Ordre du jour le Bill pour Bill des Banabroger une Ordonnance du Bas-Canada, inti- 2e fois. tulée, "Ordonnance concernant les Banquerou-" tiers et l'administration et la distribution de " leurs biens," et pour rendre les lois sur ce " sujet uniformes dans toute la Province, a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité Spécial Comité Spécial de cinq Membres.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables M. M. Caron, Crooks, Ferrie, Sherwood et Draper, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill Bill pour conintitulé, "Acte pour continuer le Parlement décès de Sa Provincial avenant le décès de Sa Majesté," a Majesté, lu la 3e fois. été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il ? Passé. Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Maître en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill inti-Bill de l'Indétulé, "Acte pour rendre indépendants de la Juges, lu la 2e " Couronne les Juges des Cours du Banc du " Roi en cette partie de la Province qui for-" mait ci-devant le Bas-Canada," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois demain.

L'Honorable Orateur a informé la Chambre Chs. de Léry, qu'il avait été émané une Commission sous le Maître en Grand Sceau en faveur de Charles de Léry, jeune, Ecuyer, le nommant un Maître en Chancellerie.

La dite Commission a été alors lue par le Greffier.

Ordonné, Que la dite Commission soit entrée sur les Journaux, et elle est comme suit:

Province Du ? CANADA.

C. T. METCALFE.

La Commission

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A notre fidèle et bien-aimé Charles de Léry, jeune, Ecuyer,

SALUT:

SACHEZ que mettant une confiance particulière dans la fidélité, habileté et intégrité de

vous le dit Charles de Léry, Nous vous avons nommé, constitué et appointé, et par ces présentes, nous vous nommons, constituons et appointons le dit Charles de Léry, un MAITRE EN LA CHANCELLERIE de notre Province du Canada, pour assister en notré Conseil Législatif de notre dite Province et pour faire, remplir et exécuter tous actes, devoirs, matières et choses, dans notre Parlement, du ressort de la dite charge, et tel que vous serez requis et ordonné de faire dans la dite charge de Maître en Chancellerie, par Nous ou par le Conseil Législatif susdit, siégeant dans notre Parlement de notre dite Province; vous donnant et accordant les pouvoir et autorité d'exercer et remplir tous les devoirs susdits attachés à la dite charge et place d'un Maître en la Chancellerie de notre dite Province, poùr avoir, tenir, exercer et jouir de la dite charge d'un Maître en la Chancellerie de notre dite Province, pour et durant notre bon plaisir, avec tous les droits, pouvoirs, autorités, honoraires, profits et émoluments qui appartiennent à la dite charge ou devraient y appartenir.

> En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoin notre très-fidèle et bien-aimé le Très-Honorable Sir Charles Théophilus Metcalfe, Baronnet, G.C.B., un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, &c. &c. &c. A Kingston, ce sixième jour d'Octobre, dans l'année de notre seigneur, mil huit cent quarante-trois, et dans la septième année de notre règne.

> > C. T. M.

Par Ordre.

D. DALY. Secrétaire.

On se disper

Ordonne, Que la vingtième règle de cette Chambre soit suspendue, en autant qu'elle a rapport aux motions suivantes:

Adresse de féli-

Il a été alors proposé qu'une humble Adresse soit présentée à Sa Majesté, priant Sa Majesté de vouloir bien recevoir les sincères félicitations de cette Chambre sur la naissance d'une Princesse Royale, et les souhaits fervents du Conseil Législatif, que Sa Majesté conserve longtemps sa santé et sa prospérité.

La question de concurrence étant mise sur icelle, la Chanbre y a acquiescé, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Ordonné, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence, le Gouverneur Général, priant respectueusement Son Excellence de vouloir bien déposer au pied du Trône, en la manière que Son Excellence le jugera à propos, la susdite Adresse à la Reine.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée par toute la Chambre.

Ordonné, Que les Honorables M.M. de Blaquiere, Caron et Crooks se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, pour savoir quand Son Excellence voudra recevoir la Chambre avec la dite Adresse.

Il a été alors proposé qu'il soit présenté une humble Adresse a Son Altesse Royale le Albert Prince Albert, offrant respectueusement à Son Altesse Royale les sincères félicitations de cette Chambre, sur la naissance d'une Princesse Royale, et les souhaits du Conseil Législatif que Son Altesse conserve longtemps sa santé et sa prospérité.

La question de concurrence étant mise sur icelle, la Chambre y a acquiescé, et il a été

Ordonné, en čonséquence.

Ordonné, Qu'il soit présentée une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant respectueusement Son Excellence dé transmettre l'Adresse dernièrement mentionnée, en la manière que Son Excellence jugera à propos, pour qu'elle soit présentée à Son Altesse Royale.

Ordonné, Que les dites Adresses soient présentées par toute la Chambre.

Ordonné, Que les Honorables M.M. de Blaquiere, Caron et Crooks se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, pour savoir quand Son Excellence voudra bien recevoir la Chambre avec les dites Adresses.

L'Honorable M. de Blaquiere a présente une Pétition de Madame Margaret Powell, Margaret veuve de feu le Major Powell, du 76e Régi- Powell. ment, demandant une pension comme ex-gardienne du Conseil Exécutif du Haut-Canada

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Rapport des Commissaires

L'Honorable M. Massue a présenté un Rap-Commissaires port des Commissaires nommés pour le sou-sés et Enfants lagement des Insensé, Infirmes, et des Enfants Trouvés de trouvés du district de Québec, jusqu'au 30e Septembre dernier.

> Ordonné, Qu'il reste sur la Table, et il est comme suit:

(Voir Papiers Parlementaires, Lettre X.)

L'Hon. M.

Ordonné, Que l'Honorable M. Crooks soit Crooks ajouté au Comité Spécial nommé pour préparer sujet du Divor- et soumettre à la Chambre les réglements nécessaires au sujet du Divorce.

A journement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

### Jeudi, 19e. Octobre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Vice-Chancelier, Orateur.

Les Hon. M.M.

Les Hon. M.M.

De Blaquiere, Sullivan, Caron, Morris. Joliette, Crooks, Fergusson, Hamilton,

Ferrie,

McKay,

Roy. Dionne, Amable, Dionne, Joseph, Goodhue, Sherwood, Washburn, Irving, Widmer, Taché. Massue.

PRIERES.

L'Honorable Orateur a mis devant la Cham-Retour de la bre un Etat des affaires de la Banque de Mont-Banque de Montréal. réal, jusqu'au 14e Octobre, 1843.

> Ordonné, Qu'il reste sur la table, et il est comme suit:

(Voir Papiers Parlementaires, Lettre Y.)

pendance du Parlement.

Un Message de l'Assemblée Législative par Bill de l'Indé- l'Honorable M. le Procureur Général La Fontaine, et autres, avec un Bill intitulé, " Acte " pour mieux assurer l'indépendance du Par-" lement de cette Province," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Lu Ire fois.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, Lundi prochain.

L'Honorable M. Crooks a présenté une Pé-Pélition tition des Ministres, Anciens, Syndics et Di- Des Ministres de l'Eglise de recteurs de l'Eglise de St. Andrew, dans la ville St. Andrew; de Hamilton, demandant un Acte pour régler les affaires temporelles de l'Eglise d'Ecosse, en cette Province.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. J. Dionne a présenté une Du Révérend Pétition du Révérend T. Cook, et autres, habi- T. Cook; tants de la ville des Trois-Rivières, demandant une allocation pour réparer la Maison d'Ecole de la dite ville, et un octroi annuel pour son soutien.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Washburn a présenté une De la Société Pétition de la Société d'Agriculture du district d'Agriculture du district de d'un district de de Prince Edward, demandant l'imposition PrinceEdward; d'un droit sur les produits agricoles étrangers importés en Canada.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. McKay a présenté une Pétition de John Mc Gillevray, et autres, habi- McGillevray, tants des districts d'Est et d'Ottawa, demandant une allocation pour compléter le chemin de Poste de Cornwall à l'Orignal.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Irving a présenté une Pé-De Louis Boistition de Louis Boisvert, et autres, Commer- vert, et autres; çants de Bois des district de Montréal, Trois-Rivières et Québec, demandant un changement dans les droits actuels sur leurs vaisseaux et cargaisons au Port de Montréal.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Caron a présenté une Pétition du Révérend P. Huot, et autres, habi- P. Huot, et tants de la Cité et des environs de Québec, autres; demandant une allocation pour réparer le chemin de grève commençant à Sillery Cove, et finissant à l'extrémité Ouest de la ferme de Kilgraston.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Morris a présenté une Pétition de l'Honorable James Crooks, deman- De James dant que le Conseil Législatif présente une Adresse à Sa Majesté relativement à la capture de la Goëlette Lord Nelson, par le Gouvernement des Etats-Unis, pendant que les deux pays étaient en paix.

Ordonné, Que la dite Pétition soit maintenant lue.

Laquelle a été alors lue par le Greffier en Elle est lues conséquence.

Du Révérend

Bill du Recensement, lu la 2e fois.

Conformément à l'Ordre du jour, le Bill inti-" seignements statistiques y mentionnés," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre.

Référé à la Chambre en Comité.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Bill, demain.

Rapport au sujet des Adres tions.

L'Honorable M. Caron, a fait rapport que ses de félicita- les Honorables M. M. de Blaquiere, Crooks et lui-même, s'étaient rendus conformément à l'ordre auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, p our savoir quand Son Excellence voudrait bien recevoir la Chambre avec ses Adresses de félicitations sur la naissance d'une Princesse Royale, à Sa Majesté et à Son Altesse Royale le Prince Albert, et que Son Excellence avait, bien voulu fixer demain à deux heures de l'après midi.

Bill de la succession de Sir John Caldwell, lu la 2e fois.

Conformément à l'Ordre du jour le Bill intitulé, " Acte pour épargner à la Province toute " perte inutile sur la vente judiciaire de cer-" taine partie de la succession vacante de feu " l'Honorable Sir John Caldwell," a été lu la seconde fois.

Ordonné. Que le dit Bill soit réséré à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Bill immédiatement.

La Chambre en Comité

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le Bill susmentionné.

Rapport sans amendement.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise,

Et l'Honorable M. Morris, a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit Bill en entier et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, demain.

Bill des Sessions de Quar-tiers, (H.C.)

Un Message de l'Assemblée Législative par M. Cartwright, et autres, avec un Bill intitulé, " Acte pour régler les époques auxquelles se " tiendront les Cours Générales des Sessions " de Quartier, dans cette partie de la Pro-" vince ci-devant le Haut-Canada," auquel elle demande la concurrence de cette Cham-

Lu ire fois.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'Ordre du jour, le Bill tulé, "Acte pour faire le Recensement du intitulé, "Acte pour rendre indépendants de la pendance des l'a Bas-Canada, et pour obtenir certains ren- "Couronne les Juges des Cours du Banc du fois." Roi en cette partie de la Province qui " formait ci-devant le Bas-Canada." a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il? Passé-

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Maître en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, sans amendement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre conti- Ajournement nuée à demain, à une heure et demie de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

# Vendredi, 20e Octobre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Vice-Chancelier, Orateur:

Les Hon. M.M. Les Hon. M.M. De Blaquiere, Dionne, Amable Caron, Dionne, Joseph Morris. Goodhue, ! Joliette, Sherwood. Crooks, Washburn, Fergusson, Irving, Widmer, Hamilton, Ferrie. Tuché, McKay. Massue. Roy,

Prieres.

L'Honorable M. Morris, a présenté une Pé-Pétitions tition de Charles Cunningham, et autres, du De Charles Cunningham, comté de Middlesex, dans cette partie du Roy- et autres; aume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande appelée Angleterre, demandant un Acte incorporant une Compagnie munie de certains priviléges pour l'agrandissement du Commerce des Pêches dans le Golfe St. Laurent, et pour d'autres objets ; aussi une Pétition de Julien Chouinard, et autres, marchands et commerçants de la Chouinard, et cité de Québec, demandant un Acte pour incorporer certains individus en une Compagnie pour l'agrandissement du Commerce des Pêches dans le Golfe St. Laurent, et pour d'autres objets; et aussi une Pétition du Ministre et du Comité de régie de l'Eglise Presbytérienne de Brockville, Bu Ministre, Rec., de l'Eglise Canada Ouest, demandant que l'Acte pour régler Presbytérienne; les affaires temporelles de l'Eglise Presbytérienne en Canada, ne soit pas sanctionne avant

0

qu'il ait été accordé un temps ultérieur pour la considération du sujet.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable M. Fergusson, a présenté trois De J. B Baby, Pétitions de J. B. Baby, et autres, habitants du district d'Ouest, demandant que l'on prenne immédiatement les démarches nécessaires pour les indemniser des pertes qu'ils ont souffertes pendant la dernière rébellion; aussi que le siége du Gouvernement ne soit pas transféré plus à l'Est de Kingston; et aussi demandant que l'Acte de la ci-devant Province du Haut-Canada, qui a rapport à la manière de prendre le Gibier, soit, avec certains amendements, rendu perpétuel.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

De JohnJayron

suires :

et autres ;

L'Honorable M. Goodhue, a présenté une Pétition de John Javron, et autres, habitants des townships de Moulton, Canborough et Sherbrooke, dans le comté de Haldimand, district de Niagara, demandant que l'on adopte des mesures sommaires pour obtenir le paiement des taxes sur les terres des occupants de terres dans les dits Townships de Moulton, Can-De Edward borough et Sherbrooke; et aussi une Pétition d'Edward Journeaux, et autres, habitants de Melbourne, Shipton et autres townships dans le district de St. François, demandant l'établissement d'une ligne de communication à partir de Québec, passant par les townships de l'Est et se rendant à Montréal.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

La Chambre s'est ajourné à loisir.

La Chambre s'est remise.

Adresses de **félicitations** présentées.

L'Honorable Orateur a fait rapport que la Chambre s'était, rendue aujourd'hui auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec ses Adresses de félicitations sur la naissance d'une Princesse Royale, à Sa Majesté et à Son Altesse Royale le Prince Albert, auxquelles Son Excellence avait bien voulu faire la réponse suivante:

Honorables Messieurs,

Je transmettrai avec plaisir vos Adresses Rénonse de ! son Excellence loyales au Secrétaire d'Etat pour qu'elles soient mises devant Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale le Prince Albert.

> Les Honorables M. M. Sullivan, Pemberton Macaulay et McDonald sont entrés.

La Chambre conformément à l'ordre du La Chambre en Comité sur le jour, s'est ajournée à loisir et s'est mise en sement, (B.C) Comité de toute la Chambre sur le Bill intitulé, " Acte pour faire le recensement du

" Bas-Canada, et pour obtenir certains renseignements statistiques y mentionnés."

Quelque temps après, la Chambre s'est re-Rapport. mise, et l'Honorable M. Joliette a fait rapport de la part du dit Comité qu'il avait pris le dit Bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de recommander qu'il soit référé à un Comité Spécial.

Ordonné, Que le dit Bill soit réséré à un Comité Spécial de trois Membres.

Référé à un Comité Spécial

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables M. M. de Blaquiere, Caron et Pemberton, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'Ordre du jour, le Bill intitulé, " Acte pour épargner à la Province toute Caldwell, lu la 3e sois. " perte inutile sur la vente judiciaire de cer-" taine partie de la succession vacante de feu " l'Honorable Sir John Caldwell," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il?

Il a éte résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Maître en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Conformément à l'Ordre du jour le Bill intitulé, "Acte pour régler les époques auxquelles sions de Quar-" se tiendront les Cours Générales des Ses- lier (H.C.) lu la 2e sois. " sions de Quartier dans cette partie de la " Province ci-devant le Haut-Canada," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité Spécial de quatre Membres.

Référé à un Comité Spécial

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables M. M. Morris, Crooks, Macaulay et Sherwood, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'Honorable Orateur a mis devant la Chambre un Etat Général des affaires de la Banque Banque Banque de Mid du district de Midland, jusqu'au 9e Octobre, De la Compa 1843; et aussi un état des affaires de la Com-gnie du Cheminia Lisses, Cham pagnie du Chemin à Lisses de Champlain et plain et St. St. Laurent, pour l'année 1842.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit:

(Pour les Retours de la Banque de Midland, voir Papiers Parlementaires, Lettre Y.)

(Pour ceux de la Compagnie du Chemin à Lisses Champlain et St. Laurent, voir Papiers Parlementaires, Lettre W.)

Pétitions Du Révd. A. Balfour.

L'Honorable M. Macaulay, a présenté une Pétition du Révérend Andrew Balfour, du village de Waterloo, dans le comté de Shefford, demandant une allocation pour le soutien de l'Ecole de Grammaire dans ce village.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

de Change Protestées.

L'Honorable M. Irving, du Comité Spécial Rapport sur le Bill des Lettres auquel avait été référé le Bill pour s'assurer des dommages sur les Lettres de Change et les Billets Promissoires protestés, et pour rendre les Lois sur ce sujet uniformes dans toute la Province, a présenté son rapport.

> Ordonné, Qu'il soit reçu, et il a été lu par le Greffier, comme suit:

> > Conseil Législatif, Chambre de Comité, Octobre 20, 1843.

Le Rapport.

Le Comité Spécial auquel a été référé le Bill intitulé, " Acte pour s'assurer des dom-" mages sur les Lettres de Change et sur les " Billets Promissoires protestés et pour rendre " les lois sur ce sujet uniformes dans toute la "Province," a pris le dit Bill en considération et en fait le rapport avec les amendements suivants:

Page 2, ligne 7.—Après "règne," retranchez " chapitre neuf,"et insérez, "intitulée, Ordonnance pour " continuer un certain Acte " y mentionné concernant " les Lettres de change " protestées."

9 - Après " règne," retranchez " depuis " chapitre," " trois," dans la 10e ligne " inclusivement, et insérez, " intitulé, Acte pour con-"tinuer pour un temps "l imité certains Actes et " Ordonnances."

3.—Retranchez depuis "cette," " jusqu'à " d'icelui," dans la 4e ligne inclusivement et insérez "les ci-devant " Provinces du Haut ou du " Bas-Canada."

17.—Après, " négociées," in-" sérez " ou au porteur " d'icelle s'il est connu par " tel tireur ou endosseur."

23.—Après "offre," insérez " au " lieu où elle peut avoir été " vendue ou négociée."

Page 6, ligne 9.—Retranchez "bonne et " suffisante autorité," et in-" sérez " des fonds suffi-"sants à même lesquels." 6. 12.—Après "intention," insérez " ou dans l'attente de pos-" séder tels fonds."

9.—Après la 5e clause, insérez la clause A, " Et qu'il soit " statué, qu'en interprétant " cet Acte, tous les mots " qui dans cet Acte sont " au singulier, seront, pour "donner plein effet aux " dispositions contenues en " icelui, entendus s'étendre " et s'appliquer à diverses " personnes ou choses, aussi " bien qu'à une seule per-" sonne ou chose, aux cor-" porations aussi bien qu'aux " individus, et tous les mots " qui sont au pluriel s'éten-" dront et s'appliqueront à " une seule personne ou " chose, aussi bien qu'à " plusieurs personnes ou " choses, et chaque mot " comportant le genre mas-" culin seulement, s'éten-" dra et s'appliquera, quand " il en sera nécessaire, au " féminin, aussi bien qu'au " masculin."

Le tout néanmoins humblement soumis.

#### J. ÆMILIUS IRVING,

Président.

Ordonné, Que le Bill dernièrement mentionné et le Rapport sur icelui soient référés à Chambre un Comité de toute la Chambre.

Référé à la Comité.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur les dits Bill et Rapport, Lundi prochain.

L'Honorable M. de Blaquiere, a présenté Pétitions trois Pétitions du Conseil Municipal du district Du Conseil Municipal d'Ouest, demandant un Acte pour autoriser les d'Ouest. Cotiseurs de vérifier leurs livres de cotisation devant aucun Magistrat ou Commissaire autorisé à recevoir les affidavits; aussi demandant que les Conseillers de District reçoivent une rémunération pour leurs services, suffisante pour couvrir leurs dépenses lorsqu'ils assistent au dit Conseil de District ; aussi demandant

que l'Acte des Ecoles Elémentaires soitamendé et simplifié.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Du Rév. Mark Willoughby;

De Chas.

L'Honorable M. Sullivan, a présenté une Pétition du Révérend Mark Willoughby, surintendant de la Société de l'Ecole Britannique et de l'Amérique Septentrionale de Montréal, demandant une allocation pour le soutien de la dite Institution; et aussi une Pétition Charles Grece, et autres, habitants du district de Grece, et autres Terrebonne, demandant l'imposition de droits protectifs sur les produits agricoles des Etats-Unis, importés en cette Province.

Ordonné. Qu'elles restent sur la table.

Ordonné, Que les Honorables M. M. Sul-Membres ajou-tés au Comité livan, Morris, Pemberton, Hamilton, et McKay, sur le Bill des Banqueroutes. le Bill pour abroger une Ordonnance du Bas-Canada, intitulée, "Ordonnance concernant les " Banqueroutiers et l'administration et la dis-" tribution de leurs effets et de leurs biens," et pour établir des dispositions pour le même objet dans la Province du Canada.

L'Hon. M. Sherwood ajou-té au Comité sur le Bill des Commissions des Officiers Publics.

Ordonné, Que l'Honorable M. Sherwood, soit ajouté au Comité auquel a été réséré le Bill intitulé, "Acte pour exempter les Officiers Publics des frais de Nouvelles Commissions au décès de Sa Majesté."

Ajournement

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à Lundi prochain, à trois heures de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

### Lundi, 23e Octobre, 1843.

Les Membres assemblés ont été: L'Honorable Vice-Chancelier, Orateur.

Les Hon. M.M.

Les Hon. M.M.

Massue.

Ferric, De Blaquiere, McKay, Sullivan, Roy, Caron,

Morris, Dionne, Amable, Pemberton, Dionne, Joseph

Goodhue, Fraser, Alexander

Sherwood, Joliette, Irving, Crooks,

Widmer, Fergusson, Taché, Macaulay,

Hamilton,

PRIERES.

L'Honorable M. Caron, a présenté une Pé-De J. Duval, tition de J. Duval, et autres, Officiers de la et autres ;

Société d'Education de Québec, demandant un Acte d'incorporation ; aussi une Pétition de Do Simon Va-Simon Valois, et autres, habitants des Côtes lois, et autres; St. Michel et de la Visitation, et du courant Ste. Marie, aux environs de Montréal, demandant l'abolition des droits de péages sur les Chemins de Barrière conduisant à cette ville, en faveur des personnes allant à l'église les dimanches et sêtes et une réduction générale de tels péages; aussi une Pétition de Peter Morgan, et autres, habitants des Côtes De Peter Mordes Neiges, Ste. Catherine, St. Luc et St. Antoine, aux environs de Montréal, demandant l'abolition des droits de péage sur les Chemins de Barrière conduisant à cette ville, en faveur des personnes allant à l'église les dimanches et fêtes, et une réduction de tels péages; et aussi une Pétition de L. M. Viger, De L.M. Viger, et autres; et autres, faisant le commerce et les affaires de Banquiers à Montréal, demandant un Acte d'incorporation.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable M. Fergusson, a présenté une DeJohnBrown, Pétition de John Brown, et autres, de la ville de et autres Amherstburgh, demandant un changement dans la manière de cotiser les maisons dans la susdite ville.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. McKay, a présenté une Pétition de William Miller, et autres, habitants Miller, et aude Port Sarnia, et des environs, demandant certains amendements à la Chartre de l'Université de King's College de Toronto.

De William

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avait un Membre qui se présentait pour être introduit.

Quand l'Honorable William Walker, a été L'Honble. M. introduit entre les Honorables M. M. Mor- Walker introduit. ris et Pemberton.

Alors l'Honorable M. Walker a présenté une copie de son Writ de sommation à l'Orateur qui l'a remis au Greffier, et elle a été lue comme suit:

PROVINCE DU ) CANADA.

C. T. METCALFE.

VICTORIA, par la grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande Le Writ. Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A tous ceux qui ces présentes verront:

SALUT:

ACHEZ, que parmi les Rôles et Records dans le Bureau du Régistrateur de la Province, du Canada, in liber AA, folio 314, on lit ce qui suit, savoir:-

PROVINCE DU? Canada.

C. BAGOT.

LettresPatentes appelant l'Hon. W. Walker, au Conseil Légis-latif. VICTORIA, par la Grûce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, &c.&c.&c.

Enrégistré,24e Août, 1842. R.T. TUCKER, Régistrateur.

A notre fidèle et bien-aimé William Walker, Ecuyer, et à tous ceux qui ces présentes ver-

SALUT:

SACHEZ, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et la défense de notre Province du Canada, et l'église d'icelle; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Législatif de notre dite Province et nous vous commandons, le dit William Walker, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez, pour les fins susdites, dans le Conseil Législatif de notre dite Province, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement Provincial pourra être convoqué et tenu en notre dite Province: et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

> En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoin très-fidèle et bien-aimé notre Sir Charles Bagot, G. C. B. un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur toutes nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, &c. &c. &c. A Kingston, ce dixneuvième jour d'Août, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent

quarante-deux, et dans la sixième année de notre règne.

C. B.

Par Ordre,

S. B. HARRISON,

Secrétaire.

Et nous avons ordonné copie de tout ce que

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoin notre très-fidèle et bien-aimé Sir Charles Theophilus Metcalfe, Baronet, G. C. B., un de nos Très-Honorables Conseillers Privés. Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur toutes nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, &c. &c. &c. A Kingston, ce vingt-et-unième jour d'Octobre, mil huit cent quarante-trois, et dans la septième année de notre règne.

Par Ordre,

D. DALY,

Secrétaire.

Alors l'Honorable M. Walker, s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment ment ment voulu par la loi, lequel lui a été administré par son siégé. John F. Taylor, Ecuyer, un des Commissaires nommés sous le Grand Sceau pour administrer le serment aux Membres de la Législature, et il a pris son siége en conséquence.

L'Honorable M. Pemberton a présenté une Pétition du Conseil Municipal du district de Pétitions Sherbrooke, demandant divers amendements à Municipal du district de Du Conseil l'Acte des Municipalités et des Ecoles Elé-brooke; mentaires; aussi une Pétition de Carey Mc Clellan Hyndman, Gardien de la Cour, et Crieur des Cours de Justice de Sa Majesté, dans le De C. Hynddistrict de St. François, demandant à être mis man; sur le même pied que les Gardiens et Crieurs des autres districts; et aussi une Pétition de Xavier Legault, et autres, habitants de l'Isle Do Xavier Le-Bizard, demandant qu'elle soit annexée au gault; comté de Montréal, pour les fins de l'Acte des Bureaux d'enrégistrement.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

De C. Gagnon, et autres ;

L'Honorable M. J. Dionne a présenté une Pétition de C. Gagnon, et autres, habitants des townships de Somerset, Stanfold, &c., dans les districts de Québec, Montréal et Trois-Rivières, demandant une allocation de £2,000 pour ouvrir un chemin de ces townships au Fleuve St. Laurent.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

De MM. Bu-

L'Honorable M. Morris a présenté une chanan, et Cie. Pétition de M. M. Buchanan, Cunningham, et autres; Glass, et autres, marchands de Montréal, demandant que le droit qu'ils ont payé en vertu de l'Acte de la 5e Vict. chap. 14, sur le sucre leur soit remboursé.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable Orateur a mis devant la Cham-Banque du (H. bre un Etat Général des affaires de la Banque du Haut-Canada, jusqu'au 17e Octobre, 1843.

> Ordonné, Qu'il reste sur la table, et il est comme suit:

(Voir Papiers Parlementaires, Lettre Y.)

pendance du Parlement, lu la 2e fois.

Conformément à l'Ordre du jour, le Bill inti-Bill de l'Indé-tulé, "Acte pour mieux assurer l'indépendance " du Parlement de cette Province," a été lu la seconde fois.

> Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre.

> Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Bill, Jeudi prochain.

Il scra imprimé

Ordonné, Que cent copies du dit Bill soient imprimées dans la langue Anglaise et un pareil nombre dans la langue Française, pour l'usage des Membres.

Bill des Lettres de Change Protestées, déchargé.

L'Ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en Comité de toute la Chambre sur le Bill pour s'assurer des dommages sur les lettres de change et les billets promissoires protestés, et pour rendre les lois sur ce sujet uniformes dans toute la Province, il a été

Référé de nou-Spécial.

Ordonné, Qu'il soit déchargé, et que le veau au Comité dit Bill soit réséré de nouveau au Comité Spécial auquel il avait été référé en premier lieu, pour faire rapport de nouveau sur icelui.

lege nommé.

Il a été résolu qu'il soit nommé un Comité Comité Spécial de six Membres aux fins d'examiner les affaires sur les affaires de Six Iviennoies aux mis de cammine les affaires de King's Collège, et du Collège du Haut-Canada, en autant qu'elles sont liées ensemble, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes,

papiers et records, et de faire rapport à la Chambre.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables M. M. de Blaquiere, Caron, Morris, Fergusson, Ferrie et Sherwood, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Ordonné, Que les Honorables M.M. Caron et Irving, soient ajoutés au Comité Spécial Membres ajoutés au Comité nommé pour examiner et perfectionner les des Johnnaux Journaux de cette Chambre pour la présente et les précédentes Sessions.

Ordonne, Que l'Honorable M. Walker, soit ajouté au Comité Spécial auquel a été référé de la Bill pour abroger une Ordonnance du Comité sur le Bill des Ban-Bas-Canada, intitulée, "Ordonnance concer-queroutes. " nant les Banqueroutiers et l'administration " et la distribution de leurs effets et de leurs " biens," et pour établir des dispositions pour le même objet dans la Province du Canada.

Pétition de

Ordonné, Que la Pétition de William Rees, de la cité de Toronto, Surintendant Médical de l'Asile Provincial Temporaire des Aliénés, demandant que le salaire dépendant de la charge qu'il tient, lui soit accordé en sus de l'allocation temporaire qu'il a reçue jusqu'à présent, soit maintenant lue.

La dite Pétition a été alors lue en conséquence.

Il a été résolu qu'il soit présenté une humble me Ad Adresse à Son Excellence le Gouverneur Gé- à son Excellence le Gouverneur Général pour telles informations qu'il sera au pou- de l'Asile des voir de Son Excellence de donner à cette Chambre au sujet du site projetté pour la permanence de l'Asile des Aliénés, et des raisons qui ont engagé Son Excellence à faire choix du dit site; et si Son Excellence l'a ainsi établi dans l'intention de proposer au Parlement l'établissement d'un Asile des Aliénés séparé pour le Bas-Canada, et si tel est le cas, d'informer cette Chambre avec quels moyens l'on se propose d'établir cet Asile.

Motion pour

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, en conséquence.

Ordonné, Que l'Honorable M. Sullivan, se rende auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, avec la dite Adresse.

Un Message de l'Assemblée Législative par l'Honorable M. le Procureur Général Baldwin, téger les indi-

vidus contre les réclamations adverses. et autres, avec un Bill intitulé, "Acte pour " mettre les Cours de Justice dans cette partie

" de la Province nommée le Haut-Canada, en

" état de protéger les individus contre les ré-

" clamations adverses dans lesquelles ils n'ont

" aucun intérêt," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Lu Ire fois.

Le dit Bill aété lu la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, demain.

Bill de lo Ban-

Un Message de l'Assemblée Législative par que do Mont- M. Holmes, et autres, avec un Bill intitule, real. " Acte pour amender l'Acte d'incorporation " de la Banque de Montréal, en prolongeant " le temps fixé pour payer le nouveau capital " de la dite Banque," auquel elle demande la

Lu 1re fois

Le dit Bill a été lu la première fois.

concurrence de cette Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, demain.

Pétition DeA Chapman et autres.

L'Honorable M. de Blaquiere a présenté une Pétition de A. Chapman, et autres, habitants de la partie sud du comté de Rouville, Canada Est, tant de leur part que de celle de la partie Protestante dansles environs, demandant une allocation pour l'achèvement d'une Maison d'Ecole et un octroi annuel pour le support d'un Maître d'Ecole.

Elle est lue.

Ordonné, Que la dite Pétition soit maintenant lue.

Elle a été alors lue en conséquence.

Ordonné, Que la dite Pétition reste sur la table.

Ajournement.

L'orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

### Mardi, 24e Octobre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Vice-Chancelier, Orateur.

Les Hon. M.M.

Les Hon. M.M.

De Blaquiere,

McKay,

Sullivan,

Roy,

Caron,

Dionne, Amable,

Morris.

Dionne, Joseph,

Pemberton,

Goodhue,

Fraser, Alex.

Sherwood,

Joliette, Irving, Crooks, Widmer, Fergusson, Taché, Macaulay, Massue,

Hamilton,

Walker.

PRIERES.

L'Honorable M. Morris a présenté une Pétition de John Joseph, Ecuyer, ex-Greffier de De John Jol'Honorable Conseil Législatif, de la ci-devant Province du Haut-Canada, demandant une enquête sur ses réclamations pour la perte de son emploi occasionnée par la réunion des Provinces; et aussi une Pétition du Révérend William Bell, et autres, Ministres, Anciens et Du Révérend Syndics de la première Eglise Presbytérienne et autres; en liaison avec l'Eglise d'Ecosse, à Perth, dans le district de Bathurst, demandant que la Législature donne force de Loi au projet d'Acte adopté à une Assemblée de leur Synode.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Conformément à l'Ordre du jour, le Bill Bill pour pro-téger les indiintitulé, "Acte pour mettre les Cours de Justice vidus contre " dans cette partie de la Province nommé le les Réclama-

Haut-Canada, en état de protéger les indi- lu la 20 fois. " vidus contre les réclamations adverses dans

" lesquelles ils n'ont aucun intérêt," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Réséré à Comité spécial de quatre Membres.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables M. M. Crooks, Fergusson, Ferrie et Sherwood, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'Ordre du jour, le Bill Bill de la Banintitulé, "Acte pour amender l'Acte d'incor-que de Mont-réal, lu la " poration de la Banque de Montréal, en pro- 2e fois. " longeant le temps fixé pour payer le nouveau " Capital de la dite Banque," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Bill, demain.

Ordonné, Que les Honorables M. M. Caron Membres ajouet Sherwood, soient ajoutés au Comité auquel tés au Comité sur les Loir a été référé le rapport du Greffier en Loi, sur expirées et exles Lois expirées et expirantes.

Ordonné, Que la Pétition de John Joseph, Ecuyer, présentée aujourd'hui, soit maintenant Bohn Joseph, Ecr., lue.

La dite Pétition a été alors lue en conséquence.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

### Mercredi, 25e Octobre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Vice-Chancelier, Orateur.

Les Hon. M. M.

Les Hon. M. M.

De Blaquiere, Mc Gill,

Roy. Dickson,

Caron,

Dionne, Amable,

Morris,

Dionne, Joseph,

Pemberton, Fraser, Alexander, Goodhue,

Joliette,

Sherwood, Irving,

Fergusson,

Widmer,

Hamilton,

Taché,

McDonald,

Massue,

Knoulton.

Walker.

#### PRIERES.

Pétitions DeJohn Hatch, J. P.

L'Honorable M. de Blaquiere a présenté deux Pétitions de John Hatch, J. P., en sa qualité de Président à une assemblée des francs-tenanciers et habitants du comté d'Oxford, district de Brock, demandant que l'on ne transfère pas le siège du Gouvernement hors du Canada Ouest; et demandant aussi que l'on protége et encourage les Agriculteurs de cette Pro-

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

La Chambre en Comité sur le Bill de la Banque de Montréal.

La Chambre, conformément à l'Ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le Bill intitulé, " Acte " pour amender l'Acte d'incorporation de la " Banque de Montréal, en prolongeant le " temps fixé pour payer le nouveau Capital de " la dite Banque."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Les Honorables M. M. Sullivan, Crooks, Bruneau et Ferrie, sont entrés.

L'Honorable M. Fergusson a fait rapport de Rapport sans la part du dit Comité, qu'il avait éxaminé le dit Bill en entier et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

> Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, demain.

Un Message de l'Assemblée Législative par Bill d'incorpo-M. Leslie, et autres, avec un Bill intitulé, Dames de l'A-"Acte pour incorporer les Dames de l'Asile lins Protestan " des Orphelins Protestants de la Cité de de Montréal. " Montréal," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Lu 1re fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, demain.

L'Honorable M. McKay, est entré.

L'Honorable M. Irving, du Comité Spécial L'Honorable M. Irving, du Comite Speciai NouveauRapt. auquel avait été référé de nouveau le Bill du Comité sur pour s'assurer des dommages sur les Lettres tres de Change de Change et sur les Billets Promissoires protestées. protestés, et pour rendre les Lois sur ce sujet uniformes dans toute la Province, a présenté son nouveau rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu. et il a été alors lu par le Greffier comme suit:

> Conseil Législatif, Chambre des Comités, 25c Octobre, 1843.

Le Comité Spécial auquel a été référé de novo le Bill intitulé, " Acte pour s'assurer " des dommages sur les Lettres de Change et " les Billets Promissoires protestés, et pour " rendre les lois sur ce sujet uniformes dans " toute la Province," a en obéissance à l'ordre de résérence, procédé à prendre le dit Bill en considération, et demande à faire rapport des amendements suivants:

Page 2, ligne 24,-Retranchez "dix," et insérez "huit."

- 3, ligne 13,—Retranchez depuis "à," jusqu'à "rachetés," dans la 15e ligne inclusivement, et insérez " ainsi que la som-" me payée comme prime " du change sur la dite " lettre au tireur d'icelle."
- 20,-Retranchez depuis "acheter," jusqu'à "vue," dans la 22e ligne inclusivement, et insérez "les premiers " frais de la dite Lettre."
- 7,—Retranchez "dix," et insérez " huit."
- 21,-Retranchez depuis " montant," jusqu'à "vue," dans la sixième page première ligne inclusivement, et insérez " somme payée comme pri-" me du change sur la dite " Lettre au tireur d'icelle."

22,-Retranchez depuis "envi-Page 6, ron," jusqu'à " comme " susdit ou" dans la 23e ligne inclusivement.

20,-Après la Clause IV, insérez la suivante V, "Et qu'il " soit statué, que nul protêt, " soit pour refus d'accep-" tation ou de paiement " d'une lettre de change, " billet promissoire, man-" dat, bill ou ordre, ne sera " valide et effectif s'il est " fait par un Notaire Pu-" blic de cette Province, " qui sera alors employé " comme Commis, Officier " ou serviteur dans aucune " Banque ou autre Institu-" tion de cettenature, ayant " un intérêt direct ou indi-" rect dans la dite lettre " de change, billet promis-" soire, mandat, Bill ou " ordre."

En conséquence des amendements précédants, le cinquième amendement ci-devant recommandé va devenir inutile et devrait être rejeté.

Le tout néanmoins humblement soumis.

#### J. Æmilius Irving,

Chambre en Comité.

Président.

Ordonné, Que le dit Bill et le Rapport sur Réséré à la icelui soient résérés à un Comité de toute la Chambre.

> Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Bill et les Rapports, demain.

L'Honorable M. de Blaquiere, du Comité Rapport du Comité chargé Spécial nommé pour préparer et soumettre à de préparer des réglements au la Chambre les réglements nécessaires sur le sujet du Divorce, a présenté son rapport.

> Ordonné, Qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le Greffier, comme suit:

> > Conseil Législatif, Chambre des Comités, 25e Octobre, 1843.

Le Comité Spécial chargé de considérer, préparer et soumettre à l'approbation de cette Chambre les réglemens nécessaires pour la régie de ses procédés relativement au Divorce, à l'honneur de faire Rapport:

Qu'il a donné sa plus sérieuse attention à ce

autant que possible, le nombre d'applications pour une dissolution de l'union conjugale, il s'est efforcé de préparer une esquisse des procédés préliminaires que devront observer les requérants, et qui les retiendront dans de justes bornes, sans leur refuser complètement leur demande.

Dans cette vue il a examiné soigneusement les formalités suivies dans la Chambre des Lords à l'égard des Bills de Divorce, et trouve qu'un grand nombre d'entre elles peuvent et devraient être suivies, et que beaucoup d'autres qui ne sont pas du tout applicables à cette Province, devraient être remplacées par d'autres réglements.

Votre Comité serait porté à recommander à Votre Honorable Chambre, l'adoption d'une série de réglements qui seraient ajoutés aux ordres permanents pour la régie de Votre Honorable Chambre et des Requérants, relativement aux Bills de Divorce, et au nombre des réglements nécessaires, Votre Comité recommande les suivants:

1.—Toute personne faisant application pour un Bill de Divorce devrait être tenue de donner Avis de son intention à cet effet, spécifiant la personne et la cause pour laquelle il veut obtenir tel divorce, par avertissement dans la Gazette Officielle, pendant six mois, et aussi pendant le même temps dans deux Papiers-Nouvelles, publiés dans le district où résidait ordinairement le dit requérant lors de la séparation, et s'il n'y a pas un deuxième Papier-Nouvelle publié dans tel district, alors dans un Papier-Nouvelle publié dans le district voisin, ou si aucun Papier-Nouvelle n'est publié dans tel district, alors dans deux Papiers-Nouvelles publiés dans le ou les districts voisins.

2.—Que copie de tel avis, par écrit, soit signifiée à l'instance du Requérant, à la personne contre laquelle le Divorce est demandé, si sa résidence peut être connue, et que la preuve sous serment de telle signification, soit mise devant cette Chambre lors de la lecture de la Pétition, ou de la tentative faite pour effectuer telle signification, pour la considération et la détermination ultérieure de cette Chambre.

3.—Que toutes les fois que des procédures auront eu lieu dans aucune Cour de Justice, avant la présentation de la Pétition, on présentera à la Chambre lors de la lecture de la Pétition, une copie dûment certifiée des dites procédures jusqu'au jugement final.

4.—Que toutes les fois qu'il aura été accordé sujet important, et dans la vue de restreindre des dommages à tel requérant, on produira une

preuve sous serment, à la satisfaction de la Chambre, que ces dommages ont été prélevés rendre aux dites sommations, seront, par ordre et retenus, ou bien on exposera à la Chambre la raison de la négligence ou l'impossibilité de les prélever en vertu d'un Writ d'Exécution, expliquant l'omission de manière à ce que l'excuse soit satisfaisante.

5.—Que le Bill ne soit pas lu une seconde fois, à moins qu'il ne se soit écoulé quatorze jours depuis la première lecture et qu'il soit affiché un avis de la dite lecture sur les portes de cette Chambre pendant le dit intervalle, et que copie d'icelui et du Bill soit dûment servie à la partie contre laquelle l'on demande un Divorce, et que la preuve sous serment du dit service soit produite à la Barre de cette Chambre, avant de procéder à la seconde lecture, ou que l'on produise une preuve suffisante de l'impossibilité de se conformer aux dits réglements.

6.—Que la présence du Pétitionnaire soit requise à la Barre de cette Chambre lors de la seconde lecture, pour qu'il ou qu'elle soit examinée par la Chambre généralement ou relativement à la collusion ou connivence qui pourrait exister entre les parties pour obtenir la dite séparation, hormis que la Chambre juge à propos de les en dispenser.

7.—Qu'après la seconde lecture, les témoins à l'appui du Bill soient entendus à la Barre de la Chambre, sous serment; les témoignages préliminaires se réduisant à prouver la célébration du mariage entre les parties, soit par des!témoins présents au mariage, ou en prouvant d'une manière satissaisante et irrécusable le certificat du Ministre, ou autre personne qui a célébré le dit mariage.

8.—Que le Conseil du Requérant, aussi bien que celui de la partie contre laquelle on demande un Divorce, pourront être entendus à la Barre de cette Chambre, tant sur les témoignages rendus que sur les dispositions relativement au soutien futur de la femme, si la chose est jugée nécessaire.

9.—Que les témoins seront régulièrement notifiés d'être présents, en vertu d'une sommation qui émanera sous le seing et sceau de l'Orateur de la Chambre, et qui sera remise par le Greffier des Comités aux parties qui la demanderont, et servie à leur frais par le Sergent d'Armes ou aucun de ses Députés, et chaque témoin aura droit de faire taxer ses dépenses raisonnables par la Chambre ou par l'Officier qu'elle nommera à cet effet.

10.—Que les témoins qui refuseront de se de la Chambre, mis sous la garde du Sergent d'Armes, et ne seront libérés que par ordre de la Chambre, et après avoir payé les frais occasionnés par ce refus.

11.—Que pour rencontrer les dépenses nécessaires encourues à préparer le dit Bill, et pendant qu'il est en progrès dans cetteChambre, il soit déposé une somme de vingt louis courant, entre les mains du Greffier de la Chambre, lors de la présentation de la Pétition, laquelle somme sera employée à payer les frais encourus à passer le dit Bill dans la Chambre, et la balance employée à la liquidation des Comptes Contingents de la Chambre.

12.—Que dans tous les cas imprévus, on devrait résérer autant que possible aux règles et réglements ou aux décisions de la Chambre des Lords, et pour cet effet, jusqu'à nouvel ordre, le Traité Pratique sur le Divorce Parlementaire par John McQueen, Ecuyer, Edition de 1842, sera considéré comme une autorité suffisante.

Le tout néanmoins humblement soumis.

P. B. DE BLAQUIERE, Président.

Il été proposé que le Rapport du Comité Référé à la Chambre en Spécial nommé pour présenter des réglements comité. pour la régie de cette Chambre dans les cas de Divorce, soit réséré à un Comité de toute la Chambre, Vendredi le vingt-septième du courant, et que consormément à la 59e Règle, les Membres maintenant en ville, soient spécialement sommés d'assister ce jour là.

La question de concurrence étant mise sur la dite Motion, il a été résolu dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Ordonné, Qu'il soit imprimé cinquante Il sera imprimé copies du dit Rapport du Comité Spécial au sujet du Divorce, présenté aujourd'hui, en Anglais et un même nombre en français, pour l'usage des Membres.

L'Honorable M. Bruneau a présenté une Pé-tition du Révérend P. M. Mignault, de Cham-Mignault; bly, Supérieur du Collége de Chambly, demandant une allocation en faveur de cette Institution.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Sullivan a présenté une De la Corpo-Pétition de la Corporation du Collége de ration du Col-

lége de l'Assomption :

et autres;

D'AmableJetté

ct autres ;

l'Assomption, demandant une allocation en faveur de cette Institution; aussi une Pétition DeJ.H.Lambe, de James Henry Lamble, et autres, propriétaires des arrières fiefs de Nazareth, St. Augustin et St. Joseph, demandant un Acte les libérant de toutes charges féodales; et aussi une Pétition d'Amable Jetté, et autres, Cotiseurs de diverses paroisses dans le comté de Leinster, demandant une rémunération pour avoir fait le récensement de la population dans leurs localités respectives.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Ajournement

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

### Jeudi, 26c Octobre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Vice-Chancelier, Orateur.

Les Hon. M.M. Les Hon. M.M.

> De Blaquiere. Ferric. Mc Gill, Knoulton, Sullivan, McKay, Caron, Roy, Morris. Dickson. Pemberton, Dionne, Amable, Fraser, Alexander, Dionne, Joseph, Joliette, Goodhue, Crooks, Sherwood, Fergusson, Irving, Macaulay. Widmer, Hamilton, Taché.

> > Massue,

Walker.

PRIERES.

Bruneau,

McDonald,

Commerce do Montréal:

L'Honorable M. McGill a présenté une Pé-Pétitions,
Du Maire, &c. tition du Maire, des Echevins et Citoyens de de Montréal;

Mantréal demandant des amendements à Montréal, demandant des amendements à l'Ordonnance d'Incorporation de la dite Cité; et aussi deux Pétitions du Bureau de Com-Du Bureau de merce de la Cité de Montréal, demandant que le Hâvre et les revenus qui en proviennent soient placés sous la régie et le contrôle de la Maison de Trinité de Montréal, et demandant que l'Acte pour régler l'inspection du Bois, &c., ne soit pas passé.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable M. A. Fraser a présenté une De William Frasor, et autres, Petition de William Fraser, et autres, de

Bredalbane, demandant le changenent et la prolongation de la Charte de l'Université de King's College, à Toronto.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Knoulton a présenté une De H.Robinson Pétition de H. Robinson, et autres, habitants et autres du comté de Shefford, demandant que les Agriculteurs de cette Province soient protégés; que le système de judicature établi récemment soit changé et amélioré; que l'Acte des Municipalités et des Ecoles, les Lois d'Enrégistrement et des Chemins soient amendés : et demandant un octroi libéral pour l'amélioration des Townships de l'Est.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. J. Dionne a présenté une De W.A. Hale, Pétition de W. A. Hale, et autres, habitants de et autres; Ste. Anne de la Pérade, comté de Champlain, district des Trois-Rivières, demandant un Acte pour les autoriser à s'abonner au nouveau Pont sur la Rivière Ste. Anne, aux mêmes taux qu'ils l'étaient à l'ancien Pont.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Taché a présenté deux Pétitions du Conseil Municipal du District de Municipal de Rimouski; Rimouski, demandant une allocation pour ouvrir un chemin entre Matanne et Métis; aussi demandant un octroi pour construire un Pont sur une certaine rivière qui traverse la paroisse de Rimouski.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable M. Morris, a présenté une Pé- De Paul Glastition de Paul Glasford, et autres, Commis- ford et autres ; saires pour l'érection d'une Prison et d'une Cour, à Brockville, dans le district de Johnsiown, demandant un Acte pour autoriser une nouvelle dépense pour compléter le mur autour de la dite Bâtisse; aussi une Pétition de John F. Kingston, du township de Bedford, De John F. demandant un Acte pour autoriser l'ouverture d'un chemin de Kingston à Perth; et aussi une Pétition de Charles H. Morgan, et autres, de De Charles Et. la ville de Cobourg, et des environs, demandant A. Morgan, et autres; un changement dans la Charte de l'Université de King's College, à Toronto.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

LHonorable M. Bruneau a présenté une Pé- De Léon Latition de Léon Lafontaine, et autres, de la fontaine, et paroisse de Chambly, demandant un Acte pour autoriser l'usage de Sleighs Doubles, et interdisant l'usage d'autres voitures d'hiver, et

l'abrogation de l'Acte de la dernière Session à cet égard.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Bill de la Banque de Montréal, lu la 3e fois.

Conformément à l'Ordre du jour, le Bill intitulé, "Acte pour amender l'Acte d'incorpo-" ration de la Banque de Montréal, en pro-" longeant le temps fixé pour payer le nouveau " Capital de la dite Banque," a été lu la troisième fois.

Passé.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il? Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Maître en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a " passé ce Bill sans amendement.

Bill des Droits Protectifs.

Un Message de l'Assemblée Législative par l'Hon.M. Hincks, et un autre, avec un Bill intitulé, " Acte pour imposer des droits sur les pro-

" duits agricoles et les animaux vivants im-" portés en cette Province," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Comité sur l'indépendance du Parlement,

L'Ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette en Comité de toute la Chambre, remis a demain sur le Bill intitulé, " Acte pour mieux assurer " l'indépendance du Parlement," il a été

> Ordonné, Qu'il soit déchargé, et que le dit Bill soit mis sur les ordres du jour de demain. fois, Mardi prochain.

Il a été proposé qu'il soit nommé un Comité Comité Spécial Spécial de cinq Membres, pour prendre en de John Joseph, considération la Pétition de John Joseph, Ecr., ex-Greffier de l'Honorable Conseil Législatif de "Chrétiennes de toutes dénominations, dans la ci-devant Province du Haut-Canada, demandant une Enquête sur ses réclamations au sujet de la perte de son emploi par suite de " requises pour certains objets y mentionnés," l'union des Provinces.

> La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables M. M. Caron, Morris, Crooks, Bruneau, A. Dionne et Irving, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill des Orphe lins Protestants de Montréal, lu la 2e fois.

Conformément à l'Ordre du jour, le Bill intitulé, " Acte pour incorporer les Dames de " l'Asile des Orphelins Protestants de la Cité C. T. METCALFE. " de Montréal," a été lu la seconde fois.

Réséré à un Comité Spécial

Ordonné, Que le dit Bill soit réséré à un norable Conseil Législatif, Comité Spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables M. M. Mc Gill, Joliette et Bruneau, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de Comité sur le Bill des Lettres toute la Chambre sur le Bill pour s'assurer de Change Prodes dommages sur les Lettres de Change et testées. les Billets Promissoires protestés, et pour rendre les Lois sur ce sujet uniformes dans toute la Province, avec le rapport du Comité Spécial sur icelui.

Quelque temps après la Chambre s'est Point de Ropremise.

Le Bill intitulé, "Acte pour imposer des Bill des Droits droits sur les produits agricoles et les ani- Protectifs, lu la Irefois. " maux vivants importés dans cette Province," a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, Lundi prochain.

Un Message de l'Assemblée Législative par Bill de la Ligne M. Thorburn, et un autre, avec un Bill intitulé, entre Niagara " Acte pour amender l'Acte relatif à la ligne

" de division entre les districts de Niagara et de Gore," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Lu la 1re fois

Bill des Terres

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde

Un Message de l'Assemblée Législative par M. Williams, et un autre, avec un Bill intitule, des Sectes Re-" Acte pour mettre les Sectes Religieuses ligieuses. " cette partie de la Province ci-devant le " Haut-Canada, en état de posséder les terres auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Lu 1re fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, Mardi prochain.

L'Honorable M. Sullivan a informé la Chambre qu'il avait un Message de Son Excel-Chambre qu'il avait un Message de Son Excel- Message au lence le Gouverneur Général, sous son seing les Elémentai Manuel, que Son Excellence l'avait chargé de res. remettre à cette Chambre.

Le Gouverneur Général informe l'Hoque l'Ordonnance du Gouverneur et Conseil Spécial du Bas-Canada, intitulée, " Ordonnance pour " mieux pourvoir au Gouvernement intérieur " de cette Province, par l'établissement d'au-" torités locales et municipales en icelle," n'ayant pas été suivie partout il a été impossible de mettre à effet les dispositions d'un Acte du Parlement de cette Province, intitulé, " Acte pour abroger certains Actes y menti-" onnés, et pour pourvoir plus amplement à " l'établissement et au maintien d'Ecoles Elé-" mentaires," et que dans le Haut-Canada, aussi plusieurs districts ne se sont pas conformés assez strictement aux dispositions du dit Acte pour avoir droit de recevoir une part de la somme annuelle appropriée par le dit Acte à l'établissement et au maintien des Ecoles Elémentaires.

Dans cet état de choses, le Gouverneur Général, de l'avis du Conseil Exécutif, a fait distribuer des deniers qui ont été appliqués aux objets que la Législature a eu en vue en faisant la dite appropriation, suivant, autant que possible, l'esprit et l'intention du dit Acte pour l'année mil huit cent quarante deux, laissant entre les mains du Receveur Général une balance non distribuée pour la dite année, et n'affectant aucune partie de la somme appropriée pour l'année mil huit cent quarante-trois, afin qu'elle soit distribuée en la manière qu'il sera déterminé par les diverses branches de la Législature.

Le Gouverneur Général transmet ci-joint à l'Honorable Conseil Législatif, copie de diverses minutes du Conseil, en vertu desquelles la dite distribution de l'argent des Ecoles Elémentaires a été faite, ainsi que les comptes et autres documents, montrant la marche qu'il avait ordonné de suivre, tel que ci-dessus mentionné.

Hôtel du Gouvernement, Kingston, 25e Octobre, 1843.

(Pour les Documents qui accompagnent le Message voir Papiers Purlementaires, Lettre Z.)

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures et demie de l'après midì, la Chambre l'ordonnant ainsi.

### Vendredi, 27e Octobre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Vice-Chancelier, Orateur:

Les Hon. M.M. Les Hon. M.M. De Blaquiere, Knoulton, Mc Gill, McKay, Roy, Sullivan, Morris, Moore, Fraser, Alexander, Dickson, Joliette, Dionne, Amable Crooks, Dionne, Joseph Macaulay. Goodhue, Hamilton, Irving, Bruneau, Widmer, Ferrie, Massue.

PRIERES.

L'Honorable M. Dickson a présenté une Pétition de George Adams, et autres, habitants De Go du village de Sle. Catherine. dans le district Adams, et autres; de Niagara, demandant un Acte pour l'incorporation du dit Village.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. J. Dionne a présenté une De Louis Guil-Pétition de Louis Guillet, et autres, de Ba- let, et autres ;tiscan, demandant une indemnité pour des pertes souffertes en leur qualité de Commissaires pour la construction d'un Pont sur la rivière Ste. Anne.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. McGill a présenté une Pétition des Directeurs de l'Université du Collége de l'Université du Collége de l'Université du Collége de l'Allerine de l'Université du Collége de l'Université du Col McGill, et autres, intéressés dans l'établisse-MeGill; ment de la dite Université, demandant une allocation suffisante pour payer un Professeur de Droit Civil et trois Professeurs des Arts.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Caron est entré.

Ordonné, Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Gé-remerciments à néral lui offrant les remerciments de cette Son Excellence Chambre pour son Message d'hier, transmettant certains Documents au sujet des Ecoles Elémentaires.

Ordonné, Que l'Honorable M. Sullivan, se rende auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec la dite Adresse.

Les Honorables M.M. Pemberton, Fergusson, McDonald, Taché et Walker sont entrés.

La Chambre en ments relatifs au Divorce.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, rapport au su- s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité jet des régle de toute le Claral de toute la Chambre sur les Règles rapportées par le Comité Spécial chargé de préparer et soumettre à la Chambre les Réglements qui seront jugés nécessaires au sujet du Divorce.

> Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. A. Fraser a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné les dites Règles en entier et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

Lesquelles Règles étant lues deux fois par le Greffier, et la question de concurrence étant mise sur chacune d'elles; la Chambre y a acquiescé, et il a été

lls sont déclarés ordres

Ordonné, Que les dites Règles soient déclarées Ordres Permanents et qu'elles soient entrées sur le Rôle des Ordres Permanents de cette Chambre, et qu'elles soient imprimées et publices dans les langues Anglaise et Française dans la Gazette du Canada, pendant le reste de la présente Session du Parlement, afin que toutes personnes concernées en icelles soient mieux à portée d'en prendre connaissance.

Bill de l'Hospice d'accouchement de Montréal.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. Moffatt et un autre, avec un Bill intitulé, " Acte pour incorporer les Dames du Comité " de Régie de l'Hospice d'Accouchement de " Montréal," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill de l'indémis à Lundi.

L'Ordre du jour étant lu pour que la Chambre pendance du Parlement, re- se mette en Comité de toute la Chambre sur le Bill intitulé, "Acte pour mieux assurer l'Indé-" pendance du Parlement de cette Province," il a été

> Ordonné, Qu'il soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur les ordres du jour de Lundi prochain.

Bill de l'Hospice d'accou-

Le Bill intitulé, "Acte pour incorporer les " Dames du Comité de Régie de l'Hospice Montréal, lu la "d'Accouchement de Montréal," a été lu la première fois.

> Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, Lundi prochain.

L'Honorable M. Sullivan, par ordre de Son Retours des Excellence le Gouverneur Général, a mis

devant la Chambre, les Retours des Cotiseurs du Haut-Canada, pour les années 1842 et

Ordonné, Qu'ils restent sur la Table, et ils sont comme suit:

(Voir papiers Parlementaires, Lettres D.D.)

Ordonné, Que les Honorables M. M. Caron living ajoutés des trving, soient ajoutés au Comité Spécial contingents. nommé pour examiner et faire rapport sur les Comptes Contingents du Conseil Législatif pour la présente Session.

Ordonné, Que l'Honorable M. Bruneau soit Bruneau ajouajouté au Comité Spécial auquel à été référé sur les Lois le rapport du Gressier en Loi sur les Lois ex-cxpiréce et expirantes. pirées et expirantes.

L'Honorable M. Knoulton a présenté une Pétitions. D'AndrewPat Pétition d'Andrew Patton, Officier de Douane, ton; agrégé à la Douane du comté de Stanstead, demandant une augmentation de salaire; aussi Hitchcock, et autres; une Pétition de W. W. Hitchcock, et autres, du township de Hatley, dans le district de St. François, demandant l'ouverture d'un chemin depuis Langmaid's Flat à Hathley, par la décharge du Lac Magog, jusqu'à la Cité de Montréal; et aussi une Pétition de Samuel Brooks, et autres, habitants de Sherbrooke, de-ct autres, mandant un octroi pour l'amélioration des communications intérieures au moyen d'un chemin plancheyé de Chambly à Granby, et par d'autres chemins divergeant de ceux là.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable M. Sullivan a présenté une Du Révérend Pétition du Révérend François Evans, Curé et autres; de Woodhouse et autres, demandant un Acte les autorisant à vendre la réserve épiscopale dans la ville de Simcoe, pour certains objets.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Moore a présenté une Pé- Du Révérend Richard Whitetition du Révérend Richard Whitwell, et autres, well, et autres de la paroisse de St. Armand, demandant que l'Acte des Ecoles Elémentaires soit amendé; De Curtis et aussi une Pétition de Curtis Goodsell, et autres; deux autres, Cotiseurs du district de St. Jean, demandant une rémunération pour leurs services en cette qualité.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre con- Ajournement tinuée à Lundi prochain, à trois heures de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Cotiseurs du Haut-Canada.

# Lundi 30e Octobre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Vice-Chancelier, Orateur.

Les Hon. M. M. Les Hon. M. M.

De Blaquiere, Roy, Mc Gill, Moore.

Sullivan. Dickson.

Dionne, Amable, Caron. Pemberton, Dionne, Joseph,

Fraser, Alexander, Goodhue.

Joliette, Sherwood, Fergusson, Irving,

Hamilton, Widmer,

Bruneau, Taché, Ferrie. Massue.

Knoulton, Walker.

McKay.

#### PRIERES.

Pétition De A.Dingwall Fordyce, et autres ;

L'Honorable M. Fergusson a présenté une Pétition de A. Dingwall Fordyce, et autres, habitants de Fergus, dans le district de Wellington, demandant l'amendement de la Charte de l'Université de King's College.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

De Alexander

L'Honorable M. Knoulton a présenté deux Rea, et autres. Pétitions d'Alexander Rac, et autres, habitants du township de Compton, demandant le rétablissement de la Cour des Commissaires, et l'amendement de l'Ordonnance des Municipalités; aussi demandant l'amendement de l'Acte des Ecoles Elémentaires; et aussi une De A. W.Ken-drick, et autres du township de Compton, demandant l'établissement d'un chemin de Langmaid's Flat à Hathley, par la décharge du Lac Magog, à la Cité de Montréal.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Dette Publique

L'Honorable M. Sullivan, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, a présenté à la Chambre un Tableau de la Dette Publique du Canada.

Ordonné, Qu'il reste sur la table, et il est comme suit:

(Voir Papiers Parlementaires, Lettres A. A.)

L'Honorable M. Caron a présenté une Pé-Pétitions De Fleury St. tition de Fleury St. Jean, et autres, citoyens de Jean et autres; Montréal, et propriétaires dans les arrière fiess

Montréal, demandant une commutation de la tenure seigneuriale en vertu de laquelle ils possédent leurs terres.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Bruneau a présenté une De Louis Se-Pétition de Louis Senecal, et autres, habitants necal, et autres des paroisses de Longueuil et Boucherville, demandant l'abrogation de l'Acte de la dernière Session, relatif aux voitures d'hiver et la remise en force de l'Ordonnance du Conseil Spécial de 1839, sur le même sujet.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Moore a présenté une Pé- De Francis Marie et autres tition de Francis Marie, et autres, habitants de Foucault, Canada Est, demandant une indemnité pour les pertes que leur ont fait souffrir des brigands et des incendiaires.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable Orateur a présenté une Péti- De Samuel B. tion de Samuel B. Harrison, Ecuyer, Avocat, Harrison; demandant un Acte pour l'autoriser à pratiquer comme Procureur et Solliciteur en cette Pro-

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Dickson a présenté une De Geo. Adams Pétition de George Adams, et autres, habitants et autres; du district de Niagara, demandant la prolongation du temps accordée par la loi pour compléter les fonds de la Banque du district de Niagara; et aussi une Pétition de Thomas De Thomas McDonald, et McDonald, et autres, habitants du village de nutres; Ste. Catherines, dans le district de Niagara, demandant l'amendement de la Charte de l'Université de King's College à Toronto.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable Orateur a présenté à la Chambre un Tableau général des affaires de la Ban-Banque de Gore, jusqu'à Samedi le 14e Octobre, Compagnie d'Assurance 1843 ; et aussi un Tableau général des affaires de Montréal. de la Compagnie d'Assurance de Montréal, contre le Feu, et pour la navigation intérieure jusqu'au 30e Septembre, 1843.

Retour de l'a

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit:

(Pour les Retours de la Banque de Gore, voir Papiers Parlementaires, Lettre Y.)

(Pour les Retours de l'Assurance de Montréal, voir Papiers Parlementaires, Lettre I.)

Closse et La Gauchetière, dans la partie sud-est du Faubourg St. Laurent, de la Cité de cial auquel avait été référé le Bill intitulé, Bill des Orphe-

linsProtestants de Montréal.

"Acte pour incorporer les Dames de l'Asile " des Orphelins Protestants de la Cité de " Montréal," a fait rapport que le Comité avait examiné le dit Bill en entier et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre, sans amendement.

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chamhre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur les dits Bill et Rapport immédia-

La Chambre en Comité.

La Chambre, conformément à l'Ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur les dits Bill et Rapport.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. Hamilton a fait rapport de Rapport sans la part du dit Comité qu'il avait examiné le dit Bill en entier et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

> Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, demain.

Rapport sur le Bill des Banqueroutes.

L'Honorable M. Sullivan du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour abroger une Ordonnance du Bas-Canada, intitulée, "Ordonnance concernant les Banqueroutiers " et l'administration et la distribution de leurs " effets et de leurs biens," et pour établir des dispositions pour le même objet dans la Province du Canada, a présenté son Rapport.

Ordonné. Qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le Greffier, comme suit :

Conseil Législatif, Chambre des Comités, 30e Octobre, 1843.

Le Comité Spécial auquel a été référée le Bill introduit en cette Honorable Chambre, intitulé, " Acte pour abroger une Ordonnance du Bas-Canada, intitulée, " Ordonnance con-" cernant les Banqueroutiers et l'adminis-" tration et distribution de leurs effets et de " leurs biens," et pour établir des dispositions pour le même objet dans la Province du Canada, ayant pris le dit Bill en sa séricuse considération, à l'honneur de faire rapport.

Qu'après avoir consacré plusieurs jours à la considération des détails nombreux et compliqués qu'il renferme, et ayant profité des suggestions d'un grand nombre de Membres engagés dans le Commerce dans les différentes parties de cette Province, votre Comité a jugé

convenable, dans la vue de protéger également le débiteur et le créancier et de diminuer les frais et dépenses indispensables qu'entraînent les procédures en Banqueroutes, de proposer certains amendements que l'on trouvera dans les paragraphes suivants, avec quelques autres qui n'ont rapport qu'aux matières de détail :

Page 2, ligne 23,-Après "ses," insérez "deniers."

- "-Après "chattels," insérez "ou "autres biens ou effets."
- 35,-Après " commerçant," insérez " ou l'Agent ou " Procureur dûment re-
  - " connu et nommé d'au-
  - " cun tel créancier de tel " commerçant."
- 40,—Après "personnellement," insérez "ou à quelque
  - " personne raisonnable de
  - " sa famille ou de son
  - " établissement, au lieu or-
  - " dinaire de ses affaires."
- 50,—Après "pour tel," insércz " raisonnable."
- 36,-Après la 8e Clause, insérez la

#### CLAUSE A.

- " Et qu'il soit statué, que
- " dans aucun cas lors-
- " qu'aucun tel Commer-
- çant ainsi assigné comme
- " susdit, lors de sa dite " comparution, fait une dé-
- position en la manière ci-
- " devant requise, qu'il croit
- " qu'il a une bonne réponse
- " à la dite demande, ou à
- " quelque et à quelle partie
- " d'icelle, il sera et pourra
- " être loisible au Juge ou
- " Commissaire, sur l'appli-
- " cation du dit Commer-
- " çant, ou de son Créancier
- " agissant comme susdit,
- " de nommer un Arbitre,
- " au dit Commerçant d'en
- " nommer un second, et
- " au Créancier dont la ré-
- " clamation est contestée
- " d'en nommer un troisième
- " pour se prononcer et
- " juger entre les parties
- " respectivement, sur cette
- " demande, et dans le cas

" où le dit Commerçant ou " le Créancier refuse ou " néglige de nommer un " Arbitre comme susdit, " alors le dit Juge ou Com-" missaire nommera tel " Arbitre, et le jugement " et détermination de deux " des dits Arbitres sera " final et conclusif, hormis " qu'il soit mis de côté " par la Cour de Révision, " tel que ci-après pourvu, " et tout tel Commerçant " qui, dans les vingt-un " jours après la production " devant tel Juge ou Com-" missaire par tels Arbitres " de tel jugement et déter-" mination, ne paie ou " n'offre de payer à son " Créancier, le montant du " dit jugement ou détermi-" nation, s'il est contre lui " en tout ou en partie, ou " n'assure le paiement ou " ne compose pour icelui, " à la satisfaction de son " Créancier, tout tel Com-" merçant sera considéré " comme ayant commis un " acte de banqueroute, le " vingt-deuxième jour après " la production de tel " jugement et détermina. " tion; Pourvu qu'une " Commission de banque-" route émane contre tel " Commerçant dans les " deux mois de la produc-" tion du dit affidavit du " Créancier.

Page 4, ligne 40,—Après "lui," insérez, "ou "de sa part."

" " " 44,—Après " Cours," insérez
" de cette Province, ou
" aucun Notaire Public
" dans et pour cette partie
" de la Province ci-devant
" appelée le Bas-Canada."

" " " 47,—Après " Procureur," insérez " ou Notaire."

" " 50,—Après " Procureur," insérez, " ou Notaire comparaissant de la part de tel Commerçant."

Page 4, ligne 51,—Après "comme," insérez "tel."

" " "—Après " Procureur," insérez " ou Notaire."

" " 54,-Retranchez la 10e clause.

" 6, " 5,—Après " de," insérez " loi " ou."

" " 27,—Après " Procureur," insérez " ou Notaire comme " susdit."

" " 40,—Retranchez " douze," et " insérez " quatre."

" 7, " 5,—Retranchez " preuve," et " insérez " avis."

" " 16,—Retranchez depuis "excepté" jusqu'à " passé," dans la " 21e ligne iclusivement."

" " 22,—Retranchez "futur."

" 8, " 49,—Retranchez depuis "ou,"
" jusqu'à " Messager,"
" dans la 50e ligne inclu" sivement.

" 9, " 9 et 10,—Retranchez " ou Mes-" sager."

"""""19,—Retranchez "ou Messager."

" " 41 et 42,—Retranchez "ou Mes-" sager."

" " " 49,—Retranchez "ou Messager."

" " 54,-Retranchez "ou Messager."

" 12, " 30,—Retranchez " ou Messager."

" 13, " 26,-Retranchez " l'un ou l'autre."

" " 27,—Après "nombre," retran" chez " ou," et insérez
" et."

" " 49,—Après la 31 e clause, insérez

#### CLAUSE B.

"Et qu'il soit statué,

"que lorsque les dits

"Syndics trouveront con"venable et dans l'intérêt

des Créanciers de vendre

aucune propriété réelle

appartenant à tel Ban
queroutier, susdit, il sera

du devoir du Juge ou

" Commissaire susdit, sur " la demande des Syndics à " cet effet, d'assigner un " jour auquel ou après " lequel telle vente aura " lieu, et les dits Syndics " ordonneront qu'un aver-" tissement du jour nommé " soit inséré dans la Ga-" zette du Canada, et aussi " dans tel ou tels Papiers-" nouvelles, ou par tel autre " avertissement public que " le Juge ou Commissaire " ordonnera pendant au " moins quatre mois, avant " le dit jour, lequel aver-" tissement assignera toute " personne ayant ou pré-" tendant avoir aucune ré-" clamation sur ou relati-" vement à telle propriété " réelle, à faire connaître " au Juge ou Commissaire " la nature et le montant " d'icelle, par écrit, quinze " jours au moins, avant le " jour ainsi fixé, afin que " telle réclamation soit en-" tendue et déterminée, et " si aucune réclamation sur " ou relativement à telle " propriété réelle est faite, " dans le temps susdit, le " Juge ou Commissaire, " après une preuve suffi-" sante et après avoir en-" tendu les parties, pro-" cédera à l'adjudication " et détermination d'icelle. " Et si cette réclamation " est admise par le Juge " ou Commissaire en tout " ou en partie, la propriété " réelle sera sujette à telle " réclamation, en tout ou " en partie, comme il aura " été adjugé et déterminé, " et sera vendue en consé-" quence. Et si aucunes " telles réclamations n'ont " été faites comme susdit, " ou si ayant été faites, sont " entièrement rejetées ou " renvoyées, la vente pourra

" avoir lieu le jour qui

" aura été le premier dési-" gné, ou tout autre jour " que le dit Juge ou Com-" missaire fixera à cet " effet. Et il sera discréti-" onnaire pour les Syndics, " en aucun temps, après le " jour fixé et annoncé, de " faire telle vente par encan " public ou par marché " privé, et à tels termes et " conditions qui leur paraî-" tront les plus avantageux " et pour l'intérêt des dits " Créanciers; et tout acte " ou transport exécuté par " les Syndics, suivant les " formalités ordinaires de " la loi pour l'accomplisse-" ment d'une vente ou " ventes faite comme sus-" dit, aura la même force " et effet de détruire toutes " réclamations ou charges " sur la propriété réelle " ainsi transportée, comme " si le contrat de vente ou " transport avait été fait " en vertu d'un writ d'ex-" écution émané d'aucune " Cour de Loi, et comme " si le dit immeuble avait " été vendu par le Shérif " en vertu de tel writ, sujet " néanmoins à toutes telles " réclamations et droits qui " ne seraient pas anéantis " et forclos par une vente " du Shérif, en vertu d'un " writ d'exécution, d'après " les lois en force en cette " Province.

Page 16, ligne 29,—Après la 37e clause, insérez

### CLAUSE C.

"Et qu'il soit statué,
"que si à telle seconde
"assemblée générale des
"dits créanciers, et après
"que les créanciers qui
"n'auront pas prouvé leurs
"dettes à la première
"assemblée générale, au"ront eu le temps de le
"faire, et les auront prou"vées, et que le banque-

" routier aura prêté et " souscrit le serment ci-" devant prescrit, et se " sera soumis à tel examen " comme susdit, deux tiers " des créanciers en nom-" bre et en valeur, s'accor-" dent à composer avec le " dit banqueroutier, telle " convention sera valide et " effective, à toutes fins et " intentions quelconques " suivant la teneur d'icelle, " et également obligatoire " à l'égard de l'autre tiers " des créanciers susdits, " et aura l'effet d'anéantir " la dite commission de " banqueroute, à compter " de la date de tel arran-" gement, et la jurisdiction " du dit Juge ou Commis-" saire sur les biens et " effets du dit banquerou-" tier, dès ce moment cessera et se terminera.

Page 16, ligne 49,—Après "dans," insérez

" 17, " 6,—Retranchez " ou.".

" 18, " 4,—Retranchez "trois," et inserez " douze."

" " 4 et 5,—Retranchez " et n'excé-" dant pas vingt louis."

" " 8 et 9,—Après "tel," retranchez "montant dernièrement "mentionné," et insérez "douze mois de gages ou

" salaire."

" " 16,—Retranchez " deux semai-" nes," et insérez " un " mois."

" " 16 et 17,—Retranchez " et n'ex-" cédant pas quarante che-" lins."

" " 20 et 21,—Retranchez " le mon-" tant dernièrement men-" tionné," et insérez

" un tel mois de gages."

" " 26,—Retranchez "six,' et insérez "douze."

" " 29,—Retranchez " le," et insé-

Page 18, ligne 40,—Retranchez "aucun officier " ou autre personne," et insérez "le Shérif du district."

" " 41,—Retranchez " officier ou " personne," et insérez " Shérif, ou son Député, " ou autre officier."

" " 42,—Retranchez " tel officier ou " personne," et insérez " le Shérif ou autre officier " employé par lui pour " mettre son warrant à " exécution."

" 19, " 53,—Après " pourra," insérez " raisonnablement."

" 20, " 51,—Retranchez " un délit ou," et insérez " félonie."

" " 52 et 53,—Après " sujet," retranchez le reste de la clause et insérez " à la " discrétion de la Cour, " à être emprisonné avec " ou sans travail forcé, " dans aucune prison commune, pour un terme " n'excédant pas une anmée, ou dans le pénitencier provincial pour " aucun terme d'aumoins " trois et pas plus de cinq " années."

" 21, " 44,—Après la 53e clause, in-" sérez

#### CLAUSE D.

" Et qu'il soit statué, " que rien de contenu dans " cet Acte n'empêchera " aucun Juge ou Commis-" saire, quand deux ou " plusieurs personnes, qui " commercent en société, " résident dans d'autres dis-" tricts de cette Province, " que celui dans lequel au-" cune Commission de Ban-" queroute sera poursui-" vie contre telle société, " d'avoir jurisdiction sur le " dit associé résidant hors " du district pour lequel le " dit Juge ou Commissaire " est nommé, en autant que la chose a rapport aux " intérêts ou à la part de " tel associé en telle société, si tel associé est " compris dans telle com-" mission, et il sera et pourra être loisible au " Juge ou Commissaire du " district dans lequel tel " autre associé résidera de prendre et recevoir au-" cun témoignage ou dé-" claration, administrer au-" cun serment ou affirma-" tion, ou d'adopter telles " procédures relativement " à tel associé, qui peuvent être priscs, reçues ou " administrées par le Juge " ou Commissaire du dis-" trict dans lequel les pre-" mières procédures en " banqueroute contre la " dite société ont eu lieu. " Pourvu toujours que tous " tels examens, déclara-" rations, serments, affirma-" tions ou autres procé-" dures semblables seront " pris par écrit, et transmis " au Juge ou Commissaire " qui aura émané telle " commission pour être par " lui annexés à la dite " commission et en former " partie, et pourvu aussi " que toutes telles procé-" dures auront été ainsi " prises, avec la permission " et sous l'autorité, par " écrit, du Juge ou Com-" missaire qui aura émané " telle commission.

Page 22, ligne 10,—Après "Banqueroutier,"
insérez "si tel associé ou
"personne ainsi liée con"jointement ou respon"sable avec tel banque"routier n'a pas été com"prise dans telle commis"sion de banqueroute, et
"pourvu toujours que tel
"Juge ou Commissaire
"pourra, dans sa discré"tion, accorder tel certi-

"ficat à un ou plusieurs
"associés, ou personnes
"ainsi liées conjointement
"ou responsables, et le re"fuser ou différer de l'ac"corder comme ci-devant
"mentionné, à aucun autre
"associé ou personne ainsi
"conjointement liée ou
"responsable."

Page 22, ligne 15,—Retranchez "ou."

" " " 16.—Après "lui," insérez "ou."

" ",—Après "louis," insérez "pen-" dant la dite année."

" 23, " 14,—Retranchez depuis " et,"

" jusqu'à la fin de la clause

" inclusivement."

" 26, " 24.—Après, " record," retran-" chez " ou," et insérez " ou Notaire, et attesté par " le."

" " 25 et 26,—Retranchez " et attesté " par un Notaire."

" " 26,-Retranchez " avant."

" 27, " 27.—Après la 68e clause, in-" sérez

#### CLAUSE E.

" Et qu'il soit statué, que " le certificat de décharge " obtenu par aucun ban-" queroutier, d'aucun des " Commissaires agissant en " vertu de l'Ordonnance " ci-devant mentionnée, et abrogée par cet Acte, " en aucun temps avant passation de cet " Acte, ou en vertu d'aucune commission " banqueroute qui existe " actuellement, ou qui " aura été émanée avant " que cet Acte vienne en " opération ou en force, " sera, depuis et après la " passation de cet Acte, jugé valide et effectif " comme une décharge en " faveur de tel banquerou-" tier, dans toute cette Pro-" vince, de toutes dettes

" dues par lui à la date de

" telle commission, et prou-

" vables en vertu de telle

" commission."

Page 28, ligne 46,—Après " somme," insérez " de."

"29, "18,-Remplissez le blanc avec " cinq."

18,—Remplissez le blanc avec " un chelin."

" 14,-Retranchez "ou Messager."

22,—Retranchez la 78e clause.

31, "27,-Après "demande," insérez " du."

32, "47,—Retranchez "pour," et insérez "(ou Notaire), assis-" tant de sa part."

49.—Après "Procureur," insérez "(ou Notaire.)"

34, 24,—Retranchez "(ou le " Messager nommé de sa " part.)"

" " 31,—Retranchez "ou Messager." Le tout néanmoins humblement soumis.

R. B. SULLIVAN,

Président.

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur les dits Bill et Rapport, demain.

Ordonné, Que la Pétition de Madame Mar-Pétition De M. Powell, garet Powell, veuve de feu le Major Powell, du 76e Régiment, demandant une pension comme ex-Gardienne du Conseil Exécutif du Haut-Canada, soit maintenant lue,

Elle a été alors lue en conséquence.

Débats sur la L'Ordre du jour étant lu, pour la seconde 20 lecture du Bill intitulé, "Acte pour imposer des Protectifs remis " droits sur les produits agricoles et les ani-" maux vivants importés dans cette Province,"

> Il a été proposé que le dit Bill soit maintenant lu la seconde fois.

Objection étant faite à la dite motion,

Il a été proposé de retrancher le mot "maintenant," et d'insérer " dans trois mois à compter de ce jour."

Sur quoi il s'est élevé des débats.

Ordonné, Que les dits débats soient ajournés Débats ajourà demain.

L'Ordre du jour étant lu, pour que la Cham- Bill de l'Indébre se mette en Comité de toute la Chambre Parlement, sur le Bill intitulé, " Acte pour mieux assurer remis à Jeudi-" l'indépendance du Parlement de cette Province," il a été

Ordonné, Que le dit Bill soit déchargé, et qu'il soit mis sur les ordres du jour de Jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill in- (Bill de l'Hostitulé, " Acte pour incorporer les Dames du pice d'accou-Comité de Régie de l'Hospice de l'Accouche-Montréal, lu la ment de Montréal, a été lu la seconde fois.

D'Alexande

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, demain.

L'orateur a déclaré cette Chambre continuée Ajournement à demain, à une heure de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

### Mardi, 31e Octobre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Vice-Chancelier, Orateur.

Les Hon. M.M. Les Hon. M.M. De Blaquiere, Moore, Mc Gill, Dionne, Amable. Sullivan, Dionne, Joseph, Caron, Goodhue, Fraser, Alex. Irving, Fergusson, Widmer, Bruneau, Taché, Ferrie, Massue, McKay, Walker, Roy.

PRIERES.

L'Honorable M. A. Fraser a présenté une Pétitions Pétition de John Johnston, et autres, habitants et autres; de la troisième concession du township de Cornwall, demandant l'établissement d'une certaine ligne de division.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

LHonorable M. Goodhue a présenté une Pétition d'Alexander Rea, Ecuyer, du township Rea; de Compton, demandant une indemnité pour des blessures qu'il a reçues pendant la rébellion.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

De James Heath, et autres ;

L'Honorable M. Walker a présenté une Pétition de James G. Heath, et autres, marchands de Québec, demandant le remboursement de certains droits qu'ils ont payés sur le sucre.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Sullivan, par ordre de Son Retour de la Excellence le Gouverneur Général, a présenté population, (H C) à la Chambre un Tableau de la population de la Province du Haut-Canada.

> Ordonné, Qu'il reste sur la table, et il est comme suit:

(Voir papiers Parlementaires, Lettres F. F.)

Retours aux Adresses au sujet du Péni-Général.

L'Honorable M. Sullivan, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, a présenté tencier, des Dé- à la Chambre des Retours aux deux Adresses partements du Commissaire du neuf du courant, au sujet du Pénitencier des Terres et de l'Arpenteur Provincial, et relatifs à des sujets ayant rapport aux Départements du Commissaire des Terres de la Couronne et de l'Arpenteur Général.

> Ordonné. Qu'ils restent sur la table et ils sont comme suit:

> (Pour les Retours au sujet du Pénitencier, voir Appendice No. 10.)

> (Pour ceux du Bureau des Terres, &c., voir Appendice No. 11.)

Bill de l'incorde Montréal, et de l'Hos-pice d'accou-chement, lu la 3e fois.

Conformément à l'Ordre du jour, le Bill poration de l'Asile des Orphelins Protestants de la Cité de Manteéal. de Montréal," et aussi le Bill intitulé, "Acte

- pour incorporer les Dames du Comité de " Régie de l'Hospice de l'Accouchement de
- " Montréal, ont été lus la troisième fois.

La question étant mise séparément, ces Bills passeront-t-ils?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné. Que le Maître en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces Bills sans amendement.

Bill de la Ligne entre Niagara et Gore, lu la 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill intitulé, " Acte pour amender l'Acte relatif à la " ligne de division entre les districts de " Niagara et de Gore," a été lu la seconde sois.

Ordonné, Que le dit Bill soit réséré à un Référé à un Comité Spécial Comité spécial de deux Membres.

> Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables M. M. Fergusson et Goodhue, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'Ordre du jour, le Bill inti- Bill pour pertulé "Acte pour mettre les Sectes Religieuses Sectes Religieus Religieus Sectes Religieus Religi

" cette partie de la Province ci-devant le lu la 2e sois. " Haut-Canada, en état de posséder les terres

" requises pour certains objets y mentionnés,"

a été lu la seconde fois.

L'Honorable M. Knoulton est entré.

Ordonné, Que le dit Bill soit réséré à un Réséré à un Comité Spécial Comité Spécial de quatre Membres.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables M. M. de Blaquiere, Sullivan, Caron et Fergusson, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, la Cham- La Chambre bre s'est ajournée à loisir et s'est mise en sur le Bi Comité de toute la Chambre sur le Bill pour Banqueroutes. abroger une Ordonnance du Bas-Canada, intitulée "Ordonnance concernant les Banquerou-" tiers et l'administration et la distribution de " leurs effets et de leurs biens," et pour établir des dispositions pour le même objet dans la Province du Canada, avec le Rapport du Comité sur icclui.

Quelques temps après la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. Bruneau a fait rapport de la part du dit Comité qu'il avait pris les dits progrès. Bill et Rapport en considération, y avait fait quelques progrès et demandant la permission de siéger de nouveau à la séance prochaine.

Rapport de

Ordonné, en conséquence.

Les Honorables M. M. Joliette, Macaulay, Hamilton, Dickson, Washburn et Droper, sont entrés.

Un Message de l'Assemblée Législative par Bill du Sémi-M. Neilson, et autres, avec un Bill intitule, naire de Québec " Acte pour autoriser le Supérieur et les Di-" recteurs du Séminaire de Québec, a acquérir

Lu 1re fois.

" et posséder des propriétés jusqu'à un certain " montant, indépendamment de celles qu'ils " possèdent déjà," auquel elle demande la con-

currence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, Vendredi prochain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à Jeudi prochain, à trois heures de l'après Ajournement midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

### Jeudi. 2e Novembre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Vice-Chancelier, Orateur.

Les Hon. M.M.

Les Hon. M.M.

De Blaquiere, Mc Gill,

McKay,

Sullivan,

Caron.

Roy, Moore,

Morris,

Dickson, Dionne, Amable,

Fraser, Alexander, Joliette.

Dionne, Joseph, Goodhue,

Crooks,

Washburn,

Fergusson, Macaulay,

Draper, Irving,

Hamilton, Bruneau,

Widmer,

McDonald,

Taché, Massuc,

Ferrie,

Walker,

Knoulton.

#### PRIERES.

L'Honble, M.

L'Honorable Orateur a informé la Chambre L'Honble. M. de Boucherville qu'il y avait un Membre qui se présentait pour être introduit.

> Quand l'Honorable Pierre Boucher de Boucherville, a été introduit entre les Honorables M. M. Bruneau et Amable Dionne.

> Alors l'Honorable M. de Boucherville a présenté son Writ de sommation à l'Orateur qui l'a remis au Greffier, et a été lu comme suit:

PROVINCE DU CANADA.

C. T. METCALFE.

VICTORIA, par la gràce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A notre fidèle et bien-aimé Pierre Boucher de Boucherville, Ecuyer,

SALUT:

SACHEZ, que, tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et la désense de notre Province du Canada, et l'église d'icelle; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Législatif de notre dite Province, et nous vous commandons, le dit Pierre Boucher de Boucherville, Ecuyer, que mettant de côté

toutes difficultés et excuses quelconques, vous sovez et comparaissiez, pour les fins susdites, dans le Conseil Législatif de notre dite Province, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement Frovincial pourra être convoqué et tenu en notre dite Province: et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

> En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province du Canada: Témoin notre très-fidèle et bienaimé le Très-Honorable Sir Charles Theophilus Metcalfe, Baronet, Chevalier Grand Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, et Capitaine Général et Gouverneur Général, dans et sur toutes nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, &c. &c. &c. A notre Hôtel du Gouvernement, à Kingston, en notre dite Province du Canada, le vingt-septième jour de Septembre, de l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-trois, et dans la septième année de notre règne.

C. T. M.

Par Ordre,

FELIX FORTIER.

C. C. C.

Alors l'Honorable M. de Boucherville s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par John F. Taylor, Ecuyer, un des Commissaires nommés sous le Grand Sceau pour administrer le serment aux Membres de la Législature, et il a pris son siège en conséquence.

L'Honorable M. de Blaquiere a présenté une Pétitions. Du Révérend Pétition du Révérend W. Anderson, et autres, W. Anderson, Ministres, Marguilliers et Comité Spécial de régie de Christ's Church, à William Henry, demandant une allocation pour réparer une maison d'Ecole publique dans la dite Ville.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

De D.B Stevenson, et autres;

L'Honorable M. Wushburn a présenté une Pétition de D. B. Stevenson, et autres, habitants du district de Prince Edward, demandant que le siége du Gouvernement ne soit pas éloigné du Haut-Canada.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Du Révérend

et autres ;

L'Honorable M. Morris a présenté une Pé-Donald McKenzie, et autres, tition du Révérend Donald McKenzie, et autres, habitants des townships de Zorra, Nissourie Du Révérend et Oxford; et aussi du Révérend Alex. C. Alex.C.McColl McColl, et autres, habitants d'Aldborough, dans le district de London, demandant séparément l'amendement de la Charte de l'Université de D'Alexander King's College; et aussi une Pétition du Ré-Mann, et autres vérend Alexander Mann, et autres, Membres de l'Eglise Presbytérienne de McNab et Horton, en liaison avec l'Eglise d'Ecosse, demandant que le Bill des affaires temporelles de l'Eglise Presbytérienne soit mis en force.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

De Robert McGill, et autres ;

L'Honorable M. Hamilton a présenté une Pétition de Robert McGill, et autres, habitants de la ville de Niagara, et des environs, demandant l'amendement de la Charte de l'Université de King's College.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Fingland, et autres.

L'Honorable M. Dickson a présenté une Pétition de Thomas Fingland, et autres, constructeurs pour le Chemin macadamisé de Hamilton et Brantford, demandant le paiement d'un certain montant d'intérêts qu'ils prétendent leur être dû par les Commissaires.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

La Chambre en Comité sur le Bill des Banqueroutes.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est mise de nouveau en Comité de toute la Chambre sur le Bill pour abroger une Ordonnance du Bas-Canada, intitulée, " Ordonnance con-" cernant les Banqueroutiers et l'adminis-" tration et distribution de leurs effets et de " leurs biens," et pour établir des dispositions pour le même objet dans la Province du Canada, avec le rapport du Comité Spécial sur icelui.

Quelque temps après la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. Bruneau a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit Bill en entier et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements.

L'Honorable M. Sherwood est entié.

Alors les amendements faits par le Comité Amendements au dit Bill, étant lus deux fois par le Greffier, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le Bill dernièrement mentionné soit grossoyé et lu la troisième fois, Mardi prochain.

Ordonné, Que deux cent copies du dit Bill Il sera imprimé soient imprimées dans la langue Anglaise et un pareil nombre dans la langue Française, pour l'usage des Membres.

L'Honorable M. Walker a présenté une Pétition De McPherson Pétition de M. M. McPherson et Crane, de et Crane. Kingston, demandant que l'Acte imposant des droits sur les produits agricoles ne soit pas mis en force immédiatement, en ce qu'il causerait un tort considérable aux engagements commerciaux actuels.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, les débats sur les amendements proposés Lundi dernier, à Bill des Droits la motion pour que le Bill intitulé "Acte pour Protectifs. " imposer des droits sur les produits agricoles " et les animaux vivants importés dans cette " Province," soit maintenant lu une seconde fois, ont été repris.

La question étant mise si "maintenant" restera dans la dite motion.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Alors le dit Bill a été lu la seconde fois.

Il est lu la 2e fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit réséré à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Bill, immédiatement.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, La Chambre con s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité Comité sur de toute la Chambre sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. McDonald a fait rapport de la part du dit Comité qu'il avait examiné le dit Bill en entier et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, demain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre conti- Ajournement nuée à demain, à une heure de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

#### Vendredi, 3e Novembre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Vice-Chancelier, Orateur.

Les Hon. M. M.

Les Hon. M. M.

De Blaquiere,

Roy, Dickson,

Mc Gill, Sullivan,

Dionne, Amable

Caron,

Dionne, Joseph

Morris,

Goodhue,

Fraser, Alexander Joliette,

Sherwood, Washburn,

Crooks, Fergusson, Draper,

Macaulay,

Irving,

Hamilton,

Widmer,

Bruneau,

Taché,

Ferrie,

Massue,

Knoulton,

Walker, De Boucherville,

McKay.

PRIERES.

La Commis-

L'Honorable Orateur a informé la Chambre en Chancellerie qu'une Commission avait été émané sous le Grand Sceau adressée à John F. Taylor, ainé, Ecuyer, le nommant un Maître en Chancellerie.

> La dite Commission a été alors lue par le Greffier.

> Ordonné, Que la dite Commission soit entrée sur les Journaux, et elle est comme suit:

PROVINCE DU CANADA. CANADA.

C. T. METCALFE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A notre fidèle et bien-aimé John Fennings Taylor, ainé, Ecuyer.

SALUT:

SACHEZ que, mettant une confiance particulière dans la fidélité, habileté et intégrité de vous le dit John Fennings Taylor, Nous vous avons nommé, constitué et appointé, et par ces présentes, nous vous nommons, constituons et appointons le dit John Fennings Taylor, un MAI-TRE DANS LA CHANCELLERIE de notre Province du Canada, pour assister en notre Conseil Législatif de notre dite Province et pour faire, remplir et exécuter tous actes, devoirs, matières et choses, dans notre dit Parlement du d'Upton, Grantham, Durham, Melbourne et des townships

ressort de la dite charge, et tel que vous serez requis et ordonné par nous de faire dans la dite charge de Maître en Chancellerie par Nous ou par le Conseil Législatif susdit, siégeant dans notre Parlement de notre dite Province; vous donnant et accordant les pouvoir et autorité d'exercer et remplir tous les devoirs susdits attachés à la dite charge et place d'un Maître en la Chancellerie de notre dite Province, pour avoir, tenir, exercer et jouir de la dite charge d'un Maître en la Chancellerie de notre dite Province, pour et durant notre bon plaisir, avec tous les droits, pouvoirs, autorités, honoraires, profits et émoluments qui appartiennent à la dite charge ou devraient y appartenir.

> En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoin notre très-fidèle et bien-aimé le Très-Honorable Sir Charles Theophilus Metcalfe, Baronet, G. C. B., un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur toutes nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, &c. &c. &c. A Kingston, ce trente-et-unième jour d'Octobre, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-trois, et dans la septième année de notre règne.

> > C. T. M.

Par Ordre,

D. DALY, Secrétaire.

Enrégistré 2e Nov., 1843, Lib. A. A. folio

R. A. TUCKER, Régistrateur.

L'Honorable M. Joliette a présenté une Pé-tition de Jean Ble. Daux, et autres, habitants Daux et autres; de la paroisse de St. Eustache, demandant qu'il leur soit permis de se servir de toute espèce de voiture d'hiver ci-devant en usage dans le Bas-Canada; et aussi une Pétition de R. Jones, et autres, habitants de la paroisse de et autres; Sorel, St. Michel d' Yamaska, et de la Rivière David; aussi une Pétition des townships Des habitants

Sherbrooke, demandant la nomination de Syndics, afin d'établir de meilleurs moyens de communication entre William Henry et Drummondville.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

De Robert Akin, et autres;

L'Honorable M. de Boucherville a présenté une Pétition de Robert Akin, et autres, habitants des Côtes St. Paul, St. Pierre et des Tanneries des Rollands, demandant l'abolition des droits de péage les Dimanches, et une réduction générale des dits droits de péage maintenant perçus sur le Chemin de Barrière qui conduit à Montréal; et aussi une Péti-De A. Forbes, tion de A. Forbes, et autres, habitants de Ste. Anne, et Ste. Geneviève, demandant que le chemin entre l'Abord à Plouffe et l'extrémité supérieure de l'Île de Montréal, soit macadamisé.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

D'Alexander Wilson, et autres ;

L'Honorable M. Morris a présenté une Pétition d'Alexander Wilson, et autres, habitants du district de Brock, demandant l'amendement de la Charte de l'Université de King's College.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Bill des Droits Protectifs, la 3e fois.

Conformément à l'Ordre du jour, le Bill intitulé, "Acte pour imposer des droits sur les " produits agricoles et les animaux vivants " importés dans cette Province," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il? Il a été résolu dans l'affirmative.

Parsó.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

La Chambre en Comité sur le Bill de l'indépendance du Parlement.

La Chambre, conformément à l'Ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le Bill intitulé, " Acte " pour mieux assurer l'indépendance du Par-" lement de cette Province."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

Rapport de progrès.

L'Honorable M. McKay a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait axaminé le dit Bill, y avait fait quelques progrès, et demandait permission de siéger de nouveau demain.

Ordonné, en conséquence.

Bill pour ac-corder un re-

L'Honorable M. Draper a présenté à la cours aux cré. Chambre un Bill pour accorder un recours plus anciers judiciaires et abolir effectif aux Créanciers en vertu d'un jugement habitants de Ste. Thérèse de Blainville, et des

et pour abolir l'emprisonnement pour dettes, l'emprisonn ment pour det excepté dans les cas de fraude.

L'Orateur à déclaré cette Chambre continuée Ajournement. à demain, à une heure de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

#### Samedi, 4e Novembre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Vice-Chancelier, Orateur :

Les Hon. M.M. Les Hon. M.M. De Blaquiere, Moore. Mc Gill. Dickson. Sullivan, Dionne, Amable Caron, Dionne, Joseph Morris. Goodhue, Fraser, Alexander Sherwood, Joliette. Washburn. Crooks. Draper, Fergusson. Irving, Hamilton, Widmer, Bruneau. Tuchė. Ferrie, Massue, Knoulton, Walker, McKay, De Boucherville, Roy.

PRIERES.

Le Bill pour accorder un recours plus effec-Bill pour abolir tif aux Créanciers, en vertu d'un jugement, et l'emprisonnement pour detpour abolir l'emprisonnement pour dettes, tes, lu la 30 fois excepté dans le cas de fraude, a été lu la première fois.

Référé à un

Ordonné, Que le dit Bill soit réséré à un Comité de cinq Membres.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables M. M. Sullivan, Caron, Ferrie, Goodhue et Draper, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'Honorable M. Draper a présenté une Pé-Pétitions
Du Lord Evêtition de l'Honorable et Très-Révérend Lord que de Torontos Evêque de Toronto, demandant que le Bill en contemplation pour amender la Charte de l'Université de King's College, ne devienne pas loi.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Ferrie a présenté deux Pé- Du Révérend lions de Révérend David Black, et autres et nuires bitants de Sée The titions de Révérend David Black, et autres, et autres

environs, demandant qu'aucune allocation ne soit accordée à l'Université du Collége de McGill à Montréal; aussi qu'il soit présenté une Adresse La Reine, demandant le changement de la Charte, et qu'elle n'accorde point la Sanction Royale aux Statuts de la dite Institution; et que la Charte de l'Université de King's College soit amendée; et aussi demandant la passation d'un Acte pour régler les affaires temporelles de l'Eglise Presbytérienne.

Ordonné. Qu'elles restent sur la table.

Retour des Baptômes,Ma pultures de Gaspé.

L'Honorable Orateur a mis devant la Chambre un Etat Général et Retour des Baptêmes, Mariages et Sépultures dans le district de Gaspé, pour l'année 1842.

Ordonné, Qu'il reste sur la table, et il est comme suit:

(Voir Papiers Parlementaires, Lettre D.)

Bill du Séminaire de Quéhec, lu la Ze fois.

Conformément à l'Ordre du jour, le Bill intitulé, "Acte pour autoriser le Supérieur " et les Directeurs du Séminaire de Québec, " à acquérir et posséder des propriétés jusqu'à " un certain montant, indépendamment de " celles qu'ils possèdent déjà," a été lu la seconde fois.

Roffers a la Chambre en Comité.

Ordonné, Que le dit Bill soit réséré à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Bill, Lundi prochain.

La Chambre en Comité sur le Bill de l'Indépendance du Parlement.

La Chambre, consormément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le Bill intitulé, "Acte pour mieux assurer l'Indé-" pendance du Parlement de cette Province,"

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. McKay, a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait pris de nouveau le dit Bill en considération, y avait fait quelques progrès, et demandait la permission de siéger de nouveau, Lundi prochain.

Ordonné, en conséquence.

Secrètes :

Un Message de l'Assemblée Législative par Des Processi- l'Honorable M. le Procureur Général Baldwin, et autres, avec un Bill intitulé, "Acte pour " réprimer les Processions de Partis dans " certains cas," et aussi un Bill intitulé, " Acte Des Sociétés " pour décourager les Sociétés Secrètes," et aussi un Bill intitulé, "Acte pour pourvoir à la Des Assem-Mées Publiques " manière de convoquer les Assemblées Pu-" bliques en cette Province et y maintenir

" l'ordre, et pour mieux conserver la Paix " Publique aux dites Assemblées," auxquels elle demande la concurrence de cette Chambre.

Les Honorables M. M. Macaulay, et McDonald, sont entrés.

Le Bill intitulé, "Acte pour réprimer les " Processions de Partis dans certains cas," et Processions de aussi le Bill intitulé, "Acte pour décourager Partis et celui des Assemblées " les Sociétés Secrètes," ont été lus séparé- Secrètes, lus la ment la première fois.

Le Bill des

Ordonné, Que les dits Bills soient lus séparément la seconde fois, Mercredi prochain.

Le Bill intitulé, " Acte pour pourvoir à la " manière de convoquer les Assemblées Pu- Bill des Assemblées Pu- blées Publiques

" bliques en cette Province, et y maintenir lu la l're sois. " l'ordre et pour mieux conserver la Paix Pu-

" blique aux dites Assemblées," a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, Lundi prochain.

Un Message de l'Assemblée Législative par l'Honorable M. le Procureur Général Baldwin et autres, comme suit:

> Assemblée Législative, Samedi, 4e Novembre, 1843.

Résolu, Que l'Adresse de cette Chambre à Sa Majesté au sujet du siège du Gouverne-Sa Majesté au sujet du siége du Gouverne-ment soit communiquée par Message à l'Hono-communiquent rable Conseil Législatif, demandant sa concurson Adresse à Sa Majesté au rence à la dite Adresse. rence à la dite Adresse.

du gouverne

Ordonné, Que l'Honorable M. Baldwin porte le dit Message à l'Honorable Conseil Législatif.

Attesté,

W. B. LINDSAY,

Gref. Assblée.

La dite Adresse à Sa Majesté a été alors lue par le Greffier, comme suit:

A LA TRES EXCELLENTE MAJESTE' DE LA REINE.

Très Gracieuse Souveraine,

Nous, les dévoués et loyaux Sujets de Votre Majesté, le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative du Canada, assemblés en Parlement Provincial, demandons très-humblement qu'il nous soit permis d'approcher de Votre Majesté, avec l'expression réitérée de notre attachement sincère à l'Auguste Personne et au Gouvernement de Votre Majesté.

Pendant la présente Session de Votre Parlement Provincial, le Gouverneur Général de Votre Majesté en cette Province, nous à communiqué par Message, que le Gouvernement Impérial de Votre Majesté ne croit pas devoir en venir à une décision sur le choix d'une place pour le Siège futur du Gouvernement de cette Province, sans l'avis de la Législature Provinciale, et que les Ministres de Votre Majesté scront prêts à soumettre favorablement à Votre Majesté telles Adresses qui lui seront présentées à ce sujet par les deux Chambres Législatives ou l'une d'elles, pour recommander soit Kingston ou Montréal, pourvu que cette recommandation soit accompagnée d'un engagement Parlementaire de voter les fonds nécessaires à cet effet.

Nous assurons Votre Majesté que nous ressentons vivement cette nouvelle preuve du désir gracieux de Votre Majesté de consulter les désirs de Votre Peuple Canadien, et nous demandons très respectueusement qu'il nous soit permis d'exposer à Votre Majesté, que nous avons, en obéissance au désir gracieux de Votre Majesté ainsi exprimé, pris ce sujet important en notre très sérieuse considération, et que dans notre opinion, il est expédient que le Siège du Gouvernement Provincial de Votre Majesté, en cette Province soit établi dans la Cité de Montréal.

Nous demandons aussi à assurer très respectueusement Votre Majesté, qu'aussitôt que Votre Majesté, dans l'exercise de Votre Prérogative Royale, aura donné ordre que le Siége du Gouvernement soit établi au dit lieu, nous nous obligeons d'accorder les subsides nécessaires pour subvenir aux dépenses qui devront accompagner l'établissement du Siége du Gouvernement dans la dite Cité.

Motion pour que l'Adresse soit prise en considération

Amendement.

Il a été proposé que la dite Adresse soit prise en considération Lundi prochain.

En amendement, il a été proposé de retrancher le tout après le mot " que" dans la motion principale, et d'insérer, " le sujet du Message " envoyé de l'Assemblée pour la concurrence " de cette Chambre, ayant été durant la pré-" sente session considéré et débattu, et des " Résolutions, et une Adresse à Sa Majesté " fondée sur icelles ayant été adoptée et pré-" sentée à Son Excellence le Gouverneur " Général, et Son Excellence ayant gracieuse-" ment répondu qu'il transmettrait icelle, pour " qu'elle soit mise au pied du Trône, cette

procéder de nouveau à la consi-" dération de ce sujet."

Après de long débats,

La question de concurrence étant mise sur la dite Motion en amendement.

Il a été résolu dans la négative.

Il est rejeté

La question étant alors mise sur la motion Motion accorprincipale.

Il a été résolu dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, Que la dite Adresse soit prise en considération, Lundi prochain.

A la décision de la Chambre pour référer le Message de l'Assemblée Législative, avec une Adresse à Sa Majesté au sujet du Siège du Gouvernement, à la considération de la Chambre, Lundi prochain.

#### Dissentient-

Parceque, La question ayant été, pendant la présente Session, amplement discutée et Protêt. déterminée dans le Conseil Législatif, par l'adoption de certaines Résolutions et d'une Adresse à Sa Majesté, ne peut de nouveau, sans dévier aux lois et usages Parlementaires.

être prise en considération

Conseil Législatif. ce 4e Novembre, 1843.

et débattue en cette Chambre.

W. Morris, WM. H. DRAPER, ROBERT DICKSON, P. B. DE BLAQUIERE, JNO. MACAULAY. JNO. HAMILTON. T. McKAY, L. P. SHERWOOD, ROBERT S. JAMESON, JAMES CROOKS. ADAM FERGUSSON, JOHN McDonald, ALEXANDER FRASER. SIMEON WASHBURN.

L'Orateur a déclaré cette Chambre con-"Chambre ne peut, sans se départir d'une tinuée à Lundi prochain, à une heure de Ajournement. "Règle Parlementaire et de la pratique \* \* | l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

### Lundi, 6e Novembre, 1843.

A une heure et demie de l'après midi, étaient présents :

Les Hon. M.M. Les Hon. M.M. Mc Gill. Dionne, Amable Sullivan. Dionne, Joseph Caron, Goodhue, Joliette. Sherwood, Fergusson, Irving, Bruneau, Widmer, Ferrie, Taché, Knoulton, .Massue, Roy, Walker, De Boucherville. Moore,

Résignation de l'Orateur.

Les Membres out été informés que l'Honorable Vice-Chancelier avait offert à Son Excellence le Gouverneur Général, la résignation de sa charge d'Orateur du Conseil Législatif; que Son Excellence avait bien voulu l'accepter, mais que, pour le moment, Son Excellence n'avait pas nommé de successeur à la charge d'Orateur.

L'Honorable M. Sherwood u Fautouil.

Sur quoi l'Honorable M. Sherwood a été prié de prendre le Fauteuil de l'Orateur pour ajourner à demain, à une heure de l'après midi.

Ajournement

L'Honorable M. Sherwood a alors pris le Fauteuil en conséquence, et du consentement des membres présents, il a déclaré cette Chambre ajournée à demain, à une heure de l'après midi.

### Mardi, 7e Novembre, 1843.

A une heure de l'après midi, étaient présents:

Mc Gill, Moore, Sullivan, Dionne, Joseph Goodhue, Caron, Joliette, Irving, Fergusson, Massue, Bruneau, Walker.

Ferrie,

De Boucherville.

Les Hon. M.M.

Roy,

Les Hon. M.M.

Point d'Ora-

Les Membres ont été informés que Son Excellence le Gouverneur Général n'avait pas encore rempli la vacance occasionnée par la résignation de l'Honorable Vice-Chancelier, de la charge d'Orateur du Conseil Législatif.

Sur quoi l'Honorable M. Ferrie a été requis L'Honorable de prendre le Fauteuil de l'Orateur pour ajour- Fauteuil. neur de nouveau à demain, à une heure de l'après midi.

L'Honarable M. Ferrie a alors pris le Fauteuil en conséquence, et du consentement des membres présents, a déclaré la Chambre ajournée à demain, à une heure de l'après midi.

### Mercredi, 8c Novembre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

Les Hon. M.M. Les Hon. M.M. Mc Gill, Moore. Sullivan, Dionne, Amable Caron, Dionne, Joseph Joliette, Goodhue, Washburn, Fergusson, Bruneau, Irving, Ferrie, Taché, Knoulton. Massue,

De Boucherville.  $Roy_{1}$ 

La Chambre a été informée qu'il avait été L'Hon R. E. accordé une Commission sous le Grand Sceau, Caron, nommé Orateur. à Réné E. Caron, Ecuyer, nommant le dit Honorable R. E. Caron, Ecuyer, l'Orateur de cette Chambre.

Sur quoi la Commission a été lue par le Greffier.

Alors, L'Honorable M. Caron a pris le Fauteuil au pied du Trône, et il a été

Ordonné, Que la dite Commission soit entrée sur les Journaux, et que la Masse soit portée devant lui.

PROVINCE DU C. T. METCALFE. CANADA.

VICTORIA, par la grâce de DIEU, LaCommission REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A notre fidèle et bien-aimé Réné Edouard Caron, Ecuyer, et un des Membres du Conseil Législatif de notre Province du Canada.

#### SALUT:

ATTENDU que par et en vertu d'un certain Acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, fait et passé dans la Session tenue dans les troisième et

quatrième années de notre règne, et intitulé, " Acte pour réunir les Provinces du Haut et " du Bas-Canada, et pour le Gouvernement " du Canada," il est entre autres choses statué, que le Gouverneur de la Province du Canada, aura pouvoir et autorité, de temps à autre, par un instrument sous le Grand Sceau de notre dite Province, de nommer un Membre du Conseil Législatif de la dite Province, Orateur du dit Conseil Législatif, et de le déplacer et d'en nommer un autre à sa place. Sachez que, nous reposant sur votre loyauté. fidélité, sagesse et discrétion reconnues, nous vous avons constitué et nommé, et par ces présentes, nous vous constituons et nommons Orateur du dit Conseil Législatif de notre dite Province, durant notre bon plaisir Royal et que vous serez Membre du dit Conseil Législatif de notre dite Province, et place de l'Honorable Robert Sympson Jameson, résignataire, avec pouvoir et autorité de faire et remplir tous les devoirs et choses qui de droit et en vertu de la loi, sont du ressort de la dite charge. C'est pourquoi, nous voulons et commandons vous le dit Réné Edouard Caron, de vaguer bien aux et remplir effectivement les devoirs de la dite charge, et ces présentes, nos Lettres Patentes Royales, vous seront une garantie suffisante à cet esset.

> En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province du Canada: Témoin notre très-fidèle et bienaimé Sir Charles Theophilus Metcalfe, Baronet, G.C.B., un de nos Très-Honorables Conseillers Pri-Gouverneur Général l'Amérique Septentrionale Britannique, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, &c. &c. &c. A Kingston, huitième jour de Novembre, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-trois, et dans la septième année de notre règne.

C. T. M.

ROBERT BALDWIN, Procureur Général. Par Ordre,

D. DALY, Secrétaire.

Les Honorables M. M. Fergusson, et Washburn se retirent.

L'Honorable M. Massue a présenté une Pétitions De B. Esty, Pétition de Benjamin Esty, et autres, habitants et autres; de St. Eustache, St. Benoit, Isle Bizarre et Ste. Genevière, demandant que la chambre ne passe pas un Bill pour accorder à Hyacinthe St. Germain et J. Guspard Laviolette, le privilége exclusif d'un Pont de Péage sur la rivière Jésus, entre St. Eustache et Ste. Rose.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Ferrie a présenté une A. Gale, et Pétition du Révérend Alexander Gale, et autres ; autres, de la ville de Hamilton, demandant l'amendement de la Charte de l'Université de King's College.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. McGill a présenté une Pé- De M. Wiltition du Rév. Mark Willoughby, et autres, ha- autres; bitants de la Cité de Montréal, demandant que la septième clause de l'Acte des Ecoles Elémentaires soit amendée de manière à placer les Frères de la Doctrine Chrétienne, sur le même pied que les autres étrangers relativement à leur admission à certaine charge en vertu du dit Acte; aussi une Pétition du Révérend J.Bethune, DD: John Bethune, D. D., et autres, habitants de la et autres; cité de Montréal, demandant que l'Ecriture Sainte soit reconnue comme livre classique dans toutes les Ecoles Publiques et les Séminaires de cette Province pour les enfants de parents protestants: aussi une Pétition du Révérend Du Révérend Alexander Muthieson, D. D., et autres, Minis- A. Mathier ot autres; tre et Congrégation de l'Eglise de St. Andrew, à Montréal, demandant que la dite Eglise ne soit pas comprise dans les dispositions du Bill relatif aux affaires temporelles de l'Eglise d'Ecosse, maintenant devant la Législature.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable M. Bruneau a présenté une Pétition du Baron de Longueuil, et autres, Longueuil, et habitants de la ville de Dorchester, et des environs, demandant l'établissement d'une Cour de Session de Quartiers dans la dite ville; et aussi que le Gouvernement se porte garant d'un emprunt à être prélevé pour la construction d'une Prison dans la dite ville.

Ordonné, Qu'elle reste sur la tablé.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre considération a procédée à prendre en considération l'Adresse de l'Adresse de l'Assemblée au de l'Assemblée Législative au sujet du Siège du Gouvernedu Gouvernement de cette Province à l'avenir. frent.

Laquelle étant lue par le Greffier.

Du Baron de

Il a été proposé de concourir avec l'Assemblée Législative dans la dite Adresse en remplissant le blanc avec "Conseil Législatif et l'."

La question de concurrence étant mise sur la dite motion.

La Chambre oncourt.

Il a été résolu unanimement dans l'affirmative.

Ordonné, Que l'Orateur signe la dite Adresse de la part de cette Chambre.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et l'informe que cette Chambre a concouru dans la dite Adresse, en remplissant le blanc par "Conseil Législatif et l'."

Ordonné, Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, comme suit:

A Son Excellence le Très-Honorable Sir CHARLES THEOPHILUS METCALFE, Baronet, Chevalier Grand Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, un des Très-Honorables Conseillers Privés de Sa Majesté, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur les Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick, et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

Qu'il plaise a votre Excellence.

Nous les dévoués et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative du Canada, assemblés en Parlement Provincial, demandons qu'il nous soit permis d'approcher Votre Excellence avec notre humble demande, que vous voudrez bien transmettre notre Adresse au sujet du Siége futur du Gouvernement Provincial de Sa Majesté en cette Province, en la manière que Votre Excellence le jugera convenable, pour qu'elle soit déposée au pied du Trône.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende auprès de l'Assemblée Législative et insorme cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé l'Adresse dernièrement mentionnée à Son Excellence le Gouverneur Général, à taquelle il demande sa concurrence.

Conformément à l'Ordre du jour, Bill pour abroger une Ordonnance du Bas- lu la 3e fois. Canada, intitulée, "Ordonnance concer-" nant les Banqueroutiers et l'administra-" tion et distribution de leurs effets et de " leurs biens," et pour établir des dispositions pour le même objet dans la Province du Canada, a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il ? Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que le titre soit : " Acte pour Time abroger une Ordonnance du Bas-Canada, intitulée "Ordonnance concernant les Banquerou-" tiers et l'administration et la distribution de " leurs effets et de leurs biens," et pour établir " des dispositions pour le même objet dans la " Province du Canada."

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est La Chambre en ajournée à loisir, et s'est mise en Comité Bill du Sémide toute la Chambre sur le Bill intitulé, " Acte pour autoriser le Supérieur et les Di-" recteurs du Séminaire de Québec, a acquérir " et posséder des propriétés jusqu'à un certain " montant, indépendamment de celles qu'ils " possèdent déjà."

Quelque temps après la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. Moore a fait rapport de la part du dit Comité qu'il avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, demain.

Conformément à l'Ordre du jour, le Bill inti- Bill des Assemtulé, " Acte pour pourvoir à la manière de lu la 2e fois. " convoquer les Assemblées Publiques en " cette Province et y maintenir l'ordre, et " pour mieux conserver la paix publique aux " dites Assemblées," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Bill, immédiatement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est La Chambre est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité celui.

de toute la Chambre sur le Bill dernièrement mentionné.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

Rapport de progrès

L'Honorable M. A. Dionne a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait pris le dit Bill en considération, y avait fait quelques progrès et demandait la permission de siéger de nouveau demain.

Ordonné, en conséquence.

Rill des Proces-

Conformément à l'Ordre du jour, le Bill intisions de Partis, tulé, " Acte pour réprimer les Processions de lu la 2e fois. " Partis dans certains cas," a été lu la seconde

> Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Bill immédiatement.

La Chambre en Comité sur icelui.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le Bill dernièrement mentionné.

Quelque temps après la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. J. Dionne a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit Bill en entier et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, demain.

Bill des Sociétés Secrutes, lu la 2e fois.

Conformément à l'Ordre du jour, le Bill intitulé, " Acte pour décourager les Sociétés Se-" crètes," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Bill immédiatement.

La Chambre Comité sur lcolui.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le Bill dernièrement mentionné.

Quelque temps après la Chambre s'est remise, ct

L'Honorable M. Goodhue a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit Bill en entier et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, demain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau le Bill de l'In-en Comité de toute la Chambre sur le Bill dépendance du Parlement. intitulé, " Acte pour mieux assurer l'indépen-" dance du Parlement de cette Province," avec le Rapport du Comité sur icelui.

The state of the state of

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. Irving a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit Bill en entier et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements.

Les dits amendements ont été alors lus par le Greffier, comme suit:

Feuille 1, ligne 12,-Retranchez "passation Amendements. " de cet Acte," et insérez, " fin du présent Parlement."

" 1, " 14,-Après " inhabile à," retranchez le mot " et," dans la 20e ligne.

2, 27,—Après "Lois," retranchez " le reste de la Clause, et " insérez, " Pourvu tou-" jours que rien de contenu " dans la disposition pré-" cédente ne s'étendra ni " ne sera entendu s'éten-" dre à aucune personne " qui, étant Membre du " Conseil Exécutif. rem-" plira aussi les charges " suivantes, savoir: celle " de Receveur Général, " Inspecteur Général, Se-" crétaire de la Province, " Commissaire des Terres " de la Couronne, Procu-" reur Général, Avocat " Général, Solliciteur Gé-" néral, Président du Bu-" reau des Travaux Publics, " Régistrateur de la Pro-" vince ou Arpenteur Gé-" néral."

- 2, 41 et 42,-Retranchez "après " la passation de cet Acte, " ôsera," et insérez, " qui " étant élu après la passa-" tion de cet Acte, ôsera."
- 2 et 3,—Retranchez les troisième et quatrième clauses.

Page 3, ligne 31,—Après "Juges de Circuit," insérez " et tous Membres " du Clergé de l'Eglise

" d'Angleierre ou d'Ecosse,

" et tous Prêtres et Minis-

" tres, soit suivant les rites

" de l'Eglise de Rome, ou

" suivant aucune autre

" forme ou profession reli-

" gieuse."

Dans le Préambule, ligne 3, retranchez " Par-

" lement," et insérez " As-

" semblée Législative."

Dans le Titre, retranchez " Parlement," et in-

" sérez " Assemblée Lé-

" gislative."

Amendements adoptés.

Les dits amendements étant lus une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur iceux, la Chambre a concouru séparément sur chacun d'eux.

Ordonné, Que les dits amendements soient grossoyés et que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, demain.

Rill du Chemin Kingston.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. Henry Smith, et autres, avec un Bill intitulé, " Acte pour changer et amender l'Acte " qui incorpore la compagnie maritime du " Chemin de Fer de Kingston," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Lu la Ire fois.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, demain.

Bill de naturafication do C. Morgan, et autres.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. Morris, et autres, avec un Bill intitulé, " Acte pour naturaliser Cyprien Morgan " et autres," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Rapport sur le Bill de la ligne de Gore et Niagara.

L'Honorable M. Goodhue, du Comité Spécial auquel avait été réséré le Bill intitulé, " Acte pour amender l'Acte relatif à la " ligne de division entre les districts de " Niagura et de Gore," a fait rapport que le Comité avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport, sans amendement.

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient résérés à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur les dits Bill et Rapport immédiate-

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de en Comité sur toute la Chambre sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. Taché a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport, sans amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, demain.

Un Message de l'Assemblée Législative par l'Honorable M. le Procureur Général Baldwin, l'Assemblée et autres, comme suit :

Bux Adresse à Son Excel lence, au sujet du siége du gouverne-

Assemblée Législative, Mercredi, 8e Novembre, 1843.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif informant leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé aux Adresses à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de transmettre les Adresses des deux Chambres à Sa Majesté au sujet du Siége du Gouvernement, au Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté, pour les Colonies, afin qu'elles soient déposées au pied du Trône.

Ordonné, Que l'Honorable M. Baldwin porte ce Message au Conseil Législatif.

Attesté,

W. B. LINDSAY. Gref. Assblée.

sentées à Son Excellence le Gouverneur Gé-seront présentées par toute la Chambre. Ordonné, Que les dites Adresses soient pré-

Ordonné, Que les Honorables M.M. Mc Gill et Bruneau se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général pour savoir quand Son Excellence voudra bien recevoir la Chambre avec les dites Adresses.

Ordonné, Que l'Honorable M. Joliette soit L'Honorable ordonné, Que l'Honorable IVI. Journe soit M. Joliette ajouté au Comité Spécial auquel a été référé ajouté au Comité des lois le rapport du Greffier en Loi sur les lois expi-mue des lois expirées et exrées et sur le point d'expirer.

Ordonné, Que les Honorables M.M. Joliette Les Honbles. et Bruneau soient ajoutés au Comité auquel a M.M. Joliette ot Bruneau

ajourée au Co-été référé le Bill de l'Assemblée Législative, inti-mité sur le Bill de récensement tulé, " Acte pour faire le Récensement du " Bas-Canada, et pour obtenir certains ren-" seignements statistiques y mentionnés,"

Impression du Rapport du Bureau des Travaux Publics

Ordonné. Qu'il soit imprimé cent copies du Rapport du Bureau des Travaux Publics, en Anglais, et un égal nombre en Français pour l'usage des Membres.

et aussi

Ordonné, Que les Honorables M. M. Bru-Les Honbles. Ordonné, Que les Honorables M. M. Bru-M M.Bruncau, neau, Massue et De Boucherville soient ajou-Massue et Boutés au Comité Spécial chargé d'examiner et cherville ajout tés au Comité Spécial chargé d'examiner et tés au Comité des Contingents faire rapport sur les Comptes Contingents du Conseil Législatif de la présente Session.

Au Comité des Journaux.

Ordonné, Que les Honorables M. M. Bruneau, Mussue et De Boucherville, soient ajoutés au Comité Spécial chargé d'examiner et perfectionner les Journaux de cette Session du Parlement et des précédentes.

autres ;

L'Honorable M. A. Dionne a présenté une Pétition De Charles Pétition de Charles Cazcau, et autres, Inspecteurs de Bois Commissionnés résidants en la Cité de Québec, demandant l'adoption de certaines suggestions relatives à l'Acte réglant l'inspection et mésurage du bois de construction

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Rapport sur l'Education, 'B. C.)

L'Honorable M. Sullivan, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, a présenté à la Chambre un Rapport sur l'Education, dans le Canada Est pour l'année 1842.

Ordonné, Qu'il reste sur la table, et il est comme suit:

(Voir papiers Parlementaires, Lettre Z.)

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à une heure de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

# Jeudi, 9e Novembre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable R. E. Caron, Orateur:

Les Hon. M.M.

Les Hon. M.M.

Mc Gill.

Dionne, Joseph

Sullivan,

Goodhue.

Joliette.

Irving,

Bruneau,

Tuché,

Knoulton,

Massuc,

Moore,

De Boucherville.

Dionne, Amable

PRIERES.

L'Honorable M. McGill a fait rapport que son Excellence l'Honorable M. Bruneau et lui-même s'étaient chambre à 2 rendus auprès de Son Excellence le Gouver-heures, p. m. neur Général, pour savoir quand Son Excellence voudra bien recevoir les Adresses des deux Chambres au sujet du siége du Gouvernement, et que Son Excellence avait fixé demain, à deux heures de l'après-midi, pour cet objet.

Ordonné, Que les Maîtres en Chancellerie se rendent à l'Assemblée Législative et informent cette Chambre, que Son Excellence le Gouverneur Général a sixé demain, à deux heures, P. M., à l'Hôtel du Gouvernement, pour rececevoir les Adresses des deux Chambres, et que le Conseil Législatif s'y trouvera au temps indiqué.

Conformément à l'Ordre du jour, le Bill Bills Du Séminaire intitulé, "Acte pour autoriser le Supérieur de Québec; " et les Directeurs du Séminaire de Québec, " à acquérir et posséder des propriétés jusqu'à un certain montant, indépendamment de " celles qu'ils possèdent déjà," et aussi le Bill intitule, "Acte pour réprimer les Des Processions de Partis; " Processions de Partis, dans certains cas," et aussi le Bill intitulé, "Acte pour décourager se " les Sociétés Secrètes," ont été séparément lu la 3e fois. lus la troisième fois.

Des Sociétés

La question étant mise séparément, ces Bills Passés. passeront-ils?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ces Bills, sans amendement.

Conformément à l'Ordre du jour, le Bill Bill de Plate intitule, "Acte pour mieux assurer l'Inde-lu la 3e fois. " pendance du Parlement de cette Province," a été lu, tel qu'amendé, la troisième fois.

The second secon

La question étant mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec divers amendements, auxquels elle demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill inti- Bill de la Ligne tulé, " Acte pour amender l'Acte relatif à la et Gore, " Ligne de Division entre les districts de lu la 36 fois. " Niagara et de Gore," a été lu la troisième fois.

Passé.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Comité sur le Bill des Assemblécs Publiques

La Chambre, conformément à l'Ordre, s'est La Chambre en ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le Bill intitulé, "Acte

- " pour pourvoir à la manière de convoquer
- " les Assemblées Publiques en cette Province " et y maintenir l'ordre, et pour mieux
- " conserver la Paix Publique aux dites Assem-
- " blées."

Rapport d'un amendement.

Quelque temps après la Chambre s'est remise, et l'Honorable M. A. Dionne a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un certain amende-

Le dit amendement a été alors lu par le Greffier, comme suit:

L'amendement. Feuille 2, ligne 17,-Retranchez "huit," et insérez "trois."

> Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

> Ordonné, Que le dit amendement soit grossoyé et que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, ce jour.

Bill du Chemin

Conformément à l'ordre du jour, le Bill in-Kingston, lu la titulé, "Acte pour changer et amender l'Acte " qui incorpore la Compagnie Maritime du " Chemin de Fer de Kingston," a été lu la seconde fois.

> Ordonné, Que le dit Bill soit réséré à un Comité de toute la Chambre.

> Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Bill, immédiatement.

La Chambre icelui.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est en Comité sur ajournée à loisir et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le dit Bill.

> Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et l'Honorable M. Massue a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait pris le dit Bill en considération, y avait fait quelques progrès, et demandait la permission de siéger de nouveau.

> La question de concurrence stant mise, s'il sera permis au Comité de siégor de nouveau sur le dit Bill.

Il a été résolu dans la négative.

Ordonné, Que le dit Bill dernièrement mentionné, soit référé à un Comité Spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le Comité soit composé Réséré à un des Honorables M. M. McGill, Bruneau et Moore, qui s'assembleront et s'ajourneront à

L'Honorable Orateur a présenté une Péti-Pétition tion du Très-Révérend Lord Evêque de vérend Lord Montréal, et autres, habitants du Bas-Canada, Montréal, demandant un Acte pour les incorporer sous et autres; le nom de "Société Ecclésiastique du Diocèse de Québec."

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

La Chambre s'est remisc.

Conformément à l'Ordre, le Bill intitulé, Bill des Assem "Acte pour pourvoir à la manière de con- lu la 3e fois. " voquer les Assemblées Publiques en cette " Province, et y maintenir l'ordre et pour " mieux conserver la Paix Publique aux dites

" Assemblées," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question étant mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Ordonné, Que les Honorables M. M. Taché Membres ajouet de Boucherville soient ajoutés au Comité sur le Bill rela-Spécial auquel a été réséré le Bill intitulé, tif aux Nou-"Acte pour exempter les Officiers Publics sions des Offi-

" des frais de Nouvelles Commissions au " décès de Sa Majesté.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à unc heure de l'aprèsmidi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

# Vendredi, 10e. Novembre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable R. E. Caron, Orateur.

Les Hon. M.M.

Les Hon. M.M.

Mc Gill,

Dionne, Joseph

Sullivan,

Goodhue,

Joliette.

Irving,

Bruneau,

Taché,

Knoulton,

Massue.

Moore,

De Boucherville,

Dionne, Amable

PRIERES.

Pétition. DeH.Robinson et autres ;

L'Honorable M. Knoulton a présenté une Pétition de H. Robinson, et autres, habitants des townships de Stukely, Ely et Brompton demandant une allocation pour compléter un chemin depuis Melbourne jusqu'au chemin principal qui conduit de Sherbrooke à Montréal.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

De Kenneth Cameron, et autres;

L'Honorable M. Irving a présenté une Pétition de Kenneth Cameron, et autres, du township de Thorah, demandant l'ouverture d'un chemin depuis Windsor Harbour, sur le Lac Ontario, aux détroits du Lac Simcoe.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

De W. D'Eschambault :

L'Honorable M. de Boucherville a présenté une Pétition du Docteur William d'Eschambault, de Lapraierie, demandant une rémunération pour ses services comme Commissaire l'élection contestée s'enquérir de d'Olivier Berthelet, Ecuyer, de Montréal, en

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

De l'Hon. R. U. Harwood, et autres

L'Honorable Orateur a présenté une Pétition de l'Honorable R. U. Harwood, et autres, habitants du comté de Vaudreuil, demandant que dans le Bill de Judicature projeté, les Cours de Circuits soient continuées dans ce comté, comme ci-devant.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Ordonné, Que les Honorables M. M. Bru-Membres ajou-neau, Goodhue, Moore, Irving et Massue tés au Comité sur le Bill pour soient ajoutés au Comité Spécial auquel a été réséré le Bill intitulé, "Acte pour régler les ions de Quar-" époques auxquelles se tiendront les Cours

- " Générales des Sessions de Quartier dans
- " cette partie de la Province ci-devant le
- " Haut-Canada."

La Chambre s'est ajournée à loisir.

La Chambre s'est remise.

L'Honorable Orateur a fait rapport que les Réponse de deux Chambres du Parlement avaient présenté all'Adresse des deux Chambres du Parlement avaient présenté deux Chambres aujourd'hui, à Son Excellence le Gouverneur au sujet du Général, leur humble Adresse à Sa Majesté, et siége du gouaussi leur Adresse à Son Excellence au sujet du Siége du Gouvernement, auxquelles il avait plu à Son Excellence de faire la réponse sui-

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de l'Assemblée Législative.

Je transmettrai votre Adresse au Secrétaire d'état de Sa Majesté, pour qu'elle soit déposée au pied du Trône.

ponse de Son Excellence le Gouverneur Gédes Adressesnéral à icalies au néral à icelles, soient imprimées et publiées dans les deux langues.

Ordonné, Que l'auditoire se retire.

Il a été proposé, que la motion d'amende- L'amendement ment faite le quatre du courant à la motion, pour la lecture " Que l'Adresse de l'Assemblée Législative à de l'Assemblée

" Sa Majestée, au sujet du Siége du Gouver- au sujet du siége du gou-" nement, soit prise en considération Lundi vernement, est lu. prochain," soit maintenant lue.

La question de concurrence étant mise, il a été résolu dans l'affirmative.

La dite motion en amendement a été alors lue en conséquence.

Il a été alors proposé, que tous les mots dans la dite Motion d'amendement après "pratique" biffer certains mots des Jour-dans la onzième ligne, jusqu'à "procéder" naux de la chambre. dans la douzième ligne, soient biffés des Journaux de cette Chambre.

Ordonné, Que la considération de la dite motion soit remise à Lundi prochain.

Il a été proposé que le Protêt entre sur les Lo Protêt du 4 Journaux de cette Chambre, le quatre du courant, soit maintenant lu.

La question de concurrence étant mise, il a été résolu dans l'Affirmative.

Le dit Protêt a été alors lu par le Greffier en conséquence.

Il a été alors proposé, que tous les mots dans Motion pour le dit Protêt après "Parlementaires" dans la mots des Jours septième ligne, jusqu'à "être" dans la huitième baux de la Chambre. ligne, soient bissés des Journaux de cette Chambre.

Ordonné, Que la considération de la dite motion soit remise à Lundi prochain.

Bill du Pont de Cataraqui.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. Cartwright, et autres, avec un Bill intitulé,

" Acte pour amender la Charte de la Compa-

" gnie du Pont de Cataraqui."

Lu la lec fois.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, Lundi prochain.

Les Comités des Journaux et des Continnutre.

Kingston-

Ordonné, Que le Comité Spécial chargé d'examiner et perfectionner les Journaux de la gents autorisés Chambre de la présente Session et des précé-à faire rapport de temps à dentes, et aussi le Comité Spécial'charos d'avaminer et faire rapport sur les Comptes Contingents du Conseil Législatif de la présente Session, aient le pouvoir de faire rapport de temps à autre.

L'Honorable M. Mc Gill du Comité Spécial Rapport du auquel a été réséré le Bill intitulé, " Acte pour Comité sur le Bill du Chemin de Fer do changer et amender l'Acte qui incorpore la " Compagnie Maritime du Chemin de Fer de

" Kingston," a présenté son rapport.

Ordonné Qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le Gressier, comme suit :

> Conseil Législatif, Chambre des Comités, 9e Novembre, 1843.

Le Comité Spécial auquel a été référé le Bill de l'Assemblée intitulé, " Acte pour " changer et amender l'Acte qui incorpore la

" Compagnie Maritime du Chemin de Fer de

" Kingston," a l'honneur de faire rapport :

Qu'après avoir examiné le dit Bill, il est d'opinion qu'il requiert les amendements suivants:

Feuille 1, ligne 25,—insérez, " Pourvu tou-

" jours, que tout tel bien

" ou propriété foncière que

" la dite Compagnie pourra

" posséder, n'excédera pas

" en valeur annuelle, la

" somme de cinq mille

" louis courant."

30,—Après " sera," insérez " comme."

" 31,—Après "quelconque," insérez

" comme si les pouvoirs et

" autorités conférés par cet

" Acte, eussent été confé-

" rés par l'Acte ci-dessus

" mentionné, et comme si

" les dits contrats, trans-

" ports, baux, accords ou

" conventions, avaient été

" faits par, avec ou au nom

" de la dite Corporation."

Feuille 2, ligne 1,—Après "même," insérez

" Pourvu toujours, que

" rien de contenu dans

" l'Acte ci-devant men-

" tionné ou dans le présent

" Acte, ne sera considéré

" comme autorisant la dite

" corporation à agir en

" qualité de Banquiers, ou

" d'émaner ou tenir en

" circulation, des billets de

" la nature de billets de

" Banque, ou de donner

" force de loi à ces billets,

" s'ils sontémis par, ou au

" nom de la dite corpora-

" tion."

Le tout néanmoins humblement soumis.

#### P. McGill, Président.

Ordonné, Que le Bill dernièrement mentionné soit référé à un Comité de toute la Chainbre, avec le Rapport du Comité Spécial sur icelui.

Ordonné, Que la Chambre se mette de nouveau en Comité sur le dit Bill et le Rapport sur icelui, Lundi prochain.

L'Honorable M. Bruneau du Comité Spé-cial chargé d'examiner et faire rapport sur les Contingnées Comptes Contingents du Conseil Législatif de contingents. la présente Session, a présenté son premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le Greffier, comme suit :

> Conseil Législatif, Chambre des Comités, 10e Novembre, 1843.

Le Comité Spécial auquel ont été référés les Comptes Contingents de Votre Honorable Chambre, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre Comité en examinant les dits Comptes s'est apperçu que l'Ecrivain qui remplit les devoirs de Traducteur Français de Votre Honorable Chambre, est payé tous les mois à même les contingents de la Chambre et non par Warrant, comme le Traducteur Français de l'Honorable Assemblée Législative.

Votre Comité ayant pris en considération la nécessité d'avoir, pour la convenance des Membres de Votre Honorable Chambre, un Traducteur Français, qui sera considéré comme un des Officiers permanents de cette Chambre, et qui aidera généralement à faire l'ouvrage du Bureau pendant la Session et pendant la vacance, recommande qu'il soit nommé à cette charge une personne compétente qui sera placée sur le même pied, quant aux époques et à la manière du paiement, que le Greffier en Loi et Traducteur Anglais, et prendra son rang immédiatement après cet officier dans la liste des officiers permanents de Votre Honorable Chambre.

Votre Comité recommande de plus qu'il soit aussi du devoir du Traducteur Français de préparer et faire la Copie des Journaux et des autres procédés de la Chambre, dans la langue française, faite jusqu'à présent par la personne remplissant les devoirs de Traducteur Français.

Le tout néanmoins humblement soumis.

Frs. P. Bruneau,

Président.

Ordonné, Que le dit Rapport soit pris en considération, Lundi prochain.

Etat des

L'Honorable M. Sullivan, par ordre de Son affdires du Pé-nitencier Pro-sincial, 1842 et à la Chambre divers Etats des affaires du 1843. Pénitencier Provincial pour les années 1842, 1843.

> Ordonné, Qu'ils restent sur la table, et il sont comme suit:

(Voir Papiers Parlementaires, Lettre G.G.)

Membre ajouté au Comité sur le Bill du Recensement.

Ordonné, Que l'Honorable M. Joseph Dionne soit ajouté au Comité Spécial auquel a été référé le Bill intitulé, "Acte pour faire le

- " Recensement du Bas-Canada, et pour obte-
- " nir certaines informations statistiques y men-
- " tionnées."

Ecuyer.

Ordonné, Que les Honorables M. M. Joliette Membres ajou-tés au Comité et de Boucherville soient ajoutés au Comité sur la Pétition Spécial auquel a été résérée la Pétition de de John Joseph, Spécial auquel a été résérée la Pétition de John Joseph, Ecuyer, ex-Greffier du ci-devant Honorable Conseil Législatif du Haut-Canada, demandant une investigation de ses reclamations, en conséquence de la perte de sa charge par suite de l'Union des Provinces.

Ordonné, Que les Honorables M. M. Bru-Membres ajoutés au Comité sur le Bill re. neau, Moore et Irving soient ajoutés au Comité

Spécial auquel a été référé le Bill intitulé, latif aux Nou-" Acte pour exempter les Officiers Publics sions des Offi-" des frais de nouvelles commissions au décès ciers Publica. de Sa Majestée."

Ordonné, Que l'Honorable M. Joliette soit Membres ajou-ajouté au Comité Spécial chargé d'examiner et des Contingents faire rapport sur les Comptes Contingents du et à Conseil Législatif de la présente Session.

Ordonné, Que les Honorables M. M. Mc Gill, celui sur le Sullivan et Goodhue soient ajoutés au Comité mations adver-

- Spécial auquel a été référé le Bill intitulé, ses. " Acte pour mettre les Cours de Justice, dans
- " cette partie de la Province nommée le " Haut-Canada, en état de protéger les indi-
- vidus contre les réclamations adverses dans
- " lesquelles ils n'ont aucun intérêt.".

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée Ajournement. à demain, à une heure de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

### Lundi, 13e Novembre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable R. E. Caron, Orateur.

Les Hon. M.M. Les Hon M.M. Sullivan, Goodhue, Joliette, Irving, Bruneau, Taché. Moore, Massue,

De Boucherville.

Dionne, Amable Dionne, Joseph

PRIERES.

Ordonné, Que l'auditoire se retire.

L'Ordre du jour étant lu pour prendre en Certaine partie considération la motion d'amendement faite le de la motion en quatre du courant, à la motion. Que l'Assemblee au sujet du siége de l'Assemblée Législative à Sa Majestée, au sujet du siége du Gouvernement, soit prise du Gouvernement, biffée des Journaux de la Chambre.

Il a été proposé, que tous les mots dans la dite motion d'Amendement après "Pratique" dans la 11e ligne, jusqu'à "procéder" dans la 12e ligne, soient biffés des Journaux de cette Chambre.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu, dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Certaine partie du Protôt du 4 du courant, biffée des Jour-Chambre.

L'Ordre du jour étant lu pour prendre en considération le Protêt entré sur les Journaux de cette Chambre le 4 du courant.

Il a été proposé, Que tous les mots dans le dit Protêt après "Parlementaires" dans la 7e ligne, jusqu'à "être" dans la 8e ligne, soient biffés des Journaux de cette Chambre.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu, dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Pétitions

four, et sutres.

L'Honorable M. Moore a présenté une Pé-De Christopher Thompson, et tition de Christopher Thompson, et autres, Syndics de la Congrégation Presbytérienne de Scarborough, demandant que le Bill des affaires temporelles de l'Eglise Presbytérienne ne soit Du Révérend point adopté sans quelques amendements; et Andrew Bul- aussi une Pétition du Révérend Andrew Balfour, et autres, habitants du Comté de Shefford, demandant l'ouverture d'un chemin de St. Jean à Waterloo, dans le comté susdit.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Ordonné, Que la Pétition dernièrement mentionnée soit maintenant lue.

Elle est lue

La dite Pétition a été alors lue par le Greffier en conséquence.

Pétitions De Hugh Urquhart, et au-

Wylie, et au-

L'Honorable M. Irving a présenté une Pétition de Hugh Urquhart, et autres, habitants du township de Cornwall, et des environs; et aussi une Pétition de James Wylie, et autres, habitants du Township de Ramsay, dans le district de Bathurst, demandant séparément que la Législature adopte quelques dispositions en vertu desquelles les Sectes Réligieuses dominantes soient représentées dans King's College, et qu'il ne soit plus sous la direction exclusive et sous l'influence d'une seule dénomination religieuse.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

ler Rapport du Comité des Journaux.

Le Comité Spécial chargé d'examiner et perfectionner les Journaux de cette Session et des précédentes, a présenté son premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le Greffier, comme suit:

Conseil Législatif, Chambre des Comités, 10e Novembre, 1843.

Le Comité Spécial chargé d'examiner et de persectionner les Journaux de ce Parlement et des précédents, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Qu'il a examiné soigneusement les Journaux imprimés dans la langue Anglaise par M. Stanton, et dans la langue Française par M.M. Cary et Desburats, ainsi que leur reliure, et éprouve beaucoup de satisfaction en donnant son entière approbation à la manière dont ils ont élé exécutés.

Votre Comité ayant été informé de la nomination de M. Stanton à la charge de Collecteur des Douanes, à Toronto, recommande que dans la suite, l'impression des Journaux de Votre Honorable Chambre, dans la langue Anglaise, soit donnée aux Imprimeurs de Sa Majesté de cette Province, pour être exécutée à des termes aussi avantageux que ci-devant.

L'Honorable M. de Boucherville, un des Membres de Votre Comité, n'approuve point la dernière partie de ce rapport, parceque Votre Comité n'a aucun avis officiel ou autre, que M. Stanton a abandonné la place d'Imprimeur de Sa Majesté pour la ci-devant Province du Haut-Canada.

Le tout néanmoins humblement soumis.

FRS. P. BRUNEAU, Président.

Ordonné, Que la Chambre prenne maintenant le dit rapport en considération.

La Chambre a alors procédé à la considération d'icelui en conséquence.

Le Rapport étant lu, il a été

Ordonné, Que le dit Rapport soit adopté. Il est adopté.

Un Message de l'Assemblée Législative par L'Assemblée M. Christie, et autres, pour rapporter le Bill de l'indépende intitulé, " Acte pour mieux assurer l'indépen- lement. " dance du Parlement de cette Province," et pour informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a concouru dans les amendements faits à ce Bill sans aucun amendement.

L'Honorable M. Bruneau du Comité Spécial Rapport sur la Pétition de J. auquel a été référée la Pétition de John Joseph, Peution de J Ecuyer, ex-Greffier du ci-devant Honorable Conseil Législatif du Haut-Canada, demandant l'investigation de ses réclamations, en conséquence de la perte de sa charge par suite de l'Union des Provinces, a présenté son rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le Greffier, comme suit :

Le Rapport.

Conseil Législatif, Chambre des Comités, 13e Novembre, 1843.

Le Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de John Joseph, Ecuyer, ex-Greffier du Conseil Législatif de la ci-devant Province du Haut-Canada, demandant l'investigation de son affaire, a l'honneur de faire rapport.

Votre Comité a fait venir le Pétitionnaire M. Joseph, devant lui, et tant par l'information verbale qu'il a communiquée, que par les papiers et documents qu'il a fournis, il a été établi à la satisfaction de votre Comité:

Que le Pétitionnaire est venu en Canada, en 1836, parmi les attachés de Sir Francis Bond Head (qui venait d'être nommé Lieutenant Gouverneur du Haut-Canada,) en qualité de Secrétaire Civil, situation à laquelle il avait été recommandé par M. Stephen, alors Sous-Secrétaire d'Etat pour les Colonies, et que le Pétitionnaire avait été employé pendant quelque temps par M. Stephen, comme Secrétaire privé et confidentiel, sans cependant former en aucune manière partie de l'établissement permanent du Bureau Colonial, et recevait un salaire annuel de £130. On ne voit pas qu'il ait été fait d'arrangements à l'égard du salaire que M. Joseph devait recevoir pour les services qu'il pouvait être appelé à remplir comme Secrétaire Civil, ou qu'il ait été fait aucune promesse par le Gouvernement ou Sir Francis Bond Head, lui même, de lui accorder une indemnité ou compensation, lorsque ses services ne seraient plus requis.

Que le Pétitionnaire a agi comme Secrétaire Civil de Sir Francis Bond Head, depuis le moment de son arrivée jusqu'à la fin de son administration en Mars 1838, un peu plus de deux années; son salaire pendant cette intervalle étant de £1,500 à £1,600. Avant son départ, Sir Francis Bond Head l'avait nommé Député Secrétaire Provincial, mais il n'en n'a jamais rempli les fonctions, car Sir George Arthur, le successeur de Sir Francis Bond Head, au Gouvernement du Haut-Canada, ayant fait l'offre au Pétitionnaire de remplir les devoirs de Secrétaire Civil, M. Joseph a accepté la charge et l'a rempli au delà de deux mois, après quoi le Pétitionnaire a été informé par une lettre de Sir George Arthur, lui-même, qu'il avait été nécessaire de faire des changements relativement aux charges des Secrétaires Civil et Provincial, et que pour opérer ces changements, Sir George requérait, dans la charge de Secrétaire Civil, le ministère d'une personne plus au fait des affaires du pays qu'il pouvait l'être, || nommer à quelqu'emploi sous le Gouvernement.

vû le peu de temps qu'il avait résidé dans la Province.

Conformément à cet avis, la place de Secrétaire Civil a été donnée à une autre personne.

En Juin 1838, M. Joseph a été nommé à la charge de Greffier du Conseil Législatif, à la place de M. Powell, décédé quelque temps auparavant, avec un salaire annuel de £400, et il a continuc à remplir cette charge jusqu'au 10e Juin 1841, (environ trois années,) lorsqu'il a été informé par le Sccrétaire de Lord Sydenham, que la situation pour le Canada-Uni, avait été conférée à M. Fitzgibbon, et quoiqu'il continua dans sa charge depuis le 10e Février 1841, époque de l'Union des Provinces, jusqu'au 10e Juin de la même année, espace de quatre mois, il n'a jamis été payé pendant cet intervalle, mais a été informé que cet item avait été omis dans les estimations des dépenses pour 1841, et il n'est pas encore payé, quoiqu'il ait reçu des promesses réitérées que l'erreur serait rectifiée.

Le Pétitionnaire n'a point fait application pour une indemnité, en même temps que les autres Officiers de la Législature qui avaient été privés de leurs emplois, et qui ont demandé une rémunération, en conséquence de l'assurance réitérée qu'il obtiendrait un emploi équivalent, autant que possible, à celui qu'il avait perdu.

Quelque temps après la réception de la lettre qui lui annonçait la perte de sa situation, le Pétitionnaire à adressé un mémoire à Lord Sydenham, demandant une compensation pour la perte de son emploi, il n'a reçu aucune réponse officielle à cette communication, mais il lui a été intimé verbalement par M. le Secrétaire Murdoch, que Son Excellence se proposait de l'indemniser d'une manière juste et équitable, et on lui a donné à entendre, que cette promesse ne pouvait être accomplie qu'après la clôture de la Session de 1841. Il attribue au décès de Lord Sydenham, le non accomplissement de ces promesses.

Le Pétitionnaire a aussi adressé un mémoire à Sir Charles Bagot, à peu près dans les mêmes termes que celui qu'il avait présenté à Lord Sydenham, et a reçu pour réponse du Secrétaire de Sir Charles Bagot, l'assurance que Son Excellence avait fait un mémoire de ses réclamations, et qu'il éprouverait beaucoup de satisfaction à pouvoir dans la suite le En Novembre 1842, il a adressé un nouveau mémoire à Son Excellence appelant son attention à ses réclamations qui avaient toujours été négligées. Il n'a reçu aucune réponse à ce mémoire et il n'est ainsi rien résulté de ses applications, et Sir Charles Bagot est décédé sans rien faire en faveur du Pétitionnaire.

En Juin dernier, M. Joseph a eu une entrevue avec Sir Charles Metcalfe, et Son Excellence à qui les anciens mémoires avaient été soumis, a bien voulu dire que M. Joseph avait été maltraité dans son affaire, et lui a donné à entendre qu'il pouvait espérer qu'il serait placé et qu'on lui rendrait justice, et récemment encore, le 18 du mois dernier, le Pétitionnaire à adressé un mémoire à Son Excellence le Gouverneur Général sur le même sujet, auquel le 27 dernier, après que la Pétition référée à votre Comité eut été présentée à votre Honorable Chambre, il a reçu une réponse dans laquelle il est marqué, que son Excellence saisira avec empressement la première occasion convenable qui se présentera pour le nommer à quelqu'autre situation.

Le Pétitionnaire admet que s'il eût reçu cette dernière réponse à une époque antérieure, il n'aurait probablement pas présenté sa Pétition à Votre Honorable Chamble, mais néanmoins, l'ayant fait, il croit que la recommandation de Votre Honorable Chambre luiserait d'un grand avantage et lui faciliterait les moyens d'obtenir, soit une compensation pour la perte de son emploi, ou une autre situation sous le Gouvernement, qui l'indemniserait de sa perte.

D'après tous ces exposés, votre Comité est d'opinion que la perte de la situation de Secrétaire Civil, que le Pétitionnaire remplissait sous l'administration de Sir Francis Bond Head, et dont il a été privé par son successeur Sir George Arthur, ne lui donne aucune réclamation quelconque, soit à une indemnité en argent, ou à aucune autre situation sous le Gouvernement, puisqu'il a dû savoir au temps de son acceptation, qu'elle était absolument incertaine et temporaire, et ne pouvait en toute probabilité être conservée plus longtemps que pendant l'administration à laquelle il avait bien voulu s'attacher, et attendu qu'il n'appartenait pas à l'établissement permanent du Bureau Conial en Angleterre, il ne pouvait perdre aucune espérance bien fondée d'être promu dans le dit Bureau, attendu qu'il n'a été fait aucune promesse quelconque, ni pris aucun engage-

ment par aucune personne quelconque, soit pour une situation ou une indemnité, lorsqu'il cessait d'en remplir les fonctions, et finalement, attendu qu'il a été amplement et libéralement payé pour les services qu'il peut avoir rendus en sa qualité de Secrétaire Civil. Votre Comité est en conséquence d'opinion que le seul point sur lequel le Pétitionnaire peut fonder ses prétentions, est d'avoir été privé, par Lord Sydenham, de sa situation de Greffier du Conseil Législatif du Haut-Canada, qu'il avait remplie pendant trois années.

Dans la vue de former une opinion correcte sur ce sujet, votre Comité a pris des informa tions particulières sur ce qui avait été accordé par le Gouvernement ou par Votre Honorable Chambre aux différents individus qui avaient été déplacés ou avaient perdu leur situation, en conséquence des changements opérés dans la Province par l'Acte d'Union, et a tâché de s'assurer du principe d'après lequel a été déterminé le montant de l'indemnité ou compensation de ceux qui se trouvaient dans la même position.

Votre Comité voit que les Officiers de la Législature du Bas-Canada, qui ont reçu une compensation pour la perte de leur situation par suite de l'Acte d'Union, et qui avaient servi depuis 27 à 45 années, ont été mis à une pension des deux tiers de leur salaire; il a été accordé à un qui avait servi 16 années une pension égale à la moitié de son salaire, et qu'un autre qui avait été dans les Bureaux pendant 9 années, a reçu une certaine somme, une fois payée.

D'après les vues que votre Comité a pris du sujet, le Pétitionnaire se trouve dans la position de l'officier dernièrement mentionné, n'ayant que trois années de services sur lesquels il peut fonder sa réclamation, et conséquemment son indemnité devrait consister en une somme ou gratification une fois payée, fondée sur le salaire qu'il a reçu comme Greffier du Conseil Législatif, savoir £400, par année.

Votre Comité ne voit pas pourquoi M. Joseph n'a point été indemnisé de cette manière, aussi bien que tous ceux qui se trouvaient dans la même position, et votre Comité a tout lieu de croire que s'il n'a pas reçu cette indemnité, c'est parcequ'il ne l'a pas demandée, se fiant aux espérances qui lui avaient été données en diverses occasions, qu'il serait placé d'une manière permanente et lucrative.

Si conséquemment Votre Honorable Chambre partage les vues de votre Comité sur ce sujet, il recommande qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien accorder à M. Joseph, telle indemnité ou compensation, une fois pout tout, pour la perte de son emploi comme Greffier du Conseil Législatif de la ci-devant Province du Haut-Canada, proportionnée au salaire qui lui était attaché et a la longueur de ses services, que Son Excellence croira dans sa sagesse, juste et équitable.

Le tout néanmoins humblement soumis.

FRS. P. BRUNEAU, Président.

Ordonné, Que le dit Rapport soit pris en considération demain.

Rapport sur le Bill des Sessions de Quarciel auquel a été référé le Bill intitulé, tiers, H. C. "Acte pour régler les époques auxquelles se " Acte pour régler les époques auxquelles se " tiendront les Cours Générales des Sessions " de Quartier, dans cette partie de la Pro-" vince ci-devant le Haut-Canada," a présenté son rapport.

> Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu, et Il a été alors lu par le Greffier, comme suit : Conseil Législatif, Chambre de Comités, 3e Novembre, 1843.

Le Comité Spécial auquel a été référé le Bill de l'Assemblée intitulé, " Acte pour régler les époques auxquelles se tiendront les " Cours Générales de Sessions de Quartier, " dans cette partie de la Province ci-devant le " Haut-Canadu," a l'honneur de faire rapport:

Qu'il a examiné le dit Bill attentivement, et n'a aucuns amendements à offrir à la clause statuante qui compose tout le Bill, et qui ordonne que les Cours de Sessions Générales de Quartier dans toute la ci-devant Province du Haut-Canada, se tiendront aux mêmes époques, plutôt qu'à des jours tout à fait différents, comme c'est le cas actuellement.

Le Bill actuel néanmoins, en faisant le changement proposé à l'époque pendant laquelle se tiendront les cours de Sessions Générales de Quartier, change en même temps les époques auxquelles se tiennent actuellement les différentes Cours de District, et de la ci-devant Province du Haut-Canada, étant le Lundi de l'avant dernière semaine pendant laquelle se tiennent ordinairement des Sessions Générales de Quartier.

Comme il peut avoir déjà été émané un grand nombre de Writs et autres procédures et comme il pourra en être encore émané d'ici au premier de Janvier prochain, quand l'Acte proposé viendra en force, et retournables les jours maintenant désignés pour la tenue des différentes Cours de District, qui alors ne seront peut être pas tenues tels jours, exposant ainsi à des frais les parties en faveur desquelles ces writs ou procédures seront émanés, votre Comité a jugé convenable de proposer des amendements pour rencontrer cette difficulté, et fait en conséquence rapport qu'il conviendrait d'ajouter au Bill une Clause comme celle qui suit:

Feuille 1, ligne 19,—Après "nonobstant," insérez la Clause suivante.

> " Et attendu que par le " changement des époques " des termes des diffé-" rentes Cours de Ses-" sions Générales de Quar-" tier, comme susdit, les " diflérentes époques des " Termes des Cours de " District dans et pour les " Districts de la partie de " cette Province ci-devant " le Haut-Canada, seront " changées en vertu des " dispositions de la loi, et " attendu qu'il peut avoir " été, ou pourra être " émané des writs et pro-" cédures retournables un " jour pendant lequel il ne " sera tenu aucune telle " Cour de District, en vertu " des dispositions de cet " Acte, pour y remédier, " qu'il soit statué, qu'aucun " writ ou poursuite qui " aura été ou sera émané, " avant le premier jour de " Janvier prochain, d'au-" cune Cour de District, " dans cette partie de la " Province ci-devant ap-" pelée le Haut-Canada, " et le jour du rapport " mentionné dans aucun tel " writ ou poursuite, sera " tenu et considéré comme " aussi valide et effectif " en loi, à toutes fins et in-" tentions quelconques, que

" si cet Acte n'eût pas été passé; et tout tel writ ou " action (étant une procé-" dure intermédiaire, mesne " process,) sera tenu et " considéré comme rappor-" table le troisième jour " du terme qui aura lieu " après le premier jour de " Janvier prochain, quoi-" qu'il y ait un autre jour " de rapport mentionné " dans tel writ ou action " qui aura été ou sera " émané comme susdit.

Préambule, ligne 2,-Après "Paix," insérez " et Cours de District."

Titre, après " Paix," insérez "et Cours de " District."

Le tout néanmoins humblement soumis.

FRS. P. BRUNEAU,

Président.

Ordonné, Que les dits Bill et le Rapport soient pris en considération immédiatement.

La Chambre a alors procédé à la considération d'iceux en conséquence.

Les amendements rapportés par le Comité dernièrement mentionné ont été alors lus par le Greffier, et

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que les dits amendements soient grossoyés, et le dit Bill, tel qu'amendé soit lu la troisième fois, demain.

Rapport sur le Bill relatif aux Nouvelles Commissions Publics.

L'Honorable M. Irving du Comité Spécial auquel a été référé le Bill intitulé, "Acte pour exempter les Officiers Publics des frais de Nouvelles Commissions au décès de Sa Majesté," a fait rapport qu'il avait examiné le dit Bill en entier et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendements.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, demain.

L'Honorable M. Sullivan a présenté une Pétitions Pétition de James Somerville, et autres, habi-De James So. tants du comté de Montréal, demandant l'imct autres;

position de certains droits sur les produits des Pays étrangers importés en Canada.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable Orateur a présenté une Pé- Du Révérend tition du Rév. E. W. Sewell, et autres, habitants et autres; de la cité de Québec, et des environs, demandant la révision et l'amendement de l'Acte des Ecoles Elémentaires.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Conformément à l'Ordre du jour, le Bill de Pont intitulé, "Acte pour amender la Charte de la lu la 20 fois. " Compagnie du Pont de Cataraqui," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Référé à un ComitéSpécial Comité Spécial de quatre Membres.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables M. M. Bruneau, J. Dionne, Goodhue et Irving, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est La Chambre en ajournée à loisir, et s'est mise en Comité Bill du Chemin de toute la Chambre sur le Bill intitulé, de Fer de Kingston, " Acte pour changer et amender l'Acte qui " incorpore la Compagnie Maritime du Chemin " de Fer de Kingston," avec le Rapport du Comité Spécial sur icelui.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. de Boucherville a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait ex- d'amendements aminé le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport, avec divers amendements proposés par le Comité Spécial.

Et les dits amendements étant lus deux fois et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits amendements soient grossoyés et que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à prendre en considération le pre- du le Rap-mier rapport du Comité Spécial chargé d'ex- des Comptes aminer et de faire rapport sur les Comptes Contingents. Contingents de la présente Session.

Le dit Rapport étant lu par le Greffier, il a été

Ordonné, Que le dit Rapport soit adopté.

Il a été proposé que R. Le Moine, Ecuyer, R. Lemoine, soit nommé Traducteur Français de cette Ecr., nommé

Traducteur Français.

Chambre, et aussi pour aider généralement à faire l'ouvrage dans le Bureau du Greffier de cette Chambre.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, la Chambre y a acquiescé, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Il a été proposé qu'il soit présenté une Son Excellence Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, informant Son! Excellence que cette Chambre a nommé R. Le Moine, Ecuyer, Traducteur Français, et pour aider généralement à faire l'ouvrage du Bureau, et priant Son Excellence de vouloir bien ordonner qu'il soit placé sur la liste des Officiers Permanents de cette Chambre, et qu'à l'avenir, il soit payé par warrant.

> Ordonné, Que l'Honorable M. Sullivan, se rende auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, avec la dite Adresse.

Membres ajoutés au Comité sur le Bill des Terres de Sectes Religi-

Ordonné, Que les Honorables M.M. Joliette, Bruneau et A. Dionne, soient ajoutés au Spécial auquel a été référé Comité Bill intitulé, "Acte pour mettre les Sectes

- " Religieuses Chrétiennes de toutes dénomi-
- " nations, dans cette partie de la Province
- " ci-devant le Haut-Canada, en état de pos-
- " séder les terres requises pour certains objets
- " y mentionnés,"

Instructions au Comité des tingents.

Ordonné, Que ce soit une instruction au Co-Comptes Con. mité chargé d'examiner les Comptes Contingents de cette Chambre, de s'enquérir du nombre et de la qualification des Officiers dans les divers Départements de cette Chambre, et généralement relativement à tous changements et additions qui devraient avoir lieu quant au nombre et aux rangs des Officiers de cette Chambre, et aux salaires et émoluments qui leur sont maintenant accordés, ou qui devront l'être.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

### Mardi, 14e Novembre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable R. E. Caron, Orateur:

Les IIon. M.M.

Les Hon. M.M.

Sullivan, Joliette,

Dionne, Joseph

Goodhue, Fergusson, Irving,

Bruneau. Massue,

Moore,

De Boucherville.

Dionne, Amable

PRIERES.

au dit Bill.

Un Message de l'Assemblée Législative par L'Assemblée l'Honorable M. le Procureur Général Baldwin renvoit le Bill des Assemblées et autres, pour rapporter le Bill intitulé, " Acte Publiques et " pour pourvoir à la manière de convoquer les amende " les Assemblées Publiques en cette Province, ments. " et y maintenir l'ordre, et pour mieux conserver la Paix Publique aux dites As-" semblées." et pour informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a concouru dans les amendements faits par le Conseil Législatif

Un Message de l'Assemblée Législative par l'Honorable M. Boulton et autre, avec un Bill Harrison. intitulé, "Acte pour autoriser la Cour du " Banc de la Reine et la Cour en Chancelle-" rie à admettre, suivant leur discrétion, Samuel " Bealey Harrison, a pratiquer comme Procu-" reur et Solliciteur en icelles respective-" ment," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Lu la tre fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, demain.

Un Message de l'Assemblée Législative par Bill de la Bi-M. Holmes et autres, avec un Bill intitulé, bliothêque " Acte pour incorporer les Membres de de Montréal. " l'Association de la Bibliothèque Commer-" ciale de Montréal," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Lu la ire fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, demain.

L'Honorable M. Goodhue a présenté une Pé- Pétition tition d'Adam Hope, et autres, habitants de De Adam Hope St. Thomas, et des environs, demandant de nouveaux changements dans la Charte de l'Université de King's College.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Mardi,

De James Garrick, et autres :

De Andrew Dickson;

Littéraire et

Historique de

Caldwell, et

Québec ;

autres;

L'Honorable M. Irving a présenté une Pétition de James Garrick, et autres, de l'Eglise de St. Andrew, Niagara, demandant que l'Acte des affaires temporelles de l'Eglise Presbytérienne soit mis en force; et aussi une Pétition de Andrew Dickson, Ecuyer, Shérif du district de Bathurst, demandant que l'on détermine plus clairement les honoraires payables aux Shérifs, et leur responsabilité en certains cas, diminuée.

Ordonné. Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable M. Massue a présenté une Pé-De la Société tition de la Société Littéraire et Historique de Québec, demandant une allocation; et aussi une Pétition de Sir Henry Caldwell, Baronet, De Sir Henry et autres, marchands de Québec, demandant que le Bill pour l'inspection et mesurage du Bois de Construction ne devienne pas loi dans sa forme actuelle.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Rapport sur le Bill du Recen-

L'Honorable M. Bruneau du Comité Spécial auquel a été référé le Bill intitulé, Acte pour faire le Recensement du " Bas-Canada, et pour obtenir certains ren-" seignements statistiques y mentionnés," a présenté son rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le Greffier, comme suit:

Conseil Législatif, Chambre des Comités, 14e Novembre, 1843.

Le Comité Spécial auquel a été référé le Bill de l'Assemblée intitulé, " Acte pour faire " le Recensement du Bas-Canada, et pour " obtenir certains renseignements statistiques " y mentionnés," a l'honneur de faire rapport :

Qu'il a examiné ce Bill avec une attention particulière, et sentant toute la nécessité de le rendre aussi efficace que possible, pour parvenir au but proposé par cette mesure, il a jugé convenable de recommander quelques amendements au dit Bill. Afin de rencontrer les vues des Membres de la Faculté Médicale qui désirent s'assurer du nombre des décès au dessous de cinq ans, en cette Province, pour être plus à portée de veiller à la santé des enfants en bas âge, votre Comité a adopté la

division des âges relativement aux hommes et aux femmes, suivie en Belgique, en vertu de laquelle les âges audessous de cinq ans sont pris chaque année, entre cinquns et vingt, toutes les cinq années, entre vingt et soixante toutes les dix années, et ceux audessus de soixante sont compris dans une niême colonne.

Les amendements recommandés par votre Comité sont comme suit :

Feuille 1, ligne 22,-Après "plus," insérez " compétent."

- 45,-Après "employer aucun," insérez " homme de pro-" fession."
- 46,—Après "autre," insérez " compétent."
- 11,-Retranchez "de."
- 16,—Après "manière," insérez " sous le serment d'au " moins un témoin digne " de foi, autreque le dénon-" ciateur."
- 33,-Retranchez "le," et insérez " chaque."
- et 40.—Retranchez "dit."
- " 41,-Retranchez "Mai," et insérez "Juin."
- 45,-Retranchez "autre."
- 6,-Après " annexé, " insérez " dans les langues Anglaise " et Française."

#### Cédule A.

Feuille 5, ligne 30,-Retranchez depuis "male,"jusqu'à"audessus," "dans la feuille 6, ligne " 4, inclusivement, et in-" sérez :--

马
1
_
2
V
FAMILL
r_ <b>7</b>
<u> </u>
<b>₫</b>
HAQUE
H
೮
N
Z
4
DA
の国
$\Xi$
Z
Z
$\overline{c}$
ERSO
بد
<u>~</u>
4
国
DE
田
NO MBR
M
0
>
F-4

Males		-1			
Mâles. Femelles.	Agés d'un an, et audessous.			Agés d'un an, et audessous.	
Mâles.	Un an, et audessous de deux.				
Femelles.					
Mâles.	Deux ans, et audessous de trois.				
Femelles.					
Mâles.	Trois ans, et audessous de quatre				
Femelles.					
Mâles.	Quatre ans, et audessous de cinq				
Femelles.					
Mâles.	Cinq ans, et audessous de dix.				
Femelles.					
Mâles.	Dix ans, et audessous de quin				
Femelles.	DIX ans, c	. addessous de quinze.			
Non-Mariés.	Mâles.				
Mariés.		Out and and a			
Non-Mariées.	Femelles	Quinze ans, et audes- sous de vingt-et un.			
Mariées.		sous de vingtet dit			
Non-Mariés.	Mâles.	Ving-et-un ans, et au- dessous de trente.			
Mariés.					
Non-Mariées.	Femelles				
Mariées.					
Non-Mariés.	Mâles.	Trente-ans et aude <b>ss</b> ous de quarante			
Mariés.					
Non-Mariées.	Femelles				
Mariées.					
Non-Mariés.	Males.				
Mariés.		Quarante ans, et au- dessous de cinquante			
Non-Mariées	Femelles				
Mariées.					
Non-Mariés.					
	Mâles.	Cinquante ans, et au- dessous de soixante.			
Mariés.	_				
Non-Mariées	Femelle				
Mariées.	-				
Non-Mariés.	Mâles.	Soixante ans et audes- sus.			
Mariés.	_				
Non-Mariées	Femelle				
Mariées.					

Le tout néanmoins humblement soumis.

FRS. P. BRUNEAU,

Président.

Ordonné, Que le dit Bill et le Rapport oient pris en considération immédiatement.

La Chamb concourt dans les amende

La Chambre a alors procédé à les prendre n considération en conséquence.

Les amendements rapportés par le dit Comité nt été alors lus par le Greffier, et étant us une seconde fois et la question de oncurrence étant mise sur chacun d'eux séarément, la Chambre y a acquiescé.

Il a été alors proposé d'amender la Cédule C. Feuille 8, lignes 31 et 32, en insérant après dement adopté: Syndic" " ou personne de profession."

L'Amendement dernièrement mentionné tant lu deux fois par le Greffier et la question le concurrence étant mise sur icelui, la Chamore y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits amendements soient grossoyés et le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu a troisième fois, demain.

L'Honorable M. Goodhue du Comité Spé-Rapport sur le cial auquel a été référé le Bill intitulé, " Acte Bill du Pont de Cataraqui. ' pour amender la Charte de la Compagnie du Pont de Cataraqui," a fait rapport, que le Comité avait examiné le dit Bill en entier et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, demain.

Il a été proposé que le Greffier ou l'Offi-sera responsa cier remplissant les devoirs de Greffier de cette et records Chambre soit considéré comme responsable de cette Chambre et aura le coutous les papiers et records de cette Chambre, trôle sur les et ait la surintendance et le contrôle sur tous Ecrivains. les écrivains, officiers et serviteurs employés dans le Bureau, sujet aux ordres qu'il pourra recevoir de temps à autre de l'Orateur et de la Chambre.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans l'Affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour le Bill Bill des Ses titulé, "Acte pour régler les époques tier, (H. C.) intitulé, " Acte pour régler les époques tier, " auxquelles se tiendront les Cours Générales

" de Sessions de Quartier dans cette partie

" de la Province ci-devant le Haut-Ca-

" nada." a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question étant mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill pour exvelles Commislu la 3e fois.

Passé.

Conformément à l'Ordre du jour, le Bill intiles Nou-tulé, "Acte pour exempter les Officiers Pusions au déces blics des frais de nouvelles commissions, au de Sa Majesté, décès de Sa Majesté," a été lu la troisième

La question étant mise, ce Bill passera-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Bill du Chemin de Fer de Kingston, lu la 3e fois.

Conformément à l'Ordre du jour, le Bill intitulé, " Acte pour changer et amender l'Acte " qui incorpore la compagnie maritime du " Chemin de Fer de Kingston," a été lu la troisième fois,

La question de concurrence étant mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, avec certains amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Considération du Rapport sur la Pétition de John Joseph.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé a prendre en considération le rapport du Comité Spécial, auquel a été référée la Pétition de John Joseph, Ecuyer, ex-Greffier de l'Honorable Conseil Législatifde la ci-devant Province du Haut-Canada, demandant une investigation de ses réclamations, en conséquence de la perte de son office par suite de l'Union des Provinces.

Lequel étant lu par le Greffier, Il a été propasé, qu'il soit adopté. Après quelques débats,

La question de concurrence étant mise sur Il et adopté. la dite motion, il a été

Résolu, dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général communiquant, pour l'information de Son Excellence, copie du rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de John Joseph, Ecuyer, dans lequel rapport cette Chambre a concouru aujourd'hui, et demandant respectueusement l'adoption de tels procédés relativement à icelui, que Son Excellence jugera à propos.

Ordonné, Que l'Honorable M. Sullivan se rende auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec la dite Adresse.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée Ajournement: à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

### Mercredi, 15e Novembre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable R. E. Caron, Orateur.

Les Hon. M.M.

Les Hon. M.M.

Sullivan,

Dionne, Joseph

Joliette,

Goodhue,

Fergusson;

Irving,

Bruneau;

Massue,

Moore.

De Boucherville.

Dionne; Amable:

PRIERES.

L'Honorable M. Sullivan du Comité Spécial Rapport du auquel a été référé le Bill intitulé, "Acte pour Comité sur les Bill pour promettre les Cours de Justice dans cette partie téger les individus contre le de la Province nommée le Haut-Canada, en réclamations adverses. " état de protéger les individus contre les ré- adverses. " clamations adverses dans lesquelles ils n'ont aucun intérêt," a fait rapport, que le Comité avait examiné le dit Bill en entier et l'avait

Ordonné; Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre.

chargé d'en faire le rapport sans amendement.

Référé à la Chambre en Comité.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Bill aujourd'hui.

L'Honorable Orateur a informé la Chambre Résignation de qu'il avait reçu une communication du Secré- l'Hon.J.Frasen taire Privé de Son Excellence le Gouverneur Général, l'informant que l'Honorable M. John

Fraser, avait offert à Son Excellence la résignation de son siége comme membre du Conseil Legislatif, et que Son Excellence avait bien voulu l'accepter.

Pétitions De la Société Littéraire et Historique de Québec.

L'Honorable M. Massue a présenté une Pétition de la Société Littéraire et Historique de Québec, demandant le remboursement d'une certaine somme dépensée par la dite Société.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

De James Miller, et autres ;

L'Honorable M. Fergusson a présenté une Pétition de James Miller, et autres, habitants du township de Toronto, demandant l'amendement de la Charte de l'Université de King's College.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Bill du recen-sement (B.C.) lu la 3e fois.

Conformément à l'Ordre du jour, Bill intitulé, " Acte pour faire le Recen-" sement du Bas-Canada, et pour obte-" nir certains renseignements statistiques y " mentionnés." a été lu la troisième fois, t el qu'amendé.

La question étant mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Pané.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill du Pont de Cataraqui, lu la 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour. le Bill intitulé, " Acte pour amender la Charte de la Compagnie du Pont de Cataraqui," a été lu la troisième fois.

Passé.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'Affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Bill de S. B. Harrison, lu la 2e fois.

Conformément à l'Ordre du jour, le Bill intitulé, "Acte pour autoriser la Cour du

- " Banc de la Reine et la Cour de Chancelle-
- " rie à admettre, suivant leur discrétion, Samuel
- " Bealey Harrison, à pratiquer comme Procu-
- " reur et Solliciteur en icelles respective-
- " ment a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill inti- Bill de la Bitulé " Acte pour incorporer les Membres de Commercia " l'Association de la Bibliothèque Commer- de Montréal, lu la 2c fois. " ciale de Montréal," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit réséré à un Comité Spécial de trois Membres.

Référé à un Comité Spécial

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables M. M. Bruneau, Moore et Massue, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un Message de l'Assemblée Législative par Bill des Pêches M. Christie et autres, avec un Bill intitulé, Gaspé.

- " Acte pour incorporer Charles Cunningham,
- " Richard Norman, Samuel Amory, et autres,
- " formant une Compagnie à Fonds Communs,
- pour faire le Commerce des Pêches dans le
- District de Gaspé, dans le Golfe St. Lau-
- " rent, et pour ouvrir des Mines de Charbon " dans le dit district," auquel elle demande la

concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

lu la 1re fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité comité sur sur le Bill intitulé, "Acte pour mettre les le Bill pour protéger les "Cours de Justice dans cette partie de la les réclama-

le Bill pour

La Chambreen

" Province nommée le Haut-Canada, en état tions adversess " de protéger les individus contre les récla-" mations adverses dans lesquelles ils n'ont

" aucun intérêt,"

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. Sullivan a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit Bill en entier et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, demain.

Ordonné, Que les Honorable M.M. Bruncau, Membres ajou A. Dionne et Irving soient ajoutés au Comité tés au Comité sur le Bill de Spécial auquel a été référé le Bill pour l'emprisonne accorder un recours plus effectif aux Créanciers en vertu d'un jugement et pour abolir l'emprisonnement pour dettes, excepté dans les cas de fraude.

The state of the s

Un Message de l'Assemblée Législative par M. George Sherwood et autres, avec un Bill Bill des Terres intitulé, " Acte pour expliquer un Acte passé districté l'Oiste dans cette partie de la Province nommée le payer des taxos de Haut-Canada de la l'Acte de la Province nommée le payer des taxos de Haut-Canada de la l'Acte de la Province nommée le payer des taxos de la la lectricité de la Province nommée le payer des taxos de la la lectricité de la la lectricité de la la lectricité de la la lectricité de lectricité de la lectricité de la lectricité de la lectricité de lectricité de la lectricité de la lectricité de la lectricité de le lectricité de le lectricité de le lectricité de lectricité · Haut-Canada, dans la troisième année du

" règne de Sa Majesté intitulé, " Acte pour

" confirmer et régler la vente de certaines

" terres pour payer les taxes dans le district

" de l'Ottawa," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Lu 1re fois.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, demain.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

La Chambre s'est remise.

Ajournement

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

### Juedi, 16e Novembre, 1843.

Les Membres assemblés ont été: L'Honorable R. E. Caron, Orateur:

Les Hon. M.M.

Les Hon. M.M.

Sullivan, Joliette,

Dionne, Joseph

Goodhue,

Fergusson,

Irving,

Bruneau,

Massue.

Moore,

De Boucherville.

Dionne, Amable

PRIERES.

La Chambre est informée que Son Excel-lence viendra sanctionner des

L'Honorable Orateur a fait rapport à la Chambre qu'il avait reçu une communication, annonçant l'intention de Son Excellence le Gouverneur Général de se rendre en cette Chambre aujourd'hui, à trois heures et demi de l'aprèsmidi, pour donner la Sanction Royale à plusieurs des Bills passés par les deux Branches de la Législature.

Rapport sur l'Adresse au sujet du Traducteur Fran-

L'Honorable M. Sullivan a fait rapport qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec l'Adresse de cette Chambre de Lundi dernier, le treize du courant, relative à la nomination d'un Traducteur Français, et que Son Excellence avait bien voulu la recevoir gracieusement et dire qu'il répondrait à la dite Adresse par Message.

Rapport sur l'adresse au sujet de John Joseph, Ecr-

L'Honorable M. Sullivan a fait rapport qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec l'Adresse de cette Chambre de Mardi dernier, le quatorze du courant relative à l'affaire de John Joseph, Ecuyer, et que Son Excellence | tives nécessaires et qui sont maintenant sous la avait bien voulu la recevoir gracieusement et considération de votre Comité.

dire qu'il répondrait à la dite Adresse par Message.

L'Honorable M. Bruneau a présenté une Pétitions Pétition de Gabriel Marchand, et autres, ha- De Gabriel Marchand, bitants du district de Montreal, demandant que et autres ; le Bill de Judicature ne devienne pas loi avant qu'il ait été de nouveau pris en considération.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Fergusson a présenté une Pétition de E. Cartwright Thomas, Ecuyer, De E. Cart-Président d'une Assemblée Publique, tenue dans le district de Gore, demandant que les chemins macadamisés de Hamilton à Brantford, et de Dundas à Waterloo, soient achevés et que lesdeux chemins soient réunis par un chemin plancheyé depuis Dundas à Binkley; et aussi une Pétition de E. Cartwright Thomas wright Thomas et George John Grange, Ecuyers, de la part et George John Grange; des habitants des districts de Gore et Wellington, demandant l'ouverture d'un chemin entre l'embouchure du Lac Ontario et Owen's Sound, sur le Lac Huron.

Ordonné, Que la Pétition dernièrement mentionnée soit maintenant lue.

La dite Pétition a été alors lue par le Elle est luc. Greffier en conséquence.

Ordonné, Que les dites Pétitions restent sur la table.

L'Honorable M. Bruneau du Comité Spécial chargé d'examiner et de faire rapport sur les 20 rapport du comptes contingents du Conseil Législatif, pour contigents. la présente Session, a présenté son second rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le Greffier, comme suit:

> Conseil Législatif, Chambre des Comités, 16e Novembre, 1843.

Le Comité Spécial auquel a été référé l'examen des Comptes Contingents de Votre Honorable Chambre, a l'honneur de faire rapport :

Que le Greffier de cette Chambre a soumis à votre Comité un état des argents qu'il a payés à l'acquit de Votre Honorable Chambre depuis la clôture de la dernière Session, à même l'avance faite par Son Excellence le Gouverneur Général en vertu de l'Adresse de Votre Honorable Chambre de la dernière Session. Cet état est accompagné des pièces justifica-

Il a aussi été soumis à votre Comité plusieurs comptes dús par Votre Honorable Chambre. Afin de se procurer les fonds nécessaires pour liquider celles de ces demandes qui seront finalement approuvées par Votre Honorable Chambre, votre Comité recommande qu'il soit présenté une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, pour une avance de £5000 sterling, tant pour liquider les demandes actuelles contre Votre Honorable Chambre, que les dépenses ordinaires pendant la vacance.

Il a été fait diverses applications à votre Comité par plusieurs Officiers de la Chambre pour augmentation de salaires, pour les mettre sur le même pied que les Officiers qui remplissent de semblables situations dans l'Assemblée Législative, ou par des Ecrivains, pour être mis sur l'établissement permanent de Votre Comité Votre Honorable Chambre. sera prêt à soumettre prochainement à Votre Honorable Chambre son opinion sur ces applications.

Le tout néanmoins humblement soumis.

FRS. P. BRUNEAU, Président.

Ordonné, Que le dit Rapport soit pris en considération aujourd'hui.

Rapport sur le Bill de la Bibliothèque Commerciale de Montréal.

L'Honorable M. Moore du Comité Spécial auquel a été référé le Bill intitulé, " Acte pour incorporer les Membres de l'As-" sociation de la Bibliothèque Commerciale de " Montréal," a fait rapport, que le Comité avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amende-

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, demain.

et autres ;

L'Honorable M. Moore a présenté une Pé-De S. Smith, jr. tition de S. Smith, jeune, et autres, habitants de la paroisse de St. Armand Ouest, et des environs, demandant que les Commissaires sous l'Acte des Petites Causes soient rétribués pour leurs services.

> Ordonné, Que la dite Pétition soit maintenant lue.

La dite Pétition a été alors lue par le Gref-Elle est lue. fier en conséquence.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

La Chambre s'est remisc.

Son Excellence le Très Honorable Sir Charles Théophilus Metcalfe, Baronet, Che-lence, vient au Conseil. valier Grand Croix du Très Honorable Ordre du Bain, un des Très-Honorables Conseillers Privés de Sa Majesté, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, étant assis dans le Fauteuil sur le Trône, l'Orateur a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire d'informer l'Assemblée, qu'il est du plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans cette Chambre.

Laquelle étant venue avec son Orateur, le Bils sanction-Clerc de la Couronne en Chancellerie a lu nés. les titres des Bills à être passés, comme suit :

" Acte pour continuer le Parlement Pro-" vincial avenant le décès de Sa Majesté."

Pour la contilement au décès de Sa Majesté ;

" Acte pour rendre indépendants de la De l'Indépen-

" Couronne les Juges des Cours du Banc du dance des Juges

" Roi en cette partie de la Province qui " formait ci-devant le Bas-Canada"

" Acte pour épargner à la Province toute per-

" tes inutiles sur la vente judiciaire de cer-succession de Sir John Cald-" taine partie de la succession vacante de feu well;

" l'Honorable Sir John Caldwell."

"Acte pour amender l'Acte d'incorporation " de la Banque de Montréal, en prolongeant que de Mont-" le temps fixé pour payer le nouveau Capital " de la dite Banque."

" Acte pour incorporer les Dames de De PA " l'Asile des Orphelins Protestants de la Cité sile des Orphe-" de Montréal." de Montréal

" Acte pour incorporer les Dames du Comité De l'Hos-" de Régie de l'Hospice d'Accouchement de piced'accou-" Montréal."

" Acte pour imposer des droits sur les pro-Des Droits " duits agricoles et les animaux vivants impor- protectifs; " tés dans cette Province."

" Acte pour autoriser le Supérieur et les Di-" recteurs du Séminaire de Québec, à acquérir Du Séminaire de Québec " et posséder des propriétés jusqu'à un certain " montant, indépendamment de celles qu'ils " possèdent déjà."

A ces Bills la Sanction Royale a été prononcée par un des Greffiers Assistants de cette Chambre, dans les mots suivants.

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence " le Gouverneur Général sanctionne ces Bills."

L'Assemblée Législative s'en étant allée, il a plu à Son Excellence de se retirer.

L'Assemblée lence se réliBills, de S. B. Harrison,

lus la 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill intitulé, "Acte pour autoriser la Cour du

" Banc de la Reine et la Cour de Chancelle-" rie à admettre, suivant leur discrétion, Samuel

" Bealey Harrison, à pratiquer comme Pro-

" cureur et Solliciteur en icelles respec-

" tivement," le Bill intitulé, et aussi

Pour pro- " Acte pour mettre les Cours de Justice téger les individus contre " dans cette partie de la Province nommée

tions adverses. " le Haut-Canada, en état de protéger les

" individus contre les réclamations adverses

" dans lesquelles ils n'ont aucun intérêt," ont été séparément lus la troisième fois.

La question étant mise séparément, ces Bills passeront-ils?

Il a été résolu dans l'Affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces Bills sans amendement.

Bill des Pêches et Mines de Gaspé. lu la 2e fois.

Conformément à l'Ordre du jour, le Billintitulé, " Acte pour incorporer Charles Cunningham,

" Richard Norman, Samuel Amory, et autres,

" formant une Compagnie à Fonds Communs, " pour faire le Commerce des Pêches dans le

" District de Gaspé, dans le Golfe St. Lau-

" rent, et pour ouvrir des Mines de Charbon

" dans le dit district," a été lu la seconde

fois.

Róféré à un ComitéSpécial

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité Spécial de quatre Membres.

Ordonné, Que le Comité soit composé Honorables M. M. Bruneau, Moore, A. Dionne et Massue, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill de la vente des terros dans le district de l'Ottawa, lu lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill intitulé, " Acte pour expliquer un Acte passé

" dans cette partie de la Province nommée " Haut-Canada, dans la troisième année du

" règne de Sa Majesté intitulé, " Acte pour

" confirmer et régler la vente de certaines

" terres pour payer les Taxes dans le district

" de l'Ottawa, a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité Spécial Comité Spécial de quatre Membres.

> Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables M. M. Sullivan, Fergusson, Goodhue et Irving, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Considération du 2e rapport

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à prendre en considération le

second rapport du Comité Spécial chargé du Comité des d'examiner et de faire rapport sur les Comptes Contingents. Contingents de la présente Session.

Et le dit Rapport étant lu par le Greffier, il a

Ordonné, Que le dit Rapport soit adopté.

Il est adopté

Il a été ordonné qu'il soit présenté une humble Adresse pour un Warrant de Adresse à Son Excellence le Gouverneur Gé- £5000 sig. néral, priant Son Excellence de vouloir bien émaner son Warrant en faveur Charles de Léry, Ecuyer, remplissant les fonctions de Greffier, pour la somme de cinq mille livres sterling, pour le mettre en état de payer les présentes demandes contre le Conseil Législatif, et pour rencontrer les dépenses courantes pendant la vacance, dont il rendra compte ci-après.

Ordonné, Que l'Honorable M. Sullivan. se rende auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec la dite Adresse.

Un Message de l'Assemblée Législative M. Cartwright et autres, pour rap- concourt dans les amendeporter le Bill intitulé, " Acte pour régler ments au Bill des Ses les époques auxquelles se tiendront les sions de Quartiers, H. C. "Cours Générales de Sessions de Quartier, " dans cette partie de la Province ci-devant le " Haut-Canada," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce Bill, sans amendement.

Un Message de l'Assemblée Législative par L'Assemblée M. Henry Smith, et autres, pour rapporter concourt dans le Bill intitulé, "Acte pour alterer et amender ments au Bill du Chemin "l'Acte qui incorpore la Compagnie Mari- de Fer de Kingston. " time du Chemin de Fer de Kingston," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce Bill, sans amendement.

Un Message de l'Assemblée Législative par l'Honorable M. le Procureur Général Lafon-cature du B.C. taine, et autres, avec un Bill intitulé, " Acte " pour amender la Loi relative à l'administra-" tion de la Justice dans le Bas-Canada," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Lu 1re fois-

Il a été proposé que l'on se dispense de la quarante sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce Bill et qu'il soit lu la seconde fois immédiatement.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans l'affirmative, et

Lu la 2e fois.

Le dit Bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Référé à un Comité Spécial

Ordonné, Que le dit Bill soit réséré à un Comité Spécial de huit Membres.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables M. M. Sullivan, Joliette, Bruneau, Moore, A. Dionne, J. Dionne, Massue et de Boucherville, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Il sera imprimé

Ordonné, Qu'il soit imprimé deux cents copies du dit Bill en Anglais, et un nombre égal en Français, pour l'usage des Membres.

Ajournement.

L'orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

### Vendredi, 17e Novembre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable R. E. Caron, Orateur.

Les Hon. M. M.

Les Hon. M. M.

Sullivan. Joliette,

Dionne, Joseph Goodhue,

Fergusson, Bruneau,

Irving, Massue,

Moore,

De Boucherville.

Dionne, Amable,

PRIERES.

Religieuses de posséder des

L'Honorable M. Sullivan du Comité Spé-Rapport sur le Bill pour per-mettre aux dif-férentes Sectes "Acte pour mettre les Sectes Religieuses Acte pour mettre les Sectes Religieuses

- Chrétiennes de toutes dénominations, dans " cette partie de la Province ci-devant le
- " Haut-Canada, en état de posséder les terres
- " requises pour certains objets y mentionnés,"
- a présenté son Rapport.

demande à faire rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le Greffier, comme suit :

Conseil Législatif, Chambre des Comités, 14e Novembre, 1843.

Rapport

Le Comité Spécial auquel a été référé le Bill de l'Assemblée Législative intitulé, " Acte pour mettre les Sectes Religieuses " Chrétiennes de toutes dénominations dans " cette partie de la Province ci-devant le Haut-" Canada, en état de posséder les terres " requises pour certains objets y mentionnés,"

Qu'ayant soigneusement examiné le dit Bill et l'ayant comparé avec un Bill d'une nature semblable, envoyé de l'Assemblée Législative pendant la première Session du Parlement, il a trouvé qu'ils s'accordaient sur beaucoup de points ; excepté que le Bill contient une clause additionnelle constituant l'Evêque de chaque diocèse catholique maintenant érigé ou devant l'être ci-après dans la ci-devant Province du Haut-Canada, en connexion avec l'Eglise de Rome, en une corporation, dans le but unique de posséder des biens réels pour l'avantage de cette Eglise, et le Bill actuel ne limite pas le nombre d'acres que devra posséder chaque corporation.

Votre Comité ayant aussi examiné les amendemen's adoptés par Votre Honorable Chambre & Bill de la première Session, croit qu'il est expédient qu'ils soient considérés de nouveau par Votre Honorable Chambre, votre Comité en conséquence recommande les amendements suivants:

Feuille 1, ligne 16,—Après "que," retran-" chez tous les mots jusqu'à "être," dans la trente septième ligne inclusivement, et insérez " depuis " et après la passation de " cet Acte il sera et pourra " être loisible au Chan-" celier, Vice-Chancelier " ou autre personne rem-" plissant les fonctions de " Juge de la Haute Cour " de Chancellerie dans " cette Province, sur la Pé-" tition des Ministre, Syn-" dics, Diacres, ou autres " personnes remplissant des " charges dans aucune Con-" grégation de Chrétiens

" d'aucune dénomination,

" énumérant les croyances

" particulières des sociétés " auxquelles ils appartien-

" nent, ainsi que le nom-

" bre des personnes com-

" posant la dite Société, et " le township ou lieu dans

" lequel ils se proposent

" respectivement de s'as-" sembler; et sur preuve

" des divers faits contenus

" dans telle Pétition, d'ac-

" corder à tel Ministre,

" Syndics, Diacres ou au-" tres personnes remplis-

" sant des charges dans " aucune telle Congréga-" tion, n'étant pas moins de " trois, une licence ou per-" mission, sous le sceau de " la dite Cour, valable " pour eux et leurs suc-" cesseurs, en succession " perpétuelle, en main-" morte et à toujours, sous " le nom exprimé dans " telle licence ou per-" mission, la quantité de " terreinrequise pour l'em-" placement d'une Eglise, " Congrégation (Meeting ou Chapelle, " House,) " Cimetière, résidence " pour le Ministre, Prêtre " ou Précepteur de Reli-" gion, ou autre personne " remplissant les cérémo-" nies religieuses de la " dite Congrégation, des " maisons d'Ecoles et dépendances qui peuvent · être nécessaires pour les " dites diverses fins, spéci-" fiées dans telles Pétitions, " pourvu qu'il ne soit pas possédé pour les fins " susdites, en vertu d'au-" cune telle licence ou " permission comme susdit, plus de dix acres de " terre pour l'usage d'une " seule Congrégation.

Feuille 1, ligne 38,—Avant la 3e Clause du "Bill, insérez les Clauses "suivantes:

#### A.

"Et qu'il soit statué, que "par et en vertu de telle "licence ou permission, "il sera et pourra être loisible à tels Syndics d'accepter et recevoir un transport à eux et à "leurs successeurs, en main-morte, des terres mentionnées et décrites dans telle Pétition, comme susdit; et eux et

" leurs successeurs en suc-

" cession perpétuelle, sous

Dр

" le nom exprimé dans " telle licence ou permis-" sion, pourront, en vertu " de telle licence ou per-" mission, tenir et possé-" der telle terre, en main-" morte, pour toujours, et " commencer et soutenir " aucune action ou actions " en loi ou en équité pour " la protection d'icelles, et " de leurs droits à icelles: " Pourvu toujours, et qu'il " soit statué, qu'il ne sera " pas loisible au Chance-" lier, Vice-Chancelier, ou " autre personne faisant les " fonctions de Juge de la " Haute Cour de Chancel-" lerie en cette Province, " d'accorder aucune telle " licence ou permission, " pour l'avantage d'aucune " Société comme susdit, " dont le nombre " Chefs de famille " temps que l'application " sera faite à la dite Cour, " ne se montera pas au-" moins à cinquante.

#### В.

" Et qu'il soit statué, que " les Ministres, Syndics, " Diacres, ou autres per-" sonnes possédant des " charges dans aucune telle " Congrégation, à qui telle " licence ou permission " sera accordée, comme " susdit, feront enregistrer " au Bureau du Régistra-" trateur du Comté dans " lequel la dite terre sera " située, dans l'espace de " douze mois après la pas-" sation d'icelui, tout con-" trat par lequel telle terre " leur sera transportée en " vertu de telle licence ou " permission."

Feuille 2, ligne 10,—Après la 4e Clause du Bill insérez la Clause suivante:

Et qu'il soit statue, que cet Acte sera en force

" et ne s'étendra qu'à " cette partie de la Pro-" vince du Canada, ci-" devant connue comme le " Haut-Canadu."

Préambule, ligne 1,-Après "attendu," re-" tranchez tous les mots " jusqu'à " cas" dans la " Se ligne inclusivement, " et insérez " par un Acte " du Parlement de cette " partie de la Province du " Canada, ci-devant ap-" pelée le Haut-Canada, " passé dans la neuvième " année du règne de feu " Sa Majesté le Roi, Geo. " IV, intitulé, 'Acte pour " le soulagement des So-" ciétés Religieuses y men-" tionnées,' après avoir ex-" posé que plusieurs Soci-" étés Religieuses de di-" verses Dénominations " Chrétiennes ont éprouvé " des difficultés à s'assurer " les titres des propriétés " requises pour bâtir une " Eglise, Congrégation, " (Meeting House,) Chapelle ou " faute d'avoir les pouvoirs " d'un corps incorporé " pour les tenir et posséder " en succession perpétu-" elle, et qu'il était expé-" dient de pourvoir en tels cas, à un soulagement " sûr et équivalent, il était " statué, que lorsqu'aucune " Congrégation Religieuse, " ou Société de Presby-" tériens, Luthériens, Cal-" vinistes, Méthodistes, " Congrégationalistes, In-"dépendants, Anabaptistes, " Quakers, Ménonistes, " Tunkers ou Moravians, " aurait occasion d'accep-" ter un transport d'une " terre pour quelqu'un des " usages susdits, elle pou-" vait, et il lui était loisible " de nommer des Syndics, " à qui et aux successeurs " de qui (à être nommés " en la manière spécifiée " dans le contrat,) le ter-" rein requis pour tous et " chacun des buts susdits, " pouvait être transporté, " et tels Syndics et leurs " successeurs en succesion " perpétuelle, sous le nom " exprimé dans tel contrat, " pouvaient prendre, tenir " et posséder tel terrein, " et commencer et soutenir " aucune action ou actions " en loi ou en équité pour " la protection d'icelui et " des droits y appartenants; " et il était de plus statué " qu'une seule Congréga-" tion ne pourrait possé-" der pour les fins susdites, " plus de cinq acres de " terre; et attendu qu'il " est expédient d'étendre " le soulagement offert par " le dit Acte, aussi bien " aux Sociétés y menti-" onnées, qu'à toutes " autres Sociétés de toutes " dénominations professant " la Religion Chrétienne.

Cimetière, Dans le Titre, ligne 1,—Après "à," retranchez le reste du Titre et insérez " pourvoir au sou-" lagement de certaines " Sociétés religieuses."

Le tout néanmoins humblement soumis.

#### R. B. SULLIVAN,

Président.

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient résérés à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur les dits Bill et Rapport, immédiatement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Co- en Comité. mité de toute la Chambre sur les dits Bill et Rapport.

Quelque temps après, la Chambre s'est

L'Honorable M. Joliette a fait rapport de la part du'dit Comité, qu'il avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements proposés par le Comité Spécial.

Les dits amendements étant lus deux fois par le Greffier, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, Lundi prochain.

Bill pour disniers des Eco-

Un Message de l'Assemblée Législative par tribuer les de-l'Honorable M. Morin, et autres, avec un Bill intitulé, "Acte pour abroger l'Acte qui est " maintenant en vigueur pour l'établissement

- " et le maintien des Ecoles Elémentaires,
- " pour établir un fond pour leur soutien, et aussi
- " pour accorder une indemnité afin de payer
- " certaines parties des deniers destinés aux
- " Ecoles pour l'année mil huit cent quarante
- " deux, et pour pourvoir au partage et à la
- " distribution de la balance des dits deniers,
- " pour les années mil huit cent quarante deux " et mil huit cent quarante trois," auquel elle
- demande la concurrence de cette Chambre.

lu la 1re fois.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, Lundi prochain.

Bill de l'établissement hy-draulique de Montréal.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. Holmes et autres, avec un Bill intitulé,

- " Acte pour autoriser le Maire, les Echevins
- " et les Citoyens de Montréal, à acheter,
- " acquérir et posséder la propriété maintenant
- " connue sous le nom de l'Etablissement Hy-
- " draulique pour fournir de l'eau à la Cité de
- " Montréal," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Lula Ire fois.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, Lundi prochain.

Bill des procédures som-maires contre les Shérifs et Coronaires.

Un Message de l'Assemblée Législative par l'Honorable M. le Procureur Général Baldwin, et autres, avec un Bill intitulé, "Acte pour " pourvoir à un mode sommaire d'obliger les

- " Sherifs et Coronaires à rapporter les writs
- " de sommations dans cette partie de la Pro-" vince ci-devant dénommée le Haut-Canada,"
- auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Lu la lee fois.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, Lundi prochain.

Un Message de l'Assemblée Législative par Bill pour l'in-M. Quesnel et autres, avec un Bill intitulé, Dames du Sa-

" Acte pour incorporer les Dames Religieuses Jésus.

" du Sacré Cœur de Jésus de la paroisse de " St. Jacques de l'Achigan, dans le district de

Montréal, pour les fins de l'Education," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Lu la les fois

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, demain.

Un Message de l'Assemblée Législative par Bill du Pont M. Taché et autres, avec un Bill intitulé, selin.

- Acte pour renouveler et continuer pour un
- certain temps les priviléges accordés par
- un certain Acte du Bas-Canada, y men-
- tionné à Alexis Gosselin, et ses héritiers
- ou ayans cause relativement à un certain
- Pont sur la Rivière Boyer, dans le Comté de
- Bellechasse," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

lulla l're fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, demain.

Ordonné, Que la Pétition de Joseph Bou- La Pétition de chette, Ecuyer, demandant une allocation pour Joseph Bou-le mettre en état de publier une Nouvelle Carte du Canada, soit maintenant lue.

La dite Pétition a été alors lue par le Greffier en conséquence.

Ordonné, Que la Pétition de l'Honorable certaines Péti-R.W. Harwood, et autres, habitants du comté de référées au Vaudreuil, demandant que dans le Bill de Ju-Comité sur le Bill de Judicadicature projeté les Cours de Judicature soient ture. continuées dans ce comté comme ci-devant; et aussi la Pétition de Gabriel Marchand, et autres, habitants du district de Montréal, demandant que le Bill de Judicature ne devienne pas loi avant qu'il ait été de nouveau pris en considération, soient maintenant lues.

Les dites Pétitions ont été alors lues séparément par le Gressier en conséquence.

Ordonné, Que les dites Pétitions soient résérées au Comité Spécial auquel a été réséré le Bill intitulé, " Acte pour amender la Loi " relative à l'administration de la Justice dans " le Bas-Canada."

Ordonné, Que toutes les Pétitions présentées à cette Chambre pendant cette Session relatives au système de Judicature du

Bas-Canada, présentées à cette Chambre soient référées au même Comité.

Membres ajoulege.

Ordonné, Que les Honorables M. M. Jotés au Comité liette, Bruneau, Moore, Goodhue et Irving, sur les affaires liette, de King's Col- soient ajoutés au Comité Spécial chargé de s'enquérir des affaires de King's College et de celui du Haut-Canada.

L'Assemblée concourt dans les amendemens au Bill du Recense-ment (B.C.)

Un Message de l'Assemblée Législative par l'Honorable M. le Procureur Général Lafontaine, et autres, pour rapporter le Bill intitulé, " Acte pour faire le Recen-" sement du Bas-Canada, et pour obte-" nir certains renseignements statistiques y " mentionnés." et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce Bill, sans amendement.

Bill de la Bibliothèque Commerciale de Montréal, lu la 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill intitulé " Acte pour incorporer les Membres de " l'Association de la Bibliothèque Commer-" ciale de Montréal," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce Bill, passera-t-il?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Bill restreignant la chasse des bêtes fauves.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. Prince, et autres, avec un Bill intitulé, " Acte pour empêcher de chasser et tuer " l'orignal et autres animaux et gibiers en " cette Province à certaine saison de l'année," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

lu la 1re fois.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, Lundi prochain.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Samedi, 18e Novembre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable R. E. Caron, Orateur.

Les Hon. M.M.

Les Hon. M.M.

Sullivan, Joliette, Fergusson, Dionne, Joseph

Goodhue, Irving,

Bruneau, Moore,

Massue, De Boucherville.

Dionne, Amable,

PRIERES.

L'Honorable M. Bruneau a présenté une Pé-tition de Charles T. Grece, et autres, habitants De Charles T. Grece, de Ste. Thérèse, St. Jérôme, Ste. Rose et ctautres. St. Martin, demandant que la Cour de Circuit soit placée à Ste. Thérèse au lieu de Terrebonne.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Fergusson a présenté une Du Rev.M. S. Pétition du Révérend M. S. Stark, et autres, Stark, et autres Ministre, Anciens et Congrégation de l'Eglise Presbytérienne de Dundas, demandant que le Bill des affaires temporelles de l'Eglise Presbytérienne ne devienne pas loi, avant qu'un temps ultérieur ait été accordé pour sa considération.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Ordonné, Que la Pétition présentée ce jour de Charles T. Grece, et autres, habitants T. Grece, et de Ste. Thérèse, St. Jérôme, Ste. Rose et au Comité sur au comité su St. Martin, demandant que la Cour de Cir- le Bill de cature. cuit soit placée à Ste. Thérèse au lieu de Terrebonne, soit référée au Comité Spécial auquel a été référé le Bill intitulé, "Acte " pour amender la Loi relative à l'adminis-" tration de la Justice dans le Bas-Canada."

L'Honorable M. Sullivan a fait rapport qu'il Rapport au s'était rendu conformément à l'ordre auprès de sujet de l'A-son Excellence le Gouverneur Général avec au Warrant pour £5000 signification de l'Advance de cette Chambre, de Martin de pour £5000 signification de l'Advance de cette Chambre, de Martin de pour £5000 signification de la cette Chambre, de Martin de l'Advance de cette Chambre, de Martin de l'Advance de la cette Chambre, de Martin de l'Advance de la cette Chambre, de Martin de l'Advance de la cette Chambre, de l'Advance de l'Ad l'Adresse de cette Chambre, de Mardi dernier, le seize du courant, au sujet des Dépenses Contingentes de cette Chambre, et que Son Excellence avait bien voulu la recevoir gracieusement, et dire qu'il répondrait à la dite Adresse par Message.

Conformément à l'Ordre du jour, Bill intitulé, " Acte pour autoriser le Maire draulique de SAMEDI les Echevins et les Citoyens de Montreal, à Montreal

le Bill de l'Eu

" acheter, acquérir et posséder la propriété " maintenant connue sous le nom de l'Etablis-

" sement Hydraulique pour fournir de l'eau à

" la cité de Montréal," a été lu la seconde

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, Lundi prochain.

Bill des pro-cédures sommaires contre Coronaires. lu la 2e fois.

Conformément à l'Ordre du jour, le Bill intitulé, "Acte pour pourvoir à un mode sommaire d'obliger les Shérifs et Coronaires à rapporter les writs de somma-" tions dans cette partie de la Province " ci-devant dénommée le Haut-Canada," a été lu la seconde fois.

Ordonné. Que le dit Bill soit lu la troisième fois, Lundi prochain.

Bill pour l'in- ce corporation des Dames du Sa- ce cré Cœur de Jésus. Lu la 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill intitulé, Acte pour incorporer les Dames Religieuses du Sacré Cœur de Jésus de la paroisse de St. Jacques de l'Achigan, dans le district de

" Montréal, pour eles fins de l'Education," a été lu la seconde fois.

Ordonné. Que le dit Bill soit lu la troisième fois, Lundi prochain.

Bill du Pont d'Alexis Goslu la 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill intitulé, " Acte pour renouveler et continuer pour un " certain temps les priviléges accordés par " un certain Acte du Bas-Canada, y men-

" tionné à Alexis Gosselin, et ses héritiers

" ou ayans cause relativement à un certain " Pont sur la Rivière Boyer, dans le Comté de

" Bellechasse," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, Lundi prochain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à Lundi prochain, à trois heures des l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Lundi, 20e Novembre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable R. E. Caron, Orateur.

Les Hon. M.M.

Les Hon. M.M.

Sullivan, Joliette, Fergusson,

Dionne, Amable Dionne, Joseph Goodhue,

Moore.

Bruneau,

Irving, Massue.

PRIERES.

Bill de la Cour d'Appel,(B.C.)

Un Message de l'Assemblée Législative par l'Honorable M. Viger, et autres, avec un Bill

intitulé, " Acte pour établir une meilleure " Cour d'Appel dans le Bas-Canada," auguel " elle demande la concurrence de cette Cham-

Le dit Bill a été lu la première fois.

lu la 1 re fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, demain.

Un Message de l'Assemblée Législative par Billde le Ban-M. Quesnel et autres, avec un Bill intitule, que du Peuple. " Acte pour incorporer certaines personnes " qui font le commerce de Banque dans la " cité de Montréal, sous les nom et raison " de la Banque du Peuple," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

lu la 1re fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, demain.

L'Honorable M. Massue du Comité Spé-Rapport sur le cial auquel a été référé le Bill intitulé, et Mines de "Acte pour incorporer Charles Cunningham, Charbon de Gaspé.

" Richard Norman, Samuel Amory, et autres, " formant une Compagnie à Fonds Communs, pour faire le Commerce des Pêches dans le

District de Gaspé, dans le Golfe St. Laurent, et pour ouvrir des Mines de Charbon dans le dit district," a présenté son Rapport.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu, et

Il a été alors lu par le Greffier, comme suit:

Conseil Législatif, Chambre des Comités, 18e Novembre, 1843.

Le Comité Spécial auquel a été référé le Bill de l'Assemblée Législative intitulé, " Acte " pour incorporer Charles Cunningham, Ri-" chard Norman, Samuel Amory, et autres, " formant une Compagnie à Fonds Communs pour faire le Commerce des Pêches dans le district de Gaspé, dans le Golfe St. Laurent, " et pour ouvrir des Mines de Charbon dans le " dit district," demande à faire rapport.

Qu'il a examiné le dit Bill et recommande les amendements suivants:

Feuille 12, ligne 3,—Après la 26e Clause, insérez la Clause suivante:

" Pourvu toujours, et qu'il

" soit statué, que rien de " contenu dans le présent

" Acte sera considéré

" comme autorisant la dite

" Corporation a agir comme

Rapport.

" Banquiers, ou d'émettre

" ou circuler des Billets

" de la nature de Billets

" de Banques, ou de don-

" ner une valeur légale à a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

" ces Billets, s'ils sont

" émis par ou au nom de

" la dite Corporation.

Le tout néanmoins humblement soumis.

#### L. MASSUE,

Président.

Amendment adopté.

L'Amendement rapporté par le Comité dernièrement mentionné ayant été lu deux fois par le Greffier et la question de concurrence étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que l'amendement soit grossoyé et le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, demain.

Rapport du Surintendant (B.C.)

L'Honorable M. Sullivan, par ordre de Son de l'Education, Excellence le Gouverneur Général, a présenté à la Chambre un Rapport du Surintendant Assistant de l'Education pour le Canada Ouest.

> Ordonné, Qu'il reste sur la table, et il est comme suit:

> (Pour le Rapport, voir papiers Parlementaires, Lettre Z.)

Bill pour con

Un Message de l'Assemblée Législative par firmer des Actes M. Donald McDonald, et autres, avec un tains Officiers Bill intitulé, "Acte pour confirmer et valider

- " certains Actes Officiels des Offices de Ré-" gistraire, Greffier de la Paix, Greffier de la
- " Cour de District, et Registraire de la Cour
- " Surrogate du district de l'Ottawa," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Lu la lre fois.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, demain.

Rapport du Bibliothécaire éféré à un Comité.

Ordonné, Que le Rapport du Bibliothécaire de cette Chambre, présenté pendant la présente Session, soit référé à un Comité de quatre Membres.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables M.M. Joliette, Fergusson, Bruneau et Massue, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour le Bill inti-Bill pour permette sux dif-mettre sux dif-férentes Sectes tulé " Acte pour mettre les Sectes Religieuses

" Chrétiennes de toutes dénominations, dans religieuses de " cette partie de la Province ci-devant le posséder des " Haut-Canada, en état de posséder les terres lu la 3e fois.

" requises pour certains objets y mentionnés,"

La question étant mise, ce Bill passera-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill intitulé, "Acte pour autoriser le Maire, les dissement hy-" Echevins et les Citoyens de Montréal, à Montréal. Iu la 3e sois. " acheter, acquérir et posséder la propriété " maintenant connue sous le nom de l'Etablis-" sement Hydraulique pour fournir de l'Eau à " la cité de Montréal," a été lu la troisième

La question étant mise, ce Bill, passera-

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Bill des procés

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Conformémentà l'Ordre du jour, le Bill intitulé,

"Acte pour pourvoir à un mode sommaire dures sommais "d'obliger les Shérifs et Coronaires à rappor- shérifs et Co-

" ter les Writs de Sommations dans cette partie for la la la la la fois.

" de la Province ci-devant dénommée le Haut-

" Canada," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce Bill, passera-

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, sans amendement

Conformément à l'ordre du jour, le Billintitule, Bill pour l'in "Acte pour incorporer les Dames Religieuses corporation des du Sacré Cœur de Jésus, de la paroisse de cré Cœur de Jésus, la la 36 de la paroisse de cré Cœur de Jésus, la la 36 de la paroisse de cré Cœur de Jésus, la la 36 de la paroisse de cré Cœur de Jésus, la la 36 de la paroisse de crée cœur de Jésus, la la 36 de la paroisse de crée cœur de Jésus, la la 36 de la paroisse de crée cœur de Jésus, la la 36 de la paroisse de crée cœur de Jésus, la la 36 de la paroisse de crée cœur de Jésus, la la 36 de la paroisse de crée cœur de Jésus, la la 36 de la paroisse de crée cœur de Jésus, la la 36 de la paroisse de crée cœur de Jésus, la la 36 de la paroisse de crée cœur de Jésus, la la 36 de la paroisse de crée cœur de Jésus, la la 36 de la paroisse de crée cœur de Jésus, la la 36 de la paroisse de crée cœur de Jésus, la la 36 de la paroisse de crée cœur de Jésus, la la 36 de la paroisse de crée cœur de Jésus, la la 36 de la paroisse de crée cœur de Jésus, la la 36 de la paroisse de crée cœur de Jésus, la la 36 de la paroisse de crée cœur de Jésus, la la 36 de la paroisse de crée cœur de Jésus, la la 36 de la paroisse de crée cœur de la 36 de la paroisse de crée cœur de la 36 de la paroisse de crée cœur de la 36 de la paroisse de crée cœur de la 36 d St. Jacques de l'Achigan, dans le district de fois. Montréal, pour les fins de l'Education," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il? Il a été résolu dans l'Affirmative.

Passé.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Bill du Pont d'Alexis Gos-selin, lu la 3e

Conformément à l'ordre du jour, le Bill intitulé, "Acte pour renouveler et continuer pour " un certain temps les priviléges accordés

- " par un certain Acte du Bus-Canada y
- " mentionné à Alexis Gosselin, et ses héritiers " ou ayans cause, relativement à un certain
- " Pont sur la Rivière Boyer, dans le comté de
- " Bellechasse,' a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et l'informe cette Chambre que le Conseil Législatif, a passé ce Bill, sans amendement.

niers des Ecoles lu la 2e

Passá.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill Bill pour dis-tribuer les de- intitulé, "Acte pour abroger l'Acte qui est maintenant en vigueur pour l'établissement " et le maintien des Ecoles Elémentaires, et " pour établir un fond pour leur soutien, et aussi " pour accorder une indemnité afin de payer " certaines parties des deniers destinés aux " Ecoles pour l'année mil huit cent quarante " deux, et pour pourvoir au partage et à la " distribution de la balance des dits deniers, " pour les années mil huit cent quarante deux " et mil huit cent quarante trois," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill, ainsi que le Mes-Référé à un sage de Son Excellence, et le rapport transmis à cette Chambre durant la présente Session relatifs aux Ecoles Elémentaires soient référés à un Comité Spécial de huit Membres.

> Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables M. M. Sullivan, Fergusson, Bruneau, Moore, A. Dionne, Goodhue, Irving et Massue, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill de la Congrézation de Québec.

Un Message de l'Assemblée Législative par l'Honorable M. le Solliciteur Général Aylwin, et autres, avec un Bill intitulé, " Acte pour " incorporer l'Association appelée La Con-" grégation de Notre Dame de Québec," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Lu 1re fois.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, demain,

Conformément à l'ordre du jour, le Bill, inti- Bill restrettulé " Acte pour empêcher de chasser et tuer des bêtes " l'orignal et autres animaux et gibiers en fauves, lu la 2e fois. " cette Province à certaine saison de l'année," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Bill immédiatement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est La Chambre en Comité. ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. Fergusson a fait rapport de la part du dit Comité qu'il avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, demain.

L'Honorable M. Fergusson a présenté une pétitions De la Chambre Pétition de la Chambre de Commerce de la cité de Commerce de Toronto, demandant que le nouvel Acte de Cotisation ne devienne pas Loi, sans certaines changements; aussi une Pétition de Henry Smith; Smith, de Toronto, demandant une allocation.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable M. Irving a présenté une Pé- De Thomas tition de Thomas Moore, et autres, habitants tres; du district de Prince Edward, demandant l'amendement de la Charte de l'Université de King's College.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Mardi, 21e Novembre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable R. E. Caron, Orateur.

Les Hon. M. M. Sullivan. Joliette. Fergusson, Bruneau.

Les Hon. M. M. Dionne, Amable, Dionne, Joseph Goodhue, Irving,

Massue

Moore,

PRIERES.

Pétition De Richard Watson

L'Honorable M. Bruneau a présenté une Pétition de Richard Watson, Imprimeur dans l'Imprimerie de R. Stanton, Ecuyer, Imprimeur de la Reine pour la ci-devant Province du Haut-Canada, et Surintendant du Bureau de la Gazette du Haut-Canada, à Kingston, demandant que l'Impression des Journaux du Conseil Législatif soit continuée à M. Stanton pour cette Session.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Référée au Comité des Journaux.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité chargé d'examiner et perfectionner les Journaux de cette Session du Parlement Provincial et des précédentes.

De Robert Seaton, et au-

L'Honorable M. Moore a présenté une Pétition de Robert Seaton, et autres, Membres de l'Eglise Presbytérienne à Cavan, demandant que le Bill pour régler les affaires temporelles de l'Eglise Presbytérienne ne devienne pas Loi.

Ordonné, Que la dite Pétition soit maintenant lue.

Elle est lue.

Elle a été alors lue par le Greffier en conséquence.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Bill des Pêches et Mines de Charbon de Gaspé, lu la 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill intitulé, " Acte pour incorporer Charles Cunning-" ham, Richard Norman, Samuel Amory, et " autres, formant une Compagnie à Fonds " Communs, pour faire le Commerce des Pê-" ches dans le district de Gaspé, dans le " Golse St. Laurent, et pour ouvrir des Mines " de Charbon dans le dit district," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

La question de concurrence étant mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill pour régler la Chasse des Bêtes Fauves, lu la 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill intitulé, " Acte pour empêcher de chasser et tuer " l'Orignal et autres Animaux et Gibiers en

" cette Province à certaines saisons de l'an-

" née," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill intitule, "Acte pour établir une meilleure Cour d'Appel, lu la 2e fois. " d'Appel dans le Bas-Canada," a été lu la seconde fois.

Référé à un

Ordonné, Que le dit Bill soit référé au Comité Spécial auquel a été référé le Bill intitulé, Comité. " Acte pour amender la Loi relative à l'ad-" ministration de la Justice dans le Bas-" Canada."

Conformément à l'ordre du jour, le Bill inti-Bill de la Bantulé, " Acte pour incorporer certaines per-que du Peuple, lu la 2e fois. " sonnes faisant le Commerce de Banque dans

" la Cité de Montréal, sous le nom de " La

" Banque du Peuple," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit réséré à Réséré à un un Comité Spécial de six Membres.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables M. M. Sullivan, Joliette, Fergusson, Bruneau, A. Dionne et Massue, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill inti- Bill pour contulé, « Acte pour confirmer et valider certains de certains de certains "Actes Officiels des Offices de Régistraire, Officiers dans le district d'Ot-

" Greffier de la Paix, Greffier de la Cour de tawa, lu la 26 fois. " District et Régistraire de la Cour Surrogate

" du district d'Ottawa." a été lu la seconde " fois."

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, demain.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. Childs et autres, avec un Bill inti- Poisson. tulé, " Acte pour mieux conserver certaines " espèces de poisson dans les Rivières et " Lacs des Comtés y mentionnés," et aussi un Bill intitulé, " Acte pour l'incorporation de Bill de Bishor? " Bishop's College, dans le Diocèse de Qué-" bec," auxquels elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill pour

Les dits Bills ont été lus séparément la première fois.

Ordonné, Que les dits Bills soient lus la seconde fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill inti- Bill de la Contule, "Acte pour incorporer l'Association grégation de Québec, lu la " appelée La Congrégation de Notre Dame de 20 6010. " Québec," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, demain.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

La Chambre s'est remise.

L'Honorable M. Sullivan du Comité Spécial Rapport sur le E Honorable W. Sauteun du Comité special Bill de la Ban- auquel a été référé le Bill intitulé, "Acte pour que du Peuple. " incorporer certaines personnes faisant le " commerce de Banque dans la cité de Mont-" réal, sous le nom de La Banque du Peuple," a fait rapport que le Comité avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le

> Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, demain.

rapport à la Chambre, sans amendement.

Ajournement

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Mercredi, 22e Novembre, 1843.

Les Membres assemblés ont été: L'Honorable R. E. Caron, Orateur:

Les Hon. M.M.

Les Hon. M.M.

Sullivan,

Dionne, Amable

Joliette,

Dionne, Joseph

Fergusson,

Goodhue,

Bruneau, Moore,

Irving, Massuc.

PRIERES.

Permis à l'Hon M. Draper de plaider à la Barre de l'Assemblée Légis-lative.

Il a été proposé, qu'il soit permis à l'Honorable M. Draper, un des Membres de cette Honorable Chambre, de plaider comme Conseil à la Barre de l'Assemblée Législative contre le Bill en progrès dans la dite Chambre, intitulé, "Acte pour pourvoir à ce que les " fonctions Collégiales et Universitaires du " Collége établi en la Cité de Toronto, dans le " Haut-Canada, puissent s'exercer séparément,

" pour incorporer certains autres Colléges et " Institutions Collégiales avec l'Université, et

" pour établir et régir ce dernier établissement

" d'une manière plus efficace et satisfaisante," mais que cette permission ne serve pas de précédent pour l'avenir.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

Il a été, après quelques débats,

Résolu, dans l'affirmative.

Ordonné, en conséquence.

Dissentient:

10.—Parceque, C'est s'exposer à une col-Protêt. lision avec l'Honorable Assemblée Législative que de permettre à un Membre de cette Chambre d'engager ses services professionels, pour plaider à la barre de la dite Honorable Chambre.

20.—Parceque, en matières publiques, surtout lorsque la question enveloppe un point de loi d'une importance majeure, et qui peut ensuite être soumis à la considération de cette Chambre, l'assistance professionelle des Membres du Conseil doit, de toute nécessité, être réservée pour le service de la Chambre.

30.—Parceque, Il ne se trouve aucuns précédents semblables dans les Journaux de la Chambre des Lords, et il est pourvu par la soixantième règle de cette Chambre, que tous les cas imprévus seront décidés d'après les Règles et la Pratique de la Chambre des Lords.

> ADAM FERGUSSON, ÆMILIUS IRVING.

L'Honorable M. Irving a présenté une Pé-Pétition De William tition de William Walker, et autres, deman-walker, et dant l'amélioration du chemin entre Brantford autres. et Hamilton.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill intitulé, "Acte pour confirmer et valider certains de certains de certains de Cortains de Cortai

" Greffier de la Paix, Greffier de la Cour de tava, lu la 3e " District et Régistraire de la Cour Surrogate

" du district d'Ottawa," a été lu la troisième " fois."

La question étant mise, ce Bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Paged.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill intitulé, "Acte pour incorporer l'Association grégation de Québec, lu la " appelée La Congrégation de Notre Dame de & fois.

" Québec," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil gislatif a passé ce Bill sans amendement.

Bill de la Banque du Peuple, la la 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill intitule, " Acte pour incorporer certaines per-

- " sonnes faisant le Commerce de Banque dans " la Cité de Montréal, sous le nom de " La
- " Banque du Peuple," aété lu la troisième fois.

La question étant mise, ce Bill passera-il?

Passó.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

E Bill pour la Poisson.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill inticonservation du tulé, "Acte pour mieux conserver certaines " espèces de poisson, dans les Rivières et

> " Lacs des Comtés y mentionnés," et aussi un Bill intitulé, " Acte pour l'incorporation de

et de Bishop's College. lus la 2e fois. " Bishop's College, dans le District de Qué-" bec," ont été lus séparément la seconde fois.

> Ordonné, Que les dits Bills soient lus séparément la troisième fois, demain.

La Chambre continuée à 4 heures, P. M.

concourt dans

ments au
Bill des Pêches
et Mines de
Charbon do

les amende-

Gaspé.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à cet après-midi, à quatre heures, la Chambre l'ordonnant ainsi.

A QUATRE heures de l'après Midi,

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable R. E. Caron, Orateur.

Les Hon. M.M.

Les Hon. M.M.

Sullivan,

Dionne, Amable

Joliette,

Dionne, Joseph

Fergusson,

Goodhue,

Bruneau,

Massue.

Moore,

Un Message de l'Assemblée Législative par L'Assemblée M. Christie, et autres, pour rapporter le Bill intitule, " Acte pour incorporer Charles Cunning-" ham, Richard Norman, Samuel Amory, et autres, formant une Compagnie à Fonds " Communs, pour faire le Commerce des Pê-" ches dans le district de Gaspé, dans le " Golfe St. Laurent, et pour ouvrir des Mines " de Charbon dans le dit district," informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce Bill sans amendement.

Ordonné, Que le Comité Spécial auquel a Permis au Comité référé le Bill intitulé, "Acte pour amender de Judicature de Judicature de la defaire rap-" la Loi relative à l'administration de la port de temps " Justice dans le Bas-Canada," ait la permis- à autre. sion de faire rapport de temps à autre.

L'Honorable M. Sullivan a informé la Chambre qu'il avait certains Messages de Son Excellence le Gouverneur Général, sous son seing Manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Et ils ont été lus comme suit:-

### C. T. METCALFE.

Le Gouverneur Général informel'Honorable sujet de J. Conseil Législatif qu'il prendra en considéra-Joseph, Ecr. tion le Rapport du Comité Spécial de cette Honorable Chambre, relatif à l'affaire de John Joseph, Ecuyer, tel que demandé dans son Adresse du 14 du courant.

Hôtel du Gouvernement, Kingston, 21e Novembre, 1843.

### C. T. METCALFE.

Le Gouverneur Général informe l'Honorable Message Conseil Législatif référant à Son Adresse du a émané son 16 du courant, qu'il a émané son warrant en £5000 stg faveur de Charles de Léry, Ecuyer, remplissant les fonctions de Greffier de cette Honorable Chambre, pour la somme de cinq mille livres sterling, pour qu'il puisse liquider les demandes actuelles contre le Conseil Législatif, et rencontrer les dépenses courantes pendant la vacance.

Hôtel du Gouvernement, Kingston, 21e Novembre, 1843.

Les dits Messages ont été alors lus de nouveau par le Greffier.

L'Honorable M. Bruneau du Comité Spécial auquel a été référé le Bill intitulé, "Acte Rapport sur le Bill de la Cour " pour amender la Loi relative à l'adminis- d'Appel. " tration de la Justice dans le Bas-Ca-" nada," et aussi le Bill intitulé, " Acte

" pour établir une meilleure Cour d'Appel " dans le Bas-Canada," a présenté son rapport sur le dernier de ces Bills.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le Greffier, comme suit:

> Conseil Législatif, Chambre des Comités, 22e Novembre, 1843.

Le Comité Spécial auquel ont été référés les Rapport. Bills de l'Assemblée Législative intitulés,

" Acte pour amender la loi relative à l'admi-" nistration de la Justice dans le Bas-Canada," et aussi, " Acte pour établir une meilleure "Cour d'Appel dans le Bas-Canada," a l'honneur de faire son premier rapport.

Qu'ayant examiné en entier, le Bill dernièrement mentionné, il recommande les amendements suivants.

Feuille 1, ligne 6,-Après "eu," insérez " Pourvu toujours, que

" les personnes ainsi nom-

" mées auront au moinshuit

" années de pratique au

" Barreau du Bas-Canada."

Feuille 5, ligne 28,—Retranchez " sous peine " de nullité."

ligne 32,-Retranchez depuis "et,"

" établie," dans la

" 41e ligne inclusivement."

Le tout néanmoins humblement soumis.

FRS. P. BRUNEAU.

Président.

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient pris en considération immédiatement.

La Chambre a alors procédé à les prendre en considération en conséquence.

Amendements.

La Chambre

en Comité.

Les amendements rapportés par le Comité dernièrement mentionné étant alors lus deux fois par le Greffier, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit Bill soit lu la troisième fois, demain, tel qu'amendé.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée Ajournement. à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Jeudi, 23e Novembre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable R. E. Caron, Orateur.

Les Hon. M.M.

Les Hon. M.M.

Sullivan.

Dionne, Amable

Joliette.

Dionne, Joseph

Fergusson, Bruneau,

Goodhue.

Irving,

Moore.

Massue.

PRIERES.

L'Honorable M. Bruneau a présenté une pétition Pétition de R. Stanton, Ecuyer, demandant De R. Stanton. que l'impression des Journaux de cette Sessien lui soit continuée.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au au Comité Spécial chargé d'examiner et per-Comité des Journaux. fectionner les Journaux de cette Chambre pour cette Session et les précédentes.

L'Honorable M. Irving a présenté deux Pétitions du Conseil Municipal du District de Municipal de Home, demandant qu'il soit pris des mesures Home. pour forcer la Corporation de Toronto, de fournir les dépenses nécessaires au soutien des Prisonniers dans la Prison de district, incarcérés en vertu d'un Warrant des Autorités Municipales; et aussi demandant que le Bill des cotisations, et le Bill pour l'incorporation des Villes et des Townships ne deviennent pas Loi sans certaines modifications et amendements.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable M. Bruneau du Comité Spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comité des Comptes Contingents du Conseil Législatif de contigents. cette Session, a présenté son troisième Rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le Greffier, comme suit :

Conseil Législatif, Chambre des Comités, 20e Novembre, 1843.

Le Comité Spécial chargé de faire, rapport sur les Comptes Contingents de Votre Hono-Rapport. rable Chambre, et de s'enquérir du nombre et des qualifications des Officiers des différents départements, des changements et additions requises, et du nombre et du rang des Officiers de cette Chambre, et de faire rapport sur leurs

A. 1843.

salaires et émoluments actuels ou de suggérer ceux qui devraient leur être accordés, a l'honneur de présenter son troisième rapport:

Qu'il a examiné soigneusement le compte courant du Greffier de cette Chambre, comprenant un état détaillé des recettes et des dépenses encourues depuis la dernière Session. La balance en sa possession lors de la reddition de son dernier compte était de £62 16 9½. Depuis cette époque, il a reçu la somme de £4,250, étant le montant du Warrant de Son Excellence le Gouverneur Général, accordé en conformité à une Adresse de Votre Honorable Chambre du 4 Octobre, 1842, faisant en tout une recette de £4,312 16 9½. Les dépenses dont le Greffier a rendu compte, accompagnées des pièces justificatives, (que votre Comité a examiné avec soin et a trouvé correctes,) se montent à la somme de £4,281 11 0, laissant une £31 5 95, entre les mains du Gressier.

Les comptes contre Votre Honorable Chambre pour impressions, papéterie et autres objets sont évalués à la somme de £2,000. La somme que Son Excellence le Gouverneur Général a mise à la disposition du Greffier Assistant en vertu d'une Adresse de Votre Honorable Chambre du 16 du courant, le mettra en état de liquider ces comptes et ceux des gens de métiers, et de toutes autres personnes qui peuvent avoir actuellement des réclamations contre Votre Honorable Chambre.

Votre Comité désirant diminuer, autant que possible, les dépenses de Votre Honorable Chambre, sans vouloir néanmoins excéder les justes bornes, a cru qu'il était de son devoir de soumettre à la considération de Votre Honorable Chambre un plan préparé par votre Comité dans la vue de diminuer considérablement les frais et déboursés de Votre Honorable Chambre, et de faciliter en même temps la vérification et le réglement des comptes.

Ce système se trouve renfermé dans les règles suivantes:

10.—Qu'à l'avenir le Greffier ne fera aucuns déboursés extraordinaires sans la permission du Comité des Contingents.

20.—Que pendant la vacance il ne paiera pas même les dépenses nécessaires et indispensables, sans un ordre de l'Orateur.

30.—Que de plus il devrait être du devoir du Greffier, le premier jour de chaque Ses-

sion, de mettre devant le Comité des Contingents tous les comptes de l'année.

40.—Que lorsque ces comptes auront été ainsi soumis au Comité, il sera du devoir du Greffier des Comités Spéciaux de les vérifier et de les examiner; de les entrer dans un livre destiné à cet objet, distribuant en des colones séparées la somme totale des comptes ainsi présentés, leur date et le nom des créanciers; il prendra note des erreurs qui s'y trouveront soit en faveur de la Chambre ou contre elle; il établira le montant dû, faisant des remarques (s'il est nécessaire,) et ayant soin de suivre en toutes choses la méthode adoptée à l'égard des comptes provinciaux.

Parmi les comptes que le Greffier a payés, il s'en trouve un de £19 12 6, en faveur de Jumes Waddell, qui a été employé comme Messager pendant la dernière Session, à la place de John Bright, exempté de ses services à la Chambre pour cause de maladie, mais qui néanmoins a reçu son allocation annuelle ordinaire. Votre Comité est d'opinion que ce compte ne doit pas être payé, et que le Greffier doit en rembourser le montant, n'ayant reçu aucun ordre de la Chambre de faire ce paiement; et votre Comité est d'opinion que dans des cas semblables, toutes les fois que des serviteurs de cette Chambre ne pourront remplir leurs devoirs et seront obligés de mettre des substituts, l'allocation de ces substituts sera déterminée et payée par la personne qui ne pourra remplir ses devoirs.

Le Comité, pour les raisons ci-dessus, n'a pas cru nécessaire d'émettre une opinion, à l'égard des comptes actuellement dûs et non soldés, désirant auparavant, que le système recommandé soit adopté à l'égard de toutes ces demandes, et votre Comité en conséquence se propose de présenter à Votre Honorable Chambre un autre rapport sur ce sujet.

Votre Comité a cru de son devoir, tandis qu'il remplissait sa tâche, de donner son attention aux rapports présentés à Votre Honorable Chambre par les Comités des Contingents des Sessions précédentes, et il s'est efforcé, autant que possible, d'adhérer aux opinions qui s'y trouvent énoncées. Dans le second rapport du Comité des Contingents de la dernière Session, il remarque une recommendation dans laquelle votre Comité concourt unanimement, mais qui, probablement aura été perdue de vue lorsque l'adoption du rapport de ce Comité a été proposée à Votre Honorable

Chambre. Cette recommandation est comme suit:--

" Votre Comité recommande que le Greffier " ait ordre de transmettre à chaque Membre " de cette Chambre, au lieu de sa résidence, " dans le cours de l'année, copie de la Ga-" zette du Canada, de la Gazette du Haut-" Canada, et de la Gazette de Québec, publiées " par autorité, et d'en porter les frais aux " Comptes Contingents de Votre Ronorable " Chambre." Votre Comité, comme il l'a déjà dit, approuve cette suggestion, et la recommande respectueusement à la considération favorable de Votre Honorable Chambre.

Votre Comité, en obéissance aux ordres de Votre Honorable Chambre, a pris en considération l'instruction à ce Comité du 13 du cou-" quérir du nombre et des qualifications des || " Provinces du Haut et du Bus-Canada. " Officiers dans les divers départements de " cette Chambre, et généralement relativement " à tous changements et additions qui devraient " avoir lieu quant au nombre et au rang des " Officiers de cette Chambre et aux salaires " et émoluments qui leur sont maintenant " accordés ou qui devraient l'être."

Dans les circonstances actuelles, et pour des raisons qui se présenteront d'elles-mêmes à l'attention de Votre Honorable Chambre, votre Comité ne croit pas qu'il soit à propos de faire des changements d'une nature permanente dans le nombre ou la rénumération des Officiers attachés à Votre Honorable Chambre. Votre Comité demande à faire remarquer que pendant la dernière Session, il a été fait plusieurs demandes pour des augmentations de salaires ou des services extra, et que durant la présente Session, de semblables demandes ont aussi été soumises à la considération de votre Comité. Votre Comité, à l'égard de ce sujet, ne croit pouvoir mieux faire que d'appeler l'attention de Votre Honorable Chambre, aux remarques du Comité des Contingents de la dernière Session.—Elles sont comme suit:

" Relativement à toutes ces réclamations, " votre Comité désire attirer l'attention de " Votre Honorable Chambre à un extrait suivant " du Rapport d'un Comité de la dernière " Session, dans lequel le Conseil a concouru."

" ' Votre Comité demande à soumettre un " 'exposé des salaires accordés aux Officiers " ' et Serviteurs par le Conseil Législatif des " ci-devant Provinces du Haut et du Bas-

" ' Canada, avec un tableau des salaires qui' " dans son opinion, offriront une rémunéra-" 'tion aussi léquitable aux Officiers et servi-" teurs de Votre Honorable Chambre.

" En même temps, votre Comité pense " qu'il est bon de dire qu'il est d'opinion que " ' les Officiers dans le Bureau du Greffier et " · le Greffier des Comités, aussi bien que le " 'premier Messager, devraient recevoir des " 'salaires suffisants pour les indemniser de " 'leurs services pendant toute l'année, et " 'qu'aucune des sommes qui leur seront " ' payées, ou aux autres Officiers permanents " ' et aux serviteurs dont les services ne sont " 'requis que pendant les Sessions de la Lé-" ' gislature, ne devraient pas être pourvues " ' par un vote annuel et portées aux comptes " ' Contingents de Votre Honorable Chambre rant, dans laquelle il est ordonné "de s'en- " comme il était d'usage dans les ci-devant

> " ' Votre Comité recommande donc que le " ' paiement des salaires de tous les Officiers " 'et serviteurs du Conseil Législatif soit " ' pourvu par un statut, tant pour prévenir les " 'applications au Comité sur les contingents " 'pour des allocations additionnelles, que " 'pour placer les Officiers et les dispositions " qui seront faites pour leur soutien, sur un , ' pied satisfaisant et permanent. Le Comité " 'pense qu'il doit exprimer ses sentiments " contre toute pratique ou précédent qui " ' favoriserait le paiement d'allocations addi-" 'tionnelles à aucun des Officiers ou servi-" 'teurs du Conseil Législatif, au delà des-" 'salaires qui leur seront accordés, et qui " devraient être considérés comme une ré-" 'munération tout à fait satisfaisante pour " ' tous les services qu'ils pourront être requis " ' de rendre à Votre Honorable Chambre.'"

> " Comme l'extrait précédent démontre que " ce sujet a été amplement débattu pendant la " dernière Session et que Votre Honorable " Chambre a amplement délibéré sur icelui, " votre Comité pense qu'on ne devrait pas-" changer précipitamment la décision qui a étéalors prise; et il n'a pas en conséquence " ôsé recommander absolument aucune de cesapplications, excepté celle du premier Messager, mais il a préséré soumettre à la con-" sidération de Votre Honorable Chambre un " apperçu des faits. Votre Comité ôse suggérer, que si Votre Honorable Chambre " croyait qu'à cette époque avancée de la " Session, il était impossible de décider d'une " manière satisfaisante toutes ces applications

" elles devraient être prises en considération dès le commencement de la Session prochaine, pour faire alors une enquête générale et effective des salaires et allocations accordés aux Officiers de cette Chambre, après avoir mûrement examiné la question, de manière à prévenir pour longtemps de nouvelles applications pour des augmentations de salaires, ou le paiement de services additionnels."

Tout en partageant les opinions émises par deux Comités antérieurs, votre Comité regrette beaucoup de voir que dans les circonstances actuelles, il ne peut faire " une enquête gé-" nérale et effective des salaires et allocations " accordés aux Officiers de cette Chambre," telle que recommandée par le Comité de la dernière Session. Votre Comité néanmoins recommande bien fortement que Votre Honorable Chambre prenne le sujet en sa sérieuse considération dès le commencement de la prochaine Session, afin de ne plus revenir sur un sujet aussi désagréable et harrassant pour les Membres de Votre Honorable Chambre que pour les applicants eux-mêmes, qui croient avoir droit à des augmentations de salaires ou autres allocations additionnelles.

Jusqu'à ce qu'un arrangement final soit organisé d'une manière permanente, ce que
votre Comité ne peut trop fortement recommander, votre Comité se sent disposé de soumettre
à la considération favorable de Votre Honorable Chambre, pour la présente Session, l'octroi
d'allocation à peuprès semblables a celles que
Votre Honorable Chambre à accordées à la
dernière Session. Votre Comité accompagne
cette recommandation des remarques et raisons
qui lui ont paru suffisantes pour l'engager à la
faire.

Votre Comité recommande que le Greffier de cette Chambre reçoive l'allocation qui a été accordée pendant nombre d'années au Greffier dans le Bas-Canada, cent louis pour surveiller l'impression de la version Anglaise des Journaux de cette Chambre de la dernière Session, cinquante louis pour avoir surveillé l'impression des lois de la dernière Session, et pour l'examen des copies des dites lois pour le Bureau Colonial, et aussi pour le paiement des Contingents de cette Chambre.

Votre Comité recommande que Charles de Léry, Ecuyer, Greffier Assistant, reçoive une allocation de cent louis pour avoir surveillé l'im-

pression de la version Française des Journaux de cette Chambre de la dernière Session.

Quant à l'autre Greffier Assistant, J. F. Taylor, ainé, Ecuyer, votre Comité ne peut recommander qu'il reçoive d'allocation pour ses services additionnels, considérant que son salaire est une rémunération suffisante pour tous ses services, et votre Comité est d'opinion que le manuscrit des Journaux que cet Officier prépare annuellement devrait être discontinué, et qu'à la place le Greffier devrait certifier une copie imprimée pour demeurer de record.

Relativement à M. Armour, qui remplit les devoirs de Greffier en Loi, outre ceux de Traducteur Anglais et Greffier des Comités Spéciaux, votre Comité demande à citer des extraits des rapports de deux Comités de Votre Honorable Chambre de la dernière Session. Le premier est du Comité Spécial chargé d'examiner l'Index des Statuts et Ordonnances du Bas-Canada, préparé par cet Officier. Le Comité remarque:

" Qu'il a examiné l'Index préparé par le " Greffier en Loi, et auquel il résère dans son " rapport à Votre Honorable Chambre, du " huitième Septembre, mil huit cent quarante-" deux. Que c'est un ouvrage qui semble " avoir exigé beaucoup de travail, qu'il a été " exécuté d'une manière claire, simple et " satisfaisante et qui fait beaucoup d'honneur " au Greffier en Loi. Votre Comité est d'opi-" nion que cet Index sera d'un grand service " à Votre Honorable Chambre, et la facilitera " beaucoup dans l'accomplissement de ses " devoirs Votre Comité prenant en consi-" dération les différents devoirs imposés " au Greffier en Loi, la manière satisfaisante " dont il les a remplis, et qu'il n'est pas ré-" compensé d'une manière aussi équitable " que le Greffier de l'Assemblée Législative, " recommande a Votre Honorable Chambre " qu'il lui soit payé cent livres courant, en sus " de son salaire pour l'année expirée le 14 " Juin dernier, en sorme de rémunération pour " avoir fait l'index des Statuts."

Ce rapport du Comité Spécial a été référé au Comité des Contingents de la dernière Session. On trouve dans son second rapport les observations suivantes:

" Quant au Rapport du Comité chargé d'ex-" aminer l'Index des Statuts du Bas-Canada, " préparé par le Greffier en Loi, et à la recom-" mandation de ce Comité d'accorder à cet "Officier la somme de cent livres courant, 
"votre Comité est d'opinion que les émolu"ments du Greffier en Loi ne sont pas pro"portionnés à ses devoirs et à la responsa"bilité de sa charge, et est aussi d'opinion 
qu'il devrait recevoir la somme de cent livres 
courant, à même les Contingents, en sus de 
son salaire pour l'année expirée le 14 Juin 
dernier, non comme une gratification pour 
l'Index en question, qui doit être regardé 
comme faisant partie de son devoir, mais 
pour récompenser cette personne d'une 
manière proportionnée à ses devoirs et à la 
responsabilité de sa charge."

Votre Comité concourt entièrement dans ces remarques, et désirant récompenser " cette " personne d'une manière proportionnée à ses " devoirs et à la responsabilité de sa charge," vu surtout les autres devoirs que le Greffier en Loi est déjà tenu de remplir et qui se trouveront encore augmentés par les recommandations contenues dans le présent rapport, votre Comité se croit justifié à prier Votre Honorable Chambre d'augmenter immédiatement le salaire annuel de cet Officier à la somme de £350, montant du salaire du Greffier en Loi de l'Assemblée Législative, et que votre Comité ne croit pas trop élevé pour les devoirs multipliés du Greffier en Loi de Votre Honorable Chambre. Les raisons données plus haut ne permettent pas à votre Comité de faire cette recommandation pour le présent, mais dans l'intervalle il propose que M. Armour, reçoive, à même les Contingents, une somme égale à £100 par année, du 14 Juin, 1842, jusqu'au moment actuel, bien entendu que cette allocation ne sera pas invoquée comme un précédent à l'avenir, après que Votre Honorable Chambre, à sa prochaine Session, aura déterminé le salaire annuel du Gressier en Loi pour ses divers services, sans accorder d'allocation pour services additionnels. Votre Comité profite de cette occasion pour faire remarquer que cet Officier est maintenant occupé à préparer un Index plus détaillé des Statuts du Haut-Canada, pour l'usage de Votre Honorable Chambre, comme celui qui a été fait pour le Bas-Canada, il sera suivi d'un semblable Index des Statuts Impériaux qui ont rapport à cette Province, et des Journaux des Conseils Législatifs des ci-devant Provinces du Haut-Canada et du Bas-Canada: ces ouvrages, dans l'opinion de votre Comité, seront d'un immense avantage pour les délibérations futures de Votre Honorable Chambre.

A l'égard de M. Le Moine, il a été nommé une résolution du 13 du courant, Traducteur Français de Votre Honorable Chambre dont il avait rempli les devoirs jusqu'à présent depuis le commencement du présent Parlement de la Province du Canada, votre Comité aurait été disposé de recommander que cet Officier reçut un salaire annuel de £250, par Warrant, tel que recommandé par Votre Honorable Chambre en concourant dans le premier rapport du Comité du 10 du courant. Il reçoit actuellement une allocation, à même les Contingents de Votre Honorable Chambre, de £225 par année, et en conformité à la recommendation du Comité des Contingents de la dernière Session, il suggère qu'il lui soit alloué au taux de £25 par année, depuis le 14 Juin, 1842, jusqu'au moment actuel; et que le salaire permanent de cet Officier soit déterminé par Votre Honorable Chambre, à sa prochaine Session.

Pendant la présente Session les Greffiers Assistants ont rempli les devoirs de Maîtres en Chancellerie et ont été nommés à cette charge par Son Excellence le Gouverneur Général. Comme ces Officiers reçoivent des salaires suffisants pour tous les devoirs qui leur sont imposés, votre Comité ne croit pas que le salaire de £100 ci-devant accordé au Maître en Chancellerie, doit être payé à l'avenir à même les fonds de la Province.

Le Gentilhomme Huissier de la Verge Noire et le Sergent d'Armes de Vetre Honorable Chambre, ont fait cette année une nouvelle application pour augmentation de salaire. Votre Comité regrette de ne pouvoir se rendre à leur demande.

Votre Comité concourt entièrement dans la recommandation du Comité des Contingents de la dernière Session, que le premier Messager doit recevoir une allocation de £25 pour payer un Assistant pendant la vacance. Votre Comité, sur information, s'est assuré que quoi que très attentif et exact à remplir ses devoirs, il ne peut pas toujours vaquer à toutes ses occupations du Bureau, pendant l'impression des Journaux et des Lois, comme il se trouve d'autres devoirs à remplir comme Messager et Gardien du Bureau pendant son absence indispensable en ville.

Votre Comité a ensuite porté son attention aux salaires des Messagers de cette Honorable Chambre, employés pendant la Session et huit jours après. Leur allocation se monte à £45

courant, par année; Deux d'entre eux John Bright et John Fenwick, anciens messagers de | nière Session, dans lequel il est dit : la Législature de la ci-devant Province du Haut-Canada, continuant à résider à Toronto, où ils s'en retournent à l'expiration de leur temps. Ces deux messagers désirent avoir une allocation pour défrayer leurs frais de voyages en s'en rétournant à la clôture de la présente Session, mais votre Comité est d'opinion que tous les messagers de Votre Honorable Chambre doivent toujours être prêts à remplir leurs devoirs toutes les fois qu'ils en sont requis, et s'en retourner chez eux à leurs propres frais; votre Comité ne peut en conséquence recommander d'allocation additionnelle en leur faveur, mais référant au rapport du Comité de Votre Honorable Chambre adopté le 23 Juillet, 1841, suggère que le Sergent d'Armes chargé spécialement de remplir les vacances parmi les messagers, avec l'approbation de Votre Honorable Chambre, ne nommera que des individus résidants au siège du Gouvernement, qui pourront en tous temps être appelés à faire aucun ouvrage de leur ressort, requis dans le Bureau, en recevant une compensation raisonnable. Ils seront aussi employés de préférence aux étrangers, suivant leur bon comportement, pour saire les ouvrages qui pourront se rencontrer.

Votre Comité a maintenant terminé ses remarques et recommandations au sujet des officiers et serviteurs de Votre Honorable Chambre qui se trouvent sur l'établissement permanent et payés par Warrant du Gouverneur Général. Il procède à présent à la considération de dépenses d'une même nature pour salaires et allocations payables à même les Contingents de Votre Honorable Chambre.

Votre Comité aurait été disposé de recommander en faveur de M. J. Fennings Taylor, jeune, le Greffier de Bureau un salaire de £250 par année, mais il remet la considération de la chose à la prochaine Session. Dans l'intervalle, votre Comité recommande une allocation égale à £25 par année, du 14 Juin, 1842. jusqu'au moment actuel.

Relativementau désir exprimé à votre Comité par M. Maingy et M. Doucet, maintenant employés comme écrivains surnuméraires dans le Bureau du Greffier, pour copier les procédés journaliers en Anglais et en Français, et assister généralement à l'ouvrage du Bureau, il ne voit aucune raison de dévier à la recommandation du Comité des Contingents de la der-

" Votre Comité désire exprimer qu'il est " entièrement d'opinion que les Greffiers As-" sistants et les écrivains employés par Votre " Honorable Chambre, et qui reçoivent des " salaires fixes et permanents, devraient terminer l'ouvrage qu'ils ont à faire pendant la " vacance, et ne devraient pas se régler pour " cela sur les heures de Bureau, lorsque le " service public exige une application plus assidue à leurs devoirs. Votre Comité croit " que l'on ne devrait pas employer d'écrivains " surnuméraires pendant la vacance, excepté " dans des cas urgents qui devraient être " ensuite expliqués à la Chambre, et alors " pour aussi peu de temps que possible. " Votre Comité croyant qu'il est du devoir " des Officiers permanents de cette Chambre " de compléter tout l'ouvrage du Conseil pen-" dant la vacance."

Votre Comité partage cette opinion, et sans prétendre, en aucune manière, déprécier les services des deux applicants, il ne saurait, pour le présent les recommander pour un salaire annuel, présérant qu'ils soient employés à la discrétion du Greffier de la Chambre, au taux qu'ils le sont actuellement pendant le temps jugé nécessaire et sous les restrictions mentionnées dans le rapport qui vient d'être

Votre Comité a maintenant disposé du sujet relatif aux réclamations des officiers et serviteurs de Votre Honorable Chambre qui ont fait application à cet égard. En remplissant cette tâche il s'est efforcé de ne point perdre de vue les justes réclamations des divers applicants, aussi bien que son devoir, comme formant partie de la Législature. Il s'est efforcé en le faisant, de consulter les intérêts des parties, et soumet en conséquence les remarques ci-dessus à la considération favorable de Votre Honorable Chambre, se flattant, après la stricte investigation qu'il a faite, et le désir qu'il a montré, tout en économisant dans les dépenses, de rendre justice aux parties intéressées, que Votre Honorable Chambre saura les apprécier.

Le tout néanmoins humblement soumis.

FRS. P. BRUNEAU,

Président.

Ordonné, Que le dit Rapport soit pris en considération demain.

conservation du Poisson, lu la 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill intitule, "Acte pour mieux conserver certaines " espèces de poisson, dans les Rivières et " Lacs des Comtés y mentionnés," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce Bill passera-

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement

Bill de Bishop's College, lu la 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill intitulé, "Acte pour l'incorporation de " Bishop's College, dans le Diocèse de Qué-" bec," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il? Il a été résolu dans l'Affirmative.

Passé.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Un Message de l'Assemblée Législative par Bill des Petites l'Honorable M. le Procureur Général Lafontaine, et autres, avec un Bill intitulé, " Acte pour pourvoir à la décision sommaire " des Petites Causes dans le Bas-Canada," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

lu la 1re fois.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois. demain.

Bill pour natu-raliser Barbier et son épouse.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. Cartwright, et autres, avec un Bill intitulé, "Acte pour naturaliser Jacques Adrien " Pierre Barbier, et Euphrasie Barbier, son "épouse," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois. Lu la Tre fois.

> Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, demain.

Bill de la Société d'Educa-

Un Message de l'Assemblée Législative par tion de Québec. M. Chabot, et autres, avec un Bill intitulé, "Acte pour incorporer la Société d'Educa-

" tion du District de Québec," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Lu la le fors

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, demain.

Un Message de l'Assemblée Législative par Bill de la dette M. Morris, et autres, avec un Bill intitulé, du district de " Acte pour déclarer qu'une dette contractée Johnstown " par le Comité des Magistrats du district de " Johnstown, pour achever la nouvelle Prison

" et Cour de Justice de ce district, soit pay " able par le Conseil de District," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Lu 1re fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill inti- Bill de la Cour tulé, " Acte pour établir une meilleure Cour d'Appel, lu la 3e foise " d'Appel dans le Bas-Canada," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

La question de concurrence étant mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec divers amendements auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

L'Honorable M. Bruneau a présenté un Bill pour sup-Bill pour suppléer par une Loi Générale à pléer à la clause d'interprétation certaines clauses communément introduites dans les Statuts et qu'il ne sera pas nécessaire de répéter dans les Actes qui seront passés à l'avenir.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Lu la lee fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, demain.

L'orateur a déclaré cette Chambre continuée Ajournement. à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

### Vendredi, 24e Novembre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable R. E. Caron, Orateur.

Les Hon. M. M. Les Hon. M. M. Sullivan, Dionne, Amable Joliette, Dionne, Joseph Fergusson, Goodhue,

Bruneau, Irving, Moore, Massue.

PRIERES.

L'Honorable M. Bruneau a présenté une la dite motion. De l'Evêque de Pétition de l'Honorable et Très Révérend Lord Toronto. Evêque de Toronto, demandant que l'argent approprié par la Législature pour le soutien des Ecoles Elémentaires, soit divisé entre les Dénominations Chrétiennes reconnues, en proportion de leur nombre.

> Ordonné, Que la dite Pétition soit maintenant lue.

Elle a été alors lue par le Greffier en con-Elle est lue. séquence.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Eile sera im-Ordonné, Que deux cent cinquante copies primé. de la dite Pétition soient imprimées dans la langue Anglaise, et un pareil nombre de copies dans la langue Française, pour l'usage des Membres.

Un Message de l'Assemblée Législative par Bill des Bois. M. Cameron, et autres, avec un Bill intitulé,

" Acte pour régler l'inspection et mesurage du

" Bois de Construction, Mats, Esparres, Dou-

" ves, Madriers et autres objets de même

" nature," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

lu la tre fois.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, Lundi prochain.

Un Message de l'Assemblée Législative Bill de la Compognie d'Assu- par M. Cameron, et autres, avec un Bill rance et des Transports In- intitulé, " Acte pour autoriser le Présitérieurs. " dent du Comité de la Compagnie d'Assu-

" rance et des Transports intérieures en Ca-" nada, à poursuivre et à être poursuivi au " nom de la dite Compagnie," auquel elle

demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois. lu la 1re fois.

> Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, demain.

Conformément à l'Ordre du jour, la Cham- considération bre a procédé à prendre en considération le du 3e rapport des troisième Rapport du Comité Spécial chargé contigents. d'examiner et faire rapport sur les Comptes Contingents du Conseil Législatif pour cette Session.

Le dit Rapport a été lu par le Greffier;

Il a été en conséquence proposé qu'il soit adopté.

Après des débats,

La question de concurrence étant mise sur

Il a été résolu dans l'Affirmative, et

Il est adopté.

Ordonné, en conséquence.

Il a été alors proposé qu'il soit résolu, qu'une somme de cent louis courant, soit payée à a J. F. Taylor, John Fennings Taylor, aine, Ecuyer, un des aine. Greffiers Assistants de cette Chambre pour l'année expirée le 14e Juin dernier, pour ses services extra.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

Il a été résolu dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Un Message de l'Assemblée Législative par Bill de l'obse M. Thompson, et autres, avec un Bill intitulé, truction des Rivières (H.C.) " Acte pour empêcher l'obstruction des Ri-" vières et Ruisseaux dans le Haut-Canada," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

lu 1re fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, demain,

Un Message de l'Assemblée Législative par M. Donald McDonald, et autres, avec un Bill pour diviser le Township de Hawkes de Hawk " de Hawkesbury, dans le district d'Ottawa, " en deux Townships," auguel elle demande la concurence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première sois.

lu la 1re foi

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, demain.

Conformément à l'Ordre du jour, le Bill intitulé, " Acte pour pourvoir à la décision som- Bill des Peules " maire des Petites Causes dans le Bas- lu la 20 fois " Canada," a été lu la seconde fois.

Référé au Co-mité sur le Bill de Judicature.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé au Comité Spécial auquel a été référé le Bill intitule, "Acte pour amender la Loi relative à l'administration de la Justice dans le Bas-Canada."

Bill pour natu-raliser Barbier ct son épousc, lu la 2e fois.

Conformémentà l'ordre du jour, le Bill intitulé, Acte pour naturaliser Jacques Adrien Pierre Barbier et Euphrasie Barbier, son épouse, a été lu la seconde fois.

Référé à un Comité.

Ordonné, Que le dit Bill soit réséré à un Comité Spécial de quatre Membres.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables M. M. Joliette, Bruneau, A. Dionne et Massue, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Message à l'Assemblée pour les Documents. &c. sur lesquels le Bill est fundé.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, pour prier cette Chambre de vouloir bien communiquer au Conseil Législatif les Documents, Raisons et Témoignages sur lesquels le dit Bill est fondé.

Bills d'Education de Québec.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill intitulé, de la Société " Acte pour incorporer la Société d'Education de Québec," et aussi le Bill intitulé,

> " Acte pour déclarer qu'une dette contractée " par le Comité des Magistrats du district de

de la Dette des " Johnstown, pour achever la nouvelle Prison

Magistrats du " et Cour de Justice de ce uistrict," et Cour de Justice de Courseil de District," ont été

Ordonné, Que les dits Bills soient lus, séparément, la troisième fois, demain.

Bill nour suppléer aux clau-ses d'interprétation lu la 2e fois.

Conformément à l'Ordre du jour, le Bill pour suppléer par une Loi générale à certaines clauses communément introduites dans les Statuts, et qu'il ne será pas nécessaire de répéter dans les Actes qui seront passés à l'avenir, a été lu la seconde fois.

Référé à un Comité.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité Spécial de cinq Membres.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables M. M. Sullivan, Joliette, Fergusson, Bruneau et A. Dionne, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill pour naturaliser Ordonne, Que le Din marier raliser Morgan et autres," Ordonné, Que le Bill intitulé, " Acte pour soit lu la seconde fois immédiatement.

lu la 2e fois.

Le dit Bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé au Référé à un Comité Spécial auquel a été référé le Bill

intitulé, "Acte pour naturaliser Jacques Adrien Pierre Barbier et Euphrasie Barbier, son épouse.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancel-Message à l'Assemblée lerie se rende à l'Assemblée Législative pour pour avoir Doprier cette Chambre de vouloir bien communiquer au Conseil Législatif les Documents, Billest fondé. Raisons et Témoignages sur lesquels le dit Bill est fondé.

L'Honorable M. Bruneau du Comité Spé-Ropport sur le cial auquel a été référé le Bill intitulé, Bill de Judica-" Acte pour amender la Loi relative à l'admi-" nistration de la Justice dans le Bas-Canada," a présenté son second rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le Greffier, comme suit :

Conseil Législatif, Chambre des Comités, Jeudi, 23e Novembre, 1843.

Le Comité Spécial auquel ont été référés les Bills de l'Assemblée Législative intitulés, " Acte pour amender la Loi relative à l'Administration de la Justice dans le Bas-Canada," et "Acte pour établir une meilleure "Cour d'Appel dans le Bas-Canada," a l'honneur de présenter son second Rapport.

Qu'il a examiné attentivement et en entier le premier des dits Bills et recommande les amendements suivants:

Feuille 2, ligne 37,—Après "District," insérez, "Pourvu aussi " que tels Commissaires de " Banqueroutes soient des " Avocats d'au moins cinq " années de pratique au "Barreau du Bas-Canada."

24,-Après "nommera," insé-3, " rez " quelque Avocat " d'aumoins cinq années " de pratique au Barreau " du Bas-Canada.

40,-Retranchez " à peine de " nullité."

44,—Retranchez depuis "et," jusqu'à la fin de la clause inclusivement.

Feuille 38, Cédule B,—Retranchez depuis " sur toutes procedures," inclusivement, jusqu'à feuille 39, ligne 23, jusqu'à " au Greffier," exclusivement et insérez ce qui suit:

Sur toutes procédures dans les actions arrangées avant le rapport, (return) (excepté celles dans lesquelles il est alloué ci-après des honoraires additionnels,) au Procu-	₽.	s. 0	D.		8.				D.	£	8.	р.	
reur du Demandeur	_	5		0	5 7	6	0	_	0				
Et au Procureur du Défendeur	0	10	0	0	5	0	0	2	6				
Sur icelles, lorsque le jugement sera rendu par défaut ou ex parte, mais avec enquête, au Procureur du Demandeur	1	10	0	0	10	0	0	7	6				
Et au Procureur du Désendeur	0	10	0	0	5	0	0	2	6				
Sur icelles, dans les actions discontinuées après contesta- tion, au Procureur du Demandeur	2	0	0	o	10	0	C	) 5	0				
Et au Procureur du Défendeur	1	0	0	0	10	0	O	) 5	0				
Sur icelles, lorsque le jugement sera rendu après contesta- tion, au Procureur du Demandeur	3	10	0		12	6	0	7	6				
Et au Procureur du Défendeur	3	0	0	0	10	0		) 5	0				
Dans toutes actions hypothécaires, mixtes, ou pour torts personnels, les mêmes honoraires que dans les actions de première classe.													
Sur toutes oppositions, (excepté les opposition afin de con- server,) interventions et requêtes civiles, contestées, e aussi sur les contestations de saisie arrêt, après jugemen ou de déclarations de tiers saisis, les mêmes honoraires que dans l'action principale dont elle émanera.	t t												
Dans toutes demandes incidentes, moitié des honoraires al loués dans les actions principales pour une pareille somme	-												
HONORAIRES ADDITIONELS SUR CERTAINES PROCEDURES.													
Sur chaque opposition afin de distraire ou afin d'annuler Intervention, ou Requête Civile, non-contestée	, 1	1 (	0	,	0 10	) (	,	0	5 0	,			
Sur chaque opposition afin de conserver	.   1	(	0	'   '	0 10	) 0	·	0	5 0	1			1
Sur une saisie-arrêt après jugement, lorsqu'il n'y a pas d contestation	e . (	10	0	,	0 5	5 0	,	0	2 6				
Sur l'émanation d'aucun writ de saisie-gagerie, saisie re vendication, ou saisie-arrêt, avant jugement, ou su aucune déclaration spéciale ordonnée par la Cour	r	) 7	7 6	,	0 :	5 0	)   1	0	2 (	3			
Pour chaque copie au dessus d'une, d'aucune déclaration requête et intervention, ou opposition	. (	) 2	2 6	;   ,	0 2	2 0	,	0	1 3	3			
Pour tout Plaidoyer par écrit ordonné par la Cour, y com pris la copie	. (	) (	) (	,	0 9	2 6	;	0	0 (	)			
Sur chaque règle pour reprendre l'instance ou pour déclare un jugement exécutoire, ou pour une contrainte pa corps, ou autre règle de même nature, lorsqu'elle es déclarée absolue, au Procureur qui fera application pou icelle	r st ir	0 15	<b>5</b> (		0 10	) (	,	0	5 (				
Et lorsqu'elle sera déchargée, au Procureur s'opposant l'application		0 10	) (		0	5 (	,	0	2 ,6	5			
Sur une commission rogatoire et les procédures y relative au Procureur qui la demandera	9,	0 10	0 (		0	5 (		0	2 (	5			
Et au Procureur de la partie adverse	ŀ	0	5 (	)	0	2 (	5	0	0 (	)			
Au Procureur employé par aucune des parties pour assiste à l'exécution de telle commission	$\cdot$	0 1	0 (	)	0 1	0 (	0	0 1	.0 (	0			
Pour chaque copie d'une règle ou ordre de Cour	$\cdot  $	0	1 (	)	0	0 (	)	0	0	0			- 1
Pour l'émanation d'aucun writ d'exécution	1		2 (	- [	0	0	0	0	0	0			1
Pour Mémoire de frais et asssistance à la taxe	<u>. </u>	0	2 (	6	0	0	0	0	0	0			

Le tout néanmoins humblement soumis.

FRS. P. BRUNEAU, Président.

Ordonné, Que le dit Bill et le Rapport soient pris en considération immédiatement.

La Chambre a alors procédé à prendre les dits Bill et Rapport en considération.

lls sont adoptús.

Les amendements rapportés par le Comité étant lus deux fois par le Greffier, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, demain.

tres, Prison-

L'Honorable M. Fergusson a présenté une De William Pétition de William Steward, et autres, Prisonniers dans la Prison du district de Home, demandant une Loi pour l'abolition de l'emprisonnement pour dettes; et aussi une Pétition de R. Young, et autres, de Goderick, deman-De R. Young, dant que le Township de Williams ne soit point séparé du district de Huron.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Ajournement

et autres.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Samedi, 25c Novembre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable R. E. Caron, Orateur:

Les Hon. M.M.

Les Hon. M.M.

Joliette,

Dionne, Joseph

Fergusson,

Goodhue,

Bruneau,

Irving,

Moore,

Massuc.

Dionne, Amable

#### PRIERES.

Pétition De John D. Campbell, et

L'Honorable M. Fergusson a présenté une Pétition de John D. Campbell, et autres, Membres de la Congrégation Presbytérienne de l'Eglise de St. Andrew, à Galt, demandant que l'on ne passe pas le Bill maintenant devant " l'Assemblée Législative pour mieux régler les affaires temporelles de l'Eglise Presbytérienne.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Bruneau du Comité Spécial Rapport sur le auquel a été référé le Bill intitulé, " Acte pour Bill des Petites " " pourvoir à la décision sommaire des Petites Causes. " Causes dans le Bas-Canada," a présenté son Rapport. 11

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

ll a été alors lu par le Greffier, comme suit :

Conseil Législatif, Chambre des Comités, 25e Novembre, 1843.

Le Comité Spécial auquel ont été référés les Rapport. divers Bills de l'Assemblée Législative, intitulés, " Acte pour amender la loi relative à l'admi-" nistration de la Justice dans le Bas-Canada," et aussi, " Acte pour établir une meilleure "Cour d'Appel dans le Bas-Canada," et " Acte pour pourvoir à la décision sommaire " des Petites Causes dans le Bas-Canada," a

Qu'ayant pris en considération le Bill dernièrement mentionné il recommande les amendements suivants:

l'honneur de présenter son troisième rapport.

Feuille 5, ligne 14,—Retranchez " pour l'une " ou l'autre," et insérez " par consentement."

15,—Retranchez "Demandeur ou " Défendeur."

Le tout néanmoins humblement soumis.

FRS. P. BRUNEAU.

Président.

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient pris en considération immédiatement.

La Chambre a alors procédé à les prendre La Chambro en Comité. en considération en conséquence.

Les amendements rapportés par le dit Comité étant alors lus deux fois par le Greffier, et la adoptés. question de concurrence mise sur chacun d'eux séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits amendements soient grossoyés, et le dit Bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, Lundi prochain.

L'Honorable M. Fergusson du Comité Spé-Rapport sur le cial auquel a été référé le Bill intitulé, Bill pour la vente des terres "Acte pour expliquer un Acte passé dans le district d'Ottawa. " dans cette partie de la Province nommée Haut-Canada, dans la troisième année du règne de Sa Majesté intitulé, " Acte pour " confirmer et régler la vente de certaines " terres pour payer les Taxes dans le district " de l'Ottawa," a fait rapport que le Comité avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, immmédiatement.

In la 3e fois.

Le dit Bill a été alors lu la troisième fois, en conséquence.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, sans amendement.

Québec, lu la 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill, intide la Société tulé, "Acte pour incorporer la Société d'Edud'Education de "Costion de Costion de C " cation du district de Québec," a été lu la troisième fois.

> La question étant mise, ce Bill passerat-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce Bill, sans amendement.

Bill relatif Johnstown. lu la 3e fois.

Conformément à l'Ordre du jour, le Billintitulé. " Acte pour déclarer qu'une dette contractée " Johnstown, pour achever la nouvelle Prison " et Cour de Justice de ce district, soit pay-" able par le Conseil de District," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce Bill passera-il?

Il a été résolu dans l'affirmative. Passé.

> Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Bill de Judicature, lu la 3e fois

Conformément à l'ordre du jour, le Billintitulé. " Acte pour amender la Loi relative à l'Ad-

" ministration de la Justice dans le Bas-

" Canada," a été lu la troisième fois, tel qu'a-

La question étant mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législatice, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec divers amendements auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill Bill de la Comintitule, "Acte pour autoriser le Prési-rance et des " dent du Comité de la Compagnie d'Assu-Transports Intérieurs, " rance et des Transports intérieures en Ca-lu la 2e sois. " nada, à poursuivre pour et recouvrer des " dettes dues à la dite Compagnie," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Réséré à un Comité. Comité Spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables M.M. Bruneau, J. Dionne et Irving, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill inti-Bill de l'obstulé, "Acte pour empêcher l'obstruction des Rivières (H.C.) " Rivières et Ruisseaux dans le Haut-Canada," lu la 2e fois. a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit réséré à un Référé à un Comité Spécial de quatre Membres.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables M. M. Fergusson, Moore, Goodhue et Massuc, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour le Bill inti- Bill pour divitulé, "Acte pour diviser le Township de de Hawkes-" Hawkesbury, dans le district d'Ottawa, en lu la 20 fois. " deux Townships," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la trosième fois, Lundi prochain.

L'Honorable M. Bruneau du Comité Spécial chargé d'examiner et de perfectionner les comité des Journaux de la Chambre de cette Session et Journaux. des précédentes, a présenté son second Rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu. et Il a été alors lu par le Greffier, comme suit: Conseil Législatif, Chambre des Comités, 25e Novembre, 1843.

Le Comité Spécial chargé d'examiner, et Repport. perfectionner les Journaux de cette Session du Parlement et des précédentes, et auquel ont été référées les Pétitions de Robert Stanton et Robert Watson, a l'honneur de présenter son second Rapport.

Qu'ayant pris les dites Pétitions en considération, votre Comité ne se croit pas autorisé à les recommander à l'attention favorable de Votre Honorable Chambre, après avoir adopté la recommandation de votre Comité dans son rapport du 13 du courant, dans lequel Votre Honorable Chambre a concouru le même jour-

D'après ce rapport l'impression de la version Anglaise a été donnée aux Imprimeurs de Sa Majesté de cette Province.

Votre Comité offre donc comme son opinion, que quelques soient les démarches qui puissent être adoptées pour reviser, ou changer ou confirmer l'arrangement qui a été fait, elles doivent procéder de Votre Honorable Chambre seulement.

Le tout néanmoins humblement soumis.

FRS. P. BRUNEAU.

Président.

Ordonné, Que le dit Rapport soit pris en considération, Lundi prochain.

Bill de l'indé-

L'Honorable M. Joliette a présenté à la pendance du Conseil Légis- Chambre un Bill pour mieux assurer l'indépendance du Conseil Législatif de cette Province.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, Mardi prochain.

Il sera imprimé

Ordonné. Que deux cents copies du dit Bill soient imprimées dans la langue Anglaise, et un pareil nombre de copies dans la langue Française, pour l'usage des Membres.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à Lundi prochain, à trois heures de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

# Lundi, 27e Novembre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable R. E. Caron, Orateur.

Les Hon. M.M.

Les Hon. M.M.

Sullivan,

Dionne, Amable

Joliette,

Dionne, Joseph

Fergusson,

Goodhue,

Bruneau.

Irving,

Moore,

Massue.

PRIERES.

et autres.

L'Honorable M. Bruneau a présenté une Del'Evêque de Pétition de l'Honorable et Très Révérend Lord Evêque de Toronto, et autres, Clergé et Laiques de l'Eglise Unie d'Angleterre et d'Ir-

Société Ecclésiastique du Diocèse de Toronto."

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Fergusson du Comité Spé-Rapport sur le cial auquel a été réséré le Bill intitulé, truction des " Acte pour empêcher l'obstruction des Ri- (H. C.) " vières et Ruisseaux dans le Haut-Canada," a fait rapport que le Comité avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième lu la 3e fois. fois, immédiatement

Le dit Bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il? Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement,

Ordonné, Que le Comité Spécial auquel ont eté référés le Bill de l'Assemblée Législative mité sur le Bill intitulé, "Acte pour abroger l'Acte qui est Elémentaires, " maintenant en vigueur pour l'établissement de faire rap-" et le maintien des Ecoles Elémentaires, et à autre. " pour établir un fonds pour leur soutien, et aussi pour accorder une indemnité afin de payer certaines parties des deniers destinés aux " Ecoles pour l'année mil huit cent quarante " deux, et pour pourvoir au partage et à la " distribution de la balance des dits deniers, " pour les années mil huit cent quarante deux " et mil huit cent quarante trois;" et aussi le Message de Son Excellence le Gouverneur Général du 25 Octobre dernier, relatif à la distribution des deniers des Ecoles, et les divers rapports des Surintendants Assistants de l'Education pour le Canada Est et le Canada Ouest, ait permission de faire rapport de temps à autre.

Bruneau du Comité L'Honorable M. Spécial auquel ont été référés le de l'Assemblée Législative intitulé, "Acte taires. " pour abroger l'Acte qui est maintenant en

- " vigueur pour l'établissement et le maintien des
- " Ecoles Elémentaires, pour établir un fonds " pour leur soutien, et aussi pour accorder
- " une indemnité afin de payer certaines par-" ties des deniers destinés aux Ecoles pour
- " l'année mil huit cent quarante deux, et pour

lande, demandant une loi pour incorporer la || " pourvoir au partage et à la distribution de la

mité ler Rapport Bill sur le Bill des Ecoles Elémen•

Rapport.

" balance des dits deniers pour les années " mil huit cent quarante deux et mil huit cent " quarante trois," et aussi le Message de Son Excellence le Gouverneur Général du 25 Octobre dernier, relatif à la distribution des deniers des Ecoles et les divers rapports des Surintendants Assistants de l'Education pour le Canada Est et le Canada Ouest," a présenté son premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le Gressier, comme suit:

Conseil Législatif, Chambre des Comités, 27e Novembre, 1843.

Le Comité Spécial auquel ont été référés le Bill de l'Assemblée Législative intitulé, " Acte pour abroger l'Acte qui est maintenant " en vigueur pour l'établissement et le main-" tien des Ecoles Elémentaires, et pour éta-" blir un fonds pour leur soutien, et aussi pour " accorder une indemnité afin de payer cer-" taines parties des deniers destinés aux " Ecoles pour l'année mil huit cent quarante " deux, et pour pourvoir au partage et à la " distribution de la balance des dits deniers " pour les années mil huit cent quarante deux " et mil huit cent quarante trois," et aussi le Message de Son Excellence le Gouverneur Général du 25 Octobre dernier, relatif à la distribution des deniers des Ecoles, et les divers rapports des Surintendants Assistants de l'Education dans le Canada Est et dans le Canada Ouest, a l'honneur de présenter son premier Rapport.

Qu'il a examiné le dit Bill attentivement, et étant satisfait des raisons contenues dans les divers documents soumis à Votre Honorable Chambre avec le Message de Son Excellence le Gouverneur Général, en faveur des avances faites pour l'encouragement de l'Education en cette Province, au-delà de ce qui était strictement octroyé par la Loi, et au sujet desquelles le Bill pourvoit à une indemnité, il recommande qu'en autant que Votre Honorable Chambre s'y trouve concernée, l'indemnité demandée par les aviseurs de Son Excellence le Gouverneur Général, devrait être accordée, sans hésiter et avec plaisir.

Le Comité ayant examiné le dit Bill en entier. le recommande à l'adoption de Votre Honorable Chambre, sans amendement.

Le tout néanmoins humblement soumis.

Frs. P. Bruneau, Président.

Ordonné, Que le dit Rapport soit pris en considération immédiatement.

La Chambre a procédé à le prendre en considération en conséquence.

Lequel étant lu de nouveau par le Greffier,

Ordonné, Qu'il soit adopté.

Il est adopté.

L'Honorable M. Moore a présenté une Pé- Pétition De O.J. Kemp, tition de O. J. Kemp, et autres, habitants du et autres. District Inférieur de Missisquoi, demandant que dans le Bill de Judicature, il soit pourvu à l'établissement d'une Cour de Circuit dans le dit district, suivant son étendue territoriale

Ordonné, Que la dite Pétition soit mainte- Elle cat lue. nant lue.

La dite Pétition a été alors lue par le Greffier en conséquence.

Ordonné, Que la dite Pétition reste sur la Table.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill intitulé, "Acte pour pourvoir à la décision som- cause " maire des Petites Causes dans le Bas- lu la 3e fois. " Canada," a été lu la troisième fois, telqu'amendé.

La question étant mise, le Bill tel qu'amendé. passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill Bill pour diviintitulé, "Acte pou diviser le Township de Hawkesburg, " de Hawkesbury, dans le district d'Ottawa, lu la " en deux Townships," a été lu la troisième

La question étant mise, ce Bill passera-

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement

Bill des Bois. lu la 2c fois.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill intitulé " Acte pour régler l'inspection et mesurage du

" Bois de Construction, Mâts, Esparres, Dou-

" ves, Madriers, et autres objets de même

" nature," a été lu la seconde fois.

Référé à un Comité.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité Spécial de cinq Membres.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables M. M. Joliette, Bruneau, Moore, A. Dionne, et Massue, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Considération Journaux.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre du 2e rapport du comité des a procédé à prendre en considération le second rapport du Comité Spécial chargé d'examiner et perfectionner les Journaux de cette Session et des précédentes.

Le dit Rapport étant lu par le Greffier; il a été

Il est adopté.

Ordonné, Qu'il soit adopté.

Motion au sujet des Pétitions de Stanton et Watson, rejetée.

Il a été proposé que les premier et second Rapports du Comité Spécial chargé d'examiner et de persectionner les Journaux de cette Session et des précédentes, ainsi que les Pétitions de Robert Stanton et Richard Watson, soient référés de novo au même Comité.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion.

Il a été résolu dans la négative.

L'Honorable M. Bruneau du Comité Spé-Rapport sur le Bill de la Com- cial auquel a été référé le Bill intitulé, pagnie d'Assu- « Acte pour autoriser le Président du Comité Transports In- « de la Compagnie d'Assurance et des Transtérieurs. " ports intérieurs en Canada, à poursuivre " pour et recouvrer des dettes dues à la dite

" Compagnie," a fait rapport que le dit Comité avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport, sans amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, demain.

A fournement.

L'orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Mardi, 28e Novembre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorablé R. E. Caron, Orateur.

Les Hon. M. M.

Les Hon. M. M.

 $\it Joliette,$ 

Dionne, Joseph

Fergusson,

Goodhue,

Bruneau,

Irving,

Moore,

Massue:

Dionne, Amable

PRIERES.

L'Honorable M. Irving a présenté une Pé- petition : tition du Révérend William Lecming, et autres, et autres; représentant la Congrégation de l'Eglise de la Trinité, Chippewa, demandant une allocation pour les mettre en état de rebâtir la dite Eglise, la première ayant été détruite par des incendiaires; et aussi une Pétition de la pela Chambre Chambre de Commerce de la Cité de Toronto, de Commerce de la Cité de Toronto. demandant un Acte au sujet des Débiteurs Insolvables.

Ordonné, Que la Pétition dernièrement men- Elle est lue. tionnée soit maintenant lue.

La dite Pétition a été alors lue par le Greffier en conséquence.

Ordonné, Que la dite Pétition reste sur la table.

L'Honorable M. Bruneau du Comité Rapport sur le Spécial auquel a été référé le Bill pour Bill pour suppléer aux clauses suppléer par une Loi générale à cer-d'interprétation taines clauses communément introduites dans les Statuts, et qu'il ne sera pas nécessaire de répéter dans les Actes qui seront passés à l'avenir, a fait rapport que le Comité avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

Ordonné, Que le dit Rapport soit pris en considération demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill intitule, "Acte pour autoriser le Prési-pagnie d'Assu-rance et des dent du Comité de la Compagnie d'Assu-rance et des TransportInté. " rance et des Transports intérieurs en Ca-rieurs, lu la 30 fois " nada, à poursuivre pour et recouvrer des " dettes dues à la dite Compagnie," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'Affirmative. KK

Passé.

MARDI,

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, sans amendement.

Bill de l'indépendance du Conscil Législu la 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill pour mieux assurer l'indépendance du Conseil Législatif de cette Province, a été lu la seconde

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Bill immédiatement.

La Chambre en Comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. Bruneau a fait rapport de la part du dit Comité qu'il avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements.

Amendements adoptés.

Les dits amendements étant lus deux fois par le Greffier, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé et lu la troisième fois, demain.

Bill pour l'achat de parts dans le Canal de Welland,

Un Message de l'Assemblée Législative par M. Boulton, et autres, avec un Bill intitulé, " Acte pour révoquer un certain Acte " y mentionné. et pourvoir à mettre le Gouver-

- " nement Provincial en état d'acheter les parts " que possèdent les individus dans le Canal de
- " Welland," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

lu la 1rc fois.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, demain.

Bill de la Com-

Un Message de l'Assemblée Législative par pagnie de la Navigation du M. Cameron, et autres, avec un Bill intitulé, " Acte pour amender l'Acte qui incorpore la " Compagnie de la Navigation du Tay," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

lu la tre fois.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, demain,

Bill relatif au Un Message de l'Assemblée Législative par Chatham Gore, M. Forbes, et autres, avec un Bill intitulé,

Acte pour détacher le Township de Chatham " Gore, autrement. appelé Gore de Chatham, du Comté de Terrebonne, et pour l'annexer " au Comté des Deux Montagnes," auquel elle demande la concurrence de cette Cham-

Le dit Bill a été lu la première fois.

Lu 1re fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, demain.

Un Message de l'Assemblée Législative par concourt dans M. Christie, etautres, pour rapporter le Bill inti- les amendetulé, "Acte pour pourvoir à la décision som-Bill des Petites " maire des Petites Causes dans le Bas-" Canada," et aussi le Bill intitulé, " Acte Bill de la Cour pour établir une meilleure Cour d'Appel dans le Bas-Canada," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par cette Chambre aux deux Bills dernièrement mentionnés, sans amendement.

John F. Taylor, Ecuyer, un des Maîtres en Réponse de l'Assemblée au Chancellerie, a fait rapport qu'en obéissance à sujet des Docucertains ordres de cette Honorable Chambre, aux Bills de il s'était rendu à la Chambre de l'Assemblée Barbier. Législative, et s'étant adressé à l'Orateur de cette Chambre, demanda les documents, preuves et témoignages sur lesquels étaient fondés le Bill intitulé, " Acte pour naturaliser " Cyprien Morgan et autres," et aussi le Bill intitulé, "Acte pour naturaliser Jacques " Adrien Pierre Barbier et Euphrasie Bar-" bier, son épouse," et a été informé par l'Orateur que l'Assemblée Législative enverrait une réponse à cette Chambre par son propre Messager.

L'Orateur a déclaré cette Chambre con-Ajournement tinuée à demain à trois heures, de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

The second second

## Mercredi, 29e Novembre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable R. E. Caron, Orateur.

Les Hon. M.M. Les Hon. M.M. Sullivan, Dionne, Amable Joliette, Dionne, Joseph Fergusson, Irving, Bruneau, Massue.Moore,

PRIERES.

L'Honorable M. Massue a présenté une rédition Pétition de Charles Panet, Ecuyer, et autres, net,

Membres du Barreau du District de Québec, demandant que les Bills de Judicature ne passent pas cette Session, afin que les habitants du Bas-Canada, aient le temps de prendre cette mesure en considération.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Bill de l'indépendance du Conseil Législu la 3c fois.

Conformément à l'Ordre du jour, le Bill pour mieux assurer l'indépendance du Conseil Législatif de cette Province, a été lu la troisième

La question étant mise, ce Bill passera-t-il?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Titre soit "Acte pour " mieux assurer l'indépendance du Conseil " Législatif de cette Province."

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, auguel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Considération du rapport sur le Bill pour suppléer aux clauses d'interprétation.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à prendre en considération le rapport du Comité Spécial sur le Bill pour suppléer par une Loi certaines clauses communément introduites dans les Statuts, et qu'il ne sera pas nécessaire de répéter dans les Actes qui seront passés à l'avenir.

Le dit Rapport a été alors lu par le Greffier.

Ordonné, Que le dit Rapport soit adopté.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Bill pour l'achat de parts dans le Canal de Welland,

Conformément à l'ordre du jour, le Bill intitulé, "Acte pour révoquer un certain Acte y mentionné, et pourvoir à mettre le Gou-

" vernement Provincial en état d'acheter les parts que possèdent les individus dans le

Bill de la Com- " Canal de Welland," et aussi le Bill intitulé,

Piagnie de la Navigation du "Acte pour amender l'Acte qui incorpore la " Compagnie de la Navigation du Tay," et

Bill relatif au aussi le Bill intitulé, "Acte pour détacher le Chatham Gore, "Township de Chatham Gore, autrement

" appelé Gore de Chatham, du comté de Ter-

" rebonne, et pour l'annexer au comté des

" Deux Montagnes," ont été séparément lus la

" seconde fois.

Ordonné, Que les dits Bills soient lus séparément la troisième fois, demain.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. Cartwright, et autres, comme suit :

> Assemblée Législative, Mercredi, 29e Novembre, 1843.

Message de l'Assemblée Législative transmettant certains Documents, au suiet du Bill pour la naturalisation de Barbier et son épouse.

Résolu, Que les documents, preuves et témoignages sur lesquels est fondé le Bill intitulé, " Acte pour naturaliser Jacques Adrien Pierre Barbier et Euphrasie Barbier, son épouse," soient communiqués par Message au Conseil Législatif.

Ordonné, Que M. Cartwright porte le dit Message au Conseil Législatif.

Attesté,

W. B. LINDSAY,

 $G. \mathcal{A}.$ 

Ordonné, Que le Message précédent de Réséré au Co-l'Assemblée Législative, avec les divers docu-de mité sur le Bill de naturalisation cuments, preuves et témoignages qui l'accomtion de Barbier
et son épouse. pagnent, soient référés au Comité Spécial, auquel a été référé le Bill intitulé, " Acte pour " naturaliser Jacques Adrien Pierre Barbier, " et Euphrasie Barbier, son épouse," et aussi le Bill intitulé, " Acte pour naturaliser Cyprien " Morgan, et autres."

L'Honorable M. Joliette du Comité Spécial Rapport sur le auquel a été référé le Bill intitulé, "Acte pour Bill des Bois. " régler l'Inspection et Mesurage du Bois " de Construction, Mâts, Esparres, Douves, " Madriers, et autres objets de même nature," a fait rapport que le Comité avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, emain.

Un Message de l'Assemblée Législative par Bill des Bornes M. McLean, et autres, avec un Bill intitulé, du Township de Cornwall,

" Acte pour mieux définir et établir la limite

" Est qui divise la troisième concession du " Township de Cornwall, dans le district

" d'Est," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Lu la Ire fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, demain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre conti-A journement. nuée à demain, à une heure de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Chambre.

### Jeudi. 30c Novembre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable R. E. Caron, Orateur.

Les Hon. M.M.

Les Hon. M.M.

Sullivan,

Dionne, Amable

Joliette,

Dionne, Joseph

Fergusson,

Irving,

Bruneau.

Massuc.

Moore,

#### PRIERES.

Bill au sujet du Marché de Niagara

prisonnement pour Dettes.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. Boulton, et autres, avec un Bill intitulé, " Acte pour investir le Conseil de ville de

- " Niagara, de la place de marché de cette
- " ville, et pour d'autres fins," et aussi un Bill Bill pour l'abo- intitulé, " Acte pour abolir l'emprisonnement
  - " pour dettes en exécution d'un Jugement, et " pour d'autres objets y mentionnés," auxquels elle demande la concurrence de cette Chambre.

Les dits Bills ont été lus séparément la première fois.

Ordonné, Que les dits Bills soient lu la seconde fois, demain.

Bill de la Ban-

Un Message de l'Assemblée Législative par que de Niagara M. Merritt, et autres, avec un Bill intitulé,

- " Acte pour amender l'Acte qui incorpore la
- " Banque du District de Niagara, en pro-
- " longeant le temps fixé pour le versement du
- " Capital de cette Banque," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, demain.

Bill au suiet de

Un Message de l'Assemblée Législative par M. Jobin, et autres, avec un Bill intitulé,

- " Acte pour détacher l'Isle Bizarre, du comté
- " des Deux Montagnes, et l'annexer au Comté
- " de Montréal, pour l'enregistrement des
- " Actes," auquel elle demande la concurrence
- " de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, demain.

Un Message de l'Assemblée Législative par Bill pour comla Tenure M. De Wilt, et autres, avec un Bill intitulé, Nazareth, &c. " Acte pour autoriser les Seigneurs des Fiefs

" Nazareth, St. Augustin, et St. Joseph dans " les cité et comté de Montréal, a commuer " la tenure des terres maintenant possédées " en censive, dans les dit Fiefs respectivement," auguel elle demande la concurrence de cette

Le dit Bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, demain.

Un Message de l'Assemblée Législative par Bin de la Nu-M. Christic, et autres, avec un Bill intitulé, vigation du St.

" Acte pour changer et amender certaines parties d'un Acte y mentionné, concernant la

- navigation du Fleuve St. Laurent, en autant qu'elles se rapportent au Port de Québec,"
- et aussi le Bill intitulé, " Acte pour établir le " district de Gaspé, et pourvoir à la due ad- Bill de Judica-
- " ministration de la Justice en icclui," auxquels elle demande la concurrence de cette Chambre.

Les dits Bills ont été lus séparément, la première fois.

Ordonné, Que les dits Bills soient lus la seconde fois, demain.

Un Message de l'Assemblée Législative par Bill d'Enregisl'Honorable M. Jones, et autres, avec un Bill trement, (B. C.) intitulé, " Acte pour amender l'Ordonnance " qui pourvoit à l'enregistrement des titres des propriétés foncières ou des hypothèques sur " icelles dans le Bas-Canada, et pour prolonger le temps fixé par la dite Ordonnance

Le dit Bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, demain.

" pour enregistrer certains titres," auquel elle

demande la concurrence de cette Chambre.

Un Message de l'Assemblée Législative par Bill pour Pin-

M. Hale, et autres, avec un Bill intitule, corporation des

- " Acte pour incorporer les Sociétés Ecclésias-siastiques. tiques de l'Eglise Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans les Diocèses de Québec et de Toronto," auguel elle demande la concur-
  - Le dit Bill a été lu la première fois.

rence de cette Chambre.

lu la 1re fois

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante sixième règle de cette Chambre en autant qu'elle a rapport au dit Bill, et que le dit Bill soit lu la seconde fois immédiatement.

Le dit Bill a été alors lu la seconde fois en lu la 20 sois conséquence.

Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, demain.

François.

Un Message de l'Assemblée Législative par sions de Quar- M. Hale, et autres, avec un Bill intitulé, tier de St. " Acte pour changer les époques auxquelles se " tiendront les Sessions Générales de la Paix, " dans et pour le district de St. François," auquel elle demande la concurrence de cette

Lu la 1re fois.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, demain.

Message de l'Assembléo transmettant certains Documents, au sujet du Bill pour la naturalisation de Morgan et autres.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. Morris, et autres, comme suit :

> Assemblée Législative, Mercredi, 29e Novembre, 1843.

Résolu, Que les documents, preuves et témoignages sur lesquels est fondé le Bill intitulé, "Acte pour naturaliser Cyprian Morgan, " et autres," soient communiqués par Message au Conseil Législatif.

Ordonné, Que M. Morris porte le dit Message au Conseil Législatif.

Attesté,

W. B. LINDSAY,

 $G. \mathcal{A}.$ 

Référé à un Comité.

Ordonné, Que le Message dernièrement mentionné, et les documents, qui l'accompagnent, soient référés au Comité Spécial, auquel ont été référés le Bill intitulé, "Acte pour " naturaliser Jacques Adrien Pierre Barbier, "et Euphrasie Barbier, son épouse," et aussi le Bill intitulé, " Acte pour naturaliser Cyprien " Morgan, et autres."

correspondan-ces relatives à la résignation des Conseillers Exécutifs.

Il a été proposé qu'il soit présenté une hum-Motion pour ble Adresse à Son Excellence le Gouverneur une Adresse demandant les Général, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre copie de toutes correspondances entre Son Excellence et les Membres du Conseil Exécutif relatives à la résignation de certains Membres d'icelui.

> La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

Accordée-

Il a été résolu unanimement dans l'Affirmative, et

Ordonné, en conséquence

Ordonné, Que les Honorables M. M. Fergusson et Moore, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec la dite Adresse.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill intitulé, Bill des Bois,

" Acte pour régler l'inspection et mesurage du

" Bois de Construction, Mâts, Esparres, Dou-

" ves, Madriers, et autres objets de même

" nature," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce Bill passera-

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce Bill, sans amendement.

Conformément à l'Ordre du jour, le Bill intitulé, "Acte pour révoquer un certain Acte l'achat de parts dans le Canal y mentionné, et pourvoir à mettre le Gouver-de Welland, lu la 3a foi-

" nement Provincial en état d'acheter les parts

" que possèdent les individus dans le Canal de

" Welland," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il

Il a été résolu dans l'affirmative.

· Passé.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill intitulé, Bill de la Com-Acte pour amender l'Acte qui incorpore la pagnie de la Navigation du " Compagnie de la Navigation du Tay," a été Tay, lu la 3e fois. lu la troisième fois.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, sans amendement.

Conformémentà l'Ordre du jour, le Billintitulé, Bill relatif au "Acte pour détacher le Township de Chatham Township de Chatham Gore,

" Gore, autrement appelé Gore de Chatham, lu la 30 fois. du Comté de Terrebonne, et pour l'annexer

" au Comté des Deux Montagnes," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, sans amendement.

Bill au sujet de la division du Township de Cornwall. lu la 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le Billintitule, " Acte pour mieux définir et établir la limite

" Est qui divise la troisième concession du

"Township de Cornwall, dans le district

" d'Est," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité Spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables M.M. Fergusson, Moore et Irving, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill pour suppléer aux clauses d'inter-prétation, lu la 3e fois.

Ordonné, Que le Bill pour suppléer par une Loi Générale à certaines clauses communement introduites dans les Statuts, qu'il ne sera pas nécessaire de répéter dans les Actes qui seront passés à l'avenir," soit lu la troisième fois.

Le dit Bill a été alors lu la troisième fois, en conséquence.

La question étant mise, ce Bill passerat-il?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Titre.

Ordonné, Que le Titre soit, " Acte pour " suppléer par une Loi générale à cer-" taines clauses communément introduites dans

" les Statuts, et qu'il ne sera pas nécessaire " de répéter dans les Actes qui seront passés

" à l'avenir, et pour d'autres objets."

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

et son épouse et Morgan et autres

L'Honorable M. Bruneau du Comité Spécial Rapport sur les Bills pour naturaliser Barbier " raturaliser Barbier " Racturaliser " Racturaliser " Racturaliser " Racturaliser " Ractur naturaliser Jacques Adrien Pierre Barbier, " et Euphrasie Barbier, son épouse," et aussi le Bill intitulé, "Acte pour naturaliser Cyprian " Morgan, et autres," et aussi le Message de l'Assemblée Législative avec les divers documents, preuves et témoignages sur lesquels sont fondés les dits Bills a présenté son rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le Greffier, comme suit :

Conseil Législatif, Chambre des Comités, 30e Novembre, 1843.

Le Comité Spécial auquel ont été référés les

Bills de l'Assemblée Législative, intitulés, " Acte pour naturaliser Cyprian Morgan, et " autres," et " Acte pour naturaliser Jucques Adrien Pierre Barbier et Euphrasie Barbier, " son épouse" a l'honneur de faire rapport :

Qu'il a examiné les dits Bills, et quoiqu'ils paraissent tendre au même but, ils sont néanmoins conçus tout différemment. Votre Comité a aussi examiné les documents, raisons et témoignages sur lesquels l'Honorable Assemblée Législative a fondé les dits Bills et qui ont été communiqués à Votre Honorable Chambre par Message de l'Assemblée Législative, et référés à Votre Comité.

Votre Comité désire faire observer de plus qu'à l'exception de Cyprian Morgan, aucune de ces personnes n'a présenté de Pétitions à Votre Honorable Chambre, demandant à être naturalisée; et que les Bills en question n'ont été présentés à cette Chambre, qu'après l'expiration du temps limité pour la réception des Bills privés. Cependant, comme votre Comité s'est convaincu que les personnes en question méritent les avantages qu'elles recherchent maintenant, et que les irrégularités remarquées il y a un instant, peuvent avoir été causées, par l'ignorance des règles de Votre Honorable Chambre, il croit être de son devoir de recommander que la demande des parties soit accordée, et que les deux Bills soient réunis en un seul. Dans cette vue il suggère à Votre Honorable Chambre de ne plus procéder sur le Bill intitulé, "Acte pour naturaliser Jacques " Adrien Pierre Barbier et Euphrasie Barbier, " son épouse," et d'amender le Bill intitulé, " Acte pour naturaliser Cyprian Morgan, et " autres," comme suit:

Feuille 1, ligne 7,-Retranchez "et."

8,-Après "journalier," insérez " Jacques Adrien Pierre

" Barbier, de la ville de

" Kingston, dans le district

" de Midland, Gentil-

" homme, et Euphrasie " Barbier, son épouse."

25,—Avant "Alexis," retranchez " et."

-Après " Chandler," insérez

" Jacques Adrien Pierre

" Barbier, et Euphrasie

" Barbier, son épouse."

Rapport

Feuille 1, ligne 35,-Après " être," retranchez tous les mots jusqu'à | considération demain. " Office," dans la 40e ligne inclusivement, et insérez, " aura droit au bénéfice de " cet Acte prendra et sous-" crira le serment ci-des-" sous, ou étant une des " personnes auxquelles il " est permis d'affirmer, au-" ront fait l'affirmation ci-" après mentionnée devant " quelque personne dûment " autorisée à administrer " le serment contenu dans " un Acte du Parlement " de cette Province, passé " dans la Session tenue " dans les quatrième et cin-" quième années du règne " de Sa Majesté, et inti-" tulé, 'Acte pour assurer " et conférer à certains " habitants de cette Pro-" vince, les droits civils et " politiques de sujets nés " Britanniques,' et que tel " serment ou affirmation " ainsi pris et souscrit " sera entré dans le Ré-" gître tenu par la personne " ainsi autorisée à adminis-" trer tel serment ou affir-" mation, en vertu des dis-" positions de l'Acte ci-" dessus mentionné."

40,—Après la première clause, insérez la clause suivante: " Et qu'il soit statué, que " les personnes ci-dessus " mentionnées prendront " et souscriront séparément " le serment suivant :- Je, " A. B., promets sincère-" ment et jure, ou affirme, " suivant le cas, que je " serai fidèle et porterai " vraie allégéance au Sou-" verain du Royaume-Uni " de la Grande-Bretagne " et d'Irlande, et de cette " Province, comme dépen-" dant d'icelui. Ainsi que

Le tout néanmoins humblement soumis. FRS. P. BRUNEAU,

Président.

" Dieu me soit en aide."

Ordonné, Que le' dit Rapport soit pris en

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée Ajournement à demain, à deux heures de l'après-midi; la Chambre l'ordonnant ainsi.

### Vendredi, 1er Décembre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable R. E. Caron, Orateur:

Les Hon. M.M. Les Hon. M.M. Dionne, Amable Sullivan, Dionne, Joseph Joliette, Fergusson, Irving, Bruneau, Massue. Moore,

PRIERES.

L'Honorable M. Sullivan a présenté une Pétition Du Révérend Pétition du Révérend H. Esson, et autres, H. Esson, et formant le Comité de régie des affaires tem- autres. porelles de l'Eglise de la rue St. Gabriel de Montréal, demandant que l'on ne passe pas le Bill qui pourvoit à la régie des affaires temporelles de l'Eglise Presbytérienne en Canada.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Moore a fait rapport que son Excellence l'Honorable M. Fergusson et lui-même s'étaient; répondra par Message à l'Aconformément à l'ordre, rendus auprès de Son dresse d'hier. Excellence le Gouverneur Général, avec l'Adresse de cette Chambre d'hier, et qu'il avait plût à Son Excellence de la recevoir gracieusement, et de dire qu'il répondrait à la dite Adresse par Message.

L'Honorable M. Moore du Comité Spécial auquel a été référé le Bill intitulé, Bill pour défi"Acte pour mieux définir et établir la limite la limite du limite du " Est qui divise la troisième Concession du township de " Township de Cornwall, dans le district " d'Est," a fait rapport, que le Comité avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre, sans amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, immmédiatement.

Le dit Bill a été alors lu la troisième fois lu la 3e fois: en conséquence.

La question étant mise, le Bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, sans amendement

Bill pour Pincorporation des 66
Sociétés|Ecclésiastiques de 66 lu la 2e fois

Conformément à l'ordre du jour, le Bill intitulé, Acte pour incorporer les Sociétés Ecclésiasl'Eglise Uni d'Angleterre et d'Ird'Angleterre et d'Ird'Angleterre et d'Ird'Irlande, dans les Diocèses de Québec et de d'Irlande, "Toronto" - (()) tiques de l'Eglise Unic d'Angleterre et d'Ir-Toronto," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il?

Parsé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, sans amendement.

Bill au sujet du Marché de

Conformément à l'ordre du jour, le Bill intitulé, " Acte pour investir le Conseil de ville de Niagara. lu la 3e fois. " Niagara, de la place de marché de cette " ville, et pour d'autres sins," a été lu la se-

On se dispense de la 46e règle pour la Session

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre pour le reste de la présente Session.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, immédiatement.

In In 3e fois.

Le dit Bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il?

Pagad.

Il a été résolu dans l'Affirmative.

Bill pour l'abolition de l'em-prisonnement pour Dettes. lu la 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill intitulé, "Acte pour abolir l'emprisonnement " pour dettes en exécution d'un Jugement, et | " pour d'autres objets y mentionnés," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la trosième fois, immédiatement.

Lu la 3e fois.

Le dit Bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il?

Passó-

Il a été résolu dans l'assirmative.

Bill de la Ban. Conformément à l'ordre du jour, le Bill intitulé, quo de Niagara " Acte pour amender l'Acte qui incorpore la

" Banque du District de Niagara, en pro-" longeant le temps fixé pour le versement du " Capital de cette Banque," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois immédiatement.

Le dit Bill a été alors lu la troisième fois en lu la 3e fois conséquence.

La question étant mise, ce Bill passera t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé séparément les Bills sus-mentionnés, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre Considération a procédé à prendre en considération le du Rapport les Bills rapport du Comité Spécial auquel avait été ré- de naturalis féré le Bill intitulé, " Acte pour naturaliser et Morgan. " Jacques Adrien Pierre Barbier et Euphrasie " Barbier, son épouse," aussi le Bill intitulé, et Acte pour naturaliser Cyprian Morgan " et autres," et aussi les Messages de l'Assemblée Législative, avec les documents, preuves et témoignages sur lesquels sont fondés les dits Bills.

Le dit Rapport a été alors lu par le Greffier.

Ordonné, Que le dit Rapport soit adopté.

Ordonné, Que les dits amendements rap- Amendements portés par le Comité Spécial au Bill intitulé, grossoyés. " Acte pour naturaliser Cyprian Morgan, et autres," soient adoptés et grossoyés, et que le le dit Bill soit lu la troisième fois, tel qu'amendé, présentement.

Il a été proposé que le Bill intitulé, Motion pour la "Acte pour abroger l'Acte qui est main- 3e lecture du Bill des Ecoles " tenant en vigueur pour l'établissement et Elementaires. " le maintien des Ecoles Elémentaires, et " pour établir un fonds pour leur soutien, et aussi pour accorder une indemnité afin de payer " certaines parties des deniers destinés aux " Ecoles pour l'année mil huit cent quarante " deux, et pour pourvoir au partage et à la " distribution de la balance des dits deniers, " pour les années mil huit cent quarante deux " et mil huit cent quarante trois," soit maintenant lu la troisième fois, tel qu'amendé.

La question de concurrence étant mise sur Elle est rejetée la dite motion.

Il a été résolu dans la Négative.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé au même Réséré de nou-veau à un Co- Comité Spécial auquel il avait été réséré en premier lieu, pour faire rapport de nouveau sur icelui.

Bill au sujet de Conformément à l'ordre du jour, le Bill intitulé, l'ille Bizarre, lu la 2c fois. "Acte pour détacher l'Isle Bizarre, du comté

" des Deux Montagnes, et l'annexer au Comté " de Montréal, pour l'enrégistrement des

" Actes," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, immédiatement.

la la 3e fois-

Le dit Bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

zareth, et autres, lu la 2e fois.

Bill pour com-nuer la Tenure des Fiefs Na- " Acte pour autoriser les Seigneurs des Fiefs " Nazareth, St. Augustin, et St. Joseph dans

" les cité et comté de Montréal, a commuer

" la tenure des terres maintenant possédées en

" censive, dans les dits Fiess respectivement,"

a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, immédiatement.

lu la 3e fois.

Le dit Bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il?

Passó.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Bill de la Na-Laurent, lu la 2e sois.

Conformément à l'ordre du jour le Bill intirigation du St. tulé, "Acte pour changer et amender certaines " parties d'un Acte y mentionné, concernant la " navigation du Fleuve St. Laurent, en autant " qu'elles se rapportent au Port de Québec," a été lu la seconde fois.

> Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, immédiatement.

lu la 3e fois.

Le dit Bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'Affirmative.

Bill de Judicaturc de Gaspé. lu la 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill intitulé, " Acte pour établir le district " de Gaspé, et pourvoir à la due administra-" tion de la Justice en icelui," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, immédiatement.

Le dit Bill a été alors lu la troisième fois en Lu la 30 fois. conséquence.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'Affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill Bill d'Enrégisintitulé, "Acte pour amender l'Ordonnance (B. C.) " qui pourvoit à l'enrégistrement des titres des " propriétés foncières ou des hypothèques sur " icelles dans le Bas-Canada, et pour prolon-" ger le temps fixé par la dite Ordonnance pour enregistrer certains titres," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, immédiatement.

Le dit Bill a été alors lu la troisième fois, en lu la 3e fois. conséquence.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'Affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé séparément les Bills ci-dessus mentionnés, sans amendement.

Un Message de l'Assemblée Législative par Bil des Droits M. Hale, et autres, avec un Bill intitulé, " Acte pour continuer pour un certain temps " les droits imposés sur les produits agricoles " et les animaux vivants importés dans cette Province," auquel elle demande la concur-

Le dit Bill a été lu la première fois.

rence de cette Chambre.

lu la l'e fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, immédiatement.

Le dit Bill a été alors lu la seconde fois lu la 2e foie. en conséquence.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, immédiatement.

Le dit Bill a été alors lu la troisième fois en lu la 30 fois. conséquence.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'Affirmative.

Passé.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancelleric se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Bill au sujet des Protêts des Notaires, (H. C.)

Un Message de l'Assemblée Législative par M. George Sherwood, et autres, avec un Bill intitulé, " Acte pour faciliter la preuve des " Lois du Haut et du Bas-Canada, et pour " déclarer les Protêts des Notaires Publics " preuve authentique dans certains cas, dans " le Haut-Canada," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Lu 1re fois.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, immédiatement.

lu la 2e fois.

Le dit Bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, immédiatement.

lu la 3e fois-

Le dit Bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il?

Passé.

Il a été résolu dans l'Assirmative.

Bill des Ses-sions de Quar-tier de St. François, lu la 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill intitulé, " Acte pour changer les époques aux-" quelles se tiendront les Sessions Générales " de la Paix dans et pour le District de St. François," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, immédiatement.

lu la 3e fois.

Le dit Bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il?

Passé.

Il a été résolu dans l'Affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maitres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé les Bills ci-dessus mentionnés, sans amendement.

2e rapport sur le Bill des Eco-

L'Honorable M. Bruneau du Comité Spéle Bill des Eco-les Elementsi- cial auquel a été référé de novo le Bill intitulé, "Acte pour abroger l'Acte qui est main-

- " tenant en vigueur pour l'établissement et
- " le maintien des Ecoles Elémentaires, et
- " pour établir un fonds pour leur soutien, et aussi
- " pour accorder une indemnité afin de payer " certaines parties des deniers destinés aux
- " Ecoles pour l'année mil huit cent quarante

" deux, et pour pourvoir au partage et à la " distribution de la balance des dits deniers, " pour les années mil huit cent quarante deux " et mil huit cent quarante trois," fait rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le Greffier, comme suit:

Conseil Législatif, Chambre des Comités,

1er Décembre, 1843.

Le Comité Spécial auguel a été référé de novo le Bill de l'Assemblée Législative, intitulé, " Acte pour abroger l'Acte qui est main-" tenant en vigueur pour l'établissement et le " maintien des Ecoles Elémentaires, et pour " établir un fonds pour leur soutien et aussi " pour accorder une indemnité afin de payer " certaines parties des deniers destinés " aux Ecoles pour l'année mil huit cent qurante " deux, et pour pourvoir au partage et à la " distribution de la balance des dits deniers " pour les années mil huit cent quarante-deux " et mil huit cent quarante-trois," a l'honneur de faire rapport.

Qu'il a considéré de nouveau le dit Bill, et fait rapport des amendements suivants :

Feuille 1, ligne 14,-Retranchez depuis "que," jusqu'à "statué," dans la " 24e ligne inclusivement.

20,-Retranchez "l'Acte par 2. " le présent abrogé," et insérez "loi."

41,-Retranchez "dit."

Préambule, lignes 1 et 2,-Retranchez " abro-" ger la loi maintenant en " vigueur," et insérez "pour " pourvoir plus ample-" ment."

> ligne 3,-Retranchez depuis "et," jusqu'à "respectivement," dans la 6e ligne inclusivement.

Titre,-Retranchez "abroger un Acte main-" tenant en vigueur," et insérez " pourvoir."

Le tout néanmoins humblement soumis.

FRS. P. BRUNEAU,

Président.

Ils sont adoptés et grossoyés.

Les amendements rapportés par le Comité dernièrement mentionné, étant lus deux fois par le Greffier, et la question de concurrence mise sur chacun d'eux séparément, la Chambre y a acquiescé, et il a été

Ordonné, Que les dits amendements soient grossoyés.

Motion pour une Adresse au sujet de l'Orarateur.

Il a été proposé qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, pour informer Son Excellence que cette Chambre, fermement convaincue de la convenance de récompenser son Orateur par un salaire annuel pour les devoirs pénibles et importants de la charge élevée qu'il remplit, supplie humblement Son Excellence de prendre ce sujet en considération, et d'adopter à cet égard les mesures que Son Excellence, dans sa sagesse jugera convenable.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion.

Elle est accor-

Il a été résolu unanimement dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Ordonné, Que les Honorables M. M. Joliette et Bruneau se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec la dite Adresse.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

La Chambre s'est remise.

Bill pour Morgan et lu la 3c fois.

Conformément à l'Ordre du jour, le Bill intitulé, " Acte pour naturaliser Cyprian Morgan, " et autres," a été lu la troisième fois, tel

La question étant mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'Affirmative.

Bill des Ecoles Elémentaires, lu la 3e fois.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill intitulé, " Acte pour abroger l'Acte qui est main-" tenant en vigueur pour l'établissement et le " maintien des Ecoles Elémentaires et pour " établir un fonds pour leur soutien, et aussi " pour accorder une indemnité afin de payer " certaines parties des deniers destinés aux " Ecoles, pour l'année mil huit cent quarante " deux, et pour pourvoir au partage et à la " distribution de la balance des dits de-" niers pour les années mil huit cent qua-" rante-deux et mil huit cent quarante-trois," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

La question étant mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé les Bills ci-dessus mentionnés, avec divers amendements, auxquels ils demandent la concurrence de l'Assemblée.

Un Message de l'Assemblée Législative Bill de Judicapar M. Christie, et autres, avec un Bill ture, (B. C,) intitulé, "Acte pour révoquer certains Actes " et Ordonnances y mentionnés, et pour " mieux pourvoir à l'Administration de la Jus-" tice dans le Bas-Canada," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Lu la 1re fois-

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, immédiatement.

Le dit Bill a été alors lu la seconde fois en lu la 2e fois. conséquence.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, immédiatement.

Le dit Bill a été alors lu la troisième fois en lu la 3e fois. conséquence.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'Affirmative.

Passé.

### Dissentient-

10.—Parceque, Le Bill centralise tous les pouvoirs judiciaires dans les villes de la cidevant Province du Bas-Canada, au préjudice des comtés de la dite Province.

20—Parceque, Les dispositions du Bill sont imparfaites et même injustes dans bien des cas.

30.—Parcequ'il aurait été beaucoup plus avantageux aux habitants de la dite Province, d'adopter un système de jurisdiction sédentaire dans les divers comtés de la dite Province, à peuprès semblable à celui qui existe maintenant dans le Haul-Canada.

#### BMY. JOLIETTE.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Ordonné, Que cinq cents copies de la Pé- Pétition tition de Charles Panet, Ecuyer, et autres, De Charles Panet, Ecuyer, Membres du Barreau du District de Québec, et autres, imprimée. demandant que les Bills de Judicature ne passent pas pendant cette Session, afin que les

habitants du Bas-Canada, aient le temps de prendre cette mesure en considération, soient imprimées en Anglais et un égal nombre en Français, pour l'usage des Membres.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain à dix heures du matin, la Chambre l'ordonnant ainsi.

### Samedi, 2e Décembre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable R. E. Caron, Orateur.

Les Hon, M.M.

Les Hon. M.M.

Sullivan,

Dionne, Amable

Joliette.

Dionne, Joseph

Fergusson,

Irving,

Bruneau,

Massuc.

Moore,

PRIERES.

Pétition De Alexander Fraser, et au-

L'Honorable M. Massue a présenté une Pétition d'Alexander Frascr, et autres, habitants de Lachine, Côte St. Paul, Pointe Claire, Ste. Anne, et des habitants à l'ouest de Lachine, exposant certains griefs en ce qu'ils sont sujets à un droit de péage, parcequ'ils passent par un certain chemin, et demandant du soulagement à cet égard.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

De John Ches-

Adresse à Son Excellence le priant de trans-

ques.

L'Honorable M. Fergusson a présenté une ser, et autres. Pétition de John Chesser, et autres, habitants du district d'Ottawa, demandant que la recommandation du Conseil de District au sujet d'une appropriation pour un chemin central de Hatfield à Bytown, au lieu du chemin de front actuel, soit adoptée.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Ordonné, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, conformément aux dispositions de la priant de trans-mettre en An- quarante deuxième clause de l'Acte Impérial gleterre le Bill gieterre le Bill pour réunir les Provinces du Haut et du Bas-tion des Soci- Canada lui exposeri Canada, lui exposant qu'un Bill passé par tés Ecclésiastice Conseil pendant cette Session, intitulé,

- " Acte pour incorporer les Sociétés Ecclésias-
- " tiques de l'Eglise Unie d'Angleterre et d'Ir-
- " lande, dans les Diocèses de Québec et de
- " Toronto," contient des dispositions concernant des objets spécialement mentionnés dans

la dite section, et priant respectueusement Son Excellence, que pour donner effet au dit Bill, de vouloir bien le transmettre immédiatement en Angleterre, pour qu'il soit mis devant le Parlement avant la signification de la sanction de Sa Majesté sur icelui.

Ordonné, Que les Honorables M. M. Fergusson et Moore se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec la dite Adresse.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée Ajournée à 4 à quatre heures cet après midi, la Chambre heures. l'ordonnant ainsi.

A QUATRE heures, P. M., les Membres assemblés, ont été:

L'Honorable R. E. Caron, Orateur.

Les Hon. M.M.

Les Hon. M.M.

Sullivan.

Dionne, Amable

Joliette, Fergusson, Dionne, Joseph Irving,

Bruneau,

Massue.

Moore,

L'Honorable M. Joliette a fait rapport que l'Honorable M. Bruneau et lui-même s'étaient PAdresse au rendus conformément à l'ordre, auprès de Son sujet du salaire de l'Orateur. Excellence le Gouverneur Général, avec l'adresse de cette Chambre d'hier, au sujet du salaire de l'Orateur, et que Son Excellence avait bien voulu la recevoir gracieusement et dire qu'il répondrait à la dite Adresse par Message.

Un Message de l'Assemblée Législative par Bill pour exl'Honorable M. Neilson, et autres, avec un Bill droits de péaintitulé, " Acte pour exempter les voitures ges les voitures employées au " employées au transport des engrais des transport des engrais.

- " cités et villes de cette Province, des droits
- " de péages sur les Chemins de Barrières, et " pour d'autres fins y mentionnées," auquel elle demande la concurrence de cette Cham-

Le dit Bill a été lu la première fois.

lu 1re fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, immédiatement.

Le dit Bill a été alors lu la seconde fois en lu la 2e sois. conséquence.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, immédiatement.

Lu la 3e fois.

Le dit Bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce Bill passera t-il?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

dustrial Farm.

Un Message de l'Assemblée Législative par Pachat de Pin- M. Boulton, et autres, avec un Bill intitule,

- " Acte pour autoriser la Cour des ¿Prêfets du
- " comté de York, ou le Maire, Echevins et
- " Conseillers de la cité de Toronto, d'acheter
- " l'Industrial Farm, dans son voisinage, et
- " pour d'autres objets y relatifs." auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

lu 1re fois.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Il a été proposé qu'il soit lu la seconde fois, immédiatement.

Il a été proposé en amendement, de retran-Motion pour la seconde lecture cher le mot "immédiatement" et d'insérer à la place "d'hui à trois mois."

Amendemen t proposé ct

Rejeté.

La question de concurrence étant mise sur la motion en amendement, il a été résolu dans la négative, et

La question de concurrence étant mise sur la motion principale, il a été résolu dans l'affirmative, et

lu la 2c fois.

Le dit Bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Référé à un

Ordonné, Que le dit Bill soit réséré à un Comité Spécial de quatre Membres.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables M. M. Sullivan, Fergusson, Bruneau et A. Dionne qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Messages.

L'Honorable M. Sullivan a informé la Chambre qu'il avait certains Messages de Son Excellence le Gouverneur Général, sous son seing Manuel, que Son Excellence l'avait chargé de délivrer à cette Chambre.

Les dits Messages ont été séparément lus comme suit:

### C. T. METCALFE.

Le Gouverneur Général transmet au Con-Au sujet de la seil Législatif, en réponse à son Adresse latif consent à la conférence demandée pour résignation des seil Législatif, en réponse à son Adresse latif consent à la conférence demandée pour NN

d'hier, copie de toutes communications échan- Membres du gées entre lui et les membres du ci-devant tif. Conseil Exécutif, qui ont offert leur résignation, relativement aux dites résignations.

Hôtel du Gouvernement, Kingston, 1er Décembre, 1843.

Communications, voir Appendice (Pour les No. 12.)

#### C. T. METCALFE.

Le Gouverneur Général informe l'Honorable Au sujet de Conseil Législatif, qu'en conformité à son tive à R. Le Adresse du 13 expiré, il a fait placer Robert Moine, Ecr. Le Moine, Ecuyer, sur la liste des Officiers permanents de cette Honorable Chambre, dans la qualité qui lui est assignée et a ordonné qu'à l'avenir il soit payé par warrant.

Hôtel du Gouvernement, Kingston, 2e Décembre, 1843.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. Williams, et autres, comme suit :

> Assemblée Législative, Samedi, 2e Décembre, 1843.

L'Assemblée demande une conférence au sujet des amen-dements au Bill des différentes Sectes Religi-

Résolu, Qu'une conférence soit demandée à l'Honorable Conseil Législatif pour lui communiquer les raisons qui ont engagé cette Chambre à ne pas concourir dans les amendements faits par leurs Honneurs au Bill intitulé,

- " Acte pour permettre les Sectes Religieuses
- " Chrétiennes de toutes Dénominations, dans
- " cette partie de la Province ci-devant le
- " Haut-Canada, en état de posséder les terres
- " requises pour certains objets y mentionnés."

Ordonné, Que M. Williams porte le dit Message au Conseil Législatif.

Attesté,

W. B. LINDSAY.

 $G. \mathcal{A}.$ 

Et alors ils se sont retirés.

Les Messagers ont été appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif transmettrait une réponse par son propre Messager.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans la conférence demandée.

La Chambre acquiesce à la conférence.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législui communiquer les raisons qui ont induit l'Assemblée à ne pas concourir dans certains amendements faits par cette Chambre, au Bill intitulé, " Acte pour mettre les Sociétés Reli-" gieuses Chrétiennes de toutes Dénomina-" tions, dans cette partie de la Province ci-" devant le Haut-Canada, en état de posséder " les terres requises pour certains objets y " mentionnés," et que les Directeurs de la part de cette Chambre seront les Honorables M. M. Sullivan et Fergusson, qui rencontreront le nombre de Directeurs de l'Assemblée, requis par l'usage Parlementaire, immédiatement dans la Chambre des Comités du Conseil Législatif.

Bill des Arpen-teurs, (H. C.)

Un Message de l'Assemblée Législative par l'Honorable M. l'Arpenteur Général Parke, et autres, avec un Bill intitulé, " Acte " pour abroger certains Actes y mentionnés " et pourvoir à des meilleures dispositions · " Législatives relativement à l'admission des " Arpenteurs et à l'arpentage des terres dans " le Haut-Canada," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première sois. Lu la les fois.

> Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, immédiatement.

lu la 2e fois.

Le dit Bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, immédiatement.

tu la 3e fois.

Le dit Bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il?

Passé.

Il a été résolu dans l'Affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre s'est remise.

férence sur le Bill des difféntes Sectes Religieuses.

L'Honorable M. Sullivan a fait rapport que Rapport des L'Honorable M. Sullivan a fait rapport que Directeurs du Comité de con- l'Honorable M. Fergusson et lui-même s'étaient rendus à la conférence demandée, aujourd'hui, par l'Assemblée Législative, au sujet de certains amendements faits par cette Chambre ront à loisir.

au Bill intitulé, " Acte pour mettre les Sec-" tes Religieuses Chrétiennes de toutes Déno-" minations dans cette partie de la Province " ci-devant le Haut-Canada, en état de pos-" séder les terres requises pour certains ob-" jets y mentionnés," auxquels l'Assemblée n'a pas acquiescé, comme Directeurs de cette Chambre, et M. M. Williams, Small, Boswell et Hincks comme Directeurs de l'Assemblée, qui ont remis le Bill avec les amendements, et aussi un papier contenant ce qui suit:

Raisons qui seront offertes au Conseil Législatif à une conférence pour désapprouver les Raisons de PAssemblée. amendements faits par leurs Honneurs au Bill intitulé "Acte pour mettre les Sectes Religieuses " Chrétiennes de toutes dénominations, dans cette partie de la Province ci-devant le Haut-Canada, en état de posséder les terres requises pour certains objets y mentionnés,"

10.—Parceque, l'exercice libre des mouvements de la conscience en matières religieuses ne devrait pas exposer les personnes ou les diverses dénominations qui obéissent à l'impulsion de ces mouvements à perdre leur liberté civile, ou à se voir enlever des droits qu'ils tiennent de la nature et qui sont comme innés chez eux.

20.—Parceque, ce serait maintenir et perpétuer une distinction injuste et odieuse que de refuser à une Société Chrétienne dans cette partie de la Province appelée le Haut-Canada, les priviléges et immunités dont jouissent les mêmes Sociétés dans cette partie de la Province ci-devant appelée le Bas-Canada.

Et finalement.—Parceque, les dits amendements diminuent et restreignent virtuellement les droits et pouvoirs de ces Dénominations Chrétiennes reconnues par les Statuts du Haut-Canada, quoiqu'en apparence, l'intention est de les étendre et augmenter.

Aitesté,

W. B. LINDSAY, G. A.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Ordonné, Que les raisons susdites ainsi que Référé au Cole Bill soient référés à un Comité Spécial de mité Spécial ainsi que le Bilb quatre Membres.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables M. M. Sullivan, Fergusson, Bruneau et Moore qui s'assembleront et s'ajourne-

Bill pour distribuer les deniers M. Morin, et autres, avec un Bill inti-Un Message de l'Assemblée Législative par tulé, " Acte pour abroger l'Acte qui est main-" tenant en vigueur pour l'établissement et le " maintien des Ecoles Elémentaires et pour " établir un fonds pour leur soutien, et aussi " pour accorder une indemnité afin de payer " certaines parties des deniers destinés aux " Ecoles, pour l'année mil huit cent quarante " deux, et pour pourvoir au partage et à la " distribution de la balance des dits de-" niers pour les années mil huit cent qua-" rante-deux et mil huit cent quarante-trois," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Lu la 1re fois.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, immédiatement.

lu la 2e fois.

Le dit Bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, immédiatement.

lu la 3e fois-

Le dit Bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il?

Passé.

Il a été résolu dans l'Affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Adresse de remerciments pour les Mes-

Ordonné, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Gésages de ce jour néral pour lui offrir les remerciments de cette Chambre pour ses Messages de ce jour, transmettant copies de toutes communications qui ont eu lieu entre Son Excellence et les Membres du ci-devant Conseil Exécutif qui ont offert leurs résignations, au sujet des dites résignations; et aussi qu'en conformité à l'Adresse de cette Chambre du 13 du mois expiré, il avait fait placer R. Le Moine, Ecr., sur la liste des officiers permanents de cette Chambre dans la qualité qui lui est assignée, et ordonné qu'à l'avenir il soit payé par warrant.

> Ordonné, Que les Honorables M. M. Bruneau et Massue se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec la dite Adresse.

Ordonné, Que le Bibliothécaire et le Greffier en Loi soient autorisés sous la sanction de

l'Orateur, de prendre les démarches qu'ils jugeront convenables pour se procurer une continuation de toutes les publications périodiques maintenant en la possession de cette Honorable Chambre, aussi bien que les autres ouvrages qu'ils jugerontnécessaires pour l'usage du Conseil, et de faire des échanges des Journaux de cette Honorable Chambre, et des Actes du Parlement pour de semblables documents publics d'autres pays ou provinces qui seront jugés convenables, ayant soin de tout faire avec économie.

L'orateur a déclaré cette Chambre continuée Ajournement. à Lundi prochain, à trois heures de l'aprèsmidi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Lundi, 4e Décembre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable R. E. Caron. Orateur.

Les Hon. M. M.

Les Hon. M. M.

Sullivan,

Dionne, Amable

Joliette,

Dionne, Joseph

Fergusson,

Irving,

Bruneau,

Massue.

Moore,

PRIERES.

Ordonné, Que l'auditoire se retire.

Ordonné, Que les portes soient ouvertes.

L'Honorable M. Moore a présenté une Pétition de Robert Hodgins, et autres, habitants Hodgings, et du Township de McGillivray; et aussi une Pétition de James Murray, et autres, habitants De James Murdu Township de Hay; aussi une Pétition de William Elder, et autres, habitants, du Township de Usborne; aussi une Pétition de Elder, et autres; James Hodgins, et autres, habitants du Township de Biddulph; et aussi une Pétition de Hodgins, et Thomas McLeod, et autres, habitants du Township de Stephen, demandant séparément que le MeLeod, Township de Williams ne soit pas séparé du autres. district de Huron.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable M. Moore a fait rapport que l'Honorable M. Fergusson et lui-même s'étaient Bill des Sociérendus conformément à l'ordre, auprès de Son tiques, présen Excellence le Gouverneur Général, avec téc. l'Adresse de cette Chambre de Samedi der-

Le Bibliothétains ouvrages. transmettre en Angleterre immédiatement, le | quatrième rapport. Bill intitulé, " Acte pour incorporer les So-" ciétés Ecclésiastiques de l'Eglise Unie " d'Angleterre et d'Irlande, dans les Diocèses " de Québec et de Toronio," afin qu'il soit mis devant le Parlement avant la signification de la sanction de Sa Majesté sur icelui, et que Son Excellence avait bien voulu dire qu'elle répondrait à la dite Adresse par Message.

Son Excellence

L'Honorable M. Joliette a informé la Chamexprime son désir de voir le bre qu'il avait un Message de Son Excellence Parlement con-tinuer à procé. le Gouverneur Général, sous son seing manuel, der aux affaires que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Et il a été lu comme suit :--

#### C. T. METCALFE.

Le Gouverneur Général considère qu'il est de son devoir dans les circonstances actuelles des affaires publiques, d'exprimer à l'Honorable Conseil Législatif, son vif désir que ces mesures importantes maintenant devant le Parlement qui sont calculées à promouvoir le bien être du Pays soient complétées et déterminées par le Parlement dans sa sagesse, sans interruption, afin que les vœux et l'attente du Peuple ne soient point frustrés.

Hôtel du Gouvernement, Décembre 4e, 1843.

Ordonné, Que l'auditoire se retire.

Ordonné, Que les portes soient ouvertes.

Bill de C.Morgan, et autres, renvoyé.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. Morris, et autres, pour rapporter un Bill intitulé, "Acte pour naturaliser Cyprian Mor-" gan, et autres," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le conseil Législatif au dit Bill sans amendement.

L'Adresse de présentée.

L'Honorable M. Bruneau a fait rapport que l'Honorable M. Massue et lui-même s'étaient, conformément à l'ordre, rendus auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec l'Adresse de cette Chambre de Samedi dernier, remerciant Son Excellence pour ses Messages relatifs à la résignation de certains Membres du Conseil Exécutif, et au sujet de la nomination du Traducteur Français, et que Son Excellence avait bien voulu recevoir la dite Adresse gracieusement.

L'Honorable M. Bruneau du Comité Se Rapport du Comité des Spécial chargé d'examiner et de faire rapport Contingents. sur les Comptes Contingents du Conseil Lé-

nier, priant Son Excellence de vouloir bien || gislatif pour la présente Session, a présenté son

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le Greffier, comme suit :

Conseil Législatif, Chambre des Comités. 4e Décembre, 1843.

Le Comité Spécial auquel ont été référés les Comptes Contingents de Votre Honorable Chambre, a l'honnenr de présenter son quatrième Rapport:

Qu'il a examiné une partie des Comptes dûs par Votre Honorable Chambre, et comme les personnes à qui ils sont dus désirent beaucoup en recevoir le paiement, il recommande la liquidation des comptes suivants qui ont été soigneusement vérifiés, examinés et certifiés :

Robert Stanton,	£516	0	11
Thomas Cary & Cie	. 415	2	10
Desbarats et Cary,	. 69	16	$1\frac{1}{2}$
Desbarats et Derbishire,	. 42	18	3
Do. do	. 209	18	$11\frac{1}{2}$
J. Disturnell,	. 4	15	0
Armour & Ramsay,	. 28	6	6
Rowsell & Cie.,	. 156	15	6
-	£1,443	14	

Votre Comité fera rapport à la prochaine occasion sur les Comptes restant dûs.

Le tout néanmoins humblement soumis.

FRS. P. BRUNEAU,

Président.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à une heure de l'après-midi, la Ajournement. Chambre l'ordonnant ainsi.

# Mardi, 5e Décembre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable R. E. Caron, Orateur:

Les Hon. M.M. Les Hon. M.M. DeBlaquiere, Hamilton, Sullivan, Moore, Morris, Dionne, Amable Joliette, Irving.

Fergusson,

PRIERES.

Ordonné, Que l'auditoire se retire.

Message d'hier

Ordonné, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur Général reçu par cette Chambre hier, soit maintenant lu.

Le dit Message a été alors lu par le Greffier en conséquence.

Les Honorables M. M. Bruneau, J. Dionne et Massue sont entrés.

Ordonné, Que les portes soient ouvertes.

Bill relatif au transport de terres par l'Evêque de Montréal.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. Morin, et autres, avec un Bill intitulé, "Acte pour conserer certains pouvoirs à " l'Evêque de Montréal, touchant le transport " de certaines terres," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

lu la 1re fois.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, immédiatement.

lu la 2e fois.

Le dit Bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Motion pour la 3e lecture

Il a été alors proposé que le dit Bill soit lu la troisième fois, immédiatement.

En amendement il a été proposé que tous les mots après " soit, " dans la motion principale soient retranchés, et les mots "référé à un Comité de toute la Chambre demain," insérés à la place.

La question étant mise sur dite motion d'amendement, il a été résolu dans l'affirma-

Référé à la Chambre en Comité

La question étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, la Chambre y a acquiescé, et

Ordonné, en conséquence.

Bill des Cominissaires de Lignes.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. Cartwright, et autres, avec un Bill intitulé, " Acte pour donner aux personnes

- " qui ont été Commissaires pour établir les " bornes des Townships, un moyen plus facile
- " et moins dispendieux de recouvrer les frais
- " qui sont encore dûs en vertu de jugements
- " par eux rendus en cette qualité," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois. Lu la lre fois.

> Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, demain.

Un Message de l'Assemblée Législative par Bill de l'indé-pendance du M. Hamilton, et autres, pour rapporter le Bill " le même objet dans la Province du Canada," pendance du

intitulé, " Acte pour mieux assurer l'indépen-" dance du Conseil Législatif de cette Pro-Conseil, passé " vince," et informer cette Chambre que l'As- blée. semblée Législative a passé ce Bill sans amendement.

5e. Décembre.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. Hincks, et autres, avec un Bill intitulé, Bill des Ecoles " Acte pour l'établissement et le maintien des (H. C.)

" Ecoles Elémentaires dans le Haut-Canada," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

lu la 1re fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, immédiatement.

Le dit Bill a été alors lu la seconde fois en lu la 2e foisconséquence.

Ordonné, Que le dit Bill soit réséré à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Bill, immédiatement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute en Comité sur icelui. la Chambre sur le dit Bill dernièrement men-

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. Sullivan a fait rapport de la part du dit Comité qu'il avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, immédiatement.

Le dit Bill a été alors lu la troisième fois en lu la 3e fois. conséquence.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'Affirmative.

Passé.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif à passé ce Bill sans amendement.

Un Message de l'Assemblée Législative par Bill des Ban-M. Aylwin, et autres, pour rapporter le Bill queroutes passé par l'Assemintitulé, " Acte pour abroger une Ordonnance blée avecamen-

" du Bas-Canada, intitulée, Ordonnance con-

- " cernant les Banqueroutiers et l'administration
- " et la distribution de leurs effets et de leurs
- " biens, et pour établir des dispositions pour

et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill avec divers amendements, auxquels elle demande la concurrence du Conseil Législatif.

Les dits amendements ont été alors lus par le Greffier, comme suit:

Amendements faits par l'Assemblée Législative au Bill envoyé par le Conseil Législatif intitulé, " Acte pour abroger une Ordonnance " du Bas-Canada, intitulé, 'Ordonnance con-" cernant les Banqueroutiers et l'administra-" tion de leurs effets et de leurs biens, et " pour établir des dispositions pour le même " objet dans la Province du Canada," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill avec divers amendements, auxquels elle demande la concurrence du Conseil Législatif.

Feuille 11, ligne 8,-Après "lieu," insérez, " Et pourvu toujours, que

" nulle personne ne sera

" Juge ou Commissaire, " comme susdit, dans la

" Province, à moins qu'il

" ne soit un Avocat en loi,

" d'aumoins cinq années."

35, 31,-Retranchez depuis "et," jusqu'à "Acte," dans la 33e ligne, et insérez

### CLAUSE A.

" Et qu'il soit statué, que " dans toutes questions im-" prévues, on aura recours " respectivement aux lois " du Haut-Canada, et du " Bas-Canada, pour déter-" miner toutes questions " relatives aux Banque-" routiers, telles que les " dites lois existent actu-" ellement dans chaque " section de la Province, " et dans les cas imprévus " par les dites lois exis-" tantes alors, on aura re-" cours aux lois d'Angle-" terre, comme règle à " suivre, dans cette partie " de la Province ci-devant " le Haut-Canada, et dans " cette section seulement.

40; 3 29,—Après "proposé," insérez

#### CLAUSE B.

" Et qu'il soit Statué, " que cet Acte sera et con-" tinuera en force pendant " l'espace de deux années, " et delà jusqu'à la session " suivante du Parlement, " et pas plus longtemps."

Amendements grossoyes.

Attesté;

W. B. LINDSAY, G. A.

L'Honorable M. Bruneau du Comité Spé- 50 Rapport du cial chargé d'examiner et faire rapport sur les Comité des Comptes Contingents du Conseil Législatif pour la présente Session, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné; Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le Greffier, comme suit :

Conseil Législatif, Chambre des Comités 5e Décembre, 1843.

Le Comité Spécial auquel ont été référés les Comptes Contingents dus par Votre Hono-Rapport rable Chambre, a l'honneur de présenter son cinquième Rapport.

Qu'après avoir examiné les Comptes ci-dessous énumérés, il en recommande le paiement:

H. et W. Rowsell,	£0	13	3
E. J. Barker,	3	5	0
A. Hunter,	35	1	0
J. H. Scott,	7	10	0
J. Gingras,	0	15	0
M. Keating,	4	10	0
James Mink,	10	13	91
R. Hall,	ż	5	0
W. W. FitzGibbon,	9	15	3
££	15	3	0
W. A. Maingy,	13	19	9
H. et W. Rowsell,	10	12	6
Pierre Forton,	9.	7	6
Martin et Widdowson,	4	13	6
Samuel Rowlands,	6	1	6
M. Keating,	2	7	3
Edward Botterel,	13	17	6
John Noon,	1	17	6
Alex Dixon,	0	3	9
Alfred Patrick,	4	0	0

£157 12

Quand aux comptes pour souscription aux papiers-nouvelles, le Comité suggère que le sage au Conseil Législatif. Député Greffier les paie à mesure qu'il seront présentés, après qu'il se sera assuré qu'ils sont corrects. Il recommande aussi le paiement d'un Compte de £4 11 6, dû par le Conseil Législatif du Bas-Canada, au Bureau du Morning Courier.

Il reste peu de comptes à examiner, ils formeront le sujet d'un autre rapport, qui sera le dernier.

Le tout néanmoins humblement soumis.

FRS. P. BRUNEAU;

Président.

Il cat adopté.

Ordonné, Que le dit Rapport soit adopté.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain à dix heures du matin, la Chambre l'ordonnant ainsi.

#### Mercredi, 6e Décembre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable R. E. Caron, Orateur.

Les Hon. M.M.

Les Hon. M.M.

De Blaquiere,

Hamilton.

Morris,

Dionne, Amable

Joliette.

Dionne, Joseph

Fergusson,

Massue:

Macaulay,

PRIERES.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. Boswell, et autres, comme suit :

> Assemblée Législative, Mardi, 5e Décembre, 1843.

Bill des Ban-queroutes re-demandé par l'Assemblée.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif pour informer leurs Honneurs que le Bill intitulé, " Acte " pour abroger une Ordonnance du Bas-Canada intitule, "Ordonnance concernant " les Banqueroutiers et l'administration et la " distribution de leurs effets et de leurs biens, " et pour établir des dispositions pour le " même objet dans la Province du Canada," avait été envoyé au Conseil par erreur; et pour prier leurs Honneurs de vouloir bien le remettre à l'Assemblée.

Ordonné, Que M. Boswell porte le dit Mes

Attesté.

W. B. LINDSAY,

G. A.

Et alors ils se sont retirés.

Il a été proposé,

Que le dit Bill soit renvoyé à l'Assemblée Législative, tel que demandé.

La Chambre y a acquiescé, et

Remis.

Ordonné, en conséquence.

Les Messagers ont été appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif a ordonné que le dit Bill soit remis tel que demandé, et le dit Bill leur a été délivré à la Barre.

L'Honorable M. Massue a présenté une Pé-Pétition tition de Thomas Simard, et autres, Pilotes De Tho pour et en bas du Hâvre de Québec, deman-autres. dant que le Tarif actuel alloué aux Pilotes ne soit point changé.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Bruneau, est entré.

La Chambre, conformement à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en Comité de La Chambre toute la Chambre, sur le Bill intitulé, « Acte le Bill pour conférer des

" pour conférer certains pouvoirs à l'Evêque pouvoirs à l'Evêque

" de Montréal, pour le transport de certaines Montréal. " terres."

Quelque temps après la Chambre s'est remise, et l'Honorable M. Hamilton a fait Rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le Rapport avec divers amendements.

Les dits amendements ont été alors lus par le Greffier, comme suit:

Feuille 2, ligne 2,—Après "Acte," insérez

" ou par aucun autre Acte

" ou Actes, ou par aucune

" autre autorité quelcon-

" que."

" " 6,—Après " Québec," insérez

" et tous Actes quelcon-

" ques de la part du dit

" Évêque de Montreal,

" exécutés en sa qualité

" d'Evêque, comme sus-

" dit, seront valides effectifs d'une manière " aussi pleine et entière " que s'il était Evêque de " Québec susdit."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence mise sur chacun d'eux séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits amendements soient grossoyés, et le dit Bill tel qu'amendé, lu la troisième fois, aujourd'hui.

Rill des Commissaires de Lignes, lu la 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour le Bill intitulé, " Acte pour donner aux personnes qui " ont été Commissaires pour établir les bornes " des Townships, un moyen plus facile et " moins dispendieux de recouvrer les frais " qui sont encore dûs en vertu de Jugements " par eux rendus en cette qualité," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit réséré à un | sois, demain. Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Bill, immédiatement.

La Chambre

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre en conséquence.

Quelque temps après la Chambre s'est remise, et l'Honorable M. Bruneau a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, immédiatement.

lu la 3e fois

Le dit Bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il?

Passé.

Il a été résolu dans l'Affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Un Message de l'Assemblée Législative par Bill de Police M. Black, et autres, avec un Bill intitulé, de Québec et Montréal. " Acte pour changer et amender certaines dis-

- " positions de l'Ordonnance du Gouverneur
- " et Conseil du Bas-Canada, de la seconde
- " année du règne de Sa Majesté intitulé, "Or-
- donnance pour établir un système efficace de

" Police dans les cités de Québec et Montréal," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Lu la 1re fois

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, demain.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

La Chambre s'est remise.

Un Message de l'Assemblée Législative Bill conférant par M. Cartwright, et autres, avec un Bill voirs aux Banintitulé, "Acte pour autoriser la Banque Com- landet Niagara " merciale du District de Midland et la " Banque du district de Niagara d'ouvrir des " livres pour transporter leurs fonds en la cité de Londres, et mettre de côté certaine partie " de leurs fonds pour cet objet." auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Lu la 1re fois

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde

L'Honorable M. Sullivan est entré.

Un Message de l'Assemblée Législative par Bill des Baq-M. Aylwin, et autres, pour rapporter le Bill queroutes passé intitulé, "Acte pour abroger une Ordonnance blée avec de l'acte passèment de l'éc avec de l'acte pour l'Assement de l'acte pour abroger une Ordonnance blée avec de l'acte pour l'Assement de l'acte pour l'Assement de l'acte pour l'Assement de l'acte pour l'a " du Bas-Canada intitulé, 'Ordonnance con-dements." " cernant les Banqueroutiers et l'administra-" tion et la distribution de leurs effets et de " leurs biens,' et pour établir des dispositions pour le même objet, dans la Province du " Canada," et pour informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a fait de nouveaux amendements au dit Bill, auxquels elle demande la concurrence de cette Chambre.

Les dits nouveaux amendements ont été alors lus par le Greffier, comme suit :

Nouveaux amendements faits par l'Assemblée Législative au Bill envoyé par le Conseil Lé- Amondements gislatif, intitulé, " Acte pour abroger une Or-" donnance du Bas- Canada, intitulé, "Ordon-" nance concernant les Banqueroutiers et " l'administration et la distribution de leurs effets et de leurs biens, et pour établir des " dispositions pour le même objet dans la " Province du Canada."

Dans la quatrevingt-unième Clause, remplisez

Le premier Blanc, avec les mots "quarante chelins."

Le second blanc avec les mots "dix chelins."

1.75

troisième blanc, avec les mots " un chelin."

Le quatrième blanc, avec les mots "un chelin."

Le cinquième blanc, avec les mots " un chelin et trois pence."

Amendements grossovés.

Attesté.

W. B. LINDSAY,  $G. \mathcal{A}.$ 

Lus unet 2e sois et adoptés.

Ordonné, Que les dits amendements soient lus une seconde fois immédiatement.

Les dits amendements étant lus une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur iceux,

La Chambre a acquiescé à chacun d'eux séparément.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a acquiescé aux amendements faits par l'Asssemblée Législative au dit Bill, sans amende ment.

Bill des Divisions de Com-tés (H. C.)

Un Message de l'Assemblée Législative par M. Thompson, et autres, avec un Bill intitulé,

- " Acte pour mieux diviser la partie de cette
- " Province nommée le Haut-Canada, en
- " comtés, pour convertir les divisions territori-
- " ales d'icelle en districts, et pour pour-
- " voir aux unions temporaires des comtés,
- " dans des vues judiciaires et autres, et à la
- " dissolution de ces unions, à mesure que
- " l'augmentation de la population pourra l'exi-" ger," auquel elle demande la concurrence

de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Comité Spécial

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité Spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables M. M. De Blaquiere, Morris et Macaulay, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill conférant des pouvoirs à l'Evêque de Montreal. lu la 3e fois.

Passé.

Conformément à l'ordre, le Bill intitulé, Acte pour conférer certains pouvoirs " l'Evêque de Montréal, pour le transport de " certaines terres," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

La question étant mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, avec certains amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée Législative.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. Black, et autres, avec un Bill intitulé, transport de "Acte pour investir les principaux Officiers Officiers de l'Ordonnance,

Bill pour le

" du Département de l'Ordonnance de Sa " Majesté des Biens et propriétés y désignés;

" pour accorder certains pouvoirs aux dits

" Officiers, et pour d'autres objets y menti-" onnés," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

lu la tre fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, immédiatement.

Le dit Bill a été alors lu la seconde fois lu la 2e fois, en conséquence.

Il a été proposé d'amender le dit Bill comme suit:

Feuille 20, ligne 9,-Retranchez "dixième," et insérez "cinquième."

La question de concurrence étant mise sur Il est amendé. le dit amendement, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le dit amendement soit grossoyé et le Bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois immédiatement.

Le dit Bill, tel qu'amendé, a été alors lu la lu la 30 fois. troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Passé.

Il a été résolu dans l'Affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a. passé ce Bill, avec un amendement, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. de Blaquiere a présenté une Pétition de T. A. Stayner, et autres, Officiers Pétition De T. A. Stayde la Société de l'Ecole Britannique et Etran-ner, et autres. gère de Québec, demandant un Acte d'incorporation.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à une heure de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Jeudi, 7e Décembre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable R. E. Caron, Orateur:

Les Hon. M.M.

Les Hon. M.M.

DeBlaquiere,

Macaulay,

Sullivan,

Hamilton,

Morris.

Draper;

Joliette,

Irving.

Fergusson;

PRIERES.

Pétitions De Carmichael et French, et autres.

L'Honorable M. Morris a présenté une Pétition de Carmichael et French, et autres, contracteurs sur le Canal de Welland, demandant qu'ils soient exempts de payer les droits imposés par le dernier Acte sur les produits agricoles importés des Etats-Unis en cette Province, jusqu'à ce que le contrat soit rempli.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

De W. Ros et rélérées au Comité sur le Bill des Divi-sions de Comtés (H C.)

Il a été proposé, que les Pétitions présentées autres, et E. Ryall et autres, à cette Chambre le div-neuvième jour de Septembre, 1842, de William Roe, et autres, francstenanciers des townships de Gwillimbury Est et Ouest, demandant un Acte pour autoriser à inclure un certain terrein ou petite section de terre connue comme faisant partie du township de Gwillimhury Ouest, d'après l'ancien arpentage, dans le district de Home, lorsque le comté de Simcoe sera déclaré former un district séparé, ou plutôt, si la chose paraissait convenable;-et aussi la Pétition présentée à cette Chambre le vingt-septième jour de Septembre 1842, d'Edward Ryall, et autres, habitants du township d'Oro, dans le district de Simcoe, demandant que le township de Gwillimbury Ouest, ne soit point séparé du dit district, soient référées au Comité Spécial auquel a été réséré le Bill intitulé, " Acte pour " mieux diviser la partie de cette Province " nommée le Haut-Canada en comtés, pour " convertir les divisions territoriales d'icelle " en districts, et pour pourvoir aux unions " temporaires des comtés, dans des vues judi-" ciaires et autres, et à la dissolution de ces " unions à mesure que l'augmentation de la " population pourra l'exiger;" àvec instruction au dit Comité de faire rapport sur la justice des demandes contenues dans les dites Pétitions.

> La question de concurrence étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans l'affirmative, et

Ordonnés en conséquence.

L'Honorable M. Bruneau est entré.

Un Message de l'Assemblée Législative par Bill d'incorporation des Vil-M. Harrison, et autres, avec un Bill intitulé, les, &c,
"Acte pour pourvoir à l'incorporation des

"Townships, Villes, Comtés et Cités du

" Haut-Canuda," auquel elle demande la con-

" currence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

lu la Ire foisi

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, immédiatement.

Le dit Bill a été alors lu la seconde fois lu la 2e fois: en conséquence.

Ordonné, Que le dit Bill soit réséré à un Comité Spécial de six Membres.

Référé à un Comité Spécial

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables M. M. de Blaquiere, Sullivan, Morris, Joliette, Bruneau et Draper, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Ordonné, Que cent copies du dit Bill soient Il sera imprimé imprimées dans la langue Anglaise et un nombre semblable dans la langue Française pour l'usage des Membres.

Un Message de l'Assemblée Législative par Bill d'Anator M. Simpson, et autres, avec un Bill intitulé, mie. " Acte pour régler et faciliter l'étude de " l'Anatomie," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

lu la tre fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, immédiatement.

Le dit Bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité Spécial de trois Membres.

Référé à un

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables M. M. Hamilton, Bruneau et Irving, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un Message de l'Assemblée Législative par Bill conférent M. Hale, et autres, pour rapporter le Bill inti- des pouvoirs à tulé, " Acte pour conférer certains pouvoirs à Montréal, " " l'Evêque de Montréal, touchant le transport l'Assemblée " de certaines terres," et pour informer cetté Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit Bill, sans amendement.

Un Message de l'Assemblée Législative par Bill conférent M. Aylwin, et autres, pour rapporter le Bill certains poir voirs aux Offi intitulé, " Acte pour investir les principaux

donnance rap-porté de l'Assemblée.

ciers de l'Or- " Officiers de l'Ordonnance de Sa Majesté des " biens et propriétés y désignés; pour ac-" corder certains pouvoirs aux dits Officiers, " et pour d'autres objets y mentionnés," et pour informer cette Chambre qu'elle a acquiescé à l'amendement fait par le Conseil Législatif au dit Bill, sans amendement.

Bill de Police, lu la 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill intitulé, " Acte pour changer et amender certaines dis-" positions de l'Ordonnance du Gouverneur " et Conseil du Bas-Canada, de la seconde " année du règne de Sa Majesté intitulé, "Or-" donnance pour établir un système efficace de Police dans les villes de Québec et Montréal," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, immédiatement.

lu la 3e fois

Passó.

Le dit Bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'Affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, sans amendement.

Bill conférant certains pou-voirs aux Banques de Mid-land et Niagara lu la 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill intitulé, "Acte pour autoriser la Banque Com-" merciale du District de Midland et la " Banque du district de Niagara d'ouvrir des " livres pour transporter leurs fonds en la cité " de Londres, et mettre de côté certaine partie " de leurs fonds pour cet objet." a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Bill, immédiatement.

La Chambre en Comité sur icelui.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. Irving a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait pris le dit Bill en considération, y avait fait quelques progrès, et l'avait chargé de recommander que le dit Bill soit référé à un Comité Special.

Référé à un

Ordonné, Que le Bill dernièrement mentionné soit référé à un Comité Spécial de trois Membres:

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables M. M. de Blaquière, Sullivan et Draper, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Ordonné, Que l'Honorable Orateur de cette L'Orateur ren-Chambre soit autorisé à rencontrer l'Honorable rateur de l'Assemblée Législative et de lui semblée au sujet du Bill remettre le Titre et le Préambule du Bill inti-conférant certulé, "Acte pour conférer certains pouvoirs à PEvêque de Montréal. " l'Evêque de Montréal, touchant le transport " de certaines terres," en conformité aux amendements faits au dit Bill.

La Chambre s'est ajournée à loisir: La Chambre s'est remise.

L'Honorable M. Sullivan du Comité Spé-Rapport sur le cial auquel a été référé le Bill intitulé, "Acte certains pour le comparaise du voirs aux Banpour autoriser la Banque Commerciale du voirs aux Banque district de Midland et la Banque du district et Niagară. " de Niagara, d'ouvrir des livres pour transporter leurs fonds en la Cité de Londres, et " mettre de côté certaines parties de leurs " fonds pour cet objet," a présenté son Rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et Il a été alors lu par le Greffier, comme suit :

Conseil Législatif, Chambre des Comités. 7e Décembre, 1843.

Le Comité Spécial auquel a été référé le Bill de l'Assemblée Législative intitulé, " Acte pour autoriser la Banque Commerciale du District de Midland et la Banque du District " de Niagura, d'ouvrir des livres pour trans-" porter leurs fonds en la Cité de Londres, et mettre de côté certaines parties de leurs " fonds pour cet objet," a l'honneur de faire rapport:

Qu'il a examiné le dit Bill en entier, et recommande les amendements stivants:-

Feuille 1, ligne 19,—Après le mot "District," insérez " et pour la Ban-" que du Haut-Canada."

" Corporation," "-Retranchez et insérez " Corporations " respectivement."

21-Retranchez "d'icelle," et insérez " de chacune des " dites Banques."

" 166 23-Retranchez "Banque," et insérez "Banques respec-" tivement."

Feuille 1, ligne 32,—Retranchez "telle Ban-" que," et insérez chacune | passera-t-il? " des dites Banques res-" pectivement."

35 et 36,—Retranchez "Bureau " de telle Banque," et insérez " dans les Bureaux " respectifs de telles Ban-" ques."

38,—Après "Banque," insérez " des parts ou du fonds " dont il sera fait aucun " tel transport."

3,-Après "fonds," insé-" rez " ou d'un Acte pas-" sé dans la sixième année " du règne de Sa Majesté " intitulé, " Acte pour pro-" longer la Charte de la " Banque du Haut-Canada, " et augmenter le capital " d'icelle."

Préambule, ligne 1,—Après "le," insérez " Président, Directeurs et " la Compagnie de la."

ligne 2,-Après " du District de Mid-" land," insérez "la Ban-" que du Haut-Canada."

-Après " et la," insérez "Pré-" sident, Directeurs et la " Compagnie de la."

Titre,-Après le mot "autorisé," retranchez le reste du Titre, et insérez " les différentes Banques " y mentionnées d'ouvrir " des livres pour le trans-" port d'une certaine por-" tion de leurs fonds dans " la Cité de Londres."

Le tout néanmoins humblement soumis. R. B. SULLIVAN, Président.

Ordonné, Que le rapport ci-dessus soit adopté.

Ordonné, Que les amendements rapportés par le Comité Spécial dernièrement mentionné soient grossoyés, et que le Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois immédiatement.

Le dit Bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce Bill, tel qu'amendé,

Il a été résolu dans l'Affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. de Blaquiere a informé la Chambre qu'il avait divers Messages de Son son Excellence Excellence le Gouverneur Général, sous son seing Manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Les dits Messages ont été lus comme suit:

C. T. METCALFE.

Le Gouverneur Général transmet à l'Honorable Conseil Législatif, en réponse à Son Pasile des Lu Adresse du 23 Octobre, copie d'une corres-natiques. pondance récente avec le Secrétaire d'Etat de Sa Majesté, au sujet du site permanent d'un Asile des Lunatiques à Toronto, laquelle devra suppléer d'après l'espoir de Son Excellence aux informations demandées par le Conseil Législatif, touchant les raisons qui ont fait adopter le site dont il est fait mention; et Son Excellence communiquera ses vues et ses espérances au sujet d'un établissement séparé d'un Asile des Lunatiques pour le Bas-Canada.

Il transmet aussi copie d'un Rapport relatif à l'opération pratique de l'Asile temporaire dans le Haut-Canada.

Hôtel du Gouvernement, Kingston, 25e Novembre, 1843.

(Pour la Correspondance, &c. voir Appendice No. 13.)

C. T. METCALFE.

Le Gouverneur Général, en conformité à l'Adresse de l'Honorable Conseil Législatif du t l'Adresse de l'Honorable Conseil Législatif du transmission de 2e du courant, transmettra sans délai au Secré-tive au Bill des taire d'Etat, le Bill passé par la Législature, sociétés Eccelésiastiques des les la legislatures des les la legislatures des les la legislatures de les legislatures de legislatures de les legislatures de les legislatures de legi durant la présente Session intitulé, "Acte " pour incorporer les Sociétés Ecclésias-" tiques de l'Eglise Unie d'Angleterre et " d'Irlande, dans les Diocèses de Québec et " de Toronto," de manière que s'il tombe sous les dispositions de la quarante-deuxième section de l'Acte d'Union, il puisse être mis à temps devant le Parlement avant la signification de la Sanction de Sa Majesté.

Hôtel du Gouvernement, Kingston, 5e Décembre, 1843.

#### C. T. METCALFE.

Au sujet du salaire de l'O-

Le Gouverneur Général adoptera avec beaucoup de plaisir les mesures nécessaires pour mettre à effet les désirs de l'HonorableConseil Législatif, tel qu'exprimés dans son Adresse du 1er du courant, au sujet de la rétribution de son Orateur, par un salaire annuel.

Hôtel du Gouvernement, 7e Décembre, 1843.

Et les dits Messages étant de nouveau lus par le Greffier,

Ordonné, Qu'une humble Adresse soit presentée à Son Excellence le Gouverneur Général pour lui offrir les remerciments de cette Chambre pour ses divers Messages reçus à l'instant.

Ordonné, Que l'Honorable M. Morris se rende auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec la dite Adresse.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à Samedi prochain, à dix heures du matin, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Samedi, 9e Décembre, 1843.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable R. E. Caron, Orateur.

Les Hon. M. M.

Les Hon. M. M.

De Blaquiere,

Hamilton,

Morris,

Bruneau,

Joliette,

Fergusson,

McDonald,

Draper.

Macaulay,

#### PRIERES.

L'Orateur rap

L'Honorable Orateur a fait rapport, qu'en L'Orateur rap-porte qu'il s'est conformité à l'ordre de cette Chambre, de rencontré avec Jeudi dernier, il s'était rencontré avec l'Honorencontre avec l'Orateur de l'Assemblée au rable Orateur de l'Assemblée Législative, conférant des pouvoirs à l'E- aux fins de mettre le Titre et le Préambule vêque de Mont- du Bill inti-ulé, " Acte pour conférér certains " pouvoirs à l'Evêque de Montréal, touchant le "transport de certaines terres," en conformité aux amendements fait au dit Bill, et qu'ils étaient convenus qu'il n'était pas nécessaire de faire de changement au dit Bill, et ont en conséquence laissé le Bill dans sa forme primitive.

L'Honorable M. Bruneau a fait rapport de la part du Comité Spécial auquel a été référé

le Bill intitulé, " Acte pour régler et faciliter " l'étude de l'anatomie," que le Comité avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième lu la 3e sois fois, immédiatement.

Le dit Bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'Affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, sans amendement.

Un Message de l'Assemblée Législative Bill pour con-férer certains par M. Cartwright, et autres, pour rapporpouvoirs aux
ter le Bill intitulé, "Acte pour autoriser la Midland et
"Banque Commerciale du district de Midland, Niagara, rapporté de l'As-" et la Banque du district de Niagara, d'ou-semblée. vrir des livres pour transporter leurs fonds " en la cité de Londres, et mettre de côté cer-

" taines parties de leurs fonds pour cet objet,"

et informer cette Chambre que l'Assemblée

Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit Bill, sans amendement. Un Message de l'Assemblée Législative par Bill de la Com-

M. Cartwright, et autres, avec un Bill intitulé, pagnie des Prets d'Argent, " Acte pour incorporer la Compagnie établie H. C. " dans le Haut-Canada, à l'effet de faire des " Prêts d'argent, et pour lui donner certains " pouvoirs," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

lu la Ire fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, immédiatement.

Le dit Bill a été alors lu la seconde fois en lu la 2e fois. conséquence.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, immédiatement.

Le dit Bill a été alors lu la troisième fois en lu la 3e fois conséquence.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'Affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, sans amendement.

Bill des Eaux Minérales de Kingsten.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. Cartwright et autres, avec un Bill intitulé,

" Acte pour incorporer la Compagnie des

" Eaux Minérales de Kingston," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

lu la Ire fois.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, immédiatement.

lu la 2e fois.

Le dit Bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, immédiatement.

lu la Sefoisa

Le dit Bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il?

Passé.

Il a été résolu dans l'Affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, sans amendement.

L'Honorable M. de Blaquiere, du Comité Rapport sur le Bill des Divisions de Com. Spécial auquel a été référé le Bill intitulé, tés (H C.) " Acte pour mieux diviser la partie de cette

" Province nommée le Haut-Canada, en

" comtés, pour convertir les divisions territori-

" ales d'icelle en districts, et pour pour-

" voir aux unions temporaires des comtés,

" dans des vues judiciaires et autres, et à la

" dissolution de ces unions, à mesure que

" l'augmentation de la population pourra l'exi-

" ger," a présenté son rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le Greffier, comme suit :

Conseil Législatif, Chambre des Comités, Samedi, 9e Décembre, 1843.

Le Comité Spécial auquel a été référé le

Bill de l'Assemblée Législative intitulé, " Acte

Rapport.

" pour mieux diviser la partie de cette Pro-" vince nommée le Haut-Canada, en Comtés, " pour convertir les divisions territoriales " d'icelle en Districts, et pour pourvoir aux " unions temporaires des Comtés dans des " vues judiciaires et autres, et la dissolution " de ces unions, à mesure que l'augmentation " de la population pourra l'exiger," a l'honneur de faire rapport.

Que Votre Comité a trouvé le dit Bill tellement compliqué dans ses détails qu'il a jugé

qu'il nécessitait plus de considération qu'il était possible de lui en accorder d'ici à la clôture de la Session.

Votre Comité recommande en conséquence que la considération ultérieure du dit Bill soit remise à la Session prochaine.

Le tout néanmoins humblement soumis.

W. Morris.

Président.

Ordonné, Que le dit Rapport ci-dessus 11 est adopté. soit adopté.

L'Honorable M. Sullivan est entré.

L'Honorable M. Druper du Comité Spécial Rapport sur le Bill d'incorpo-auquel a été référé le Bill intitulé, "Acte pour ration des Vil-les, &c, du pourvoir à l'incorporation des Townships, H. C.

Villes, Comtés et Cités dans le Haut-

" Canada," a présenté son rapport.

*Ordonné*, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le Greffier, comme suit:

Conseil Législatif, Chambre des Comités,

9e Décembre, 1843.

Présents:-Les Honorables M. M. de Bla-" Acte pour mieux diviser la partie de cette | quiere, Sullivan, Morris, Joliette, Bruneau et

L'Honorable M. Draper au fauteuil.

Le Comité Spécial auquel a été référé Rapport. le Bill de l'Assemblée Législative, intitulé,

" Acte pour pourvoir à l'incorporation des

" Townships, Villes, Comtés et Cités du Haut-

" Canada," a l'honneur de faire rapport :

Qu'il a examiné ce Bill important avec toute l'attention que le permettait le peu de temps depuis que l'Assemblée Législative la transmis au Conseil; et quoiqu'il eût vivement désiré recommander au Conseil de l'adopter avec ou sans amendement, néanmoins Votre Comité, après avoir passé beaucoup de temps à l'examiner, se trouve dans la nécessité de recommander à Votre Honorable Chambre d'en remettre la considération à la prochaine Session. Plusieurs motifs l'ont engagé à suivre cette marche, et il espère qu'ils auront le même poids, sur les délibérations de Votre Honorable Chambre. Ce Bill forme partie d'une série de mesures qui sont intimement liées entr'elles, et qui ont été introduites pendant la présente Session, après avoir été élaborées par les Membres du ci-devant Conseil Exécutif. L'une de ces mesures, celle pour établir un système plus juste et plus équitable

de contributions dans toute l'étendue de la cidevant Province du Haut-Canada, n'a pas encore été présentée à Votre Honorable Chambre, et on ne peut pas s'attendre qu'elle le sera dans les circonstances actuelles. La seconde mesure, celle pour mieux diviser la Province en Comtés, et établir les limites des Comtés, est maintenant devant un Comité de Votre Honorable Chambre; il en a trouvé les détails tellement compliqués qu'il sera nécessaire de l'examiner avec plus de soin et d'attention qu'on ne pourrait lui en donner pendant le court espace qui doit s'écouler avant la clôture de la Session. L'adoption de ce Bill, sans en même temps mettre en opération les autres mesures qui s'y rattachent, pourrait par conséquent entraîner des maux plus graves et des conséquences plus dangereuses pour la société que tous les avantages que l'on peut en attendre.

Un autre motif qui a engagé Votre Comité à recommander que ce Bill ne devienne pas loi, c'est le désir de donner l'occasion au peuple de cette Province d'en connaître à fonds les dispositions. Lorsque ce Bill a d'abord été introduit dans l'Assemblée et imprimé par son ordre, il différait essentiellement de celui qui est maintenant soumis à l'examen de Votre Honorable Chambre. Votre Comité a comparé attentivement ce Bill avec celui qui a été mis sous les yeux du Public, et il a remarqué qu'on y avait introduit de nombreux et importants changements et additions, non pas peutêtre autant par rapport au principe même du Bill, que par rapport aux détails et à l'opération pratique de cette mesure. Votre Comité n'est pas en état, dans le moment actuel, de juger jusqu'à quel point ces détails seront approuvés par la société; et c'est dans la vue d'obtenir l'information nécessaire à cet égard qu'il recommande maintenant d'en remettre la considération à une autre époque.

On trouvera dans les détails même du Bill une autre raison qui justifie cette démarche. Votre Comité observe qu'il donne à la Cour des Préfets qui devra remplacer les Conseils Municipaux actuels, le pouvoir illimité d'imposer des taxes; et que ce pouvoir, elle pourra l'exercer avec partialité, non seulement sur les diverses localités, mais sur la nature même des propriétés imposables.

Les nombreux Actes d'incorporation qui forment actuellement une partie considérable du livre des Statuts du Haut-Canada, et toutes les autres Lois qui sc rattachent aux Institu-

tions Municipales, se trouvent révoquées par une clause générale et non pas en détail, ainsi que l'exigent les Instructions Royales. Ces dispositions et d'autres matières que renferment ce Bill, sont d'une trop grande importance pour la société en général, pour être adoptées à la hâte, sans donner au peuple, l'occasion d'exprimer son opinion sur ce sujet.

En conséquence, Votre Comité recommande que la considération de ce Bill soit remise à la prochaine Session; et dans l'intervalle, qu'il en soit imprimé cinq cents exemplaires en Anglais et deux cents en Français, pour l'usage des Membres, et pour le répandre parmi les Districts Municipaux de la Province.

Le tout néanmoins humblement soumis.

W. H. DRAPER, Président.

Ordonné, Que le Rapport ci-dessus soit Il est adopté. adopté.

Ordonné, Que cinq cents copies du Bill dernièrement mentionné et le rapport sur icelui, soient imprimées dans la langue Anglaise et deux cents copies dans la langue Française, pour l'usage des Membres, et que le Greffier ait instruction de les faire circuler dans tous les District Municipaux de la Province.

L'Honorable Orateur à fait rapport à la Avis de proro-Chambre qu'il avait reçu une communication du Secrétaire en Chef, l'informant que Son Excellence le Gouverneur Général, se proposait de proroger la Législature Provinciale cette après midi, à trois heures.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

La Chambre s'est remise.

Ordonné, Que cinq cents copies du Bill Bill pour la intitulé, " Acte pour mieux diviser la partie comtés du H.C., imprimé " de cette Province nommée le Haut-Canada, " en comtés, pour convertir les divisions territoriales d'icelle en districts, et pour pour-" voir aux unions temporaires des comtés dans des vues judiciaires et autres, et à la disso-" lution de ces unions à mesures que l'aug-" mentation de la population pourra l'exiger," conjointement avec le rapport sur icelui, soient imprimées dans la langue Anglaise pour l'usage des Membres, et que le Greffier ait instruction de les faire circuler dans tous les Districts Municipaux de la Division Ouest de la Province.

Son Excellence le Très-Honorable Sir CHARLES THEOPHILUS METCALFE, Chevalier Grand-Croix du Très Honorable Ordre du Bain, un des Très Honorables Conseillers Privés de Sa Majesté, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, étant assis dans le Fauteuil, sur le Trône, l'Orateur a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, d'informer l'Assemblée | Acte pour investir les principaux Officiers Bill conférant Législative, " Que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans cette Chambre."

Laquelle étant venue avec son Orateur, le Clerc de la Couronne en Chancellerie a lu séparément le Titre des Bills à être passés comme suit:

Bill des Ban- Acte pour abroger une Ordonnance du Bas-Canada, intitulée, "Ordonnance con " cernant les Banqueroutiers et l'admi-" nistration et la distribution de leurs " effets et de leurs biens," et pour établir des dispositions pour le même objet dans la Province du Canada.

Bill pour l'abo- Acte pour abolir l'emprisonnement pour dettes en exécution d'un Jugement, et pour Dettes. pour d'autres objets y mentionnés.

Bill des Bois. Acte pour régler l'inspection et mesurage du Bois de Construction, Mâts, Esparres, Douves, Madriers, et autres objets de même nature.

Bill au sujet Acte pour faciliter la preuve des Lois du Haut et du Bas-Canada, et pour dé-Notaires. clarer les Protêts des Notaires Publics preuve authentique dans certains cas, dans le Haut-Canada.

Billd'Anatomic Acte pour régler et faciliter l'étude de l'Anatomie.

Second Bill des Droits Acte pour continuer pour un certain temps les droits imposés sur les produits agricoles Protectifs. et les animaux vivants importés dans cette Province.

Bill pour distri-buer les deniers Acte pour pourvoir plus amplement à l'établissement et au maintien des Ecoles des Ecoles. Elémentaires, et pour partager le fonds pour leur soutien, et aussi pour accorder une indemnité afin de payer certaines parties des deniers destinés aux Ecoles pour l'année mil huit cent qurante deux, et pour pourvoir de plus au partage et à la bution de la balance des dits deniers

pour les années mil huit cent quarantedeux et mil huit cent quarante-trois.

Acte pour révoquer un certain Acte y mentionné, et pourvoir à mettre le Gouvernement Provincial en état d'acheter les

Bill pour
l'achet de parts
dans le Canal
de Welland. parts que possèdent les individus dans le Canal de Welland.

de l'Ordonnance de Sa Majesté des certains pour certains pour voirs aux Offibiens et propriétés y désignés; pour donnance. accorder certains pouvoirs aux dits Officiers, et pour d'autres objets y mentionnés.

Acte pour réprimer les Processions de Partis dans certains cas.

Bill des Propartis.

Acte pour pourvoir à la manière de convoquer les Assemblées Publiques en bliques. cette Province, et y maintenir l'ordre, et pour mieux conserver la paix publique aux dites Assemblées.

Bill des As-semblées Pu-

Acte pour exempter les Officiers Publics des Bill relatif aux frais de Nouvelles Commissions au Nouvelles Commissions décès de Sa Majesté.

des Officiers

Acte pour empêcher de chasser et tuer l'ori- Bill restreignal et autres animaux et gibiers en guant la chass cette Province à certaine saison de fauves. l'année.

Acte pour mieux conserver certaines espèces Bill pour la de poisson, dans les Rivières et Lacs conservation du Poisson. des Comtés y mentionnés.

pour exempter les voitures employées Bill pour ex-Acte au transport des engrais des cités empter des droits de péact villes de cette Province, des droits ges les voitures employées au de péages sur les Chemins de Barrières, transport des et pour d'autres fins y mentionnées.

Acte pour pourvoir à la décision sommaire Bill des Petites des Petites Causes dans le Bas- Causes.

Acte pour amender la Loi relative à l'administration de la Justice dans le Bas- cature du B.C.

Acte pour établir une meilleure Cour d'Ap-Bill de la Cour pel dans le Bas-Canada.

Acte pour établir le district de Gaspé, et Bill de Judice pourvoir à la due administration de la ture de Gaspé Justice en icelui.

Acte pour changer les époques auxquelles se Bill des Sestions de la tier de State de la tier Paix dans et pour le District de St. François François.

Bill d'Enregis. Acte pour amender l'Ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des titres des (B. C.) propriétés foncières ou des hypothèques sur icelles dans le Bas-Canada, et pour prolonger le temps fixé par la dite Ordonnance pour enregistrer certains titres.

Acte pour faire le Recensement du Bas-Bill du recen-sement (B.C.) Canada, et pour obtenir certains renseignements statistiques y mentionnés.

Bill de Police. Acte pour changer et amender certaines dispositions de l'Ordonnance du Gouverneur et Conseil du Bas-Canada, de la seconde année du règne de Sa Majesté intitulée, "Ordonnance pour établir un système efficace de Police dans les villes de Québec et Montréal.

Bill au sujet de Acte pour détacher l'Isle Bizarre du comté des Deux Montagnes, et l'annexer au Comté de Montréal, pour l'enregistrement des Actes.

Bill pour com- Acte pour autoriser les Seigneurs des Fiefs muer la Tenure Nazareth, St. Augustin, et St. Joseph des Fiels Nadans les cité et comté de Montréal, a zareth, &c. commuer la tenure des terres maintenant possédées en censive, dans les dits Fiefs respectivement.

Bill relatifau. Acte pour détacher le Township de Chatham Township de Chatham Gore Gore, autrement appelé Gore de Chatham, du comté de Terrebonne, et pour l'annexer au comté des Deux Montagnes.

pour l'établissement et le maintien des Acte Bill des Ecoles Ecoles Elémentaires dans le Haut-Ca-Elémentaires (H. C.) nada.

Bill pour pro- Acte pour mettre les Cours de Justice dans téger les indi-vidus contre les réclamacette partie de la Province nommée le Haut-Canada, en état de protéger tions adverses. les individus contre les réclamations adverses dans lesquelles ils n'ont aucun intérêt.

Bill des Ses- Acte pour régler les époques auxquelles se tiers, H. C. tiendront les Cours C. sions de Quartier, dans cette partie de la Province ci-devant le Haut-Canada.

Billdes procé- Acte dures sommaipour pourvoir à un mode sommaire d'obliger les Shérifs et Coronaires à contre les Shérifs et Corapporter les Writs de Sommations dans ronaires. cette partie de la Province ci-devant dénommée le Haut- Canada.

Acte pour donner aux personnes qui ont été Bill des Com-Commissaires pour établir les bornes Lignes. des Townships, un moyen plus facile et moins dispendieux de recouvrer les frais qui sont encore dús en vertu de Jugements par eux rendus en cette qualité.

Acte pour empêcher l'obstruction des Rivières Bill de l'obst et Ruisseaux dans le Haut-Canada.

Acte pour expliquer un Acte passé dans Bill de la vente cette partie de la Province nommée des terres dans le district de Haut-Canada, dans la troisième année l'Ottawadu règne de Sa Majesté intitulé, "Acte pour confirmer et régler la vente de certaines terres pour payer les Taxes dans le district de l'Ottawa.

Acte pour confirmer et valider certains Actes Bill pour confirmer des Actes Officiels des Offices de Régistraire, de certains Officiers dans Greffier de la Paix, Greffier de la Cour le district d'oude District, et Régistraire de la Cour tawa. Surrogate du district de l'Ottawa.

Acte pour diviser le Township de Haw- Bill pour divi-kesbury, dans le district d'Ottawa, en de Hawkesbury deux Townships.

Acte pour amender l'Acte relatif à la Ligne Bill de la Ligne de Division entre les districts de et Gores Niagara et de Gore.

Acte pour déclarer qu'une dette contractée par à la dette le Comité des Magistrats du district de des Magistrats du district de du district de Johnstown, pour achever la nouvelle Johnstown. Prison et Cour de Justice de ce district, soit payable par le Conseil de District.

Acte pour mieux définir et établir la limite Bill au sujet Est qui divise la troisième Concession de la division du Township du Township de Cornwall, dans le district d'Est.

Acte pour naturaliser Cyprian Morgan, et Bill pour naturaliser Mergan, autres. et autres.

Acte pour autoriser le Maire, les Echevins Bill de l'étaet les Citoyens de Montréal, à acheter, draulique de Montréal. acquérir et posséder la propriété maintenant connue sous le nom de l'Etablissement Hydraulique pour fournir de l'Eau à la cité de Montréal.

Acte pour incorporer Charles Cunningham, Bill des Peches Richard Norman, Samuel Amory, et Charbon de Gaspé. autres, formant une Compagnie à Fonds Communs, pour faire le Commerce des Pêches dans le district de Gaspé,

RR

ouvrir des Mines de Charbon dans le dit district.

Bill de la Bibliothèque Commerciale de Montréal.

Acte pour incorporer les Membres de l'Assode Montréal.

des pouvoirs à l'Evêque de Montréal.

Bill conférant Acte pour conferer certains pouvoirs à l'Evêque de Montréal, touchant le transport de certaines terres.

Bill de Bishop's Acte pour l'incorporation de Bishop's College, College, dans le Diocèse de Québec.

Bill de la Sociéléd'Education Acte pour incorporer la Société d'Educade Québec. tion de Québec.

Bill de la Con- Acte grégation de Québec.

pour incorporer l'Association appelée La Congrégation de Notre Dame de Québec.

eré Cœur de Jésus.

Bill pour Pin- Acte pour incorporer les Dames Religieuses corporation des Dames du Sacré Cœur de Jésus de la paroisse du Sacré Cœur de Jésus de la paroisse St. Jacques de l'Achigan, dans le district de Montréal, pour les fins de l'Education.

Bill du Pont Acte pour renouveler et continuer pour un cerd'Alexis Gostain temps les priviléges accordés par un certain Acte du Bus-Canada y mentionné à Alexis Gosselin, et ses héritiers ou ayans cause, relativement à un certain Pont sur la Rivière Boyer, dans le comté de Bellechasse.

Bill de la Compagnie de la Navigation du Tay,

pour amender l'Acte qui incorpore la Compagnie de la Navigation du Tay.

ви de s. в. Acte pour autoriser la Cour du Banc de Harrison. la Reine et la Cour de Chancellerie à admettre, suivant leur discrétion, Samuel Bealcy Harrison, à pratiquer comme Procureur et Solliciteur en icelles respectivement.

Transport Inté-

Bill de la Compagnie d'Assu. Acte pour autoriser le Président du Comité de rance et des la Compagnie d'Assurance et des la Compagnie d'Assurance et des Transports intérieurs en Canada, à poursuivre pour et recouvrer des dettes dues à la dite Compagnie.

Bill du Pont de Acte pour amender la Charte de la Compagnie du Pont de Cataraqui.

pour changer et amender l'Acte qui Bill du Chemin Acte de Fer da incorpore la Compagnie Maritime du Kingston. Chemin de Fer de Kingston.

Bill conférant Acte pour autoriser les différentes Banques y certains pou-voirs aux Ban-ques de Midland at Niagara. mentionnées d'ouvrir des livres pour transporter une certaine partie de leurs fonds en la Cité de Londres.

dans le Golfe St. Laurent, et pour Acte pour incorporer la Compagnie établie Bill de la Comdans le Haut-Canada, à l'effet de faire Près, H. C. des Prêts d'argent et pour lui donner certains pouvoirs.

ciation de la Bibliothèque Commerciale Acte pour incorporer la Compagnie des Eaux Bill des Eaux Minérales de Minérales de Kingston.

Kingston.

La Sanction Royale à été alors prononcée sanction Royséparément sur ces Bills, par un des Greffier Assistants de cette Chambre, dans les mots suivants:--

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur Général sanctionne ce Bill."

Alors le Clerc de la Couronne en Chan- Bills réservés. cellerie a lu les Titres de neuf Bills à être passés, comme suit:

Acte pour mieux assurer l'indépendance du Bill de l'indé-Conseil Législatif de cette Province.

pendance du Conseil Législatif, Bill de l'indépendance de l'Assemblée.

Acte pour mieux assurer l'Indépendance de l'Assemblée Législative de cette Province.

Acte pour décourager les Sociétés Secrètes. Bill des Sociétés.

Acte pour incorporer les Sociétés Ecclésiasti- Bill pour l'inques de l'Eglise Unie d'Angleterre et corporation des d'Irlande, dans les Diocèses de Québec siastiques. et de Toronto.

Acte pour incorporer certaines personnes qui Bill de la Banfont le commerce de Banque dans la cité de Montréal, sous les nom et raison de la Banque du Peuple.

Acte pour amender l'Acte qui incorpore la Bill de la Ban-Banque du District de Niagara, en que de Niagara prolongeant le temps fixé pour le versement du Capital de cette Banque.

Acte pour abroger certains Actes y mentionnés et pour pourvoir à de meilleures dispositions Législatives relativement à l'admission des Arpenteurs et à l'Arpentage des terres dans le Haut-Canada.

Bill des Are penteurs, H.C.

pour investir le Conseil de Ville de Bill au sujet. Niagara, de la place de marché de de Niagara. Acte pour investir le Conseil de Ville de cette ville, et pour d'autres fins.

Acte pour changer et amender certaines parties Bill de la Nac d'un Acte y mentionné, concernant la vigation du St. navigation du Fleuve St. Laurent, en autant qu'elles se rapportent au Port de Québec.

Alors sur chacun de ces Bills un des Greffiers-Assistants de cette Chambre, par ordre de Son Excellence, a dit:

" Son Excellence le Gouverneur Général réserve ce Bill pour la signification du plaisir de Sa Majesté sur icelui."

Alors il a plû à Son Excellence le Gouverneur Général de faire le Discours suivant :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de l'Assemblée Législative :

Discours de

Je vous rencontre maintenant pour vous exempter d'assister plus longtemps au Parlement, en conséquence de l'interruption qu'ont souffert nos travaux, entièrement contre mon inclination, et pour des causes sur lesquelles je n'ai eu aucun contrôle. Je suis sensible à votre application constante aux devoirs pénibles pendant la session qui a été raccourcie si inopinément, et je me flatte que les mesures que vous avez passées, et auxquelles j'ai donné l'assentiment Royal au nom de Sa Majesté, seront avantageuses au pays. Je me suis trouvé dans la nécessité de réserver quelques Bills pour la considération du Gouvernement de Sa'Majesté, soit à cause de l'impossibilité de les mettre à exécution, vû qu'ils dépendaient d'autres mesures qui ne sont pas devenues loi, ou vu qu'ils affectaient la Prérogative de la Couronne, ou étaient d'un caractère qui sous les instructions Royales, rendait ce procédé impératif.

Messieurs de la Chambre d'Assemblée.

Je vous remercie de la promptitude avec laquelle vons avez voté les subsides nécessaires. Il sera de mon devoir de faire attention à ce qu'il soient déboursés avec la plus grande économie consistante avec l'efficacité du service public.

Honorables Messieurs et Messieurs :

Je me flatte qu'à votre retour dans vos foyers, vous essayerez, par vos préceptes et vos exemples, de procurer les avantages de l'harmonie et de l'amour fraternelle, parmi toutes les classes du peuple. La paix et le bonheur rendront notre pays un lieu désirable de réfuge pour la popolation superflue de la Mère-patrie, dont l'établissement ici devient un bénéfice pour eux-mêmes et pour la colonie. tandis que la discorde et les différends doivent avoir l'effet contraire de les empêcher de lier leurs destinées à celles d'un pays continuelle. ment dans les troubles; j'espère humblement que la bénédiction du Tout-Puissant rendra cette terre heureuse et prospère, cueillant les fruits de sa propre industrie, et jouissant de la protection puissante de notre Gracieuse Souveraine, comme partie de l'Empire Britannique. Je vais maintenant prendre congé de vous, Messieurs, et je me flatte que nous nous rencontrerons encore pour renouveler nos efforts pour le bien public avec un plus grand succès.

Alors l'Orateur de cette Chambre, a dit

Honorables Messieurs du Conseil Législatif et Messieurs de l'Assemblée Législative.

C'est la volonté et le plaisir de Son Excel-Prorrigationlence le Gouverneur Général que ce Parlement Provincial soit Prorogé jusqu'à Lundi, le quinzième jour de Janvier prochain, pour être ici tenu; et ce Parlement Provincial est en conséquence prorogé jusqu'à Lundi, le quinzième jour de Janvier prochain.



# INDEX

DU

## TROISIEME VOLUME.

## 7. VICT. A. D. 1843.

# ABSENTS, MEMBRES:— Motion relative aux, 32. Adoptée, 32. Sommés, 40. (Voir Membres.)

ADRESSES :-

devant Son Excellence les procédés de la Chambre sur le Writ appelant l'Honorable Jean Baptiste Taché au Conseil Législatif, 21. L'Honorable M. Sullivan fait rapport qu'il s'est rendu auprès de Son Excellence avec l'Adresse, 26. Message de Son Excellence à ce sujet, 31. Le Message et la Pétition y mentionnée sont référés au Comité des Priviléges, 31. Membres ajoutés au Comité, 31. (Voir Comité des Priviléges.)

Au Gouverneur General:—Remerciant Son Excellence du Discours prononcé du Trône à l'ouverture de la Session, 21. Comité nommé pour la préparer, 25. Adresse rapportée, 26. Elle est adoptée, 28. Comité chargé de s'informer quand Son Excellence recevra la Chambre avec l'Adresse, 28. Son rapport, 30. L'Orateur fait rapport que l'Adresse a été présentée, et communique la réponse de Son Excellence, 30. L'Adresse et la réponse sont imprimées, 31.

3. Au Gouverneur General:—Au sujet du Siège du Gouvernement, 25. Rapport du Comité chargé de se rendre auprès de Son Excellence avec ADRESSES-suite.

l'Adresse, 30. Message de Son Excellence en réponse à l'Adresse, 37. Adresse de remerciments proposée, 39. Débats, 39. Débats remis, 39. Ils sont repris, 40. L'Adresse est adoptée, et ordonnée d'être présentée, 40. Motion pour un appel de la Chambre le 30e Octobre, pour prendre le dit Message en considération, 40. Elle est négativée, 41. Autre motion pour un Appel le 23e Octobre, 41. Elle est négativée, 41. Motion pour que la Chambre se mette en Comité sur le dit Message, 41. Elle est adoptée, 41. La Chambre en Comité, 41. Rapport, et permis de siéger de nouveau, 41. Il sera le premier ordre du jour, 41. Appel des Membres absents, 41. La Chambre de nouveau en Comité sur le Message, 43. Rapport de certaines Résolutions, 43. Motion pour que la Chambre se mette de nouveau en Comité sur le Message, négativée, 43. Motion pour la réception du rapport, 43. Elle est adoptée, 43. Les Résolutions sont lues la première fois, 43. Elles sont lues la seconde fois, et adoptées, 44. Protêt des Honorables MM. Sullivan, Ferrie, Joliette, Irving, Taché, Goodhue et A. Dionne, contre leur adoption, 44. Adresses à Sa Majesté, et à Son Excellence, ordonnées, 45. Comité chargé de s'informer quand la Chambre sera reque avec les Adresses, 45. Ordre pour l'impression des Résolutions, 45. Rapport du Comité sus-

ADRESSES-suite.

ADRESSES-	suite. mentionné, 47. L'Orateur fait rap-
	port d'un jour ultérieur pour la réception des Adresses, 48. Elles sont présentées, 50. Réponse de Son Excellence, 50. Adresse à la Reine transmise par l'Assemblée pour le concours du Conseil, au sujet du Siége du Gouvernement, 79. (Voir Messages.)
4. ——— A	SA MAJESTE':—Au sujet d'un par- don général pour toutes offenses poli- tiques, proposée, 28. La Motion est retirée, 28.
5. ——— A	u Gouverneur General:—Au su- jet du Pénitencier Provincial, 36. Présentée, 47. Réponse de Son Ex- cellence, 74. (Voir Appendice, No. 10.)
6. ——— A	jet des Réserves du Clergé, et des Terres de la Couronne, 36. Mes- sage de Son Excellence en réponse, 74. (Voir Appendice, No. 11.)
7. ——— A	Sa Majeste':—Au sujet du Siége du Gouvernement. (Voir Adresse, No. 3.)
8. ——— A	SA MAJESTE':—De Félicitations sur la naissance d'une Princesse Royale proposée et ordonnée, 51. Adresse priant Son Excellence de la transmettre, 51. Comité chargé de s'informer quand la Chambre sera reçue avec les Adresses, 51. Rapport, 53. Adresses présentées, 54. Réponse de Son Excellence à la dernière, 54.
9. ——— A	Son Altesse Royale Le Prince Albert:—De Félicitations sur la naissance d'une Princesse Royale proposée et ordonnée, 51. Adresse priant Son Excellence de la transmettre, 51. Comité chargé de s'informer quand la Chambre sera reçue avec les Adresses, 51. Rapport, 53. Adresses présentées, 54. Réponse de Son Excellence à la dernière, 54.
10 A	Au Gouverneur General:—Au su- jet de l'Asile des Lunatiques, 58. Réponse de Son Excellence, 152. (Voir Appendice, No. 13.)
11. ———————————————————————————————————	A SA MAJESTE':—Transmise par l'Assemblée pour le concours du Conseil, au sujet du Siège du Gouvernement, 79. (Voir Messages.)
12. ————————————————————————————————————	Au Gouverneur General:—Au su- jet du Traducteur Français, 95.

Présentée, 100. Réponse de Son Excellence, 141.			
13. ——— Au Gouverneur General:—Au su- jet de John Joseph, Ecr., 98. Pré- sentée, 100. Réponse de Son Ex- cellence, 114.			
14. — Au Gouverneur General:—De- mandant qu'il émane un Warrant pour £5,000, Sterling, pour rencon- trer les Contingences de la Chambre, 102. Présentée, 108. Réponse de Son Excellence. 114.			
15. Au Gouverneur General:—Au sujet de la résignation de certains Conseillers Exécutifs, 133. Présentée, 135. Réponse de Son Excellence, 141. (Voir Appendice, No. 12)			
16. — Au Gouverneur General :—Au su- jet du Salaire de l'Orateur du Conseil Législatif, 139 Présentée, 140. Réponse de Son Excellence, 153.			
17. — Au Gouverneur General: —Priant Son Excellence de transmettre en Angleterre le Bill pour l'incorporation des Sociétés Ecclésiastiques, 140. Présentée, 143. Réponse de Son Excellence, 152.			
Au Gouverneur General:—Pour le remercier de certains Messages, 33, 38, 50, 65, 143, 153.			
Adverses, Bill des Reclamations. (Voir Bill, No. 10.)			
AGRICULTURE, SOCIETE'S D':— Retour mis devant la Chambre du Comté de Drummond, 47. (Voir Papiers Parlementaires, Lettre V.) Retour mis devant la Chambre du Comté des Deux Montagnes, 49.			
BILLS POUR LA PROTECTION DE L'. (Voir Bills, Nos. 13 et 66.)			
AJOURNEMENTS:—  De la Chambre, faute d'un Quorum, 32. Par l'Honorable M. Sherwood, en l'absence d'un Orateur, 81. Par l'Honorable M. Ferrie, en l'absence d'un Orateur, 81.			

ANATOMIE, BILL D'. (Voir Bill, No. 81.)

Membres présents et absents à, 32.

ment. (Voir Adresse, No. 3.)

-Motion relative aux Members absents sans permission à l', 32. Adoptée, 32.

Pour prendre en considération le Message de Son Excellence au sujet du Siége du Gouverne-

APPEL DE LA CHAMBRE :-

ARPENTEURS, BILL DES. (Voir Bill, No. 71.) ASSEMBLEE LEGISLATIVE :--Membres de l', ont ordre de se rendre à la Barre du Conseil Législatif, 13, 101, 156. -L'Orateur requis de se procurer les documents imprimés par l', 28 -Messages de et à l'. (Voir Messages.) -Bills de et à l'. (Voir Bills.) -Conférences avec l'. (Voir Conférences.) ASSURANCE, COMPAGNIE D', BRITANNIQUE DE LA VIE, ET CONTRE LE FEU:-L'Orateur met devant la Chambre un Retour de la, 32. (Voir Papiers Parlementaires, Lettre I.) BANQUES :--DE MONTREAL :-Etat des affaires de la Banque, 52. (Voir Papiers Parlementaires, Lettre Y.) DE LA CITE':-Etat des affaires de la Banque, 47. (Voir Papiers Parlementaires, Lettre V.) COMMERCIALE DU DISTRICT DE MIDLAND :--Etat des affaires de la Banque, 54. (Voir Papiers Parlementaires, Lettre Y.) DE GORE :-(Voir Etat des affaires de la Banque, 67. papiers Parlementaires, Lettre Y.) DU HAUT CANADA :--Etat des affaires de la Banque, 58. (Voir Papiers Parlementaires, Lettre Y.) Dépêche au sujet des Compagnies de Banques, 47. (Voir Appendice No. 8.) D'EPARGNES :--Dépêche au sujet des Banques. (Voir Appendice No. S.) - Bill pour conférer certains pouvoirs aux Banques. (Voir Bill, No. 77.) BANQUEROUTES, Bill des. (Voir Bill No. 1.) BAPTEMES, &c:-L'Orateur met devant la Chambre un Tableau Général des, pour les districts de Québec, Montréal et Trois-Rivières, pour les années 1841 et 1842, 26. (Voir papiers Parlementaires, Lettre D.)

BARBIER, Bill pour la naturalisation de, et son épouse.

BAS-CANADA, Bill des affaires Temporelles de

BAS-CANADA, Bill de Judicature. (Voir Bills, Nos.

BAS-CANADA, Bill de la Cour d'Appel. (Voir Bill,

l'Eglise: -sanctionné par la Reine en Conseil, 34.

(Voir Bill, No. 43.)

29 et 68.)

No. 36.)

Bas-Canada, Bill des Petites Causes. (Voir Bill, No. 42.)

#### BEAUHARNOIS :-

Retour pour l'année 1843, mis devant la Chambre de la part du Préset du District Municipal de, 47. (Voir papiers Parlementaires, Lettre V.)

#### · BIBLIOTHECAIRE DE LA CHAMBRE :-

Présente un Rapport au sujet de la Bibliothèque, 26. Lu, 28. (Voir Appendice No. 3, et Comité No. 24.)

vrages pour la Chambre, 143.

BIBLIOTHEQUE COMMERCIALE DE MONTREAL, Bill de la. (Voir Bill, No. 26.)

BILLS :-

\_\_\_\_ Lu pro forma, 15.

Sanction Royale donnée à des, 101, 156, 157, 158.

Réservés pour la signification du plaisir de Sa Majesté, 158.

#### 1. — BILL DE BANQUEROUTES :-

Introduit par l'Honorable M. Draper, et lu la première fois, 36. Imprimé, 37. Déchargé des ordres du jour, 41, 45, 49. Lu la seconde fois, 50. Référé à un Comité Spécial, 50. Membres ajoutés au Comité, 56, 58. Rapport 68. Référé à la Chambre en Comité, 74. Rapport et permis de sièger de nouveau, 74. La Chambre de nouveau en Comité, 76. Rapport d'amendements, 76. Ils sont adoptés, 76. Bill imprimé, 76. Lu la troisième fois et passé, 83. Titre donné et envoyé à l'Assemblée, 83. Amendé par l'Assemblée, 145. Amendements, 146. Message de l'Assemblée demandant qu'on lui remette le Bill, 147. Demande accordée, 147. Amendé de nouveau par l'Assemblée, 148. Amendements lus la première fois, 148. Lus la seconde fois et adoptés, 149. L'Assemblée en est informée, 149. Sanction Royale, 156.

## 2. BILL POUR CONTINUER LE PARLEMENT AU DECES DE SA MAJESTE.

Envoyé de l'Assemblée, 38. Lu la première fois, 39. Lu la seconde fois, 39. Déchargé des ordres du jour, 41, 45. La Chambre en Comité, 49. Rapport sans amendement, 49. Lu la troisième fois et passé, 50. L'Assemblée en est informée, 50. Sanction Royale, 101.

S. —— BILL POUR EXEMPTER LES NOUVELLES

COMMISSIONS AU DECES DE
S.A MAJESTE:—

Envoyé de l'Assemblée, 38. Lu la première fois, 39. Lu la seconde fois et référé à un Comité Spécial, 39. Membres ajoutés au Comité, 56, 87, 90. Rapport sans amendement, 94. Lu la troisième fois et passé, 98. L'Assemblée en est informée, 98. Sanction Royale, 156.

4. —— BILL RELATIF A LA SUCCESSION DE SIR

JOHN CALDWELL:—

Envoyé de l'Assemblée, 45. Lu la première fois, 49. Lu la seconde fois, 53. La Chambre en Comité, 53. Rapport sans amendement, 53. Lu la trosième fois et passé, 54. L'Assemblée en est informée, 54. Sanction Royale, 101.

5. — BILL DU RECENSEMENT, (B. C.)-

Envoyé de l'Assemblée, 45. Lu la première fois, 49. Lu la seconde fois, 53. La Chambre en Comité, 54. Référé à un Comité Spécial, 54. Membres ajoutés au Comité, 85, 90. Rapport, 96. Pris en considération par la Chambre, 97. Amendements rapportés par le Comité Spécial, lus deux fois et adoptés, 97. Nouvel amendement adopté, 97. Lu la troisième fois, tel qu'amendé, passé et envoyé à l'Assemblée pour sa concurrence, 99. L'Assemblée concourt, 108 Sanction Royale, 157.

6. — BILL DE L'INDEPENDANCE DES JUGES, (B. C.)—

Envoyé de l'Assemblée, 45. Lu la première fois, 49. Lu la seconde fois, 50. Lu la troisième fois et passé, 53. L'Assemblée en est informée, 53. Sanction Royale, 101.

7. BILL DES LETTRES DE CHANGE PRO-TESTEES:-

Introduit par l'Hon M. Irving, 46. Lu la première fois, 46. Imprimé, 46. Lu la seconde fois, 49. Référé à un Comité Spécial, 49. Rapport, 55. Déchargé des ordres du jour et référé au même Comité, 58. 2nd Rapport du Comité, 60. Chambre en Comité, 64. Point de rapport, 64.

8. —— BILL DE L'INDEPENDANCE DU PARLE-

Envoyé de l'Assemblée, 52. Lu la pre-

BILLS-suite.

mière fois, 52. Lu la seconde fois et imprimé, 58. Déchargé des Ordres du jour, 64, 66, 73. La Chambre en Comité, 78. Rapport et permis de siéger de nouveau, 78, 79. La Chambre en Comité, 84. Rapport d'amendements, 84. Adoptés, 85. Lu, tel qu'amendé, la troisième fois et passé, 86. Envoyé à l'Assemblée pour sa concurrence, 86. L'Assemblée concourt, 91. Réservé, 158.

9. ——— BILL DES SESSIONS DE QUARTIER (H. C.):

Envoyé de l'Assemblée, 53. Lu la première fois, 53. Lu la seconde fois et référé à un Comité Spécial, 54. Membres ajoutés au Comité, 88. Rapport, 93. Lu, 93. Bill et rapport pris en considération, 94. Amendements du Comité Spécial lus la seconde fois, et adoptés, 94. Lu, tel qu'amendé, la troisième fois, 97. Passé, 98. Envoyé à l'Assemblée pour sa concurrance, 98. L'Assemblée concourt, 102. Sanction Royale, 157.

10. BILL DES RECLAMATIONS ADVERSES, (H. C.):-

Envoyé de l'Assemblée, 58, Lu la première fois, 59. Lu la seconde fois, 59. Référé à un Comité Spécial, 59. Membres ajoutés au Comité 90. Rapport sans amendement, 98. Référé à un Comité de toute la Chambre, 98. La Chambre en Comité, 99. Rapport sans amendement, 99. Lu la troisième fois et passé, 102. L'Assemblée en est informée, 102. Sanction Royale, 157.

11. — BILL DE LA BANQUE DE MONTREAL:

Envoyé de l'Assemblée, 59. Lu la première fois, 59. Lu la seconde fois, 59. La Chambre en Comité, 60. Rapport sans amendement, 60. Lu la troisième fois et passé, 64. L'Assemblée en est informée, 64. Sanction Royale, 101.

12. — BILL DES ORPHELINS PROTESTANTS DE MONTREAL:—

Envoyé de l'Assemblée, 60. Lu la première fois, 60. Lu la seconde fois et référé à un Comité Spécial, 64. Rapport, 67. Référé à un Comité de toute la Chambre, 68. La Chambre en Comité, 68. Rapport sans amendement, 68. Lu la troisième fois, 74. Passé, l'Assemblée en est informée, 74. Sanction Royale, 101.

13. — PREMIER BILL DES DROITS AGRICOLES PROTECTIFS :--

Envoyé de l'Assemblée, 64. Lu la première fois, 64. L'Ordre pour la seconde lecture est lu, 73. Motion pour la seconde lecture, 73. Motion en amendement, 73. Débats, 73. Ajournés, 73. Repris, 76. Motion principale adoptée, 76. Bill lu la seconde fois, 76. La Chambre en Comité, 76. Rapport sans amendement, 76. Lu la troisième fois et passé, 78. L'Assemblée en est informée, 78. Sanction Royale, 101.

14. —— BILL POUR LA DIVISION DES DISTRICTS
DE NIAGARA ET DE GORE:—

Envoyé de l'Assemblée, 64. Lu la première fois, 64. Lu la seconde fois et référé à un Comité Spécial, 74. Rapport, 85. Référé à un Comité de toute la Chambre, 85. La Chambre en Comité, 85. Rapport sans amendement, 85. Lu la troisième fois, 86. Passé, 87. L'Assemblée en est informée, 87. Sanction Royale, 157.

15. — BILL DES TERRES DES SOCIETES RELI-GIEUSES:—

Envoyé de l'Assemblée, 64. Lu la première fois, 64. Lu la seconde fois et référé à un Comité Spécial, 74. Membres ajoutés au Comité, 95. Rapport, 103. La Chambre en Comité, 106. Rapport d'amendements, 106. Lus deux fois et adoptés, 107. Lu la troisième fois, tel qu'amendé, 110. Passé, envoyé à l'Assemblée pour sa concutrence, 110. Conférence demandée par l'Assemblée, 141. Accordée, 141. Raisons rapportées, 142. Référées avec le Bill à un Comité Spécial, 142.

16. — BILL DE L'HOSPICE D'ACCOUCHEMENT DE MONTREAL :--

Envoyé de l'Assemblée, 66. Lu la première fois, 66. Lu la seconde fois, 73. Lu la troisième fois et passé, 74. L'Assemblée en est informée, 74. Sanction Royale, 101.

Envoyé de l'Assemblée, 74. Lu la première fois, 74. Lu la seconde fois, 79. La Chambre en Comité, 83. Rapport sans amendement, 83. Lu la troisième fois et passé, 86. L'Assemblée en est informée, 86. Sanction Royale, 101.

18. -— PREMIER BILL POUR ABOLIR L'EMPRI-SONNEMENT POUR DETTES:— Introduit par l'Honorable M. Draper, BILLS-suite.

78. Lu la première fois, 78. Référé à un Comité Spécial, 78. Membres ajoutés au Comité, 99.

19. — BILL DES PROCESSIONS DE PARTIS:—

Envoyé de l'Assemblée, 79. Lu la première fois. 79. Lu la seconde fois, 84. La Chambre en Comité, 84. Rapport sans amendement, 84. Lu la troisième fois et passé, 86. L'Assemblée en est informée, 86. Sanction Royale, 156.

20. — Bill des Societe's Secretes:

Envoyé de l'Assemblée, 79. Lu la première fois, 79. Lu la seconde fois, 84. La Chambre en Comité, 84. Rapport sans amendement, 84. Lu la troisième fois et passé, 86. L'Assemblée en est informée, 86. Réservé, 158.

Envoyé de l'Assemblée, 79. Lu la première fois, 79. Lu la seconde fois, 83. La Chambre en Comité, 83. Rapport et permis de sièger de nouveau, 84. La Chambre de nouveau en Comité, 87. Rapport d'un amendement, 87. Adopté, 87. Lu, tel qu'amendé, la troisième fois et passé, 87. Envoyé à l'Assemblée pour sa concurrence, 87. L'Assemblée concourt, 95. Sanction Royale, 156.

22. — BILL DU CHEMIN DE FER DE KINGS-TON :-

Envoyé de l'Assemblée, 85. Lu la première fois, 85. Lu la seconde fois, 87. La Chambre en Comité, 87. Demande à siéger de nouveau, 87. Permission refusée, 87. Référé à un Comité Spécial, 87. Rapport, 89. La Chambre en Comité, 94. Rapport d'amendements, 94. Amendements adoptés, 94. Lu la froisième fois tel qu'amendé, 98. Envoyé à l'Assemblée pour sa concurrence, 98. L'Assemblée concourt, 102. Sanction Royale, 158.

28. BILL POUR NATURALISER MORGAN ET

Envoyé de l'Assemblée, 85. Lu la première fois, 85. Lu la seconde fois et référé à un Comité Spécial, 123. L'Assemblée est requise de communiquer les documents, &c., sur lesquels le Bill est fondé, 123. Le Maître en Chancellerie fait rapport, qu'il a délivré le Message à l'Assemblée, 130. Documents trans-

mis par l'Assemblée, 133. Référés au Comité Spécial sur le Bill, 133. Rapport, 134. Pris en considération par la Chambre, 136. Amendements adoptés, 136. Bill lu la troisième fois, tel qu'amendé, 139. Passé et envoyé à l'Assemblée pour sa concurrence, 139. L'Assemblée concourt, 144. Sanction Royale, 157.

24. — BILL DU PONT DE CATARAQUI :—
Envoyé de l'Assemblée, 89. Lu la première fois, 89. Lu la seconde fois, 94. Référé à un Comité Spécial, 94. Rapport sans amendement, 97. Lu la troisième fois, et passé, 99. L'Assemblée en est informée, 99. Sanction Royale, 158.

25. — BILL DE S. B. HARRISON :-

Envoyé de l'Assemblée, 95. Lu la première fois, 95. Lu la seconde fois, 99. Lu la troisième fois et passé, 102. L'Assemblée en est informée, 102. Sanction Royale, 158.

26. — BILL DE LA BIBLIOTHEQUE COMMER-CIALE DE MONTRFAL:—

Envoyé de l'Assemblée, 95. Lu la première sois, 95. Lu la seconde sois et réséré à un Comité Spécial, 99. Rapport saus amendement, 101. Lu la troisième sois, 108. Passé et l'Assemblée en est informée, 108 Sanction Royale, 158.

27. — BILL DES PECHES ET MINES DE CHARBON DE GASPE':—

Envoyé de l'Assemblée, 99. Lu la seconde fois et référé à un Comité Spécial, 102. Amendement rapporté, 109. Adopté, 110. Bill lu la troisième fois, tel qu'amendé, 112. Passé et envoyé à l'Assemblée pour sa concurrence, 112. L'Assemblée concourt, 114. Sanction Royale, 157.

28. — BILL DE LA VENTE DE TERRES DANS LE

DISTRICT D'OTTAWA:—

Envoyé de l'Assemblée, 99. Lu la
première fois, 100. Lu la seconde
fois et référé à un Comité Spécial,
102. Rapport sans amendement,
125. Lu la troisième fois, passé et
l'Assemblée en est informée, 126.
Sanction Royale, 157.

29. — BILL DE JUDICATURE, (B. C.):—
Envoyé de l'Assemblée, 102. Lu la première fois, 102. On se dispense de la quarante-sixième règle, 102. Lu la seconde fois et référé à un

BILLS-suite.

Comité Spécial, 103. Imprimé, 103. Pétitions de l'Honorable R. W. Harwood, et autres, et de Gabriel Marchand, et autres, référées au même Comité, 107. Les diverses Pétitions relatives à la Judicature du Bas-Canada référées au même Comité, 107. Pétition de Charles T. Grece, et autre, référée au même Comité, 108. Permis de faire rapport de temps à autre, 114. Rapport présenté, 123. Bill et Rapport pris en considération par la Chambre, 125. Amendements rapportés par le Comité Spécial, lus deux fois et adoptés, 125. Bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé ct envoyé à l'Assemblée pour sa concurrence, 126.

30. — BILL POUR DISTRIBUER LES DENIERS DES ECOLES:—

Envoyé de l'Assemblée, 107. Lu la première fois, 107. Lu la seconde fois, 111. Bill ainsi que le Message de Son Excellence au sujet des Ecoles Elémentaires rétérés à un Comité Spécial, 111. Permis de faire Rapport de temps à autre, 127. Premier rapport présenté, 127. Pris en considération par la Chambre, 127. Lu et adopté, 128. Motion pour lire le Bill une troisième fois, 136. Question mise et négativée, 136. Référé de nouveau au Comité Spécial, 137. Nouveau Rapport, 138. Amendements soumis par le Comité, lus deux fois et adoptés, 139. Bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée pour sa concurrence, 139.

31. — BILL DE L'ETABLISSEMENT HYDRAU-LIQUE DE MONTREAL:—

Envoyé de l'Assemblée, 107. Lu la première fois, 107. Lu la secondo fois, 108. Lu la troisième fois, 110. Passé, 110. L'Assemblée en est informée, 110. Sanction Royale 157.

32. — BILL DES PROCEDURES SOMMAIRES CONTRE LES SHERIFS ET CORONAIRES:—

Envoyé de l'Assemblée et lu la première fois, 107. Lu la seconde fois, 109. Lu la troisième fois, 110. Passé, 110. L'Assemblée en est informée, 110. Sanction Royale, 157.

33. — BILL POUR L'INCORPORATION DES DAMES
DU SACRE' Cœur de Jesus:—

Envoyé de l'Assemblée et lu la première fois, 107. Lu la seconde fois,

109. Lu la troisième fois, passé,

110. L'Assemblée en est informée,

111. Sanction Royale, 158.

34. — BILL DU PONT D'ALEXIS GOSSELIN :— Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 107. Lu la seconde fois, 109. Lu la troisième fois, et passé,

111. L'Assemblée en est informée,

111. Sanction Royale, 158.

35. — BILL RESTREIGNANT LA CHASSE DES BETES FAUVES, &c. :-

Envoyé de l'Assemblée et lu la première fois, 108. Lu la seconde fois, fois, 111. La Chambre en Comité, 111. Rapport sans amendement 111. Lu la troisième fois. Passé, 112. L'Assemblée en est informée, 112. Sanction Royale, 156.

- Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 109. Lu la seconde fois, référé à un Comité Spécial, 112. Rapport, 114. Bill et rapport pris en considération, 115. Amendements rapportés par le Comité Spécial, lus deux fois et adoptés, 115. Bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé, et envoyé à l'Assemblée pour sa concurrence, 121. L'Assemblée concourt, 130. Sanction Royale, 156.
- S7. BILL DE LA BANQUE DU PEUPLE: —
  Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 109. Lu la seconde fois, référé à un Comité Spécial, 112.
  Rapport sans amendement, 113. Lu la troisième fois, passé, l'Assemblée en est informée, 114. Réservé, 158.
- 38 BILL POUR CONFIRMER DES ACTES OFFI-CIELS DE CERTAINS OFFI-CIERS DANS LE DISTRICT D'OTTAWA:—

Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 110. Lu la seconde fois, 112. Lu la troisième fois, passé, l'Assemblée en est informée, 113. Sanction Royale, 157.

- 39. BILL DE LA CONGREGATION DE QUEBEC:—
  Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 111. Lu la seconde fois, 112. Lu la troisième fois, passé, l'Assemblée en est informée, 113. Sanction Royale, 158.
- 40. BILL POUR LA CONSERVATION DU POISSON :Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 112. Lu la seconde fois,
  114. Lu la troisième fois, passé,

BILLS-suite.

l'Assemblée en est informée, 121. Sanction Royale, 156.

- 41. BILL DE BISHOP'S COLLEGE:—
  Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 112. Lu la seconde fois, 114. Lu la troisième fois, passé, l'Assemblée en est informée, 121. Sanction Royale, 158.
- 42. BILL DES PETITES CAUSES, (B. C.):

  Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 121. Lu la seconde fois, 122. Référé à un Comité Spécial, 123. Rapport, 125. Bill et Rapport pris en considération, 125. Amendements rapportés par le Comité Spécial, lus deux fois et adoptés, 125. Bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, 128. Passé et envoyé à l'Assemblée pour sa concurrence, 128. L'Assemblée concourt, 130. Sanction Royale, 156.
- 43. BILL POUR NATURALISER BARBIER ET SON EPOUSE:—

Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 121. Lu la seconde fois, et référé à un Comité Spécial, 123. L'Assemblée priée de communiquer les documents sur lesquels le Bill est fondé, 123. Le Maître en Chancellerie fait rapport, qu'il a délivré le Message, 130. Documents fournis par l'Assemblée, 131. Référés au Comité Spécial sur le Bill, 131. Rapport, 134. Rapport et Message de l'Assemblée pris en considération, 136. Rapport lu et adopté, 136.

44. — BILL DE LA SOCIETE' D'EDUCATION DE QUEBEC:—

Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 121. Lu la seconde fois, 123. Lu la troisième fois, passé, l'Assemblée en est informée, 126. Sanction Royale, 158.

45. — GILL DE LA DETTE DU DISTRICT DE JOHNSTOWN :-

Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois. 121. Lu la seconde fois, 123. Lu la troisième fois, passé, l'Assemblée en est informée, 126. Sanction Royale, 157.

46. BILL POUR SUPPLEER AUX CLAUSES B'IN-TERPRETATION:--

> Introduit par l'Honorable M. Bruneau, et lu la première fois, 121. Lu la seconde fois, et référé à un Comité Spécial, 123. Rapport sans amendement, 129. Rapport pris en

considération, 131. Lu et adopté, 131. Bill grossoyé, 131. Lu la troisième fois et passé, 134. Titre donné, et Bill envoyé à l'Assemblée pour sa concurrence, 134.

47. — BILL DES BOIS:—

Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 122. Lu la seconde fois, et référé à un Comité Spécial, 129. Rapport sans amendement, 131. Lu la troisième fois, passé, l'Assemblée en est informée, 133. Sanction Royale, 156.

48. — BILL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE,

DES TRANSPORTS INTERI
RURS:—

Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 122. Lu la seconde fois, et référé à un Comité Spécial, 126. Rapport sans amendement, 129. Lu la troisième fois, passé, 129. L'Assemblée en est informée, 130. Sanction Royale, 158.

49. — BILL DE L'OBSTRUCTION DES RIVIERES, (H. C.):—

Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 122. Lu la seconde fois, et référé à un Comité Spécial, 126. Rapport sans amendement, 127. Lu la troisième fois, passé, l'Assemblée en est informée, 127. Sanction Royale, 157.

50. — BILL POUR DIVISER LE TOWNSHIP DE HAWKESBURY :-

Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 122. Lu la seconde fois, 126. Lu la troisième fois, passé, l'Assemblée en est informée, 128. Sanction Royale, 157.

51. — BILL DE L'INDEPENDANCE DU CONSEIL LEGISLATIF:—

Introduit par l'Honorable M. Joliette, lu la première fois, et imprimé, 127. Lu la seconde fois, 130. La Chambre en Comité, 130. Amendements rapportés, 130. Lus deux fois, et adoptés, 130. Bill lu la troisième fois et passé, 131. Titre donné, et envoyé à l'Assemblée pour sa concurrence, 131. L'Assemblée concourt, 145. Réservé, 158.

52. — BILL POUR L'ACHAT DE PARTS DANS LE CANAL DE WELLAND:—

Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 130. Lu la seconde fois, 131. Lu la troisième fois, passé, l'Assemblée en est informée, 133. Sanction Royale, 156.

BILLS-suite.

53. — BILL DE LA COMPAGNIE DE LA NAVI-

Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 130. Lu la seconde fois, 131. Lu la troisième fois, passé, l'Assemblée en est informée, 133. Sanction Royale, 158.

54. — BILL RELATIF AU TOWNSHIP DE CHAT-HAM GORE:—

> Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 130. Lu la seconde fois, 131. Lu la troisième fois, passé, l'Assemblée en est informée, 133. Sanction Royale, 157.

55. — BILL DES BORNES DU TOWNSHIP DE CORNWALL:—

Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 131. Lu la seconde fois, et référé à un Comité Spécial, 134. Rapport sans amendement, 135. Lu la troisième fois, 135. Passé, l'Assemblée en est informée, 136. Sanction Royale, 157.

56. — BILL AU SUJET DU MARCHE' DE NIA-GARA:—

Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 132. Lu la seconde fois, 136. Lu la troisième fois, passé, l'Assemblée en est informée, 136. Réservé, 158.

57. — DEUXIEME BILL POUR ABOLIR L'EMPRI-SONNEMENT POUR DETTES :-

Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 132. Lu la seconde fois, 136. Lu la troisième fois, passé, l'Assemblée en est informée, 136. Sanction Royale, 156.

- 58. BILL DE LA BANQUE DE NIAGARA:—
  Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 132. Lu la seconde fois, 136. Lu la troisième fois, passé, blée en est informée, 136. Réservé, 158.
- 59'. BILL AU SUJET DE L'ÎLE BIZARRE: —
  Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 132. Lu la seconde fois, 137. Lu la troisième fois, passé, 137. L'Assemblée en est informée, 137. Sanction Royale, 157.
- 60. BILL POUR COMMUER LA TENURE DES
  FIEFS NAZARETH, &c.:—
  Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 132. Lu la seconde fois, 137. Lu la troisième fois, passé, l'Assemblée en est informée, 137.
  Sanction Royale, 157.

61. — BILL DE LA NAVIGATION DU ST. LAURENT:-

Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 132. Lu la seconde fois, 137. Lu la troisième fois, passé, l'Assemblée en est informée, 137. Réservé, 158.

- 62. BILL DE JUDICATURE DE GASPE':—
  Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 132. Lu la seconde fois, 137. Lu la troisième fois, passé, l'Assemblée en est informée, 137. Sanction Royale, 156.
- 63. BILL D'ENREGISTREMENT, (B. C.):—
  Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 132. Lu la seconde fois, 137. Lu la troisième fois, passé, l'Assemblée en est informée, 137.
  Sanction Royale, 157.
- 64. BILL POUR L'INCORPORATION DES SOCIETE'S ÉCCLESIASTIQUES:—
  Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 132. On se dispense de
  la quarante-sixième règle, 132. Lu
  la seconde fois, 132. Lu la troisième fois, passé, l'Assemblée en est
  informée, 136. Adresse au Gouverneur Général, le priant de le transmettre en Angleterre, 140. Présentée, 143. Réponse de Son Excellence, 152. Réservé, 158.
- 65. BILL DES SESSIONS DE QUARTIER DE ST.

  FRANÇOIS :—

  Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 133. Lu la seconde fois, 138. Lu la troisième fois, passé, l'Assemblée en est informée, 138.
- 66. DEUXIEME BILL DES DROITS AGRICOLES
  PROTECTIFS:—
  Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 137. Lu la seconde fois, 137. Lu la troisième fois et passé, 137. L'Assemblée en est informée, 138. Sanction Royale, 156.

Sanction Royale, 156.

- 67. BILL DES PROTETS DES NOTAIRES, (H. C.):
  Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 138. Lu la seconde fois, 138. Lu la troisième fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 138. Sanction Royale, 156.
- 68. DEUXIEME BILL DE JUDICATURE, (B. C.):
  Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 139. Lu la seconde fois, 139. Lu la troisième fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 139. Protêt de l'Honorable M. Joliette contre la passation du Bill, 139. Sanction Royale, 156.

BILLS-suite.

69. — BILL AU SUJET DES VOITURES EMPLO-YEES AU TRANSPORT DES Engrais:—

Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 140. Lu la seconde fois, 140. Lu la troisième fois, passé, l'Assemblée en est informée, 141. Sanction Royale, 156.

70. —— BILL POUR L'ACHAT DE L'INDUSTRIAL FARM, TORONTO:—

Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 141. Motion pour la seconde lecture, 141. Motion en amendement, 141. Négativée, 142. Bill lu la seconde fois, et référé à un Comité Spécial, 141.

- 71. BILL DES ARPENTEURS, (H. C.):—
  Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 142. Lu la seconde fois, 142. Lu la troisième fois, passé, l'Assemblée en est informée, 142. Bill réservé, 158.
  - 72. BILL POUR POURVOIR AU SOUTIEN DES ÉCOLES:—

    Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 143. Lu la seconde fois, 143. Lu la troisième fois, passé, l'Assemblée en est informée, 143.
  - 73. BILL RELATIF AU TRANSPORT DE TERRES
    PAR L'EVEQUE DE MONTREAL :—

Sanction Royale, 156.

Envoyé de l'Assemblée, et lu la premère fois, 145. Lu la seconde fois, 145. Motion pour la troisième lecture, 145. Motion en amendement emportée, 145. La Chambre en Comité, 147. Amendements rapportés, 147. Lus la première fois, 147. Les amendements, 147. Lus la seconde fois et adoptés, 148. Bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée pour sa concurrence, 149. L'Assemblée concourt, 150. L'Orateur se rencontre avec l'Orateur de l'Assemblée au sujet du Bill, 151. Son Rapport, 153. Sanction Royale, 158.

74. — BILL DES COMMISSAIRES DE LIGNES:—
Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 145. Lu la seconde fois, 148. La Chambre en Comité, 148. Rapport sans amendement, 148. Lu la troisième fois, passé, l'Assemblée en est informée, 148. Sanction Royale, 157.

75. — BILL DES ECOLES ELEMENTAIRES, (H.C.):
Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 145. Lu la seconde fois, 145. La Chambre en Comité, 145.
Rapport sans amendement, 145. Lu la troisième fois, passé, l'Assemblée en est informée, 145. Sanction Royale, 157.

76. —— BILL DE POLICE DE QUEBEC ET MONT-REAL :—

Envoyé de l'Assemblée et lu la première fois, 148. Lu la seconde fois, 151. Lu la troisième fois, passé, l'Assemblée en est informée, 151. Sanction Royale, 157.

77. — BILL POUR CONFERER CERTAINS POUVOIRS AUX BANQUES:—

Envoyé de l'Assemblée et lu la première fois, 148. Lu la seconde fois, 151. La Chambre en Comité, 151. Rapport et référé à un Comité Spécial, 151. Amendements rapportés 151. Adoptés, 152. Bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée pour sa concurrence, 152. L'Assemblée concourt, 153. Sanction Royale, 158.

78. — BILL DES DIVISIONS DE COMTES, (H. C.)

Envoyé de l'Assemblée, lu la première fois et référé à un Comité
Spécial, 149. Pétitions présentées
en 1842, par William Roe, et autres,
et Edward Ryall, et autres, référées
au même Comité, 150. Rapport,
154. Adopté, 154. Bill et Rapport
imprimés, 155.

79. — Pour le transport de Proprietes aux Officiers de l'Ordon.

Envoyé de l'Assemblée et lu la première fois, 149. Lu la seconde fois, 149. Amendement proposé et adopté, 149. Bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé, envoyé à l'Assemblée pour sa concurrence, 149. L'Assemblée concourt, 150. Sanction Royale, 156.

80. — BILL POUR L'INCORPORATION DES VILLES, &c., DU H. C.

Envoyé de l'Assemblée et lu la première fois, 150. Lu la seconde fois et référé à un Comité Spécial, 150. Imprimé, 150. Rapport, 154. adopté, 155. Bill et Rapport imprimés, 155.

81. — BILL D'ANATOMIE:-

Envoyé de l'Assemblée et lu la première fois, 150. Lu la seconde fois et référé à un Comité Spécial, 150. BILLS-suite.

Rapport sans amendement, 153. Lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 153. Sanction Royale, 156.

82. — BILL DE LA COMPAGNIE DES PRETS D'ARGENTS, (H. C.)

Envoyé de l'Assemblée et lu la première fois, 153. Lu la seconde fois, 153. Lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 153. Sanction Royale, 158.

BILL DES EAUX MINERALES DE KINGSTON:-

Envoyé de l'Assemblée et lu la première fois, 154. Lu la seconde fois, 154. Lu la troisième fois, passé, l'Assemblée en est informée, 154. Sanction Royale, 158.

BISHOP'S COLLEGE, BILL DE. (Voir Bill, No. 41.)

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS:-

Etat mis devant la Chambre de la part du Président du, 45. (Voir Papiers Parlementaires, Lettre Q.)

CALDWELL, BILL RELATIF A LA SUCCESSION DE SIR JOHN. (Voir Bill, No. 4.)

CANADA, BILL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DES TRANSPORTS INTERIEURS DU. (Voir Bill, No. 48.)

CARON, L'HONORABLE RENE' E.:-

Informe la Chambre qu'il a été émané une Commission sous le Grand Sceau, le nommant Orateur du Conseil, 81.

CATARAQUI, BILL DU PONT DE. (Voir Bill, No. 24.)

CAUTIONNEMENTS ET AUTRES SURETE'S:—
Retour fait à la Chambre de l'Enregistrement des,
41. (Voir Papiers Parlementaires, Lettre L.)

CHAMPLAIN ET ST. LAURENT, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :--

Retour mis devant la Chambre des affaires de la, 54. (Voir Papiers Parlementaires, Lettre W.)

CHATHAM GORE, BILL RELATIF AU TOWNSHIP DE. (Voir Bill, No. 54.)

CITE', BANQUE DE LA :-

Retour mis devant la Chambre des affaires de la, 47. (Voir Papiers Parlementaires, Lettre V.)

CLERC DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE :-L'Orateur fait rapport d'un Retour du, 19.

CLERGE', RESERVES DU, ET TERRES DE LA COU-RONNE. (Voir Adresses, No. 6.)

COMITÉS SPECIAUX, NOMMES :-

1. — Pour examiner et persectionner les Journaux de la Chambre, 19. Membres ajoutés au Comité, 58, 86. Permis de saire rapport de temps à autre, 89. Premier rapport présenté, 91. Lu, 91. Le Rapport, 91. Pris en considération par la Chambre,

#### COMITÉS SPÉCIAUX-suite.

- 91. Lu de nouveau et adopté, 91. Pétition de R. Watson, référée au dit Comité, 112. Pétition de R. Stanton, aussi référée au dit Comité, 115. Second rapport présenté, 126. Pris en considération par la Chambre, 129. Lu et adopté, 129. Motion pour référer de nouveau les rapports et Pétitions au Comité, négativée, 129.
- 2. Pour préparer une Adresse en réponse au Discours de Son Excellence à l'ouverture de la Session, 25. (Voir Adresse, No. 2,)
- 3. Pour prendre en considération, préparer et soumettre à l'approbation de la Chambre les réglements nécessaires pour la régie de ses procédés dans les cas de Divorce, 28. Membres ajoutés au Comité, 31, 52. Rapport, 61. Appel des Membres, 62. Le Rapport est imprimé, 62. La Chambre en Comité, 66. Rapport de certaines règles, lesquelles sont déclarées permanentes, 66.
- 4. Pour faire rapport sur les Comptes Contingents du Conseil Législatif, 28. Membres ajoutés au Comité, 66, 86, 90. Permis de faire rapport de temps à autre, 89. Premier Rapport présenté, 89. Pris en considération par la Chambre, 94. Lu, 94. Adopté, 94. (Voir Adresse, No. 12.) Instructions don-nées au Comité, 95. Second Rapport présenté, 100. Pris en considération par la Chambre, 102. Lu et adopté, 102. (Voir Adresse, No. 14.) Troisième Rapport présenté, 115. Pris en considération par la Chambre, 122. Lu et adopté, 122. Résolution proposée pour payer à John F. Taylor, ainé, £100, 122. Passée, 122. Quatrième Rapport présenté, 144. Adopté, 144. Cinquième Rapport présenté, 146. Adopté, 147.
- 5. —— Pour faire rapport sur le Rapport sur les Lois expirantes, 28. Membres ajoutés au Comité, 66, 85.
- Pour faire sur le Bill relatif au nouvelles commissions des Officiers Publics, 39.
   Membres ajoutés au Comité, 56, 87, 90. Rapport, 94.
- 7. Pour faire rapport sur le Bill des Lettres de Change Protestées, 49. Rapport, 55. Référé de nouveau au Comité, 58. Second Rapport, 60.
- 8. Pour faire rapport sur le Bill des Banqueroutes, 50. Membres ajoutés au Comité, 56, 58. Rapport, 68.

#### COMITÉS SPÉCIAUX-suite.

- 9. Pour faire rapport sur le Bill du Recensement, 54. Membres ajoutés au Comité, 85, 90. Rapport, 96.
- Pour faire rapport sur le Bill des Sessions de Quartier, (H. C.), 54. Membres ajoutés au Comité, 88. Rapport, 93.
- 11. Pour s'enquérir des affaires de King's College, 58. Membres ajoutés au Comité, 108.
- Pour rapport sur le Bill des réclamations adverses, 59. Membres ajoutés au Comité, 90. Rapport, 98.
- 13. Pour faire raport sur la Pétition de John Joseph, Ecuyer, 64. Membres ajoutés au Comité, 90. Rapport, 91. La Chambre le prend en considération, 98. Lu, 98. Adopté, 98. (Voir Adresse, No. 13.)
- Pour faire rapport sur le Bill de l'Asile des Orphelins Protestants de Montréal, 64. Rapport, 67.
- Pour faire rapport sur le Bill des Bornes entre Gore et Niagara, 74. Rapport, 85.
- Pour faire rapport sur le Bill des Terres des Sociétés Religieuses, 74. Membres ajoutés au Comité, 95. Rapport, 103
- 17. Pour faire rapport sur le Bill pour abolir l'Emprisonnement pour Dettes, 78. Membres ajoutés au Comité, 99.
- Pour faire rapport sur le Bill du Chemin de Fer de Kingston, 87. Rapport, 89.
- Pour faire rapport sur le Bill du Pont de Cataraqui, 94. Rapport, 97.
- 20. Pour faire rapport sur le Bill de la Bibliothèque de Montréal, 99. Rapport, 101.
- Pour faire rapport sur le Bill des Pêches de Gaspé, 102. Rapport, 109.
- Pour faire rapport sur le Bill de la vente des Terres dans le District d'Ottawa, 102. Rapport, 125.
- 23. Pour faire rapport sur le Bill de Judicature,
  (B. C.), 103. Pétition de l'Honorable
  R. W. Harwood et autres, et de Gabriel
  Marchand et autres, référées au même
  Comité, 107. Les diverses Pétitions
  présentées cette Session relatives au
  système Judiciaire, (B. C.) référées au
  même Comité, 107. Pétition de Charles
  T. Grece et autres, référée au même

#### COMITÉS SPÉCIAUX—suite.

- Comité, 108. Permis de faire rapport de temps et autre, 114. Rapport, 123.
- 24. Pour faire rapport sur le rapport du Bibliothécaire, 110.
- 25. Pour faire rapport sur le Bill pour abroger l'Acte des Ecoles, et sur le Message de Son Excellence au sujet des Ecoles, 111. Permis de faire rapport de temps à autre, 127. 1er. Rapport, 127. Adopté, 128. Référé de nouveau au Comité, 137. 2nd. Rapport, 138.
- 26. Pour faire rapport sur le Bill de la Cour d'Appel (B. C.), 112. Rapport, 114.
- 27. Pour faire rapport sur le Bill de la Banque du Peuple, 112. Rapport, 113.
- 28. —— Pour faire rapport sur le Bill des Petites Causes (B. C.), 123. Rapport, 125.
- 29. Pour faire rapport sur le Bill de Naturalisation de Barbier, 123. Raisons de l'Assemblée référées au Comité, 131. Rapport, 134. Adopté, 136.
- 30. Pour faire rapport sur le Bill pour suppléer aux clauses d'interprétation, 123. Rapport, 129. Adopté, 131.
- 31. Pour faire rapport sur le Bill de Naturalisation de Morgan, et autres, 123. Raisons de l'Assemblée référées au Comité, 133. Rapport, 134. Adopté, 136.
- 32. Pour faire rapport sur le Bill de la Compagnie d'Assurance et des Transports Intérieurs du Canada, 126. Rapport, 129.
- 33. Pour faire rapport sur le Bill de l'obstruction des Rivières (H. C.), 126. Rapport, 127.
- 34. Pour faire rapport sur le Bill des Bois, 129.
  Rapport, 131.
- Pour faire rapport sur le Bill au sujet de la division du Township de Cornwall, 134. Rapport, 135.
- 36. Pour faire rapport sur le Bill de l'Industrial Farm, Toronto, 141.
- 37. Pour faire rapport sur le Bill des Sociétés Religieuses, et sur les raisons de l'Assemblé e contre les amendements, 142.
- 38. Pour faire rapport sur le Bill pour la division des Comtés, &c., (H. C.), 149.
  Pétitions de 1842, de Wm. Roe et autres, et d'Ed. Ryall et autres, référées au dit Comité, 150. Rapport, 154.
  Adopté, 154. Bill et Rapport imprimés, 155.

#### COMITÉS SPÉCIAUX—suite.

- Pour faire rapport sur le Bill pour l'Incorporation des Villes, &c., (H. C.) 150.
   Rapport, 154. Adopté, 155. Bill et Rapport imprimés, 155.
- 40. —— Pour faire rapport sur le Bill d'Anatomie, 150. Rapport, 153.
- 41. Pour faire rapport sur le Bill conférant certains pouvoirs aux Banques, 151. Rapport, 151. Adopté, 152.

COMITE' DES PRIVILEGES nommé, 18.

- pelant l'Honorable J. B. Taché au Conseil, référé au, 18. Rapport, 20. Adopté, 21. Adresse au Gouverneur Général à ce sujet, 21. Communication des procédures à l'Honorable M. Taché, 21. (Voir Adresse, No. 1.) Deuxième Rapport, 34. Résolutions rapportées par le Comité adoptées, 35. Protêt des Honorables MM. De Blaquiere, Morris et Dickson, contre le rapport, 35. Protêt des Honorables MM. De Blaquiere et Macaulay, contre la dernière Résolution, 36. Résolutions transmises à Son Excellence, 36. Présentées, 47.
- COMMERCIALE, BANQUE DU DISTRICT DE MIDLAND: Retour présenté à la Chumbre des affaires de la, 54. (Voir Papiers Parlementaires, Lettre Y.)

#### COMMISSION SOUS LE GRAND SCEAU:-

Autorisant George Barthélemi Faribault, John Fennings Taylor, ainé, Gustavus William Wicksteed et William Poyntz Patrick, Ecuyers, à administrer aux Membres de la Législature le serment voulu par la Loi, 15.

- Orateur du Conseil Législatif en vertu d'une, 81.
- Taylor, ainé, Ecuyers, nommés Maîtres en Chancellerie, en vortu de, 50, 77.

#### COMPTES :--

- (Voir Papiers Parlementaires, Lettre E.)
- Publics. (Voir Messages.)
- Contingents. (Voir Comité, No. 4.)
- Comte's, Bill pour la Division des, (H. C.) (Voir Bill, No. 78.)
- Conference. (Voir Bill, No. 15.)
- Congregation de Quebec, Bill de la. (Voir Bill, No. 39.)

#### CONSEIL LEGISLATIF :--

— Membres de l'Assemblée se rendent à la Barre du, 13, 101, 156.

#### CONSEIL LEGISLATIF-suite. CONSEIL LEGISLATIF—suite. - Membres du, prêtent serment et pren-CROOKS, L'HONORABLE JAMES:nent leurs sièges. 6, 17, 18, 30, 46, 56, 75. Proteste contre l'adoption de l'Adresse de l'As-- L'Honorable M. Dickson, demande semblée à la Reine, au sujet du siège du Goucongé d'absence pour obéir à un writ de Subvernement, 80. pœna, 25. Question mise et négativée, 25. Permission accordée, 28. DEBITEURS, BILL POUR ABOLIR L'EMPRI-SONNEMENT DES. (Voir Bill, No. 18.) - Membres du, permis de s'absenter, 28. DE BLAQUIERE, L'HONORABLE PETER BOYLE:-- Ajournement de la Chambre faute d'un Proteste contre la réception du Second Rapport Quorum, 32. du Comité des Priviléges relatif à l'affaire de - Membres du, présents et absents, à l'Honorable J. B. Taché, 35. l'appel du, 32. Motion relative aux Membres - Proteste contre l'adoption par la Chamabsents, 32. Adoptée, 32. bre d'une certaine résolution sur le sujet dernière-- Sommation des Membres, 41, 62. ment mentionné, 36. - Protêts entrés sur les Journaux du, - Proteste contre l'adoption de l'Adresse (Voir Protêts) de l'Assemblée à la Reine, au sujet du Siège du Gouvernement, 80. - Ajournement de la Chambre par l'Honorable M. Sherwood, en l'absence d'un Ora-DE BOUCHERVILLE, L'HONORABLE PIERRE BOUteur, 81. Présente le Writ de Sa Majesté, l'appelant au - Ajournement de la Chambre par l'Ho-Conseil Législatif, 75. Il prête le serment voulu norable M. Ferrie, en l'absence d'un Orateur, par la loi, 75. - Membres du, se retirent de la Cham-DE LERY, CHARLES, Ecuyer :bre, 82. Demande qu'il lui soit permis de s'absenter de ses devoirs le premier jour de la Session, 19. du, (Voir - Comptes contingents Comité, No. 4.) - Nommé un Maître en Chancellerie, 50. - Journaux du. (Voir Comité, No 1.) DEPUTE GREFFIER DU CONSEIL LEGISTATIF :--Nomination de John F. Taylor, ainé, Ecuyer, - Robert Le Moine, Ecuyer, nommé Traducteur Français du, 94. (Voir Comité 18. Il prête le serment voulu par la loi, 18. No. 4, et Adresse No. 12.) DEPECHES. (Voir Messages.) - Gressier du, responsable de la garde DETTE PUBLIQUE. (Voir Messages.) des Records du Conscil Législatif, 97. - Gressier en Loi et Bibliothécaire ont DEUX MONTAGNES :ordre de se procurer certains ouvrages pour Retour mis devant la Chambre, de la l'usage du, 143. Société d'Agriculture du Comté des, 49. Les Portes sont fermées, 143, 144. DICKSON, L'HONORABLE ROBERT :--- Orateur du, (Voir Orateur.) Demande congé d'absence en obéissance à un - Conférences avec le, (Voir Confé-Writ de Subpœna, 25. Question mise et nérences.) gativée, 25. Congé d'absence accordé, 28. Règles du, (Voir Règles.) - Proteste contre la réception du second' rapport du Comité des Priviléges relatif à - Messages du et au, (Voir Messages.) l'affaire de l'Honorable J. B. Taché, 35. — Bill du et au. (Voir Bills.) - Proteste contre l'adoption de l'Adresse CONTINGENTS, COMPTES. (Voir Comité, No. 4.) de l'Assemblée à la Reine au sujet du siège du-CORNWALL, BILL DES BORNES DU TOWNSHIP DE. (Voir Bill, No. 55.) Gouvernement, 80. COTISATION, RETOURS. (Voir Papiers Parlemen-DIONNE, L'HONORABLE AMABLE :taires, Lettre D. D.) Proteste contre l'adoption par la Chambre de-Couronne, Terres de la, et Reserves du certaines Résolutions au sujet du siège du Gou-

X x

vernement, 44.

CLERGE. (Voir Adresse No. 6.)

DISCOURS DE SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL:—

A la clôture de la Session, 159.

DISSENTIENT ENTRES SUR LES JOURNAUX. (Voir Protêts.)

Divonce. (Voir Comité, No. 3)

Douanes, Bill des Droits de :-Dépêche au sujet du. (Voir Appendice, No. 8)

DRAPER, L'HONORABLE WILLIAM HENRY:—
Présente son Writ l'appelant au Conseil Législatif, 16. Prête le serment voulu par la loi, 17.

Proteste contre l'adoption de l'Adresse de l'Assemblée à la Reine au sujet du Siége du Gouvernement, 80.

Permis de plaider à la Barre de l'Assemblée contre la passation du Bill de l'Université de King's College, 113. Protêt des Hon. MM. Fergusson et Irving contre la motion, 113.

DRUMMOND, COMTE' DE :-

Retour mis devant la Chambre de la Société d'Agriculture du, 47. (Voir Papiers Parlementaires, Lettre V.)

ECCLÉSIASTIQUES, BILL POUR L'INCORPORA-TION DES SOCIETES. (Voir Bill, No. 64.)

ÉCOLES ÉLEMENTAIRES. (Voir Messages.)

(Voir Bill, No. 30.)

des. (Voir Bill, No. 72.)

(Voir Bill, No. 75.)

Education pour les Canada Est et Ouest:—
Rapport mis devant la Chambre au sujet de.
(Voir Papiers Parlementaires, Lettre Z.)

ÉGLISE, BILL DES AFFAIRES TEMPORELLES DE, (B. C.):—

Sanctionné par la Reine en Conseil, 34.

EMPRISONNEMENT, BILL AU SUJET DE L'. (Voir Bills, Nos. 18 et 57.)

ENREGISTREMENT, BILL D'. (Voir Bill, No. 63.)

Expires et Expirantes, Lois. (Voir Comité, No. 5.)

ARIBAULT, GEORGE BARTHELEMI, ECR.:—
Autorisé en vertu d'une Commission sous le
Grand Sceau à administrer le serment voulu par
la Loi aux Membres de la Législature, 15.

#### FERGUSSON, L'HONORABLE ADAM:-

Proteste contre l'adoption de l'Adresse de l'Assemblée à la Reine au sujet du siège du Gouvernement, 80.

Proteste contre la motion pour perinettre à l'Honorable M. Draper de plaider comme Conseil à la Barre de l'Assemblée Législative, contre la passation du Bill de l'Université de King's College, 113.

#### FERRIE, L'HONORABLE ADAM :-

Proteste contre l'adoption par la Chambre de certaines Résolutions au sujet du Siège du Gouvernement, 44.

Orateur, 81.

FIEFS NAZARETH, &c., BILL. (Voir Bill, No. 60.)

#### FRANÇAIS TRADUCTEUR :-

Robert Le Moine, Ecuyer, nommé, 94. (Voir Comité, No. 4, et Adresse, No. 12.)

#### Fraser, L'Honorable Alexander:-

Proteste contre l'adoption de l'Adresse de l'Assemblée Législative à la Reine, au sujet du Siège du Gouverne ment, 80.

#### FRASER, L'HONORABLE JOHN :-

L'Orateur informe la Chambre de la résignation de, 98.

GASPÉ, BILL DES PECHES DE. (Voir Bill, No. 27.)

GASPE', BILL DE JUDICATURE DE. (Voir Bill, No. 62.)

#### GASPE', QUEBEC, MONTREAL ET TROIS-RIVIERES:

L'Orateur met devant la Chambre un Tableau Général des Baptêmes, Mariages et Sépultures, dans les Districts de, pour les années 1841 et 1842, 26, 79. (Voir Papiers Parlementaires, Lettre D.)

GIBIER, BILL RESTREIGNANT LA CHASSE DES BETES FAUVES, &c. (Voir Bill, No. 35.)

#### GOODHUE, L'HONORABLE GEORGE J.

Proteste contre l'adoption par la Chambre de certaines Résolutions au sujet du Siége du Gouvernement, 44.

#### GORE, BANQUE DE :-

Retour mis devant la Chambre des affaires de la, 67. (Voir Papiers Parlementaires, Lettre Y.)

Gosselin, Bill du Pont d'Alexis. (Voir Bill, No. 34.)

	·
gracieux aux deux Chambres, 13.	IM
Discours de, à la Clôture de la Session,	
Adresses à, (Voir Adresses.)	RE
Messages de, (Voir Messages)	Імр
GREFFIER DE LA CHAMBRE:	
Communique avec l'Orateur pour qu'il lui soit permis de nommer des Députés, 18.	Irv
Reçoit ordre d'entrer en compte avec la Poste, 19.	
GREFFIERS ASSISTANTS DE LA CHAMBRE :-	
Charles De Léry, Ecuyer, demande qu'il soit dispensé d'assister le premier jour de la Session, 19.	
Nommés Maltres en Chancellerie, 50,	
GREFFIER EN LOI:-	
Présente un rapport sur les Lois expirées et expirantes, 19. (Voir Comité, No. 5.)	Iste
Reçoit ordre de se procurer certains ouvrages pour l'usage de la Chambre, 143.	<b>J</b> A
HAMILTON, L'HONORABLE JOHN:— Proteste contre l'adoption de l'Adresse de l'Assemblée à la Reine, au sujet du Siége du Gouvernement, 80.	
HARRISON, BILL DE S. B. (Voir Bill, No. 25.)	
HAWKESBURY, BILL POUR DIVISER LE TOWNSHIP DE. (Voir Bill, No. 50.)	Јон
IMPRESSIONS ORDONNEES :	Joli
De la réponse au Discours du Trône et de la Ré- plique de Son Excellence, 31.	
du Siège du Gouvernement, 43.	
De la Dépêche au sujet des Postes,	Jose
Du rapport du Comité Spécial	
sur le Divorce, 62.	Jour
vaux Publics, 86.	
Reine et au Gouverneur Général au sujet du Sié-	
ge du Gouvernement, ainsi que de la réponse de Son Excellence à la dernière Adresse, 88.	With the State of Sta
De la Pétition de l'Honorable et	Judi
Très-Réverend Lord Evêque de Toronto, de- mandant que la somme appropriée par la Législa- ture au soutien des Ecoles soit distribuée aux	Jugi
dénominations Crétiennes reconnues, en propor- tion de leur nombre, 122	K

#### IMPRESSION—suite.

et autres, contre la passation du Bill de Judicature, (B. C.), 139.

RELATIVES A DES BILLS. (Voir Bills.)

IMPRIMES, DOCUMENTS IMPRIMES PAR L'ASSEM-BLEE:-

Orateur requis de se procurer les, 28.

### IRVING, L'HONORABLE ÆMILIUS:--

Présente le Writ de Sa Majesté l'appelant au Conseil Législatif, 17. Prête le serment voulu par la loi, 17.

Chambre de certaines Résolutions au sujet du Siége du Gouvernement, 44.

Proteste contre la motion pour permettre à l'Honorable M. Draper de plaider comme Conseil à la Barre de l'Assemblée Législative, contre la passation du Bill de l'Université de King's College, 113.

ISLE BIZARRE, BILL AU SUJET DE. (Voir Bill No. 59.)

JAMESON, L'Honorable Robert Sympson:

Informe la Chambre qu'il a résigné la charge
d'Orateur du Conseil Législatif, 46, 81.

Proteste contre l'adoption de l'Adresse de l'Assemblée à la Reine au sujet du Siège du Gouvernement, 80.

Johnstown, Bill de la Dette du District de. (Voir Bill, No. 45.)

#### JOLIETTE, L'HONORABLE BARTHELEMY:-

Proteste contre l'adoption par la Chambre de certaines Résolutions au sujet du siége du Gouvernement, 44.

Bill de Judicature, (B. C.) 139.

Joseph, John, Ecuyer. (Voir Comité, No. 13, et Adresse No. 13.)

#### Journaux de la Chambre :---

Comité nommé au sujet des. (Voir Comité, No. 1.)

Motion pour biffer certains mots des, 88. Adoptée, 90. (Voir Messages.)

Protêts entrés sur les. (Voir Protêts.)

JUDICATURE, BILLS DE, (B. C.) Voir Bill, No. 6.)

Juges, Bill de l'Independance des. (Voir Bill, No. 6)

KING'S COLLEGE. (Voir Comité, No. 11.)

Kingston, Bill du Chemin de Fer de. (Voir Bill, No. 22.)

Kingston, Bill des Eaux Minerales de. (Voir Bill, No. 83.)

## LEGISLATIF, CONSEIL. (Voir Conseil.)

LEGISLATIF, BILL DE L'INDEPENDANCE DU CON-SEIL. (Voir Bill, No. 51.)

LEGISLATIVE, ASSEMBLEE. (Voir Assemblée.)

#### LE Moine, Robert, Ecuyer :-

Nommé Traducteur Français de la Chambre, 94. (Voir Comité, No. 4, et Adresse, No. 12.)

LIGNES, BILL DES COMMISSAIRES DE. (Voir Bill, No. 74.)

#### Loi, GREFFIER EN :-

Présente un rapport sur les Lois expirées et expirantes, 19. (Voir Comité, No. 5)

Reçoit ordre de se procurer certains ouvrages pour l'usage de la Chambre, 143.

## MACAULAY, L'HONORABLE JOHN :---

Proteste contre l'adoption par la Chambre d'une Résolution dans l'affaire de l'Honorable J. B. Taché, 36.

Proteste contre l'adoption de l'Adresse de l'Assemblée à la Reine au sujet du siège du Gouvernement, 80.

#### MARIAGES, &c. :-

Tableau Général des, dans les Districts de Québec, Montréal, Gaspé et Trois-Rivières, pour les années 1841 et 1842, 26, 79. (Voir Papiers Parlementaires, Lettre D.)

#### MAITRE EN CHANCELLERIE :-

Charles De Léry, jeune, Ecuyer, nommé un, 50

un, 77. Fait rapport qu'il a délivré certains Messages à l'Assemblée, 130.

#### MASSUE, L'HONORABLE Louis :-

Présente le Writ de Sa Majesté l'appelant au Conseil Législatif, 46. Prête le serment voulu par la Loi, 46.

#### McDonald, L'Honorable John :-

Proteste contre l'Adresse de l'Assemblée à la Reine au sujet du siège du Gouvernement, 80.

#### McKay, L'Honorable Thomas :-

Proteste contre l'adoption de l'Adresse de l'Assemblée à la Reine, au sujet du siège du Gouvernement, 80.

I	BRES DU CONSEIL LELISLATIF:— Pretent serment et prennent leur siéges, 16, 17, 18, 30, 46, 56, 75.
<del></del>	Permis de s'absenter, 28.
ļ	Présents et absents à l'Appel de la Chambre, 32.
l	Motion relative aux Mem- pres absents, 32. Adoptée, 32.
	Sommation des, 41, 62.
r	Protêts entrés sur les Journaux par les, (Voir Protêts.)
	Informés que l'Hon. Robert S. Jameson a résigné la charge d'Orateur de la Chambre, 81.
	René E. Caron a été nommé Orateur, en vertu l'une Commission sous le Grand Sceau, 81.
MES	SAGES:
	on Excellence le Gouverneur General :
1	Fransmettant copie d'une Dépêche annonçant 'assentiment de Sa Majesté au Bill pour imposer un droit sur le Blé Étranger, 33. (Voir Appendice, No. 5.)
į	Transmettant copies de deux. Dépêches relatives aux Adresses du Conseil Législatif à Sa Majesté, et à Son Altesse Royale le Prince Albert, passées pendant la dernière Session, 33. (Voir Appendice, No. 6.)
a	Annonçant la Sanction Roy- de au Bill pour régler les affaires temporelles de 'Église, (B. C.) 34.
q	Transmettant copie d'une Dépêche relative à l'Acte pour régler les Banques d'Épargnes, passé par la Législature Provinciale, pendant la Session de 1841, 47. (Voir Appendice, No. 8.)
ľ	Transmettant copie d'une Dépêche relative à certains Actes relatifs aux Monnaies et aux Banques, passés dans la Session le 1841, 47. (Voir Appendice, No. 8.)
ε	relatif à l'Acte pour consolider les Lois relatives aux Droits de Douanes, passé dans la Session de 1841, 47. (Voir Appendice, No. 8.)
F	Transmettant un extrait d'une Dépêche relative à l'Acte pour mieux proportionner le châtiment à l'offense, passé dans la Session de 1842, 47. (Voir Appendice, No. 8.)

- Transmettant les Comptes

(Voir Papiers Parlementaires,

Publics, pour l'année expirée le 21e Décembre,

1842, 47.

Lettre A.)

MESSAGES—suile.
Transmettant une Dépêche relative aux arrangements des Postes de l'Amérique Septentrionale Britannique, 50. (Voir Appendice, No. 9.) Imprimé, 50.
Mu sujet des Écoles Élémentaires, et transmettant des documents y relatifs, 64. (Voir Papiers Parlementaires, Lettre Z., et Comilé, No. 25.)
Cotisations du Haut-Canada, pour les années expirées en 1842 et 1843. (Voir Papiers Parlementaires, Lettres D. D.)
Dette Publique, 67. (Voir Papiers Parlementaires, Lettres A. A.)
Retours du Recensement du Haut-Canada, 74. (Voir Papiers Parlementaires, Lettres F. F.)
Transmettant pour la concurrence du Conseil, une Adresse à la Reine, au sujet du Siége du Gouvernement, 79. Motion pour la prendre en considération, 80. Motion en amendement, 80. Négativée, 80. Motion principale accordée, 80. Protêt des Hon. MM. Morris, Draper, Dickson, DeBlaquière, Macaulay, Hamilton, McKay, Sherwood, Jameson, Crooks, Ferguson, McDonald, A. Fraser et Washburn, 80. Adresse prise en considération, 82. Luc, 82. Adoptée, et l'Assemblée en est informée, 83. Adresse à Son Excellence ordonnée, le priant de transmettre l'Adresse à la Reine, 83. Envoyée à l'Assemblée pour sa concurrence, 83. L'Assemblée concourt, 85. Les Adresses scront présentées par les deux Chambres, 85. Comité nommé pour savoir quand il plaira à Son Excellence de les recevoir, 85. Rapport, 86. L'Assemblée en est informée, 86. Adresses présentées, 88. Réponse de Son Excellence, 88. Adresses et Réponse imprimées, 88. Lecture de la Motion en amendement, faite le 4e Novembre proposée et accordée, 88. Luc, 88. Motion pour retrancher certains mots d'icelle, 88. Considération d'icelle remise, 88. Lecture du Protêt de certains Membres entré ce jour, proposée et accordée, 88. Il est lu, 88. Motion pour retrancher certains mots d'icellu, 88. Considération d'icelle remise, 89. Motions prises en considération, question de concurrence mise sur chacune d'elles, et décidée dans l'affirmative, 90.
Rapports sur l'Éducation des Canadas Est et Ouest, 86, 110. (Voir Papiers Parlementaires, Leltre Z.)
Pénitencier Provincial pour les années 1842 et 1843, 90. (Voir Popiers Parlementaires, Lettres G. G.)

19 28 .	
MESSAGES—suite.  ———————————————————————————————————	<u></u> -
procéder aux affaires, 144. Lu, 144.	а
de la Chambre. (Voir Adresses.)	se <b>s</b>
Bills.) Relatifs à des Bills. (V	oir
Monnaies, Bill des:— Dépêche au sujut du. (Voir Appendice, No.	8.)
Montreal, Bill relatif au transport de te res par l'Eveque de. (Voir Bill, No. 7	
Montreal, Compagnie d'Assurance de:  Retour mis devant la Chambre des affaires de 67. (Voir Papiers Parlementaires, Lettre	•
MONTREAL, BILL DE LA BUNQUE DE. (Voir B. No. 11.)	ill,
Montreal, Bill de la Bibliotheque Comm ciale de. (Voir Bill, No. 26.)	ER-
MONTREAL, BILL DE L'HOSPICE D'ACCOUCHEME DE. (Voir Bill, No. 16.)	NT
MONTREAL, DE L'ASILE DES ORPHELINS PROT TANTS DE. (Voir Bill, No. 12.)	ES-
Montreal, Quebec, Gaspe' et Trois-Rivier L'Orateur met devant la Chambre un Tabl Général des Baptêmes, Mariages et Sépultu pour les Districts de, pour les années 184 1842, 26, 79. (Voir Papiers Parlementai Lettre D.)	eau res, 1 et
MONTREAL, BILL DE L'ETABLISSEMENT HYDR LIQUE DE. (Voir Bill, No. 31.)	<b>∧</b> U-
Morgan et autres, Bill de Naturalisat de. (Voir Bill, No. 23.)	'ION
Morris, L'Honorable William:  Proteste contre la reception du second rappor Comité des Privilèges, relatif à l'affaire de l'I J. B. Taché, 35.	Ion.
l'Adresse de l'Assemblée à la Reine, au sujet Siège du Gouvernement, 80.	
MOTIONS :-	· 6
Pour une Adresse au Gouverneur Géren réponse à son Discours du Trol'ouverture de la Session, 21. Débats Motion remise, 23. Priss de nouven considération, 24. Amender proposé au cinquième paragraphe, Question négativée, 24. Amender proposé au dixième paragraphe, Question négativée, 25. Ame des proposé au treizième paragraphe, Question négativée, 25. Motion cipale accordée, 25. Comité charge préparer l'Adresse, 25. (Voir Adresse, 25. (Voir Adresse, 25. (Voir Adresse)	ne è , 23 , 24 men , 24 men , 25 prin gé de
No. 2.)	

MOTIONS—suite.				
Pour une Adresse au Gouverneur Général au sujet du Siége du Gouvernement, 25. (Voir Adresse, No. 3.)				
Pour un Comité au sujet du Divorce, 28. (Voir Comité, No. 3.)				
Pour une Adresse à Sa Majesté, au sujet d'un pardon général pour toutes offenses politiques, 28. (Voir Adresse, No. 4.)				
Relative aux Membres absents sans permission, 32. Adoptée, 32.				
Pour un appel de la Chambre le trente Octobre, pour prendre en considération le Message de Son Excellence au sujet du siége du Gouvernement, 40. Négativée, 41. Autre motion pour un appel de la Chambre le vingt-trois Octobre, 41. Négativée, 41. Motion pour que la Chambre so mette en comité sur le dit Message, 41. Accordée, 41. (Voir Adresse, No. 3.)				
Pour biffer du Journal certain nombre de mots, 88. Accordée, 90. (Voir Messages.)				
Pour que le Greffier soit tenu responsable de la garde des records, 97. Accordée, 97.				
Pour référer les Pétitions présentées en 1842, de William Roe, et autres, et d'Edward Ryal, et autres, au Comité Spécial sur le Bill pour la division des comtés du Haut-Canada, 150. Accordée, 150. (Voir Comité, No. 38.)				
Relative à des Bills. (Voir Bills.)				
MUNICIPAUX, CONSEILS:—  Retour pour l'année 1843, mis devant la Chamde la part du Préfet du, de Beauharnois, 47.  (Voir Papiers Parlementaires, lettre V)				
Retour pour l'année 1842, mis devant la Chambre de la part du, de Sy- denham, 47. (Voir Papiers Parlementaires, lettre V.)				
tions.) Pétitions de, (Voir Péti-				
NIAGARA ET GORE, BILL DE LA LIGNE ENTRE. (Voir Bill, No. 14.)				
NIAGARA, BILL AU SUJET DU MARCRE' DE. (Voir Bill, No. 56.)				
NIAGARA, BILL DE LA BANQUE DE. (Voir Bill, No. 58.)				
NOTAIRES, BILL AU SUJET DES PROTETS DES. (Voir Bill, No. 67.)				

- OFFENSES, BILL POUR LA PUNITION DES:

  Extrait d'une Dépêche au sujet du. (Voir Appendice, No. 8.)
- Officiers Publics, Bill pour exempter les Nouvelles Commissions au décès de Sa Majesté. (Voir Bill, No. 3.)
- ORDONNANCE, Bill conférant certains pouvoirs aux Officiers de l'. (Voir Bill, No. 79.)
- OTTAWA, Bill de la vente des terres dans le District d'. (Voir Bill, No. 28.)
- OTTAWA, Bill pour confirmer des Actes de certains Officiers dans le District d'. (Voir Bill, No. 38.)

#### ORATEUR DU CONSEIL LEGISLATIF :-

Informe la Chambre qu'une Commission a été émannée sous le Grand Sceau en faveur de George Barthélemi Ferribault, John Fennings Toylor, ainé, Gustavus William Wicksteed et William Poyntz Patrick, Ecuyers, les autorisant d'administrer aux Membres de la Législature, le serment voulu par la loi, 15.

	rait rapport	a une copie au
Discours de Son Ex-	cellence, pron	oncé du Trône
à l'ouverture de la \$	Session, 18.	

Fait rapport d'une communication du Greffier, demandant qu'il lui soit permis de nommer des Députés, 18.

Documents imprimés de l'Assemblée, 28.

L'Hon. M. Jameson informe la Chambre qu'il a offert la résignation de la charge d', à Son Excellence, 46. Son Excellence refuse de l'accepter, 48.

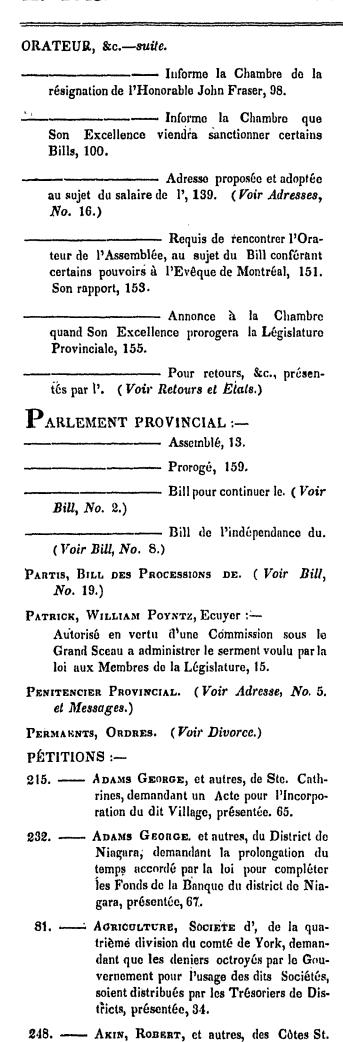
L'Hon. M. Jameson informe la Chambre qu'il a de nouveau offert la résignation de la charge d', à Son Excellence, et qu'elle a été acceptée, 81.

Commission a été émanée sous le Grand Sceau en faveur de Charles De Léry, jeune, écuyer, le nommant un Maître en Chancellerie, 50. Lue, 50. La Commission, 50.

Informe la Chambre qu'une Commission a été émanée sous le Grand Sceau, en faveur de John F. Taylor, ainé, Ecuyer, le nommant un Maître en Chancellerie, 77. Lue, 77. La Commission, 77.

L'Honorable M. Jameson, proteste contre l'adoption de l'Adresse de l'Assemblée à la Reine, au sujet du siège du Gouvernement, 80.

L'Honorable René E. Caron; informe la Chambro qu'il a été émané une Commission sous le Grand Sceau le nommant, 81.



Paul, St. Pierre, &c., demandant l'aboli-

tion des droits de péage le Dimanche, et

une réduction générale d'iceux sur le

- chemin de Barrière qui conduit à Mont-réal, présentée, 78.
- 141. Amor, A., et autres, de Québec, demandant que la Douane de Québec ne soit pas transformée en un Hopital, présentée, 43.
- 238. Anderson, Le Révérend W., et autres, de Christ's Church, à William Henry, demandant une allocation pour réparer une Maison d'École, présentée, 75.
- 172. Baby, J. B., et autres, du district d'Ouest, demandant à être indemnisés des pertes qu'ils ont soussertes pendant la dernière rébellion, présentée, 54.
- 173. Baby, J. B., et autres, du district d'Ouest, demandant que le siège du Gouvernement ne soit pas transfèré plus à l'Est de Kingston, presentée, 54.
- 174. BABY, J. B., et autres, du district d'Ouest, demandant que l'Acte au sujet des Bêtes Fauves, &c., soit, avec certains amendements, rendu perpétuel, présentée, 54.
- 177. Balfour, Révérend Andrew, demandant une allocation pour le soutien de l'Ecole de Grammaire dans le village de Waterloo, comté de Shefford, présentée, 55.
- 267. Balfour, Révérend Andrew, et autres, du comté de Shefford, demandant l'ouverture d'un chemin de St. Jean à Waterloo, dans le dit comté, présentée, 91.
- 149. Baldwin, William Warren, et autres, du district de Home, demandant des droits agricoles protectifs, présentée, 48.
- 43. Montreal, de la Banque de, demandant une extension de temps, pour la demande des nouvelles actions, présentée, 29.
- 105. BARKLAY, Robert, et autres, maçons de Kingston, demandant du soulagement, présentée, 39.
- 17. Bathurst, du Conseil de district de, demandant un octroi pour l'amélioration du chemin de Kingston à Bytown et qui traverse Porth, présentée, 23.
- 18. BATHURST, du Conseil de district de, demandant un Acte octroyant une somme pour l'ouverture d'un grand chemin de Fitzroy Arbour, au Lac des Allumettes, et aussi que le grand chemin qui conduit à la ville de district soit amélioré, présentée, 23.
- 19. BATHURST, du Conseil de District de, demandant que le Conseil ne soit tenu de s'assembler que deux fois par année, pré sentée, 23.
- 20. Bathurst, du Conseil de District de, demandant que le grand chemin qui conduit de l'extrémité sud à l'extrémité nord du dit district soit complété, présentée, 23.

#### PÉTITIONS—suite.

- 21. BATHURST, du Consoil de District de, demandant un changement dans le temps voulu par la loi pour la perçeption des taxes du township, présentée, 23.
- 22. BATHURST, du Conseil de District de, demandant que certaines taxes d'une nature locale soient abandonnées, présentée, 23.
- 186. Beams, Jacob, et autres, de Clinton et Grimsby, dans le district de Niagara, demandant que la Charte de l'Université de King's College soit amendée, présentée, 42.
- 196. Bell, Le Révérend W., et autres, de Perth, demandant la passation de l'Acte pour régler les affaires temporelles de l'Église Presbytérienne, présentée, 59.
- 74. Belton, George, et autres, des Districts de London et Brock, demandant que les cultivateurs de houblon en cette Province, soient protégés et encouragés, présentée, 34.
- 60. BETHUNE, Révérend John, D.D., et autres, de Montréal, demandant l'Incorporation d'une Association, pour divers objets, présentée, 30.
- 257. BETHUNE, Réverend John, D. D., et autres, de Montréal, demandant que l'Écriture Sainte soit reconnue comme livre classique dans toutes les Écoles Publiques, pour les enfants Protestants, présentée, 82.
- 130. BISSETTE, JOSEPH, et autres, de Chambly, demandant à être indemnisés des pertes qu'ils ont souffertes de ce que leurs propriétés ont été innondées par les eaux du Canal de Chambly, présentée, 42.
- 252. Black, Le Révérend David, et autres, de Ste. Thérèse de Blainville, demandant qu'il ne soit pas accordé d'allocation au Collège McGill, que sa charte soit amendée, ainsi que celle de King's College, présentee, 78.
- 253. Black, Révérend David, et autres, de Ste. Thérèse de Blainville, demandant la passation d'un Acte pour régler les affaires temporelles de l'Église Presbytérienne, présentée, 78.
- 166. Boisvent, Louis, et autres, commerçant de Bois, des districts de Montréal, Trois Rivières et Québec, demandant un changement dans les droits actuels, au port de Montréal, présentée, 52.
- 127. BOUCHETTE, JOSEPH, Ecuyer, demandant une allocation pour le mettre en état de publier une nouvelle carte du Canada, présentée, 42. Elle est lue, 107.
- 109. Bourassa, J. B., et autres, de Chateauguay, demandant une allocation pour les mettre en état de bâtir un Séminaire, présentée, 40.

- 9. Brock, du Conseil de District de, demandant des droits protectifs; et aussi que le fermier et le marchand de campagne, ne soient plus assujettis aux charges exhorbitantes imposées par les marchands qui exportent, présentée, 20.
- 10. Brock, du Conseil de District de, demandant que le Bureau d'Enrégistrement soit transféré à la ville de district, présentée, 20.
- 171. BROCKVILLE, Les Ministres et le Comité de régie de l'Église Presbyterienne de, demandant que l'Acte pour régler les affaires temporelles de l'Église Presbytérienne ne devienne pas lois, présentée, 53.
- 145. Brondgeest, J. S., et autres, de Montréal, demandant une allocation pour le soutien d'une école en liaison avec la Chapelle St. George, présentée, 48.
- 220. Brooks, Samuel, et autres, de Sherbrooke, demandant un chemin plancheyé, de Chambly à Granby, présentée, 66.
- 53. Brown, George, et autres, habitants du township de Hull, dans le district de Sydenham, demandant l'abolition des Conseils Municipaux, et la mise en force de l'Acte de la Législature du Bas-Canada, de la 2e Guil. 4, ch. 44, présentée, 29.
- 63. Brown, George, et autres, des townships de Hull et Wakefield, demandant une extension de temps pour payer les arrérages dûs sur leurs terres, présentée, 31.
- 187. Brown, John, et autres, de Amherstburgh, demandant un changement dans la manière de cotiser les maisons dans la susdite ville, présentée, 56.
- 193. Buchanan, Cunningham, et Glass, et autres, marchands, de Montréal, demandant que les droits qu'ils ont payé sur le sucre, leur soient remis, présentée, 58.
- 123. Burland, Benjamin, et autres, Mesureurs et Officiers de Douane, au port de St.

  Jean, demandant une augmentention de salaire, présentée, 42.
- 27. Caldwell, de James, et autres propriétaires de Goëlettes naviguant dans le Golfe St. Laurent, demandant la réduction des droits actuels prélevés au Port de Québec, présentée, 24.
- 276. CALDWELL, Sir Henry, Baronet, et autres, marchands de Québec, demandant que le Bill des Bois ne devienne pas Loi dans sa forme actuelle, présentée, 96.
- 263. Cameron, Kenneth, et autres, du Township de Thorah, demandant l'ouverture d'un chemin, de Windsor Harbour, aux détroits du Lac Simcoe, présentée, 88.

#### PETITIONS—suite.

- 297. CAMPBELL, JOHN D., et autres, de Galt, demandaant que l'on ne passe pas le Bill pour régler les affaires temporelles de l'Eglise Presbytérienne, présentée, 125.
- 66. CANADA, COMPAGNIE D'EXPORTATION ET D'ASSURANCE DU, pour l'intérieur, demandant un Acte pour autoriser le Président à poursuivre pour le recouvrement de certaines dettes, présentée, 31.
- 213. CARMICHAEL ET FRENCH, et autres, contracteurs sur le Canal de Welland, demandant qu'ils soient exempts de payer les droits sur les produits agricoles importés des Etats-Unis, présentée, 150.
- 77. CARTIER, MARIE, de St. Frauçois, demandant des arrérages de Salaire à elle dus, comme Maîtresse d'École, depuis 1836, présentée, 34.
- 100. CARTWRIGHT, J. S., et autres, demandant l'incorporation d'une Compagnie à Fonds Communs, présentée, 39.
- 260. CAZEAU, CHARLES, et autres, Inspecteurs de Bois Commissionnés, de Québec, demandant l'adoption de certaines suggestions relatives à l'Acte des Bois, présentée, 86.
- 194. CHAPMAN, A., et autres, de Rouville, demandant une allocation pour achever une Maison d'École, et un octroi annuel pour le soutien d'un Maître d'École, présentée, 59. Elle est lue, 59.
- 49. CHARLESTON, DES SYNDICS DE L'ACADE-MIE DE, demandant une allocation pour le soutien de la dite institution, présentée, 29.
- SO5. —— Chesser, John, et autres, du District d'Ottawa, demandant l'adoption d'une certaine recommendation au sujet d'un Chemin de Hatsield à Bytown, présentée, 140.
- 170. Chouinard, Julien, et autres, de Québec, demandant un Acte pour incorporer certains individus en une Compagnie pour l'agrandissement du Commerce des Pêches, dans le Golfe St. Laurent, présentée, 53.
- 103. COLVILLE, EDEN, Écuyer, Agent de l'Association Coloniale d'Irlande, demandant un Acte pour conférer certains pouvoirs à la dite Compagnie, présentée, 39.
  - 98. Connell, David, et autres, du Comté de Stanstead, demandant que la 4e Victoria, chapitre 30, soit abrogée, et que l'ancienne méthode d'enregistrer les contrats soit déclarée légale, présentée, 39.
- 163. Cook, Le Révérend T., et auces, des Trois-Rivières, demandant une admation pour réparer la Maison d'École, et un oc-

- troi annuel pour son soufien, présentée, 52.
- 34. Corbett, James, et autres, Cotiseurs de la Paroisse de Sorel, demandant une rémunération, présentée, 26.
- 140. Cox, Edward, et autres, de certains Townships dans le district des Trois-Rivières et de St. François, demandant un octroi pour compléter un chemin du côté est de la rivière St. François, présentée, 43.
  - 64. CRAIG, WILLIAM, et autres, du Township de Bristol, district de Sydenham, demandant une extension de temps pour payer leurs terres, présentée, 31.
- 168. Crooks, L'Honorable James, demandant que le Conseil Législatif présente une Adresse à Sa Majesté, relativement à la capture de la Goëlette Lord Nelson, par le Gouvernement des Etats-Unis, présentée, 52. Elle est lue, 52.
- CUNNINGHAM, CHARLES, et autres, du Comté de Middlesex, en Angleterre, demandant un Acte incorporant une Compagnie pour l'agrandissement du Commerce des Pêches dans le Golfe St. Laurent, présentée, 53.
- 246. DAUX, JEAN BAPTISTE, et autres, de St. Eustache, demandant qu'il leur soit permis de se servir de toutes sortes de voitures d'hiver, présentée, 77.
- 128. Day, T. H., et autres, habitants du District Inférieur de Sydenham, demandant un octroi annuel pour le soutien d'une Ecole de District, présentée, 42.
  - 1. DE LERY, CHARLES, ECUYER, un des Greffiers Assistants du Conseil Législatif, demandant qu'il soit dispensé d'assister à la Chambre le premier jour de la Session, présentée, 19.
- 58. Denison, George T. Jeune, et autres, de Toronto, demandant que la Barrière de Péage Ouest, soit transportée au-delà de la Banlieue, proposée, 28.
- 264. D'ESCHAMBAULT, DR. WILLIAM, de Laprairie, demandant une rémunération pour ses services comme Commissaire pour s'enquérir de l'Election contestée d'Olivier Berthelet, Ecuyer, de Montréal, en 1833, présentée, 88.
- 274. Dickson Andrew, Ecuyer, Shérif du district de Bathurst, demandant que l'on détermine plus clairement les honoraires payables aux Shérifs, présentée, 96.

#### PÉTITIONS—suite.

- 79. DUPERE, ALEXANDRE, de Kamouraska, demandant une rémunération pour ses services comme Gressier du Conseil Municipal du district de Kamouraska, présentée, 34.
- 144. DUROCHER, JEAN, de St. Matthieu de Belœil, demandant une rémunération pour les pertes que lui a occasionné une blessure infligée par un soldat, présentée, 48.
- 155. DUROCHER, J., et autres, de Belæil, demandant un droit agricole protectif, présentée, 48.
- 183. DUVAL, J., et autres, demandant un Acte d'incorporation, en faveur de la Société d'Education de Québec, présentée, 56.
- 308. ELDER, WILLIAM, et autres, d'Osborne, demandant que le Township de Williams ne soit pas séparé du district de Huron, présentée, 143.
  - 2. ERAMOSA, des habitants du Township d', demandant l'établissement d'une ligne de communication convenable entre le district de Wellington et le Lac Ontario, présentée, 19.
- 303. Esson, Revo. II., et autres, de Montréal, demandant que l'on ne passe pas le Bill qui pourvoit à la régie des affaires temporelles de l'Eglise Presbytérienne, présentée, 135.
- 254. ESTY, BENJAMIN, et autres, de St. Eustache, St. Benoit, &c., demandant que l'on n'accorde pas à Hyacinthe St. Germain et à J. G. Laviolette, le privilége exclusif d'un pont de péage sur la rivière Jésus, présentée, 82.
- 221. Evans, Le Reverend Francis, et autres, demandant un Acte les autorisant à vendre la réserve épiscopale dans la ville de Simcoe, présentée, 66.
- 244. FINGLAND, THOMAS, et autres, contracteurs pour le chemin macadamisé de Hamilton et Brantford, demandant le paicment d'un certain montant d'intérêts, présentée, 76.
- 88. Fisher, Peter, et autres, du Township de Nelson, demandant des droits agricoles protectifs, présentée, 38.
- 249. Forbes, A., et autres, de Ste. Anne et Ste. Geneviève, demandant que le chemin entre l'Abord à Plousse, et l'extrémité supérieure de l'Isle de Montréal, soit macadamisé, présentée, 78.
- 224. FORDYCE, A. DINGWALL, et autres, de Fergus, demandant l'amendement de la Charte de King's College, présentée, 67.

- 35. Frasen, Alexander, de St. Valier, dans le comté de Bellechasse, demandant le renouvellement du droit de prélever des péages sur un Pont construit sur la rivière Boyer, présentée, 26.
- 304. FRASER, ALEXANDER, et autres, de La chine, Côte St. Paul, &c., exposant certains griefs, et demandant du soulagement à cet égard, présentée, 140.
- 71. FRASER, R. D., et autres, du district d'Ottawa, demandant un Acte qui leur permette de racheter certaines terres vendues pour des taxes, présentée, 33.
- 206. Fraser William, et autres, de Bredalbane, demandant que la Charte de l'Université de King's College, soit amendée, présentée, 63.
- 118. FREELAND, TAYLOR, et autres, manufacturiers de savon et de chandelle, de Toronto, demandant l'imposition d'un droit additionel sur les chandelles importées en cette Province, &c, présentée, 41.
- 192. GAGNON, C., et autres, des Townships de Somerset, Stansfold, &c., dans les districts de Québec, Montréal et Trois-Rivières, demandant l'ouverture d'un chemin de ces Townships au Fleuve St. Laurent, présentée, 58.
- 255. GALE, REVEREND ALEXANDER, et autres, de Hamilton, demandant l'amendement de la Charte de King's College, présentée, 82.
- 273. Garrick, James, et autres, de Niagara, demandant que le Bill pour régler les affaires temporelles de l'Eglise Presbytérienne, devienne Loi en force, présentée, 96.
- 211. GLASFORD, PAUL, et autres, demandant un Acte pour autoriser une nouvelle dépense pour compléter les murs autour de la Prison de Brockville, &c. présentée, 63.
- 223. Goodsell, Curtis, et deux autres, cotiseurs du district de St. Jean, demandant une rémunération, présentée, 66.
- 112. Gore, Conseil du district de, demandant un octroi pour le mettre à portée de compléter le chemin qui conduit de Guelph, au chemin macadamisé au nord ouest de Dundas, présentée, 40.
- 113. Gore, Conseil de district de, demandant la ratification d'une certaine ligne de division, présentée, 40.
- 114. Gore, le Conseil de District de, demandant des droits agriccoles protectifs, &c., présentée, 40.

- 115. Gore, Conseil de District de, demandant le rétablissement de la Cour des Requêtes, présentée, 40.
- 78. Gosselin, Andre Antoine, de St. François, demandant des arrérages de salaire à lui dûs comme Maître d'Ecole depuis 1832, présentée, 34.
- 182. GRECE, CHARLES, et autres, du District de Terrebonne, demandant des droits protectifs sur les produits agricoles, présentée, 56.
- 283. GRECE, CHARLES T., et autres, habitants de St. Thérèse, St. Jérome, Ste. Rose et St. Martin, demandant que la Cour de Circuit soit placée à Ste. Thérèse au lieu de Terrebonne, présentée, 103. Référée au Comité Spécial sur le Bill de Jadicature du Bas-Canada, 108. (Voir Comité, No. 23.)
  - 4. Guelph, des habitants du Township de, demandant l'établissement d'une ligne de communication entre le district de Wellington et le Lac Ontario, présentée, 20.
- 216. Guillet, Louis, et autres, de Batiscan, demandant une indemnité pour des pertes souffertes en leur qualité de Commissaires pour la construction d'un Pont sur la rivière Ste. Anne, présentée, 65.
- 132. GUINARD, ALEXIS, et autres, co-propriétaires de la Commune de l'Île du Pads, demandant un Acte pour établir des réglements à l'égard d'icelle, présentée, 42.
- 208. HALE, W. A., et autres, de Ste. Anne de Lapérade, demandant à être autorisés à s'abonner au nouveau Pont sur la Rivière Ste. Anne, aux mêmes taux qu'ils l'étaient à l'ancien Pont, présentée, 63.
- 135. Hall, L., et autres, des Townships de Westbury, &c., dans le district de St. François, demandant un octroi pour compléter un chemin qui conduit à Québec, présentée, 42.
- 160. Hall, William, et autres, du Township de Broughton, demandant l'ouverture d'un chemin de Broughton à Leeds, présentée, 49.
- 162. Hamilton, des Ministres de l'Église de St. Andrew de, demandant un Acte pour régler les affaires temporelles de l'Église Presbytérienne, présentée, 52.
- 231. HARRISON, SAMUEL B., Ecuyer, Avocat, demandant un Acte pour l'autoriser à pratiquer comme Procureur et Solliciteur, présentée, 67.

- 265. Harwood, L'Honorable R. W., et autres, du Comté de Vaudreuil, demandant que dans le Bill de Judicature projeté, les Cours de Circuits soient continuées dans ce Comté tel que ci-devant, présentée, 88. Lue et référée au Comité Spécial sur le Bill de Judicature, (B. C.) 107. (Voir Comité, No. 23.)
- 197. HATCH, JOHN, J. P., en sa qualité de Président à une Assemblée tenue dans le Comté d'Oxford, demandant que l'on ne transfère pas le Siége du Gouvernement hors du Canada Ouest, présentée, 60.
- 198. HATCH, JOHN, J. P., en sa même qualité, demandant des Droits Agricoles protectifs, présentée, 60.
- 237. HEATH, JAMES G., et autres, marchands de Québec, demandant le remboursement de certains droits qu'ils ont payé sur le sucre, présentée, 74.
- 219. HITCHCOCK, W. W., et autres, du Township de Hatley, demandant l'ouverture d'un chemin de Langmaid's Flat à la cité de Montréal, présentée, 66.
- 153. HUBERT, CHARLES, de Québec, Messager du Conseil de District de Québec, demandant une indemnité, présentée, 48.
- 306. Hodgings, Robert, et autres, de McGillivray, demandant que le Township de Williams ne soit pas séparé du district de Huron, présentée, 143.
- 309. Hodgins, James, et autres, de Biddulph, demandant que le Township de Williams ne soit pas séparé du district de Huron, présentée, 143.
- 61. Holmes, Benjamin, et autres, de Montréal, demandant un octroi pour construire une bâtisse pour servir d'école, et de lieu de culte, présentée, 30.
- 23. Home, Le Conseil du District de, demandant divers amendements aux Actes des Municipalités et des Écoles, présentée, 23.
- 24. Homz, Le Conseil pu District pz, demandant que certaines taxes locales soient abandonnées au district, présentée, 23.
- 292. Home, Le Conseil du District de, demandant que le Bill des Cotisations, et le Bill pour l'incorporation des villes et townships ne devienne pas loi sans certains amendements, présentée, 115.

- 293. Home, Le Conseil du Distuict de, demandant qu'il soit pris des mesures pour forcer la Corporation de Toronto, à four-nir les dépenses nécessaires au soutien des Prisonniers dans la Prison de District, incarcérés en vertu d'un warrant des autorités municipales, présentée, 115.
- 190. HYNDMAN, C. McCLELLAN, Crieur des Cours de Justice, du district de St. François, demandant à être mis sur le même pied que les Gardiens et Crieurs des autres districts, présentée, 57.
- 167. Huot, Le Révérend P., et autres, de Québec, demandant que le chemin de grève de Sillery Cove, à la Ferme de Kilgraston, soit réparé, présentée, 52.
- 117. HUNTER, JAMES, et deux autres, de New-Market, demandant une allocation pour le soutien d'une Institution de Travail Manuel, présentée, 40.
- 158. Hubbs, Benjamin, et deux autres, demandant un Acte pour les autoriser à prélever certaines sommes qui leur sont dues comme Commissaires des Lignes, pour le district de Prince Edward, présentée, 49.
- 138. HOYLE, ROBERT, Collecteur des Douanes au Port de Stanstead, demandant une augmentation de salaire, présentée, 42.
- 272. Hope, Adam, et autres, de St. Thomas, demandant de nouveaux changements dans la charte de l'Université de King's College, présentée, 95.
- Townships de Moulton, Canborough et Sherbrooke, dans le comté de Haldimand, district de Niagara, demandant que l'on adopte des mesures sommaires pour obtenir le paiement des taxes sur les terres de ceux qui en possèdent dans les dits Townships de Moulton, Canborough et Sherbrooke, présentée, 54.
- 202. Jette', Amable, et autres, Cotiseurs du comté de Leinster, demandant une rémunération pour avoir fait le récensement de la population de leurs localités respectives, présentée, 63.
  - 47. Jewett, Uriah, et autres, habitants de Stanstead, demandant la conservation du Poisson appelé Masquinongé dans les Lacs des Townships de l'Est, et qu'il ne soit pas pris dans la saison du frai, présentée, 29.
  - 11. Johnstown, du Conseil du district de, demandant l'adoption des mesures nécessaires pour assurer aux habitants du Canada l'entière jouissance du Don fait

- pour l'éducation de la jeunesse de cette Province, présentée, 20.
- 12. Johnstown, du Conseil de district de, demandant que les frais du chemin depuis Brockville jusqu'à St. François, soient adoptés par le Gouvernement, présentée, 20.
- 13. Johnstown, du Conseil de district de, demandant que l'Acte des Municipalités soit amendé, proposée, 20.
- 234. Johnston, John, et autres, de la troisième Concession du Township de Cornwall, demandant l'établissement d'une certaine ligne de division, présentée, 73.
- 247. Jones, R., et autres, de Sorel, St. Michel d'Yamaska, &c., demandant de meilleurs moyens de communication entre William Henry et Drummondville, présentée, 77.
- 195. Joseph John, Ex-Gressier de l'Honorable Conseil Législatif de la ci-devant Province du Haut-Canada, demandant une indemnité pour la perte de son emploi occasionnée par la réunion des Provinces, présentée, 59. Elle est lue, 59. Résérée à un Comité Spécial, 64. (Voir Comité, No. 13 et Adresse, No. 13.)
- 176. Journeaux, Edward, et autres, habitants de Melbourne, Shipton, et autres Townshiphs, dans le district de St. François, demandant l'établissement d'une ligne de communication à partir de Québec, passant par les Townships de l'Est et se rendant à Montréal, présentée, 54.
- 299. Kempt, O. J., et autres, du District Inférieur de Missisquoi, demandant que dans le Bill de Judicature il soit pourvu à l'établissement d'une Cour de Circuit dans le dit district, présentée, 128. Elle est lue, 128.
- 227. Kendrick, A. W., et autres, de Compton, demandant l'établissement d'un chemin de Langsmaid's Flat à Montréal, présentée, 67.
- 104. Ketcheson, William, Jeune, et deux autres, du district de Victoria, demandant à être autorisés à collecter des argents à eux dûs comme Commissaires de Lignes, présentée, 39.
  - 96. KILBORN, ALEXANDER, et autres, du comté de Stanstead, demandant des droits agricoles protectifs, présentée, 38.
  - 97. Kilborn, Alexander, demandant l'ouverture de deux routes partant du chemin planchéyé de Chambly aux villes de Sherbrooke et Stanstead, présentée, 38.

- 212. Kingston, John F., du Township de Bedford, demandant un Acte pour autoriser la construction d'un chemin de Kingston à Perth, présentée, 63.
  - 67. Kingston, Le Maire et la Corporation de la ville de, demandant un Acte d'incorporation, et l'extension de ses limites, présentée, 32.
- 111. KINGSTON, COMPAGNIE MARITIME DU CHEMIN DE FER DE, demandant un Acte leur conférant de nouveaux pouvoirs, présentée, 40.
- 106. Kingston, le Vénérable Archidiacre de, et autres, habitants du Lot No. 24, du Township de Kingston, demandant qu'il ne soit point chargé des dettes de la ville, présentée, 40.
- 45. LACHINE, les habitants sur le chemin de, à la Pointe Claire, demandant la continuation du Chemin de Barrière de Montréal, depuis Lachine jusqu'à ce village, présentée, 29.
- 214. LA FONTAINE, LEON, et autres, de Chambly, demandant un Acte pour autoriser l'ucage de Sleighs Doubles, et l'abrogation de l'Acte de la dernière Session à cet égard, présentée, 63.
- 201. LAMBE, JAMES HENRY, et autres, propriétaires des arrières fiefs de Nazareth, St. Augustin et St. Joseph, demandant un Acte les libérant des charges féodales, présentée, 63.
- 95. LAMPMAN, PETER, et ADAM STULL, du Township de Grantham, District de Niagara, demandant le paiement de certains arrérages de pension, présentée, 38.
- 108 LANCING, JOHN G., et autres, de Lacolle et Odletown, sur la frontière, demandant le remboursement des pertes qu'ils ont souffertes par les actes d'incendiaires, présentée, 40.
- 200. L'Assomption, La Corporation du Collége de, demandant une allocation, présentée, 62.
- 52 LADOUCEUR, JOSEPH, et autres, de la seigneurie de la Petite Nation, demandant l'abolition de l'Acte du Bas-Canada, de la 2e Guil. 4, ch. 44, présentée, 29.
- 134. LAURIN. JOSEPH, en son nom et comme agent de certains Miliciens, demandant que l'on prolonge le temps limité pour recevoir leurs réclamations, présentée, 42.
- 154. LE BLANC, GODFREY, et autres, de Blandford, demandant un octroi pour ré-

- parer le chemin qui conduit de la Rivière Bécancour, à la paroisse de Gentilly, dans le district de Nicolet, présentée, 48.
- 300. LEEMING, Révérend WILLIAM, et autres, de Chippewa, demandant une allocation pour rebâtir l'Église de la Trinité, présentée, 129,
- 191. LEGAULT, XAVIER, et autres, demandant que l'Île Bizard soit annexée au Comté de Montréal, présentée, 57.
- 148. LE MOINE, B. H, et autres, de Montréal, demandant une allocation pour le soutien de la Société de l'École Britannique et Canadienne, dans cette ville, présentée, 48.
  - 39. LEONARD, WILLIAM, demandant qu'il reçoive quatre années de salaire comme Maître d'une École dans la ville de New-Carlisle, dans la Baie des Chaleurs, présentée, 28.
- 124. LEPROHON, E. M., Inspecteur de Potasse et Perlasse, en la cité de Montréal, demandant que l'Acte qui règle l'inspection de la Potasse et Perlasse soit amendé, présentée, 42.
- 102. L'HORTY, D., et autres, de St. Jean Chrysostôme, demandant que le seigneur soit forcé de bâtir un Moulin Banal, présentée, 39.
- 75. Longueuil et Chamble, les Syndics du chemin de Barrière de, demandant un Acte qui leur accorde le privilége exclusif de tenir une embarcation de péage sur le fleuve St. Laurent, et l'amendement de l'Acte des chemins, présentée, 34.
- 76. Longueuil et Chamble, les Syndics, du chemin de Barrière de, demandant un nouvel emprunt, présentée, 34.
- 129. LONGUEUIL ET CHAMBLY, Curés et habitants des paroisses de, demandant l'exemption des droits de péages, les Dimanches et les Fêtes, présentée, 42.
- 259. Longueuil, Baron de, et autres, de Dorchester, demandant l'établissement d'une Cour de Session de Quartiers, dans la dite ville, et la construction d'une nouvelle Prison, présentée, 82.
  - 93. Low, Charles A., et autres, du district d'Ottawa, demandant une loi pour ratifier certains Actes du Député, nommé par Richard P. Hotham, Ecuyer, présentée, 38.

- 46 Livingston, John, et autres, du Township de Bayham, demandant à être annexés au district de Brock, présentée, 29.
- 242. MANN, REVEREND ALEXANDER, et autres, de McNab et Horton, demandant que le Bill des affaires temporelles de PEglise Presbytérienne, soit mis en force, présentée, 76.
- 279. MARCHAND, GABRIEL, et autres, du district de Montréal, demandant que le Bill de Judicature ne devienne pas Loi, présentée, 100. Lue et référée au Comité sur le Bill de Judicature, B. C., 107. (Voir Comité, No. 23.)
- 230. Marie, Francis, et autres, de Foucault, demandant, une indemnité pour les pertes que leur ont fait souffrir des Brigands et des Incendiaires, présentée, 67.
- 126. Masson, Joseph, et autres, demandant une allocation pour le soutien de l'Ecole Supérieure, à Montréal, présentée, 42.
- 258. MATHIESON, REVEREND ALEXANDER,
  D. D., de Montréal, demandant que l'Eglise de St. Andrew ne soit pas comprise
  dans les dispositions du Bill relatif aux
  affaires temporelles de l'Eglise Presbytérienne, présentée, 82.
- 41. MACINTOSH, WILLIAM, et autres, du Bas-Lachine, demandant l'établissement d'une barrière sur le chemin entre le Pavillon et l'Eglise, en commun avec le chemin de Montréal, présentée, 29.
- 245. McPherson et Crane, de Kingston, dedemandant que l'Acte imposant des droits sur les produits agricoles, ne soit pas mis en force immédiatement, présentée, 76.
- 241. McColl, Le Reverend Alex. C., et autres, d'Aldborough, demandant l'amendement de la Charte de l'Université de King's College, présentée, 76.
  - 51. Dole, William M., et autres, du Township de Buckingham, demandant l'amendement de l'Acte des Conseils Municipaux et la remise en force de l'Acte du Bas-Canada, de la 2e Guil. 4, ch. 44, présentée, 29.
- 233. McDonald, Thomas, et autres, de Ste. Cotherines, demandant l'amendement de la Charte de l'Université de King's College, présentée, 67.
- McDonald, Donald Alexander, de Beauharnois, demandant le remboursement de certaines pertes qu'il a souffertes en conséquence du soulevement des travail-

- leurs employés au Canal de Beauharnois, présentée, 40.
- 69. McDonell, Alexander, et autres, de la réserve des Sauvages, dans le district d'Est, demandant un Acte pour leur accorder la franchise élective, présentée, 33.
- 165. McGillevray, John, et autres, des district d'Est et d'Ottawa, demandant une allocation pour compléter le chemin de poste de Cornwall à L'Orignal, présentée, 52.
- 121. MiGill, L'Honorable Peter, et autres, demandant un Acte d'Incorporation en faveur de l'Église de St. Paul, Montréal, présentée, 42.
- 243. McGill, Robert, et autres, habitants de la ville de Niagara, demandant l'amendement de la Charte de l'Université de King's College, présentée, 76.
- 217. McGill, L'Université du Collège, demandont une allocation suffisante pour payer un Professeur de Droit Civil, et trois Professeurs des Arts, présentée, 65.
- 159. McIntosh, Matthew, et autres, d'Edwardsburgh et d'Augusta, demandant qu'il ne soit passé aucun Acte pourvoyant à la régie des affaires temporelles de l'Égliso-Presbytérienne, présentée, 49.
- 240. McKenzie, Le Révérend Donald, et autres, de Zorra, Nessouri et Oxford, demandant l'amendement de la Charte de King's College, présentée, 76.
- 87. McLean, Thomas, et autres, du township de Zorra, district de Brock, demandant une nouvelle division du dit township, présentée, 37.
- 310. McLeon, Thomas, et autres, de Stephen, demandant que le township de Williams ne soit pas séparé du district de Huron, présentée, 143.
- 142. McNaughton, William, et autres, de Ormstown, demandant que l'on prenne en considération l'Acte pour régler les affaires temporelles de l'Église Presbytérienne, présentée, 47.
- 56. McQuaig, Effx, demandant que l'on fasse disparaître certains griefs, en séparant le Township de Lancaster de la seigneurie du Nouveau Longueuil, présentée, 29.
- 68. MIDLAND, Conseil Municipal du district de, demandant que les frais et la régie du chemin de Kingston à Napanee, soient confiés au Bureau des Travaux Publics, présentée, 33.

- 199. MIGNAULT, LE REVEREND P. M., demandant une allocation en fayeur du Collége de Chambly, présentée, 62.
- 278. MILLER, JAMES, et autres, du Township de Toronto, demandant l'amendement de la Charte de l'Université de King's College, présentée, 99.
- 188. MILLER, WILLIAM, et autres, de Port Sarnia, demandant certains amendements à la Charte de King's College, présentée, 56.
- 36. MIVILLE DECHENE, J. BTE., de Ste. Famille, demandant à être indemnisé de la perte d'un vaisseau chargé par le Gouvernement, présentée, 26.
- 42. MONTREAL, de l'École Médicale de, en liaison avec le Collége McGill, demandant une allocation, présentée, 29.
- 59. MONTREAL, L'Hospice d'Accouchement de Montréal, demandant une allocation, présentée, 30.
- 65. Montreal, du Président et des Directeurs de l'Hopital Général de, demandant une allocation, présentée, 31.
- 72. MONTREAL, Lord Evêque de, demandant un Acte d'incorporation du Collège Diocesain de Lennoxville, présentée, 33.
- 73. MONTREAL, Société Bienveillante des Dames de, demandant une allocation, présentée, 34.
- 82. Montreal, Le Maire, &c. de, demandant un Acte pour autoriser la Corporation à faire l'achat de l'établissement Hydraulique de Montréal, présentée, 34.
- 83. Montreal, Le Bureau de Médecine de, demandant une loi pour régler l'étude de l'Anatomie, présentée, 34.
- 125. Montreal, Bureau de Médecine de la cité de, demandant l'adoption de mesures propres à mettre la profession de la Médecine sur un pied plus sûr et plus efficace, présentée, 42.
- 146. MONTREAL, L'Asile des Orphelins Protestants de, demandant un Acte d'Incorporation, présentée, 48.
- 147. MONTREAL, L'Asile des Orphelins Protestants de, demandant une allocation, présentée, 48.
- 203- MONTREAL, du Maire, des Echevins et Citoyens de, demandant des amendements à l'Ordonnance d'Incorporation de la dite cité, présentée, 63.

- 204. MONTREAL, Bureau de Commerce de, demandant que le Hâvre et les revenus qui en proviennent soient placés sous la régie et le contrôle de la Maison de la Trinité de Montréal, présentée, 63.
- 205. Montreal, Bureau de Commerce de, demandant que l'Acte pour régler l'inspection du Bois, &c., ne soit pas passé, présentée, 63.
- 261. MONTREAL, Le Très-Révérend Lord Évêque de, et autres habitants du Bas-Canada, demandant un Acte pour les incorporer sous le nom de "Sociéte Écclésiastique du Diocèse de Québec," présentée, 87.
- 43. Montreal, Banque de, demandant une prolongation du temps limité par la loi pour la demande de nouvelles actions, présentée, 29.
- 33. Morgan, Cyprian, du township de Yonge, demandant un Acte de naturalisation, présentée, 26.
- 185. MORGAM, PETER, et autres, habitants des Côtes des Neiges, &c., de Montréal, demandant l'abolition des droits de péage sur les chemins de Barrières, pour les personnes allant à l'église les dimanches et les fêtes, présentéc, 56.
- 213. Morgan, Charles H., et autres, de Cobourg, demandant que la Charte de l'Université de King's College soit amendée, présentée, 63.
- 287. Moore, Thomas, et autres, du district de Prince Edward, demandant l'amendement de la Charte de l'Université de King's College, présentée, 111.
- 92. Morrison, G. D., et autres, d'Acton, &c., demandant un octroi pour compléter le chemin qui conduit de Grantham à Montréal, présentée, 38.
- 139. Morris, William, et autres, du Comté de Sherbrooke, demandant la protection de l'agriculture, présentée, 42.
- 99. Moulton, David W., et autres, du Comté de Stanstead, demandant le rétablissement des Cours de Commissaires, présentée, 39.
- 307. Murray, James, et autres, de Hay, demandant que le township de Williams nesoit pas séparé du district de Huron. présentée, 143.
- 119. Morton, James, et autres, demandant un Acte d'incorporation sous les nom et raison de "Compagnie des Fontaines Minérales de Kingston," présentée, 41.

- 152. MOUNTAIN, H. M., de la part des Dames qui conduisent les affaires de l'Asile des Orphelins Protestants de Québec, demandant une allocation pour le soutien de la dite institution, présentée, 48.
- 122. Newhouse, William, et autres, demandant un Acte d'Incorporation sous les nom et raison de "Société de la Bibliothèque Mercantile de Montréal," présentée, 42.
- 107. ODELL, Loor, demandant le remboursement d'une somme qu'il a avancée pour la prison à Napierville, présentée, 40.
  - 6. Ouest, du Conseil Municipal du District d', demandant un changement dans la loi, au sujet de l'emprisonnement pour dettes, présentée, 20.
  - 7. Ouest, du Conseil Municipal du District d', demandant l'imposition d'une taxe sur les chiens, présentée, 20.
  - 8. Ouest, le Conseil Municipal du District d', demandant que les Greffiers de Townships soient autorisés d'attester les Retours des Officiers de Townships, présentée, 20.
- 80. Ourst, le Conseil Municipal du District d', demandant que Chatham soit la ville de district, au lieu de Sandwich, présentée, 34.
- 178 OUEST, le Conseil Municipal du District d', demandant un Acte pour autoriser les Cotiseurs de vérifier leurs livres de Cotisation devant un Magistrat, présentée, 55.
- 179. Ouest, le Conseil Municipal du District d', demandant que les Conseilers reçoivent une rémunération pour leurs services, présentée, 55.
- 180. Ouest, le Conseil Municipal du District d', demandant que l'Acte des Ecoles Elémentaires soit amendé, présentée, 55.
- 302. Panet, Charles, membre du Barreau de Québec, demandant que les Bills de Judicature ne passent pas pendant cette Session, présentée, 130. Imprimée, 139.
- 218. Patton, Andrew, Officier de Douane, du township de Stanstead, demandant une augmentation de salaire, présentée, 66.
- 156. Phillips, Wm, et autres, créanciers de la succession de Wolfred Nelson & Cie., demandant le remboursement des pertes encourues par la destruction des propriétés de la dite Compagnie, par les troupes de Sa Majesté, en 1837. Présentée, 48.
- 151. Pigott, Jane, de Québec, demandant le renouvellement de l'octroi qui lui a été fait

#### PETITIONS—suile.

- autrefois, en récompense des services rendus par son mari aux sciences, présentée, 48.
- 37. PILOTES DE MONTREAL ET DE QUEBEC, demandant une loi pour empêcher que certains Pilotes ne s'embarquent à bord des vaisseaux avant qu'ils arrivent à Québec, présentée, 28.
- 161. Powell, Madame Margaret, demandant une pension comme ex-Gardienne du Conseil Exécutif du Haut-Canada, présentée, 51. Elle est lue, 73.
- 120. Pozer, George, de Québec, demandant que l'on fasse disparaître certains doutes relativement au pouvoir de la Corporation de Québec, présentée, 41.
- 164. Prince Edward, Société d'Agriculture du District de, demandant la protection de l'Agriculture, présentée, 52.
  - Puslinch, les habitants du township de, demandant un chemin entre le district de Wellington et le Lac Ontario, présentée, 19.
  - QUEBEC, le Comité de l'Ecole Nationale de, demandant une allocation, présentée, 20.
  - 15. QUEBEC, des Ministre, &c, de l'Eglise de St. Andrew de, demandant une allocation pour le maintien d'une école en liaison avec la dite Eglise, présentée, 20.
  - 40. QUEBEC, certains censitaires de, demandant un nouveau délai pour payer les Lods et Ventes qu'ils doivent à la Couronne, présentée, 29.
  - 55. QUEBEC, l'Asile des Orphelins à, demandant une allocation, présentée, 29,
  - 84. QUEBEC, le Séminaire de, demandant un Acte pour autoriser la dite institution à posséder des terres, &c., pour les fins de l'Education, présentée, 34.
  - S5. QUEBEC, L'Association Charitable des Dames Catholiques de, demandant une allocation, présentée, 34.
- 86. QUEBEC, l'Ecole des Enfants en bas âge de, demandant une allocation, présentée, 34.
- 91. Quecec, Congrégation de Notre Dame de, demandant un Acte d'incorporation, présentée, 38.
- 101. QUEBEC, les Directeurs de l'Ecole Supérieure de, demandant une allocation, présentée, 39.

- 150. QUEBEC, la Société de l'Ecole Britannique et Canadienne de, demandant une allocation, présentée, 48.
- 275. QUEBEC, la Société Littéraire et Historique de, demandant une allocation, présentée, 96.
- 277. QUEBEC, la Société Littéraire et Historique de, demandant le remboursement d'une certaine somme dépensée par la dite Société, présentée, 99.
- 225. Rea, Alex., et autres, de Compton. demandant le rétablissement de la Cour des Commissaires, et l'amendement de l'Ordonnance des Municipalités, présentée, 67.
- 226. REA, ALEX., et autres, de Compton, de mandant l'amendement de l'Acte des Ecoles Elémentaires, présentée, 67.
- 235. REA, ALEX., Ecuyer, du township de Compton, demandant une indemnité, présentée, 73.
- 157. Rees, William, Surintendant Médical de l'Asile temporaire pour les aliénés, de la cité de Toronto, demandant qu'un salaire lui soit accordé, présentée, 48. Lue, 58. Adresse à Son Excellence à ce sujet, 58. (Voir Adresse, No. 10.)
- 137. RICE, ISRAEL, du township de Huron, dans le district de St. François, demandant du soulagement, présentée, 42.
- 209. Rimouski, le Conseil de District de, demandant une allocation pour ouvrir un chemin entre Matane et Métis, présentée, 63.
- 210. Rimouski, le Conseil de district de, demandant un octroi pour construire un Pont sur une certaine rivière qui traverse la paroisse de Rimouski, présentée, 63.
- 207. Robinson; H., et autres, du comté de Shefford, demandant que l'agriculture soit protégée; que la Judicature, les lois des Municipalités, des Écoles, d'Enregistrement, et des Chemins soient amendées, et aussi des améliorations dans le township de l'Est, présentée, 63.
- 262. Robinson, H., et autres, des townships de Stukely, Ely et Brompton, demandant une allocation pour compléter un chemin de Melborne à Montréal, présentée, 88.
- d'Oro, demandant que l'Acte des Municipalités soit amendé, et celui des Ecoles abrogé, présentée, 29.
  - 94. RYKERT, GEORGE, et deux autres, du dis-

- trict de Niagara, demandant une loi pour les autoriser à recouvrer certains frais comme Commissaires de Lignes, présentée, 38.
- 143. Scott, James, de South Burgess, demandant le réglement de certaines réclamations contre les Commissaires pour l'amélioration de la navigation du Fleuve St. Laurent, présentée, 47.
- 289. Seaton, Robert, et autres, de Cavan, demandant que le Bill pour régler les affaires temporelles de l'Eglise Presbytérienne ne devienne pas loi, présentée, 112. Elle est lue, 112.
- 229. Senecal, Louis, et autres, des paroisses de Longueuil et Boucherville, demandant l'abrogation de l'Acte de la dernière Session, relatif aux voitures d'hiver, présentée, 67.
- 271. Sewell, Le Révérend E. W., et autres, de Québec, demandant l'amendement de l'Acte des Écoles Élémentaires, présentée, 94.
- 189. Shefford, les Directeurs de l'Academie de, demandant une allocation, présentée, 31.
- 189. Sherbrooke, le Conseil Municipal du District de, demandant divers amendements à l'Acte des Municipalités et des Ecoles Élémentaires, présentée, 57.
- 311. —— SIMARD, THOMAS, et autres, Pilotes pour et en bas du Havre de Québec, demandant que le Tariff actuel alloué aux pilotes ne soit pas changé, présentée, 147.
- 25. Simoe, du Conseil de District de, demandant divers amendements aux Actes des Municipalités et des Ecoles, présentée, 23:
- 26. Simpson, A., et autres, de Québec, demandant que l'Acte des Barrières de Québec, soit amendé de manière que les voitures employées au transport des engrais passent sans payer, présentée, 24.
- 282. SMITH, S. JEUNE, et autres, de la paroisse de St. Armand-Ouest, demandant que les Commissaires sous l'Acte des Petites Causes soient retribués, présentée, 101. Elle est lue, 101.
- 286. SMITH, HENRY, de Toronto, demandant une allocation, présentée, 111.
- 270. Somerville, James, et autres, du Comté de Montréal, demandant des droits agricoles protectifs, présentée, 94.
- BBb

- 50. STANSTEAD, des habitants du Comté de, demandant une allocation pour la réparation du chemin qui traverse les montagnes Bolton, présentée, 29.
- 18. STANSTEAD, des habitants de, demandant que les cours de district et de division soient abolies, et qu'on leur rende leur ancien Bureau d'Enregistrement de Comté, présentée, 29.
- 291. STANTON, ROBERT, Ecnyer, demandant que l'impression des Journaux de cette Session lui soit continuée, présentée, 115. Référée au Comité des Journaux, 115. (Voir Comité, No. 1.)
- 284. Stark, Le Révérend M., et autres, de Dundas, demandant que le Bill des affaires temporelles de l'Eglise Presbytérienne ne devienne pas loi, présentée, 108.
- 312. STAYNER, T. A., et autres, demandant un Acte d'incorporation de l'Ecole Britannique et Etrangère de Québec, présentée, 149.
- 239. STEVENSON, D. B., et autres, du district de Prince Edward, demandant que le Siége du Gouvernement ne soit pas changé, présentée, 76.
- 295. STEWARD, WILLIAM, et autres, prisonniers dans la prison du district de Home, demandant une loi pour l'abolition de l'emprisonnement pour dettes, présentée, 125.
- 28. St. HYACINTHE, le Conseil de District de, demandant, divers amendements aux Actes des Municipalités et des Ecoles, présentée, 24.
- 29. St. Hyacinthe, le Conseil du District de, demandant des droits protectifs sur les produits agricoles étrangers, présentée, 24.
- 30. St. Hyacinthe, le Conseil du District de, demandant un octroi pour l'amélioration de la navigation de la rivière d'Yamaska, et une part équitable des octrois accordés pour les améliorations publiques, présentée, 24.
- 31. St. Hyacinthe, Le Conseil de district de, demandant de substituer d'autres Cours aux Cours de Division, pour la décision des Petites Causes, présentée, 24.
- 32. St. Hyacinthe, Le Conseil de district de, demandant de faire disparaître les doutes quant aux pouvoirs du Conseil de faire payer des pénalités en certains cas, présentée, 24.

- 298. St. Jean, Fleury, de Montréal, demandant une commutation de la tenure seigneuriale en vertu de laquelle ils possèdent leurs terres, présentée, 67.
- 133. —— St. Martin, Ste. Therese, St. Benoit, Ste. Scholastique, St. Jenome et St. Eustache, les habitants des paroisses de, demandant qu'on leur remette les armes qui leur ont été enlevées en 1837 & 1838, présentée, 42.
  - 54. SYDENHAM, le Conseil de district de, demandant un octroi pour le mettre en état de construire une Prison et une Cour de Justice à Aylmer, présentée, 29.
  - 70. —— SYDENHAM, Le Conseil de district de, et les habitants du comté d'Ottawa, demandant un octroi pour ouvrir un chemin jusqu'à Montréal, présentée, 33.
- 131. —— SYMMES, CHARLES, et autres, demandant que le comté de Sydenham soit déclaré former un district séparé, présentée, 42.
- 280. Thomas, E. Cartwright, Ecuyén, Président d'une Assemblée Publique tenue dans le district de Gore, demandant que les chemins macadamisés dans le dit district soient achevés, présentée, 100.
- JOHN GRANGE, ECUYERS, de la part des habitants des districts de Gore et Wellington, demandant l'ouverture d'un chemin entre l'embouchure du Lac Ontario et Owen's Sound, sur le Lac Huron, présentée, 100. Elle est lue, 100.
- 266. Thompson, Christophen, et autres, de Scarborough, demandant que le Bill des affaires temporelles de l'Eglise Presbytérienne ne soit pas adopté sans certains amendement, présentée, 91.
- 251. TORONTO, L'HONORABLE ET TRES
  REVEREND LORD EVEQUE DE, demandant que le Bill en contemplation pour amender la charte de l'Université de King's
  College ne devienne pas Loi, présentée, 78.
- 285. Toronto, Bureau de Commerce de, demandant que le nouvel Acte de cotisation ne devienne pas Loi, sans certains changements, présentée, 111.
- 294. TORONTO, L'HONORABLE ET TRES REVE-REND LORD EVEQUE DE, demandant que l'argent approprié par la Législature pour le maintien des Ecoles, soit divisé entre les Dénominations Chrétiennes reconnues, présentée, 122. Elle est lue, 122. Imprimée, 122.

- 298. TORONTO, L'Honorable et Très Révérend Lord Evêque de, demandant une loi pour incorporer la Société Ecclésiastique du Diocèse de Toronto, présentée, 127.
- 301. Toronto, Chambre de Commerce de, demandant un Acte au sujet des Débiteurs insolvables, présentée, 129. Elle est lue, 120.
  - 14. Turgeon, Charles, de Québec, demandant le paiement d'une somme à lui due pour le louage d'une maison occupée par le Conseil Municipal de Québec, présentée, 20.
- 268. URQUHART, HUGH, et autres, du township de Cornwall, demandant que la charte de King's College soit amendé; présentée, 91.
- 248. UPTON, GRANTHAM, DURHAM, MEL-BORNE ET SHERBROOKE, des habitants des townships de, demandant la nomination de Syndics, afin d'établir de meilleurs moyens de communication entre William Henry et Drummondville, présentée, 77.
- 186. Viger, L. M., et autres, Banquiers à Montréal, demandant un Acte d'incorporation, présentée, 56.
- 110. VICTORIA, le Conseil de District de, demandant que le Conseil soit autorisé à prélever une taxe sur les cheins dans le dit district, présentée, 40.
- 90. Victoria, du Conseil du District de, demandant une allocation pour réparer les chemins, et que certaines taxes locales soient abandonnées au district, présentée, 38.
- VALOIS, SIMON, et autres, des Côtes St. Michel, &c., près de Montréal, demandant l'abolition des droits de péages sur les chemins de Barrière, pour les personnes allant à l'Église les Dimanches et les Fêtes, présentée, 56.
- 290. WALKER, WILLIAM, et autres, demandant l'amélioration du chemin entre Brantford et Hamilton, présentée, 113.
- 89. Walter, Joachim, et autres, de Vaudreuil, demandant un octroi pour la construction d'un chemin traversant l'Ile Perrault, présentée, 38.
- 288. WATSON, RICHARD, Imprimeur, dans l'imprimerie de R. Stanton, Écuyer, demandant que l'impression des Journaux du Conseil Législatif soit continuée à la même imprimerie, présentée, 112. Référée au Comité des Journaux, 112. (Voir Comité, No. 1.)

- 5. Wellington, le Conseil de District de, demandant qu'il soit autorisé à forcer l'accomplissement du travail voulu par le Statut, présentée, 20.
- 44. WHITE, THOMAS, et autres, de Montréal, fabricants de bottes et de souliers, demandant qu'un droit de trente pour cent soit imposé sur les bottes et souliers importés des Etats Unis, présentée, 29.
- 222. WHITWELL, le Révérend RICHARD, et autres, de St. Armand, demandant que l'Acte des Écoles Elémentaires soit amendé, présentée, 66.
- 181. WILLOUGHBY, le Révérend MARK, de Montréal, demandant une allocation en faveur de la Société de l'Ecole Britannique et de l'Amérique Septentrionale, présentée, 56.
- 256. WILLOUGHBY, Révérend MARK, et autres, de Montréal, demandant que la septième clause de l'Acte des Écoles Élémentaires soit amendée, présentée, 82.
- 250. Wilson, Alexander, et autres, du district de Brock, demandant que la charte de King's College soit amendée, présentée, 78.
- 58. Wilson, George, et autres, des townships d'Orillia, Nord et Sud, &c., demandant un chemin entre les Lacs Huron et Ontario, présentée, 29. Elle est lue, 37.
- 269. WYLIE, JAMES, et autres, de Ramsay, demandant que la charte de King's College soit amendé, présentée, 91.
- 296. Young, R., et autres, de Goderick, demandant que le township de Williams ne soit pas séparé du district de Huron, présentée, 125.
- PEUPLE, BILL DE LA BANQUE DU. (Voir Bill, No. 37.)
- Poisson, Bill pour la conservation du. (Voir Bill, No. 40.)
- Portes du Conseil Legislatif Fermeës, 148,
- Postes, Bureau des ;—
  Dépêche au sujet du. (Voir Appendice, No. 9.)
  - avec, 19.
- PRINCE ALBERT, Son Altesse Royale le. (Voir Appendice, No. 6, et Adresses et Messages.)

PROCLAMATIONS:-
Prorogeant le Parlement au 29e
Décembre, 1842, 5.
Do do 7e Février, 1843, 6 Do do 18e Mars, do. 6.
Do do 2e Mai, do. 7.
Do do 12e Juin, do. 8.
Do do 22e Juillet, do. 8.
Do do 31e Août, do. 9.
Annonçant la Sanction Royale au
Bill des Droits sur le Blé étranger, 9.  Convoquant le Parlement au
township de Kingston, le 28e Septembre, 1843,
Prôtets entres sur les Journaux de la Chambre :
Des Honorables M.M. de Blaquiere, Morris
et Dickson, contre la réception du second rapport
du Comité des Priviléges concernant l'affaire de l'Honorable M. Taché, 35.
Des Honorables M.M. de Blaquiere et
Macaulay, contre l'adoption de certaines Résolu- tions relatives à la même affaire, 36.
Des Honorables MM. Sullivan, Ferric,
Joliette, Irving, Taché, Goodhue et A. Dionne,
contre l'adoption par la Chambre de certaines Ré-
solutions au sujet du Siége du Gouvernement, 44.
Des Honorables MM. Morris, Draper,
Dickson, De Blaquière, Macaulay, Hamilton,
McKay, Sherwood, Jameson, Crooks, Fergusson,
McDonald, A. Fraser et Washburn, contre l'a- doption de l'Adresse de l'Assemblée à la Reine,
au sujet du Siége du Gouvernement, 80.
Des Honorables MM. Fergusson et Irving,
contre l'adoption de la Motion pour permettre à
l'Honorable M. Draper de plaider comme Conseil
à la Barre de l'Assemblée Législative, contre la
passation du Bill pour amender la Charte de l'Uni-
versité de King's College, 113.
De l'Honorable M. Joliette, contre la pas-
sation du second Bill de Judicature du Bas-Ca- nada, 139.
D
PROTESTEES, BILL DES LETTRES DE CHANGE, 139. (Voir Bill, No. 7.)
PROTETS, BILL DES PROTETS DES NOTAIRRS, (H. C.) (Voir Bill, No. 67.)
Publics, Comptes. (Voir Messages.)
Publique, Dette. (Voir Messages.)
Publiques, Bill des Assemblees. Voir Bill, No. 21.)
Quartier, Bill des Sessions de, (H.C.) (Voir Bill, No. 9.)

QUEBEC :-Rapports des Commissaires nommés pour le soulagement des Insensés, Invalides et Enfants trouvés dans le district de Québec, 52. (Voir Papiers Parlementaires, Lettre X.) QUEBEC, BILL DE LA SOCIETE D'EDUCATION DE, (Voir Bill, No. 44.) QUEBEC, BILL DE POLICE DE MONTREAL ET DE. (Voir Bill, No. 76.) QUEBEC, MONTREAL, GASPE ET TROIS-RIVIERES :-L'Orateur met devant la Chambre un Tableau Général des Baptêmes, Mariages et Sépultures dans les Districts de, pour les années 1841 et 1842, 26, 79. (Voir Papiers Parlementaires, Lettre D.) QUEBEC, BILL DU SEMINAIRE DE. (Voir Bill, No. 17.) Quorum, Ajournement faute d'un, 32. RECENSEMENT, BILL DU, (B. C.) (Voir Bill, No. 5.) - du Haut-Canada. (Voir Messages ) REGLES DE LA CHAMBRE:-- 20e suspendue. 51. - 46e, on s'en dispense pour le reste de la Session, 136. - Relatives à des Billes. (Voir Bills.) Religieuses, Bill des Terres des Societes. (Voir Bill, No. 15) RETOURS ET ETATS PRESENTES PAR L'ORATEUR :- Du Clerc de la Couronne en Chancellerie, des noms des Conseillers Législatiss, en saveur desquels il a été émané des Writs de Sommation, 19. - Des Comptes de la Maison de la Trinité de Québec, 20. (Voir Papiers Parlementaires, Lettre E.) - Des Baptêmes, Mariages et Sépultures des Districts de Québec, Montréal, Gaspé et des Trois-Rivières, pour les années 1841 et 1842, 26, 79. (Voir Papiers Parlementaires, Lettre D.) - Au sujet de la Bibliothèque, 26. Lu, 28. (Voir Appendice, No. 3, et Comité No. 24.) - De la Compagnie d'Assu-

rance de l'Amérique Britannique de la Vie et contre le Feu, 32. (Voir Papiers Parlemen-

ments et autres sûretés enregistrés entre le

- Dit nombre des Cautionne-

taires, Lettre I.)

Retours, &c.—suite.
7e Septembre, 1842, et le 28e Septembre, 1843, 41. (Voir Papiers Parlementaires, Lettre L.)
Présenté par l'Honorable M. Sullivan:-
en progrès sous la direction du Bureau des Travaux Publics, 45. (Voir Papiers Parlementaires, Lettre Q.) Imprimé, 86.
Présentés par l'Orateur :
du comté de Drummond, 47. (Voir Papiers Parlementaires, Lettre V.)
cipal de Beauharnois, pour l'année 1843, 47. (Voir Papiers Parlementaires, Lettre V.)
District de Sydenham, pour l'année 1842, 47. (Voir Papiers Parlementaires, Lettre V.)
la Cité, du 1er Septembre, 1842, au 31e Août, 1843, 47. (Voir Papiers Parlementaires, Lettre Y.)
du Comté des Deux Montagnes, pour l'année 1842, 49.
Présenté par l'Hon. M. Massue :-  Des Commissaires nommés
pour secourir les Insensés, Invalides et Enfants Trouvés, du district de Québec, 52. (Voir Papiers Parlementaires, Lettre X.)
Présentés par l'Orateur :-
Montréal, 52. (Voir Papiers Parlementaires, Lettre Y.)
Commerciale du District de Midland, 54. (Voir Papiers Parlementaires, Lettre Y.)
du Chemin de Fer de Champlain et St. Laurent, 54. (Voir Papiers Parlementaires, Lettre W.)
Haut-Canada, 58. (Voir Papiers Parlementaires, Lettre Y.)
Gore, 67. (Voir Papiers Parlementaires, Let- tre Y.)
gnie d'Assurance de Montréal, 67. (Voir Pa- piers Parlementaires, Lettre I.)
Général. (Voir Messages.)

- RIVIERES, BILL DE L'OBSTRUCTION DES, (H. C.) (Voir Bill, No. 49.)
- ROYALE, SANCTION, donnée à certains Bills, 101, 156, 157, 158.
- SACRÉ Cœur de Jesus, Bill. (Voir Bill, No. 35.)
- Societes Secretes, Bill des. (Voir Bill, No. 20.)
- SEPULTURES, &c.:—
  L'Orateur met devant la Chambre un Tableau
  Général des, pour les Districts de Québec, Montréal et Trois-Rivières, pour les années 1841 et
  1842, 26, 79. (Voir Papiers Partementaires,
- Lettre D.)
  SERMENT:—
  Voulu par la loi, administré aux Membres de la Chambre, 16, 17, 18, 30, 46, 56, 75.
- Voulu par la loi, administré à John F. Taylor, ainé, Ecuyer, comme Député Greffier du Conseil Législatif, 18.
- SHERIFS, BILL DES PROCEDURES SOMMAIRES CONTRE LES. (Voir Bill, No. 32.)
- SHERWOOD, L'HONORABLE LEVIUS PETERS:—
  Proteste contre l'adoption de l'Adresse de l'Assemblée à la Reine, au sujet du Siège du Gouvernement, 80.
- sence d'un Orateur, 81.
- SIEGE DU GOUVERNEMENT. (Voir Adress, No. 3, et Messages.)
- SPECIAUX, COMITES. (Voir Comités.)
- St. François, Bibl des Sessions de Quartier de (Voir Bill, No. 65.)
- St. Laurent, Bill de la Navigation du. (Voir Bill, No. 61.)
- SULLIVAN, L'HONORABLE ROBERT B. :
  - la Chambre de certaines Résolutions au sujet du Siège du Gouvernement, 44.
- part du Gouverneur Général. (Voir Messages.)
- SYDENHAM :-

Retour pour 1842 mis devant la Chambre de la part du District Municipal de, 47. (Voir Papiers Parlementaires, Lettre V.)

- TACHÉ, L'HONORABLE JEAN BAPTISTE :
  - présente le Writ de Sa Majesté l'appelant au Conseil Législatif, 17. Objection à ce qu'il prête serment, 18. Le cas est référé au Comité des Priviléges, 18. (Voir Comité des Priviléges.) Il prête serment et prend son siège, 36.
- par la Chambre de certaines Résolutions au sujet dù Siège du Gouvernement, 44.

Ccc

TAYLOR, JOHN FENNINGS, AINE', ECUYER :-
Autorisé par Commission
sous le Grand Sceau, à administrer aux Membres de la Législature le serment voulu par la loi, 15.
Nommé Député Greffier du
Conseil Législatif, 18. Il prête le serment voulu par la loi, 18.
Nommé un Maître en Chan-
cellerie, 77.
Fait rapport qu'il a délivré certains Messages à l'Assemblée, 130.
Résolution proposée pour lui
payer £100, pour ses services additionnels, 122.
TAY, BILL DE LA NAVIGATION DU. (Voir Bill, No. 53.)
Toronto, BILL DE LA FERNE INDUSTRIELLE DE. (Voir Bill, No. 70.)
TRADUCTEUR FRANÇAIS:
Robert Le Moine, Ecuyer, nommé, 94. (Voir Comité, No. 4, et Adresse, No. 12)
TRINITE', MAISON DE LA, DE QUEBEC :
•
Comptes de la, présentés par
l'Orateur, 20. (Voir Papiers Parlementaires,
Lettre E.)
TROIS-RIVIERES, MONTREAL, QUEBEC ET GASPE':— L'Orateur met devant la
Chambre un Tableau Général des Baptêmes,
Mariages et Sépultures des Disiricts de, pour les
années 1841 et 1842, 26, 79. (Voir Papiers
Parlementaires, Lettre D.)

# UNIVERSITÉ, BILL DE L', DE KING'S COL-LEGE:-

Motion pour qu'il soit permis à l'Hon. M. Draper de plaider à la Barre de l'Assemblée contre la passation du, 113. Accordée, 113. Protêts des Hon. MM. Fergusson et Irving contre la dite Motion, 113.

VIGE-CHANCELLIER, L'HONORABLE. (Voir Orateur.)

# WALKER, L'HONORABLE WILLIAM:— Présente le Writ de Sa Majesté l'appelant au Conseil Législatif, 56. Il prête le serment voulu par la loi, 57.

# WASHBURN, L'HONORABLE SIMEON:-

Proteste contre l'adoption de l'Adresse de l'Assemblée à la Reine, au sujet du Siége du Gouvernement, 80.

WELLAND, BILL POUR L'ACHAT DE PARTS DANS LE CANAL DE. (Voir Bill, No. 52.)

# WICKSTEED, WILLIAM G., ECUYER :-

Autorisé par Commission sous le Grand Sceau, à administrer le serment voulu par la loi aux Membres de la Législature, 15.

# WIDMER, L'HONORABLE CHRISTOPHER:— Présente le Writ de Sa Majesté l'appelant au

Conseil Législatif, 30. Il prête le serment voulupar la Loi, 31.

Χ.

Y.

Z.

# APPENDICE

DU

# TROISIEME VOLUME

DES

# JOURNAUX

DU

# CONSEIL LEGISLATIF.

SESSION, 1843.

# LISTE DE L'APPENDICE.

	Presente'	•	APPENDICE No. 1.	PAGE
286	Septembre,	1843	Lettre du Greffier demandant congé d'absence pendant la Session	3
"	6	۲۰	APPENDICE No. 2. Rapport du Greffier en Loi sur les Lois expirantes	3
Зе	Octobre,	۲۰	APPENDICE No. 3. Rapport du Bibliothécaire sur la Bibliothèque	4
5c	cc	"	APPENDICE No. 4. Pétition de l'Honorable J. B. Taché, reclamant un Siége dans le Conseil Législatif	4
6е	66	"	APPENDICE No. 5. Dépêche annonçant la Sanction Royale au Bill pour l'imposition d'un Droit sur le Blé Etranger	5
"	¢¢	"	APPENDICE No. 6. Dépêche en réponse à l'Adresse félicitant Sa Majesté d'avoir échappé à l'attentat à sa vie	7
"	66	44	Dépêche en réponse à l'Adresse félicitant Sa Majesté sur la naissance du Prince de Galles	7
"	<b></b>	"	Communication en réponse à l'Adresse félicitant Son Altesse Royale le Prince Albert sur la naissance du Prince de Galles	7
10e	. (6	¢¢	APPENDICE No. 7. Réponse à l'Adresse du Conseil Législatif relative à l'endroit où la Législature s'assemblera à l'avenir	8
16e		56	APPENDICE No. 8. Dépêche au sujet de l'Acte qui règle les Banques d'Épargnes, passé dans la Session de 1841	12
"	. "	"	Dépêche au sujet de certains Actes réglant le Cours Monétaire et les Banques, passés dans la Session de 1841	13
"	£6	"	Dépêche au sujet de l'Acte pour consolider les Droits de Douanes, passé dans la Session de 1841	14
"	£¢.	"	Extrait d'une Dépêche au sujet de l'Acte pour proportionner la peine à l'offense, passé dans la Session de 1842	15
18e	; <b>«</b> s	۲,	APPENDICE No. 9. Dépêche au sujet du Département des Postes	.15
31e	: <b>"</b>	• (	APPENDICE No. 10. Retour à une Adresse du Conseil Législatif au sujet du Pénitencier	16
۲6	66	"	APPENDICE No. 11. Retour à une Adresse du Conseil Législatif au sujet des Terres de la Couronne	21
2e	Décembre,	£ (	APPENDICE No. 12.  Communication transmise pas le Gouverneur Général au sujet de la résignation de certains Conseillers Exécutifs	31
7e	"	"	APPENDICE No. 13. Retour transmis par le Gouverneur Général au sujet de l'Asile Provincial des Lunatiques	34
			APPENDICE No. 14.	4.4

APPENDICE No. 1.

Lettre du Greffier, demand-ant congé d'ab-sence pour la Session.

# APPENDICE No.

(Voir le Journal, page 18.)

APPENDICE No. 1.

ettre du Gref ant congé d'ab-

Kingston, 28e Septembre, 1843.

Monsieur,

Pendant la plus grande partie de la dernière Session du Parlement Provincial, le mauvais état de ma santé m'a empêché de vaquer à mes devoirs dans la Chambre du Conseil Législatif, et la Chambre a bien voulu permettre qu'ils fussent remplis par mon Député. Je prends maintenant la liberté d'offrir à la Chambre mes plus sincères et respectueux remerciments pour la faveur qu'elle m'a accordée.

Sachant apprécier l'étendue de cette faveur, tous mes efforts ont été employés depuis à m'acquitter de mes devoirs à la satisfaction de la Chambre, mais c'est avec désappointement, A l'Honorable et avec un vif chagrin que je me vois forcé de reconnoître l'impossibilité dans laquelle je me

trouve de remplir mes devoirs, et je prie en conséquence la Chambre de me continuer la même faveur durant la présente Session. Si la Chambre veut bien m'accorder ma demande, je la prie de sanctionner la nomination que i'ai faite de deux Députés, John Fennings Taylor, Ecuyer, un des Greffiers Assistants de la Chambre, et Robert Armour, Jeune, Ecuyer, le Greffier en Loi de la Chambre.

> J'ai l'honneur d'être, Monsieur. Votre très humble et obéissant serviteur. JAMES FITZGIBBON. Gref. du Con. Légis.

L'Orateur du Conseil Législatif.

APPENDICE

Rapport du Greffier en Loi sur les Lois expirantes.

# APPENDICE No. 2.

(Voir le Journal, page 19.)

No. 2. Rapport du Greffier en Loi sur les Lois ex-

APPENDICE

A l'Honorable Conseil Législatif de la Province du Canada, assemblé en Parlement.

En obéissance à l'ordre de votre Honorable Chambre, du 13e Septembre, 1841, prescrivant qu'il sera du devoir du Greffier en Loi de cette Chambre de préparer au commencement de chaque session, pour l'information du Comité sur les Lois expirantes, une liste des Actes sur le point d'expirer, le soussigné a maintenant l'honneur de se conformer au dit ordre.

La forme de cette Liste est absolument la même que celle de la dernière session, donnant un apperçu complêt de la Législation temporaire des ci-devant Provinces du Haut et du Bas Canada, tant des lois expirées que de celles qui sont sur le point d'expirer, depuis dix années.

Le tout néanmoins humblement soumis. ROBERT ARMOUR, Jr. Greffier en Loi.

Bureau du Greffier en Loi, Conseil Législatif. 28e Septembre, 1843. APPENDICE No. 3. Rapport du Bibliothécaire sur la Bibliothèque.

#### APPENDICE No.

(Voir le Journal, page 29.)

APPENDICE No. 3. Rapport du Bibliothécaire sur la Biblio-thèque

28e Septembre, 1843.

Le Bibliothécaire a employé le temps de la vacance à faire un nouvel arrangement des livres, et à préparer un catalogue conformément aux instructions du Comité de la Bibliothèque de la dernière Session.

Il a l'honneur de déposer avec les présentes le dit catalogue sur la table de votre Honorable Chambre, dans la persuasion que toute personne pourra référer en un instant à aucun livre de la Bibliothèque qui traite d'un sujet dans lequel elle sera intéressée.

L'encan de la Bibliothèque de feu M. Fleming a eu lieu à Montréal l'automne dernier, et le Bibliothécaire ne croyant pas devoir manquer une occasion semblable d'enrichir la collection de Votre Honorable Chambre, et en même temps ne se sentant pas autorisé à complêt, l'arrangement des livres satisfaisant, entreprendre pour cet objet un voyage aus-Montréal; avec la permis-sion de l'Hono-||la dernière Session, il a l'honneur de soumetrable Orateur, il a transmis un mémoire à | tre son présent rapport. Messieurs Armour et Ramsay, dans lequel étaient marqués les prix les plus élevés

Bibliothêque, Conseil Législatif, || qu'ils pourraient donner pour les livres qu'il avait choisis, mais il est faché d'ajouter que la plus grande partie des livres les plus importants ont été achetés par d'autres personnes à des prix beaucoup plus élevés que ceux auxquels il les avait estimés. Il s'est néanmoins procuré de cet encan, deux cent trente-neuf volumes d'ouvrages utiles et intéressants, à un prix au dessous d'une piastre par volume, les frais in-

> Une liste de ces livres est ci-jointe. commencement de la dernière Session, la Bibliothèque contenait quatre mille huit cent soixante et dix huit volumes, lesquels, avec deux cent trente neuf achetés à la vente de Fleming, et de plus, soixante et deux provenant de dons et d'achats, forment en tout cinq mille cent soixante et dix-neuf volumes, en bon ordre.

En espérant que ce catalogue sera trouvé et que Votre Honorable Chambre aura la même si dispendieux que celui de se rendre à indulgence pour le Bibliothécaire que pendant

> W. AGAR ADAMSON, Bibliothécaire.

APPENDICE

Pétition de l'Hon, J. B. Taché, réclamant un siégo dans le Conseil Législatif.

#### APPENDICE No. 4.

(Voir le Journal, page 31.)

Septentrionale Général et Gouverneur en Chef dans et sur les Provinces du Canada, de la Nou-

L'Humble Pétition de Jean Baptiste Taché, de la Paroisse de St. Louis de Kamouraska, Ecuyer,

Qu'en conformité à un instrument sous le son writ de sommatien, savoir, l'instrument

A Son Excellence le Très-Honorable Sir | Seing Manuel Royal de Sa Majesté, Son Ex-CHARLES THEOPHILUS METCALFE, Bar- cellence Lord Sydenham, alors Gouverneur onnet, Chevalier Grand Croix du Très- Général de cette Province, le neuvième jour Honorable Ordre du Bain, un des Très- de Juin, mil huit cent quarante et un, a signé Honorables Conseillers Privés de Sa Ma- un instrument, sous le Grand Sceau de cette jesté, Gouverneur Général de l'Amérique Province, pour appeler le Pétitionnaire de Votre Britannique, Capitaine Excellence, au Conseil Législatif de la Province.

Que cet instrument, pour des causes inconvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick, et nues au Pétionnaire de Votre Excellence, n'a de l'Île du Prince Edouard, &c. &c. &c. | été émané et ne lui a été transmis que le sixième jour de Juin dernier, le jour qu'il a été inscrit sur les Roles.

> Qu'à l'ouverture du présent Parlement, le Expose respectueusement:-|| Pétitionnaire de Votre Excellence a présenté

No. 4. Pétition. Taché. clamant un ége dans le Conseil Légis

Pétition de l'Hon. J. B. Taché, ré-clamant un si-ége dans le Conseil Légis-

APPENDICE susdit, à l'Orateur du Conseil Législatif et a réclamé son siège comme un des Membres du blement Votre Excellence de vouloir bien dit Conseil, mais qu'il s'est alors élevé une référer la question de la vacance du siège question, savoir, s'il n'y avait pas une vacance de votre Pétitionnaire dans le Conseil Légis- Taché, ré du dit siège, occasionnée par le lapse de deux latif, au dit Conseil Législatif, pour être exclament un siégg dans le
Sessions du Parlement, depuis l'apposition du aminée et décidée par le dit Conseil, et qu'il Conseil Législatif. Sceau au dit Instrument, et par l'absence du Pétitionnaire de Votre Excellence du dit Conseil, pendant les dites Sessions.

Que votre Pétionnaire est informé qu'il ne peut être privé de son siége dans le Conseil Législatif pour aucune des matières ou choses qui peuvent avoir eu lieu avant le jour qu'il a été véritablement appelé au dit Conseil, savoir, le sixième jour de Juin susdit.

Pourquoi votre Pétitionnaire supplie hum- APPENDICE soit déclaré et adjugé que votre Pétitionnaire a droit à l'honneur et au rang d'un Membre du Conseil Législatif de cette Province comme susdit, et votre Pétitionnaire ne cessera de

J. B. TACHE'.

Kingston, 2e Octobre, 1843.

APPENDICE

Dépèche an-nonçant la Sanction Royale, au Bill des droits sur le Blé étranger.

# APPEDDICE No.

(Voir le Journal, page 33.)

APPENDICE No. 5.

Dépêche ap droits sur le Blé étranger.

(Copie.)

No. 65.

Downing Street. 18e Juillet, 1843,

Monsieur,

Je vous transmets par cette malle copie d'un Acte qui a reçu la Sanction Royale, pour admettre le Blé et la Farine de Blé produits par le Canada, dans les Ports du Royaume Uni en et comme l'interprétation qui a été mise sur le tout temps, en payant un droit nominal d'un chelin par minot (quarter) sur le Blé, et un droit proportionnel sur la Farine. J'ai à vous signifier en même temps qu'il a plù à Sa Majesté, en vertu de l'ordre ci-joint, de confirmer spécialement, et de donner force de Loi à un Bill passé par la Législature du Canada, intitulé, "Acte pour imposer un droit sur le Blé dont l'amélioration fait tant d'honneur à l'entre-" Etranger emporté en cette Province." Jusqu'à ceque l'Acte du Parlement Impérial, si haut point les ressources et l'importance de dont j'ai fait mention, eût reçu la Sanction la Province Unie. Royale, je n'ai pas cru qu'il était compatible avec mon devoir, ou avec l'entendement d'après lequel l'Acte du Canada a été passé, d'aviser Sa Majesté de sanctionner ce dernier

Je me flatte que dans le cours de la législation qui a maintenant reçu la Sanction de Sa Maiesté, la Législature Provinciale recon-

naîtra que Sa Majesté et le Parlement Impérial désirent sincèrement avancer la prospérité du Canada, et resserrer les liens qui maintenant l'unissent si heureusement à la Mère Patrie. L'admission des produits du Canada sur les marchés du Royaume-Uni, en tout temps, au taux le plus bas auquel les produits étrangers, ou même ceux des autres Colonies sont admis en tout temps, et dans toutes circonstances ne peut manquer d'avoir un heureux effet sur l'industrie agricole du Canada; mot produit, admet avec les mêmes avantages, la Farine manufacturée en Canada avec le Blé des Etats Unis, tout l'encouragement possible a été donné aux intérêts majeurs du Canada qui ont rapport aux Moulins à Farine, et aussi au commerce de transport le long des côtes de nos vastes communications par eau, prise, et qui doit infailliblement porter à un

J'ai l'honneur d'être, &c. (Signé,) STANLEY.

Le Très-Honorable

Sir C. T. Metcalfe, Baronet, G. C. B. &c. &c.

ANNO

APPENDICE No. 5.

Dépêche annoncant la Sanction Royale au Bill des droits sur le Blé étranger.

ANNO SEXTO ET SEPTIMO

## VICTORIÆ REGINÆ.

CHAP. XXIX.

Acte pour réduire les droits sur le Blé et la Farine de Blé, produits par la Province du Canada, et importés de ce pays dans le Royaume Uni.

[12e Juillet, 1843.]

ATTENDU que le douzième jour d'Octobre, mil huit cent quarante deux, il a été passé un Acte par le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative de la Province du Canada, et réservé par le Gouverneur Général à la signification du plaisir de Sa Majesté, imposant un droit de trois chelins, argent sterling de la Grande Bretagne, sur chaque minot impérial, (imperial quarter) de Blé importé dans le Canada, excepté du Royaume Uni, ou d'aucune autres des possessions de Sa Majesté, et semé et récolté en iceux: Et attendu qu'il est dit dans le dit Acte qu'il a été passé dans la ferme croyance et l'attente, que lorsqu'il aurait été imposé un droit sur le Blé étranger importé dans la Province, Sa Majesté recommanderait gracieusement à la Législature Impériale l'abrogation ou la réduction des droits sur le Blé et la Farine de Blé importé du Canada dans le Royaume Uni: Et attendu qu'en considération du droit ainsi imposé par le dit Acte de la Législature du Canada, il est expédient, s'il plaît à Sa Majesté de sanctionner le dit Acte, que les droits imposés par un Acte fait et passé dans la dernière Session du Parlement intitulé, " Acte pour amender les 5 et 6 Victoria, lois relatives à l'importation des chapitre 14. " Céréales," sur le Blé et la Farine de Blé produits par et importés de la Province du Canada, pour la consommation du Royaume Uni, soient réduits tel que ci-après mentionné: Qu'il soit donc statué par la Très-Excellente Majesté de la Reine, par et de l'avis et consentement des Lords Spirituels et Temporels, et des Communes, assemblés en ce

présent Parlement, et par l'autorité d'iceux, APPENDICE

Que depuis et après le dixième Droits qui seront prólevés après le dix Octobre, jour d'Octobre, mil huit cent quarante trois, et à compter de ce Sanction Royale au Bill des temps, pendant toute la durée du droits sur le 1843.

Dépêche an-

droit ainsi imposé par le dit Acte de la Législature du Canada, comme susdit, il sera prélevé et payé sur tout Blé et Farine de Blé produits par la dite Province du Canada qui seront importés de ce pays, dans le Royaume Uni, après le dit dixième jour d'Octobre, et entrés pour sa consommation, (les dits articles étant chargés et importés avec les déclarations et certificats voulus à cet égard par le dit Acte passé dans la dite dernière Session du Parlement,) au lieu des droits frappés sur iceux par le dit Acte du Parlement, les droits suivants, savoir:-

Pour chaque minot, (Quarter) du dit Blé, un chelin, et ainsi en proportion pour une moindre quantité.

Pour chaque Quart contenant cent quatrevingt seize livres de la dite Farine de Blé, un droit d'un montant égal au droit qui serait par le présent payable sur trente-huit gallons et demi de Blé, et ainsi en proportion pour une moindre quantité.

Et les dits droits imposés par le présent seront prélevés, collectés, payés et appliqués de la même manière, à tous égards que s'ils avaient été imposés par le dit Acte du Parlement: Pourvu toujours, que rien de contenu dans le présent Acte n'abrogera, diminuera, ou changera les droits payables en vertu du dit Acte du Parlement sur le Blé ou la Farine de Blé. produits par le Canada, qui seront importés dans le Royaume Uni avant le dit dixième jour d'Octobre, mil huit cent quarante-trois, quand même ils ne seraient sortis du magasin ou d'ailleurs pour la consommation du pays qu'après ce jour là.

II. Et qu'il soit statué, que cet Acte pourra être amendé ou abrogé par aucun Cet Acte pourra autre Acte passé dans la présente Session du Parlement.

APPENDICE

Dépêch réponse à l'A-dresse de Félicitation à Sa Majesté, sur la naissance du Prince de GalAPPENDICE No. 6.

(Voir le Journal, page 33.)

APPENDICE No. 6.

APPENDICE

No. 6.

citation & Son

(Copie.) No. 270.

> Downing Street, 7e Novembre, 1842.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre Dépêche, No. 216, du 12e Octobre, transmettant des Adresses à Sa Majesté, et au Prince Albert, du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée de la Province du Canada, sur la naissance du Prince de Galles, et le bonheur que Sa Majesté a eu d'échapper à l'attentat à sa vie.

J'ai ordre de Sa Majesté de vous enjoindre de faire part aux corps Législatifs des sentiments que Sa Majesté entretient de leur loyauté et affection.

Les Adresses au Prince Albert seront transmises à l'Officier auquel il appartient de la maison de Son Altesse Royale.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(Signé,) STANLEY.

Le Très-Honorable Sir Charles Bagot, G. C. B.

APPENDICE (Copie.)

mettant la communication en réponse à l'A-dresse de félicitation au MONSIEUR, Prince Albert, sur la naissance du Prince de Galles.

No. 286.

Downing Street, 28e Novembre, 1842.

Référant à ma Dépêche, No. 270, du 7e courant, j'ai l'honneur de vous transmettre les réponses ci-jointes aux Adresses au Prince Albert, de la part du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée de la Province du Canada, à l'occasion de la naissance du Prince de Galles.

J'ai ordre de vous enjoindre de les remettre sur la nais-respectivement à l'Orateur du Conseil et à de Galles. l'Orateur de le Chambre d'Assemblée.

J'ai, &c. &c.

(Signé,) STANLEY.

Le Très-Honorable Sir Charles Bagot, G. C. B.

> Walmer Castle. 14e Novembre, 1842.

Monsieur,

J'ai ordre de Son Altesse Royale le Prince de Son Altesse Royale le Prince naissance du Albert, de remercier le Conseil Législatif de la Prince de Gal-Province du Canada, pour son Adresse de felicitation sur l'heureux évenement de la naissance de Son Altesse Royale le Prince de Galles.

> J'ai l'honneur d'être, Monsieur. Votre très-obéissant serviteur,

> > G. E. Anson.

L'Honorable Orateur, &c. &c. &c.

APPENDICE

APPENDICE No. 7.

Réponse à l'Adresse du Conseil Législatif, au sujet du Siége du Gouvernement.

## APPENDICE No. 7.

(Voir le Journal, page 38.)

APPENDICE No. 7.

Réponse à l'Adresse du Conseil Législatif, au sujet du Siége du Gouvernement.

(Copie.)

A Son Excellence le Très-Honorable Sir Charles Bagot, G. C. B. Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, &c. &c. &c.

Rapport d'un Comité du Conseil Exécutif.

Présents:—L'Honorable M. Sullivan, au Fauteuil, M. Dunn, M. Daly, M. Harrison, M. Killaly, M. Hincks, M. Lafontaine M. Baldwin, et M. Morin: M. Aylwin et Small étant absens pour affaires publiques.

## QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

L'importante question de la localité du Siége du Gouvernement Provincial du Canada, sur laquelle Votre Excellence est appelée par le Secrétaire d'Etat pour les Colonies, à former une opinion, avec l'aide du Conseil Exécutif, a occupé l'attention sérieuse du Comité de tout le Conseil; et le Comité, vivement pénétré des difficultés qui accompagnent la discussion d'un tel sujet, et sentant l'impossibilité de concilier les intérêts sectionnaires en faveur de la décision qui pourrait être donnée, offre respectueusement son avis, résultat d'une grave délibération de sa part; -- et quoique peu en harmonie avec les premières impressions laissées sur l'esprit du ci-devant Gouverneur Général, ou avec la politique qui a placé le Siége de la Législature à Kingston, et transporté les Bureaux Publics dans cette Ville, le Comité n'en croit pas moins que son avis tendra puissamment à promouvoir le bien-être général, et rencontrera l'assentiment général des habitants de la Province.

Comme on devait naturellement s'y attendre, les opinions populaires qui ont été le plus fortement exprimées à cet égard, découlent ouvertement des prétentions que les habitants de certaines localités, ont à posséder le Siége du Gouvernement dans leur propre Cité ou les environs; ou prennent leur source dans des

intérêts pécuniaires présentés sous l'apparence de l'intérêt public et général. Ainsi, par exemple, les citoyens des anciennes Capitales du Haut et du Bas Canada, se plaignent de la dépréciation de la valeur des propriétés, dépréciation causée, selon eux, par le déplacement du Siége du Gouvernement. Les habitants de Kingston font une pareille réclamation, fondée sur ce qu'ils ont dernièrement employé des capitaux pour acheter des terrains et construire des édifices, dans l'espoir qu'ils avaient formé que Kingston demeurerait permanemment la Capitale. A l'égard de Québec, on prétend que sa grande force sous le point de vue militaire, et les bâtimens qu'elle possède dans son sein pour l'usage de la Législature, doivent lui assurer la préférence, par des simples considérations de sécurité et d'économie. L'existence d'Edifices Publics à Toronto,l'accroissement rapide de la population,—et la richesse de cette Cité et des Districts voisins, sont présentés comme autant de motifs d'économie et de convenance publiques, qui devront par la suite militer en sa faveur. D'un autre côté, la position centrale de Kingston, ses moyens de défense, et les dépenses qu'on y a faites dernièrement par autorisation de Lord Sydenham pour acheter des terrains pour la construction d'Edifices Publics, sont offerts comme des motifs, qui non-seulement doivent engager à faire de Kingston la Capitale de la Province, mais qui lient en quelque sorte le Gouvernement de Sa Majesté à réaliser les espérances que les Actes du Gouvernement ont fait naître. Puis en faveur de Bytown,—on donne sa position intérieure sur la rivière limitrophe entre les ci-devant Provinces, et à l'embouchure du Grand Canal Militaire du Rideau, comme des considérations qui lui donnent le pas sur toutes les autres places, vu qu'elle est comparativement à l'abri des atteintes de l'ennemi en cas de guerre, et également centrale pour les Hauts et les Bas Canadiens.

Le Comité regarde le choix d'une localité pour le Siége du Gouvernement et de la Législature, comme d'une trop grande importance au public en général, pour donner beaucoup d'attention

Réponse à l'Adresse du Con-seil Législatif, au sujet du Si-ége du Gouvernement.

APPENDICE tention aux intérêts sectionnaires des habitants qui demandent que ce choix tombe de préférence sur leur propre ville. Ce que l'on doit principalement considérer, c'est la convenance et l'utilité de la société en général; et l'on peut dire que c'est là l'unique objet que l'on doit avoir en vue dans le choix d'une Capitale pour un Pays comme le Canada, où il n'a pas encore été créé d'intérêts sectionnaires assez importants pour mériter qu'on s'y arrête, sous le point de vue national. Le déplacement d'un Gouvernement, est sans contredit une grande calamité pour les possesseurs de propriétés dans les places auxquelles il a été enlevé; et des changemens de cette nature ne devraient jamais être faits avec légèreté : mais cela même ne sert qu'à imposer au Gouvernement le devoir impérieux de faire son choix avec le plus grand soin, et de placer, aussitôt possible, la Capitale dans un endroit d'où il ne sera plus nécessaire de la déplacer par suite de l'état futur du pays. Continuer pendant quelque temps le Siége du Gouvernement dans un lieu qui a été injudicieusement choisi, c'est exposer cette place par la suite, au malheur certain de se le voir enlever à une époque où des intérêts bien plus graves se trouveront compromis; c'est pourquoi, quoique le Gouvernement doive éviter, autant que possible de changer la localité d'une Capitale, il ne peut néanmoins atteindre un but aussi désirable qu'en fesant un choix convenable, non pas en vue d'intérêts temporaires et de localité, mais en vue de l'utilité générale et d'intérêts permanents.

> L'Union des Provinces du Canada réunit en une seule Législature, et dans une seule Cité, les personnes chargées de surveiller les affaires publiques d'un peuple épars sur une vaste étendue de pays, et qui diffère par la langue, les lois et des intérêts sectionnaires divers. Elle fait aussi affluer vers le Siége du Gouvernement Provincial, un concours continuel de personnes qui viennent solliciter pour des affaires publiques ou privées. Obliger ces personnes à se rendre dans aucune section de la Province, qui, par sa position, placerait les Législateurs et Solliciteurs de l'autre section, loin de tout ce qui se rattache à leur propre race et à leur pays, et loin de ceux dont ils représentent les intérêts, et dont il est essentiel pour eux de posséder la confiance,ce serait, dans l'opinion du Comité du Conseil, créer une source continuelle de mécontentement, et faire naître dans l'esprit de ces

gens, la pensée de l'exil et du délaissement, APPENDICE No. 7. qu'aucune raison ne pourrait dissiper, aucun L'existence d'un Réponse à l'Aavantage contrebalancer. sentiment semblable est à peu-près inévitable, seil Législatif, si l'on résléchit que la Capitale du Canada au sujet du Side du Goudevra toujours être à une grande distance des veraement. extrémités de la Province, et que ceux qui sont éloignés du théâtre des délibérations de la Législature, et de l'action exécutive, s'imagineront toujours qu'on traite légèrement ou avec mépris, leurs intérêts et leurs opinions; mais ce mécontentement devra s'aggraver bien d'avantage, si la législation a lieu dans une localité où la langue, les lois ou les mœurs d'une grande partie de la société, ne sont pas connues; où l'on ne peut observer l'état actuel et les besoins de cette partie de la population; et où l'on ne peut les connaître que par des avancés qui peuvent être niés et contestés. Si l'on ne pouvait trouver une localité commune qui mettrait à peu-près les deux partis sur un pied d'égalité, cela opposerait un grand obstacle au succès de l'Union; car le Comité pense que l'un ou l'autre parti serait toujours mécontent, et éprouverait toujours un sentiment d'injustice et d'oppression, très injurieux pour le Gouvernement et nuisible à la tranquillité de la Province. L'objet du Comité a donc été de trouver la place qui soulèverait le moins de plaintes, et il pense que cet objet doit l'emporter sur tous les autres.

Québec, à la vérité, a ses fortifications; c'est le grand entrepôt du commerce des bois auquel une partie des habitants du Haut Canada est intéressée. Il possède dans son sein une Maison de Parlement qui pourrait servir temporairement aux Séances de la Législature, et dont partie pourrait servir à la même destination par la suite; et son climat ne diffère pas essentiellement de celui des autres parties de la Province. Mais son éloignement du Haut Canada,—l'absence de relations commerciales continues avec la Province Supérieure, excepté pour une branche de commerce,-le peu de rapports personnels entre les habitants et ceux de la partie Ouest de la Colonie, sont des obstacles graves qui s'opposent, dans l'opinion du Comité, au choix de cette ville comme Siége du Gouvernement. Les Hauts-Canadiens qui ont affaire au Gouvernement, ou sont engagés dans quelques transactions publiques, se trouveraient dans la nécessité de se transporter loin de leur pays, dans une ville où tout leur paraitrait étrange; et l'éloignement

APPENDICE No. 7.

Réponse à l'Addresse du Conseil Législatif, au sujet du Siége du Gouvernement.

même et les frais de transport hors de leur section de la Province, leur sembleraient un fardeau Toronto est un ville florissante et qui inutile. s'accroit rapidement; elle est située dans un pays fertile, et possède derrière elle une grande étendue de terres habitées ou en voie de l'être; mais elle a peu d'intérêts communs avec la Province inférieure, si ce n'est comme place par où doit s'écouler son commerce. Elle est encore moins connue des Bas Canadiens, que Québec ne l'est des habitans du Haut Canada; et son éloignement du Bas Canada, entraînerait constamment des inconvéniens trop graves pour en faire permanemment la Capitale. Kingston, il est vrai, possède une position plus centrale; mais son importance, excepté comme Poste Militaire, dépend en grande partie du Commerce de transport; le pays qui l'entoure n'étant pas grandement susceptible d'améliorations, ses progrès n'ont pas été rapides, quoiqu'elle soit une des plus anciennes Villes de la Province, et ait l'avantage de posséder de grands Etablissemens pour la Marine et l'Armée. La présence du Gouvernement a produit des améliorations qui devront néanmoins se borner aux besoins de la population que cette circonstance y a fait affluer. Elle est voisine de la Frontière Américaine, et reçoit plusieurs de ses approvisionnemens des Etats Unis; et l'habitant du Bas Canada se trouve tout aussi étranger dans cette Cité que dans toute autre partie du Canada; d'ailleurs, à l'exception de ses propres habitants, et des Campagnes voisines, on ne voit pas qu'il y ait un nombre considérable d'habitans du Haut Canada, qui y aient aucun intérêt. Il n'est donc pas surprenant, quand la question a été agitée dans les deux dernières Sessions de l'Assemblée Législative, qu'une grande majorité des membres se soit déclarée formellement contre Kingston. On peut dire de Bytown, que cette ville est comparativement à l'abri de toute attaque à l'intérieur; que quand les Contrées qu'arrose l'Ottawa seront établies, elle promet de grandir en importance; et qu'elle est située sur les Frontières de la Province. Mais sa position offre des inconvéniens pour les Hauts et Bas Canadiens; elle n'est à la portée ni des uns ni des autres ; et, présentant des désavantages qui seraient également sentis dans les deux Sections de la Province, il est probable que toutes deux se réuniraient en un sentiment commun, qui ne serait pas en sa faveur.

Le Gouvernement Français, lors de l'éta-

blissement de la Colonie, choisit l'Île de Mont- APPENDICE réal pour le site d'une grande Ville. En faisant ce choix, et en désignant Montréal Réponse à l'Acomme une future Cité, il n'a pas été nécesseil Législatif,
au sujet du Sisaire aux officiers de cette nation de faire usage ége du Gou-de cette sagassité, ni de dicernement qu'ils ont montré en choisissant leurs positions, soit civiles ou militaires, le long des bords du Saint Laurent, et du Mississipi, dans un pays couvert de Forêts. Ni la découverte de localités prétendant être situées aussi favorablement, ni le développement des vastes ressources des derniers tems, ni les progrès de la navigation des canaux, ni même la découverte et l'application de la vapeur qui en d'autres cas ont démenti les calculs des plus sages et des plus profonds des anciens politiques, n'ont opéré de changements dans la perspective de l'importance de Montréal; au contraire ils ont confirmé et outrepassé les prévisions de sa grandeur future. Situé à la tête de la navigation de la mer, et au pied de la navigation fluviale et des canaux non seulement du Canada, mais du Nord-Ouest de l'Amérique, Montréal est depuis longtemps la Capitale Commerciale de la Province, et court une grande chance de devenir le marché d'une grande portion des vastes contrées du Nord-Ouest des Etats Unis de l'Amérique; cette ville est non seulement le lieu par où se fait le commerce du pays, mais elle est l'entrepôt et la place d'échange de ce commerce, et conséquemment le centre, sans comparaison des richesses du Canada, richesses qui ne proviennent point d'une source partielle ou changeante, mais qui y affiuent tant de l'Atlantique que des lacs reculés de l'ouest, et même des eaux, dont l'entrée naturelle est à la Nouvelle Orléans, mais que, par le moyen des canaux, l'on a mises en communication avec les lacs du Canada, à la cité favorisée duquel elles portent leurs contributions. Des navires de l'océan et des bâtimens de l'intérieur reposent ensemble dans le port de Montréal, et des hommes venant de toutes les directions s'y rencontrent dans le cours ordinaire des affaires. Cette ville n'a point d'intérêt dans les jalousies sectionnaires des différentes localités de l'ouest du pays; mais il est impossible d'imaginer une amélioration dans cette section qui ne lui profite, tandis que, d'un autre côté, les habitants du Haut Canada, prenant peu de part aux affaires des autres parties du Bas Canada, ont de grands intérêts à Montréal, parceque cette Cité

APPENDICE No. 7.

Réponse à l'A

Cité est leur port de mer et leur marché. Elle tient essentiellement aux deux Provinces, et chacune d'elles y a un intérêt; elle est de plus dessedu Con- aussi bien connue des nabitante de la section dans laseil Législatif, Supérieure que de ceux de la section dans laau sujet du SiElle est de toutes aussi bien connue des habitants de la Province ége du Gou- quelle elle se trouve située. Elle est de toutes les autres, celle où l'on peut étudier le mieux la situation statistique et politique de tout le Canada, et où la législation court moins de risque d'être partiale, et l'intérêt d'une portion quelconque du peuple de la Province, négligé ou dédaigné. Il n'y a pas de preuve plus concluante de l'exactitude de ces opinions, que la demande que les habitants de l'ouest du pays, ont faite de la Cité de Montréal longtems avant l'Union, donnant pour raison qu'elle avait été créée par les produits de leur industrie, et alimentée par leur commerce, et qu'ils étaient privés des ressources que fournissent les richesses de cette Cité, parcequ'elle formait partie d'une autre Province. Il n'y a pas de doute que les habitants du Bas Canada ont vu d'un mauvais œil cette proposition à laquelle ils se sont opposés, de démembrer leur pays et de leur enlever leur principale ville; et certainement que la contestation au sujet d'un lieu où les deux Provinces prétendaient avoir un intérêt, qui était aussi grand que manifeste, intérêt que ne possède aucune autre localité, devrait être une preuve concluante en faveur du lieu contesté lorsque l'on demande où sera la Capitale de ces deux Provinces aujourd'hui réunies, alors concurrentes. Il parait presqu'indubitable au Comité du Conseil que la Capitale des Provinces unies devrait être placée dans un lieu où les habitants du Haut Canada puissent efficacement surveiller les affaires de leur commerce maritime et extérieur, et ceux du Bas Canada, étudier et contrôler la régie intérieure des communications dont ils partagent la dépense, et s'attendent à partager aussi les avantages. Il n'y a point de doute que Montréal possède ces avantages. Il parait également évident au Comité, que cette ville fournirait au Gouvernement qui y serait fixé, des facilités supérieures à toutes celles que pourraient offrir les villes rivales qui prétendent au choix du Gouvernement pour constater minutieusement et constamment ce qui est avantageux pour toute la société, et qu'elle est la véritable tendance de l'opinion publique. Tous les avantages qui découlent de la réunion de l'intérêt commun et universel dans un seul endroit, se trouvent, dans l'opinion du Comité, exister plus à Montréal, que

dans la plupart des villes Capitales. Et en APPENDICE conséquence, il se croit obligé, sans donner beaucoup de poids aux prétentions locales ni Réponse à l'Adresse du Conaux vœux que font naturellement les deux sections de la Province de posséder la prépondétie du Siège du Gourance politique, d'aviser respectueusement Votre Excellence de recommander à la Reine de choisir Montréal pour être la Capitale Ca-

nadienne de Sa Majesté.

Le Comité prend en outre la liberté de suggérer que, quoiqu'il appartienne à Sa Majesté: de déclarer sa gracieuse intention à cet égard, le choix qu'elle fera de quelque lieu que ce soit pour le Siège du Gouvernement, entraînera des dépenses considérables qui devront être votées par la Législature, et il n'a aucun doute qu'il serait satisfaisant pour Sa Majesté, comme pour Votre Excellence et le Conseil, de voir le Parlement Provincial accorder et supporter ces dépenses nécessaires avec plaisir et cordialement. Et ce Comité n'a pas besoin de dire combien il serait pénible pour lui, de voir s'élever sur ce point, une différence d'opinion sérieuse. Les procédés des deux dernières Sessions du Parlement indiqueraient, suivant lui, des difficultés de cette nature, et telles qu'il serait presqu'inutile de demander au Parlement de voter cette dépense, si Kingston continuait d'être la Capitale; ou si, aucune des villes qui ont demandé à le devenir, était choisie par le Gouvernement; et il est d'opinion que, quoique les citoyens de Montréal paraissent prendre peu d'intérêt à cette question dont la décision pourrait les affecter personnellement, et quoiqu'en effet cette Cité a tant d'autres ressources que cela explique l'indifférence que montrent ses habitants pour l'acquisition, par leur Ville, du titre de Capitale Politique, cependant les avantages qui en résulteraient pour le public en général, paraissent si évidens, et il est si facile de défendre les objets généraux en vue dans ce choix, qu'il a le plus vif espoir que la Législature concourra dans sa décision, et que par là seront évitées

les difficultés que ferait naître probablement

un choix contraire. Le Comité du Conseil

suggère respectueusement que, quelque soit le

lieu qu'il plaise à Sa Majesté de choisir, les

intérêts individuels souffriront et continueront

de souffrir tant qu'il n'aura pas été adopté de

décision finale sur ce point. Cette question

agite ou laisse flotter plus ou moins l'esprit

public dans l'incertitude, de manière à faire

tort aux autres matières politiques. Une fois

APPENDICE que la Capitale de la Province aura été définitivement choisie, les mauvaises passions s'é-Réponse à l'A-dresse du Con-seil Législatii, reprendront leur place, Les avantages de l'in-au sujet du Si-tention de Sa Majesté, seront compris et reége du Cou-tention de Sa Majesté seront compris et retenus d'autant plus vite qu'elle sera mise a exécution plutôt. S'il plait à Votre Excellence d'agréer les recommandations du Comité, et si Sa Majesté est avisée de concourir dans le choix de Montréal pour la Capitale, le Comité pense que les facilités qui se trouvent dans cette Cité et les commodités qu'offrent son étendue et sa position, ainsi que la possession de propriétés publiques qui sont en disponibilité pour l'usage du Gouvernement, pourront permetre de l'y transférer dans un très court délai.

> La nécessité urgente d'une décision immédiate, et de son exécution le plutôt possible, devient encore plus évidente par le besoin d'argent où l'on va se trouver prochainement pour payer le loyer des bâtimens employés pour les usages publics et celui de l'Hôtel du Gouvernement. Une demande de fonds faite au Parlement pour couvrir cette dépense, amènerait la discussion de la question du Siége du Gouvernement sous la forme la plus embarrassante. Les bâtimens occupés par les Officiers Publics et par le Parlement à Kingston sont absolument impropres aux destinations qu'on leur a données temporairement. Les Membres de la Législature ont été assujetis aux plus grands inconvéniens faute d'un édifice convenable pour leurs Sessions, et les facilités qu'on trouve à Montréal pour bâtir, et la grande modicité des constructions, lui donnent, sous le rapport économique, des avan-

tages qui feraient plus que contrebalancer la APPENDICE valeur des édifices publics que possèdent Québcc et Toronto. Réponse à l'Adresse du Con-seil Législatif, au sujet du Si-

Le tout est respectueusement soumis.

Par ordre,

(Signé) R. B. SULLIVAN.

Président.

ége du Gou-vernement.

Certifié,

E. PARENT. G. C. E.

Salle du Conseil, Kingston, 16e Mars, 1843.

(Copic.)

Mr. Harrison, comme Membre du Conseil Exécutif du Canada, présent le 16e du présent mois, à un Comité du Conseil, où une minute fut adoptée, par laquelle le Comité recommandait de transférer le Siége du Gouvernement du Canada, de Kingston à Montréal. croit de son devoir de communiquer à Son Excellence le Gouverneur Général, qu'il n'a pas concouru dans la minute du Conseil ci-dessus mentionnée.

Désireux d'éviter toute cause possible d'embarras, et convaincu que toutes les raisons politiques, sous quelque face que l'on puisse envisager la question, sont complètement épuisées, M. Harrison n'entrera dans aucun exposé des raisonnemens qui l'ont conduit à la conclusion qu'il a adoptée, et en conséquence il se borne à transmettre cette communication à Son Excellence.

Kingston, 20e Mars, 1843.

APPE NDICE

Dépêche au sujet de l'Acte des Banques d'Epargnes.

#### APPENDICE No. 8.

(Voir le Journal, page 47.)

attention aux observations suivantes sur ce sujet.

Cet Acte, comme celui qui règle les Banques d'Epargnes en ce Pays, expose dans son Préambule, qu'il est expédient de protéger des Institutions établies pour garder dans un lieu de sûreté, et augmenter les Petites Epargnes appartenant aux classes industrieuses des sujets de Sa Majesté; mais il n'y a aucun mon-

(Copie.) No. 66.

> Downing Street, 11e Février, 1842.

Monsieur,

J'ai eu sous ma considération un Acte passé par la Législature du Canada, pendant sa dernière Session, pour régler les Banques d'Epargnes de la Province, et je désire attirer votre

tant

APPENDICE

Dépèche au sujet de l'Acte des Banques d'Epargnes.

Dépêche au sujet de l'Acte des Banques d'Epargnes.

APPENDICE tant limité, soit à l'égard de la somme annuelle qui pourra être souscrite (lequel est limité dans ce pays à £30 par année) ou à l'égard de la somme totale qui pourra être déposée (laquelle est limitée dans ce pays à £150); mais dans la douzième clause, il est statué, " que " les Syndics ne recevront en dépôt pour " l'usage et avantage des dépositeurs, une " somme audessus de £500 à la fois, du même " dépositeur, si ce n'est d'une Corporation " Religieuse ou Charitable," de manière qu'en vertu de cette clause, une personne pourrait déposer des milliers de louis, pourvu qu'elle

> La manière dont les Syndics pourront déposer d'après la neuvième clause, est incorrecte, en ce qu'elle ne limite pas ces dépôts à la garantie du Gouvernement de la Province.

ne payât que £500 à la fois.

L'Acte ne limite en aucune manière le taux de l'intérêt payable aux dépositeurs (comme c'est le cas en Angleterre) quoi qu'il pourvoit que le surplus des profits pourra être employé, sous certaines restrictions, à des objets de charité.

D'après cet Acte, ces Institutions sont placées sous la régie d'un Trésorier, de Syndics etDirecteurs, qui agiront GRATUITEMENT; mais il pourvoit qu'avant d'entrer en charge, chacun d'eux prêtera serment d'en remplir fidèlement les devoirs.

Cette disposition est tout-à-fait inusitée et incorrecte, aussi bien qu'une clause subséquente qui oblige le Trésorier, les Syndics et les Directeurs, ou la pluralité d'entre eux, de faire serment de la fidelité de leurs comptes annuels.

L'Acte, dans son état actuel, ne parait pas calculé à parvenir à mettre à effet l'établissement des Banques d'Epargnes, telles qu'elles existent en ce pays; les dispositions en étant beaucoup plus applicables à une Compagnie de Dépôt à fonds communs, et quoi qu'en rédigeant cet Acte on a certainement eu recours aux Actes qui règlent les Banques d'Epargnes en ce pays, néanmoins l'esprit et intention de ces Actes paraissent avoir été perdus de vue, et plusieurs clauses importantes omises.

Je sais que beaucoup dépend de la manière dont les règles et règlements en seront rédigés, mais je suis néanmoins d'opinion, que dans sa forme actuelle, cet Acte n'est pas calculé à établir des Banques d'Epargnes dans la Province, sur une base solide.

Je vous prie en conséquence d'inviter la Législature à prendre en considération les ob-

jections ci-dessus, et la décision de Sa Ma- APPENDICE jesté relativement à cet Acte, sera suspendue jusqu'à ce que le résultat de ses déliberations sujet de l'Acte des Banques

J'ai l'honneur d'être, &c.

(Signé) STANLEY.

(Voir Journal, page 47.)

(Copie.)

No. 103.

Downing Street, 22e Mars, 1842,

MONSIEUR.

Dans ma Dépêche en date de ce jour, je vous transmets deux ordres de Sa Majesté en ' Conseil, du 11e du courant, confirmant divers sujet de Actes et Bills réservés, passés par la Législa-giant le cours ture du Canada pendant sa dernière Session. monetaire les Banques.

Quoique le Gouvernement de Sa Majesté ait consenti à confirmer les divers Bills des Banques, il ne l'a pas fait sans quelqu'hésitation, attendu que ces Bills, et particulièrement celui pour l'incorporation de la Banque de Niagara, contiennent des dispositions, surtout relativement à l'émission de petits billets audessous de la valeur de £1, en contravention directe aux règlements établis par le Gouvernement de Sa Majesté, à l'égard des dispositions législatives pour l'incorporation des Compagnies de Banquiers dans les Colonies.

Néanmoins, comme il parait que le principe de ces Bills a subi une investigation particulière de la part du ci-devant Gouverneur Général, Lord Sydenham, et des Membres des diverses branches de la Législature, et que Lord Sydenham, quoi que connaissant trèsbien les règlements en question, a exprimé, malgré cela, son intention de recommander fortement ces Bills à la sanction de Sa Majesté; et considérant aussi que le refus de les confirmer, dans l'état actuel de la Province, pourrait causer un grand embarras, le Gouvernement de Sa Majesté, a cru qu'il vaudrait mieux qu'ils recussent la Sanction Royale. Le Gouvernement de Sa Majesté a adopté cette détermination d'autant plus volontiers, qu'il a observé dans chacun de ces Actes projettés que la Législature Coloniale s'est réservée le droit de faire tels règlements relative-

ment

APPENDICE ment à l'émission et circulation de Billets Promissoires par ces Banques, ou par d'au-Dépêche au tres établissements semblables, qui seront dans sujet de cer-tains Actes ré- la suite jugés convenables; et il serait bien glant le cours monétaire, et plus satisfaisant, que les inconvénients qui les Banques. semblent devoir résulter, si la circulation de ces billets est continuée, fussent prévenus par l'interposition de la Législature Coloniale, que par la réjection immédiate d'Actes auxquels la sanction de la Législature du Canada, et du Gouverneur Général a été donnée, après une entière considération du sujet.

> J'ai néanmoins à appeler votre attention à l'importance que le Gouvernement de Sa Majesté attache à la réduction prochaine de la circulation de ces petits billets, qui se trouve encouragée par les Actes en question; et je me flatte que la Législature du Canada s'occupera, sans perdre de temps, à réviser cette partie des lois relatives aux Banques en cette Province, et assurer au peuple Canadien l'avantage de la circulation des espèces qui ne peut avoir lieu, lorsque de pareils billets sont en circulation.

> Le Bill des Monnaies a aussi reçu la sanction Royale, mais je dois appeler votre attention à une erreur de conséquence (qui peut s'être glissée dans la copie du Bill) dans le poids assigné à l'Aigle d'Or des Etats Unis, mentionné dans le Bill actuel comme étant de dix-huit gros, dix-huit grains Troie.

> Il est assez probable qu'il pourra s'élever des inconvénients à la circulation du penny, et des autres fractions actuellement en circulation du penny, demi-penny et farthing anglais, conjointement avec les espèces Britanniques d'or et d'argent, dont elles constituent les subdivisions ordinaires; dans ce cas, néanmoins le Gouvernement de Sa Majesté serait disposé à faire frapper une monnaie de cuivre particulière pour l'usage de la Province.

J'ai, &c. (Signé,) STANLEY.

(Voir Journal, page 47.)

APPENDICE No. 8. (Copie.)

Dépêche au sujet de l'Acte relatif aux droits des DouNo. 137.

Downing Street, 30e Avril, 1842.

Monsieur,

Relativement à ma Dépêche du 30e Avril, transmettant deux ordres de Sa Majesté en Conseil du 27e du courant, confirmant et laissant en opération certains Actes de la dernière Session de la Législature du Canada, je vous prie de faire attention aux remarques suivantes à l'égard de l'Acte pour abroger certains APPENDICE Actes y mentionnés, et pour "consolider les " lois qui ont rapport aux droits Provinciaux " lois qui ont rapport aux droits Provinciaux Dépêche aux " à être prélevés sur les biens, effets et mar-relatif aux Droits des Dou-

" chandises importés en cette Province."

Quoique Sa Majesté ait été avisée de laisser cet Acte en opération, le Gouvernement de Sa Majesté doute beaucoup de la saine politique de laisser un droit aussi exorbitant sur le Thé, et le Vin de Madère, imposé par cet Acte. Un droit de 3d par livre sur le Thé, encouragera probablement à un tel point l'introduction illicite de cet article dans le Canada des Etats Unis, qui affectera aussitôt le Revenu, et découragera l'importation du Thé dans les vaisseaux Britanniques.

Il ne parait y avoir aucune raison suffisante pour placer le vin de Madère dans une position moins favorable, que les vins des autres pays, en l'assujétissant à des droits plus élevés. Je ne puis non plus m'empècher d'observer que l'imposition par la Législature d'une Colonie, d'un droit distinct, contre les produits d'un pays en particulier, est sujette à de grandes objections, et tend à embarrasser les relations des la Mère Patrie, avec ce Pays Etranger.

On peut aussi s'attendre à voir s'élever des difficultés au sujet de l'Echelle des droits sur les liqueurs fortes, en vertu de cet Acte, lorsqu'ils se trouveront confondus avec les droits imposés par l'Acte des possessions et l'Acte Impérial de la 14e, Geo. III., Chap.—et des instructions très correctes seront en conséquence requises des Officiers de Douanes, employés à percevoir le Revenu Impérial et Colonial, afin de pouvoir définir le montant qui peut légalement être perçu, en vertu de ces différents Actes, non seulement sur les liqueurs fortes, mais aussi sur d'autres articles, principalement les Vins, les Sucres purifiés, la Melasse et les Sirops.

Prenant néanmoins en considération les inconvénients et le mécontentement qui s'éleveraient en Canada, si ce Bill n'était pas sanctionné, et que des changements dans les droits Impériaux payables sur les articles importés dans les possessions Britanniques de l'Amérique sont maintenant soumis à la considération du Parlement qui obligeront nécessairement, s'ils sont adoptés la Législature Provinciale, a rémodeler l'échelle actuelle des droits, le Gouvernement de Sa Majesté s'est trouvé justifié à demander que cet Acte soit laissé en opération.

J'ai l'honneur d'être, &c. (Signé) STANLEY.

" sant l'espérance.

APPENDICE No. 8.

Extrait d'une Dépêche au sujet de l'Acte pour proporti-onner le châ-timent à l'offense, passé dans la Session de 1842

(Voir le Journal, Page 47.)

Extrait d'une Dépêche du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté à Son Excellence le Gouverneur Géneral, datée,

> Downing Street. 3e Avril, 1843.

No. 15.

" L'Acte pour mieux proportionner le châ-" timent à l'offense en certains cas, (coté " parmi les Records de ce Bureau sous le " No. 108,) substitue à la déportation, un " emprisonnement d'égale durée dans le Péni-" tencier: de manière qu'en certains cas " l'emprisonnement pour la vie sera infligé, " quoique ce soit une punition inconnue dans " les Lois d'Angleterre. De là il résultera " de Sa Majesté sur le No. 108, sera différée " aussi que les emprisonnements pour un long

" terme d'années arriveront fréquemment. APPENDICE " Mais entre l'emprisonnement pour une " grande partie de la vie d'un homme et la Extrait d'une " déportation pour un même espace de temps, Dépècie du déportation pour un même espace de temps, sujet de l'Acte "il n'y a aucune parité. La déportation dans pour proporti-oner le châti-" des cas semblables, est une punition bien mentà l'offen-" moins sévère et elle diminue de rigueur à la Session de " mesure que le temps s'avance, ce qui en 1842. " conséquence soutien le courage en nouris-

" Je suis sous l'impression que ces considé-" rations ont échappé à l'attention des Auteurs " de cette Loi. Si leur attention était appelée " sur ce sujet par une suggestion de votre part, " ils introduiraient probablement un autre Acte " dans la Législature pour amender celui " dont je parle. Je ne doute pas du succès " d'une semblable proposition si elle était " suggérée. Dans cette espérance la décision

APPENDICE No. 9.

(Voir le Journal, page 50.)

APPENDICE (Copie.) No. 9. Dépêche au ujet du Dé. artement de

No. 74.

Downing Street,

3e Août, 1843.

Monsieur,

Ayant trouvé dans mon Bureau, lors de mon entrée en charge des Sceaux de ce Département, un Rapport dressé par les Commissaires nommés par feu Lord Sydemham pour s'enquérir du système de gestion du Bureau des Postes dans l'Amérique Septentrionale Britannique, je me suis occupé sans perdre de temps à la considération de ce Document, mais la complication du sujet et les réprésentations demandant de nouvelles informations reçues des Colonies de l'Amérique Septentrionale, subséquemment à l'envoi du Rapport des Commissaires, ont malheureusement occasionné un délai inévitable avant que la détermination du Gouvernement de Sa Majesté sur les propositions y contenues, ait été annoncée.

Et même actuellement il n'est pas en mon APPENDICE pouvoir de vous communiquer la détermination Dépêche au de Dépêche au du Gouvernement de Sa Majesté sur toutes Dépêche au Déces propositions. Je ne crois pas néanmoins partement la Poste. que pour cette raison je doive différer de vous communiquer la marche que nous nous proposons de suivre à l'égard de celles sur lesquelles nous avons pu en venir à quelque décision.

Nous avons décidé en premier lieu de substituer le système de pesée à celui des enveloppes, pour fixer les frais de port de Lettres qui circulent dans l'Amérique Septentrionale Britannique, et en second lieu d'abolir le privilége relatif aux papiers-nouvelles dont jouissent les différents Députés Maîtres de Postes Généraux, obligeant le public de payer à la place pour les papiers-nouvelles un demi denier par feuille.

Troisièmement, on se propose de permettre la circulation des procédés législatifs des Colonies à un taux de un denier pour quatre onces, limitant le poids des dits procédés envoyés par la Poste, dans les cas ordinaires, comme celui

partement de

APPENDICE d'autres papiers imprimés, à seize onces, mais laissant le pouvoir au Gouverneur ou Lieute-Dépêche au nant Gouverneur de chaque Colonie de donner sujet du Déun ordre Spécial au Député Maître de Poste de la Colonie, d'acheminer par la Poste aucuns procédés législatifs particuliers, au taux ordinaire d'un denier pour quatre onces, quoique les documents ainsi transmis excèdent le poids établis de seize onces.

> Quatrièmement, Nous nous proposons d'autoriser la réduction des taux pour l'intérieur sur les correspondances de l'Amérique Septentrionale Britannique, acheminées soit directement par les Paquebots ou Vaisseaux privés, ou par la voie des Etats-Unis, et adressées à ce Pays, ou de ce Pays, au taux uniforme de deux deniers par demi-once, ce taux augmentant en proportion du poids.

Le gouvernement de Sa Majesté s'occupera de l'objet de substituer dans l'Amérique Septentrionale Britannique, des petites postes Le Très-Honorable (penny posts) ou postes de District, à un certain nombre de bureaux des postes qui existent

actuellement sur les routes de poste, aussitôt appendice que nous nous serons procuré les informations nécessaires à ce sujet; nous ne négligerons Dépêche au point non plus de considérer un sujet aussi partement de important que celui de la disposition du surplus la Poste. du revenu provenant des Postes dans les Colonies de l'Amérique Septentrionale Britannique. Vous recevrez de moi dans quelque temps une autre communication à ce sujet.

J'ajouterai deplus, que le Gouvernement de Sa Majesté ne manquera pas de s'occuper de la compensation qui devra être accordée aux Maîtres de Postes et aux autres Officiers attachés au Bureau des Postes de l'Amérique Septentrionale Britannique, aussitôt que nous aurons reçu les informations requises pour nous mettre à portée de former une opinion à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(Signé) STANLEY,

SIR C. T. Metcalfe, Bart.

&c. &c. &c.

# APPENDICE No. 10.

(Voir le Journal, page 74.)

APPENDICE No. 10.

Retour à une Adresse du Conseil Légis-latif au sujet du Pénitencier.

RETOUR A UNE ADRESSE DE

L'Honorable Conseil Législatif, à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien ordonner qu'il soit déposé devant le Conseil, copies de toutes Lettres des Inspecteurs du Pénitencier Provincial, relativement à l'abandon d'une partie du terrein donné pour l'usage du Pénitencier; et aussi pour toute information que Son Excellence sera à portée de donner au sujet de l'occupation ou disposition du dit terrein ou des bâtisses sur icelui, et de l'autorité en vertu de laquelle la dite occupation ou disposition a eu lieu. Aussi pour un retour des soldats confinés dans le Pénitencier, et de la nature des offenses pour lesquelles ils ont ainsi été confinés dans le Pénitencier pendant les trois dernières années; et pour combien de temps ils ont été condamnés.

Par Ordre,

D. DALY,

Secrétaire.

Bureau du Secrétaire, Octobre, 1843.

Pénitencier Provincial, 17e Octobre, 1843.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de latif au sujet du Pénitencier. votre lettre du 16e du courant, et en conformité, je vous transmets copies des documents qui se trouvent dans ce Bureau, ayant rapport à l'abandon et à l'occupation d'aucune partie du terrein originairement acheté par les Commissaires nommés pour surveiller et conduire la construction et l'achèvement du Pénitencier Provincial.

Les Casernes qui occupent un petit espace de terrein près du coin nord-ouest de la Cour de la Prison, paraissent avoir été construites d'après le Rapport fait par cette Institution en 1838, par l'ordre du commandant des Forces, mais aucune correspondance ne saurait être trouvée sur ce sujet.

La Maison vis-à-vis la ligne nord-est de l'enclos de la Prison a été bâtie originairement en 1834, pour la convenance du Surintendant et du Maître Constructeur des Travaux alors en progrès au Pénitencier. Subséquemment elle a été occupée par le Préfet, et en dernier

Retour à une Adresse du Conseil Légis

APPENDICE

latif au sujet du Pénitencier.

APPENDICE lieu par le Commis et deux des Gardiens du Pénitencier, jusqu'au moment ou elle a été Retour à une abandonnée par ordre du Gouverneur Général Adresse du Conseil Légis- en Avril, 1841.

> L'Ecurie de la Cavalerie faisant face au Pénitencier a été bâtie par un ordre du Gouverneur Général daté 21e Mai, 1841, et cette bâfisse de même que les Casernes sont main\_ tenant sous la surveillance du Département des Casernes.

Il parait que 60 acres de terre du lot du Pénitencier ont été abandonnés au Gouvernement dans l'année 1840, pour les fins nécessaires au service public, mais comme depuis cette partie du terrein n'a pas été mis en usage, et comme il était nécessaire de le conserver enclos avec le moins de frais possible à l'institution, le Bureau des Surintendants s'est déterminé à permettre l'occupation de la partie nord, par une personne résidente dans les environs, à condition qu'elle réparerait et tiendrait les clôtures en bon ordre, et qu'elle abandonnerait la possession du terrein aussitôt qu'il serait requis pour d'autres objets.

J'ai aussi l'honneur de vous acheminer un retour des Soldats logés dans le Pénitencier pendant les trois années dernières, accompagné d'un mémoire démontrant les Cours devant lesquelles ils ont été amenés et les offenses dont ils ont été trouvés coupables, en autant que l'on a pu s'en assurer par les warrants d'emprisonnement qui nous ont été remis lors de leur réception.

> J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très humble et obéissant serviteur,

> > H. SMITH, Préfet.

(Copie.)

Hôtel du Gouvernement, Montréal, 23e Avril, 1841.

Messieurs,

Jai ordre du Gouverneur Général de vous prier de faire vider la Maison ci-devant oceupée par le Gardien du Pénitencier Provincial

et maintenant, par un de ses Assistants, cette APPENDICE maison étant requise pour le service public. Les instructions nécessaires y relatives ont été Retour à une transmises par Son Excellence au Président Conseil Législatif au sujet du Pénitencier. du Bureau des Travaux Publics.

J'ai l'honneur, &c.

(Signé,) T. C. Murdoch, Secrétaire en Chef.

Au Bureau des Inspecteurs du Pénitencier Provincial, Kingston.

N. B.—On ne trouve aucune autre instruction de record, au Président du Bureau des Travaux Publics, si ce n'est que cet Officier avait ordre de Lord Sydenham, de préparer la maison pour la réception de quelques personnes de la famille de Sa Seigneurie, et elle a depuis formé partie de la Maison de l'Hôtel du Gouvernement et a été occupée par des attachés du Gouverneur Général.

J. M. HIGGINSON,

S. P.

Octobre 25, 1843.

(Copie.)

Bureau de l'Ingénieur Royal, Kingston, 21e Mai, 1843.

Monsieur,

Son Excellence le Gouverneur Général ayant exprimé son désir qu'une Compagnie de Dragons soit stationnée en cet endroit, j'ai reçu l'ordre de Son Excellence le Commandant des Forces de construire une Ecurie près des Casernes du Pénitencier, et j'ai a vous demander ainsi qu'aux Inspecteurs du Pénitencier, la permission d'occuper une espace suffisante pour l'érection d'une Ecurie en bois pour la Cavalerie, pour trente trois chevaux, sur le côté nord du chemin faisant face à l'Angle nordouest du Poteau servant de borne au Pénitencier.

Reposant sur votre désir de rencontrer autant qu'il sera en votre pouvoir les vœux de Son Excellence,

J'ai, &c.

(Signé,) G. WHITMORE, Capitaine Ingénieur Royal.

Thomas Kirkpatrick, Ecuyer, Président des Inspecteurs du Pénitencier.

Extrait.

Retour à une Adresse du Conseil Légis-

APPENDICE Extrait du Rapport du Préset au Bureau des Inspecteurs du Pénitencier Provincial, daté ler Octobre, 1838.

" L'Etat d'agitation dans lequel s'est trouvé "L'Etat u agnation delle deux hivers derniers, du Pénitencier. " le pays pendant les deux hivers derniers, " ayant nécessité une surveillance beaucoup " plus stricte pour la protection du Pénitencier, " toutes les précautions que m'ont fourni les " moyens que j'avais à ma disposition ont été " prises pour mettre l'établissement dans un " état de défense.

> "Le devoir des Officiers pendant plusieurs " semaines a été tel que leurs services étaient " requis nuit et jour, mais la tâche devenant " trop fatiguante, et d'une nature à les rendre " incapables de remplir des devoirs plus con-" venables le jour, le Bureau jugea convenable " d'employer une garde surnuméraire pour " surveiller spécialement à la garde extérieure " du Pénitencier pendant la nuit. Le nombre " d'hommes employés à ce service a été " diminué dernièrement, et il ne serait peut " être pas prudent de renvoyer ces personnes " avant que l'on ait établi une garde militaire " aux environs, et il est a espérer qu'ellele sera " prochainement, comme l'on a construit der-" nièrement sur le terrein du Pénitencier par " ordre du Commandant des Forces, un corps " de garde et des casernes propre à loger " quarante hommes. La présence d'un petit " détachement de Miliciens a été d'un grand " service pendant le peu de temps qu'ils y " sont demeurés, et si cette garde eut été " continuée jusqu'à l'achèvement des casernes, " on aurait évité les frais qui ont été encourus " pour continuer la garde de nuit additionnelle."

> > Extrait fidèle,

10-11-

F. BICKERTON.

Extrait du Rapport des Inspecteurs au Lieu- APPENDICE tenant-Gouverneur du Haut-Canada, daté

28e Décembre, 1840.

Retour à une Adresse du Conseil LégisLa translation du Préfet et de son Bureau latif au sujet " au dedans des murs de la Prison, a donné " les moyens aux Inspecteurs de fournir des " logements pour quelques uns des gardiens,

viz:-la construction de maisons sur le terrein dépendant du Pénitencier, pour le logement " des Gardiens, fournira les moyens avant peu

" et ils espèrent que l'adoption du plan proposé,

" pour le logement de tous sur les lieux."

" Réservant pour cet objet le terrain au " côté sud du nouveau chemin, environ " dix acres et aussi environ trente acres " en sus, le reste du lot acheté d'abord " pour l'usage du Pénitencier, savoir, environ " 60 acres, semble au Bureau n'être plus " requis par cet établissement, et peut être " employé par le Gouvernement à aucun " usage public, ce qui épargnera aux Inspec-" teurs les frais d'entretenir les clôtures, sans " en tirer un profit suffisant pour couvrir les " déboursés."

Extrait fidèle,

F. BICKERTON.

Extrait des Minutes du Bureau des Inspecteurs, en date du 2 Avril, 1841.

"Le Bureau convient d'accorder à John " Norton, l'usage du paturage en arrière du " lot du Pénitencier, à condition qu'il le " remettra lorsque le Bureau en aura besoin, " et pourvu qu'il tienne les clôtures en bon " ordre tant qu'il en jouira."

Extrait fidéle,

F. BICKERTON.

du Pénitencier.

Retour à une Adresse du Conseil Légis-latif au sujet du Pénitencier-

APPENDICE RETOUR des Soldats logés dans le Pénitencier, pendant les trois dernières années, faisant APPENDICE voir aussi devant quels Tribunaux ils ont été traduits, et les offenses dont ils ont été trouvés coupables.

Retour à une Adresse du Conseil Légis-latif au sujet du Pénitencier.

[17E OCTOBRE, 1843.]

Noms.	Régiments.	Offenses.		Devant quel Tribunal		0
roms.	regiments.	Onchece.		Traduits.		Sentence.
Particular 414						
Edward Anty	23e	Non spécifiée		Militaire .		T
John Lovell	. do	do		do	••••••	Trente jours Trois mois
James Smith James Lucas	43e	Ivre à la Parade		do		Deux do
William Harrison		Non spécifiée	••••	Assises Militaire		Trois ans
Alexander Jones	do	do	••••	do	******	Quarante jours
Thomas Walker William McCov	do	do	::::	do do	•••••	Deux mois
Paniel O'Brian	do	do		do	•••••	
Patrick Kavannah	do	do do	••••	do do	• • • • • • •	la
Michel O'Brian	do	do		do	*******	
	Artillerie Royale	do do	••••	do		Do do
James Golding Edward Calaman	23e	do		do do	4444	Quarante jours Quatre mois
Patrick Brady	do	do	••••	do	** * * * * *	Trois do
Hugh Dunn John Towers	do	do do		do do	*****	Vingt jours Do do
Isaac Pillard	24e	Larcin		Sessions de (	Quartier	Deux ans
John Hudson William Alexander	do	do Non spécifiée	••••	do Militaire	•••••	Do do Six mois
Thomas Smart	do	do		do		Quatre do
Richard Hawton John Carr	do	d <sub>a</sub>	••••	do do	••••••	Deux do
William Allen	do	do		do	••••••	Quarante jours Vingt do
Patrick McDonald	do	do		do	** ** ** * * * * * * * * * * * * * * * *	Do do
Thomas Crookes Charles Cuff	do	do	••••	đo đo		Quarante do Trente do
James Cooper	93e	do		do	*****	Six mois
Joseph Ingham Ephriem Meredith	23e	d'a	••••	do do		Do do
James Rhodes	do	da		đo		Do do
Edward Whitehead Philip McAdam	do	do		do	•••••	Do do
	23e	do		do do	• • • • • • •	Trois do Quarantejours
Thomas Ward	do	do		do	••••••	Trente do
James Arabin James Hughes	do	ďa	••••	do do	*******	
Samuel Shein	do	do .		do	•••••	Do do
Thomas Clegg Patrick Neil	do	do	••••	do -do	• • • • • • • •	Vingt do
Thomas Hawthorn	do	40		do		
James McMahon John Henderson	do	do do	••••	do do		Un an
Thomas Crookes	do	do.		ďο		vo do Crois mois
Thomas McTague	do	do .		do		Deux do
	do	da		do do		Frois do . Quarante jours
Alexander Jones	do	do		do		Do do
	do	do . do .	•••	do do	••••••	Quatorze do
James Davis	do	do		do		Quarante-six jours Frente et un do
	3e	do . Délit	•••	do .ssises		
Archibald McLean		vresse habituelle.				Deux ans Six mois
	%e[[	Non spécifiée .	•••	ďο		Douze do
	do	WO WWO		do do		
Charles Price2	3e	von spécifiée .		do	I	Do do
	do	3_	•••	do do	I	Luarante jour <del>s</del> Do do
R. Gilgrist	do	3		đo	E	
	do	do , arcin .		do ssises	E	
	do	do		go		
	36	don spécifiée .	М	lilitaire	<u>ए</u>	
	do	4~	•••	do do	I	
John Coles A	rtillerie Royale	do .		do	D	o do
Michl. Cullen	3e	do .	••••	do do	I	
Thomas Kerr A	rtillerie Royalc.	40	::.	do	T	
Thomas Williams	3e	do .		do	[D	o do
	do			do do	D	oixante jours Jo do
James Blackwood	er	vresse .	• • •	do	U	n an'
	3e	4.		do do	S Q	
	3e	4-		do	T	
1	ŧ	_	1		. 1	

APPENDICE No. 10.

Retour à une Adresse du Conseil Législatif au sujet du Pénitencier.

				<del></del>	
				Devant quel Tribunal	
APPENDICE	Noms.	Régiment.	Offenses.	·	Sentence.
No. 10.				Traduits.	
Retour à une					
Admese du	n	23e	Non spécifiée	Militaire	Trois mois
Conseil Légis- latif au sujet	Robert Richards James Murphy	23e	Nonspécifiée		Treize jours
du Pénitencier.	John O'Hara	do	do		Dix-huit do
	G. Redmonds	do	do		Vingt-cinq jours  Un an
	John Dean William Clement	do	do	do	Six mois
	Joseph Campbell	Royaux Canadien.	do		Do do Do do
	James Glynn	33e	do Insubordination		Do do
	W. Price	43e	Non spécifiée	do	Do do
	John Glass	74e	do	do	Do do Quatre mois
	John Adams George Harrup	Artillerie Royale.	do	do	Trois do
	Richard White	14c	Larcin		Deux ans
	William Holmes	23e  85e	Non spécifiée	Militaire	Neuf mois Six do
	Thomas Lynch Archibald Parkinson	do	do	do	Do do
	James Mulholland	23e	do	do	Dix-huit mois
	Michl. Curran.	do	do	do	Six do
	Thomas Reynolds Ar. McLean	7le	do	do	Do do
	Jerim, Gleeson	146	do	do	Cinq do Dix-huit do
	William Johnston Thomas Reese	74e	do	do	168 jours
	Stephen McKinnon	7le	Désertion	do	Six mois Do do
	Thomas Gibbons	do	do Non spécifiée	do	168 jours
	Thomas Ward Charles McKinnon	7le	Désertion	do	Six mois
	William Kershaw	43c	Non spécifiée	do	Douze do Do do
	John Taylor · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	93e 74e	do Désertion	do	Do do
	John Martin Edward Griffith		Non spécifiée	do	Huit do
	James Nesbit	74e	do Désertion	do	Douze do Deux ans
	John Baker John Comiskay	do	do	do	Do do
	Robert McKenlay	do	Non spécifiée		Douze mois
	James McCarthy	23e	do	do	Deux ans Do do
	George Blewer  Joseph Harrington	89c	do	do	Six mois
	Joseph Wormald	14e	do		Douze mois Do do
	Lames Karr	74e	do		Do do
	William Brunton	do	do	do	Do do
	George Gillespie	do	do	40	Do do Deux ans
	Patrick Kelly	23e	do		Do do
•	James Mills James Thornby	do	do	do	Do do
	John O'Ready	74e	Petit Larcin	****	Vingt-quatre mois Quatre do
;	John Hughes William Bulleson	do	Non spécifiée do	do	Do do
	Richard Carr	do	do	do	Do do
•	Thomas Roe	do	do		Trois do Six semaine
	Thomas Delany John Hubbard	do	do	do	Deux mois
]	Robert Watts	do	do		Quarante jours Six mois
]	Peter Elder · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	93e	do	do	Do do
	Charles Walker Francis Gafney	do	do	do	Do do
j	Edward Sweeny	Artillerie Royale 23e	do		168 jours Trois mois
1	Barth-Brownan Edward Allen	do	do		Quarante jours
4	Alexander Jones	do	do	do	Do do
1	Patrick Keely	do	do		Do do Do do
7	Edward Amly Patrick Keely	do	do	do	Trente do
j	James Townron	do	do		Do do Do
	William O'Brian George Russel	do	do		Quatorze do
	Patrick Rooney	do	do	do	Quatre mois
	Patrick Foley	do	do	do	Do do Do do
(	George Grabbe William Stephens	do	do	do	Do do
1	Richard Smith	do	do	do	Do do
	James Wills	do	do	do	Trois do Do do
	Thomas Guynar	do	do	do	Do do
j	John Murphy	do	do	do	Trente jours Quatorze do
	Cor. Murray William Saunders	do	do	do	Vingt do-
	John Harrington	do	do	do	Six mois
j	John Symonds	do	do	do	Do do Do do
	James Hogan	do	Déscrtion	doi	Deux ans
7	Thomas Forster	ler Royaux	Non spécifiée	do	Do do
	R. Morley	do 74e	do	do	Do do Do do
	Tomos Munster	710	Déscrtion	do	Do do
]	Potriol Murnhy	836	Larcin	Assises	Trois do
	William Dupe	230	Larcin	Assises	Do do
(	George Lawton	do	do ····	do	טס פטן
7	Michl. McAvoy	ler Royaux	do	do	Do do
	Richard Balmer	do	Vol	do	Sept do
•		•		1	1

APPENDICE No. 10.

Noms.	Régiments.	Offenses.	Devant quel Tribunal Traduits.	Sentence.
Ar. Scott John Curry Henry Turner Thomas Norres Stephen Turney Charles Harply	do	do Larcin	do Sessions de Quartier do do do do Assises do Militaire do	Do Huit do 168 jours. Sistemois 336 jours

APPENDICE

Retour à un Adresse du Conseil Législatif au sujet du Pénitencier.

H. SMITH,

Gardien.

Pénitencier Provincial. 17e Octobre, 1843.

#### APPENDICE No. 11.

(Voir le Journal, page 74.)

APPENDICE

No. 11. seil Législatif au Gouverneur Général, en date 1843, jusqu'au premier Septembre. Aussi du Réponse à une du 9e du courant, priant Son Excellence de nombre des Acres des Réserves du Clergé, Adresse du vendus pendant chacune des dites années. latif au sujet cette Chambre des Retours des noms des diffé- Aussi du montant, si aucun, pris à même les des Terres de Cours des Cours d rents Officiers employés dans les Bureaux du produits des Réserves du Clergé pour rencon-Commissaire des Terres de la Couronne, et de trer les dépenses de la vente ou régie des l'Arpenteur Général, ou à la vente, régie, in-spection ou évaluation des Réserves du Clergé, Réserves du Clergé. Aussi la proportion dans et leurs salaires, émoluments ou allocations, laquelle les salaires ou autres émoluments des aussi des sommes reçues pour rentes, deniers dits Officiers ou aucun d'eux, sont payés ou d'acquisition, ou intérêt des Reserves du Cler-chargés à la caisse des Réserves du Clergé. gé, pour les trois années précédant l'Union du Haut et du Bas-Canada, et pour l'espace du temps quis'est écoulé depuis cette Union, ainsi que le montant des dépenses encourues pour Bureau du Secrétaire, la régie, vente, inspection ou évaluation pour

Réponse à une Adresse de l'Honorable Con- chacune des dites années, y compris l'année APPENDICE

D. DALY,

Secrétaire.

Kingston, 28e Octobre, 1843.

RETOUR

9

Réponse à une Adresse du Conseil Législatif au sujet des Terres de la Couronne.

APPENDICE RETOUR des Noms des différentes Officiers employés dans le Bureau du Commissaire APPENDICE des Terres de la Couronne, comprenant la date de leur nomination et leurs Salaires, emoluments ou allocations respectives, en conformité à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, de la part du Conseil Législatif, en date du 9e Adresse du Conseil Légis-Octobre, 1843.

latif au sujet des Terres de la Couronne.

Nom.	Charge.	Date de la Nomination	Salaire.
Tancred Bouthillier John Dean A. McNabb T. C. Tarbutt	Do Commis Surnuméraire	19e Août, 1841	£ s. p. 800 0 0 600 0 0 200 0 0 153 0 0 153 0 0 270 0 0

Quarante pour cent des Salaires et émoluments des Officiers ci-dessus, et des contingents du Bureau, sont payés à même la caisse des Reserves du Clergé.

Il n'est reçu aucun Honoraire dans le Bureau des Terres de la Couronne.

T. BOUTHILLIER.

Bureau des Terres de la Couronne, Kingston, 20e Octobre, 1843.

RETOUR des Agents nommés pour la vente des Terres de la Couronne, du Clergé, et autres Terres Publiques, et la collection des Installements dans les diverses Districts de la Province, préparé en conformité à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, de la part de l'Honorable Conseil Législatif, en date du 9e Octobre, 1843.

	CANADA EST.			CANADA OUEST.	
Nom.	District.	Date de la Nomination.	Nom.	District.	Date de la Nomination.
Sigelow, L sochet, A 'elton, J 'ournier, C. F. Largrave, W. Luot, H. S. Loyle, Henry Lane, J. Lavalée, A. Larler, G. L. Lorrison, W. Lartin, J. B. Luinn, O. Luinn, O. Luinn, O. Luindford, W.	District de Sydenham Portneuf Sherbrooke St. Thomas Chaudière. Québec Lacolle Saguenay Terrebonne. Nicolet Berthier Kamouraska Missisquoi Deux Montagnes Chaudière District de Sydenham Montréal	do Juin, 1843 Ancienne Nomination do do Juin, 1843 Ancienne Nomination Juin, 1843 Août, 1843 Ancienne Nomination do Juin, 1843 Ancienne Nomination do do do	Askin, J. B. Allan, F. Alexander, J. Baines, T. Carroll, P. Campbell, A. Campbell, D. Durand, J. Gilchrist, J. Hawkins, W. Lyons, G. B. Manahan, A. McAnnany, F. McDonell, D. Æ. Rorke, W. Steers, T. Smith, E. W. Scott, W. J. Stewart, W.	Simcoe Home Brock Gore Talbot Wellington Colborne Huron Niagara Dalbousie Midland Victoria Eastern Prince Edward Western Newcastle Johnstown	Avril, 1843 Juillet, 1841 Mai, 1840 do 1841 Juillet, 1839 Mai, 1842 Juillet, 1839 Mai, 1843 Juillet, 1839 Mai, 1843 Juillet, 1839 do 1843 Juillet, 1839 Février, 1843 Juillet, 1839

Toutes les Terres Publiques payent une commission de cinq pour cent sur la collection réalisée.

T. BOUTHILLIER,

Bureau des Terres de la Couronne, Kingston, 20e Octobre, 1843.

RETOUR

latif au sujet des Terres de

la Couronne.

APPENDICE RETOUR des personnes nommées, jusqu'au 20e Octobre, 1843, pour l'Inspection des APPENDICE Réserves du Clergé, préparé en obéissance à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, de l'Honorable Conseil Législatif, en date du 9e Octobre, 1843. Réponse Adresse Réponse à une Adresse du Conseil Légis-

CAN	IADA EST.	CANA	DA OUEST.
District.	Inspecteurs.	District.	Inspecteurs
Deux Montagnes	Jacob Barcelo R. P. Johnson Francis Roleau Gilbert Henderson Joseph Burray John Hume J. O. C Arcand James Wilson Raymond Bourdages Charles Aylwin René Bechard Edward Ennis Asa Cooke Richard Austin Thomas Bedard William Locker Charles LaRoque Charles Wetherall James Dignan E. A. Clarke William Lloyd Alex. Rea Joseph P. Bureau John Gray Leonard Brown Hiram Carey Charles P. Huot	Victoria  Eastern  Ottawa  Niagara  Simcoe  Midland  Bathurst	Archd. McDonald John Haycock John T. Buchanan Elias Moore Stephen Burrett Joshua Bates H. W. Yager William Burke James Grant Martin Carman Farquhar Robertson Charles Waters William Woodruff George Rykert William Mann Wellesley Richey David Roblin Samuel Murray David Campbell Josias Richey ves du Clergé ont droit à une allocapar jour pendant le temps niet.

T. BOUTHILLIER.

Bureau des Terres de la Couronne, Kingston, 20e Octobre, 1843.

TABLEAU faisant voir le nombre d'Acres de Terres des Réserves du Clergé vendus dans le Bas-Canada, le montant du Principal, Intérêts et Rentes perçues, à compte des Réserves du Clergé, ainsi que les Déboursés faits à cet égard, pendant les trois années qui ont précédé l'Union, et jusqu'au 1er Juillet, 1843, en obéissance à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, de l'Honorable Conseil Législatif, en date du 9e Octobre, 1843.

Années.	Acres vendus.	Montant total des ventes payable par Installements	Collections reques à comple du Principal.	Colletions reçues à compte de l'Intérêt.	Montant des Rentes reçues.	Montant des Dé- boursés, y compris la Commission des Agents de District.
1	Avant	l'Union	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.,
1838 1839 1840	****		3104 8 31 1920 12 81 6817 8 9	12 0 0	****	215 2 4½ 580 17 2 606 17 1½
Six mois 1841	, ••••	••••	625 19 10	200	••••	245 10 7
	Depuis	l'Union			1	
Six mois 1841 1842 Six mois	****	••••	352 5 6 723 11 1	204 5 7		17 15 0 210 14 5
1843	****	••••	70 6 1	5 10 5	****	431 9 2

APPENDICE No. 11.

Il n'a pas été Vendu de Terres du Clergé dans le Bas Canada, depuis le 1er Janvier, APPENDICE 1838, jusqu'au moment actuel.

Réponse à une Auresse au Conseil Légis-

Par la Lettre de M. le Secrétaire en Chef Murdoch, du 10e Août, 1841, il est payé à Adresse du Conseil Légis-de la Couronne.

T. BOUTHILLIER.

Bureau des Terres de la Couronne, Kingston, 20e Octobre, 1843.

TABLEAU faisant voir le nombre d'Acres de Terres des Réserves du Clergé vendus dans le Haut-Canada, le montant du Principal, Intérêts et Rentes perçues à compte des Réserves du Clergé, ainsi que les Déboursés faits à cet égard, pendant les trois années qui ont précédé l'Union, et jusqu'au 1er Juillet, 1843, en obéissance à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, de l'Honorable Conseil Législatif, en date du 9e Octobre, 1843.

Années.	Acres vendus.	Montant total des ventes payable par Installements.	Collections reçues à compte du Principal.	Collections reçues à compte de l'Intérêt.	Montant des Rentes reçues.	Montant des Dé- boursés, y compris la Commission des Agents de District
		£ s. d.	£ s. d.	£ s, d.	£ s. d.	£ s. d.
1838 1839 1840 1841 au 1er Juillet	21475 <u>3</u> 18154 23586 2655 <del>3</del>	Avant 14324 2 7 11536 8 1 14877 19 3	l'Union. 10910 19 1 19540 6 4 19145 16 1 5735 6 0	2114 11 9 4127 6 6 4015 17 3 1982 6 6		2160 16 1 1423 8 3 1405 14 11 623 16 11
a. p		Depuis	l'Union.			
1841 1842	591 1486]	301 15 0 819 19 0	4940 0 11 11467 8 5	1643 8 6 5773 18 6	1108 0 7	2037 14 5 5196 0 6
1843 au 1er Juillet	200	90 0 0	4009 0 9	1744 12 1	943 14 7	1767 11 3

Le 31e Décembre, 1841, il paraissait dû à la Caisse des Réserves du Clergé, par la Province du Haut-Canada, une somme de £16,339 13s. 2d., (seize mille, trois centtrente-neuf louis, treize chelins et deux pence,) provenant des droits sur les Terres employés à l'achat des Réserves du Clergé.

Ce montant a été inséré dans un compte particulier comme une dette due au Clergé Protestant.

Par la Lettre de M. le Secrétaire en Chef Murdoch, du 10e Août, 1841, il est payé à même les Réserves du Clergé, quarante pour cent des dépenses du Département des Terres de la Couronne.

T. BOUTHILLIER.

Bureau des Terres de la Couronne, Kingston, 20e Octobre, 1843.

APPENDICE CEDULE des Officiers, Emoluments, &c., du Département de l'Arpenteur Général de APPENDICE No. 11. la Province du Haut-Canada, pour l'année 1838.

Réponse à une Adresse du Conseil Légis-

Du 1er Janvier, 1838, au 31e Décembre, 1838.

Charge.	Nom.	Date de la Nomination.	Salaire annuel, Courant	Remarques.
Premier Commis	John Radenhurst William Spragge J. M. Caldwell P. Durnford Henry Lizars J. G. Chewett H. J. Castle W. Walker Frais de Poste, Papeterie	1 te Novembre, 1835	300 0 0 200 0 0 170 0 0 170 0 0 170 0 0 170 0 0 300 0 0 170 0 0 55 11 1‡	Employé jusqu'au 1er Novembre, et H. J. Jones à sa place.  Profits casuels de l'Arpenteur Général.

#### THOMAS PARKE,

Arpenteur Général.

Bureau de l'Arpenteur Général, Kingston, 26e Octobre, 1843.

CEDULE des Officiers, Emoluments, &c., du Département de l'Arpenteur Général de la Province du Haut-Canada, pour l'année 1839.

Depuis le 1er Janvier, 1839, jusqu'au 31e Décembre, 1839.

Charge.	Nom.	Date de la Nomination.	Salaire annuel Courant	Remarques.
Premier Commis.  2e do  3e do  4e do  5e do  6e do  Premier Arpenteur et Dessinateur  Messager  Dépenses Contingentes de l'année—In  été expédiées—Papeterie et Frais Honoraires des Trésoriers de District p	R. B. Sullivan John Radenhurst William Spragge J. M. Caldwell. P. Durnford. Henry Lizars Hy. J. Jones. J. G. Chewett. William Walker.  pression des Cédules des Terres, don de Poste, &c our leurs Retours, en vertu de l'Acte dinéral par le Second Commis e exact—la somme totale pour l'année	14e Septembre, 1818 1er Janvier, 1829 30e Avril, 1829 1ie Novembre, 1835 17e Juin, 1835 10e Novembre, 1838 10e Février, 1829 1e Nom. Fév. 21, 1821. 18e Juillet, 1832 t les Patentes n'ont pas	170 0 0 300 0 0 55 11 11 313 8 10	Profits Casuels de l'Arp. Géni,

THOMAS PARKE,

Arpenteur Général.

Bureau de l'Arpenteur Général, Kingston, 26e Octobre, 1843.

CEDULE

APPENDICE CEDULE des Officiers, Emoluments, &c. du Département de l'Arpenteur Général de la APPENDICE No. 11.

Province du Haut-Canada pour l'année 1840.

Réponse à une Adresse du Conseil Légilatif au sujet des Terres de la Couronne.

No. 3.

Du 1er Janvier, 1840, jusqu'à l'Union des Provinces, 10e Février, 1841.

Réponse à une Adresse du Conseil Législatif au sujet des Terres de

Charge.	Nom.	Date de la Nomination.	Salaire annucl, Courant.	Remarques.
Arpenteur Général	Hon. R. B. Sullivan	16e Joillet, 1836	£ s. d. 666 13 9	M. Sullivan cessa de remplir la charge d'Arp. Génl., M. Cameron étant pla- cés en charge du Département en Août, 1840.
Assistant Dessinateur  3e Commis	John Radenhurst  J. G. Chewett  William Spragge  Thomas Hector  Henry Lizars  J. M. Caldwell  H. J. Jones  Edward Hurd	9e Novembre, 1840	300 0 0 200 0 0 170 0 0 170 0 0 170 0 0 170 0 0	

Les Dépenses Contingentes du Bureau de l'Arpenteur Général pour l'année 1840, se montaient à £118 3s. 2d., courant ; Papeterie, &c., £91 6s. 5d.; Frais de Poste, £26 16s. 9d.

Les Honoraires pour l'année 1840, pour Payé au Commissaire des Terres de la Copies de Plans, Certificats et recherches des Couronne, pour être porté au crédit de la Records, se montaient à £70 18s. 9d. courant Province.

Honoraires accordés en vertu de la 39e Geo. III., Chap. 7, pour les Cédules des Trésoriers de District, de Terres prètes à être expédiées, en vertu de Lettres Patentes, se montaient à £33 12s. 6d. courant.

THOMAS PARKE,

Arpenteur Général.

Bureau de l'Arpenteur Général, Kingston, 26e Octobre, 1843. APPENDICE CÉDULE des Officiers, Emoluments, &c., du Département de l'Arpenteur Général de la APPENDICE ci-devant Province du Bas-Canada, depuis le 1er Janvier, 1838, du 31e Décembre, 1838.

Réponse à une Adresse du Adresse du Conseil Législatif au sujet des Terres de la Couronne.

Nom de	l'Officier.	Charge.	Date de la Nomination.	Par qui Nommé.	Salaire Courant.	Honoraires.	Bemarques.
Joseph Bou	ichette, Jun.	Arpenteur Général Député Arpt. Cénéral.	12e Mai, 1827	Comte Dalhousic.		£ s. d.	La commutation sur Lettres Patentes est .permise pur la lettre de M. le Sec- cretaire Walcott,en Novembre, 1836. Point de Salaire.
William Sa	x	Premier Commis Second Commis	do 1814	Sir Ceo. Provost Lord Aylmer			

Allocation à l'Arpenteur Général pour un serviteur de Bureau, £40; et pour Papeterie, £20 Sterling, par un Ordre en Conseil, du 3e Août, 1805.

#### THOMAS PARKE,

Arpenteur Général.

Bureau de l'Arpenteur Général, Kingston, 26e Octobre, 1843.

CÉDULE des Officiers, Emoluments, &c., du Département de l'Arpenteur Général de la ci-devant la Province du Bas-Canada, depuis le 1er Janvier, 1839, du 31e Décembre, 1839.

Nom de l'Officier.	Nomination.  Arpenteur Général 28e Décembre, 1903  seph Bouchette, Jun. Député Arpt. Général. 12c Mai, 1827	Par qui Nommé∙	Salaire, Courant	Honoraires.	Remarques.	
Joseph Bauchette	Arpenteur Général	28e Décembre, 1903.	George III	£ s. d.	£ s. d.	La Commutation surLettres Patentes est permise par la lettre de M. le Se- crétaire Walcott, en Novembre, 1836
William Sax		do 1814	Comte Dalhousie. Sir Geo. Provost Lord Aylmer	203 10 0	94 13 0	Sur concession de Lots de grève

Allocation à l'Arpenteur Général pour un serviteur de Bureau, £40; et pour Papeterie, £20 Sterling, par un Ordre en Conseil, du 3e Août, 1805.

THOMAS PARKE,

Arpenteur Général

Bureau de l'Arpenteur Général, Kingston, 26e Octobre, 1843. APPENDICE No. 11.

Réponse à une Adresse du Conseil Légis-latif au sujet des Terres de la Couronne.

JLE des Officiers et Emoluments du Département de l'Arpenteur Général de la cidevant Province du Bas-Canada, depuis le 1er Janvier, 1840, jusqu'à l'Union des Réponse à une Provinces, 10e Février, 1841.

Réponse à une Adresse du Conseil Législatif au sujet des Terres de la Couronne. CÉDULE des Officiers et Emoluments du Département de l'Arpenteur Général de la ci-

e Nom de l'Officier.	Charge.	Date de la Nomination.	Par qui Nommé.	Salaire, Courant	Honoraires.	Remarques.
Joseph Bouchette	Arpenteur Général	28e Décembre, 1803	George III	£ s. d. 500 0 0	£ s. d. 70 0 0	La Commutation sur Lettres Patentes est permise par la let- tre de M. le Secré- taire Walcott, en
					20 0 0	Novembre, 1836. Sur la Concession de Lots de Greve, en vertu d'ordres en Conseil du 11e Dé- cembre, 1805, et 7e Mars, 1818.
	Député Arpt. Général.			312 0 0		Salaire pendant l'é- tablissement tem- poraire, autorisé par la lettre du Se- crétaire en Chef, du 29e Juillet, 1839
William Sax	Premier Commis Second Commis	12c Mai, 1814 9c Juin, 1834	Sir Geo. Provost Lord Aylmer	203 10 0 166 13 0	*** * * * * * * * * * * * * * * * * * *	Décédé, Fév., 1840.  Sur l'établisse-
Andrew Russell Robert A. Young	Dessinateur	12c Novembre, 1839 do do do	Lord Sydenham do do	266 0 0 117 0 0		ment temporaire autorisé par la let- tre du Secrétaire en Chef, du 12c No- vembre, 1839.

Allocation à l'Arpenteur Général pour un serviteur de Bureau, £40; et pour Papeterie, £20 Sterling, par un Ordre en Conseil, 3e Août, 1805. Dépenses Contingentes du Département pour réparation des Plans, Papeterie additionnelle, Copistes, &c., £139 14s. 9d., Courant; autorisé par la lettre du Secrétaire en Chef, du 12e Novembre, 1839.

THOMAS PARKE,

Arpenteur Général.

Bureau de l'Arpenteur Général, Kingston, 26e Octobre, 1843.

CÉDULE des Officiers, Emoluments, &c., du Département de l'Arpenteur Général de la Province du Canada, en 1841.

No. 4.

Depuis l'Union des Provinces, 10e Février, 1841, jusqu'à l'expiration de l'année.

Charge.	Nom.	Date de la Nomination.	Salaire Annuel Courant.	Remarques.
Premier Arpenteur et Dessinateur.           2e         do           3e         do           Premier Commis.            2e         do           3e         do           4e         do	James G. Chewett	2c Juillet, 1841	300 0 0 0 300 0 0 0 300 0 0 0 0 0 0 0 0	a été ordonné :—  Les Terres de la Cou-£ ronne paient 50 ] = 1 Les Reserves du Clergé   5 paient

APPENDICE No. 11. Réponse à une Adresse du Conseil Légis

Les Dépenses Contingentes du Bureau de l'Arpenteur Général pour l'année 1841, se sont appendice montées à £188 14s. Od, courant, Papeterie, &c., £127 13s. 7d. Frais de Poste, £61 5s Od.)

Payés au Commissaire des Terres de la Adresse du conseil Légis-au sujet Copies de Plans, Certificats et Recherches des Couronne pour être portés au crédit de la laif au sujet Records, se montaient à £86 3 9, courant.. Province.

Payés au Commissaire des Terres de la Adresse du Conseil Légis

Réponse à un

Les Honoraires accordés en vertu de la 59e Geo. III, chap. 7; pour les Cédules, des terres prêtes à être concédées sur Patentes, remises aux Trésoriers de District, se sont montés à £33 12 6, courant.

#### THOMAS PARKE,

Arpenteur Général.

Bureau de l'Arpenteur Général, Kingston, 26e Octobre, 1843.

CÉDULE des Officiers et Emoluments, &c., du Département de l'Arpenteur Général de la devant Province du Bas-Canada, pour l'année 1842.

No. 5. Du 1er Janvier, 1842, jusqu'au 31e Décembre, 1842.

Charge.	Nom.	Date de la Nomination.	Salaire annuel  Courant.	Remarques.
Arpenteur Gónóral  Premier Arpenteur et Dessinateur  2c do  Premiers Commis  2 do  3c do  4c do  5c do  Extra  Do  Messager	Joseph Bouchette Androw Russell William Spraggo Thomas Hector Henry John Jones Muore A. Higgins John M. Caldwell George Shaw Edward T. Fletcher	do d	300 0 0 300 0 0 200 0 0 170 0 0 170 0 0	jour,

Les Dépenses Contingentes du Bureau de l'Arpenteur Général se sont montées à £214 5 4, courant; (Papeterie £98 4 3; Frais de Poste £116 1 1). Les frais de Poste se sont accrus cette année en conséquence des questions acheminées aux Députés Arpenteurs et autres, et de la réception de réponses relatives à l'exploration géologique de la Province.

Les Honoraires pour l'année 1842, pour Copies de Plans, Certificats et Recherches se Couronne pour portés au crédit de la Prosont montés à £71 8 1, courant.

Payes au Commissaire des Terres de la vince.

APPENDICE No. 14.

Adresse du Conseil Légis-latif au sujet des Terres de la Couronne.

Les Honoraires accordés en vertu de la 59e Geo. 3, chap. 7, pour Cédules des Terres APPENDICE prêtes à être concédées sur Patentes, remises aux Trésoriers de District, se sont montés à Réponse à une £30 2 6.

THOMAS PARKE,

Arpenteur Général.

Réponse à une Adresse du Conseil Législatif au sujet des Terres de

Bureau de l'Arpenteur Général, Kingston, 26e Octobre, 1843.

CÉDULE des Officiers et Emoluments, &c., du Département de l'Arpenteur Général de la ci-devant Province du Bas-Canada, pour l'année 1843.

No. 6. Depuis le 1er Janvier, 1843, au 1er Septembre, 1843.

Charge,	Nom.	Date de la Nomination.	Salaire annuel courant.	Remarques.
Premier Commis.  2e do  3c do  4e do  5e do  Extra.  Do  Messager.  Ecrivans temporaires employés a copier des Plans des Townships pour les Inspecteurs des Réserves	Joseph Bouchette. Andrew Russell William Sprägge. Thomas Hector Henry J. Jones Moore A. Higgins John M. Caldwell.  George Shaw	23c Juillet, 1841.  do do  do do  do do  do do  do do  do do do  Par order du Gouvernement  a raison de  Employé à raison dc	300 0 0 300 0 0 300 0 0 0 200 0 0 0 170 0 0 170 0 0 170 0 0 0 170 0 0 0	par jour. Le nombre des Plans dessinés, a été pour le Canada Ouest254 Pour leCanada Est126 'Total . 380

Les Dépenses Contingentes du Bureau de l'Arpenteur Général, pour le sémestre expiré le 31e Juin, 1843, se sont montées à £107 9  $11\frac{1}{2}$  courant.

se sont montés à £50 17 6 courant.

Payés au Commissaire des Terres de la Les Honoraires pendant la même époque Couronne, pour être portés au crédit de la Province.

THOMAS PARKE,

· Arpenteur Général.

Bureau de l'Arpenteur Général, Kingston, 26e Octobre, 1843. (Copie.)

APPENDICE No. 12.

Communication transmise par Son Excel-lence au sujet de la résigna-tion de certains Conseillers Exécutifs.

#### APPENDICE No.

(Voir le Journal, page 141.)

Communica tion transmise par Son Excel-lence au sujet

APPENDICE No. 12.

tion de certains Conseillers Exécutifs:

M. Lafontaine, pour se conformer à la demande du Gouverneur Général, donne, tant pour lui que pour ses ci-devant collègues qui ont cru de leur devoir d'offrir leur résignation, pour l'information de Son Excellence, la substance de l'explication qu'ils se proposent de présenter de leurs sièges en Parlement.

Ils sont entrés en office sur le principe avoué de la responsabilité envers les Représentans du Peuple en Parlement, et la reconnaissance pleine et entière de leur part, des principes énoncés dans les résolutions suivantes, introduites dans l'Assemblée Législative à la connaissance et avec la sanction du Représentant de Sa Majesté en cette Province, le 3 Septembre, 1841.

" Que le chef du Gouvernement Exécutif " de la Province étant dans les limites de son "Gouvernement, le Représentant du Souve-" rain, est responsable aux autorités Impé-" riales seules; mais que, néanmoins, nos " affaires locales ne peuvent être conduites " par lui qu'avec l'assistance, au moyen, par " l'avis et d'après les informations d'officiers " subordonnés dans la Province," et " que " pour maintenir entre les différentes branches " du Parlement Provincial, l'harmonie qui est " essentielle à la paix, au bien-être et au bon " gouvernement de la Province, les principaux " Conseillers du Représentant du Souverain, " constituant sous lui une administration pro-" vinciale, doivent être des hommes qui pos-" sèdent la confiance des Représentans du " Peuple, offrant ainsi une garantie que les " vœux et les intérêts bien entendus que " Notre Gracieuse Souveraine a déclaré " devoir être en toutes occasions la règle du "Gouvernement Provincial, seront fidèlement " représentés et défendus."

Ils se sont récemment apperçus que Son Excellence envisageait la situation, les devoirs et la responsabilité du Conseil Exécutif, sous un point de vue très différent de celui sous lequel ils avaient accepté leurs offices, et par lequel ils ont pu, appuyés de la grande majorité de la branche populaire de la Législature, conduire les affaires parlementaires du Gouvernement.

Si la différence d'opinion entre Son Excellence et eux mêmes, et comme ils ont raison de le croire, entre Son Excellence, et le Parlement et le peuple du Canada généralement, n'avait existé simplement qu'en théorie, les Membres du Conseil Exécutif auraient pu, et pourraient croire de leur devoir d'éviter toute possibilité de collision tendant à troubler la tranquilité et les relations amicales qui existaient en apparence entre le Gouvernement Exécutif et le Parlement Provincial. Mais cette différence d'opinion a amené non seulement des nominations à des charges, contre leur avis, et des nominations et des offres d'emplois qui n'ont été en aucune manière portées à leur connaissance qu'après que l'occasion de donner leur avis à cet égard, eut été passée, mais encore la détermination de la part de Son Excellence de réserver, pour l'expression du plaisir de Sa Majesté, un Bill introduit dans le Parlement Provincial à la connaissance, et du consentement de Son Excellence, comme mesure du Gouvernement, sans qu'elle eut informé les Membres du Conseil Exécutif de la probabilité qu'il serait réservé. Ils se sont en conséquence trouvés dans la situation anomale, d'être, d'après leurs propres déclarations et leurs promesses publiques et solennelles, responsables de tous les Actes du Gouvernement Exécutif au Parlement, et en même tems privés non seulement de l'occasion d'offrir leur avis touchant ces Actes, mais encore de la connaissance de leur existence, jusqu'à ce qu'ils en aient été informés par des voies privées et non officielles.

Lorsque les Membres du ci-devant Conseil Exécutif ont présenté leurs humbles remontrances à Son Excellence sur cette situation des affaires publiques, non seulement elle expliqua franchement la différence d'opinion qui existait entre elle et le Conseil, mais elle déclara que depuis son arrivée en ce pays, elle avait observé un esprit d'antagonisme entre elle et eux sur ce sujet; et quoique les Membres du Conseil aient distinctement et a diverses reprises déclaré a Son Excellence qu'ils la considéraient libre d'agir contrairement à leur avis, et réclamaient seulement l'occasion

Conseillers

APPENDICE de lui donner leur avis et de connaître, avant les autres, ses intenions, elle n'a, en aucune Communica- manière, dissipé l'impression qu'avait faite sur tion transmise par Son Excellence au sujet gonisme existait entre Son Excellence et eux, de la résigna-tion de certains et qu'il n'y avait point entre eux cette cordialité et cette confiance nécessaires pour les mettre en état, dans leurs positions relatives, de conduire les affaires publiques à la satisfaction de Son Excellence ou du pays.

> L'absence de cette cordialité et de cette confiance, était déjà devenue la proie de la rumeur publique; et l'opinion de la Province l'étendait non seulement aux Actes sur lesquels il y avait des motifs apparens de différence d'opinion, mais à toutes les mesures du Gouvernement qui embrassaient des principes politiques. D'un côté, l'on supposait que Son Excellence était forcée par son Conseil de suivre une marche politique qu'elle désapprouvait, et de l'autre, le Conseil restait exposé à l'accusation d'assumer sur lui le ton et la position de Conseillers responsables du Gouvernement, sans revendiquer réellement le droit d'être consultés.

Pendant que Son Excellence désavouait toute intention de changer le Système d'administration des affaires publiques, qu'elle avait trouvé établi à son arrivée en Canada, elle n'a pas dissimulé son opinion que ses affaires seraient conduites d'une manière plus satisfaisante par le Gouverneur lui-même, si l'accord n'était pas nécessaire entre les Membres du Conseil Exécutif, et s'ils n'étaient pas obligés de défendre ou de soutenir en Parlement les Les Membres du Actes du Gouverneur. Conseil Exécutif pourraient n'avoir pas eu d'objection à cette opinion de Son Excellence en théorie; mais lorsque, Samedi dernier, ils ont découvert que c'était là le motif réel de tous leurs différends avec elle, et du manque de confiance et de cordialité entre Son Excellence et le Conseil depuis son arrivée, lls ont cru qu'il leur était impossible de servir Sa Majesté, comme Conseillers Exécutifs pour les affaires de cette Province, avec ce qu'ils doivent à Sa Majesté, et à Son Excellence, et conformément aux promesses publiques qu'ils ont souvent faites dans le Parlement Provincial, si Son Excellence jugeait convenable d'agir d'après l'opinion qu'elle avait formée de leurs fonctions et de leur responsabilité.

Daly's Hôtel, 27e Novembre, 1843. (Copie.)

Le Gouverneur Général observe avec regret, tion tronsmise dans l'explication que les Messieurs qui ont lence au sujet de la résignation de certains de la résignation de la résignat se proposent d'offrir de leurs places en Parle-Exécutifs. ment, une omission totale des circonstances qu'il regarde comme étant les véritables motifs de leur résignation; comme cette omission vient peut-être de ce qu'ils ne se sont pas crus

libres de divulguer ces circonstances, il devient

nécessaire pour lui de les expliquer.

APPENDICE No. 12.

Communica-

Vendredi, M. Lafontaine et M. Baldwin se transportèrent à l'Hôtel du Gouvernement, et après avoir expédié quelques autres affaires, et fait quelques remarques préliminaires sur la cause qui donnait lieu à cette démarche de leur part, ils exigèrent que le Gouverneur Général consentît à ne point faire de nomination, ni d'offre de nommer à des emplois, sans au préalable prendre l'avis du Conseil; que l'on soumît des Listes des Condidats au Conseil, dans chaque cas; qu'il leur fût permis de recommander d'autres Candidats, selon leur gré; et que le Gouverneur Général, en faisant son choix, après avoir pris leurs avis, ne fît aucune nomination préjudiciable à leur influence : en d'autres mots, c'était exiger que le patronage de la Couronne fût cédé au Conseil pour acquérir des appuis dans le Parlement; car, si cette demande ne voulait pas dire cela, elle ne voulait rien dire, puisqu'on ne peut pas s'imaginer que l'on eût en vue la simple formalité de prendre un avis sans y avoir aucun égard.

Le Gouverneur Général répliqua qu'il ne ferait aucune stipulation semblable, et qu'il ne pouvait pas dégrader le caractère de sa charge, ni violer son devoir, en abandonnant ainsi la prérogative de la Couronne.

Il en appela au grand nombre de nominations qu'il avait faites sur la recommandation du Conseil, ou de ses Membres dans leurs divers Départemens, et aux diverses occasions dans lesquelles il s'était abstenu de nommer leurs adversaires à des charges, comme une preuve de la grande considération qu'il avait toujours témoignée pour le Conseil en distribuant le patronage de la Couronne.

Il s'opposa en même temps, comme il l'avait toujours fait, au système d'exercer exclusivement le patronage dans des vues de parti, et il maintint le principe que les charges devaient toujours être conférées aux hommes les plus

Communica-

APPENDICE capables de rendre service à l'Etat; et en l'absence de cette qualification, il réclama le droit d'exercer sa discrétion.

continuitate droit d'exercer sa discretion.

tion transmise
par Son Excellence au sujet
de la 1ésignation de certains
entendre que leur continuation en office
Conseillers
dépendait de la décision finale qu'il prendrait dépendait de la décision finale qu'il prendrait relativement à leur demande; et il fut convenu que ce sujet serait pleinement discuté à la prochaine séance du Conseil, qui devait avoir lieu le lendemain.

> En conséquence, il rencontra le Conseil, Samedi, convaincu qu'ils allaient résigner, puisqu'il ne pouvait se départir de la résolution qu'il avait prise; et ce sujet devint l'objet principal de la discussion.

Trois propositions formelles ou plus lui furent soumises, à diverses reprises, quelque fois dans des termes différents, mais tendant toujours au même but; y accéder, c'eût été selon lui, un abandon virtuel de la prérogative de la Couronne entre les mains du Conseil; ayant uniformément rejeté ces propositions, son refus fut chaque fois suivi de " alors nous devons résigner," ou autres expressions semblables de la part d'un ou plusieurs Membres du Conseil. Après une discussion aussi prolongée sur cette question, qui est la seule qui ait déterminé la résignation des Membres du Conseil, comme il l'a toujours pensé jusqu'à présent, il est étonné de voir qu'elle est maintenant attribuée à une prétendue différence d'opinion sur la théorie du Gouvernement Responsable.

Dans le cours des conversations qui, Vendredi et Samedi, ont suivi la demande formelle du Conseil relative au patronage de la Couronne, demande basée sur l'interprétation donnée par quelques uns de ces Messieurs sur ce qu'ils comprennent par Gouvernement Responsable, il fut émis diverses opinions sur la théorie abstraite de cette question qui n'est pas encore bien définie, quant à son application à une Colonie, et sur laquelle on sait qu'il existe partout une grande diversité d'opinion; mais pendant toutes ces conversations, le Gouverneur Général a protesté contre tout ce qui pourrait faire supposer qu'il fût opposé, dans la pratique, à l'opération du système du Gouvernement responsable qui a été établi ici; système qu'il a jusq'à présent suivi sans aucune deviation, et auquel il a pleinement l'intention d'adhérer.

Le Gouverneur Général souscrit entièrement à la Résolution de l'Assemblée Législative du

3 Septembre 1841, et considère tout autre APPENDICE système de Gouvernement que celui qui admet, la Responsabilité envers le peuple et envers Communica-tion transmise par Son Excel-lence au sujelpraticable en cette Province.

de la résigna Conseillers

Personne n'est plus convaincue que lui, que Conseillers tout Gouvernement existe uniquement pour l'avantage du peuple; et à l'appui de cette assertion, il en appelle avec confiance à la conduite uniforme qu'il a tenue ici et ailleurs.

Si, par Gouvernement Responsable, les Messieurs qui composaient ci-devant le Conseil, veulent dire que l'autorité du Conseil doit être suprême, et celle du Gouverneur nulle, alors il ne peut s'accorder avec eux, et il doit déclarer qu'il repousse cette perversion d'un principe reconnu.

Mais s'ils entendent que le Gouvernement Responsable, tel qu'introduit dans cette Colonie, doit être mis en opération avec le désir sincère de le faire fonctionner avec succès, il doit alors témoigner sa surprise de ce qu'ils ont tiré des conséquences qu'aucune partie de sa conduite ne saurait justifier, selon lui, et que ces déclarations réitérées auraient dû prévenir.

Dans l'explication que les Messieurs du Conseil se proposent de donner, il est fait allusion à la détermination qu'aurait prise le Gouverneur Général, de réserver pour la considération du Gouvernement de Sa Majesté, un des Bills qui a été passé par les deux Chambres Législatives. Ce Bill, c'est celui des Sociétés Secrètes. S'il est aucune partie des fonctions du Gouverneur, par rapport auxquelles il soit tenu plus que dans toute autre occasion, d'exercer un jugement indépendant, ce doit être surtout en donnant la sanction royale aux Actes du Parlement. cet égard, il a reçu des instructions spéciales de Sa Majesté de réserver tout Acte qui porte l'empreinte d'un caractère extraordinaire ou inusité. Le Bill des Sociétés Secrètes tombe indubitablement dans cette catégorie, puisqu'il est sans exemple dans les fastes de la Législature Britannique. Les Messieurs du cidevant Conseil l'ont entendu exprimer ses sentiments sur ce sujet. Il leur a dit que c'était là une mesure arbitraire et inconsidérée, et qu'elle n'était pas même propre à atteindre le but que l'on avait en vue. Il avait consenti à la laisser introduire en Parlement, parcequ'il avait promis, peu de temps après avoir pris les rênes du Gouvernement, qu'il sanctionnerait une Loi sur ce sujet, à la place des mesures exécutives qu'il avait refusé d'adopter, parce:

tion transmise

APPENDICE qu'elles avaient un caractère de proscription ; quoiqu'il déplore l'existence de Sociétés qui tendent à fomenter des discordes civiles et par Son Excel-religieuses. Les Messieurs du ci-devant Conde la résignaseil doivent se rappeler avec quelles instances tion de certains Conseillers Expressantes ces mesures lui ont été demandées, et ils ne doivent guère ignorer ce qui serait arrivé alors, si après avoir rejeté les mesures de proscription que l'on réclamait, il avait en outre refusé de permettre qu'on législatât sur ce sujet.

> On ne peut convenablement regarder la permission d'introduire un Bill, comme liant le jugement du Gouverneur par rapport à la Sanction Royale; car il peut arriver beaucoup de choses pendant le progrès du Bill dans la Législature, qui peuvent influer sur sa décision. Dans le cas actuel, le Bill a été vivement opposé et réprouvé dans l'Assemblée, et lorsqu'il a été transmis au Conseil Législatif, plusieurs de ses Membres s'étaient retirés, et il n'est pas sorti de cette Chambre avec l'avantage d'avoir été passé lorsqu'elle était au complet.

> En considérant toutes ces circonstances; considérant aussi les instructions formelles de Sa Majesté, et l'incertitude qu'il y avait de savoir si Sa Majesté aurait permis que ce Bill

entrât en opération, le Gouverneur Général a APPENDICE cru qu'il était de son devoir de le réserver pour la considération de Sa Majeaté; car il valait Communica-mieux qu'il n'entrât en opération qu'après par Son Excelavoir été approuvé par le Gouvernement de Sa de la résigna-Majesté, que de le discontinuer après qu'il tion de certains Conseillers Exaurait été mis en vigueur.

En terminant, le Gouverneur Général proteste contre l'explication que ces Messieurs se proposent d'offrir au Parlement, comme omettant les circonstances réelles et saillantes qui ont donné lieu à leur résignation, et comme devant porter le Parlement à se méprendre sur ses sentiments et ses intentions, ce que ne justifie aucune partie de sa conduite, à moins qu'on ne regarde son refus d'abandonner virtuellement la prérogative de la Couronne au Conseil, dans des vues de parti, et son anxiété de rendre justice à ceux qui ont été lézés par les arrengemens qui ont accompagné l'Union, comme des motifs qui autorisent un exposé qui tend, sans cause légitime, a lui nuire dans l'opinion du Parlement et du peuple, en qui seuls il a reposé toute sa confiance pour administrer le Gouvernement avec succès.

Hôtel du Gouvernement, 28e Novembre, 1843.

APPENDICE No. 13.

Retour franstnis par le Gouverneur Général au sujet de l'Asile Provincial des Lunatiques.

#### APPENDICE No. 13.

(Voir le Journal, page 152.)

(Copie.)

No. 6.

Hôtel du Gouvernement, Kingston, 6e Avril, 1843.

MILORD,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe Copie d'un Rapport des Officiers 15e Mars, respectifs de l'Ordonnonce de Sa Majesté, fait sur la réprésentation du Receveur Général de la Province, relatif à l'appropriation d'une certaine partie de la Réserve Militaire, à Toronto, à 16e Janvier, l'effet d'y ériger un Asile Provincial des Lunatiques, duquel document j'inclus aussi une copie.

de l'Asile Provincial des Lu-D'après cette correspondance, Votre Sei- natiques. gneurie verra qu'une somme de £6,307 1 10, prélevée par une taxe imposée pour cet objet dans le Haut-Canada, est actuellement dans la Caisse Provincial; que la Réserve Militaire à Toronto, offre un site avantageux pour l'Asyle et que le Bureau des Officiers respec-

APPENDICE

No. 13.

Retour trans-mispar le Gou-

verneur Géné-

ral au suiet de

ouest d'icelle pour cette objet. Je puis ajouter avec certitude que le besoin d'un Asile Public convenable pour les Lunatiques, s'est depuis longtemps fait sentir, et a été le sujet de plaintes dans chacune des divisions de la Province; l'imposition d'une taxe dans le Haut-Canada, pour l'érection de la bâtisse en est une preuve suffisante.

tifs ne trouve aucune objection à l'octroi de vingt-cinq acres du terrein de l'angle nordAPPENDICE

Le site en contemplation à Toronto, mérite sous tous les rapports d'être choisi. Il est à Retour trans- la disposition du Gouvernement. Aucune mis par le Gouverneur Géné- autre Ville de la Province n'offre des avantages Aucune ral au sujet de l'Asile Provin- supérieurs à ceux que présente *Toronto*, cial des Luna- tant par rapport à sa position centrale que par tant par rapport à sa position centrale que par le choix d'hommes professionnels qu'elle pos-

> Il n'y a aucun doute que la Législature Provinciale ne fournisse les fonds nécessaires pour compléter l'Asile, et sa mise à opération tendra à engager la Législature à pourvoir à une Institution semblable pour le Bas-Canada, également devenue nécessaire, si elle ne l'est pas encore plus.

> D'après ces raisons, je recommande le sujet à l'attention de Votre Seigneurie, espérant que si elle trouve convenable d'approuver le Rapport des Officiers Respectifs, la proposition puisse être confirmée par le Département convenable, et des ordres donnés pour que la partie du terrein y spécifiée soit abandonnée et mise sous la direction des personnes qui pourront être nommées ci-après de la part de

> > J'ai, &c.

(Signé,) C. T. METCALFE. Le Très-Honorable Lord Stanley, &c. &c. &c.

(Copie.)

Bureau du Receveur Général, Kingston, 16e Janvier, 1843.

Monsieur,

Je demande à appeler l'attention du Gouvernement sur le montant des argents maintenant dans la Caisse Publique, prélevés en vertu de l'Acte de la ci-devant Province du Haut-Canada, pour l'érection d'un Asile des Lunatiques, s'élevant à la somme de £6,307 1s. 10d. courant.

La bâtisse actuelle occupée comme un Asile temporaire pour les Lunatiques est entièrement impropre pour cet objet.

Les dépendances extérieures ne sont ni adaptées pour cette fin, ni dans leur étendue

suffisantes pour les 'besoins de la Province. Il APPENDICE n'y a aucun terrein adjoignant l'établissement où les malades puisse jouir d'un air pur ou Retour transprendre de l'exercice.

mis par le Gou-verneur Géné-

ral au sujet de l'Asile Provincial des Lunsactuellement au nombre de soixante, ne peu-tiques. vent autrement envisager leur situation que comme celle de prisonniers détenus pour quelques crimes, plutôt que comme celle de personnes sous l'influence d'un égarement d'esprit occasionné par des circonstances sur lesquelles elles n'ont aucun contrôle, et auxquelles nous sommes tous exposés.

C'est pourquoi je supplie avec instance le Gouvernement d'adopter des démarches immédiates pour l'érection d'une maison convenable, et d'envoyer aux Etats-Unis, une personne d'expérience pour visiter les Asiles à New-York, Boston et Philadelphie, afin de préparer des plans et spécifications, pour pouvoir les mettre sans perte de temps sous les yeux du public pour leur entreprise, ce qui, durant cette saison de l'année, sera contracté à bas prix, vu l'abondance de la main d'œuvre et son bas prix, ainsi que l'abondance et le bas prix de toutes espèces de provisions, matériaux, &c.

Je demande à suggérer que le Bureau des Travaux Publics soit autorisé à prendre les arrangements nécessaires pour la construction de l'Asile et qu'il soit érigé à Toronto, où, les talents professionnels les plus éminents peuvent être obtenus, et où, tout ce qui est nécessaire à l'établissement, peut être obtenu à plus bas prix que dans aucune autre partie de la Province. Le Gouvernement peut, sans aucun inconvénient, céder quarante ou cinquante acres de terres de l'angle nord ouest de la Réserve Militaire, et le terrein, être obtenu sans qu'il en coute au public. Le site en est propice et salubre.

Je désire voir les vues des habitants du Haut-Canada, mises a exécution, pour le soutien et le soulagement de ces personnes infortunées, en faveur desquelles ils ont si généreusement payé une taxe.

Mon but est de soulager le malheur, et de rendre ces personnes aussi heureuses que les circonstances peuvent le permettre.

J'ai, &c.

(Signé,) John H. Dunn.

Copie.

APPENDICE No. 13. Retonr trans-mis par le Gou-verneur Général au sujet de l'Asile Provin-cial des Luna(Copie.)

Bureau de l'Ordonnance, Quartiers Généraux, Montréal, 15e Mars, 1843.

Monsieur,

Référant à votre communication du 25 expiré, accompagnée de celle de l'Honorable J. H. Dunn, dans le but d'obtenir une partie de la Réserve Militaire, dans la Cité de Toronto, pour l'érection d'un Asile des Lunatiques, et demandant, pour l'information de Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, s'il y a aucune objection, sous un point de vue Militaire, que la suggestion du Receveur Général soit favorablement reçue.

Nous avons l'honneur en réponse, de vous informer que nous ne voyons pas d'objection à l'octroi de vingt-cinq acres du terrein de l'angle nord-ouest de la Réserve Militaire à Toronto, pour les fins demandées. En même temps, comme cette opinion est sujette à l'approbation des autorités supérieures en Angleterre, il leur appartiendra de décider si toute fois le terrein en question peut-être concédé, et de quelle manière.

Nous avons, &c.

(Signé,) J. OLDFIELD, Col. Etat Major, Com. Ingénieurs Royaux, Canada.

> (Signé,) F. Sisson, Magasin de l'Ordonnance.

(Signé,) T. CAMPBELL, Col. Com. l'Art. Royale, Canada.

> W. H. BLENKAM, (Signé,) Député O. S.

> > (Copie.)

Militaire.

No. 11.

Downing Street, 17e Septembre, 1843.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre Dépêche, No. 6, du 6e Avril dernier,

et des documents qui l'accompagnent, rela- APPENDICE tive à la proposition d'approprier une partie du terrein de la Réserve Militaire à Toronto, Retour trans-à l'effet d'y ériger un Asile des Lunatiques; reneur Généct j'ai à vous informer qu'ayant communiqué l'Asile Provinsur ce sujet avec le Maître Général et le Bureau cial des Lunade l'Ordonnance, de même qu'avec le Commandant des Forces en Canada, je ne vois aucune objection à l'octroi du terrein demandé pour cet objet. Je vous autorise en conséquence à faire une cession légale de vingt-cinq acres de tel terrein, aux Syndics, ou à toutes autres personnes qui pourront être nommées ci-après, de la part de l'Asile, à condition, bien entendu, que l'octroi de ce terrein sera celui désigné dans le dessin ci-joint, et que le plan de la bâtisse sera, avant son adoption, transmis au Commandant des Ingénieurs Royaux, afin que cet Officier ait l'occasion d'offrir telles suggestions à l'égard de la disposition des Bâtisses, qui tendront à présenter une défense additionnelle, au cas où il deviendrait nécessaire d'y stationner des soldats.

> J'ai, &c. (Signé,) STANLEY.

Le Très-Honorable

Sir C. T. Metcalfe, Baronet, G. C. B. &c. &c. &c.

A Son Excellence le Très-Ronorable Sir C. T. METCALFE, G. C. B., Geuverneur Général de l'Amérique Britannique Septentrionale, &c. &c. &c.

#### Qu'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Les Commissaires de l'Asile temporaire des Lunatiques, en présentant leur rapport annuel, demandent très respectueusement à référer Votre Excellence au rapport de l'année dernière, afin que les progrès et la régie de l'institution soient bien connus; et demandent aussi à observer que l'expérience confirme la nécessité absolue qu'il y a, non seulement de conserver en pleine opération l'Etablissement actuel, mais aussi d'en augmenter les avantages par l'érection d'une bâtisse plus considérable, et en y attachant les terreins nécessaires; ce qui ne peut être accompli que par l'établissement de l'Asile permanent, pour lequel, d'après leurs informations, des fonds suffisants ont été prélevés. Le

APPENDICE

Retour transcial des Lunatiques.

Le Tableau ci-joint démontrera qu'au nombre des quarante-cinq personnes qui se trouvaient dans l'établissement, lors de la présentawerneur Géné- tion du dernier rapport, soixante-et-deux nouveaux cas ont été admis durant l'année, faisant en tout cent-sept patients sous les soins médicaux, dont quelques uns ont été renvoyés, et admis de nouveau; ce qui cause une légère différence entre le rapport des Commissaires et celui du Surintendant Médical; et les Commissaires éprouvent une vive satisfaction de pouvoir constater les heureux résultats obtenus sur le nombre de patients, par le traitement suivi par le Surintendant Médical, tel qu'il appert par son rapport.

> Les demandes des différentes parties de la Province pour l'admission de patients n'ont pas été reçues dans tous les cas, en conséquence du manque d'accommodations nécessaires pour la réception d'un plus grand nombre de patients qu'il en a été inscrit généralement sur les livres de l'Institution, et aussi en ce que les patients ne tombaient pas sous les Réglements qui ont été adoptés pour la régie de l'Asile, cependant, les Commissaires, dans ce cas, se sont dispensés de la Règle, lorsque les patients ont été envoyés par l'ordre du Gouvernement.

> A l'égard des malades payant pour leur propre entretien, il a été reçu en tout une plus forte somme qu'il n'a été dépensé d'argent pour leur soutien.

> Depuis le première de Juillet dernier, le Bureau des Commissaires à été augmenté par la nomination de plusieurs Messieurs résidant à Toronto, en sorte qu'une vigilence plus effective a été exercée sur l'Asile; et le Bureau en faisant un rapport favorable des officiers et serviteurs qui sont employés, éprouve beaucoup de satisfaction d'avoir à mentionner les soins incessants, et l'attention qu'ils ont apportés dans l'accomplissement des devoirs attachés à de leurs charges respectives.

> Les Commissaires sont d'opinion qu'une trop grande responsabilité pèse sur le Surintendant Médical, dans le traitement phisique et moral, d'un aussi grand nombre de personnes atteintes d'aliénation mentale, et séparées de leurs amis, et le Bureau recommande trés respectueusement la nomination d'un Médécin consultant, -nomination qui non seulement agmentera l'éfficacité de l'établissement, mais ajoutera aussi à la confiance du public.

> Les Commissaires demandent aussi à référer Votre Excellence au rapport ci-joint du Surintendant Médical.

RAPPORT, démontrant le nombre des Patients APPENDICE dans l'Asile temporaire des Lunatiques de Toronto, au premier Septembre, 1842, et le nombre admis jusqu'au premier Septembre, 1843.

Retour trans cial des Luna-tiques

Dans l'Asile le 1er Septembre, 1842 :		
Pauvres	37 8	400
Admis dans l'Asile depuis le 1er Septembre, 1842, jusqu'au 3le Août, 1843		45 62
		107
Sur les 45 restant le 1er Septembre, 1842 :		
Renvoyés guéris Do convalescents  Retirés par des amis  Décédés Restants	10 3 3 4 25	
		45
Sur les 62 Patients admis jusqu'au 31e Août, 1843 :  Renvoyés guéris	17 9 5 5 26	62
		107
Sur les 62 admis depuis le 1er Septembre, 1842, au 31e Août, 1843 : Restant sur le nombre des personnes ci-devant admises dans l'Asile	•	
		62
Sur les 14 personues admises de nouveau : Renvoyés guéris	3 2 9	14
Sur le nombre des Patients dans l'Asile au 31e Août,	•	
1843 (51) Restant au ler Septembre, 1842 Do 31e Aoùt, 1843	25 26	51
Drmoven dog Digtriota d'où los diffé	·	

RETOUR des Districts d'où les différents Patients ont été envoyés à l'Asile.

			<del></del> _
District.	Patients payants.	Pauvres.	Total.
District de Home  Gore  Newcastle Niagara  Midland Wellington Johnstown Brock Huron Talbot Simcoe Western London Eastern Dalhousie Bathurst Canada Est Etrangers Ville de Toronto	1 1 	21 8 13 9 3 6 3 1  5 3 1 2 2 5  12 44	28 14 16 9 9 5 6 3 3 1 5 3 2 3 2 5 1 12 61
Total	41	147	188

Par ordre des Commissaires,

W. B. JARVIS, (Signé)

Président pro tem.

Toronto, 10e Octobre, 1843.

(Copie.)

APPENDICE (Copie.)

Retour transmis par le Gou-veri eur Géné.

ral au sujet de l'Asile Provin-

cial des Luna-

tiques.

Asile des Lunatiques à Toronto.

18e Septembre, 1843.

Commissaires assemblés.

L'Honorable Vice Chancelier, Le Réverand M. Grassett,

Dr. Gwynne,

Dr. Beaumont.

" Le Surintendant Médical a fait applica-" tion pour qu'il lui soit permis de prendre à " loyer la petite maison qu'il occupe dans le

- " voisinage immédiat de l'établissement, afin
- " d'être à portée de surveiller les malades
- " d'une manière plus effective."

Résolu, Que, prenant en considération la foible rémunération que reçoit le Dr. Rees, et l'intention de la Législature de fournir au Surintendant Médical un logement attaché à l'établissement, Son Excellence le Gouverneur Général soit prié respectueusement d'accorder l'application.

Vraie Copie,

(Signé) ROBERT CRONYN.

Préfet.

A. L. T.

Rapport Médical annuel de l'Asile temporaire des Lunatiques.

Toronto, 1er Septembre, 1843.

En présentant le Rapport annuel de l'Asile temporaire des Lunatiques, pour la Province, à Toronto, j'éprouve beaucoup de satisfaction de pouvoir dire, nonobstant les nombreuses difficultés sous lesquelles l'institution s'est trouvée ci-devant, que le succès du traitement, tant physique que moral a été marqué d'une manière bien évidente, L'expérience d'à peuprès trois années, avec un nombre proportionnel de quarante à cinquante malades, plusieurs desquels étaient des cas les plus désespérés, et avaient été transportés enchaînés à l'Asile, a entièrement assuré la possibilité de pouvoir se dispenser des moyens les plus absolus de contrainte et de coercition, et a déjà démontré les heureux résultats que peuvent produire, dans cette classe des infirmités humaines, la douceur et l'indulgence accompagnées d'une vigilance et d'une discipline nécessaire.

On observera par le retour ci-joint, que sur APPENDICE les quarante-cinq malades restant l'année dernière, dix ont été renvoyés guéris, trois ont été Retour trans-renvoyés convalescents, trois ont été retirés mis par le Gou-renvoyés convalescents, trois ont été retirés verneur Génépar leurs amis, quatre sont décédés, et vingt- ral au sujet de l'Asile Provincinq restent encore.

Sur ceux qui ont été admis depuis le 1er Septembre, 1842, dix-sept ont été renvoyés guéris, neuf ont été renvoyés convalescents, cinq ont été retirés par leurs amis, cinq sont décédés, et vingt-six restent encore.

Quatre ont èté admis depuis, en conséquence d'attaques subséquentes, et deux qui s'étaient échapés; quinze ont été envoyés des prisons, où, il n'avait été obtenu aucune information sur leur maladie, et quinze des patients souffraient par suite de derangements dans les organes digestifs. Sept de ces cas provenaient du fanatisme, et sept de l'intempérance.

Sur le nombre des patients considérés, l'année dernière, comme incurables, un a été renvoyé guéri, cinq ont été renvoyés convalescents, et trois sont décédés.

Sur les cinquante et un patients restant dans l'institution, vingt-sept sont des ancien cas, (quatre étant dans un état d'inbécillité,) quinze, dont l'état s'est de beaucoup amélioré, et neuf sont convalescents.

On observera en examinant le retour général, et les tableaux statistiques qui l'accompagnent, que cette affliction peut, dans presque tous les cas, être attribuée aux causes qui viennent d'être énumérées, lesquelles si elles étaient bien connues ne pourraient manquer, comme on doit le supposer, d'avoir un heureux effet, tant en engageant les hommes à éviter autant que possible, les causes excitantes, et par là diminuer les attaques de la folie, et aussi en aidant le Médecin dans sa recherche de l'origine de la maladie, et en le dérigeant dans le traitement d'icelle.

Sur les cent quatreving-quatorze qui ont été traités dès le commencement, six mâles et six femmes ont été réadmis en conséquence de nouvelles attaques, la plus part par suite d'ivrognerie et d'imprudences, huit de ces cas étaient accompagnés d'épilepsie, cinq du delirium tremens, vingt-trois de fièvre intermettente, et treize de fièvre remittente.

Quatrevingt-dix de ces cas ont été admis dans les douze mois de la maladie, dont soixante-et-seize ou quatrevingt-quatre par cent

(les

mis par le Gou-rerneur Généal au sujet de 'Asile Provincial des Luna-tiones.

APPENDICE (les fractions omises,) ont été renvoyés guéris, et six ou huit par cent sont décédés; cinquantequatre cas ont été admis, dans l'espace d'une à cinq années, dont treize ou vingt-quatre par cent ont été renvoyés guéris, et huit ou quatorze par cent sont morts, un est mort d'une apoplexie sanguine et d'épuisement, peu de temps après être arrivé à l'Asile.

> Quant à "état des personnes, treize des femmes admises étaient vouves, quatre avaient été abandonnées par leur maris, et deux étaient des orphelines, cinquante-neuf ou trente par cent étaient mariées, et vingt-huit ou quatorze par cent étaient non mariées.

> Des hommes, cinqétaient veuss, deux étaient aveugles, un avait souffert l'amputation des deux jambes, et un s'était coupé le bras avec une hache avant son admission; cinquantedeux ou vingt-six par cent étaient mariés, et cinquante-quatre ou vingt-neuf par cent étaient garçons.

> Sur le nombre de ceux qui ont souffert de la manie ou de cette maladie dans son état le plus violent, trente-trois étaient des femmes mariées et dix-huit étaient filles.

> Des hommes, vingt-quatre étaient mariés, et vingt-trois étaient garçons, quant aux admissions, autant qu'il a été possible de s'en assurer, trente-neuf malades ont été admis dans les trois mois après les premiers symptômes de la maladie, vingt-quatre dans lessix mois, vingt-six dans l'année et neuf depuis une à deux années après la maladie déclarée, seize depuis deux à trois, quatorze depuis trois à cinq, et cinq depuis cinq à six années.

> Sur le nombre des cas nouveaux guéris, quarante-huit ont été déchargés dans les trois mois de leur admission, onze dans les six mois, dix dans les neuf mois, et sept dans les douze mois.

> Sur le nombre des cas anciens, huit ont été déchargés aprés une maladie d'un à deux ans, trois de deux à trois ans, et deux de trois à cinq ans.

Sur le nombre des cas anciens renvoyés APPENDICE convalescents, six étaient des mâles, et neuf étaient des femelles.

mis par le Gou-

Cent trois autres malades, ou cinquante ral au sujet de trois par cent étaient affligés par des causes plas l'Asile Provincial des Lunaphysiques; quarante-cinq ou vingt-trois par tiques. cent par des causes morales; vingt-deux ou onze par cent par des causes hérédifaires; quant aux vingt-quatre restant, il n'est rein de connu à leur égard.

Quant au principe de la maladie chez les patients, les pauvres exclus, dix de ces cas, sur dixsept ou cinquante-huit par cent, provenaient de causes héréditaires.

Sur le nombre total des admissions, Idiots et incurables compris-quatre-vingt-huit ou quarante-cinq par cent ont été déchargés guéris; trente-huit ont été déchargés convalescents ou retirés, seize ou huit par cent sont décédés, et cinquante-et-un restent encore.

En terminant ce Rapport abrégé, je ne puis m'empécher de faire allusion à la complication fréquente de fièvres intermittentes et remittentes, accompagnées d'aliénation mentale, si souvent observées, et si vivement à déplorer dans cette institution,—complication provenant de l'insalubrité du site de l'Asile. A cet obstacle, devenu un échec aux bienfaits de l'institution, on doit ajouter le besoin d'accommodation suffisante pour séparer les convalescents, et exclure d'une manière effective les malades bruyants de ceux qui sont plus tranquilles, sans parler de l'étendue de jardin et autres terreins essentiels et d'atteliers pour le travail, soit comme récréation ou l'emploi des malades, un des moyens de guérison les plus assurés, et hors de toute contestation, tel que celà est demontré par ce que l'on voit dans les Asiles des Lunatiques en Europe et sur le continent de l'Amérique, sujets auxquels il a été plus particulièrement fait allusion dans le rapport de l'année dernière.

(Signé) WM. REES.

APPENDICE No. 13.

Retour transmis par le Gou-verneur Général au sujet de l'Asile Provincial des Luna-tiques.

Retour trans- nis par le Gou- rerneur Géné- al au sujet de 'Asile Provin- ital des Luna- iques.		RETOUR ANNUEL  Patients Admis, Déchargés et Restants dans l'Asile Temporaire Provincial des tiques, Toronto, du 1er Septembre, 1842, au 1er Septembre, 1843.									Lu	ın										
			ants l		Admis.			Déchargés Guéris.		Déchargés soulagés ou reurés.		ou	Décédés.		s.	Convalescents		ents.	Restants		5.	
		Mâles	Femeiles	Total	Mâles	Femelles	Total	Màlcs.	Femelles.	Total.	Males.	Femelles.	Total.	Mûles.	Femelles.	Total.	Males.	Femelles.	Total.	Mâles.	Femelles.	E
	Monomauie	6	6 14 1	16 20 7 2	15 27 1 2	11 10 1	26 37 2 3	9 12 	4 5 	13 17 	10 5 	2 5 ··	12 10 	2 3 1	3 	2 6 1	2 2 1	2 2 	4 4 1	8 12 6 3	7 12 2 1	1 2
		1			1			·—			1	·				1		1		·		-

#### RETOUR GENERAL

Des Patients admis dans l'Asile Temporaire Provincial des Lunatiques, Toronto, depuis son établissement le 21e Janvier, 1841, au 1er Septembre, 1843.

No	ombre d	les	Décha	rgés G	uéris.		échargo gés ou ro			Décédé:	5.	Con	valescen		I	lestants.	
Müles.	Femelles.	Total.	Mâles.	Femelles.	Total.	Máles.	Femelles.	Total.	Mâles.	Femelles.	Total.	Mûles.	Femelles.	Total.	Mâles.	Femelles.	Total.
107	87	194	58	31	89	20	18	38	9	7	16	4	5	9	29	22	51

Acris !

APPEN DICE No. 13.

Retour transmis par le Gouverneur Général au sujet de l'Asile Provincial des Lunatiques.

# T A B L E, No. 2.

Ci-dessous sont les Causes, en autant qu'elles ont pu être connues :—

APPENDICE

Rètour transmis par le Gouéverneur Général au sujet de l'Asile Provincial des Luna' tiques.

- CAUSES.	Mâles.	Femelles.	Total.
Idiotisme.  Maladie Cérébrale  Maladie des Organnes digestifs.  Froid et vie irrégulière  Froid sous l'influence du mercure  Revers de Fortune.  Désappointement en amour  Intempérance  Chagrins domestiques.  Excès d'Etudes  Peur  Fanatisme  Jeu et dissipation  Accidents à la tête.  Jalousie  Héréditaire  Maladie Utérine  Chagrin  Inconnue  Total.	19 14 1 9 1 15 1 4 9 2 5 2 14	1 3 3 9  7 1 15 3  1 7  8 3 1 11	5 7 22 23 1 16 2 30 4 1 5 16 2 2 2 2 2 2 3 1 1 6

### T. A B L E, No. 3.

## Age des Patients, tel qu'obtenu.

		MAL	ES.				FEME	LES.		-
Audessous de 20 ans	Entro 20 et 30.	Entre 30 et 40.	Entre 40 et 50.	Entre 50 et 60.	Audessous de 20 ans.	Entre 20 et 30.	Entre	Entre 40 et 50.	Entre 50 et 60.	
5	39	24	16	9	3	18	26	22	2	

APPENDICE No. 13.

Retour transmis par le Gouverneur Général au sujet de l'Asile Provincial des Lunatiques.

#### TABLE, No. 4.

Etat des Personnes, en autant qu'il a pu être connu.

APPENDICE No. 13.

Retour transmis par le Gouverneur Général au sujet de l'Asile Provincial des Lunatiques.

	MALES.		F	EMELLES.		•	
Mariés.	Non Mariés.	Incopnu.	Mariés.	Non Mariés.	Inconnu.	Veufs.	Veuves.
52	54	1	<b>5</b> 9	28	0	5	13

# T A B L E, No. 5.

Déchargés, Guéris, Cas actuels.

DURÉE DE LA MALADIE.	Nombre.
De trois mois et audessous  " trois à six mois  " six à neuf mois  " neuf à douze mois	48 11 10 7
. Total	76

## TABLE, No. 6.

Déchargés, Guéris, anciens Cas.

Cas d'un an à deux ans	Q
Total	13

APPENDICE No. 13.

Retour transmis par le Gouverneur Général au sujet de 'Asile Provinial des Lunatiques.

# TABLE, No. 7.

# T A B L E, No. 9.

Décès.	No.	Patients appartenants aux Dénominations Reli- gieuses suivantes, savoir:	No.
Apoplexie Atrophie Diarrhée Billieuse Consomption Pulmonaire Hydropisie de la Poitrine Enflamation de Cerveau Epuiscment peu de temps après admission Enflammation Chronique des Intestins Total	1 2 1 4 1	Protestants Episcopaux	33 19 25 1 1

# **TABLE**, No. 8.

#### T A B L E, No. 10.

Métier ou emploi.	No.	Patients, natifs des Pays suivants, savoir :	No.
Charpentiers. Forgerons. Maçons. Ferblantiers. Tailleurs. Cordonniers. Tisserands. Pensionnaires Militaires. Bouchers. Plombiers. Colporteurs. Imprimeurs. Maîtres d'Ecole. Commerçants. Fermiers, Journaliers, &c., inconnus.  Total.	3 2 1 3 5 1 5 1 1 2 1 8 5 2	Angleterre	78 14 3 14 4

APPENDICE No. 13.

Retour transmis par le Gouverneur Général au sujet de l'Asile Provincial des Lunatiques.

APPENDIC E
No. 14.

Tableau des
Comptes Contingents.

# APPENDICE No. 14. Tableau des Comptes Con-tingents.

44

Le Greffier en Compte avec l'Honorable Conseil Législatif du *Canada*, pour les Dépenses Contingentes de la Chambre, pendant la Vacance, après la Seconde Session du Premier Parlement, 1842-3. Voir le Rapport du Comité Spécial sur les Comptes Contingents, Journal, Puge 146.

			_													<del></del>				-	
	s. D.	0 0	) ()	0	0 0	$7 - 5\frac{1}{2}$		5	က	0	0	5	9 2	0	5 0	-≨i - 6	0	0	9 0	0 9	
	r S	100	500	100	75	866		6	157 1	10 1	20	50	10	25	131	G (	_	100		5.1	
	No. de la de la Pièce.	30.	31	: :	4	12 5 "	9 9		La		5 6 5	" 10 " J. E. Doucet, Ecrivain	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	14 12 " Robert Lemoir	13	" 14   " Ramsay, Armo	21 2	, " 16 "	" 17 "	,, 18 ,,	<b>&gt;</b>
* *21111.		91 Oct	» •	3	-	3	-		-	-	-	3	3	3	~	: 	3	3	<u> </u>	<b></b> .	
Session an Tie	£ s. d.	62 16																			
2000			Montant du Warrant																		-
		0701	1342.	Octobre.																	

APPENDICE No. 14.

APPENDICE No. 14.

Tableau des Comptes Con-tingents. Tableau des Comptes Con-tingents.

	-	:		3ureau	Bureau du Statesman, Impression		15	0
	:	"	021	2	M. Keating, Lavage des Chambres.	_	33	0
	:	15	2	3	Alfred Hawkins, Plans de Québec	,	15	0
	×	;	22	ž	Robert Armour. Frais de Poste	0	10	4
	"	¥ :	53	3	Adam Main. Meublier.	17	20	0
	3	ä	24	3	M. Keating. Resolution.		0	0
•	¥	2	25	S	Morley et Jenkins, nour divers objets		5	9
	:		26	<b>,</b>	Thomas Overend. Mennisier.	C.	~	*~
	:	3	27	ť	William Irvine. Bois de Chauffage.		0	0
	:	8	28	z	Hilton et Baird. Meubliers	က	5	0
	ÿ		29	"	James Powell. Ferblantier	) cc	CV	0
	ä	3	30	¥	James Mink, Louage de Cab	(N	S I	) 10
	3	*		×	Macpherson et Crane	C1	70	
	3	19	32	3	Hooker et Henderson.	37	8	~
	٠ 		33	<b>:</b>	Fisher et Kemble. Impression des	•	)	
					Loumbine	407	<	ď
	*	20	34	¥	Kingston News, Souscription	77		<b>-</b>
	٠ 		35	3	H. et W. Rowsell. Paneterie	<u>c</u>	10	· C
	3		36	ä	Statesman Souscrintion	-	0	· C
	·		37	z	Kingston Herald. ditto.	• 0	<u>.</u>	
	: 	3	38	ä	British Whie.	· —	0	0
	ä		39	ะ	Gazette.	-	0	0
	3	24	40	33				
	-				Salaire	26	2	0
	÷	25	41	,,	Samuel Rowlands, Impression	C)	S	0
	<b>:</b>		42	"	George Hardy, Pendule, &c	17	12	9
	ÿ		43	3	John Noon, Sciage de Bois, &c	<b>~</b>	10	101
	3		44	3	Robert Armour, Jr., à compte	15	10	<b>~</b>
	Novembre 8		15	"	J. Audubon, ouvrage sur les Oiseaux			
						266	10	က
					•			
•	<del></del>				1			
		<del></del>				0636	2	c
					rouce en rame parti-	2000	2	<b>5</b>
Porte en l'autre part£ 4312 16	91							
	Ne	-						
•							,	_

APPENDICE No. 14.

Tableau des Comptes Contingents.

APPENDICE No. 14. Tableau dea Comptes Contingents,

46	Appendice No. 14. A.	184
PPENDICE No. 14.  Tableau des comptes Con- ngents.	2 S. D.  3632 10 3  3 5 0  56 5 0  1 0 0  1 0 0  1 0 0  1 0 0  2 10 0  1 0 0  37 10 0  2 15 0  2 15 0  56 5 0  70 10 3  18 15 0  18 15 0	
omy on the state of the state o	Le Greffier en Compte avec l'Honorable Conseil Legistati, 2018   1842.   a	
	bre.	

1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1						,		Tableau des Comptes Con- tingents.	APPENDICE No. 14.	
			33	99	3	McPherson & Crane,	e, fret de livres	-	τ	==
	e Announi		33	67	3	M. Keating, pollr c	charretier.	- 0	, rc	, O
			"	88	3	n Noon, trois jo	rs d'ouvrage			
,		Juillet,	Juillet,1	1 69	3	M. Keating, lavage			Ö	70
		•	33	70	3	Toronto Herald, Souscription	uscription			
			61		<b>:</b>	Montreal Courier,	do			_
	7.	Août,	Août,2	2 72	3	Fret d'une boîte de Papeterie	Papeterie	0	٠٠. م	~
			33		<u>د</u>	Mirror, Souscription	•			_
			16		3	Gazette de Prince Edward,	dward, do			_
			81		3	R. Lemoine, un mois de salaire	s de salaire	18 15		
			21		3	Montreal Herald, Souscription	uscription			0
			37	77	<b>৬</b>	do Royal Standard,	ard, do		01	9
			33	78	*				6 1	
			3	79	*	do Transcript,	do	0 18		0
	,		25	5 80	٠	Edward Botterel,	rrage			
						Bibliothèque	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	2 15	_	0
			Septembre,7	7 81	*	Une grosse de Plumes	es d'Acier			0
			33		3	Monarch, Souscript	Souscription	0 15		_ 0
			T 37		3	Assurance de la Bil	Bibliothèque			_
			:	12 84	3	Vitrage,				_
			6614		*	or,	un mois de salaire	18 1		_
			27	98 1	3	Victoria Chronicle,	Souscription			٠٠
			99 99	87	<u> </u>	Edward Botterel,	nettoiement de			
						poèles, &c	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		•	9
	ę.		ober,		÷	Paniers		0 11		က
				.3 89	3	John Noon, réparé le chemin	e chemin			
			33	.4 90	<u>.</u>	Nancy Gellone, lava	ge des chambres.			<u> </u>
			II	1 91	÷	Canadian Loyalist, Souscription	Souscription			
						Domté on	Dont 6 on Panters want	8607		   c
1	Porté en l'autre Part£	$4312 16 9\frac{1}{8}$		···-		113 27 IO F	· ann c ball			
,							-			<del></del>

No. 14.	***	
	"	
Carrier Can	9	
tingents. 204 22 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	4312	
,		
e Pautre part c., Souscription do do do. do. do Avertissements ement des Cham- ement des Cham- atre mois de sa- do cho	£ .	
part do. do. laises tion. emen es C es C in ciption ciption.		
autre Sousci Angla Scripti do. do. do. ertisse ertisse ertisse consci do. do. do. solutión do.	Total	
de Pau oc, So oc, So och do do do do do do do do do do		
wite ynébo juébo j		
Rapporté de l'autre part.  Rapporté de l'autre part.  Ete de Québec, Souscription.  Mason, Revues Anglaises.  a Advocate, Souscription  to Star,  do  ret Courier,  et Kemble, Avertissements.  ret Kemble, Avertissements.  LeMoine, quatre mois de laire.  LeMoine, quatre mois de laire.  se Gazette, Souscription  am Journal,  do  FitzGibbon, Résolution  an main		
Rapporté de l'autre part  à la Gazette de Québec, Souscription. Niagara Chronicle, Joseph Mason, Revues Anglaises Ottawa Advocate, Souscription Toronto Star, Cobourg Star, Bathurst Courier, Cobourg Star, Bathurst Courier, Cobourg Star, Bathurst Courier, Cobourg Star, Go Risher et Kemble, Avertissements Panier NI. Keating, nettoiement des Chambres Bres Robt. LeMoine, quatre mois de si laire Sherbrooke Gazette, Souscription Chatham Journal, James FitzGibbon, Résolution Balance en main		
a Gaze Niagar Niagar Joseph Ottawi Cobou Cobou Fisher Fisher Panier Robt. Sherb Chath James		
iif, &		
Paye " " " " " " " " " " " " " " " " " " "		
Le Greffier en Compte avec l'Honorable Conseil Législatif, &c.—(Suite.)  \$\begin{align*} \begin{align*}		
c1313131414		
bre " " " " " " " " " " " " " " " " " "		
1843. Octobre  """ Novembre."  """ """ """ """ """ """ """ """ """		
19. The long of th	93	
3. S. 16 9	16 5	
ompte ave £ s. 4312 16	4312 16	
Com 43		
r en	क क	
effie		
e par	Total.	
T anti-		
Le Greffi	7	Dalance Icumic.
		ani
Rapj	2	Dala
	,	
bre.		
Dr. 1842. Octobre.		

APPENDICE No. 14.

Tableau des Comptes Contingents.